



# ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LA VIE PRIVÉE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE M.

# A. THIERS

**(Histoire de quinze ans, 1830-1846)**

PAR


M. ALEXANDRE LAYA

Avocat à la Cour Royale,

ANCIEN CHEF AU CABINET DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.


II




PARIS

CHEZ LES ÉDITEURS, 61, RUE DE PROVENCE.

CHEZ FURNE ET Cie, édit. de l'*Histoire de la Révolution française* 55, RUE ST-ANDRÉ-DES-ARTS.

CHEZ PAULIN, édit. de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* 60, RUE RICHELIEU

1846



ÉTUDES HISTORIQUES

---

# M. A. THIERS

II

TYPOGRAPHIE LACRAMPE ET COMP.,
Rue Damiette, 2. — Paris.



CABINET DE TRAVAIL DE M.r A. THIERS

# ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LA VIE PRIVÉE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# M. A. THIERS

— HISTOIRE DE QUINZE ANS : 1830-1846 —

PAR

M. ALEXANDRE LAYA

Avocat à la Cour royale, ancien chef au cabinet du Ministre de l'Interieur.

TOME DEUXIÈME



PARIS

CHEZ LES ÉDITEURS, 61, RUE DE PROVENCE

CHEZ FURNE — 55, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

CHEZ PAULIN — 60, RUE RICHELIEU

1846

# SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

---

## SEPTIÈME PARTIE.

**Ministère du 12 mars 1835 (suite).**

Suite de l'affaire Fieschi. — Découvertes du commissionnaire qui a transporté la malle. — Du cocher. — Du dépositaire de la malle. — De la demeure de Fieschi. — De celle de la femme Petit et de Nina Lassave. — Morey et Pepin. — Conspiration. — Révélations faites par Nina et par Fieschi. — Arrestation de Pepin à Lagny. — Charges contre lui. — Essais de la traînée de poudre au Père-Lachaise. — Carnet de Fieschi et registre de Pepin. — Ouverture des débats. — Interrogatoire. — Déposition de M. Lavocat. — Il reconnaît Fieschi à la Conciergerie. — Confiance de l'accusé. — Ses révélations à son ancien bienfaiteur. — Son langage étrange devant la Chambre des pairs. — Sa vanité féroce. — Sa lettre et son présent au fils de son défenseur, Mᵉ Parquin. — Lecture de son arrêt de mort. — Son exécution et celle de Morey et Pepin. — Calme de la situation. — Étrange incident au cabinet des ministres. — M. Humann et la conversion des rentes. — Crise ministérielle. — Retraite de M. Humann. — De la proposition Gouin. — Discussion. — M. Thiers à la tribune. — Son discours sur la question. — Adoption de la proposition Gouin. — Crise ministérielle. — Examen des sources de division entre M. Guizot et M. Thiers. — Phases diverses de leur union et de leurs dissidences. — De M. Guizot. — De son libéralisme et de ses tendances vers les institutions anglaises. — Origines opposées de l'aristocratie en Angleterre et en France. — Impossibilité d'imiter en France l'organisation politique de la Grande-Bretagne. — Manque d'audace des partisans de cette organisation pour la France. — De sir Robert Peel et de lord John Russel : de M. Guizot et de M. Thiers : leur union est possible.

## HUITIÈME PARTIE.

### Ministère du 22 février 1836.

Ajournement de la loi de conversion. — Le cabinet obtient une grande majorité. — Grandes questions d'intérêts publics. — *Chemins vicinaux.* — *Responsabilité ministérielle et des agents du pouvoir.* — Loi de *douanes.* — Système protecteur, mais non absolu. — Des dépenses de travaux publics : leur assimilation à une *salle à manger* sous la restauration. — Tentative d'assassinat sur la personne du roi par Alibaud. — Son cynisme. — Ses antécédents, sa vie, sa famille. — Son interrogatoire. — Sa tenue à l'audience de la cour des pairs. — Son exécution. — Démission de M. Thiers. — Son voyage en Italie.

## NEUVIÈME PARTIE.

### Ministère du 6 septembre 1836.

Causes de la démission de M. Thiers. — 1° Affaires de la Suisse. — Du *conclusum* et de l'espion *Conseil.* — Détails circonstanciés à cet égard. — Théorie de M. de Gasparin sur la discrétion des fonctionnaires. — On place M. Thiers dans une fausse position. — Il est forcé d'en sortir. — Son mot : *Je n'ai pas tout su.* — A quelle occasion il est provoqué à le dire. — Ses explications à cet égard. — Demande à fin d'enquête faite par MM. Dufaure et Odilon Barrot. — Agitation de la Chambre. — Embarras du ministère, qui en est sauvé par une lettre due au dévouement de M. de Montalivet. — 2° Affaires d'Espagne. — M. le comte Molé. — Son caractère. — Discussion. — Intérêts de la France en Espagne. — Caractère des révolutions de ce pays. — Mission de M. Mignet. — Situation des puissances étrangères. — Traité de la quadruple alliance. — Ministère de MM. Martinez de la Rosa et Toréno. — Leur énergie. — On désire généralement l'*intervention.* — De la *coopération.* — Ministère Mendizabal. — Tendances libérales. — Du ministère Mendizabal, on arrive au ministère Isturitz. — De la *translimitation.* — Toute intervention est rejetée par les événements de la Granja. — Le ministère du 6 septembre a été formé sur cette scission. — M. Thiers se tient à l'écart. — Les lois de disjonction et de non-révélation repoussées amènent la dissolution du cabinet du 6 septembre.

## DIXIÈME PARTIE.

### Ministère du 15 avril 1837.

Sa situation devant les Chambres. — Brillante polémique entre M. Guizot, M. Odilon Barrot et M. Thiers. — Importance de

## ONZIÈME PARTIE.

### De la Coalition.



## DOUZIÈME PARTIE.

### Ministère du 1er mars 1840.

et ses amis se décident. — Formation du ministère du 1er mars 1840. — M. de Rémusat, ministre de l'intérieur. — Situation. — Question d'Orient. — Étude historique de cette grande question. — Pièces et documents à l'appui. — Correspondance entre M. Thiers et M. Guizot. — Conclusion contre M. Thiers avant le mois d'octobre, pour lui après cette époque. — Phrase proposée pour le discours du trône. — Démission de M. Thiers et de ses collègues. — Attaques violentes dont M. Thiers est l'objet. — Réplique énergique. — Sa retraite depuis le mois d'octobre 1840. — Sa participation aux affaires. — Son influence. — Son désintéressement. — De ses trois discours sur les *fortifications de Paris*, sur la *loi de régence*, sur l'*instruction secondaire*.

## TREIZIÈME PARTIE.

**Retraite de M. Thiers. — Conclusion.**

## DOCUMENTS.

Discours de réception prononcé par M. Thiers à l'Académie française. — Réponse de M. Viennet. — Article du *Globe* (19 janvier 1826) sur l'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers par M. Sainte-Beuve. — *Id.* (28 mars 1826) sur l'*Histoire de la Révolution française* de M. Mignet par M. Sainte-Beuve. — *Id.* (28 avril 1827) sur l'*Histoire de la Révolution française* de M. Thiers, tomes VII et VIII, par M. de Sainte-Beuve. — *Id.* (12 mai 1827) sur l'*Histoire de la Révolution française* de M. Thiers, tomes VII et VIII, par M. Sainte-Beuve. — Spécimen du prospectus du *National*, 1er janvier 1830. — Article *incriminé* du *National*, 18 février 1830. — Opinions de la presse sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. — *Journal des Débats* (12 mars 1845), article de M. Saint-Marc-Girardin. — *Id.* (5 août 1845). — *La Presse* (29 mars 1845), M. Villemain. — *Constitutionnel* (15 mars 1845.) — *Id.* (16 mars 1845), M. Ch. Merruau. — *Id.* (25 juillet 1845), par M. A. Y. — *Id.* (19 octobre 1845, par M. O. L. — *Siècle* (16 mars 1845), par M. Chambolle. — *Id.* (25 mars 1845), par M. Maillefer. — *Id.* (9 juin 1845), *id.* — *Id.* (7 juillet 1845), *id.* — *Id.* (25 août 1845), *id.* — *Id.* (21 novembre 1845), *id.* — Opinion de la presse anglaise : *Revue Britannique* (mars 1845). — *Idem.* Costa Cabral et M. Thiers. — *Idem* (octobre 1845). Sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. — Extrait du discours de M. Thiers sur les fortifications de Paris. — Extrait du discours sur la loi de régence. — Extrait du discours sur l'instruction secondaire.

## SEPTIÈME PARTIE.

### MINISTÈRE DU 12 MARS 1838

(SUITE).

L'arrestation de l'assassin, qui déclarait se nommer Girard, fut suivie de la découverte d'un commissionnaire, stationnant au coin de la rue d'Angoulême, et qui annonça, le 29 juillet, que, la veille, un homme d'une quarantaine d'années l'avait amené, boulevard du Temple, n° 50, au troisième étage, et que là il l'avait chargé d'une malle. Ils étaient descendus ensemble, s'étaient dirigés vers la station de la rue Vendôme, où ils avaient porté la malle, qu'un cocher avait placée sur le tablier de son cabriolet.

Il ne fut pas difficile de retrouver le cocher : c'était le sieur Viénot, qui déclara qu'il était allé au port aux Tuiles, rue de Poissy, n° 3, près de la maison d'un marchand de vins. Viénot, confronté avec Fieschi, reconnut l'assassin. Un commissionnaire avait aidé à décharger la malle, c'est le nommé Mary, et le marchand de vins Momon, qui avait assisté au déchargement de cette malle, ajoutait que l'homme à qui

appartenait la malle s'était dirigé vers la rue Saint-Victor.

C'était en effet à quelques pas de là, rue de Poissy, n° 13, que Fieschi avait porté cette malle, en recommandant au dépositaire, le sieur Nolland, marbrier, de ne la remettre qu'au nommé Morey quand il viendrait la réclamer : ce qui fut fait le même jour, vers neuf heures et demie.

Nolland fut confronté avec Fieschi, il le reconnut bien pour l'individu qui avait apporté la malle à son domicile ; c'était, disait-il, le même homme qu'il avait vu deux ans auparavant rue Croullebarbe.

Nolland fut arrêté : conduit rue Croullebarbe, il indiqua la maison habitée par Fieschi, chez qui il avait posé des robinets. Une blanchisseuse, Camille Branville, et une journalière, la femme Romangé, intervinrent, et déclarèrent que l'individu qui avait habité cette maison se nommait Fieschi. On désigna le nom et le signalement d'une femme Petit, qui vivait avec cet homme, ainsi que sa fille, que l'on croyait être à la Salpêtrière ou dans un établissement de bienfaisance.

Il fallait donc se mettre sur les traces de cette malle. Le sieur Nolland reconnut, sur le pont de la Tournelle, le commissionnaire qui avait été chargé d'emporter la malle. Après quelques recherches, celui-ci se rappela que cette malle avait été transportée rue de Long-Pont, n° 11, au quatrième étage, chez Nina Lassave. C'était bien la fille de la femme Petit, celle qui avait succédé à sa mère comme concubine de Fieschi.

La malle fut saisie; Nina Lassave fut arrêtée.

On ne tarda pas à obtenir d'elle les révélations et les aveux les plus complets. Il y fut constaté que :

Morey avait demeuré deux mois environ avec Fieschi; il faisait partie de la Société des Droits de l'Homme, dans la section Romme, dont un nommé Pépin était le chef. Si l'on en croit les aveux de Fieschi, Morey avait souvent manifesté les vœux les plus atroces : tantôt il aurait voulu tenir le roi au bout de son fusil, à cinquante pas, sûr qu'il était de ne pas le manquer; tantôt il regrettait que sa position de fortune ne lui permît pas de louer la maison la plus voisine du corps législatif; il l'aurait minée, disait-il, jusque sous la salle des séances, pour, nouveau Guy Fawkes, la faire sauter au moment où le roi serait venu ouvrir la session.

Fieschi a inventé la machine, Morey a eu l'idée de l'employer contre la vie du roi : il fallait des fonds; Morey a mis Fieschi en rapport avec un de ses amis, le nommé Pépin, qui a subvenu aux frais nécessaires.

Morey accompagne Fieschi dans toutes ses démarches; il loue l'appartement du boulevard, dès le mois de mars; il se fait passer pour l'oncle de Fieschi et de Nina Lassave.

Si Fieschi achète les canons de fusil, Morey donne les arrhes;

Si Fieschi achète la malle, Morey en solde le prix;

Morey apporte, le 26 juillet, chez Fieschi, la poudre, les lingots et les balles; le 27, il charge les canons;

Il attend Fieschi, rue des Fossés-du-Temple, au

moment du crime, pour le conduire à la barrière de Montreuil; il lui a, d'avance, procuré un passe-port du nom de Bescher;

Le 29, Nina Lassave, à qui il a donné rendez-vous vers la barrière de Montreuil, l'a vu jeter des balles, qui ont été retrouvées à la place indiquée;

C'est Morey qui, le 30 juillet, fait transporter la malle chez Nina, qui prend les livres et le carnet de Fieschi et cherche à les détruire.

Cependant l'instruction conduisait difficilement à résoudre la question des dépenses assez considérables qu'avait nécessitées ce complot. Qui avait pu fournir les matériaux en bois, en fer, et les fusils de la machine? Qui avait payé le loyer de la maison du boulevard? Il fallait remonter aux habitudes de Fieschi, sonder le mystère de ses relations.

Un tailleur avait été chargé de confectionner des effets d'habillement pour un individu qui lui avait été adressé par un médecin, et qui s'était présenté sous le nom d'Alexis. Ce nom avait été indiqué par les journaux comme un de ceux pris par l'assassin. Ce tailleur apprit qu'Alexis lui avait donné l'adresse d'un épicier, nommé Pépin, demeurant faubourg Saint-Antoine, nº 1, chez qui les habits devaient être déposés. Les relations entre Fieschi et Pépin ne laissèrent plus aucun doute; elles furent confirmées par les aveux de Fieschi.

La fille Nina déclara bientôt que Pépin était un de ceux à qui Fieschi l'avait adressée.

On s'enquit auprès de Fieschi sur les ressources dont il pouvait justifier; l'embarras d'en expliquer

l'origine ne tint pas contre l'insistance des interrogatoires habiles et nombreux qu'on lui fit subir. Il prononça le nom de Pépin.

De cet aveu il passa rapidement à d'autres : les propos qu'il prêtait à Pépin, l'affiliation de ce dernier avec les ennemis armés du gouvernement, les précautions prises par Pépin pour se cacher, tout concourut à faire planer sur cet homme les soupçons les plus graves. Pépin fut arrêté; puis, étant parvenu à s'évader, on sut qu'il avait employé tous les moyens de s'expatrier : on alla même jusqu'à lui procurer un passe-port pour la Belgique ; mais il refusa par crainte de l'extradition.

Le 22 septembre, la police était sur ses traces, et Pépin était arrêté de nouveau dans la ferme de Belesme, près Lagny. Il était porteur d'une somme de 880 fr. en or, de 100 fr. en argent; et on saisit dans ses effets trois cartes du département de l'Aisne, un volume des œuvres de Saint-Just, une note de sa main contenant l'itinéraire de Paris à Dieppe et de Lagny à Boulogne-sur-Mer, et une lettre écrite dans le but de détourner de lui l'attention de la police, et où il annonçait au *Messager* qu'il se constituait prisonnier.

Les renseignements signalés par l'instruction compromettaient singulièrement Pépin. Ainsi, lorsque Morey avait conçu la pensée de se servir de la machine contre le roi, l'homme à qui il dut s'adresser pour subvenir aux dépenses fut Pépin. Celui-ci en parut enthousiasmé et dit à Morey : « Si l'homme est *solide*, on pourra faire les frais nécessaires : moi, je

les ferai. » Pépin avait donné asile à Fieschi pendant sept ou huit jours, lorsque ce dernier se mit à la recherche d'un appartement convenable; Pépin alla voir celui du boulevard du Temple et paya 130 fr. de meubles. Vers le mois de juillet, Pépin et Morey manifestent à Fieschi la crainte que les fusils ne partent pas simultanément; pour en faire l'expérienee, ils se rendent tous trois au cimetière du Père-Lachaise... (quel lieu choisi pour cette expérience!), et là Pépin apporte un briquet phosphorique, Fieschi un mètre, Morey sa poudrière. Une traînée de poudre de la même longueur que celle qui devait être étendue sur la lumière des canons est répandue à terre. « Pépin, dit Fieschi dans ses aveux, allume une allumette et cherche à mettre le feu; mais il se tenait à une telle distance en tendant le bras et allongeant le corps, qu'il était impossible qu'il atteignît la traînée: alors, je lui pris l'allumette des mains et je la mis au milieu; la poudre brûla, et nous fûmes persuadés que *la chose* se ferait aussi promptement que *nous pourrions le désirer*. Après cette expérienee, nous allâmes tous trois déjeuner à la barrière Montreuil, chez le sieur Béchaud, restaurateur. »

Les déclarations, les aveux de Fieschi contre Pépin étaient sans doute d'une grande précision. Cependant, les paroles de cet homme étaient empreintes d'une telle exagération, d'une telle vantardise, que l'on fit dans l'instruction la part de cette atroce vanité; mais parmi les témoignages qui vinrent accabler Pépin, il s'en trouve un dont la sincérité ne put paraître suspecte.

Sur le carnet de Fieschi étaient inscrits plusieurs fois les chiffres 218, 50; Fieschi expliquait cette inscription, en disant qu'ils énonçaient une dépense de 218 fr. 50 c., appliquée à l'achat de différents meubles; et il ajoutait qu'il avait vu Pépin inscrire cette somme sur un registre *couvert en papier bleu gommé*, et même il en indique la place sur le registre: c'est en haut d'une page. Pépin se renferme, à cet égard, dans une dénégation formelle; on saisit ses registres, et, recherche faite, on retrouve sur l'un d'eux, *couvert en papier bleu gommé*, deux lignes ainsi conçues :

| | | |
|---|---|---|
| Plus, pour bois et loyer. . . | 68 fr. | 50 c. |
| M. Bescher . . . . . . . . | 150 | » |
| Ensemble. . . . . . | 218 | 50 |

Et quand on demanda à Fieschi s'il persistait dans ses déclarations :

« Oui, monsieur, répond-il, j'ai longtemps hésité; j'avais un cauchemar qui m'étouffait, je voulais me purger; je me suis enfin décidé à tout dire, non pour faire des victimes, mais pour rendre hommage à la vérité; je n'ai demandé ma grâce, ni à vous, ni à personne, et personne ne me l'a promise. »

Telles étaient les charges qui pesaient sur les trois acteurs principaux de ce drame sanglant. Nous ne parlons pas des deux autres qui furent impliqués dans ce procès, les nommés Boireau et Bescher. La participation de Bescher fut écartée; celle de Boireau reconnue, et il fut condamné à vingt ans de détention.

La première audience de la cour des pairs pour juger l'attentat du 28 juillet eut lieu le samedi 30 janvier, sous la présidence de M. le baron Pasquier.

Les regards des assistants se portaient avec horreur sur les pièces de conviction placées au pied du prétoire, devant le greffier. La machine a été rétablie sur son bâtis telle qu'elle existait lors du crime. Sur une table, avec des instruments de menuiserie et de serrurerie, on voit des armes que le meurtrier a préparées pour sa défense personnelle; savoir : un poignard avec sa gaîne, un gantelet de fer pour parer les coups de sabre, et un fouet à lanières plombées.

Fieschi entre dans la salle; il a la figure riante. Morey paraît souffrant. Chaque accusé subit son interrogatoire, qui reproduit les charges de l'acte d'accusation dont nous avons présenté l'analyse.

Tout de suite, et résolument, l'assassin explique à sa manière, dans son interrogatoire, les causes de son crime. Ce qu'il a voulu depuis un an, c'est de se défaire de la personne du roi. Le 28 juillet, au matin, quelques instants avant le crime, un hasard avait manqué d'arrêter sa main. La légion que commandait M. le colonel Lavocat, directeur des Gobelins, avait pris place devant la maison du boulevard du Temple. Fieschi a senti s'éveiller dans son cœur un mouvement de reconnaissance. M. Lavocat lui avait rendu service; et, s'il fût resté à la même place, les victimes de l'attentat eussent été sauvées. Ce qui l'a poussé au crime, c'est l'injustice. On l'avait dénoncé comme ayant fourni de faux certificats. « Alors, dit-il, ne sachant plus que devenir, je me liai avec des hom-

mes que je croyais courageux et fermes; ils m'encouragèrent dans ma funeste résolution et me procurèrent les moyens de l'exécuter. C'est alors que je conçus l'idée de cette machine. J'étais un homme désespéré; je regrette ce que j'ai fait, et, pour l'expier, je suis prêt à monter à l'échafaud. Si j'avais connu mes complices d'avance, je ne me serais pas jeté dans cette entreprise; mes complices *ne sont pas dignes d'avoir un complice comme moi.* »

Parmi les détails les plus curieux de l'interrogatoire des témoins, et que nous ne pouvons donner dans ce travail, nous ne devons pas laisser passer la déposition de M. Lavocat, qui fut le premier à reconnaître l'assassin.

« Le dimanche qui suivit l'attentat, dit le colonel, j'étais chez moi à déjeuner avec quelques amis. Je reçus une ordonnance de M. le préfet de police, qui me disait qu'il avait quelque chose de très-important à me communiquer, et me priait de passer immédiatement chez lui. Je m'excusai près de mes amis; je montai à cheval, et je me rendis à la Préfecture, où je trouvai M. le préfet qui faisait sa barbe. Cela a d'abord l'air peu important. Je demandai à M. le préfet pourquoi il m'avait fait venir; il me répondit que c'était pour m'engager à déjeuner. Je lui dis que je ne m'étais pas douté que c'était là l'affaire importante qu'il m'avait annoncée; j'ajoutai qu'au reste je ne pouvais accepter cette invitation, parce que j'avais quelqu'un à déjeuner avec moi. Nous plaisantâmes quelques instants, et je me disposais à m'en aller, lorsque M. le préfet me dit : « Pour vous dédomma-

ger de votre course, je vais, si vous voulez, vous faire voir Gérard.

« En ce moment, bien peu de personnes auraient refusé cette visite. M. le préfet dit à M. Lecrosnier, qui se trouvait là avec intention (du moins je l'ai pensé plus tard) : Vous allez accompagner M. Lavocat pour lui faire voir Gérard. Je descends donc dans les cachots de la Conciergerie; je vois un malheureux gisant sur un lit, la tête couverte de linges. Je ne lui voyais qu'un œil et le bout du nez. A un seul coup d'œil, je reconnais le malheureux Fieschi. Je ne dis rien; je remontai à la préfecture, où je retrouvai M. le préfet qui n'avait pas encore achevé sa barbe, ce qui démontre combien peu de temps s'était écoulé. « Vous avez voulu plaisanter, lui dis-je : vous avez voulu voir si je connaissais l'accusé. Eh bien, je le connais. — En êtes-vous bien sûr? — J'en suis bien sûr. — Comment s'appelle-t-il? — Fieschi. — Si vous en êtes sûr, vous nous tirez d'un grand embarras. »

Je descendis, accompagné d'un des substituts de M. le procureur du roi, dans le cachot de Fieschi. Je m'avançai vers lui. Il n'y avait qu'une fenêtre. Je lui dis : « Monsieur, me reconnaissez-vous? » Il se retourna et dit : « Non, monsieur, je ne vous reconnais pas... Seriez-vous de Lodève? » Il était ému, et je vis qu'il m'avait reconnu; pour me faire cette réponse, Fieschi étendit le bras comme s'il me le présentait. Je sentis que je ne pourrais reprendre mon influence, si je ne reprenais le langage que j'avais autrefois avec lui. « Eh bien! moi, je vous reconnais,

vous êtes Fieschi! Eh! quoi! dans une circonstance comme celle-ci, vous refuseriez de reconnaître Lavocat? » A mon attouchement, il se troubla, il pleura et me reconnut. Le substitut du procureur du roi lui dit : « Vous reconnaissez donc monsieur? — Oui, dit-il, je le reconnais. — Mais vous, quel est votre nom? ajouta le substitut; dites-le. — Il l'a dit, » répondit Fieschi. Immédiatement après, il avoua qu'il était Fieschi. Cette scène m'avait profondément ému. Il était dans une position critique, et je lui demandai si je pouvais me représenter. Il me répondit que *oui*. Je vis dans son regard que j'avais repris l'influence que j'avais autrefois sur Fieschi, et qu'il désirait beaucoup me voir. »

Les relations que M. Lavocat avait eues avec Fieschi remontaient à 1832. A cette époque, le directeur des Gobelins avait un établissement dans le faubourg Saint-Marceau. Il voulut faire un échange avec la ville de Paris, pour établir deux ponts et un ouvrage de canalisation sur la Bièvre, un déversoir. Ces travaux nécessitèrent de la part d'un inspecteur de la Bièvre, de M. Caunes, des visites fréquentes. Il était accompagné d'un homme dont il vantait l'intelligence et le dévouement. M. Lavocat eut avec cet homme, qui était Fieschi, de nombreuses conversations. Il parlait avec lui de l'Empereur, que tous deux avaient servi; et, dans la crainte de le voir mêlé aux émeutes républicaines, M. Lavocat rappelait à Fieschi que l'Empereur n'aimait pas les républicains. Toute parole du colonel était comme un symbole au vétéran, car Fieschi était incorporé dans une compagnie de

sous-officiers des vétérans. Le frère de M. Lavocat étant tombé malade du choléra, Fieschi lui rendit visite, et même lui donna des soins. Ces diverses circonstances durent inspirer à M. Lavocat un vif intérêt pour cet homme.

Cependant, il apprit un jour que les certificats de Fieschi étaient faux : Fieschi vint auprès de lui se justifier ; M. Lavocat, porté à l'indulgence, lui dit : « Si vous pouvez vous justifier, revenez me voir, je vous reverrai toujours avec le même intérêt : autrement (c'étaient ses expressions) allez vous faire pendre ailleurs. »

Depuis la première entrevue de Fieschi avec M. Lavocat, à la Conciergerie, l'assassin fut saisi d'un de ces sentiments extraordinaires qui prouvent que le doigt de Dieu se trouve partout, et que son empreinte est toujours là, près du crime, comme une expiation morale.

Qui peut expliquer cet instinct de la reconnaissance dans l'âme du meurtrier ? Toujours est-il que ce cri si naturel ouvrit à Fieschi comme une porte de salut, en lui inspirant le besoin de se confier à son ancien bienfaiteur. C'est M. Lavocat qu'il demande sans cesse : c'est lui qui doit recevoir la confession de son crime monstrueux ; et c'est encore lui qu'il autorise solennellement à révéler ce qu'il lui confie, comme si cet homme, effrayé du meurtre multiple qu'il a commis, éprouvait le besoin de se couvrir lui-même du voile d'une âme loyale et confiante, pour communiquer avec la société, qui lui demande compte de sa barbarie.

Quel étrange spectacle! Ce n'est pas à l'interrogatoire dur et sec du juge d'instruction que l'assassin répondra ; c'est à l'homme qui lui a tendu une main secourable avant le crime, et qui, puisant dans le souvenir du dévouement de Fieschi un prétexte à son indulgence, semble lui rendre plus facile et moins effrayant le retentissement des paroles sauvages qu'il va prononcer. Quel drame! Quelles scènes saisissantes que celles de ce dialogue!!

Ainsi furent faites les révélations de Fieschi. Prises par M. Lavocat sur des notes informes et incomplètes, elles sont reportées au président de la Cour des pairs, puis lues, relues à Fieschi, qui les approuve ou les corrige.

Et quoi de plus imposant, quelle preuve plus éclatante de la puissance de ce sens moral qui nous anime, que l'émotion de Fieschi lors de la déposition de M. Lavocat à la Cour des pairs, le 4 juillet 1836, quand chacune de ses paroles est venue réveiller dans le cœur de l'assassin les scènes intimes de cette confession solennelle; et lorsque Fieschi, interpellé d'abord par le président qui lui demande s'il a quelque chose à dire sur ce que vient de déposer M. Lavocat, ne peut se lever de son siége, tant il est absorbé! Puis se levant tout à coup : « Vous le savez, s'écrie-t-il, M. Lavocat a su toucher le fond de mon âme... Il a vu, M. Lavocat, l'empire qu'il avait sur moi. Sa Majesté serait venue et *toutes les couronnes*, que je n'aurais peut-être rien révélé. Il a fait plus que n'aurait pu faire tout le monde : et je suis encore tout ému de m'être livré à lui sans réserve; je lui ai dit :

Voilà-tout ce que j'ai fait; dites-le au gouvernement. Il m'a rapporté mes réponses écrites, je les ai examinées. J'affirme aujourd'hui que ce qui est imprimé de ces déclarations est la vérité. »

Six jours suffisent pour ces débats; à la dernière audience, après ses défenseurs, Fieschi se lève. Ce qui enivre cet homme, c'est le prestige de la cour, c'est le bruit de la célébrité... Dans sa vanité implacable, il n'a pas reculé devant ce crime monstrueux; et plus la cruauté est immense, plus il se fait une réputation qui a quelque analogie avec celle que donnerait la gloire. Dès ses premières paroles, on voit l'homme qui prend son échafaud pour un piédestal. Il demande pardon aux *honorables* pairs pour les fautes de langage qu'il va commettre! Il est heureux d'avoir vécu jusqu'à ce jour, demain... il peut mourir!... *Lui! blanchir son affaire!* comme il dit, non, il ne le cherchera pas.

Il ne cherchera même pas à se sauver de la honte de l'échafaud : « Voyez-vous, messieurs les pairs, dit-il, cette main brisée, voyez-vous ma tête? Certes, si j'avais voulu, j'ai un moyen de *dormir* lorsque je veux. Je serais mort, malgré tous les efforts, sans m'empoisonner. »

Écoutons-le dans son langage trivial et grossier; suivons les phases de cette reconnaissance qui, dans cette âme noire, est comme la lumière scintillante d'une étoile au milieu d'un ciel orageux qui contient la foudre.

« Il était là (M. Lavocat), dit Fieschi, devant moi. Je ne le voyais que d'un œil. Je crois que je l'aurais

reconnu quand même *je n'aurais vu que de la moitié de la moitié d'un œil*. Il m'a dit : Fieschi, tu es reconnu : tu n'es pas Gérard. J'espérais qu'il ne me reconnaîtrait pas, car j'étais un cadavre. M. Lavocat dit : Qu'on me laisse seul ; il vient, il s'asseoit à côté de moi, il prend ma main, il me demande mon nom ; je lui dis que je ne le connaissais pas. J'étais dans l'impossibilité de me débarrasser ; il me demanda si j'étais de Lodève. Il me dit : Je suis Lavocat. — Malheureux que je suis ! Allez vous-en ; dites que vous ne me connaissez pas ; ignorez que vous m'avez connu ; un grand coupable comme moi, un homme dans le tombeau *n'a pas besoin de visites*.

« Il ne m'écoute pas. — *Je suis celui qui vous ai fait du bien*, dit-il. — Je le sais. — Je viens à votre secours. — Votre secours, vos efforts sont tous inutiles. Je me vis forcé de verser des larmes : toutes les fois que je me trouve devant lui, je suis ému ; je ne suis pas délicat, et cependant cet homme me fit pleurer... Je dis que si j'avais quelque chose à dire, je le dirais à M. Lavocat. J'ai eu le front, car il faut dire comment ça a été, de dire à M. Thiers que je le regardais comme un homme d'État à grands moyens, mais qu'il ne m'inspirait pas de confiance... Enfin !... j'ai trouvé sur mon chemin deux embranchements, j'ai pris le mauvais ; c'est cela qui m'entraîne dans quarante-huit heures à l'échafaud. Je connais mon crime, et *je mendie la vie*, la grâce de mes complices... »

Bon mouvement de cet homme bizarre, qui bientôt, cherchant à amoindrir ses complices, se met à plai-

santer amèrement Pépin sur sa couardise. Écoutons-le :

« Pépin est bien heureux d'avoir eu un père qui est venu au monde avant lui, qui lui a donné quelques sous. Un ouvrier fainéant qui est patriote, républicain, *Droit de l'homme!...* il voit qu'on le soulage, qu'on lui donne de l'argent... Voilà comment Pépin s'était fait un nom... Il est décoré de Juillet!... que le d. . . . . . . . . que le bon Dieu me punisse! (je voulais dire un mauvais mot) s'il est allé aux barricades... Il n'y a pas de danger. »

Puis, cet homme, ce baladin sanglant, qui joue la comédie après avoir mis en action un drame monstrueux, termine en daignant lever les yeux vers le trône sur lequel il a failli jeter son voile de mort :

« Il me reste deux mots à dire... le crime que j'ai commis... je ne suis pas digne de prononcer un nom, celui de Sa Majesté. Les Français aiment l'homme qui est courageux : Sa Majesté a courage... *je l'estime*, comme j'ai estimé Napoléon... *Elle m'a donné un exemple :* elle ne s'est pas plus dérangée qu'après une décharge de mousqueterie; rien du tout : ses enfants couvraient son corps; Sa Majesté a eu le courage de *rentourner* sur ses pas, sur le terrain qui était ensanglanté par les mains de l'assassin.... *que c'est moi!...* »

Après avoir prononcé ces paroles, Fieschi se retire; et, avant de descendre dans le cachot où il va entendre l'arrêt de mort du parricide, il trouve encore dans sa vaniteuse reconnaissance une ressource nouvelle de publicité.

M. Parquin, son avocat, avait obtenu de M. le président Pasquier la permission de se faire accompagner par son fils dans la prison de Fieschi. Celui-ci a conservé le souvenir de la visite qu'il a reçue, et pendant cette suprême audience, il a remis à M. Parquin la lettre suivante, que nous publions textuellement, qui portait la suscription de M. Parquin fils, avec la plume d'argent dont s'était servi Fieschi pour prendre des notes dans les débats.

« Monsieur,

« A vous fils de l'honorable M. Parquin, mon dé-
« fenseur, pour une cause si grave et sans avoir cher-
« ché me joustifier; car se moyens serais être inutille;
« mais votre digne père en a senti la force des consé-
« quence et à ce soujet a gardé le silence à cet égard.

« Mais il n'a pas oublié me rendre joustice de mon
« caractère en général en peu de mots; il a achevé sa
« noble défence, que je peut vous dire que des hono-
« rables paires se sont précés pour lui présenter son
« homage. Vous, monsieur, à votre âge, vous force
« fisiques sont le guide de vottre nature par lage; mais
« comme fils de celui qu'il a blanchi ses cheveux sur
« sa tête dans la carrière la plus honorable de bar-
« reaux, je vous en conjure à suivvre les traces de
« ceslui qui daccord avec la nature, vous miet au
« mond; je sui persuadé d'avance que vous le vénéré
« si noble père comme vottre respectable mère. Je
« vous ecris à la hast. Je vous laisse en triste souve-
« nir mon port-plume.

« Vous prierez Dieu pour moi; car bientôt je n'en

« serais plus. Jattend cette mort à piet ferme. Adieux,
« nous nous reverrons dans l'autre monde.

« Fait en la cour des paires le 14 février 1836.

« FIESCHI. »

Cet homme, qui prit l'assassinat pour instrument de renommée, fut jusqu'à ses derniers moments le type de l'insonciance la plus vaniteuse et du sang-froid le plus extraordinaire, si cela n'eût été joué.

Le 17 février, le greffier de la cour des pairs, accompagné de son adjoint et du directeur de la prison, s'étant introduit dans sa cellule, pour lui lire son arrêt, Fieschi était en chemise. *Ah!* dit-il, en voyant entrer ces messieurs, *jamais homme surpris n'a fait vaillantise* : et il leur demanda la permission de s'habiller pour les recevoir plus convenablement.

En s'habillant, il causa fort tranquillement de l'objet de la visite, et demanda si l'on avait ménagé ses complices. Quand il eut appris le sort réservé à Morey et à Pépin : *Tant pis*, dit-il, *Morey est un vieillard, et Pépin un père de famille. Ils sont coupables, mais ma tête suffisait.*

Il s'étonna des précautions qu'il voyait prendre pour éloigner de lui tout objet avec lequel il eût attenté à ses jours : quand on s'empara des mouchettes qui se trouvaient dans sa cellule : « Vous pourriez bien, dit-il, laisser ici des faisceaux d'armes, que je n'y toucherais pas. Je sais comme je dois mourir; *je vous en ferai une mort comme vous n'en avez jamais vu.* »

Morey avait reçu l'annonce de sa condamnation

avec le plus grand calme. Pépin fit appeler auprès de lui M. le président de la chambre des pairs. Rien ne transpira des révélations qu'on prétendit que Pépin avait faites; seulement on disait qu'il avait fait l'aveu de sa culpabilité.

Enfin, le 19 février 1836, sur le rond-point de la barrière Saint-Jacques, trois voitures arrivaient par le boulevard. Pépin monta le premier sur l'échafaud, d'un pas assez ferme, et dit, en élevant la voix : « Je meurs *victime!* »

Morey, qui avait fait déjà profession de foi de son mépris de la vie, fut porté sur l'échafaud, et l'on n'entendit pas les quelques murmures de sa voix.

Fieschi détournait les regards pendant leur exécution, qu'il ne voulait pas avoir l'air de braver. Quand son tour vint, il demanda d'une voix ferme pardon à Dieu et aux hommes; puis, après avoir porté le crucifix à ses lèvres, et embrassé son confesseur, il reçut la peine de son crime. Peu de temps avant de quitter la prison, il avait dit : « Je donne ma tête à M. Lavocat, si la loi ne s'y oppose pas, mon corps à la terre, mon âme à Dieu.

Ainsi tombaient ces trois têtes qui avaient combiné la plus infernale machination, auxquelles il faut laisser tout l'odieux d'une pareille conception, bien qu'on ait tenté de rattacher à des complots un crime aussi effroyable. Non, jamais aucun parti ne saurait être soupçonné d'avoir prêté le moindre appui à des monstres chez qui l'exaltation intérieure ou ostensible n'était qu'une folie effrénée.

L'année 1835 et les deux premiers mois de 1836

s'écoulèrent ainsi. On put, grâce aux mesures prises, se laisser aller à l'espérance de voir enfin le calme renaître; l'émeute avait été vaincue et punie, l'assassinat avait subi son expiation, et le cabinet pouvait croire à la certitude d'une longue existence, lorsqu'un événement imprévu vint tout à coup changer l'état des choses : le trouble de la rue était suivi du rétablissement de l'ordre; les hautes régions de la politique furent en proie à de nouvelles agitations. Un fait, unique peut-être dans les fastes parlementaires, amena la dissolution du cabinet.

Le ministre des finances présente la loi du budget de 1837, le 14 janvier 1836, et dans l'exposé des motifs, après avoir fait à la Chambre un résumé de la situation, qui était de nature à diminuer les craintes que les événements avaient fait naître, M. Humann ajoutait.... « Enfin, une grande amélioration financière nous est réservée; je veux parler de la réduction de l'intérêt de la dette : les circonstances semblent favorables pour l'entreprendre, et, en attendant que les convictions se rallient à la mesure, j'essaierai d'empêcher du moins qu'elle ne soit compromise. Elle pourrait l'être, si, les droits de l'État étant mis en oubli, on exagérait les progrès de la hausse; car, il ne faut pas s'abuser, plus le cours de l'effet remboursable s'élèvera au-dessus du pair, plus le remboursement au pair ou la conversion rencontreront d'obstacles. »

Cela dit, le ministre des finances développe en quelques mots sa théorie sur le droit de l'État de rembourser au pair, en s'appuyant sur les principes

du droit commun et du Code civil. Il invoque en outre l'équité et la politique pour défendre la légitimité de cette mesure.

Mais ce qui parut extraordinaire à la Chambre, c'est qu'au moment où M. Humann développait cette théorie, un mouvement se manifestait soudain sur le banc des ministres, et il semble que les paroles du ministre des finances n'étaient pas l'expression de la pensée du cabinet.

En effet, la proposition de M. Humann avait été, dans le sein du conseil, l'objet d'une discussion, et sans combattre le principe fondamental de la conversion ou du remboursement, la majorité des ministres l'avait repoussée, comme étant inopportune : rien ne devait donc l'autoriser à en saisir la Chambre, dans l'exposé des motifs du budget, surtout en termes aussi positifs. Cette dissidence manifeste d'opinion entre les membres du cabinet et M. Humann ne permit pas à ce dernier de conserver plus longtemps son portefeuille ; il donna et fit accepter sa démission, le 18 janvier, quatre jours après la présentation du budget.

Il était difficile, en effet, de comprendre comment, dans un moment où le retentissement des assassinats de la rue et des émeutes se faisait encore entendre, on pensait à introduire dans le pays une mesure qui n'a et ne peut avoir aucun caractère de popularité, et qui, selon nous, présente presque toujours des inconvénients. Rembourser la rente au pair, c'est, pour un gouvernement, abaisser à ses propres yeux la valeur vénale du contrat formé entre l'État et les citoyens ; c'est en outre dépouiller le trésor de res-

sources considérables, et que le hasard peut rendre indispensables ; c'est jeter une sorte de discrédit sur sa position. En effet, ce n'est pas un signe de richesse ni de puissance que cet abandon d'une obligation financière entre le pays et les gouvernements. C'est une mesure impolitique, en ce sens que le lien pécuniaire qui existe ne saurait être trop fortement cimenté. La valeur donnée à la rente est un signe de sécurité ; la dépréciation, un présage de faiblesse ; et quant au remboursement, c'est l'abandon d'un contrat qui forme un lien et qui devient, en quelque sorte, une cause de dévouement mutuel entre la nation et le gouvernement.

La retraite de M. Humann ne se fit pas néanmoins sans exciter les partisans de la mesure, à mettre le gouvernement en demeure de se prononcer. Dans la séance du 1er février suivant, M. Gouin fit, à cet égard, une proposition formelle : il demanda à la Chambre d'autoriser le ministre des finances à donner aux porteurs des rentes 5 pour cent, en échange de leurs titres actuels, des rentes 4 pour cent ou des rentes 3 pour cent, qui seraient immédiatement inscrites sur le grand livre de la dette.

Cette interpellation directe au cabinet n'était pas faite seulement pour avoir la solution d'une question spéciale, mais c'était encore une provocation aux membres du gouvernement d'avoir à relever le gant jeté par M. Humann et ses partisans.

Le 4 février, la discussion fut ouverte :

Le ministre de l'intérieur (M. Thiers) ne devait pas laisser échapper cette occasion d'exposer à la

Chambre ses principes sur cette importante question. On ne pouvait contester, sans aucun doute, sa légalité; aussi M. Thiers se hâta-t-il de la déclarer, 1° comme fondée en droit; 2° comme renfermant une ressource utile, moindre que celle qu'on imagine, mais une ressource utile et digne d'être prise en considération; 3° enfin comme amenée par le temps. Mais, ajoutait-il, le gouvernement ne peut s'empêcher de la trouver aussi très-dure, et surtout impraticable dans les circonstances actuelles.

Après cet exorde, on ne put se défendre d'une certaine sensation de surprise, quand M. Thiers insistant sur tous les motifs qui donnent à la prise de la mesure une importance sérieuse, hésita à donner à la Chambre la véritable cause de l'ajournement. Pour des esprits qui ont quelque habitude des réticences diplomatiques, certes, il faut reconnaître que ce que le ministre cachait prit une transparence dont personne ne fut la dupe. Au reste, il y avait en quelques jours auparavant une crise ministérielle; et le danger de voir encore renaître une autre crise, à l'occasion d'une mesure qui se présentait avec le patronage spécial que le bruit public lui donnait, avait inspiré aux membres du gouvernement le courage d'une résistance légale à certaines influences, qu'il était inconstitutionnel de signaler.

Aussi, les membres de la Chambre s'étonnèrent-ils lorsque le ministre prononça ces paroles explicites :

« Les hommes de bonne foi doivent être touchés d'une première réflexion : c'est que voilà une mesure

qu'aucun des ministres ne repousse en droit, et dans laquelle nous voyons la solution de bien des difficultés, que nous savons, il faut le dire, du gré de la Chambre... Eh bien, messieurs, cette mesure que nous savons en soi juste, que nous savons du gré de la Chambre, qui pourrait résoudre bien des difficultés, pourquoi y résistons-nous aujourd'hui?... Bien évidemment il y a un motif. Ce n'est pas notre intérêt; on ne peut supposer un caprice; il nous a fallu braver une circonstance douloureuse pour nous, et je dirais même périlleuse, si on ne considérait que notre ambition; car il nous a fallu braver, ces jours derniers, une crise ministérielle, et aujourd'hui une crise parlementaire des plus graves... Eh bien!... ne faut-il pas de sérieux motifs pour venir résister à la Chambre et la ralentir? Je prie la Chambre, non pas de me permettre de lui révéler ces motifs, elle comprendra que mon devoir de gouvernement est de lui en cacher une partie; mais de lui exposer ce qu'il est permis de lui dire. »

Jusqu'où la Chambre ne pouvait-elle pas faire remonter l'obstacle apporté à cette mesure? Mais, du reste, s'il était un peu en dehors des principes constitutionnels de mettre de côté pour un instant la responsabilité ministérielle, cela ne dut pas être considéré par les amis du gouvernement, comme un aveu compromettant pour la royauté.

Après cet exorde, M. Thiers s'empare de la question, et il en développe tous les détails : nous ne pouvons omettre ici les considérations générales qu'il fait valoir, parce qu'elles sont de tous les temps, et que

la conversion des rentes dut plus tard être adoptée. (1838.)

Quant à la légalité, elle est incontestable : l'état, dans des temps calamiteux, a emprunté à 5, à 6, même à 7 pour cent. Il a ramené le calme; il a été exact au paiement des intérêts de sa dette; donc c'est par ses soins, par la saine direction imprimée aux affaires, qu'il est arrivé que des capitalistes lui ont offert de l'argent à 4 pour cent. N'est-il pas légitime qu'il dise alors aux prêteurs : Je trouve aujourd'hui dans le grand marché des capitaux, des capitalistes qui offrent de me prêter à 4 pour cent. Eh bien : ou réduisez-vous volontairement à 4, ou permettez que j'accepte les capitaux qui me sont offerts à 4, et recevez votre remboursement. »

Cependant, il est bon d'examiner, historiquement, si ces principes sont d'une rigoureuse équité : car, il faut reconnaître qu'à certaines époques la violence a présidé à cette liquidation. Ainsi, par exemple, sous Louis XIV et sous Louis XV, la réduction des contrats faits en des temps difficiles était prononcée par les chambres ardentes.

Mais, il faut y prendre garde : si le droit absolu permet incontestablement d'opérer cette mesure, il est nécessaire de prendre en considération la signification politique d'une conversion, et de consulter l'équilibre de cette balance financière pour bien peser les avantages avec les dangers; car les résultats pratiques peuvent causer de véritables douleurs; et il faut examiner si l'économie est assez grande pour compenser, sous le point de vue de l'intérêt général,

les chagrins qui peuvent devenir la conséquence de cette réduction.

C'est donc aux détails, c'est aux chiffres qu'il faut demander à répondre sur ce point économique :

Or, la rente s'élève à 147 millions.

Si la réduction était tout juste d'un cinquième, il s'ensuivrait une somme remboursable d'environ 30 millions ; mais tel n'est pas le chiffre exact qui doit être l'objet de cette mesure.

En effet, l'État ne peut d'abord se réduire lui-même :

| | |
|---|---|
| Or, la caisse d'amortissement possède. . . . . . . . . . . . . . | 12,540,000 f. |
| La Légion d'honneur. . . . . . . | 6,771,000 |
| L'université royale . . . . . . . . | 520,000 |
| La caisse des invalides de la marine. | 4,625,000 |
| Les caisses de retraites. . . . . . | 962,000 |
| Les rentes appartenant aux communes. . . . . . . . . . . . . . . | 2,852,000 |
| Les hospices, fabriques, établissements de bienfaisance et religieux. | 8,454,000 |
| La caisse des dépôts et consignations. . . . . . . . . . . . . | 2,095,000 |
| La caisse de prévoyance. . . . . . | 70,000 |
| Les tontines. . . . . . . . . . . . | 1,490,000 |
| Enfin des majorats à titre gratuit. . | 607,000 |
| Ensemble. . . . . . . . . . | 40,973,000 |
| qui, retranchés de. . . . . . . . . | 146,846,000 |
| donnent . . . . . . . . . . . . . . | 105,873,000 |
| dont le cinquième est de. . . . . . | 21,174,600 f. |

Somme sur laquelle seule doit porter le bénéfice de cette opération.

Maintenant, il faut examiner ce que va produire de dépenses pour l'État l'indemnité à accorder aux rentiers ; car, dans tous les systèmes, cette indemnité a été jugée indispensable. Dans le système proposé par M. Gouin à la Chambre, l'indemnité, en leur donnant huit annuités, arrive au chiffre de 168 millions ; réduisant ce chiffre à cause des intérêts, on obtient 145 millions, ce qui est, à 4 pour cent, une somme de 6 millions, qu'il faut déduire du chiffre de 21 millions. Donc, c'est une somme de 15 millions qui devient ainsi le résultat final de l'opération.

Mais sur qui doit se faire le plus sentir cette mesure ? sera-ce sur les riches capitalistes, qui étalent un grand luxe, qui ont assez fait de bénéfices pour faire volontiers le sacrifice de leurs intérêts dans une grande occasion, et dont, au moins, les ressources ne seront pas diminuées au point de compromettre leur bien-être ?

Cette question touchait à des intérêts sacrés. Il fallait détruire ces préjugés accrédités dans le public, et qui, par le calcul si trompeur de ce que l'on appelle des moyennes, fait que l'on efface la douleur des uns par la satisfaction des autres. M. Thiers s'attaque énergiquement à ce qu'il nomme les spéculateurs. Ils ont, en effet, acheté la rente à 55 ; ils ont pu réaliser d'énormes bénéfices ; mais le grand livre a signalé, depuis 1825, des acheteurs à 95, 98, à 100 et même au-dessus. Ce bénéfice a été fait plus par les compagnies que par les rentiers eux-mêmes : c'est là un

résultat reconnu, pris dans les faits; et il y a plus, c'est que, si quelque événement survient qui fasse baisser la rente, ce qui est souvent plus factice que réel, plus dans le jeu de bourse que dans les achats de rentes sérieux, en un mot, dans les transactions de la spéculation, qu'arrive-t-il? c'est que les rentiers, les véritables propriétaires de la rente s'émeuvent, s'effraient, vendent en baisse, perdent sur leur propre capital; et qui a gagné la différence? qui a encaissé le nouveau bénéfice? Ce sont encore les spéculateurs, assez riches pour payer, assez patients pour attendre, assez habiles pour imprimer à ce jeu de la bourse le mouvement de hausse et de baisse qui effraie ou séduit, qui apporte les capitaux ou restitue les titres entre les mains de l'agiotage.

Voilà les vérités que M. Thiers fait entendre à la tribune; et certes, on ne l'accusera pas, dans cette circonstance solennelle, d'avoir sacrifié à cet autel doré de la Bourse, où la calomnie l'a poursuivi avec tant d'audace.

On parle beaucoup, toutes les fois qu'il s'agit de rentes et de crédit public, de la rente en Angleterre, et M. Thiers ne pouvait manquer de poser à la Chambre des chiffres incontestables. Une simple comparaison suffisait pour démontrer l'analogie frappante qui existe dans ce pays entre la division de la propriété mobilière et la nôtre. Chez nos voisins, l'état de la rente était, en 1830, de 700 millions, et les parties prenantes au nombre de 274,000.

En France, 140 millions, et 293,000 parties prenantes.

C'est la même proportion, sous le rapport de la rente que sous le rapport de la propriété immobilière.

Quelle est la conclusion de cette énonciation?

C'est que la loi sur la conversion a pour but de venir frapper la petite propriété plus que la grande.

M. Thiers pouvait ajouter, pour les membres qui cherchent à importer en France tous les détails de l'organisation anglaise, que le principe fondamental de ce pays, dont on ne peut contester l'intelligence en matière de crédit, est de lier le plus possible l'Etat avec les citoyens au moyen de la rente. Plus la dette est élevée, plus le contrat est fort, et plus la sécurité du pays semble s'asseoir sur la solidité du gouvernement. Certes, ce principe devait bien être celui d'un peuple pour qui le crédit commercial est la puissance souveraine. Le gouvernement est à ses yeux un comptoir, qui a d'autant plus d'autorité qu'il a un plus grand nombre de clients.

Mais le chiffre fort important des 295,000 parties prenantes ne suffisait pas pour donner une preuve concluante de ce fait, à savoir : que c'était bien aux petits rentiers que la loi devait porter le coup le plus sensible. M. Thiers a cherché à se rendre compte du personnel de ces parties prenantes : or, quel a été son étonnement lorsqu'il a reconnu que, sur 245,000 individus inscrits au grand livre du 5 pour cent, il y en avait 226,000 qui s'y trouvaient portés pour un chiffre au-dessous de 1,000 fr. de rente !

Faut-il donc frapper aujourd'hui les hommes qui ont ainsi, dans leur confiance entière, déposé leur modeste fortune entre les mains du trésor public?

faut-il, parce qu'une mesure est regardée comme populaire par la presse qui se tait, l'adopter sans examen, dans toute sa nouveauté, dans tout son imprévu? Non; le gouvernement ne pouvait pas se faire ainsi une popularité éphémère, au moyen d'une ressource qui devait frapper ceux-là même qui ne trouvaient pas de défenseurs. Tout commandait alors l'ajournement de cette mesure, dans un moment où le crédit recevait plus que jamais l'application de ce mot original du baron Louis, qui disait que *le crédit était une artillerie.*

Enfin, après avoir mis sous les yeux de la Chambre le spectacle vrai, sincère, des difficultés qui surviendraient si l'inquiétude renaissait, M. Thiers invoque l'impossibilité radicale de prendre actuellement les mesures nécessaires pour appliquer la loi. Si on lui demande combien de temps encore le gouvernement prendra pour satisfaire à ce qu'on appelle le vœu public, si c'est pour l'année prochaine, M. Thiers répond qu'il est impossible, qu'il est interdit au gouvernement de prendre, à cet égard, aucun engagement. Cette décision, le ministère l'a prise, non par goût, car au contraire il eût adopté la loi; mais par intérêt pour le pays. Dans une question qui lui a paru comprendre la chance de causer des douleurs nombreuses, de froisser des fortunes médiocres, et par conséquent respectables, le cabinet a cru devoir être plein, non pas d'hésitation, mais de ménagements. Hardis en politique, ménagers des intérêts privés, tels doivent être ceux qui veulent être imbus du véritable esprit qu'on doit souhaiter à tout gouvernement. Cette discussion,

imprévue comme l'initiative de M. Humann, ne comportait pas tout d'abord les éléments d'un changement de cabinet. La proposition de M. Gouin, que le ministère combattait, fut néanmoins prise en considération par la Chambre, à la faible majorité de deux voix, il est vrai; mais, enfin, cela suffit pour amener dans le cabinet une nouvelle crise.

Mais ce n'était pas là qu'étaient réellement les difficultés sérieuses dont la solution se présenta dès cette époque. Il s'agissait d'un tout autre élément de divisions intestines, et la question toute passagère de la conversion des rentes ne fut que l'occasion d'une rupture entre deux partis, le parti *doctrinaire pur* et ce que l'on nomme le *tiers-parti*.

Plus tard, l'éventualité du succès, au moyen d'une alliance anormale, et les chances d'un triomphe commun, furent pour ces deux partis la cause d'un rapprochement dont nous parlerons en son temps, et qui fut désigné sous le nom de *coalition;* mais ce fut à partir de février 1836, à la suite des graves événements dont nous avons déroulé le tableau, que la scission fondamentale entre les hommes et les principes s'est manifestée, et que les deux partis principaux qui ont amené dans la majorité de la Chambre de fréquentes et curieuses oscillations ont été personnifiés dans les deux hommes d'État qui ont donné aux affaires la principale direction (sauf un intervalle dont nous parlerons à propos de la coalition), à savoir : M. Thiers et M. Guizot.

Avant d'entrer dans l'examen de cette longue lutte parlementaire, avant de suivre dans les événements

politiques les deux systèmes parfaitement distincts, et dont l'étude est offerte au pays depuis dix ans, nous devons chercher à expliquer, en quelques mots, la différence d'opinion qui a séparé les hommes éminents qui, partis tous de la révolution de juillet, ont gouverné les affaires. Puis nous verrons dans quelle position M. Thiers s'est vu chargé forcément de prendre la présidence du conseil des ministres, le 22 février 1836.

Nous avons examiné dans la *première partie* de cet ouvrage le mécanisme politique qui réunit et fit mouvoir en commun les doubles rouages de l'école *doctrinaire* et de l'école *révolutionnaire*. Par cette alliance, dont les bases se trouvaient dans la presse, la révolution de Juillet amena le triomphe des institutions dont la Charte de 1814 avait déjà proclamé les principes.

Les hommes politiques mirent en oubli pour un moment, pour quelques années, les dissidences de détail qui nuançaient leur différente origine, ils durent s'allier pour combattre : et le succès, qui était d'abord le but unique de leurs efforts, fut encore, après la révolution de 1830, la cause d'une prolongation d'alliance contre des ennemis qui cherchaient à saper l'édifice construit en communauté d'efforts et de ressources.

L'union fut de longue durée; mais, bien souvent, des divisions intestines se manifestèrent. Bien souvent, la rupture eût été éclatante, si la nécessité n'en eût commandé l'ajournement : puis, les troubles s'apaisant au moyen d'une nouvelle trêve, les causes

de malentente s'amoindrissaient; les prétextes de brouille s'effaçaient; enfin, on vivait tranquille, on se pardonnait ses défauts réciproques; et l'on allait même jusqu'à se sentir des élans de sympathie, au souvenir des dangers courus ensemble.

Cependant, il était nécessaire, fatal, que le fond finît par emporter la forme : et rien ne nous paraît plus simple, plus logique que la situation actuelle des deux écoles dont les adeptes s'étaient réunis avant 1830, et ont continué à se réunir six ans après la révolution qu'ils avaient accomplie.

Du jour où les lois de septembre furent promulguées, où les procès de la cour des pairs furent terminés, du jour où la répression de ces insurrections ou de ces crimes fut efficace, l'opposition de *principe* qui séparait dans le fond les deux écoles éclata, et il est arrivé, comme nous le verrons en suivant les faits, que la scission entre M. Thiers et M. Guizot a dû être et a été complète.

Nous les croyons tous deux de bonne foi, chacun dans sa ligne; et, comme il faut bien que, de ces deux hommes d'État, l'un se trompe, nous devons attribuer son erreur à son éducation politique première. Nous ne prétendons pas dire que, considérés absolument, le système de l'un soit meilleur que le système de l'autre. Nous ne ferons pas exclusivement l'éloge des actes de l'un au préjudice de la direction imprimée par l'autre : seulement, nous avons l'entière conviction que, sauf quelques détails, la politique proposée, suivie et défendue par M. Thiers est la plus logique avec le but de la révolution de Juillet.

Nous pensons qu'avec toute l'autorité de sa haute intelligence des faits historiques, M. Guizot ne peut se défendre d'un sentiment de résistance aux idées révolutionnaires, qu'il a combattues au commencement de la restauration. L'école anglaise comprend des principes aristocratiques incompatibles avec les institutions actuellement adoptées par la France ; en cherchant à les faire triompher, M. Guizot cherche, selon nous, à faire remonter au pays une voie qu'il a quittée. Nous n'admettrons jamais qu'il puisse considérer comme possible l'alliance des idées oligarchiques qui doivent le préoccuper avec nos institutions nouvelles. Il faudrait modifier, ou plutôt bouleverser de fond en comble ce qui existe dans nos lois, pour que la forme du gouvernement, tel que le voudrait M. Guizot, fût introduite en France. Tout s'enchaîne dans un État, et ne vouloir emprunter à des institutions que des analogies, c'est vouloir léguer à une nation la certitude d'une lutte plus ou moins prochaine. Il n'y a pas de démocratie mêlée d'aristocratie; cela n'est pas sincère, et si M. Guizot était mis en demeure de se prononcer, cet homme d'État a trop de puissance pour ne pas avoir alors de la franchise; et certes, M. Guizot ne peut voir, dans les fins de la révolution, le triomphe des classes moyennes dont il proclamait l'avénement. Ce n'était, dans son dessein, qu'une transition, qu'une transformation réservée pour l'avenir; mais, en toute conscience, la simplicité presque radicale de la révolution de Juillet ne pouvait guère lui paraître le dernier mot de la représentation nationale. Comment admettre que les doctrines de l'école politique anglaise

pussent s'assouplir aux principes de la Charte de 1830? Sans aristocratie, que serait l'Angleterre? avec l'aristocratie, que serait notre Charte? Voilà toute la question. Or, selon nous, M. Guizot ne peut croire sincèrement à la solution d'un problème qui repose sur des éléments que la logique détruit avec toute sa rigueur. Maintenant, la France reviendra-t-elle sur ses pas? adoptera-t-elle, même graduellement, ou bien laissera-t-elle s'introduire par surprise, les principes d'une organisation toute contraire à celle dont elle a cherché et dont elle cherche encore les éléments? Nous ne le croyons pas. Les classes moyennes sont-elles appelées à prendre la place des anciennes classes féodales ou nobiliaires? nous n'avons qu'à lire les principes élémentaires de notre droit civil pour trouver à cela des obstacles insurmontables. Les tendances du ministre dont nous parlons sont-elles sincèrement dégagées de toute arrière-pensée qui emprunterait des éléments d'organisation aux gouvernements aristocratiques? Nous ne pouvons le supposer, en présence de ces mille détails dont nous sommes témoins. Quand l'empereur voulait créer une nouvelle noblesse, il n'en dissimulait pas la magnificence, le luxe, la grandeur. Cette mise en scène théâtrale des splendeurs de l'Empire était franche dans son éclat. Les substitutions, les majorats, les grandes charges de l'État, tout renaissait sous le souffle de cette volonté toute-puissante; et la France oubliait dans le bruit, cachait sous le prestige de la gloire les souvenirs de son affectation républicaine, mais, de nos jours, qu'est-ce que ce petit spectacle de prétentions vaniteuses sans grandeur,

de distinctions sans une noblesse? Si vous voulez rétablir ces priviléges dans une nation qui a cru les détruire, exposez-les franchement à une chance de succès ou de ruine, proposez-les; mais ne cherchez pas à les insinuer sans changer les institutions : car ces institutions sont le bloc d'airain contre lequel vos tentatives viendront se briser tôt ou tard, si vous n'avez ni la force nécessaire pour les changer, ni le courage de les braver ouvertement. Pas d'à peu près; pas de réticences; pas de faux-fuyants : soyez quelque chose : mais ne soyez pas le hasard, la pusillanimité, ou l'audace sourde et cauteleuse. Vous n'arriverez pas, soyez-en sûr. On respectera quelque temps ce qui séduit toujours, le talent, la haute influence... mais ne vous fiez pas seulement au présent; étudiez l'avenir : proposez votre système; mettez le pays en demeure de se prononcer, et de se donner ou du moins de s'assurer ce que vous croyez être la force : car, songez-y bien, après vous, après votre lutte pleine d'éclat, mais seulement sonore, que restera-t-il? Pas un homme capable d'imposer; pas une influence digne d'être suivie, et surtout pas une base, pas un principe qui serve de germe aux illusions que vous aurez posées devant les yeux : cette fascination sur laquelle vous comptez tombera; et alors!... que restera-t-il de la force, de la grandeur, de la sincérité de nos institutions? rien que des embarras, ou peut-être le néant.

Mieux vaudrait être téméraire que de s'en reposer sur l'indécision pour régler l'avenir; car, du moins, la lutte serait digne des combattants, et peut-être

sortirait-il de la discussion un établissement sérieux. En matière de gouvernement, le doute est rarement le signe de la sagesse; c'est le témoignage de la faiblesse et le présage de la décadence.

Ainsi, les chefs des deux écoles formées sous la restauration, et qui avaient été placés à la tête des affaires après la révolution de Juillet, M. Thiers et M. Guizot se sont divisés une première fois au mois de février 1836.

Un mois après l'avénement de M. Thiers à la présidence du conseil, une occasion toute naturelle, la discussion de la loi sur les *fonds secrets*, appela M. Guizot à la tribune. Il prend lui-même soin de signaler, au début même de son discours, les motifs d'opposition que ses adversaires en politique font valoir contre ses doctrines, à savoir : que sa politique est rétrograde et rigoureuse.

M. Guizot est doué d'une merveilleuse faculté, qui lui rend de grands services toutes les fois qu'il veut éluder les questions directement posées : c'est de voiler, sous le prestige de quelque formule éloquente, qui saisit d'intérêt les esprits, ce qu'il ne veut pas réfuter ou résoudre.

Ainsi, l'on accuse M. Guizot de retourner par goût aux principes absolus, en droit civil, en droit politique, et par conséquent d'être rétrograde. M. Guizot limite la rétroactivité dont on l'accuse à une époque qui précède celle au delà de laquelle on le renvoie; et il répond cette phrase, sans doute fort belle, fort éloquente : « Quand la société est tombée dans la licence, le progrès, c'est de retourner vers

l'ordre ! » et tout le monde d'applaudir; puis il continue :

« Soyez-en sûrs, messieurs, il n'y a pas de progrès pour la Chambre, pas de progrès pour la France, à se passionner pour les idées et les pratiques de 1791. » Et comme il ne veut pas, lui, se passionner pour ce qui fait la cause des années sanglantes de la révolution, il affirme que ce pas rétrograde n'est pas un progrès.

Certes, personne à la Chambre ne pouvait combattre cet avis, personne ne pouvait insister sur la nécessité pour la France de revenir à 1793 par les institutions de 1791; mais, si M. Guizot eût fait remonter à deux années de plus en arrière, à 1789, cette mise en discussion des véritables libertés publiques, sa formule était erronée; son argumentation péchait par la base.

A dater du 22 février 1836, nous pourrons voir M. Thiers et M. Guizot chercher à faire triompher, dans le gouvernement des affaires du pays, les opinions qu'ils ont représentées toute leur vie, et dont l'origine est si distincte. Désormais, ils ne devront plus être ensemble au pouvoir. S'ils combattent un instant sous le même drapeau, ce n'est que pour une alliance momentanée, comme celle de deux peuples d'origine et d'institutions diverses qui se coalisent pour le renversement d'un ennemi commun; mais, une fois en possession de la victoire, ils ne peuvent plus s'entendre : ils suivent chacun sa voie; parce que ce n'est plus seulement au triomphe de leur ambition qu'ils travaillent, mais au triomphe de leurs instincts et de leurs sentiments.

Cependant, qu'il nous soit permis d'exprimer un vœu, et en même temps une croyance, avant d'entrer dans l'étude que nous allons faire des événements qui amenèrent la séparation de ces deux hommes d'État.

Le vœu, c'est que ces deux intelligences d'élite s'unissent un jour, pour donner à la France une force réelle, en achevant logiquement ce que la révolution de Juillet a préparé et ce qui est incomplet dans nos institutions.

La croyance, c'est que si quelque événement survenait qui mît en péril ces mêmes institutions, précieuses et libérales, malgré leur imperfection, M. Thiers et M. Guizot oublieraient ce jour-là leur guerre de tribune, pour se souvenir de leur union contre les ennemis de la France.

Deux hommes d'État éminents, sir Robert Peel et lord John Russel, se partagent chez nos voisins les principes et les opinions politiques de la Grande-Bretagne : tous deux, également animés du sentiment du bien public, sont naguère parvenus à composer une majorité parlementaire au service des véritables intérêts de leur pays. Ils se sont réunis pour ce but commun ; puis, le but proposé une fois atteint, ils ont compté leurs forces, et celui qui s'est cru le plus faible, après cette alliance, s'est retiré devant celui qu'il croit être chef de la situation.

Leur alliance était-elle possible? non : car, en Angleterre, les principes qui divisent les *tories* et les *wighs* diffèrent par le fond; et par conséquent, l'alliance est impossible pour le maniement général des

affaires. Ici, le monopole de la haute propriété et de la haute église; là, les tendances d'une répartition plus libérale des droits civils et de l'émancipation religieuse.

Chez nous, au contraire, les principes de la révolution sont les mêmes pour tous : le pays s'opposerait trop énergiquement à l'application des principes fondamentaux qui contrarieraient notre origine, pour qu'aucun homme d'État en voulût risquer l'introduction.

Nous pensons que M. Thiers veut plus sincèrement que M. Guizot les tendances de notre révolution : mais, par cela même que, malgré sa haute intelligence, M. Guizot les veut moins énergiquement, ou les apprécie moins logiquement, il ne s'ensuit pas, selon nous, qu'il soit leur ennemi. C'est à la révolution que M. Guizot doit sa fortune politique. Il peut se tromper, s'illusionner, fausser sans le vouloir l'esprit de la révolution : nous chercherons à l'indiquer plus loin ; mais les principes généraux sont plus forts que les hommes, et tôt ou tard M. Guizot subira son propre retour à une politique plus sincère à l'intérieur, plus énergique à l'étranger : c'est là une condition nécessaire, fatale, de ses tendances; une sanction de sa vie. M. Guizot ne voudra pas et ne pourra jamais se faire le Monk des principes réactionnaires.

Quand il verra qu'en fait, l'administration des affaires s'opère en dehors de l'influence réelle et sincère des fonctionnaires publics, et que les progrès du commerce et de l'industrie sont dus à l'autorité puis-

sante d'une oligarchie nouvelle et respectable des grands industriels et des riches commerçants, qui se forme, s'organise, et étend chaque jour ses racines dans le pays ;

Quand un fait éclatant à l'étranger, une attaque directe, flagrante, honteuse contre nos droits, ou nos prérogatives, rompra le silence de cette situation pusillanime, humble, que subit la France actuelle devant les pavillons étrangers, et viendra prouver au ministre des affaires étrangères du 29 octobre que la puissance de notre pays abdique devant les volontés de l'Angleterre; que sa neutralité dans toutes occasions n'est pas le signe de sa prudence, mais de sa faiblesse; que son nom, qui protégeait la religion auprès du berceau du catholicisme, est remplacé par l'influence de la haute église anglicane;

Quand le pays surgira pour dire toutes ces vérités, sur lesquelles le ministre jette le voile de son ambition satisfaite, alors M. Guizot s'apercevra que l'éloquence n'est pas le signe d'une énergie réelle ; qu'une confiance aveugle dans un peuple dont les intérêts diffèrent si souvent des nôtres est un hommage maladroit et fatal rendu à la foi punique; qu'enfin, il ne faut pas laisser dans une nation fière, généreuse et noble, s'endormir le sentiment de sa noblesse, de sa générosité, de son orgueil : car le réveil devient de la colère, et la fierté de la vengeance.

Alors M. Guizot s'unira peut-être à ceux qui n'ont pas menti à la révolution, ni à ses principes; qui ne se sont pas laissé éblouir par l'éclat du pouvoir, et

qui n'ont pas à cacher, sous la sérénité apparente d'une existence élevée et puissante, les inquiétudes ou les remords que donnent tôt ou tard, chez un homme religieux, l'indifférence ou l'erreur.

---

# HUITIÈME PARTIE.

## MINISTÈRE DU 22 FÉVRIER 1836.

Un mois ne s'était pas encore écoulé depuis la formation du cabinet dont M. Thiers était le premier ministre, et déjà le rapport dont l'honorable M. Lacave-Laplagne avait été chargé, sur la proposition de M. Gouin, était déposé. Le rapporteur, dont les connaissances étendues et spéciales ont fait depuis un ministre des finances aussi habile que probe, avait développé les avantages et les inconvénients de la mesure. Le gouvernement avait trouvé dans la commission une adhésion complète. La proposition de M. Gouin avait été proclamée utile par les ministres eux-mêmes; mais ils l'avaient déclarée inopportune : les commissaires furent du même avis, et leur conclusion avait été de proposer, conformément au désir exprimé par le gouvernement, d'ajourner à la session prochaine la *discussion* du fond de la proposition. Ainsi les statuts parlementaires trouvaient dans cet ajournement, qui ne portait que sur la discussion, leur sanction légale; et en même temps, le vœu des ministres se trouvait rempli.

Cette conclusion était trop loyale et trop conforme au désir du cabinet pour que M. Thiers ne s'empressât pas de déclarer que le gouvernement adoptait le principe, en manifestant l'intention de rechercher une seconde réduction qui ne fît supporter aux rentiers qu'une perte d'un demi pour cent sur le revenu, et, vu l'inopportunité reconnue de la mesure, de présenter l'année suivante un projet de loi qui indiquerait l'époque précise de l'opération. Aussi la discussion générale, sur les conclusions des commissaires, n'apporta-t-elle rien de nouveau, et l'ajournement fut-il prononcé à une immense majorité.

Quelques jours après, la loi des fonds secrets était votée par 251 voix contre 99, et le cabinet était encore une fois consolidé.

La session ne s'écoula pas sans que de hautes questions d'intérêt public fussent discutées, et nous retrouvons encore toujours prête la vive polémique de M. Thiers, non-seulement sur les points de la politique, mais encore sur les points de l'administration, dont le caractère spécial et l'aridité ne l'effraient pas. Pour apprécier dignement son talent oratoire, nous devons l'étudier même dans ces matières, où il faut que sa souplesse soit toujours prête et ne lui fasse jamais défaut.

Tantôt M. Thiers, comme ministre de l'intérieur, prend une part active à la loi sur les *chemins vicinaux*, cette loi qui est à la richesse des communes ce que la rapidité et la facilité des voies de communication sont à l'économie générale de l'industrie, du commerce et de la civilisation; tantôt, abordant les principes de la

*responsabilité ministérielle*, il en fait remonter la cause première aux termes précis de la Charte; il veut, avec tous les membres du parlement, un être immuable, irresponsable, à côté d'êtres muables, responsables, et qui soient la garantie vivante de tous les abus; il veut une responsabilité collective et non isolée, et telle que les actes même *non contresignés* engagent la garantie légale écrite dans la loi constitutive du pays. Dans cette loi, une question délicate fut soulevée, celle de la poursuite des agents du pouvoir. L'article 75 de la Constitution de l'an VIII avait décidé que la poursuite ne pourrait être exercée que sur l'autorisation du conseil d'État. M. Thiers en défend le principe, et il cite à l'appui de son opinion ce fait remarquable, que sur 600 demandes en autorisation de poursuites, le conseil d'État a fait droit à 391, sur lesquelles il n'y a eu que 120 condamnations de fonctionnaires : ce qui prouve que le conseil d'État n'est pas aussi indulgent qu'on le fait entendre. La juridiction du conseil d'État est-elle aussi élevée, aussi éclairée que celle d'une cour royale? telle est la question : car il serait faux d'enchainer le conseil d'État aux volontés du gouvernement : son impartialité a été souvent reconnue. Or, personne ne peut contester les lumières de ce tribunal, trop élevé pour se placer sous la dépendance des petites passions locales.

La loi des *Douanes*, qui n'étaient plus dans les attributions du président du conseil, ministre des affaires étrangères, se ressentait néanmoins de la direction qu'il comptait imprimer à la politique extérieure; car la paix, la bonne entente des nations entre elles, dé-

pend des avantages qu'elles se font par la réciprocité dans leurs transactions commerciales, dont le système des douanes est la charte.

M. Thiers crut donc devoir prendre la parole, et justifier à certains égards le système protecteur. Quoi de plus naturel, en effet, que ce système qui est l'élément le plus efficace du développement des industries nationales. Aucun peuple n'a cessé d'être protectioniste lorsqu'il y avait avantage pour lui de favoriser l'écoulement des produits nationaux. La guerre avait élargi le cercle des efforts industriels; le retour des Bourbons en 1814 avait ramené les produits anglais au préjudice des produits nationaux; la protection fut invoquée; on chercha, on cherche encore à poser l'équilibre entre les deux nations rivales, l'Angleterre et la France, comme on l'avait fait en 1713, après la paix d'Utrecht, par la séparation des tarifs.

En fait, n'est-ce pas par le système protecteur qu'en 1836 le sucre de betterave prenait des chances d'avenir?

L'Angleterre elle-même n'a-t-elle pas été forcée, malgré le besoin qu'elle a des produits exotiques, de faire un traité de navigation qui rendit la sienne exclusive? Est-ce autre chose que le système protecteur?

On prétend que ce système a pour inconvénient de porter des entraves au commerce extérieur, et en même temps de forcer la nature. Mais, si cela est vrai, quel produit *forcé* n'a pas excité la répulsion la plus grande dès son origine? Qui a cru au succès du sucre de betterave, cette invention qui avait inspiré

la caricature la plus grotesque, le roi d'Angleterre envoyant une betterave à l'empereur, en disant à cette betterave : *Va te faire sucre?*

Cependant, en France, le système protecteur n'a pas forcé la nature, car ce qu'il a protégé ce sont des produits essentiellement naturels, les houilles, les fers et les cotons.

Que l'on ne croie pas que l'unité de produit soit un avantage pour une nation en présence du système protecteur qui se crée en compensation. Le Portugal, par exemple, fournit des vins à l'Angleterre, qui par retour lui donne ses fers, et le Portugal n'a pas d'industrie nationale; là, il n'y a qu'un comptoir : il n'y a pas d'industrie.

Une autre considération est que la grande fabrication à l'intérieur et *pour* l'intérieur est une cause de commerce extérieur. Par exemple le tissage des cotons oblige à une importation considérable de cette matière première : or, c'est au commerce des États-Unis qu'est dû cet immense commerce. Il en sera de même des laines, des teintures, des indigos, que la France est forcée d'aller chercher dans l'empire ottoman, dans les États barbaresques. L'extension de ses relations commerciales avec l'étranger a grandi : en 1787, elles ne se montaient qu'à 389 millions; en 1834, elles s'élèvent à 654 millions.

Ce n'est pas tout : à côté de la protection des produits indigènes de préférence aux produits exotiques, il ne faut pas oublier d'établir l'équilibre entre les produits indigènes seuls, en sorte que les développements de l'un ne nuisent pas aux développements

que prend l'autre. A cet égard, les bois, les céréales, les bestiaux, les huiles, en un mot tout ce qui tient à l'agriculture est protégé. On ne saurait le contester, les tarifs répondraient d'eux-mêmes à l'objection.

Ce que voulait prouver le gouvernement, c'est que les lois de douanes, qui certes n'étaient pas complètes, avaient du moins pour élément de perfectionnement le sentiment d'une entière impartialité. La protection ne devait pas être et ne serait pas spéciale; mais pour ne froisser aucun intérêt, le but commun était de bien étudier la situation des choses, d'équilibrer l'écoulement des produits, et de chercher enfin, non pas une loi décisive (il ne saurait y en avoir sur des matières essentiellement variables), mais de s'efforcer, au moyen de lois équitables et réglées selon les temps, à trouver la solution du problème par l'accord, par l'harmonie des intérêts généraux, soit de l'étranger, soit de la nation.

Dans le cours de cette session, que l'on peut qualifier du nom de session d'affaires, une grande polémique s'engagea contre le gouvernement à propos des dépenses relatives à l'achèvement des monuments dont l'initiative appartenait, comme nous l'avons vu, à M. Thiers. L'économie, en toutes occasions, est louable, personne ne le conteste: mais ce qui se passe dans la vie privée ne saurait être évité dans l'administration publique, et la parcimonie est évidemment le plus grand ennemi du développement des arts. C'est ce qui dut arriver à l'occasion de ces entreprises gigantesques votées d'enthousiasme, et qu'il

était réservé de voir attaquer sur les détails comme toute chose en ce monde.

Voici donc M. Thiers forcé de reprendre article par article l'examen de ces constructions. Certes, nous ne le suivrons pas dans ce débat, qui semble plutôt l'explication donnée à un devis d'entrepreneur que le grand commentaire des dépenses auxquelles se rattache la gloire la plus durable d'une nation, celle qui est debout longtemps après la chute de tant d'institutions et de tant d'hommes. Comment donc la Chambre se plaisait-elle à rabaisser ainsi d'elle-même le sentiment de générosité qui avait présidé à la mesure? comment marchandait-elle lorsque ces dépenses votées ne pouvaient avoir pour l'État d'autre conséquence que celle d'ennoblir le pays vis-à-vis de l'étranger? comment obligeait-elle le ministre à rendre un compte d'entrepreneur, si ce n'est pour lui donner l'occasion de faire acte devant la Chambre de sa prestigieuse facilité? Cependant le crédit supplémentaire qui était demandé, et qui s'élevait à près de 4 millions, fut accordé; 255 voix contre 100 reconnurent que dans des dépenses de cette magnitude, le gouvernement ne pouvait pas être à l'abri des erreurs, des accidents, des mécomptes, de l'imprévu; et grâce à M. Thiers, ces beaux monuments ont pu être achevés. Lorsque la loi de ces crédits supplémentaires fut portée à la chambre des pairs, M. le marquis de Dreux-Brézé crut devoir défendre la restauration, à qui personne ne contestait d'avoir eu l'intention de continuer des travaux dont l'empire lui-même avait eu sa part d'initiative.

Mais, en attaquant le crédit, il crut pouvoir mettre en parallèle l'indulgence que l'on paraissait témoigner au gouvernement actuel, tandis que sous la restauration un ministre avait été l'objet de vives réclamations, à l'occasion d'une très-minime dépense qui avait paru inconstitutionnelle; M. Thiers expliqua en quelques mots à la Chambre ce dont il s'agissait; et voici en quels termes il le fit :

« L'honorable orateur qui descend de cette tribune a invoqué l'histoire; je l'invoque aussi, et l'histoire dira s'il y avait convenance à comparer une question où il ne s'agissait, tout le monde s'en souvient, que d'une misérable *salle à manger*, à une question où il s'agit de l'achèvement des plus beaux monuments du pays. »

Ainsi, M. Thiers, dans la session de 1836, tour à tour ministre de l'intérieur et ministre des affaires étrangères, défendait les questions spéciales et les questions politiques qui se présentaient; mais la présidence du conseil, qui avait ouvert une lutte dont le principe a toujours subsisté depuis cette époque, la présidence du conseil ne devait pas rester longtemps entre ses mains. Nous verrons plus loin à quelle occasion M. Thiers fut forcé de remettre sa démission, le 25 août; jetons un coup d'œil rétrospectif sur les événements de cette année 1836.

Les lois de septembre 1835 avaient apporté quelques entraves à la polémique ardente des journaux contre la dynastie et contre le gouvernement. Cependant, à maintes reprises encore, le ministère public avait exercé des poursuites contre la presse, et à quel-

ques jours même de leur promulgation, les dispositions pénales de la loi avaient déjà reçu leur application (1).

Mais si ces excès avaient un caractère de persévérance fâcheuse, là n'était pas le principe des craintes sérieuses que le gouvernement avait à concevoir de la part des ennemis de la dynastie et des institutions.

L'attentat si monstrueux de Fieschi n'avait pas, contre toute prévision, arrêté le bras des meurtriers. Le 25 juin 1836, à six heures après midi, au moment où la voiture du roi sortait de la cour des Tuileries, un assassin placé près du guichet tirait encore sur Sa Majesté avec une arme à feu en forme de canne. Une fois encore, la Providence, si fréquemment soucieuse des jours de Louis-Philippe, sauvait le roi; une fois encore, le pays n'avait pas à redouter les conséquences fatales d'une pareille fin! La balle n'avait pas atteint Sa Majesté, bien qu'elle pût pénétrer dans l'intérieur de la voiture. L'assassin, qui n'avait pas cherché à se soustraire aux conséquences de son crime, avait déclaré se nommer Louis Alibaud, et être né à Nimes. Quelques jours après, on retrouvait, en effet, dans *le Courrier du Gard*, une notice qui donnait sur cet individu les détails suivants : Il était né le 4 mai 1810, à Nimes; il était fils de Barthélemy Alibaud, voiturier, et de Thérèse-Madeleine Barrière. Cette femme avait tenu une petite hôtellerie pendant quelque temps; puis cette famille s'était établie à Narbonne, et enfin à Perpignan.

(1) Voir au Rapport du garde des sceaux, le 26 juin 1836.

L'acte d'accusation, notifié le 4 juillet à la personne d'Alibaud, cherchait à poser en principe que ce crime devait être considéré comme un de ces actes inspirés soit par les doctrines fatales qui ont cherché à excuser le régicide, soit par cette altération profonde et complète de la science du bien et du mal, qui n'est qu'une triste et funeste conséquence du désordre de l'esprit et du cœur.

Alibaud, âgé de vingt-six ans, entraîné au corps-de-garde, fut immédiatement fouillé; l'on trouva sur lui et sous ses vêtements un poignard dont il avait essayé de se saisir, plus quelques objets d'une mince valeur, et notamment un peigne, deux pipes, un papier renfermant du tabac à fumer, et vingt-trois sous. Cet homme ne manifesta qu'un seul regret, celui de n'avoir pas atteint le roi; et comme un docteur lui faisait remarquer que son cœur battait fortement, l'assassin lui dit : *« Ce n'est pas de peur ; c'est plutôt par regret de n'avoir pas réussi. »*

Une singulière coïncidence fit reconnaître Alibaud au moment même de son arrestation. Un sergent de la garde nationale, le sieur Devisme, armurier de la rue du Helder, avait le premier mis la main sur Alibaud. Or, quelque temps avant, vers le mois de décembre 1835, un individu s'était présenté chez M. Devisme, et lui avait demandé précisément de se charger de vendre trois cannes-fusils; il lui en avait retourné deux et en avait gardé une, dont il n'avait pas soldé le prix : ce fut cette même canne qui servit à Alibaud pour commettre le crime.

Dès les premiers aveux, l'assassin ne cacha pas le

sentiment qui l'avait animé : Alibaud se proclama coupable : « La mise en état de siége de Paris, le 6 juin 1832, a été l'occasion, la cause de la résolution qu'il a conçue : il voit dans le roi que la France s'est choisi le plus mortel ennnemi des peuples ; il méditait un suicide, tant il avait pris la vie en dégoût ; mais il a du moins voulu, dit-il, *utiliser sa mort dans l'intérêt des peuples.* » Et quand on lui donne la plume pour signer au premier procès-verbal, Alibaud fait précéder sa signature de cette phrase étrangement sauvage : *Je n'ai qu'un regret, celui de n'avoir pas réussi.*

Les détails dans lesquels il entre sur son projet régicide ne le cèdent en rien au sang-froid barbare de cette déclaration. Il explique avec un calme que rien n'altère comment il a fait de l'arme qu'il a choisie une étude particulière : il en donne la portée exacte ; il a fait plusieurs expériences sur la manière de charger les cannes-fusils confectionnées par l'armurier Devisme, et il a reconnu qu'une quantité de *vingt-huit* grains de poudre était précisément ce qui convenait pour assurer à la balle une direction exacte et suffisamment meurtrière.

Qui donc avait pu donner à Alibaud ce calme étrange dans le crime le plus lâche, l'assassinat d'un homme exposé sans défense au bras qui veut le frapper ?

Si l'on consulte les antécédents d'Alibaud, on se demande comment il a pu trouver dans la vie qu'il pouvait conduire dans une voie honorable et droite les motifs qui l'ont entraîné à cette sauvage cruauté. Engagé volontaire en 1829 dans un régiment, le 15ᵉ lé-

ger, Alibaud se distingue rapidement. Il arrive en peu de temps au grade de sergent. Mis en congé de réforme en 1834, il est employé dans la télégraphie aux postes de Mondredon et de Carcassonne.

Il est vrai qu'Alibaud ne cache pas les tendances républicaines vers lesquelles il se sent entraîné. Il veut même, en prenant un passe-port pour l'Espagne, donner carrière à son exaltation en se réunissant aux réfugiés italiens et polonais qui ont dû organiser à Barcelone un mouvement insurrectionnel pour proclamer la déchéance de la reine et la république.

Mais ce mouvement, qui n'avait pas réussi, force Alibaud de rentrer en France. Il se rend à Paris, où la misère qui le gagne le force à changer souvent de domicile; il cherche sans beaucoup d'ardeur à s'employer, et ce n'est qu'après plusieurs mois de séjour à Paris qu'il parvient à entrer, en qualité de commis, aux gages de 400 francs par an, avec la table et le logement, chez le sieur Batisa, marchand de vins, rue Saint-Sauveur, nº 12. Il y était entré le 27 février 1836 : il y resta jusqu'au 25 mai. Là, souvent Alibaud a manifesté sa haine contre le gouvernement. S'il faut en croire un témoin, le sieur Manoury, garçon de café chez M. Batisa, quelques jours après l'exécution de Fieschi, en parlant de ce criminel, Manoury s'étant pris à dire qu'il avait eu une mort trop douce pour un scélérat comme lui, Alibaud, en s'emportant, lui dit : « Qu'il était un imbécile, qu'il n'était pas assez expérimenté pour connaître cela, que Fieschi n'était point un scélérat. »

Le 25 mai, Alibaud fut renvoyé par le sieur Ba-

tisa, et il entra dans une maison garnie de la rue des Marais-Saint-Germain, où il demeura jusqu'au 25 juin, jour de son crime et de son arrestation.

La monomanie du régicide, cette folie stérile qui s'est emparée de tant de victimes, a pour caractère principal de colorer d'une grande fermeté de paroles la lâcheté de l'attentat qu'elle inspire : rien n'égale le sang-froid d'Alibaud.

Dans son interrogatoire, le président lui demande pourquoi il a quitté Barcelone pour revenir en France ? Alibaud élève la voix : *Pour tuer le roi!* répond-il; et lorsque le président cherche à éveiller dans son cœur le sentiment de quelque repentir : — J'avais la conviction de ce que je faisais, dit Alibaud; et je crois avoir déjà exposé mes convictions à cet égard.

Son défenseur, Me Charles Ledru, a pris la parole pour le défendre : Alibaud demande la parole à son tour, il va lire un manuscrit; le baron Pasquier est forcé de l'interrompre : le manuscrit d'Alibaud menace d'être une apologie complète du régicide; enfin, un autre avocat veut aussi défendre Alibaud; celui-ci se lève froidement : « Permettez, monsieur, dit-il, votre but est sans doute d'inspirer la pitié et de demander grâce pour moi. Moi, je ne veux inspirer que des sentiments de haine ou des sentiments d'estime à mes semblables... »

Le discours de cet insensé avait été presque inédit par la presse, tant était grand l'étonnement de voir exhumer des souvenirs sanglants de 93 les doctrines de Saint-Just et de Marat.

Le lundi 11 juillet, la tête d'Alibaud tombait. Plût à Dieu que ce régicide eût été le dernier vestige de cette sauvage cruauté, qui effacerait la France du rang de nation civilisée si tous les partis ne se soulevaient contre ces actes qui ne peuvent être que l'inspiration d'une affreuse monomanie!

Le ministère du 22 février avait laborieusement accompli sa tâche administrative, lorsque deux faits, dont nous donnons les détails dans la discussion qu'ils provoquèrent à la Chambre, amenèrent une crise nouvelle; le premier de ces faits était tout au moins un malentendu relatif à un individu nommé *Conseil*, et dont le gouvernement français avait exigé le renvoi de Suisse; et le second était le refus d'intervention dans les affaires d'Espagne, intervention demandée instamment par le président du conseil du 22 février.

M. Thiers donna sa démission, et, le 6 septembre 1836, le cabinet fut ainsi composé:

*Président du conseil, ministre des affaires étrangères*, M. le comte Molé; *intérieur*, M. le comte Gasparin; *justice*, M. Persil; *finances*, M. le comte Duchâtel; *commerce*, M. Martin (du Nord); *guerre*, M. le général Bernard; *marine*, M. le vice-amiral Rosamel; *instruction publique*, M. Guizot.

Le nouveau cabinet était à peine formé que M. Thiers s'empressait de rentrer dans les habitudes de sa vie, il allait se reposer de ses fatigues dans le travail et dans les distractions du voyage. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis sa retraite, qu'il traversait la ville de Lyon, se rendant en Italie. Ses équipages consistaient en deux voitures dans l'une

desquelles se trouvaient un lit et une bibliothèque portative : le 12 septembre, il arrivait à Toulon, où il recevait la visite des autorités civiles et militaires, et un bateau à vapeur, *le Sphynx*, prenait à bord les équipages de M. Thiers pour l'emporter sur la Méditerranée et lui ouvrir la route de la capitale du monde chrétien. Trois jours après, en effet, M. Ingres, le grand peintre, alors directeur de l'Académie, le recevait ; et l'homme d'État, devenu artiste et littérateur, allait visiter, en compagnie de cet illustre *cicerone*, les monuments de la ville sainte. Quinze jours après, M. Thiers était à Florence, et, le 3 novembre, il était de retour à Paris.

---

# NEUVIÈME PARTIE.

## MINISTÈRE DU 6 SEPTEMBRE 1836.

---

Notre rôle n'est pas, on le sait, d'écrire, en détail, les faits des seize dernières années. Mais ici surtout nous ne pourrions le faire, parce que ces détails, si graves dans leurs principes ou dans leurs conséquences, demanderaient de notre part une enquête que nous ne nous sommes pas en position d'accomplir.

Parmi les faits que nous aurions à retracer, il en est qui sont d'une telle délicatesse, qui sont entourés d'un tel mystère, qu'ils ne pourraient se placer dans le domaine de l'histoire qu'après avoir été tout à fait éclaircis avant d'être jugés.

Au nombre de ces faits enveloppés des ténèbres de la politique constitutionnelle, est l'affaire d'un réfugié français, *Conseil*, que toute l'Europe désigna sous le titre de l'*espion Conseil.*

Rien de misérable comme les détails connus de cette affaire; rien qui soit de nature à donner une plus pauvre idée de ce que devient le gouvernement représentatif, lorsqu'on ne l'applique pas en toute sincérité. Avoir couru le risque d'une guerre avec une

nation alliée, faute de précaution et de franchise tout à la fois; avoir compromis des ministres responsables, dans un but que l'on ne saurait préciser : voilà ce que fut, aux yeux de l'Europe, cette affaire de police; et, comme nous allons le voir, aucun des ministres qui furent appelés à s'expliquer sur cet incident n'en voulut prendre sincèrement la responsabilité, la laissant tomber sur le sous-secrétaire d'État de l'intérieur, sous le ministère du 22 février, M. le comte de Gasparin.

Lors donc de la discussion de l'adresse, le cabinet du 6 septembre, présidé par M. le comte Molé, fut appelé à donner des explications sur cette affaire, avant de s'expliquer sur la cause principale de la retraite de M. Thiers, la question d'intervention.

Un paragraphe avait été introduit dans l'adresse sur les affaires de Suisse; il était ainsi conçu :

« Un différend momentané avait troublé, sans la détruire, la vieille alliance qui unit la France à la Suisse; les explications satisfaisantes que nous avons reçues ont rétabli la bonne intelligence entre deux pays à qui le voisinage, la conformité des intérêts et les souvenirs d'une longue amitié commandent une mutuelle confiance. »

M. Odilon Barrot provoqua les explications, en formulant ainsi et fort nettement la question:

« Je demanderai, dit-il, s'il est vrai que le sieur Conseil, dont l'expulsion a été demandée par le gouvernement français, avait été envoyé par ce même gouvernement, comme espion, en Suisse. »

M. le comte Molé, étranger aux premières phases

de cette affaire et président du cabinet du 6 septembre, ne pouvait que se trouver dans un certain embarras pour répondre à cette question. Il crut devoir, néanmoins, monter à la tribune; démarche dont il aurait pu s'abstenir, car M. Thiers, le président du conseil du 22 février, était bien le ministre à qui s'adressait directement l'interpellation. Aussi, M. le comte Molé n'eut-il qu'à repousser cette question comme une injure, et M. Thiers dut-il monter à la tribune pour se charger des explications.

L'affaire suisse se divisait en deux parties distinctes :

L'une dite du *conclusum*, question générale;

L'autre dite de l'*affaire Conseil*, question particulière.

M. Thiers avait légué au cabinet du 6 septembre la première affaire, terminée.

Il s'agissait du droit d'asile, dans cette grave question avec la Suisse (1). Ce droit est une des bases du droit international. Il consiste en ce qu'une nation alliée ou amie d'une autre nation peut ouvrir ses portes, exercer les droits de l'hospitalité à l'égard de réfugiés politiques de son alliée ou de son amie; mais pourtant à la condition de ne pas servir de foyer à des conspirations qui tendraient à troubler l'ordre, soit du pays qui reçoit les réfugiés, soit de celui auquel ils ont appartenu. A cet égard, la France partage avec l'Angleterre l'honneur d'être, même au prix de sacrifices considérables, la terre d'asile des réfugiés politiques de tous les pays.

(1) Voir le discours de M. Thiers, *Moniteur* de 1837, p. 91, 92 et 97.

On comprend que plus les limites de la nation hospitalière se confondent avec celles de la patrie des réfugiés, plus les mesures qui doivent empêcher les tentatives de désordre doivent être rigoureuses : la Suisse, par sa coupe géographique, par sa proximité avec la France, par la diffusion de ses moyens de gouvernement, devait être un foyer facilement accessible, non pas au repos, mais à l'activité conspiratrice des réfugiés de plusieurs nations limitrophes.

En effet, en 1834, des tentatives de renversement avaient été faites par les réfugiés politiques rassemblés en Suisse, contre la Savoie et contre le Piémont; la diplomatie européenne s'en était vivement émue, et, faute d'un gouvernement énergique et central, ce n'était qu'à grand'peine, et après des efforts empruntés tantôt à l'esprit de conciliation, tantôt à quelques mesures comminatoires, que l'expulsion de ces réfugiés avait été obtenue.

La France était intervenue par ses négociations; il y avait eu de sa part une sorte de responsabilité engagée pour le repos de l'Europe; de façon qu'en cas de faiblesse, d'incurie ou de mauvais vouloir de la part de la Suisse dans sa fidélité à observer ses promesses, la France serait placée dans une fausse position vis-à-vis des Etats de l'Europe.

Bientôt, une tentative d'expédition fut faite contre le duché de Bade : des réfugiés furent décrétés par la diète; mais, au grand étonnement de tous, ces réfugiés furent relâchés après leur arrestation. Ce fait parut exorbitant. Lorsque le gouvernement de la Suisse disait à la France : Je n'ai pas une police organisée

comme la vôtre; je ne puis saisir tous les réfugiés; on le concevait. Mais, arrêter les réfugiés et les relâcher ensuite, quoiqu'ils fussent portés sur la liste de ceux dont la Diète avait ordonné l'expulsion, cela parut de nature à provoquer de la part de la Suisse des explications, non pas avec hauteur, mais comme il convient de faire entre de vieux amis politiques. La Suisse y mit tout d'abord une grande loyauté. Elle fit ce qu'elle put avec les ressources de son gouvernement pour arriver à l'expulsion de ces réfugiés : seulement elle demanda à la France d'en permettre le transit; ce qui était naturel, car elle ne pouvait, sans inhumanité, contraindre ces réfugiés au retour dans leur patrie : la France s'y prêta, et même, fidèle à ses coutumes de désintéressement et de générosité, elle consentit à payer le transport des réfugiés et même à les faire vivre pendant le trajet sur le territoire français.

La Suisse demandait : donc sa situation était inférieure ; le cabinet dut profiter de cette occasion pour rappeler, non pas en termes inconvenants, comme on en fit le reproche à M. Thiers, mais en termes dignes et sérieux, que le passé n'avait pas été une garantie pour les questions d'expulsion des réfugiés. Il ajoutait que le gouvernement, en accédant cette fois à la demande de la Suisse, espérait bien que cette expulsion serait efficace : et qu'enfin, si la Suisse ne prenait pas de mesures à cet égard, chacun des États voisins aurait à pourvoir à sa propre sûreté, à remplir tous ses devoirs, soit envers lui-même, soit envers les puissances voisines.

Cette note devint l'objet d'une discussion orageuse dans le sein de la diète : on crut y voir une intention blessante à l'honneur de la Suisse ; mais pourtant, dans la diète même, on n'hésitait pas à qualifier la conduite de la Suisse à l'égard des réfugiés, beaucoup plus sévèrement que ne le faisait cette note ; et la diète en s'élevant énergiquement contre les réfugiés qui complotaient en Suisse, exprimait un regret profondément senti de ce que ces conspirations avaient pour résultat de troubler les relations établies par les traités entre la Suisse et les états alliés.

Enfin, le rapport concluait à ce qu'il fût pris des mesures contre les réfugiés : le *conclusum* était adopté ; la bonne intelligence allait renaître, lorsque survint l'affaire de *Conseil*.

Un jour, M. Thiers, ministre des affaires étrangères, reçut une lettre du département de l'intérieur, et signée *Gasparin*, qui lui demandait l'expulsion de Suisse du nommé *Conseil*, comme d'un réfugié dangereux. M. Thiers, laissant le département de l'intérieur juge du danger auquel ce réfugié pouvait exposer la France et les pays voisins, se hâta de transmettre cette demande au gouvernement suisse, de la meilleure foi du monde, ignorant qui était ce *Conseil*. On disait que l'ambassadeur de France était dans la persuasion qu'il était un complice de Fieschi.

Telles étaient les courtes explications que M. Thiers donnait à la tribune, dans la séance du 13 janvier 1837 ; explications qui ne pouvaient, à cause de leur laconisme, passer aux yeux de la chambre que comme l'expression d'un sentiment puisé dans l'intelligence pro-

fonde du gouvernement constitutionnel; il paraissait attendre qu'on formulât contre lui une accusation précise, n'ayant l'intention de décliner d'ailleurs aucune responsabilité, mais forcé de subir vis-à-vis de la chambre la situation d'un ministre qui peut ne pas être instruit complétement des détails de l'administration dont les rouages lui sont confiés.

En effet, cette affaire était devenue fort grave. Une enquête avait été provoquée en Suisse, lors de la demande de notre ambassadeur, M. le duc de Montébello : et cette enquête avait été suivie d'un rapport qui donne sur cette affaire les détails les plus curieux.

Conseil avait déclaré que, depuis les premiers jours de juin 1835, il était entré au service de la police de Paris; on l'avait fait venir quelques jours après l'arrestation de l'assassin Alibaud, on lui avait donné l'ordre de se rendre en Suisse, où étaient des réfugiés politiques français; là, selon son dire, la police qui l'employait le dénoncerait à l'ambassade de Berne comme un des complices d'Alibaud, afin de le faire arrêter et transporter hors du territoire : par ce moyen, il entrerait en relation avec les Allemands, les Français et autres qui seraient expulsés; au besoin, il se ferait arrêter et conduire en Angleterre pour continuer sa mission, qui consistait à surprendre les secrets de ces réfugiés. Conseil reçoit à cet effet un passe-port sous le nom de Napoléon Chéli, il se rend à Berne et là il se met en rapport avec des Italiens, entre autres le comte Romain Berthola et le Vénitien Mexato, qu'il cherche à embaucher dans une

*société des familles*, nouvellement organisée à Paris et calquée sur celle des *droits de l'homme*.

Cependant, il est inquiété par la police ; il est alors forcé de partir de Berne ; mais c'est pour bientôt y revenir, et là il se fait inscrire sous le faux nom de Corelli.

Ses premières relations avec les réfugiés italiens avaient laissé planer des soupçons sur lui. Des réfugiés, les sieurs Migliari, Boschi, Primavesi, résolvent de visiter sa malle ; en effet, le lendemain, ils ménagent un déjeuner commun avec Conseil, et là, ils lui déclarent hautement leurs soupçons.

Alors l'espion Conseil se dévoile ; et pour donner une preuve de son aveu, il promet aux réfugiés de leur faire connaitre le résultat d'une entrevue qu'il doit avoir, le soir même, à l'ambassade française.

En effet, rendez-vous est pris à un hôtel, et là il montre aux réfugiés un passe-port qui lui a été délivré à l'ambassade sous le nom de Hermann ; et il pousse la franchise jusqu'à la vanité, en leur montrant des pièces d'or. Tout vint prouver que Conseil était un espion !

Ce rapport était connu, son caractère officiel avait dû frapper l'esprit des membres de la Chambre opposés soit au cabinet, soit à un système de gouvernement qui leur en faisait regretter la forme, selon leurs vœux, selon leurs instincts, selon leurs souvenirs.

M. Berryer, qui n'avait à ménager aucune susceptibilité, et qui prenait peu de souci des allusions dont le silence était imposé aux partisans de la Révolution, n'hésita pas à reproduire devant la Chambre une par-

tie des faits consignés dans ce rapport. Il concluait en demandant comment il se pouvait qu'un homme dont on avait sollicité l'extradition au nom de la diplomatie, comme réfugié, fût un agent secret envoyé auprès des conspirateurs étrangers.

A partir de ce moment, la réserve que M. Thiers veut s'imposer est mise, il faut en convenir, à une rude et délicate épreuve.

Le ministre de l'intérieur, M. de Gasparin, qui avait lui-même signé la lettre adressée en 1836 à M. Thiers, expose devant la Chambre une théorie assez spécieuse du silence que doivent s'imposer les agents inférieurs d'une administration. Il pose ce raisonnement avec une entière confiance : Il n'y a que le ministre qui agit, qui soit responsable de ses actes : or, il est vrai que le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur á bien adressé une lettre au ministre des affaires étrangères ; mais c'était par ordre de son ministre. Le ministre a été remplacé ; et, chose assez curieuse, il l'a été par le sous-secrétaire d'État alors irresponsable. Ce dernier doit-il révéler les secrets de son ancien chef ? Non, évidemment : donc, le mieux est de se taire, puisque le provocateur primitif de la mesure n'est pas là pour répondre de ses actes.

Mais alors, disait l'opposition, à qui nous en prendre ? Le ministre des affaires étrangères aussi fut remplacé le 6 septembre : voilà donc les deux ministres hors de cause, parce qu'ils sont hors des affaires ? singulière théorie, qui semble interdire toute explication, à moins que l'on ne se sente le goût de pousser l'enquête jusqu'à la mise en accusation !

Cependant M. Thiers était là, sur son banc de député, soumis à ces accusations par trop directes d'incurie ou d'inhabileté flagrantes : il fallait en sortir ; on l'y provoquait non-seulement par les organes les plus considérables de l'opposition, mais encore par les hommes du pouvoir, et par ses amis politiques. Certes, sa longanimité ne pouvait résister plus longtemps à un système aussi maladroit que perfide ; il dut se défendre, il le fit, en peu de mots :

M. le garde des sceaux avait cru devoir prêter appui au système de défense de M. de Gasparin, et il avait terminé en déclinant pour lui, pour ses collègues, pour l'ancien sous-secrétaire d'État, toute responsabilité.

M. Thiers monta à la tribune :

« C'est avec un véritable regret, dit-il, que je me vois ramené à cette tribune. Je n'ai rien fait pour provoquer une si malheureuse discussion ; j'y ai été forcé, parce que j'étais accusé d'avoir compromis la diplomatie de la France, en demandant l'expulsion d'un réfugié, lorsque je savais que ce réfugié était un espion envoyé par le gouvernement français lui-même.

« Si je n'avais pas été obligé, non-seulement pour moi, mais pour mon pays, de venir expliquer ce que je savais, je l'eusse évité, et je me serais borné à l'affaire du conclusum ; mais l'honneur de mon pays et le mien m'ont forcé à prendre la parole, et je suis étonné, quand j'ai employé tant de réserve dans mon langage, que M. le garde des sceaux (M. Persil) soit venu rejeter la responsabilité sur moi. »

Ces premières paroles suffisaient pour faire sentir l'impudente maladresse des ministres qui avaient cru débarrasser leur responsabilité, en compromettant M. Thiers : aussi, M. Persil interrompit-il immédiatement l'orateur; car il vit bien que des paroles allaient être prononcées qui servent de date, dans un temps de discussion parlementaire et d'analyse du gouvernement constitutionnel. « J'ai déclaré formellement, s'écrie M. le garde des sceaux, que je n'avais adressé aucun reproche à M. Thiers : que ce n'était pas là une question de personne, mais une question de principe... je serais désolé d'être compris autrement !... »

Mais il n'était plus temps : le coup était porté ; la blessure, vive ; M. Thiers continua ainsi :

« Ne croyez pas ici que je veuille aggraver le débat entre vous et moi; *je voudrais le faire disparaître* : mais, vous avez eu recours à une responsabilité plus élevée, une responsabilité collective, celle du président du conseil, à laquelle on doit s'adresser, dites-vous, pour toutes les affaires du cabinet. Vous avez raison : j'étais président du conseil, et je dois être responsable de ce fait; si, en effet, je n'en étais pas responsable, je ne serais pas venu donner l'explication que je donne en ce moment.

« Voici ma réponse : Oui, comme président, *j'aurais dû tout savoir*, MAIS JE N'AI PAS TOUT SU. (Marques d'étonnement sur plusieurs bancs. Agitation sur d'autres.)

« J'aurais dû tout savoir; on aurait dû tout me dire; on ne m'a pas tout dit. Quelle excuse voulez-vous

que je fasse valoir? Ce n'est pas ici un trait malicieux de ma part. Je dois vous dire le fait dans toute sa vérité; je vous le dis, et pour moi, et pour le pays, le ministre des affaires étrangères n'a pas été informé des faits; je ne sus pas ce qu'était *Conseil*. Je ne le sais pas encore; mais enfin, si Conseil en effet avait été un agent français et que les directeurs de la police m'eussent dit : Nous avons intérêt à envoyer un agent en Suisse pour observer ce qui se passe parmi les réfugiés, je leur aurais dit : Vous avez raison, nous en envoyons partout, comme de tous les pays on en envoie chez nous ; c'est un droit réciproque. Mais si on m'eût averti de tout et qu'on m'eût ajouté : Nous voulons, pour lui donner crédit ou pour le garantir contre des vengeances auxquelles il pourrait être exposé, en demander l'expulsion ; quel est votre avis? j'aurais répondu : Ne faites pas une pareille chose. L'affaire est déjà assez délicate et assez grave, pour ne pas l'aggraver par une affaire de police.

« Mais, enfin, on ne m'a pas demandé mon avis. Je fais une hypothèse, je ne sais pas, je le répète, ce qu'est Conseil; mais, s'il était vrai qu'on eût envoyé ce nommé Conseil en qualité d'agent et qu'on eût consulté le président du conseil, comme il a quelque expérience des affaires, il aurait donné son avis; mais on lui a laissé tout ignorer, et si le fait est vrai, si faute il y a, elle a été commise à son insu. Maintenant, ce n'est pas moi qui dois trouver à la Chambre un coupable : vous comprenez ma situation ; je manquerais à mes devoirs, aux convenances, si je trouvais un coupable; mais ce qu'il m'importe de prouver,

c'est que le cabinet ne l'était pas : c'est que j'avais une lettre de M. de Gasparin. Je suis désolé qu'il soit ici question de M. de Gasparin, et que son nom se soit trouvé sur la lettre. (On rit.) Mais moi, appelé à me justifier ici, je dis que j'avais dans les mains une lettre, signée de qui? du ministre de l'intérieur? pas du tout, de M. le comte de Gasparin. J'ai donc dû rapporter le fait pur et simple, ce n'est pas à moi à en tirer les conséquences. Je le répète, la responsabilité m'aurait appartenu si j'avais tout su ; elle ne m'appartient pas, parce que je n'ai rien su. Voilà mon explication. »

Certes, l'explication n'était pas de nature à en diminuer l'importance et la gravité. Que les hommes d'État de notre temps qui comprennent bien les éléments constitutifs du gouvernement anglais, dont ils ont raison de vouloir imiter le modèle, que ces hommes d'État cherchent à donner une interprétation à ce fait : il est évident que le voile mystérieux qui le couvre n'est pas assez épais pour que l'on n'y reconnaisse au moins une légèreté inconstitutionnelle. M. Dufaure, M. Odilon Barrot, déclarèrent qu'il fallait provoquer sur ces faits des recherches, une enquête, desquelles il résultât une solution satisfaisante pour les principes et pour les personnes.

La Chambre se sépara sur cet incident, au milieu d'une agitation réelle.

Heureusement pour la dignité même du gouvernement représentatif, et pour arrêter des investigations dont le résultat n'eût d'ailleurs donné qu'une satisfaction stérile, fût-elle complète, sur les détails de ce fait,

l'ancien ministre de l'intérieur, M. le comte de Montalivet, adressa le lendemain une lettre à M. le comte Molé, président du conseil, et qui était ainsi conçue :

« Monsieur le président du conseil,

« L'incident qui s'est élevé hier dans la Chambre des Députés, à l'occasion d'un acte de mon administration, appelle nécessairement une déclaration de ma part. C'est dans ce but que je crois devoir vous adresser cette lettre, dont je vous autorise à faire tel usage qu'il vous paraîtra convenable.

« Je déclare donc que la responsabilité de tous les actes du ministère de l'intérieur, depuis le 22 février jusqu'au 6 septembre, m'appartient et doit m'appartenir.

« Je ne sais pas un acte de mon administration qui n'ait eu pour motif et pour but le véritable intérêt de mon pays, son honneur, et la sûreté personnelle du roi.

« Si je me borne à donner cette assurance, j'ai droit d'espérer que personne n'en suspectera la sincérité.

« Tout le monde comprendra que ma réserve repose sur les véritables principes du gouvernement constitutionnel.

« Veuillez agréer... etc.

« MONTALIVET. »

. La clôture de cette discussion fut immédiatement prononcée par la chambre, trop heureuse de pouvoir terminer par un prétexte, emprunté d'ailleurs à un des

actes de dévouement habituels à M. de Montalivet, une discussion qui commençait à s'introduire un peu trop avant dans le domaine de l'indiscrétion, et des difficultés épineuses et délicates de notre régime.

Ces affaires de Suisse et de l'espion Conseil n'étaient que les épisodes de la politique : on arriva bien vite à la grande question de l'époque, à celle qui avait amené la chute du cabinet du 22 février, à la question d'intervention en Espagne (1).

C'était sur cette question que le dernier cabinet s'était dissous et que le nouveau s'était formé : M. le comte Molé dut ouvrir lui-même la discussion, et profiter de cette circonstance solennelle, pour expliquer l'origine de son administration et le système de politique qu'il se proposait de suivre.

M. le comte Molé est un des hommes d'État dont la France doit le plus s'honorer. Dans les premières années de sa vie, il passa par les épreuves les plus dures de la révolution, et il a su lutter dans les temps difficiles avec une fermeté qu'il lui suffisait d'emprunter à ses ancêtres pour prouver que le courage civil est héréditaire comme la noblesse.

Il apportait à l'administration des affaires publiques, après la révolution de juillet, l'expérience qu'il en avait faite sous l'empire, à l'époque où l'organisation si magnifique des institutions du pays élevait les carrières civiles à la hauteur des faits héroïques de nos armées. Il comptait aussi parmi ces hommes qui, en se laissant revêtir des plus hautes fonctions de l'État, avaient ac-

(1) Voir la discussion du samedi 14 janvier 1837.

cepté, sous la restauration, l'occasion d'introduire en France le gouvernement représentatif, malgré les tentatives réactionnaires de l'ancien régime.

Enfin, comme homme, M. le comte Molé a conservé dans ses manières ces formes traditionnelles de bon ton, qui datent de loin, et qui semblent même s'être perdues à jamais, depuis le triomphe complet de la bourgeoisie, et son avénement à la place qu'occupaient la noblesse et la magistrature, sa sœur, qui marchait de pair avec elle, et qui s'étudiait à en être le reflet, pour y ajouter encore et la rehausser, s'il était possible, par l'éclat de l'intelligence.

Au moment où la révolution de Juillet éclatait, M. le comte Molé fut appelé, tout de suite, à faire partie du cabinet du 9 août 1830, et reçut des mains du roi le portefeuille des affaires étrangères. Au principe de la sainte alliance, il crut devoir opposer ce principe d'éternelle justice, à savoir : que chacun est seul maître chez soi, ou que nul n'a le droit de se mêler des affaires intérieures de son voisin.

Cette doctrine ne peut, néanmoins, recevoir une application absolue; car il est des circonstances où la conduite des nations qui environnent un peuple peut compromettre la situation de ses propres affaires, et par conséquent, en ce cas, l'intervention est de toute nécessité : le contraire devient un signe de faiblesse.

Ainsi le gouvernement avait été forcé d'intervenir à Ancône et en Belgique.

. Quant à la question de l'intervention en Espagne, le ministère du 22 février était en butte à des insinuations de plusieurs sortes : ainsi, on lui disait que l'o-

pinion qu'il soutenait (l'intervention) n'était pas une opinion populaire; que les chambres n'étaient pas favorables à cette mesure : le gouvernement ne l'ignorait pas : il savait aussi que dans son esprit de prudence et de modération, la chambre attendrait l'initiative d'une détermination énergique, et qu'en présence d'un cabinet sorti et d'un cabinet présent, dont l'un dirait : « Ne faites pas! » et dont l'autre dirait : « Faites! » la préférence serait donnée au cabinet existant qui conseillerait l'inaction et le repos. Mais, cette mesure énergique, le cabinet avait voulu l'entreprendre à la presque unanimité : sur huit ministres, sept avaient été d'avis d'intervenir.

Quelle était, en effet, la situation de la France, à l'égard de l'Espagne?

A cette époque, on se faisait une théorie particulière sur l'Espagne : on prétendait que l'Espagne n'était plus rien, que c'était même un ennemi dangereux; que l'on n'avait d'intérêt que sur le Rhin. M. Thiers réduisit cette théorie à son expression vraie et sincère, en disant que si nos intérêts sont les mêmes, si la même direction politique est suivie dans ce pays, nous pouvons alors nous croire dégagés de toute préoccupation à l'égard de l'Espagne. Mais, le jour où il n'y a plus le même intérêt à Madrid et à Paris, le jour où l'identité s'altère, alors nos premiers intérêts ne sont plus sur le Rhin, ils sont aux Pyrénées.

L'histoire est là pour en témoigner. C'est le résultat de la politique adoptée, suivie, accomplie par Louis XIV et par Napoléon. Aussitôt qu'un principe ennemi a paru agiter l'Espagne, l'Empereur et, après lui, la res-

tauration se sont immédiatement mêlés des affaires de ce pays.

La révolution de Juillet a été très-empressée à intervenir dans les affaires de ce pays.

Lors de la mort de Ferdinand VII, l'Espagne avait fait de grands progrès dans les idées constitutionnelles; car, de 1808 à 1833, en vingt-cinq années, la révolution avait éclaté trois fois dans ce pays. En 1808, on résistait à Napoléon: en 1820, Ferdinand mettait de côté la constitution; en 1833, l'Espagne se trouvait placée entre les souvenirs des excès de la constitution en 1820, et les excès de l'absolutisme sous Ferdinand VII.

Les absolutistes s'étaient rangés autour de don Carlos, tandis que tout ce qu'il y avait d'hommes honorables, honnêtes, désirant des améliorations, se rangeaient autour de la reine. C'est dans cette situation que la question fut présentée au gouvernement français. Il y eut alors tant d'entraînement, un instinct tellement irrésistible, qu'il ne fallut pas plus de deux heures au gouvernement pour se décider. Suivre le drapeau de don Carlos, c'eût été une politique de carliste: on ne put hésiter; on n'hésita pas.

Un envoyé extraordinaire, M. Mignet, fut expédié à la reine: il était porteur, non pas de paroles qui, sans doute, eussent été suffisantes, confiées à sa réserve, à son habileté, mais encore d'une dépêche écrite et qui ne laissait pas de doute sur les intentions et les moyens: on y offrait à la reine tous les secours dont elle pouvait avoir besoin, en la laissant juge (ce qui est fort clair) de l'étendue et de la nature de ces services. On fit plus:

après une discussion très-vive dans le conseil, on décida qu'il y aurait cinquante mille hommes de plus sous les armes, et l'on forma la division des Pyrénées. Aussi l'enthousiasme fut-il grand à Madrid, à la suite de ces démonstrations : on demanda impérieusement le statut royal. L'Angleterre avait déjà pris elle-même l'initiative, relativement aux affaires de l'Espagne et du Portugal; le cabinet français parut mécontent de s'être laissé devancer; on savait que le maréchal Bourmont se trouvait auprès des deux prétendants; on avait en outre, au point de vue de la sécurité de notre révolution, besoin de s'unir avec l'Angleterre : on signa donc le traité de la Quadruple-Alliance.

Voici quel est l'esprit de ce traité :

L'Espagne et le Portugal s'unissent dans le but de contraindre l'infant don Carlos d'Espagne et l'infant don Miguel de Portugal à se retirer des États portugais; le Portugal et l'Espagne s'adressent au roi des Français et au roi d'Angleterre, qui, prenant en considération l'intérêt qu'ils doivent porter à la monarchie espagnole, et étant animés du plus vif désir de contribuer à l'établissement de la paix dans la Péninsule comme dans toutes les autres parties de l'Europe, ont consenti à devenir parties dans l'engagement proposé. Voilà le but et le motif; voici maintenant les stipulations :

Le Portugal promet d'employer la totalité de ses forces; l'Espagne promet un secours de quelques mille hommes sous les ordres du général Rodil; l'Angleterre promet sa force naturelle, c'est-à-dire sa force navale : la France fait une promesse.

A cette époque, la France ne pouvait s'engager autrement; parce que le danger ne s'était pas encore produit de manière à devenir menaçant. Voici donc les stipulations textuelles de cette promesse :

« Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire par les hautes parties contractantes, pour atteindre complétement le but de ce traité, S. M. le roi des Français s'engage à faire à cet égard ce qui serait arrêté de commun accord entre elle et ses trois augustes alliées. »

Ces conventions eurent pour effet la retraite des deux prétendants du Portugal; mais don Carlos revint et reparut en Espagne.

Dès ce moment, la politique, qui semblait être satisfaite par la retraite des prétendants, dut porter son attention sur une situation nouvelle, et les clauses du traité, bien loin d'être considérées comme annulées par les faits, trouvèrent un nouvel élément de force dans des clauses additionnelles ainsi conçues :

« Les hautes parties contractantes au traité du 22 avril ayant porté leur sérieuse attention sur les événements récents qui ont eu lieu dans la Péninsule, et étant profondément convaincues que, dans ce nouvel état de choses, de nouvelles mesures sont devenues nécessaires pour atteindre complétement le but du traité....., etc..... » l'Angleterre s'engage à fournir du matériel à l'Espagne, et la France à empêcher qu'aucun matériel arrivât à don Carlos. Les stipulations du traité sont donc parfaitement décisives, et le but connexe aux deux époques où les puissances sont appelées à se prononcer; il y a si peu de doute à l'é-

gard du sens qu'ils impliquent, que maintes fois M. Thiers reçut de grands éloges à l'occasion de cet acte, et qu'il s'en servit même, qu'il s'appuya sur le sentiment d'union qu'il établissait entre tous les États constitutionnels, pour répondre à des attaques très-vives dont le gouvernement était l'objet, et dans lesquelles on lui reprochait d'abandonner ses alliances.

On comprend quelle influence ces stipulations nouvelles durent avoir sur la révolution espagnole, à laquelle elles imprimèrent un nouvel élan. Le statut royal fut donné, et il fallut, sous cette impulsion, convoquer les cortès. Le ministère de MM. Martinez de la Rosa et Toreno se trouva forcé d'employer, vis-à-vis de l'assemblée, qui fut formée par des élections faites dans ces circonstances, la même énergie que Casimir Périer contre l'opposition : ils conquirent la majorité; ce qui, pour M. Thiers, a toujours été la démonstration certaine que l'Espagne pouvait être contenue dans un système de modération, de raison et de progrès mesuré. Malheureusement il y avait la guerre civile en Espagne. A cette époque, tout le monde comprit que l'intervention de la France allait devenir nécessaire, indispensable; le cabinet espagnol la demanda; il voulait, non pas une intervention qui violentât son gouvernement, mais un secours qui irait jusqu'à l'Èbre et détruirait l'insurrection.

Tout le monde la désirait, et M. Thiers, qui n'a jamais varié sur cette question, en expliquait ainsi la nécessité :

Il lui paraissait évident que si les Chambres n'accordaient pas l'intervention en Espagne, le système mo-

déré disparaîtrait, et le carlisme ou l'anarchie se partageraient les chances de la guerre civile : et certes, personne plus que la France n'était intéressé à s'opposer à des excès dont l'identité avec ceux qui, à cette époque, compromettaient notre révolution, exigeait une répression prompte et énergique. Ce qui surtout préoccupait M. Thiers, c'était d'empêcher le triomphe de don Carlos en Espagne; aussi insistait-il de toute la force de sa conviction. M. Thiers, trouvant quelque résistance parmi les membres du gouvernement, avait alors, en 1835, demandé sa démission. Cependant, avant de l'accepter, on voulut s'adresser à l'Angleterre; celle-ci ne répondit pas positivement qu'elle s'opposait, mais que, dans son opinion, le moment n'était pas venu, et qu'elle laisserait la France agir seule. Le ministre des finances n'était pas partisan de l'intervention; M. Guizot, lui, hésitait, disant que selon lui on pouvait choisir l'une ou l'autre conduite, ce qui prouve que du moins à cette époque M. Guizot n'était pas convaincu qu'il y eût un immense danger à intervenir.

La présence de M. Thiers aux affaires étant jugée nécessaire, on imagina une transaction. Envoyer une armée en Espagne paraissait une mesure grave; mais on pouvait lui donner des secours indirects, lui céder la légion étrangère, corps bien organisé, composé de braves soldats, et qui pouvait faire une bonne tête de colonne; on alla même jusqu'à parler d'un recrutement de corps français, et enfin des forces navales de la France et de l'Angleterre; on donna à ce genre de concours non pas le nom d'*intervention*, mais celui

de *coopération*, sorte de *mezzo termine* que M. Thiers n'a pas eu l'honneur d'inventer.

Aussi, le refus de la France d'intervenir énergiquement fut à peine connu que les carlistes se portèrent en avant; ils attaquèrent Bilbao, qui servit de tombe à un homme bien remarquable, et qui fut une grande perte pour le parti carliste; c'était Zumalacarreguy.

Ce mouvement amena la chute du ministère Toreno et l'avénement de M. Mendizabal, le chef de l'opposition modérée.

Dès ce moment, la révolution espagnole subit les mêmes phases que la première révolution française; il n'y a pas, il est vrai, d'échafauds dressés en permanence comme en 93; mais il y a dans les vengeances, dans les scènes sanglantes de la guerre civile, de tels excès, que le caractère s'aggrave, que les périls augmentent, que les tendances s'accusent énergiquement et exigent une grande attention de la part des pays constitutionnels.

La pente est établie; elle sera rapide.

Du ministère Toreno on est arrivé au cabinet de Mendizabal; du cabinet de Mendizabal on descend au ministère Isturitz, qui est d'une opposition plus avancée encore, et la guerre civile a pris un caractère de jour en jour plus alarmant. Déjà l'insurrection, qui n'était en 1835 qu'en Navarre, s'est étendue en 1836 dans les royaumes de Valence et des Asturies; l'on parle déjà de la constitution de 1812, dont le principe fondamental remet aux cortès la faculté de changer la forme du gouvernement.

Que devait alors faire le cabinet? Intervenir très-

vivement, c'était peut-être placer nos troupes sous l'éventualité d'une démarche rendue stérile par suite d'un changement radical dans la forme de l'État. Il ne fut plus question d'intervention ; cette mesure changea de nom : on proposa à la France d'occuper le Bastan, et de s'arrêter où elle le jugerait convenable : cela s'appela le système de *translimitation*.

Cette mesure pouvait avoir des effets incalculables. M. Thiers la refusa, parce que, sous une apparence de pure protection, on ne pouvait hésiter à croire que les audaces d'une intervention armée ne seraient dépassées au delà des prévisions les plus sages. Cependant, il fallait prendre un parti : le cabinet décida qu'on recruterait la légion étrangère. Alors le général Cordova faisait des efforts qui paraissaient devoir être bientôt couronnés de succès ; mais l'insuffisance de ses ressources, une faute grave commise par un de ses lieutenants, qui avait laissé échapper Gomez, compromettaient sa position. Si la France venait à son secours, si on lui prêtait quelque appui réel, sans doute on ne détruisait pas radicalement les partis, cela était impossible à cette époque ; mais on détournait du moins l'épée de Damoclès sans cesse suspendue sur la tête du gouvernement espagnol.

Telles étaient les combinaisons qui préoccupaient le président du conseil du 22 février : il supputait les forces dont l'on pouvait disposer. La légion étrangère avait bien servi, elle n'avait jamais été entamée ; si elle était largement recrutée, si on lui donnait de l'artillerie, un corps d'auxiliaires espagnols, un chef surtout qui donnât à cette légion une direction unique,

dès lors on était assuré d'améliorer les affaires de la Péninsule. Ces idées prenaient crédit : seulement, il y avait contestation sur le choix du général; M. Thiers proposait le général Bugeaud; on en proposait un autre, et telle était la situation, lorsqu'arrivèrent les événements de la Granja.

Gomez était parvenu à se jeter en Espagne. Ce mouvement avait exalté les têtes; les partisans de la révolution espagnole voulurent en profiter; les juntes se formèrent de nouveau; la constitution de 1812 fut demandée et imposée de nouveau à la reine à Saint-Ildefonse! C'est la seconde contrainte exercée violemment sur le gouvernement espagnol.

Aussitôt cette révolution de Saint-Ildefonse survenue, les membres du cabinet du 22 février, au nombre de sept ministres sur huit, soutinrent, par l'organe de M. Thiers, l'opinion que voici : ils prétendirent que la révolution nouvelle amènerait identiquement les mêmes résultats que la révolution qui avait renversé MM. de Toreno et Martinez de la Rosa; qu'elle ne donnerait pas lieu à plus d'excès. C'était beaucoup, sans doute, mais il n'y en aurait pas davantage, et en même temps cette révolution ne se défendrait pas mieux. Il fallait donc, non pas faire passer les forces que l'on avait préparées, mais prendre une position d'expectative, pour que, si cette nouvelle révolution se conduisait convenablement, ne commettait pas de crimes et demandait des secours, le gouvernement français fût en mesure de les fournir. Le cabinet du 22 février sentit que licencier les corps d'armée à Pau, abandonner un instant la cause de l'Espagne, c'était l'aban-

donner irrévocablement, et s'exposer à des conséquences immenses.

M. Thiers n'était pas un des partisans de la constitution de 1812; il désapprouvait ce qui s'était passé à Saint-Ildefonse : il conseilla donc de ne pas donner de secours immédiats, mais de rester en mesure de préparer des secours, si la révolution se conduisait bien. Cette opinion ne prévalut pas : le cabinet du 22 février fut dissous.

Or, que s'était-il passé à la suite de ces événements? Les prévisions de M. Thiers s'étaient réalisées : la révolution ne s'était pas conduite avec violence; le gouvernement était parvenu à comprimer le désordre autant qu'il le pouvait, à fonder le *veto absolu* de la couronne et les deux chambres; et au moment même où l'on disait dans le discours du trône qu'on ne pouvait toucher aux affaires d'Espagne sans s'exposer aux plus grands dangers, l'Espagne répondait à ces craintes en améliorant ses affaires, et en sauvant ses institutions à Bilbao; et comment, par quelles ressources y parvenait-elle? Seulement avec quelques artilleurs anglais. Évidemment, une intervention, si faible qu'elle fût, aurait suffi pour terminer ces querelles sanglantes.

Tels étaient les faits qui avaient amené la demande faite par M. Thiers d'une intervention d'abord énergique, et ensuite conditionnelle, dans les affaires d'Espagne. Maintenant, il restait à résoudre trois questions :

Le gouvernement était-il engagé?

L'intervention était-elle possible et même facile?

Enfin, y avait-il pour la France un intérêt urgent?

Quant au premier point :

En lisant l'article 4 du traité, il y a nécessité du nouvel accord des parties contractantes ; or, que se passait-il ? L'Espagne et le Portugal donnaient leur armée; l'Angleterre donnait sa force navale, et enfin la France promettait que si son secours devenait nécessaire, elle l'offrirait à la couronne d'Espagne. Quelles étaient donc les causes logiques qui pussent rendre ces secours nécessaires? Il fallait :

1° Que le danger fût grand pour l'Espagne ;

2° Qu'elle fût décidée à recourir à la France ;

3° Que l'Angleterre consentît à voir s'exercer l'influence de notre armée en Espagne, et qu'en outre la France fût dans une situation telle qu'il y eût péril pour elle, pour sa puissance, à ne pas donner un secours à l'Espagne.

Certes, si ces conditions se réalisaient, ne constituaient-elles pas dès lors un engagement réel et formel aux yeux des hommes de cœur?

Si on conteste à M. Thiers la force de cet argument, il renferme ses adversaires dans un dilemme : ou l'on n'a rien voulu donner du tout en signant ce traité, ou l'on a voulu donner quelque chose. Si l'on a donné une promesse, il faut la tenir; si l'on a eu l'intention en donnant cette promesse de ne rien donner du tout, on a trompé l'Europe et le monde.

Mais, opposait-on à M. Thiers, la France promettait son appui moral en signant ce traité.

Que veut dire cet appui? Est-ce un leurre, est-ce un engagement? Sans aucun doute, c'est la certitude

que, lorsque la France sera appelée, elle viendra au secours de l'Espagne; car, s'il signifiait : « Je vous ai promis mon appui, et je ne vous le donne pas; » évidemment, ce serait là une tromperie indigne; et n'est-ce pas pour l'Espagne un grand malheur que cet appui? on le lui a promis, on le lui retire. A qui donc donne-t-on alors cet appui moral? aux carlistes contre les christinos.

La conséquence du refus d'intervention a donc été manifeste. Pourtant, l'engagement était formel; on a voulu d'abord être secourable à l'Espagne, et quand il a fallu faire un effort, on a reculé.

Le cabinet du 11 octobre avait donné des secours qui avaient été insuffisants; le cabinet du 22 février a voulu les augmenter pour qu'ils devinssent suffisants. Voilà la différence de la politique suivie par M. Thiers et ses prédécesseurs.

L'avenir prouva que la politique de M. Thiers aurait arrêté de grands désastres, en amenant par une intervention énergique, en 1836, ce qui n'a été que le produit du temps, en passant par des excès révolutionnaires, et finalement par une crise, lors de laquelle l'Europe vit un instant l'Espagne sur le point de devenir un empire ou une république, selon la portée du génie ou de la volonté d'un officier. Mais Espartero, heureusement pour la sauvegarde des principes constitutionnels, fut au-dessous de l'éclatante fortune qu'il lui était réservé d'atteindre.

M. Thiers fut amené à faire une profession de foi complète, relativement à l'intérêt que nous avons dans la question espagnole. Il pense que notre interêt est

immense dans les deux hypothèses, soit que don Carlos y triomphe, soit que ce soit la reine.

La contre-révolution qui viendrait à la suite du prétendant n'aurait pas sans doute pour conséquence de nous faire trembler, ni de nous voir menacer, les armes à la main ; mais il est évident que la France aurait sur ses derrières un ennemi, qui pourrait compromettre sa tranquillité, en semant dans les villes limitrophes des ferments de révolte contre-révolutionnaire ; il pourrait arriver, en outre, que la contre-révolution espagnole mît en péril le gouvernement à Lisbonne, et alors l'Angleterre se verrait dans une fausse position vis-à-vis de la France, car de deux choses l'une : ou bien les whigs interviendront pour l'empêcher, et dès lors leur conduite sera tellement opposée à celle de la France ; que les deux États se brouilleront ; ou bien, s'ils n'empêchent rien, la situation des whigs devient telle, qu'il leur est impossible de laisser périr le gouvernement portugais sans abandonner le pouvoir aux tories, abandon qui, selon M. Thiers, compromet à cette époque notre meilleure allianee, l'alliance anglaise.

Mais si les événements deviennent favorables à la cause de la reine, ce que désire l'ancien président du conseil du 1er mars, sur quelles bases devra s'appuyer la reconnaissance de l'Espagne à l'égard de la France? Sur des vœux, rien que sur des vœux stériles. Croit-on, que ces subtilités touchent profondément les Espagnols? Qu'est-ce que la France a fait pour eux, de 1808 à 1836? En 1808, elle a ravagé le pays; en 1823, au moment où tous les partis s'adressaient à la

France, elle n'a pas eu la moindre pitié des malheureux Espagnols; de là, cette défiance extrême qui, maintes fois, s'est manifestée contre la France; et dans le cas où l'Espagne arrivera, ce qui ne peut être éloigné, à posséder enfin un bon gouvernement, comment alors les relations commerciales s'établiront-elles? Sur quelle base, dans quelle situation? Comparez avec l'Angleterre.

L'Angleterre, à supposer même qu'elle sacrifiât en cela à ses intérêts, a franchement appuyé cette malheureuse nation. La France, dans l'affaire de Bilbao, a crié le *Sauve qui peut!* de la sainte-alliance; elle a dit à l'Angleterre, avec une sorte de cynisme, dans son indifférence: « Mêlez-vous-en toute seule, si vous voulez; quant à moi, je ne puis pas aller compromettre mes forces en Espagne. » Ces paroles ne sont pas dignes : elles ne doivent pas ménager de ce côté la prospérité de notre pays; car, ainsi que le dit M. Thiers, il n'y a jamais de bonheur que pour les braves.

En un mot, et pour résumer cette grave discussion, selon M. Thiers :

1° Le gouvernement s'est, avec beaucoup d'empressement, engagé dans les événements d'Espagne par la reconnaissance du nouveau gouvernement espagnol; il s'était lié par le traité à donner des secours, il en avait du moins fait la promesse; mais lorsqu'il a fallu l'exécuter, il a reculé; il a laissé la révolution espagnole aller de crise en crise : voilà les faits.

Ainsi, la France a manqué à ses engagements; elle y a manqué tant vis-à-vis de l'Espagne que de l'Angleterre, avec qui elle était liée.

2° La France pouvait faire quelque chose : son intervention eût été efficace; car l'Espagne n'est plus ce qu'elle était.

« Si maintenant, dit en terminant M. Thiers, l'on venait me dire que je sors aujourd'hui de la politique du juste-milieu, que j'ai soutenue si longtemps, je répondrais que je l'ai voulue modérée au dedans, pacifique au dehors; que si je n'ai pas voulu l'impossible, comme en Pologne et en Italie, j'ai voulu ce qui était possible, comme en Espagne, dans l'intérêt de nos principes... Je ne suis pas un homme d'opposition; mais j'ai une conviction, et il faut en effet l'avoir ferme pour chercher à vaincre une assemblée qui a d'avance un parti pris sur cette question. J'ai, dis-je, une conviction, et c'est pourquoi j'attaque la politique du jour, parce que ce n'est pas celle qui serait allée à Anvers. Non, messieurs, si Anvers n'était pas pris, ce n'est pas vous qui le prendriez. »

Telles furent, en substance, les explications que M. Thiers donna sur cette grave question.

Un amendement avait été proposé à l'adresse par M. Boissière, et tendait à réclamer de la part du gouvernement français un appui énergique, une persévérance constante à exécuter le traité de la Quadruple-Alliance, afin de sauver l'Espagne du malheur d'une contre-révolution; et l'amendement se terminait ainsi : « Nous en avons la ferme confiance, et nous désirons ardemment que la sûreté et l'honneur de la France ne lui imposent pas les sacrifices d'une intervention armée, dont les conséquences seraient incalculables. » Cet amendement fut rejeté; et le lendemain, le para-

graphe de l'adresse relatif à l'Espagne fut adopté : il était ainsi conçu : « ... Votre gouvernement, Sire, a bien compris les intérêts et les sentiments de la France, quand il l'a préservée des sacrifices et des conséquences incalculables qu'aurait pu entraîner l'intervention armée dans les affaires intérieures de l'Espagne ; mais la France saura toujours faire respecter sa sûreté et son honneur; et ses soldats, si elle les appelait aux armes, iraient partout, sous notre glorieux drapeau, verser pour elle un sang *qu'elle ne doit leur demander qu'au nom d'une impérieuse nécessité.* »

Le ministère était consolidé; mais un incident imprévu, inopportun, vint tout à coup compromettre son existence.

Le prince Louis Bonaparte avait été arrêté dans une tentative dont nous n'avons pas à faire ressortir ici la folie; puis, on l'avait extrait de la prison de Strasbourg pour le transporter aux États-Unis. Ses co-accusés furent traduits devant la cour d'assises, et acquittés. Le ministère crut alors devoir tenter de dessaisir le jury du jugement des affaires où des militaires se trouvaient impliqués. Il présenta à la Chambre une loi de *disjonction*, ayant pour objet de *disjoindre*, de diviser les deux espèces. La loi fut repoussée. Le ministère fut décidé à donner sa démission, et une dissidence d'opinions s'étant manifestée au sein du cabinet, M. le comte Molé se sépara de M. Guizot, et forma le cabinet du 15 avril, rompant ainsi ouvertement avec les doctrinaires.

## DIXIÈME PARTIE.

MINISTÈRE DU 15 AVRIL 1837.

Le ministère du 15 avril était formé : mais il fallait que son existence reçût de la Chambre des chances de durée. M. le comte Molé n'hésita pas : au commencement du mois de mai, il présenta un projet de loi sur les fonds secrets ; il mit en demeure la majorité de lui accorder ou de lui refuser sa confiance.

Ce fut l'occasion d'une grande et brillante polémique que cette proposition ; ce fut le point de départ d'une scission entre M. Thiers et M. Guizot, scission née des instincts de chacun et qui eût assuré une longue alliance entre les conservateurs *modérés* et le *tiers-parti* contre les *doctrinaires*, si la coalition n'eût existé plus tard.

Après avoir entendu quelques discours pour ou contre la proposition, la Chambre s'étonnait que les hommes d'État qui avaient été placés depuis un an au milieu des oscillations de la politique ne prissent pas la parole, lorsque M. Guizot se leva et se hâta d'ouvrir le plus brillant tournoi parlementaire auquel l'on ait assisté depuis 1830.

Nous devons donner ici l'analyse de cette situation particulièrement importante.

M. Guizot commença par exposer, avec un accent d'éloquence qui dut captiver et convaincre la Chambre, les motifs sérieusement désintéressés qui l'ont fait participer aux combinaisons ministérielles. Il émut profondément et légitimement la Chambre, lorsque, pour se défendre contre les inculpations d'ambition qu'on lui opposait, il prononça ces paroles : « Vous pouvez m'en croire, messieurs, il a plu à Dieu de me faire connaître des joies et des douleurs qui laissent l'âme bien froide à tout autre plaisir et à tout autre mal !... » Les considérations personnelles qui lui avaient fait quitter le pouvoir avaient eu pour élément la persuasion où est M. Guizot qu'en aucun cas un homme public ne doit accepter une responsabilité supérieure à la réalité de l'influence qu'il possède.

Quant à la politique générale, voici comment il l'expose :

D'abord, on peut être d'accord quant à l'intention, et ne pas s'accorder sur l'action; c'est ce qui se passa sur les lois de *disjonction* et d'*apanage*. Pour l'une, on était convenu, avant la discussion, de ne pas en faire une question de cabinet; pour l'autre, de la proposer, et non de l'ajourner, avant même l'épreuve du débat. Le contraire de ce qui avait été convenu se réalisa : M. Guizot crut devoir se séparer de ses collègues.

A l'occasion de cette loi d'apanage, on avait vivement, violemment attaqué M. Guizot sur ce qu'on ap-

pelle ses tendances aristocratiques. Il profite de cette occasion pour s'expliquer une fois pour toutes à cet égard.

En 1817, M. Guizot défendit la loi électorale en s'appuyant précisément sur le reproche qu'on faisait à cette loi d'avoir pour résultat le triomphe de la *classe moyenne* en France. Il disait : « qu'elle rendrait impossible le retour de la prépondérance de l'ancienne aristocratie, et que, par cette réforme, était fondée la prépondérance politique de cette classe, prise dans la bourgeoisie. »

En 1820, dans ses écrits politiques, M. Guizot défendait les mêmes principes, en faisant remonter ce triomphe de nos institutions à la révolution de 1789.

Ces principes, il les a défendus, dit-il, depuis 1830, mais à la condition que cette prépondérance soit stable et honorable, et que la classe moyenne ne soit ni envieuse ni subalterne. C'est, à ses yeux, une question d'organisation qui n'exclut pas les apanages, les distinctions, tout ce qui existait avant la révolution, mais en empruntant à la révolution même un caractère particulier, inhérent à des principes d'égalité.

M. Odilon Barrot réfuta le discours de M. Guizot, en lui rappelant les véritables principes d'une révolution tout imbue de démocratie : il qualifia *la loi d'apanage* de prétention de cour ou de vieille monarchie qui n'est plus de notre temps; que si ces principes avaient cours, ce ne serait pas à M. Guizot qu'il appartiendrait de faire leur fortune : ce serait la tâche d'hommes politiques qui les représentent plus éminemment aux yeux du pays : alors, si une explication

sincère, sans arrière-pensée, en était faite, on pourrait voir ce que c'est que cette classe moyenne, évaluée par M. Guizot aux 150 ou 160,000 électeurs qu'il voudrait constituer en corps, en puissance politique. On verrait si ce système, qui consisterait à rendre en faveur la puissance que cette classe pourrait donner, si ce système peut s'appliquer et réussir.

« Imprudents que vous êtes, s'écrie M. Odilon Barrot; mais la classe moyenne, en France, c'est la nation ! »

A cette expression, M. Guizot réplique qu'il ne faut pas confondre la classe moyenne en possession d'une liberté féconde, écrite dans la Charte, avec cette démocratie envieuse, jalouse, tracassière, qui veut tout abaisser à son niveau, qui n'est pas contente si elle voit une tête dépasser les autres têtes. Il ne veut pas que le peuple recommence les années néfastes de la révolution; s'il voit la France pencher de ce côté, il se fait un devoir de l'en avertir; car, dit-il, on ne tombe jamais que du côté où l'on penche.

Ces discussions savantes, théoriques, se faisaient, comme l'avait spirituellement dit M. Odilon Barrot, *par-dessus la tête du ministère;* M. Thiers dut se mêler à cette polémique, car sur les faits, comme sur les principes, il fallait que l'ancien président du 22 février et l'ancien collègue de M. Guizot vînt donner à la situation son véritable caractère: il s'agissait, en effet, pour le cabinet du 15 avril, d'une question d'existence; la majorité se trouvait divisée: d'une part, M. Guizot en avait détaché ses amis; d'autre part, M. Thiers avait les siens, et s'il eût voulu se

joindre alors à M. Guizot, nul doute que le cabinet n'eût été renversé. Cependant il fallait que les motifs de son appui fussent logiques. Voici comment M. Thiers fut amené à prendre la parole.

D'abord, il se félicite de ce qu'à la suite d'une discussion brillante, l'on soit enfin tombé d'accord, et que l'on puisse désormais s'entendre tous sur un mot dont le dictionnaire politique est enrichi, qui a remplacé le mot *peuple*, les mots : *classes moyennes*... tout cela c'est la *nation*.

Mais, cela dit, reste quant à présent, et non plus *par-dessus la tête du ministère*, une question qui domine tout, la question de gouvernement, celle du cabinet nouveau.

Evidemment, la gravité même de la discussion venait prouver que ces changements de cabinets n'étaient pas la seule question que l'on eût besoin de résoudre, car toutes ces oscillations n'étaient pas l'effet du hasard : il y avait quelque chose de profond à côté de ces accidents politiques; il y avait le sens intime d'une situation nouvelle, non plus seulement dans les faits ni dans les personnes, mais bien encore dans les principes, dans les causes.

La position de M. Thiers était tout à fait indépendante. Il ne pouvait alors songer à aucune satisfaction d'ambition personnelle. Séparé du parti doctrinaire par la formation du cabinet du 22 février, il avait vu se former contre sa politique une alliance entre M. le comte Molé et M. Guizot, au 6 septembre, alliance qui venait d'être rompue au 15 avril : il était donc plutôt devenu spectateur de la lutte livrée par

M. Guizot contre M. le comte Molé que partie intéressée dans le triomphe ou la défaite de l'un de ces hommes d'État. Mais il ne se dissimulait pas l'importance de son appui; il fallait, en outre, qu'il prît parti pour l'un ou pour l'autre; il dut expliquer très-nettement cette détermination.

Sa position, sa neutralité provisoire lui permettait de prendre le rôle de juge de la situation.

Un fait grave pouvait servir d'élément à son appréciation :

Depuis six années, les différents cabinets auxquels avait appartenu M. Thiers, avaient apporté des lois d'une immense gravité : *lois sur les crieurs publics*, *lois sur les associations*, *lois sur les prises d'armes*, *lois de septembre*... or, si graves que fussent ces actes, ils avaient été adoptés à une grande majorité.

Depuis le 6 septembre 1836, plusieurs lois présentées par le cabinet, et notamment la *loi de disjonction*, avaient été rejetées.

Est-ce un accident? Est-ce plutôt un fait grave et qui mérite d'être apprécié?

On disait que c'était là des scrupules de légistes.

Mais les *lois de septembre*, celle *sur les associations* avaient aussi soulevé ces scrupules; et cependant, elles furent adoptées, tant était puissante la force morale qui imposait cette législation.

On disait aussi que la majorité du 11 octobre s'était divisée : que des hommes d'État s'étaient brouillés : motif puéril, erroné; les hommes d'État ne se sont pas brouillés : ils sont seulement séparés.

Mais, à ces résultats, il y a une cause qui frappe

l'esprit de M. Thiers : cette cause, c'est un changement réel dans le temps, dans les esprits.

Qu'est-ce qui, autrefois, maintenait ensemble les hommes politiques séparés par quelques nuances d'opinion ? le danger. Il fallait s'unir alors : M. Thiers a été dans cette union des véritables amis des institutions celui qui a le plus engagé sa personne, son influence, sa popularité. Il a vaincu matériellement la révolte à main armée ; il a vaincu moralement la révolte de la presse par les lois de septembre : car elles ont eu pour but et pour effet d'empêcher de proclamer chaque jour, au nom de la république et de la dynastie déchue, le renversement du gouvernement, et de marcher à ce renversement la tête découverte.

Mais, à partir du jour où le calme est rentré dans les esprits, l'on a remarqué que la majorité compacte qui s'était formée commençait à se diviser.

Le fait le plus grave qui soit survenu pour constater cette division est le vote relatif à la conversion des rentes : si une année plus tôt pareille occurrence se fût présentée et que le cabinet du 11 octobre eût annoncé à la chambre qu'il se retirerait si la loi était votée, certes, alors, le vote n'eût pas eu lieu, et la chambre se serait arrêtée devant la déclaration du gouvernement.

Une scission éclatante s'est manifestée à cette époque : deux camps se sont formés : l'un, composé des partisans du cabinet du 22 février ; l'autre, de ceux du cabinet du 6 septembre. Les premiers disaient : Il faut calmer, il faut montrer une disposition confiante, large ; il ne faut pas sans doute appeler aux

fonctions publiques des hommes manifestement contraires à la marche du gouvernement; mais, il faut, à certains hommes, donner la grande expérience des affaires; il faut, non pas leur demander l'abjuration de leurs opinions, ce serait les déshonorer, mais faire un pas pour rattacher cette partie de la majorité qui semble ébranlée.

A côté des hommes qui tenaient ce langage, d'autres hommes, le même jour, disaient : « Le ministère du 22 février marche à gauche, il va périr dans les abimes de l'opposition; cette manière de dire qu'il faut calmer, ce n'est qu'une manière détournée de laisser relâcher les ressorts du gouvernement. »

Puis, quant aux hommes, ils ajoutaient : « Quelquefois nous avons souffert des divisions dans l'administration, il n'en faut plus; il faut une administration *homogène.* »

Lequel de ces deux systèmes nets, bien tranchés, présente l'application la plus favorable? C'est ce que M. Thiers va examiner attentivement.

A cette politique qui, pour se donner un nom, s'est déclarée homogène, il dit que si son principe est honorable, il est fâcheux. Ses actes ont été malheureux; sa politique n'a été essayée qu'à demi et elle a échoué; en cherchant à se pourvoir contre un danger ordinaire, elle en a fait naître de plus grands.

En effet, d'abord quand on a traversé des temps difficiles et orageux, on est enclin à s'émouvoir facilement, à concevoir des inquiétudes; on se figure voir renaître à chaque pas les dangers que l'on a déjà combattus : et l'on croit que ce qui a déjà servi

pour y parer, réussira toujours, en toute occasion.

En second lieu, on conçoit à l'égard des hommes des préventions exagérées ; on suppose que, parce qu'ils vous ont combattu, ils n'ont aucune idée du gouvernement et n'en peuvent jamais avoir ; on leur suppose toujours des intentions déplorables.

Ces deux principes, dangereux par eux-mêmes, ont amené des résultats malheureux.

Deux faits graves sont survenus pour provoquer l'explication de cette politique : l'événement de Strasbourg et une tentative d'assassinat contre le roi.

On avait trouvé des armes puissantes, une répression efficace dans des lois exceptionnelles : on crut devoir puiser la même force dans une législation analogue. On apporta deux actes : la loi de *disjonction* et la loi de *non-révélation*. La première était impraticable : elle fut rejetée ; la seconde ne pouvait contraindre à la révélation d'un crime, par la crainte d'une peine correctionnelle, des complices qui ne reculaient pas devant l'idée de la mort pour commettre un assassinat. L'épreuve de cette loi ne fut même pas tentée : on s'abstint de la présenter à la discussion.

La préoccupation principale du gouvernement a été de détourner les dangers matériels ; mais il n'a pas assez tenu compte de l'opinion publique. Or, c'est là qu'est la véritable question. On a vaincu l'émeute ; on a écarté les entraves des résistances armées ; mais on ne s'est pas assez préoccupé de l'opinion. Or, les élections vont arriver ; et il est à craindre que les tendances du gouvernement ne fassent dévier les choix de la voie réellement constitutionnelle en von-

lant faire triompher une politique trop ombrageuse.

Cela était si vrai que M. Thiers attaqua directement cette prétention à l'homogénéité qui s'est emparée des doctrinaires. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, qu'eux-mêmes ils ont cherché à triompher au moyen d'une coalition, forcés qu'ils étaient de regarder cette homogénéité comme un parti extrême : ils n'ont même pas craint de vouloir, avec l'aide de sa personne, se constituer en coalition; ils ont fait à M. Thiers l'honneur de lui faire des avances à cet égard ; et à cette époque, M. Thiers les a rejetées. Plus tard, il ne fut pas aussi sévère, il crut devoir céder; nous verrons que ce mariage d'ambition mit en dehors une incompatibilité d'humeur qui dut aboutir au divorce.

Tel était l'exposé sincère que faisait alors M. Thiers de la situation : il lui restait à conclure. La Chambre, attentive aux paroles de l'orateur, ne se dissimulait pas qu'à son vote était attachée l'existence du cabinet. L'opposition démocratique, qui croyait que le maniement des affaires par les doctrinaires amènerait plus promptement le triomphe des principes qu'elle défendait, avait formulé le vœu de leur ruine : « Je vous souhaite au pouvoir, » avait dit M. Garnier-Pagès.

M. Thiers ne s'associe pas à ce vœu : « Moi, dit-il, je ne vous souhaite pas, et je donne une boule blanche au cabinet du 15 avril. Aujourd'hui qu'il n'est donné à personne de faire renaitre des dangers, l'à-propos d'une politique inclémente et rigoureuse n'existe plus; non pas que, dans cette chambre, il y

ait de l'exclusion pour les personnes, non ; les personnes peuvent venir, elles auraient peut-être la majorité ; mais, je n'ajoute qu'un mot : *les personnes, sans les choses.* »

Cette paix offerte au nouveau cabinet assura son existence, en lui apportant non-seulement l'avantage d'une adhésion puissante et désintéressée, mais, en outre, l'appui d'un nombre de voix qui composa quelques jours après son avénement une majorité considérable; car, sur 362 votants, l'adresse fut votée en faveur du ministère par 250 voix contre 112.

Après cette discussion solennelle et qui assurait la durée à l'existence du nouveau cabinet, M. Thiers rentra comme d'habitude dans la vie privée pour y cultiver la littérature et les arts; dès le 4 juin, il retournait encore en Italie ; en partant il recueillait, dans la ville d'Aix, les témoignages d'une sympathie vive et ardente, de la part de ses concitoyens ; la presse, toujours soucieuse des moindres démarches des hommes éminents, suivait M. Thiers, tantôt à Livourne, à Florence, où l'on annonçait qu'il avait loué pour plusieurs mois une belle campagne, la villa Castelli, tantôt aux Eaux-Bonnes, où il se retirait avec sa famille.

Le cabinet du 15 avril avait pour représentant et pour chef un personnage politique dont on ne pouvait méconnaître le caractère plein de délicatesse et de loyauté politique. Dans les circonstances qui avaient suivi les crises ministérielles du 22 février, du 6 septembre, et qui avaient amené son avénement, la majorité ne lui paraissait pas avoir peut-être un carac-

tère tout à fait décidé; il crut de son devoir, et il allait au sentiment d'une honorable susceptibilité qui fait le fond de son caractère de consulter le pays en provoquant de nouvelles élections.

La chambre fut appelée à se réunir en janvier 1838; et, selon l'usage, la discussion de l'adresse fut l'occasion toute naturelle offerte au cabinet pour savoir si sa politique devait recevoir l'appui de la majorité.

L'adhésion solennelle que M. Thiers avait donnée aux tendances de ce cabinet n'impliquait pas nécessairement de sa part l'abandon de ses doctrines politiques : or, une maladresse évidente fut commise tout d'abord par le ministère du 15 avril, au début de la session.

Au reste, nous ne saurions dire précisément si ce qui se passa fut une maladresse, ou bien si peut-être ce ne fut pas là une de ces tactiques dont le parti doctrinaire a souvent donné l'exemple toutes les fois qu'il a voulu s'appuyer sur sa maxime favorite : *Diviser pour régner*.

Il s'agissait, disons-nous, de la discussion de l'adresse :

Un paragraphe relatif à l'Espagne était ainsi conçu :

« Nous voyons avec une peine profonde la guerre civile qui continue à désoler l'Espagne ; nous nous sentons émus à l'aspect des malheurs d'une nation amie ; nous applaudissons au courage persévérant des défenseurs de la reine Isabelle, et nous nous confions aux mesures que votre gouvernement, *en exécutant fidèlement* le traité de la Quadruple-Alliance, croirait devoir prendre pour atteindre le but que les hautes parties

contractantes se sont proposé, de pacifier la Péninsule et de la sauver des malheurs d'une contre-révolution. »

Ce paragraphe n'avait rien qui pût exciter une manifestation contraire de la part des partisans de l'intervention. La question qui avait amené la retraite de M. Thiers, au 6 septembre, était restée la même en Espagne, sauf quelques excès révolutionnaires de plus.

Mais un des orateurs les plus ardents du parti doctrinaire, M. Hébert, fut lancé par ses amis sur le champ de bataille ; il fallait, à leurs yeux, qu'ils prissent une revanche contre M. Thiers, revanche dont le cabinet du 15 avril aurait à faire les frais, si la discussion devenait l'occasion d'une rupture ou même d'un refroidissement entre les amis de M. Thiers et le cabinet.

M. Hébert, dans le but de réveiller chez M. Thiers le goût assoupi provisoirement de l'intervention, introduisit, sous forme d'éloge, quelques mots à ce paragraphe, qui exprimaient l'adhésion de la majorité au système de neutralité qui avait triomphé contre le président du conseil du 22 février.

Il proposa d'insérer dans le paragraphe, au lieu de ces mots : « En exécutant fidèlement » les mots, « en *continuant d'exécuter* fidèlement le traité. »

L'intention n'était pas douteuse : elle avait pour but de provoquer encore la discussion des deux systèmes, et d'amener M. Thiers à se prononcer contre la politique de M. le comte Molé dans cette affaire.

En effet, sûr de cette politique, M. Hébert ne chercha pas à équivoquer : il mit bien en évidence la dif-

férence des deux systèmes : celui de la politique expectante, de la temporisation et du libre arbitre, et celui de l'intervention nette, précise, énergiquement appliquée.

M. Thiers ne put pas laisser passer sans réponse cette provocation manifeste : il monta donc à la tribune :

Son premier mot est précis :

Dans cette question, le doute est impossible : il est clair que la différence est flagrante ; il est évident que chercher à se la dissimuler ne serait autre chose que de se surprendre un vote aux uns et aux autres. Il faut donc de la clarté ; il faut de la franchise.

D'abord, la question sur le caractère d'intérêt que l'on portait à l'Espagne avait été mal posée :

Ainsi, pour les uns, l'Espagne ne devait inspirer que de l'indifférence ; pour les autres, la France devait agir, même sans consulter l'Espagne, intervenir immédiatement et faire tout sans elle.

Certes, poser une question dans ces termes extrêmes, c'est être dans le faux.

Personne dans le pays ne pouvait être indifférent sur le choix à faire entre Don Carlos et Isabelle ; et d'autre part, personne ne voulait intervenir à tout prix.

Mais, pour poser la question sur des termes exacts et vrais, il est évident que deux politiques sont distinctes : l'une qui, après avoir fait quelques efforts indirects, consent, se résigne même avec douleur à laisser périr l'Espagne ; l'autre, qui n'oblige pas le gouvernement à intervenir à un jour donné, de cette ma-

nière, avec cette précipitation, mais qui dit qu'elle croit que la France est obligée à ne pas laisser opérer la contre-révolution en Espagne.

Ce second système, le plus sage, le plus en harmonie avec les clauses du traité de la quadruple alliance sincèrement interprété, c'est là ce que l'adresse exprime; et, soucieuse des intérêts de la France qui ont avec les affaires d'Espagne une connexité évidente, l'adresse dans ses termes, sans l'amendement de M. Hébert, n'oblige pas le gouvernement, mais elle laisse convenablement peser sur lui la responsabilité.

Voilà où en était la discussion lorsque M. le président du conseil crut voir dans l'opinion exprimée par M. Thiers l'obligation d'une intervention complète et immédiate. Il déclara donc que, selon lui, tout ce qu'il y avait à faire, le gouvernement l'avait accompli; et, s'opposant très-catégoriquement à l'intervention, il conclut en disant qu'il comprenait mille fois plutôt la guerre dans certains cas, qu'une intervention armée dans la politique intérieure de l'Espagne.

Cette conclusion était de nature à inquiéter les partisans et surtout les signataires du traité de la quadruple alliance. Dans la crainte qu'à la suite de cette déclaration l'on n'en vînt à penser que l'intervention ne se ferait *jamais*, M. Thiers reprit la question; il la développa de nouveau et tout entière devant la Chambre; il terminait en déplorant un amendement qui, selon lui, semblait déclarer que le gouvernement, en continuant à exécuter le traité comme il l'a été jusqu'à cette époque, ne faisait autre chose que de

laisser périr l'Espagne plutôt que d'employer les moyens de la sauver. Toutefois, M. Thiers ne faisait nullement de cette discussion une question de cabinet; il déclara que si cela pouvait ainsi dégénérer, il voterait plutôt en faveur de l'amendement.

Évidemment il y avait, ou du moins on put croire qu'il y avait équivoque dans l'esprit de M. le comte Molé; car il monta à la tribune, et il vint déclarer qu'à son sens l'amendement semblerait impliquer tout le contraire de cette neutralité permanente qui préoccupe M. Thiers et lui inspire des craintes.

M. le comte Molé renvoie au *Moniteur* pour lever à cet égard toute espèce de doute; il y dit textuellement que, pour empêcher la contre-révolution en Espagne, le gouvernement emploierait tout ce que l'intérêt de la France et sa situation, dans le moment où il faudrait prendre une détermination de cette espèce, lui suggéreraient.

M. Thiers presse le ministre de s'expliquer sur ce mot *jamais*, qu'il a laissé échapper il y a quelques jours. M. le président du conseil répète que son intention a toujours été de se réserver sa liberté d'action, que c'est là l'explication péremptoire de sa déclaration; et la chambre est appelée à voter.

L'amendement fut adopté.

Ce fut, sans doute, un triomphe pour le cabinet du 15 avril; mais un triomphe de détail, qui prenait sa base, son élément, dans une équivoque, et qui eut pour résultat fâcheux de refroidir M. Thiers et ses amis, en mettant M. le comte Molé et le parti doctrinaire en communauté dans un succès de peu d'im-

portance. Ce fut là, il faut le dire, le caractère particulier du cabinet du 15 avril ; en voulant tour à tour prendre comme point d'appui le parti doctrinaire et le parti dont M. Thiers était le chef, il eut bientôt à lutter contre ces deux éléments hétérogènes, lors d'une alliance mémorable, dont nous allons nous occuper, et qui prit le nom de *coalition*.

---

# ONZIÈME PARTIE.

## DE LA COALITION.

Les ministres qui composaient le cabinet du 15 avril, sous la présidence de M. le comte Molé, ne représentaient devant les Chambres aucun parti spécial. On reconnaissait au chef les qualités éminentes d'une bienveillance exercée, d'une loyauté éprouvée, d'une confiance instinctive : mais ces qualités, qui distinguaient M. le comte Molé, laissaient prise à son âme aux défauts qui en sont la conséquence ; à savoir : une certaine indécision, le désir de se conserver des approbateurs plutôt que des amis, l'habitude de ménager ses adversaires par une conduite plutôt habile qu'énergique.

En outre, les autres membres du cabinet, hommes de mérite et de talent, sans aucun doute, ne tenaient pas néanmoins la première place à la tribune parlementaire, et, jugés dignes de diriger avec intelligence les affaires administratives des départements qui leur étaient confiés, ils ne se classaient pas au nombre des hommes d'État à l'initiation et à l'influence desquels venaient se rattacher toutes les grandes ques-

tions d'organisation politique, toutes les combinaisons sur lesquelles repose la direction générale des affaires à l'intérieur et à l'étranger.

Le fardeau des affaires publiques reposait donc tout entier sur la personne de M. le comte Molé; et si, d'une part, il paraissait à quelques-uns que cet isolement devint une cause d'insuffisance dans les luttes parlementaires, une autre préoccupation venait créer au cabinet de nouveaux embarras : c'était encore cette question de l'intervention du pouvoir royal dans les affaires, question si souvent la pierre d'achoppement du régime constitutionnel.

Nous avons vu que M. Thiers avait donné, par son adhésion, une autorité réelle, au début, à ce nouveau cabinet.

Nous avons vu, plus tard, qu'à l'occasion de la question espagnole, le ministère avait compromis la bonne entente qui le liait à M. Thiers.

Le désir de quelques ambitions auxquelles pesait le repos; les préoccupations de quelques théories politiques sincères ou factices; quelques faits, tels que *l'amnistie*, qui pour les uns paraissait une faiblesse, et qui, pour les autres, n'était qu'un leurre, ou l'acte d'une clémence incomplète; *l'évacuation d'Ancône*, qui paraissait être la ruine de notre influence contre l'envahissement de l'Autriche, et qui renversait tout un système de politique dans lequel résidait, aux yeux d'un grand nombre d'hommes, la sauvegarde de nos institutions :

Tout cela servit de prétexte à une mesure dont on a vu quelques exemples dans les États parlementaires.

Une majorité homogène et fort nombreuse soutenait le cabinet du 15 avril : ses adversaires de diverses origines et de nuances diverses se résolurent à former une *coalition* pour combattre le ministère et pour le renverser.

On vit donc, à partir de ce jour, l'accouplement étrange des hommes politiques qui, la veille de cette alliance, s'étaient livré combat. M. Thiers servit de centre à cette phalange qui ressemblait beaucoup à une légion étrangère ; et il servit de lien entre M. Guizot et M. Odilon Barrot, entre les doctrinaires et l'opposition dynastique.

Cela se passait quelques semaines avant l'ouverture de la session de 1839. Le 17 décembre 1838, le discours du trône était lu devant les *coalisés*, qui trouvaient dans le vague et l'insignifiance de ses termes tous les éléments d'une réponse vive et animée ; et le ministère put voir, quelques jours après la convocation, que la guerre lui était déclarée ; que le nombre allait se dresser contre lui ; que sa chute était certaine.

En effet, parmi les membres de la commission nommée pour la rédaction du projet d'adresse, le cabinet ne comptait que trois membres qui lui fussent favorables : MM. Debelleyme, de La Pinsonnière et de Jussieu ; les autres appartenaient à la coalition : c'étaient MM. Thiers, Duvergier de Hauranne, Étienne, Mathieu de la Redorte et Passy.

L'adresse se ressentit, on le prévoit, de la nomination de ses rédacteurs : il y était nettement exprimé l'espoir que, sous un gouvernement jaloux de la di-

gnité nationale, la France *conserverait* son rang dans l'estime du monde; on y regrettait que l'évacuation d'Ancône se fût effectuée sans les garanties *qu'aurait dû* stipuler une *politique sage et prévoyante;* on y rappelait avec amertume les malheurs passés de la Pologne et les malheurs présents de l'Espagne; le dissentiment survenu entre la France et la Suisse y était sévèrement apprécié, et la conversion des rentes mise au nombre des mesures commandées par l'opinion; puis, on y disait : « Une administration ferme, habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant respecter au dehors la dignité du trône et le couvrant au dedans de sa responsabilité, est le gage du concours *que nous avons tant à cœur de vous prêter.* »

Certes, on ne pouvait se méprendre sur le sens de cette adresse : il n'y avait pas là seulement un blâme formulé contre l'administration; il y avait, en outre, une véritable menace.

Les débats commencèrent le 7 janvier 1839 (1), quelques jours après la nouvelle de la brillante victoire de Saint-Juan d'Ulloa.

Un orateur, spirituellement agressif, et membre dévoué de la majorité, M. Liadières, ouvrit le débat en qualifiant l'adresse de : *respectueusement violente* et *académiquement révolutionnaire*, et en s'écriant, contre ceux qui prétendaient que sous ce ministère la dignité de la France était abaissée aux yeux de l'Europe : « Singulier moyen de la rehausser à ses yeux que de lui montrer ce mélange hideux d'opinions et

(1) Voir *Moniteur*, 1839, p. 32 et suiv.

d'ambitions qui se confondent et qui se détestent, qui se donnent la main et qui se méprisent. »

M. Guizot lui succéda.

Il y avait dans son attitude, dans son geste, dans ses paroles, l'intention bien accusée de s'en prendre à la personne de M. le comte Molé, et l'expression d'un vif ressentiment et d'une ambition impatiente. S'attaquant au président du conseil, il terminait son discours par cette phrase mémorable de Tacite : « *Omnia serviliter pro dominatione;* » voulant ainsi faire peser sur le président du conseil l'accusation de tout sacrifier au rôle de courtisan. M. le comte Molé, se levant tout à coup de son banc, releva cette citation avec un accent de dignité qui fut applaudi de toute la Chambre, tant par la façon dont sa réplique fut prononcée que par son à-propos : « Messieurs, dit-il, ce n'est pas des courtisans que Tacite parlait, *c'était des ambitieux.* »

On s'attendait à ce que M. Thiers vînt expliquer à la chambre les causes de son alliance avec les doctrinaires, et son opposition au ministère ; il le fit, ainsi qu'on va le voir.

La position de M. Thiers était évidemment exceptionnelle : il avait le droit d'en exciper, pour s'appuyer sur toute son indépendance, et placer le cabinet, non plus devant les personnes, mais devant les choses. Il pouvait aussi repousser toute arrière-pensée d'intrigues. Il aurait pu faire partie du ministère, être compris dans le cabinet même du 15 avril ; l'opposition qu'il avait faite, il l'avait pratiquée dans les hautes régions du pouvoir, et il s'était retiré le jour où sa politique n'avait pas été adoptée.

Il avait prêté son appui au cabinet actuel, par le motif qu'il avait refusé d'en faire partie et qu'il eût été de mauvais goût de le combattre : mais il en avait peu espéré, parce que ce cabinet n'avait pas de spontanéité, qu'il suivait une politique d'emprunt, ce qui est un signe de faiblesse pour l'avenir.

Selon M. Thiers, la principale faute des gouvernements a toujours été de ne pas savoir modifier à temps leur politique, de ne pas savoir s'arrêter au but, et de le dépasser. Il pense que le cabinet du 15 avril, amené par les événements et par le désir du monarque à donner l'amnistie, ne l'a donnée que le lendemain d'une défaite ; il a donc été le vaincu du 15 avril et non pas ce cabinet vainqueur qui serait venu modifier à propos et spontanément la politique du pays.

Examinant ici la conduite du cabinet à l'étranger et à l'intérieur, M. Thiers reconnait qu'à l'occasion des affaires d'Espagne, le cabinet a triomphé : mais il aurait dû voir que son tort était de continuer une politique sans réserve ; et quant à la politique intérieure, de faire des sacrifices aux circonstances, d'être habile avec les hommes bien plus que de modifier les choses.

Une politique qui, au dehors, consiste à ajourner toutes les difficultés, à reculer quand ces difficultés se présentent, à les remettre au lendemain, accumule plus que des fautes, des malheurs : et au dedans, sans franchise, sans système arrêté, sans choix entre les partis qui divisent toujours une Chambre, il est impossible d'être longtemps habile avec les hommes. Il n'y a qu'une chose qui domine les majorités, c'est une volonté forte ; c'est le courage de savoir

choisir entre ses amis et ses ennemis; c'est de dire aux uns: Je ne puis plus marcher avec vous; aux autres: Je vous suivrai jusque-là, et pas plus loin. « J'étais certain, dit M. Thiers, que bientôt cet art qui consiste, tantôt à s'appuyer sur le centre droit, tantôt sur le centre gauche; à dénoncer alternativement les uns aux autres; à dire aux doctrinaires : Nous voulons vous défendre du centre gauche et de ses chefs imprudents; et au centre gauche : Nous voulons sauver le pays de ces hommes irritants qui l'ont compromis et le compromettraient encore si on les laissait aux affaires; j'étais certain, dis-je, que cette politique qui consiste à nous dénoncer les uns aux autres ne réussirait pas longtemps, et qu'elle aboutirait à ce résultat inévitable, de réunir tout le monde contre soi. »

La conduite du cabinet du 15 avril avait été parfaitement déterminée dans ces paroles; mais c'était surtout à l'occasion de la question étrangère que M. Thiers devait avoir à combattre la politique du cabinet, et surtout de l'évacuation d'Ancône, dont M. le comte Molé faisait remonter la responsabilité jusqu'aux présidents du conseil qui l'avaient précédé. Il fallait reprendre les faits, expliquer jusqu'où devait aller l'engagement de la France, voir à quel point son intervention dans les affaires de la Romagne devait s'effectuer.

Lors des troubles de l'Italie, les Autrichiens, qui depuis longtemps avaient porté leurs yeux sur le Milanais, avaient fait en faveur du gouvernement papal, dans le but de le protéger contre ses ennemis intérieurs, mais secrètement pour lui imposer leur auto-

rité, une manifestation évidente ; ils avaient envahi les Légations : alors le pape crut devoir les appeler.

L'intervention d'un État étranger dans les affaires d'un autre État n'est pas une chose indifférente non-seulement à l'égard des deux parties intéressées, mais encore vis-à-vis des tiers ; l'intérêt que les États voisins ont à voir les affaires se régler de manière à ce que les institutions, le droit des gens, ne soient pas lésés, est évident et palpable. Casimir Périer le sentit ; et il dut, lorsqu'il apprit l'intervention autrichienne, la contrebalancer à l'instant même par l'intervention française, trouvant dans l'indépendance de l'État romain la sauvegarde des intérêts mêmes de la France.

Mais les troubles de la Romagne avaient été apaisés. M. Thiers, président du conseil en 1836, eut à examiner la situation de cette contrée ; il fut frappé de l'importance qu'il y avait à conserver en Italie une autorité, une influence, d'autant plus nécessaire à ses yeux que le calme était plus grand, la fermentation des esprits lui paraissant plus expressive souvent, et plus dangereuse toujours, que les explosions momentanées de l'émeute ou de la révolte. On demanda l'évacuation d'Ancône ; et dès l'origine, cette demande, cette prétention parut à M. Thiers une témérité, en même temps que c'était pour la France l'abandon d'une position considérable : et si cette occupation ne tirait pas son importance du fait matériel, il est clair que, moralement, elle était en quelque sorte indispensable pour la France. C'est cela qui préoccupait M. Thiers, lorsque la question d'évacuation d'Ancône surgit, en 1836, et

il écrivit une dépêche à l'ambassadeur français pour le prévenir que, dans le cas où il serait question d'évacuer Ancône, la France devait être avertie : le sens de cette dépêche était que la France ne voulait pas commettre une spoliation de territoire sur le Saint-Siége, garder Ancône éternellement; mais le ministre enjoignait à l'ambassadeur l'invitation de bien faire comprendre, s'il y était forcé, que la sortie des Autrichiens n'entraînerait pas, *ipso facto*, la retraite des troupes françaises; qu'une telle mesure ne pouvait être prise qu'après que le cabinet français eût été consulté.

Le point à débattre entre M. Thiers et M. le comte Molé était donc de savoir si les stipulations insérées dans l'acte d'occupation commune étaient de droit strict, et si le texte précis, impérieux, de cet acte devait enchaîner la France à retirer ses troupes dans le cas où l'Autriche retirerait purement et simplement les siennes.

Évidemment non. L'influence autrichienne sur les affaires de la Romagne pouvait amener, par un de ces moyens imprévus que fournissent les négociations et les intrigues de la politique, un accord secret entre le gouvernement du pape et celui de l'empereur, pour aboutir à l'abandon des légations par les troupes autrichiennes; mais, de cet abandon résultait-il nécessairement que la France dût, sans examen préalable, sans enquête, peut-être même sans stipulation faite d'un avantage quelconque, se retirer purement et simplement? Était-ce de la prudence?

M. le comte Molé prétendait que c'était de la loyauté; que c'était l'exécution pure et simple d'un

contrat ; que l'on ne pouvait pas faire autrement sans violer des conventions textuelles.

M. Thiers répondait que l'intérêt de la France pouvait être compromis par cet abandon; que la retraite des troupes autrichiennes n'était qu'un fait, mais qu'il ne convenait pas de sacrifier ainsi la question de principe. Là était toute la question : et M. Thiers y ajoutait une force nouvelle par un dilemme : ou le cabinet a pu négocier par avance, ou il a évacué sans négociation. S'il a été mis en mesure de négocier, l'orateur ne comprend pas comment, en présence de la cour de Rome et de l'Autriche, le gouvernement n'ait pas fait valoir plus énergiquement les droits de la France, ses intérêts, ceux même de l'ordre européen; et s'il n'y a pas eu négociation, la France, dans cette occasion, a consenti à être traitée d'une manière étrange.

L'adresse presque tout entière avait amené des récriminations sur le passé; mais il n'y avait pas d'équivoque possible sur les véritables motifs qui animaient les esprits contre le cabinet du 15 avril; ce devait être de satisfaire à des spéculations ambitieuses. Sans doute, ce ministère n'était pas composé des hommes les plus éloquents du parlement; sans doute, l'autorité des personnes pouvait paraître désirable, dans le cas où quelque grave événement surviendrait qui exigeât une décision prompte et souveraine ; sans doute enfin, à cette époque, les préoccupations de quelques hommes politiques sur les véritables principes du gouvernement représentatif avaient été surexcitées par la crainte, peut-être mal fondée, de voir

ce que l'on a toujours nommé le gouvernement personnel l'emporter sur la sincérité de l'administration responsable; mais pourtant certains souvenirs, en relevant aux yeux des hommes consciencieux ce cabinet, que l'on avait pris l'habitude d'appeler le *petit ministère*, auraient dû protéger les hommes contre l'expression de certains dédains, et les principes contre la formation de cette étrange alliance, qui restera dans l'histoire comme un fait anormal, et contre lequel la plus simple loyauté n'aura que de sévères jugements.

Ce ministère avait fait l'amnistie, le mariage du duc d'Orléans, l'expédition et la prise de Constantine, la conclusion du payement de la dette d'Haïti en 60 millions, la prise de l'île Martin-Garcia, à l'embouchure de la Plata, la prise de Saint-Jean-d'Ulloa; et il avait su conserver une majorité homogène dont les principes ainsi que les actes avaient été défendus par M. le comte Molé avec une véritable éloquence, une grande énergie, une dignité remarquable; par M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, dirigeant son département avec intelligence et loyauté, enfin par M. de Lamartine, qui, en protégeant le cabinet, lui donnait, outre l'appui de sa brillante éloquence, la sanction de sa religieuse moralité.

Cependant, l'union des hommes qui, à juste titre, passaient pour les orateurs les plus éloquents, pour les plus éminents, dut nécessairement amener la défaite du ministère. L'adresse néanmoins, qui, malgré quelques modifications, approuvait, à certains égards, la conduite du ministère, fut adoptée par 221 voix

contre 208 : et ce résultat, qui ne donnait que 13 voix de majorité, ne put être considéré par le cabinet comme un triomphe; il voulut se retirer.

Ses amis l'entourèrent : un comité, formé par le général Jacqueminot, insista pour qu'il restât aux affaires, et qu'il consultât le pays avant de se démettre. Ce parti prévalut; la Chambre fut dissoute.

Mais ce qui s'était passé dans le sein de la Chambre devait prendre une nouvelle ardeur dans les colléges électoraux: la lutte fut des plus animées; les comités formés à Paris par les chefs de la coalition exercèrent sur les départements une influence décisive, et chaque élection, dont le résultat était transmis au ministère par le télégraphe, ne laissa pas de doute sur l'avenir. Évidemment la coalition triomphait; le ministère était battu : M. le comte Molé et ses collègues crurent qu'il était de leur devoir de donner leur démission.

Les intrigues ministérielles durent recommencer : nous devons ici rappeler la part que prit M. Thiers dans les diverses combinaisons qui furent essayées.

D'abord, et avant d'entrer dans la crise ministérielle, M. Thiers s'était fixé à lui-même certaines conditions de choses et de personnes.

Il lui paraissait étrange, anormal, illogique, quant aux choses, de se proposer, en prenant la direction des affaires, de continuer celle du cabinet précédent; et, à cet égard, plusieurs points lui avaient paru de nature à devoir être modifiés.

Quant aux lois de septembre, sans doute M. Thiers, qui les avait proposées et fait adopter en 1835, ne

regardait pas leur abolition comme possible, mais quelques discussions de la Chambre des pairs, et le procès de la brochure Laity, lui avaient semblé devoir imposer à la Chambre des députés et au gouvernement l'obligation de donner une définition rassurante de l'attentat.

La question électorale était une question d'avenir; comme toute chose en ce monde, elle pouvait être améliorée; des conservateurs même, provoqués à cet égard par les colléges électoraux, avaient incliné la tête devant leur volonté.

Ce qui préoccupait M. Thiers, c'était quelques actes de rigueur que le cabinet du 15 avril avait commis contre certains fonctionnaires : toute liberté d'action devait être laissée au cabinet qui se serait formé; sa responsabilité tout entière était une des clauses de son programme.

Enfin, il lui semblait que la réduction des rentes, cette mesure financière qui avait été l'objet de réclamations successives, devait être examinée sérieusement; que l'initiative du gouvernement devait être prise d'une manière décidée, sauf à se réserver de suivre dans l'avenir tel ou tel parti, selon les circonstances.

Quant aux questions de l'extérieur, M. Thiers prit occasion de faire ici sa profession de foi. On l'a calomnié lorsqu'on a prétendu qu'il était un partisan douteux de la paix. Il a donné des preuves évidentes, irrécusables, de ses tendances à cet égard lorsque le système de Casimir Périer appelait à la tribune et entraînait dans une ardente polémique les

partisans de la guerre et ceux de la paix. M. Thiers a livré combat dans cette question, et il a soutenu résolument le système de la paix ; mais à la condition, selon lui, de conserver la dignité du pays, et de ne fléchir que devant les exigences de l'honneur national.

Des questions qui préoccupent le pays à cette époque, celle qui concerne l'Italie est terminée par l'évacuation d'Ancône ; les limites du Limbourg et du Luxembourg déterminées ont mis fin à la question belge ; quant à la question d'Orient, on ne saurait en préciser l'issue ; enfin, reste la question d'Espagne, et à cet égard M. Thiers, fidèle à la théorie qu'il a toujours soutenue et développée, trouve la politique trop froide, sinon malveillante ; il la demande efficace et bienveillante.

Quant aux conditions de personnes, voilà ce qui s'était passé :

On avait dit que la question de la présidence par M. le maréchal Soult avait été un obstacle pour M. Thiers ; il déclare très-explicitement que jamais il n'a soulevé contre ce fait la moindre prétention. Un seul point sur lequel il était décidé à ne jamais céder, c'était de n'accepter aucun autre département que celui des affaires étrangères.

Ce n'était de sa part ni puérile vanité, ni goût personnel ; il n'aurait jamais donné de pareils motifs devant son pays ; mais il tenait à honneur de détruire la singulière accusation que la calomnie semait contre lui, à savoir, que la diplomatie le repoussait. La diplomatie respecte trop le gouvernement pour exprimer des préférences ou des répugnances ; et, d'autre

part, le gouvernement se respecte trop lui-même pour les écouter. En ce qui concerne M. Thiers personnellement, telle est sa profession de foi, claire et sans réplique : l'acceptation de la présidence de M. le maréchal Soult, et la détermination bien arrêtée de ne prendre d'autre portefeuille que celui des affaires étrangères.

Restaient les combinaisons ministérielles; deux combinaisons se présentaient à l'esprit de M. Thiers :

La coalition avait créé des engagements réciproques : les nuances moyennes d'opinions qui s'étaient fondues pour combattre l'ancien ministère devaient être réunies dans le partage du pouvoir; ou, en d'autres termes, les fonctions du cabinet pouvaient être remplies par M. Thiers et ses amis, par M. Guizot et ses amis, et la présidence de la Chambre par M. Barrot. Dans cette combinaison, il fallait nécessairement, et de toute équité, satisfaire aux exigences légitimes de l'opposition de gauche, et M. Thiers ne pouvait contribuer à la formation d'un nouveau cabinet sans chercher à contenter ceux qui avaient concouru à renverser le cabinet précédent.

On pouvait aussi composer un ministère qui, étant de nuance centre gauche, s'appuierait ainsi d'une part sur la gauche, d'autre part sur les doctrinaires, mais sans les faire participer à l'action, à la direction des affaires, et qui eût compté dans son sein MM. Soult, Dupin, Passy, Sauzet, Dufaure et Thiers. Cette combinaison, moins large que la première, pouvait néanmoins avoir des forces suffisantes, et, dans ce cas, la

présidence de M. Barrot qui eût été, d'ailleurs, une convenance, n'était pas une nécessité.

Pour arriver à faire réussir ces combinaisons, le maréchal Soult eut l'honneur d'être appelé, le 9 mars, auprès du roi : le même jour, M. Thiers vit le maréchal, qui lui fit part de l'intention du roi de le comprendre dans les membres du cabinet. M. Thiers fut mandé auprès de Sa Majesté, qui lui offrit immédiatement le portefeuille des affaires étrangères. L'accession de plusieurs amis de M. Thiers fut admise. Ce dernier proposa au maréchal Soult de s'entendre avec les amis de M. Guizot, avec M. Guizot lui-même, afin de former ainsi un ministère de coalition. Il eut à faire auprès d'eux de grands efforts de conciliation : malheureusement il échoua.

On dut alors se retourner du côté du centre gauche, et l'on s'adressa à M. Dupin et à M. Humann, qui tous deux étaient alors absents de Paris. On eut quelque peine à vaincre la répugnance de M. Dupin à assumer cette responsabilité. Dans notre temps, ce n'était pas, disait M. Dupin, un lit de roses que le banc des ministres. Des attaques pendant qu'ils sont au pouvoir, l'ingratitude et le dédain quand ils n'y sont plus ; voilà leur sort. M. Dupin acceptait la présidence du maréchal Soult ; à ses yeux, elle avait l'avantage d'être populaire. Le nom des personnes était pour l'opinion de M. Dupin une garantie ; on voulut lever toute équivoque sur les principes et sur les faits qui allaient servir de règle de conduite au cabinet ; il fut convenu que l'on soumettrait au roi un pro-

gramme. Sa Majesté demanda que ce programme fût mis par écrit; il reproduisait les conditions de choses dont nous avons parlé plus haut.

Avant le retour de M. Dupin et de M. Humann, M. Thiers avait désiré soumettre au roi avec sincérité les idées qui lui paraissaient pouvoir amener quelque objection, soucieux qu'il était de ne laisser subsister aucune équivoque, aucun doute dans l'esprit de personne, en entrant aux affaires. Il eut le bonheur de se mettre d'accord avec le roi sur presque tous les points, un seul excepté, la question d'Espagne, et spécialement sur les instructions à donner à la marine française : M. Thiers voulait qu'elle agît de concert avec la marine anglaise, et sans réserve, la couronne s'y refusait : cependant, M. Thiers, comptant sur une réunion générale, sur l'accord de ses collègues, ne se retira pas de la combinaison; il attendit l'arrivée de ses futurs collègues, tout en ne conservant qu'un faible espoir de faire partie du cabinet.

A l'arrivée de MM. Dupin et Humann, le programme fut rédigé par écrit; il fut d'abord refusé par le roi.

M. Thiers eut dès lors l'intention formelle de se retirer de la combinaison, et à cet effet, il écrivit au maréchal Soult une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le maréchal,

« J'ai fait, pour servir avec vous, des sacrifices que je ne regrette pas, car j'aurais été heureux de me trouver à vos côtés et de vous aider à rendre au pays de nouveaux services. Mais aujourd'hui que le roi a

refusé vos propositions, je crois pouvoir user de la liberté qui m'est rendue pour me retirer de la combinaison projetée. Je vous prie donc, monsieur le maréchal, de me considérer comme en dehors de tout projet de ministère quelles que puissent être les résolutions ultérieures du roi. J'aurais été charmé de redevenir votre collègue, mais j'ai entrevu des difficultés qui me dégoûtent profondément de toute participation aux affaires, et surtout j'ai été obligé, pour nous mettre tous d'accord, de faire des sacrifices d'opinions qui m'auraient causé beaucoup de regrets et beaucoup de peines dans les Chambres. Je profite donc volontiers de l'occasion qui me dégage, et je vous prie de recevoir, etc.,

« A. Thiers. »

Mais, après avoir écrit cette lettre, M. Thiers apprit que le roi avait adopté les clauses du programme, et il reçut une lettre de M. le maréchal Soult qui le priait de se rendre chez lui, où il avait donné rendez-vous à ses nouveaux collègues. M. Thiers n'hésita pas : il se rendit chez le maréchal.

Il faut le dire : l'étonnement dans lequel le changement annoncé dans l'opinion de Sa Majesté plongeait M. Thiers, ne fut pas tenu secret à ses collègues. Il exprima quelques doutes sur l'acceptation du programme.

Cependant, les ordonnances étaient toutes prêtes, placées sur la table de Sa Majesté ; la discussion s'ouvrit : M. Thiers dut mettre et mit dans l'exposé de ses principes une entière franchise; arrivé à la question

d'Espagne, il y eut un dissentiment qui, aux yeux de M. Thiers, semblait équivaloir à un refus : sa résolution fut prise, et il annonça à ses collègues qu'il se retirerait, ce qui, du reste, ne l'empêcherait pas de soutenir le cabinet, preuve évidente de sa conviction sur cette affaire d'Espagne. Mais là ne dut pas s'arrêter l'obstacle à son entrée au ministère.

Le point qui souleva le plus d'objection, et que M. Thiers devait appuyer, comme étant une conséquence nécessaire de la situation, c'était la présidence de M. Barrot.

C'était, en effet, une affaire importante, en ce sens que si une partie du cabinet donnait sa voix et celle de ses amis à un candidat et une partie à un autre candidat, cela ferait naitre des bruits de division qui donneraient au cabinet l'aspect le plus fâcheux et qui l'ébranleraient dès son début. Cette question devint l'occasion d'une lutte très-vive.

Cette discussion ne pouvait avoir lieu en présence de Sa Majesté : les candidats aux portefeuilles se rendirent chez M. le maréchal Soult, et là, après quelques explications, M. Humann déclara qu'il se retirait de la combinaison. Malgré cette retraite, M. Thiers insista pour que l'on donnât un ministère au pays ; mais, il lui fut fait une singulière réponse : on lui dit presque unanimement que puisque M. Humann se retirait, la combinaison était rompue.

Cependant, le lendemain matin, M. Thiers ne songeait plus à intervenir dans la formation d'un cabinet, lorsqu'on lui annonça, chez lui, la visite du maréchal Soult. Le maréchal fut avec M. Thiers d'une bien-

veillance extrême : mais, après l'échange fait de leur liberté réciproque, M. le maréchal prévint M. Thiers qu'il allait se rendre chez le roi, pour prier Sa Majesté de charger M. Thiers de former un cabinet. M. Thiers interrompit avec dignité M. le maréchal Soult en lui avouant que, si une pareille démarche était faite, il la regarderait comme un piége et il s'en plaindrait.

Les négociations ainsi tentées par M. le maréchal Soult furent interrompues : M. le duc de Broglie fut appelé à son tour ; et il s'adressa aussi à M. Thiers, qui eut encore à lui faire la même réponse, à savoir son acceptation dans le cas où le programme serait adopté, où l'on soutiendrait la présidence de M. Barrot. Cette négociation échoua de nouveau. Enfin, on en tenta une dernière dont MM. Vivien, Dufaure et Thiers étaient le pivot ; mais, dans cette combinaison, il fut question de ne pas donner à M. Thiers le portefeuille des affaires étrangères : il n'eut même pas besoin de refuser d'entrer dans cette combinaison ; ses amis refusèrent pour lui.

Cet incident amena dans la discussion, à la Chambre, une explication formelle de M. Thiers, qui reprocha très-nettement à M. le maréchal Soult d'avoir voulu répondre à sa condescendance par un mauvais procédé. « Je ne comprends pas, dit-il, comment tout à coup M. le maréchal me fait proposer une situation qui ne m'avait jamais été proposée. M. le maréchal voulait-il me diminuer aux yeux du pays? Il aurait eu tort, je ne suis pas homme à subir des conditions de n'importe qui. »

Ces explications avaient été provoquées par des in-

terpellations de M. Mauguin : elles n'amenèrent aucun résultat, sinon de faire connaître à la chambre les difficultés que l'on avait traversées. On sait d'ailleurs que, les combinaisons ayant échoué, le roi avait été forcé de faire ouvrir les Chambres, sans séance royale, par un ministère qui prenait hautement le titre de ministère intérimaire.

Mais le pays était inquiet : bien que les membres du cabinet eussent déclaré qu'ils engageaient leur responsabilité à l'égal de leur dévouement, l'on ne pouvait envisager sans sollicitude et sans crainte la situation précaire dans laquelle les affaires subsistaient.

Un événement fort grave vint accélérer la solution de cette question.

Le 12 mai 1839, au moment où l'on s'y attendait le moins, vers quatre heures du soir, une bande de factieux armés s'était portée sur la préfecture de police, au Palais-de-Justice, à l'Hôtel-de-Ville, dans le quartier Saint-Martin; les révoltés s'étaient levés comme un seul homme, et les premières indications qui étaient résultées des investigations de l'autorité, n'avaient pas laissé de doute sur le caractère de l'insurrection : le parti républicain était à la tête du complot.

Il fallut néanmoins se hâter de confier la direction des affaires à des hommes qui eussent quelque apparence de responsabilité. Ce fut au moment de l'émeute, dans le sein de la révolte, que le roi, s'adressant à des hommes dévoués, composa le ministère *Soult-Passy* qui fut formé, le 12 mai 1839, ainsi qu'il suit : *affaires étrangères*, M. le maréchal Soult, président;

*intérieur*, M. Duchâtel; *justice et cultes*, M. Teste; *guerre*, M. le général Schneider; *finances*, M. H. Passy; *marine et colonies*, M. l'amiral Duperré; *commerce et agriculture*, M. Cunin-Gridaine; *travaux publics*, M. Dufaure; *instruction publique*, M. Villemain.

Quant à M. Thiers, il dut encore se mettre à l'écart.

Après avoir accompli son devoir, au risque de voir sa légitime ambition déçue, il eut recours à sa consolation et à son charme habituel, la littérature; et, avouons-le, la France ne dut pas regretter de n'avoir pas vu M. Thiers accepter le fardeau du pouvoir, lorsqu'elle put lire dans tous les journaux du temps, le 9 juin 1839, ces lignes empruntées au *Journal des Débats* :

« M. Thiers vient de conclure avec le libraire Paulin un marché pour la publication d'une *Histoire du Consulat et de l'Empire*, faisant suite à son *Histoire de la Révolution française*.

« M. Paulin a acquis la propriété perpétuelle du manuscrit de M. Thiers au prix de 500,000 francs. Le jour de la livraison du manuscrit, M. Thiers recevra 400,000 francs, et les 100 derniers mille francs un an après.

« Nous pouvons affirmer que ces chiffres sont de la plus rigoureuse exactitude. »

Ainsi, au refus de faire partie du cabinet, M. Thiers avait gagné l'accomplissement de son devoir, le charme précieux pour un écrivain de cette importance de se mesurer avec le héros des temps modernes; le moyen de doter la France d'une œuvre immense sur un sujet de prédilection pour elle.

## DOUZIÈME PARTIE.

### MINISTÈRE DU 1er MARS 1840.

Nous sommes arrivés à une époque de notre histoire qui a été décisive sur la solution des plus graves questions politiques dont la France et l'Europe aient été préoccupées depuis 1830, à l'occasion d'une contrée sur laquelle les États modernes ont les yeux fixés, qui contient l'avenir de l'Europe, peut-être du monde entier, l'Orient ; les opinions furent forcées de se prononcer, sur ce point, d'une manière énergique.

Nous examinerons, pièces en mains, avec une impartialité complète, la conduite de M. Thiers dans la question d'Orient. Nous nous empressons de le dire, notre sympathie pour sa personne, pour ses tendances, pour ses talents, ne nous empêche pas d'écrire sur la direction qu'il a imprimée à ces affaires en 1840 toute notre pensée : selon nous, et nous chercherons à donner à notre opinion toute l'autorité que l'on puise dans des documents officiels, M. Thiers n'a pas été logique, conséquent avec lui-même dans la question d'Orient. En vain répondait-il à la tribune qu'il n'avait pas été prévenu, que son ambassadeur ne l'avertissait pas :

nous ne pouvons méconnaître, d'après la correspondance elle-même, que M. Guizot n'ait adressé à M. Thiers, ministre des affaires étrangères, des avertissements plus qu'explicites sur la situation des choses, sur les progrès de l'Angleterre dans cette question : nous appuierons notre avis des pièces authentiques.

Nous examinerons, en même temps, quelle excuse M. Thiers a donnée de sa retraite, au mois d'octobre 1840, époque à laquelle se termine son rôle d'homme politique aux affaires et où commence son rôle de député de l'opposition.

---

Le ministère du 12 mai 1839 eut à passer la fin de cette année sans grandes secousses politiques ; mais la question d'Orient surgissait et devait être grosse d'orages pour l'avenir.

Aussi, le 13 janvier 1840, lorsque l'article 4 du projet d'adresse fut offert à la discussion de la chambre sur ces affaires d'Orient, M. Thiers fut appelé à la tribune. Il est important d'examiner sous quel point de vue M. Thiers envisageait alors les affaires de ce point de l'Europe.

Tous les systèmes en présence, le système turc, le système arabe, le système européen, le système du *statu quo*, se réduisaient dans la pensée de l'orateur à deux systèmes seulement : 1° celui de la politique

active, qui tend, plus tôt ou plus tard, au partage de l'Empire ottoman, et qui s'appuie sur la nation qui semble la plus disposée à ce partage, c'est-à-dire sur la Russie;

Et 2° un autre système qui paraît avoir été adopté par le gouvernement, et qui consiste non pas à considérer l'Empire ottoman comme éternel, comme impérissable, mais à le considérer sinon comme facile à sauver, du moins comme pouvant être sauvé, et qui, le danger subsistant toujours, aurait dû conduire à prendre toutes les précautions, afin que, si la catastrophe arrivait, la France eût dans cette question la situation que ses intérêts et sa dignité exigent.

Le second système, celui que le gouvernement avait d'abord adopté, paraît à M. Thiers le meilleur à suivre.

Quant à la Russie, elle a renoncé à ses préjugés sur la France : la révolution est acceptée ; la paix qui est désirée par tous est le but de tous les pays, en Europe, où tout le monde la veut d'une manière très-ferme et très-décidée.

Ce goût, ce besoin général, condamne la Russie au *statu quo*, parce que vouloir en sortir serait compromettre le but, le désir de la Russie, comme de toutes les autres nations, c'est-à-dire la paix : et comme la politique de partage est un système inapplicable, quant à présent, il s'ensuit que la politique de précaution est la seule qui reste à suivre, et elle consiste à prendre une telle position dans la question d'Orient que la France puisse, au besoin et sur-le-champ, tenir la conduite que réclameraient ses intérêts et sa dignité.

Or, la France n'est pas la seule qui doive suivre ce système; et une communauté d'intérêts réels la lie à l'Angleterre sur cette question : telle est l'expression de la pensée de M. Thiers en janvier 1840.

Enfin, dans cette haute question, une puissance a des intérêts bien graves à défendre, c'est l'Égypte. Mais il serait absurde de supposer que jamais le pacha ait eu la pensée d'aller à Constantinople, de passer le Taurus, de se jeter sur l'Asie-Mineure : tout cela est un rêve qui ne s'était jamais emparé de l'imagination du pacha : Méhémet-Ali n'a eu d'autre ambition que de s'assurer l'hérédité : voilà tout. Cette question, tout orientale, qui n'intéressait que le sultan et le pacha, ne devait attirer l'intervention d'aucune puissance : longtemps, elles n'avaient été que spectatrices; et les débats à main armée du pacha et du sultan ne préoccupèrent que médiocrement les États européens, tant qu'il n'y eut entre les deux adversaires que des discussions ou des escarmouches. Mais enfin, l'armée égyptienne, violemment attaquée et à l'improviste par l'armée turque, fut victorieuse : la bataille de Nézib couvrit de gloire le fils du pacha d'Égypte, la flotte turque fit défection, le sultan mourut; l'Égypte pouvait avancer, elle était au pied du Taurus, elle pouvait profiter de ses avantages, elle pouvait mettre en question l'existence du trône de Constantinople, amener un conflit sanglant entre les nations européennes : le pacha fut arrêté au pied de cette montagne; et il ne demanda jamais autre chose que l'hérédité.

Il demandait aussi, comme par satisfaction d'amour-propre, une destitution, celle de Kosrew-Pacha, récla-

mation qu'il abandonnait dès les premières observations qui lui étaient faites.

La question en était là, lorsque les puissances étrangères voulurent intervenir. Des difficultés surgirent à l'instant sur le choix même du lieu des négociations. Mais en outre la Russie, l'Angleterre et la France avaient des intérêts trop différents pour arriver à une conclusion immédiate. La Russie avait envoyé son ambassadeur à Londres pour demander de faire revivre le traité d'Unkiar-Skelessi : ce traité donnait le droit à la Russie, en cas de collision entre la Turquie et l'Égypte, d'entrer à Constantinople, et d'interdire aux flottes française et anglaise de passer les Dardanelles, leur réservant d'ailleurs d'agir sur la Syrie et sur l'Asie-Mineure. Les premières propositions furent repoussées.

On en imagina d'autres :

Ce fut de prononcer en faveur de la Russie le droit d'entrer à Constantinople, et, seulement en faveur de l'Angleterre et de la France, le droit d'introduire chacune quatre vaisseaux de ligne dans la mer de Marmara.

Telle était la situation, à l'époque dont nous nous occupons; et M. Thiers s'opposait énergiquement à l'adoption de propositions semblables; il espérait que le gouvernement ne s'y rendrait pas. Le discours de M. Thiers avait résumé toutes les questions avec une telle lucidité, une intelligence si vraie de la situation, que l'on se disait partout que ce discours était comme le programme d'une candidature au ministère, et un journal, *le Constitutionnel*, désignait cet acte sous le titre de *Discours-ministre*.

Un incident imprévu vint donner à M. Thiers le moyen de résoudre lui-même, s'il le pouvait, les difficultés de la question d'Orient.

Une proposition fut présentée à la Chambre des députés par le gouvernement : elle avait pour but de faire accorder à M. le duc de Nemours une rente annuelle de cinq cent mille francs, sans compter cinq cent mille francs pour les frais de son mariage avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg. Ce projet de loi n'eut même pas les honneurs d'une discussion. Un discours qui y était opposé fut prononcé, et la Chambre, consultée sur la question de savoir si elle entrerait dans la discussion des articles, repoussa cette proposition par 226 voix contre 200. Le ministère donna sa démission.

A cette époque (1), aucun des dissentiments qui avaient séparé M. Thiers du gouvernement ne subsistait plus : la question belge, la question d'Ancône, celle d'Espagne avaient été emportées par le temps. Le roi fit à M. Thiers l'honneur de le mander auprès de lui; refuser de rentrer aux affaires, c'était déclarer qu'il ne voulait plus servir la couronne ou qu'il était effrayé de la situation. Quant au premier motif, jamais le dévouement de M. Thiers n'a reculé, et ne reculera : quant au second, son caractère était une garantie de son empressement à accepter les difficultés pour chercher à les résoudre.

Chargé de composer un cabinet, M. Thiers se trouva placé devant trois combinaisons possibles : de modifier

(1) Voir le discours de M. Thiers, séance du 24 mars 1840.

le cabinet du 12 mai; de se rapprocher de ses anciens collègues du 11 octobre, c'est-à-dire de M. le duc de Broglie; enfin de s'unir au cabinet du 15 avril, c'est-à-dire à M. le comte Molé.

Quant à la première combinaison, elle paraissait à M. Thiers la plus simple de toutes, et qui ajoutait le moins de déplacement à cette majorité déjà tant remuée depuis tant d'années. Il s'adressa donc au roi, dont il demanda la médiation auprès du maréchal Soult, pour lui offrir la présidence du conseil et le portefeuille de la guerre : cette proposition ne fut pas agréée par le maréchal.

Quant à la seconde combinaison; elle souriait à M. Thiers. Se rapprocher de M. le duc de Broglie, sous la présidence et à côté de qui il avait servi, lui paraissait d'autant plus précieux et désirable que, resté l'ami de son ancien et illustre collègue, M. Thiers avait, en outre, été assez heureux pour entendre M. le duc de Broglie défendre les mêmes principes que lui sur la politique étrangère, à la Chambre des pairs.

Mais, les âmes d'élite que la Providence vient frapper de ses rigueurs s'arrachent spontanément au maniement des affaires de ce monde. Une résistance invincible et religieusement respectable dans son principe fut opposée par M. le duc de Broglie, qui venait de perdre, avec la noble compagne de sa vie, le désir de voir refléter sur son nom quelque nouvel éclat de sa carrière politique.

Restait donc la troisième combinaison, celle qui rapprochait M. Thiers du cabinet du 15 avril, de M. le comte Molé. Mais une singulière fatalité paraît

avoir séparé ces deux hommes d'État, bien que M. Thiers eût fait preuve, avant cette époque, de penchant pour la personne de l'ancien président du 15 avril, en cherchant à obtenir son concours dans le cabinet du 11 octobre. M. le comte Molé était précisément entré aux affaires le jour où M. Thiers en sortait; il y était entré pour faire justement ce que M. Thiers ne croyait pas pouvoir faire lui-même. Il avait soutenu une politique tout opposée à la sienne; il l'avait soutenue pendant deux ans et demi, et pendant deux dissolutions M. Thiers l'avait combattu, non-seulement dans la Chambre, mais encore devant le corps électoral, et par des écrits signés de son nom.

Non-seulement on demandait à M. Thiers de laisser à M. le comte Molé la présidence du conseil, ce qui n'eût été pour lui qu'une question de déférence, mais de lui laisser le portefeuille des affaires étrangères, ce qui eût été reconnaître la politique de M. le comte Molé supérieure à la sienne; ce qui eût été, en quelque sorte, recevoir de sa main un supplément d'amnistie.

M. Thiers d'ailleurs n'offrait à M. le comte Molé que l'appui de sa personne, avec la chance, sauf cet appui isolé, de voir renaître contre son administration une nouvelle coalition, n'apportant ainsi à sa politique qu'un personnage devenu bien contestable, peut-être même déconsidéré, pour avoir passé d'un camp dans un autre.

Il y eut dès lors un moment d'hésitation dans l'esprit de M. Thiers. Il crut que c'était prendre sur sa personne une grande responsabilité que de ne pouvoir choisir d'autre combinaison qu'une combinaison

nouvelle, et la formation d'un ministère dont il eût été le chef et qui ne se composerait que des éléments pris dans le sein même de l'opposition d'où il sortait.

Il s'adressa donc en toute franchise au roi : il le pria de proposer aux anciens membres du cabinet du 12 mai et du 15 avril la composition d'un ministère. Quarante-huit heures se passèrent ainsi, mais il n'en résulta rien de possible, rien d'applicable aux événements et à la situation parlementaire : la présidence du conseil fut acceptée par M. Thiers, et le cabinet fut composé ainsi qu'il suit :

*Affaires étrangères et présidence*, M. Thiers ;
*Intérieur*, M. de Rémusat (1) ;
*Justice et cultes*, M. Vivien ;
*Guerre*, M. Despans de Cubières ;
*Finances*, M. Pelet de la Lozère ;
*Marine et colonies*, M. le vice-amiral Roussin ;
*Travaux publics et agriculture*, M. le comte Jaubert ;
*Commerce*, M. Gouin ;
*Instruction publique*, M. Cousin.

Le programme de ce cabinet était bien simple. Né d'une transaction, il devait apporter à la Chambre et faire triompher des mesures qui fussent de nature à satisfaire les exigences de l'opposition, sans com-

(1) Nous avons, dans tout le cours de cet ouvrage, témoigné de toute notre sympathie pour la personne si éminente de M. de Rémusat. Nous devons ici placer une rectification sur un fait que nous avions raconté, et que l'on trouvera dans le tome Ier, page 106 : des renseignements pris auprès de M. de Rémusat lui-même, nous ont amené à être convaincu qu'il ne chercha, en aucune façon, à exercer la moindre influence sur l'esprit du général Lafayette, en 1830 ; nous nous empressons de faire droit à cette réclamation.

promettre la réserve des opinions intermédiaires.

A l'intérieur, les lois répressives étaient devenues des armes mortes; et l'amnistie n'était plus demandée, car la clémence était devenue inapplicable : les lois écrites restaient debout, personne n'en exigeait actuellement l'abrogation; un seul point restait à examiner : c'est la définition de l'attentat.

Il est si vrai, d'ailleurs, que la transaction s'opérait, que dans les lois industrielles on en était venu à ne plus rien demander d'absolu, ni le système de prohibition, ni le système de protection, mais un système mixte, celui de la protection industrielle temporaire, tant que l'industrie en aura besoin.

De même pour les travaux publics : les uns demandaient impérieusement que les compagnies en fussent chargées; les autres, que ce fût le gouvernement : on prit un terme moyen, et les compagnies ont été chargées de ce qui n'excéderait pas leurs forces; le gouvernement a eu pour mission de les aider par la construction des grands travaux.

Il est un point sur lequel la transaction devenait moins facile : celui de la réforme électorale. Or, la question avait été posée de manière à ce que l'on repoussait aussi bien ceux qui disaient devant les colléges électoraux *jamais!* que ceux qui disaient devant le gouvernement : *aujourd'hui!* Là aussi, il y avait moyen de transiger.

Quant à la question étrangère, elle était simplifiée par le temps, qui simplifie et résout ce qu'il n'emporte pas.

Les questions de Belgique et d'Ancône étaient ter-

minées; celle d'Espagne était mise en dehors de toute intervention, par le rétablissement de l'ordre.

Restait celle d'Orient :

A cette époque, M. Thiers la résuma en théorie par ces deux mots : *Maintien de l'empire turc et intérêt efficace pour le pacha d'Égypte.*

La politique du cabinet ainsi énoncée fut adoptée par la Chambre par une majorité de 246 voix contre 160, et le ministère du 1er mars eut à prendre la direction des affaires. Ce fut surtout la question d'Orient qui devait être pour M. Thiers l'objet de tous ses efforts.

Avant de traiter cette question, qui devint la cause de la chute du cabinet du 1er mars, rappelons ici que M. Thiers, toujours administrateur infatigable, signale son passage aux affaires par de grandes et utiles mesures.

Tantôt, pour l'adoption de la loi présentée par la commission des chemins de fer, il insiste sur l'établissement de la ligne du centre, de celle du Nord, sur la protection à accorder à l'industrie nationale relativement à la confection des locomotives; tantôt il présente à la Chambre des pairs le projet de loi relatif aux paquebots à vapeur entre la France et l'Amérique; tantôt enfin, M. Thiers attache son nom à une de ces mesures nationales qui sont pour un peuple une date et qu'il appartenait à l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de consacrer comme homme d'État; M. Thiers fait accorder par la Chambre un crédit d'un million pour la translation

des cendres de Napoléon à l'église des Invalides et pour la construction de son tombeau.

Quant à la question d'Orient, examinons-en les éléments et voyons si M. Thiers a suivi dans cette occasion la ligne de conduite qui lui était commandée par sa dignité personnelle et par le sentiment d'une volonté énergique et nationale.

Nous avons besoin de nous reporter à une époque de beaucoup antérieure à 1840, afin de donner sur ce fait si grave un travail complet. Nous le donnons en toute impartialité, en ayant soin de grouper les documents afin que l'on puisse en tirer une conclusion équitable pour tous.

Les points culminants de la question d'Orient étaient les suivants :

1° L'intérêt des nations européennes dans la situation respective du sultan et du pacha d'Égypte;

2° Les conditions possibles d'une bonne intelligence entre ces nations pour vider le différend des parties intéressées, sans blesser les intérêts engagés dans la question, pour chacune d'elles;

3° Le rôle que devait jouer la France, au milieu des dispositions indécises des autres puissances;

4°. Les traités et les faits eux-mêmes, à côté des indécisions de la politique de nos cabinets ;

5° La conduite particulière de la Grande-Bretagne;

6° La situation en 1840;

7° Les moyens de sortir honorablement d'une position où il y a eu contre la France au moins l'atteinte d'un mauvais procédé; et contre l'équilibre européen, une situation menaçante.

Nous allons pour discuter ces sept questions, qui, selon nous, forment tout le système de la question d'Orient, examiner les systèmes en présence et tirer une conclusion.

La discussion de l'adresse, en 1841, on peut dire la discussion sur les affaires d'Orient, n'avança pas le moins du monde la question en elle-même.

On peut diviser les principales phases de cette affaire en deux époques : les faits diplomatiques qui ont précédé le 1er mars 1840 ; et les faits qui, depuis cette époque, ont précédé et suivi le traité du 15 juillet. Tout cela n'indique en rien les prévisions de l'avenir ; tout cela est en dehors des raisons intimes de la question : ce n'est qu'une explication de la conduite plus ou moins intelligente des grandes affaires qui ont changé complétement la situation des puissances européennes, signataires des traités de 1815, pour leurs possessions ou leur influence territoriales.

Trois orateurs posèrent les faits qui ont précédé l'avénement de M. Thiers aux affaires : le maréchal Soult, M. Passy et M. Dufaure. Trois autres expliquèrent la politique suivie dans le cabinet du 1er mars, MM. Guizot, Thiers et Rémusat.

A côté des orateurs qui défendaient chaque cabinet, MM. Mauguin, de Tocqueville, Odilon Barrot, Villemain, Garnier-Pagès, se chargèrent tour à tour de combattre ou de défendre le système politique des cabinets précédents. Chacun apporta le tribut de ses lumières ou de son éloquence. Personne n'eut d'opinion précise sur la marche à suivre pour l'avenir,

## § 1er. — *Traité d'Unkiar-Skelessi.*

Nous commencerons par publier le texte du traité d'Unkiar-Skelessi, premier document authentique autour duquel sont venus se grouper les événements de l'Orient, et d'où est sortie l'intervention des puissances européennes.

TRAITÉ D'UNKIAR-SKELESSI CONCLU, LE 8 JUILLET 1833, ENTRE LA RUSSIE ET LA TURQUIE.

« Article 1er. Il y aura à jamais paix, amitié et alliance entre Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies et Sa Majesté l'empereur des Ottomans, leurs empires et leurs sujets, tant sur terre que sur mer. Cette alliance ayant uniquement pour objet la défense commune de leurs États contre tout empiètement, Leurs Majestés promettent de s'entendre sans réserve sur tous les objets qui concernent leurs tranquillité et sûreté respectives, et de se prêter mutuellement à cet effet des secours matériels et l'assistance la plus efficace.

« Art. 2. Le traité de paix conclu à Andrinople le 2 septembre 1829, ainsi que tous les autres traités qui y sont compris, de même aussi la convention signée à Saint-Pétersbourg le 14 avril 1830, et l'arrangement conclu à Constantinople le 9 (21) juillet 1832, relatif à la Grèce, sont confirmés dans toute leur teneur par le présent traité d'alliance défensive, comme si lesdites transactions y avaient été insérées mot pour mot.

« Art. 3. En conséquence du principe de conservation et de défense mutuelle qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite du plus sincère désir d'assurer la durée, le maintien et l'entière indépendance de la sublime Porte, Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la sublime Porte à réclamer l'assistance navale et militaire de la Russie, viendraient à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, s'il plait à Dieu, promet de fournir par terre et par mer autant de troupes et de forces que les

deux hautes parties contractantes le jugeraient nécessaire. D'après cela, il est convenu qu'en ce cas les forces de terre et de mer dont la sublime Porte réclamerait le secours seront tenues à sa disposition.

« Art. 4. Selon ce qui a été dit plus haut, dans le cas où l'une des deux puissances aura réclamé l'assistance de l'autre, les frais seuls d'approvisionnement pour les forces de terre et de mer qui seraient fournies tomberont à la charge de la puissance qui aura demandé le secours.

« Art. 5. Quoique les deux hautes parties contractantes soient sincèrement intentionnées de maintenir cet engagement jusqu'au terme le plus éloigné, comme il se pourrait que dans la suite les circonstances exigeassent qu'il fût apporté quelques changements à ce traité, on est convenu de fixer sa durée à huit ans, à dater du jour de l'échange des ratifications impériales. Les deux parties, avant l'expiration de ce terme, se concerteront, suivant l'état où seront les choses à cette époque, sur le renouvellement dudit traité.

« Art. 6. Le présent traité d'alliance défensive sera ratifié par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications en seront échangées à Constantinople dans le terme de deux mois, ou plus tôt si faire se peut. Le présent traité, contenant six articles, et auquel il sera mis la dernière main par l'échange des ratifications respectives, ayant été arrêté entre nous, nous l'avons signé et scellé de nos sceaux, en vertu de nos pleins pouvoirs, et délivré en échange contre un autre pareil, entre les mains des plénipotentiaires de la sublime Porte-Ottomane.

« Fait à Constantinople, le 26 juin, l'an 1833 (le 20 de la lune de Safer, l'an 1249 de l'hégire).

« *Signé*, Comte Alexis Orloff. (*L. S.*)
« A. Boutenieff. (*L. S.*) »

ARTICLE ADDITIONNEL

*du Traité d'alliance conclu entre la Russie et la Turquie le 8 juillet* 1833.

« En vertu d'une des clauses de l'article 1er du traité patent d'alliance défensive conclu entre la Porte et la cour impériale de Russie,

les deux hautes parties contractantes sont tenues de se prêter mutuellement des secours matériels et l'assistance la plus efficace pour la sûreté de leurs États respectifs. Néanmoins, comme Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, voulant épargner à la sublime Porte la charge et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel, ne demandera pas ce secours, si les circonstances mettaient la sublime Porte dans l'obligation de le fournir, *la sublime Porte-Ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter au besoin d'après le principe de réciprocité du traité patent, devrait borner son action, en faveur de la cour impériale de Russie, à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer sous aucun prétexte quelconque.*

« Le présent article, séparé du décret, aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans le traité d'alliance défensive de ce jour.

« Fait à Constantinople, le 26 juin, l'an 1833 (le 20 de la lune de Sifer, l'an 1249 de l'hégire).

« *Signé*, Comte Alexis Orloff. (*L. S.*)
« A. Boutenieff. (*L. S.*) »

## § II. — *Politique du cabinet du 12 mai.*

Nous allons maintenant suivre les faits de la politique française, depuis l'installation du cabinet du 12 mai 1839 jusqu'à ce jour.

Le principe qui avait inspiré le cabinet du 12 mai avait été de prévenir le retour et la durée d'un protectorat exclusif sur Constantinople. Dans l'appui et dans les conseils de modération donnés au pacha d'Égypte, ce que cherchait, ce que voulait le cabinet du 12 mai, c'était la sûreté de Constantinople comme

celle de l'Égypte même, la question de délimitation du territoire réservée. Une flotte française avait veillé sur Constantinople et se tenait en observation sur un point favorable de la côte. Ce ne fut donc autre chose que des précautions, que des actes d'observation, sous l'influence d'une intention désintéressée de la part de la France, loyalement préoccupée de l'équilibre européen, dans la question d'Orient.

Deux pensées avaient paru devoir prédominer : l'une, la plus essentielle, c'était d'amener l'abolition du traité d'Unkiar-Skelessi, de substituer au protectorat exclusif et dangereux de la Russie, le protectorat commun des puissances de l'Europe; la seconde de ces pensées, ce fut de faire sortir de l'état de choses un règlement intérieur qui, en conciliant les faits et les droits, amenât entre le pacha d'Égypte et le sultan une situation qui cessât de les provoquer l'un et l'autre à la guerre, et devînt rassurante pour la paix du monde.

Or, ces deux pensées amènent à cette époque le cabinet du 12 mai à consulter les États de l'Europe, et lord Palmerston fut consulté sur la situation.

C'est là que les ressorts de la diplomatie française devaient jouer avec adresse : cette consultation, pour être loyale, n'était pas habile. La première considération sur laquelle devait être édifié le cabinet, c'était la part d'intérêt que chaque puissance devait nécessairement apporter dans la question; et cette indifférence que le cabinet du 12 mai s'accuse d'avoir apportée sur la délimitation territoriale, était le point sur lequel devait se diriger son attention. C'est là

Syrie qui devait surtout amener le cabinet à une discussion sérieuse.

Lord Palmerston fut donc consulté au début des événements, en juin 1839.

Sa première pensée fut un concours de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse pour arrêter la Russie dans son influence orientale; sa seconde pensée fut de proposer un congrès à Pétersbourg pour régler le mode d'action de la Russie sur l'empire ottoman. En tout cas, c'était, non pas l'exécution pure et simple du traité d'Unkiar-Skelessi, c'était cette exécution surveillée par les quatre puissances alliées à la Russie. Peut-être eût-ce été le meilleur moyen de ménager, pour chacune d'elles, la proportion de leurs intérêts.

La réponse du cabinet du 12 mai à la note de lord Palmerston fut plus que généreuse. On en veut faire les honneurs à notre habileté; mais pour les hommes politiques qui, à cette époque, pouvaient suivre les faits en Angleterre, l'avis donné à lord Palmerston a pu passer pour une naïveté. Non, l'Angleterre n'était pas *indifférente* sur les chances *d'une seconde expédition russe à Constantinople;* non, ce n'est pas dans ce sentiment de négligence politique que lord Palmerston écoutait de toutes parts, et ne prenait pas de parti hostile contre Saint-Pétersbourg. L'impression qui fut produite sur l'esprit de ce diplomate put peut-être, par un sentiment d'adresse, prendre la forme apparente de l'étonnement; mais c'est là une de ces mille ressources du génie ou de l'intrigue politique

dont le peuple anglais sait colorer tous les ressorts de sa diplomatie.

En effet, si, d'une part, lord Palmerston redoutait l'influence russe, il ne dissimulait pas ses craintes sur l'importance que prenait le pacha d'Égypte. Aussi, d'un côté, il inspirait à M. de Bourqueney le texte d'une dépêche dans laquelle il annonçait qu'*en cas d'envahissement russe à Constantinople, il faudrait que la France, de concert avec les forces navales de l'Angleterre, forçât le passage des Dardanelles;* et, d'autre part, il donnait à sir Robert Stopford l'ordre de *disposer de tous les moyens de contrainte propres à amener le pacha à arrêter son armée, et à la faire rentrer dans les limites de la Syrie*; c'est-à-dire que le cabinet anglais, au début de la question, se mettait à suivre une double politique.

Cependant une longue correspondance amène les deux puissances, la France et l'Angleterre, à une conclusion unanime sur l'intervention de la flotte française et anglaise dans les eaux du Bosphore, afin de prêter à la Porte un appui matériel et moral, dans le cas où elle se trouverait forcée, par le cours des événements, à réclamer le secours des forces de terre ou de mer *d'une puissance européenne quelconque* (c'est la Russie qui est désignée).

Le 7 juillet 1839, la France, et le 13 juillet, l'Angleterre, donnent des ordres conformes à cette pensée à leurs ambassadeurs; et si les termes de l'une étaient plus impératifs que les termes de l'autre, la pensée était la même; il fallait, dès cette époque, que le cabinet du 12 mai prévît l'alliance anglo-russe qui déjà

s'était manifestée par plusieurs actes, et entre autres par les ordres de répression donnés à l'amiral sir Robert Stopford.

Ce qui surtout fait croire que le cabinet français eut en ces circonstances une confiance trop absolue dans la loyauté des parties contractantes, et surtout ce qui fait craindre qu'il n'eût aucun soupçon de la possibilité d'un isolement, ce sont les termes du post-scriptum écrit à l'amiral Roussin et où il est dit : « Il est bien peu probable que l'éventualité d'un recours du sultan à l'intervention armée de la Russie se réalise avant que le courrier (*qui était envoyé pour la prévenir*) n'arrive à sa destination ; si toutefois il en advenait autrement, vous ne devriez pas hésiter alors à faire, de concert avec lord Ponsomby *ou même sans lui*, s'il se refusait de s'associer à vous, la démarche *de l'intervention armée.* »

Arrivent alors deux grands faits, la défection de la flotte turque et la mort du sultan Mahmoud ; l'Angleterre, dont la politique cherchait à s'équilibrer entre l'abolition du protectorat exclusif de la Russie, d'une part, et, de l'autre, l'amoindrissement de la puissance égyptienne, l'Angleterre fait à cette époque une manifestation diplomatique, dont les conséquences pouvaient, si la France y adhérait, devenir fatales aux deux flottes. Il faut louer ici le cabinet du 12 mai de s'être refusé à ce que la restitution de la flotte eût lieu ; mais le cabinet aurait dû voir que le moment était venu pour l'Angleterre de se rattacher à la politique russe-ottomane, puisque la balance penchait alors du côté de l'Égypte ; le cabinet français,

en présence des faits nouveaux, ne devait pas se préparer la triste position de l'isolement; et ce refus péremptoire, ce penchant manifeste vers les intérêts du pacha, devait nécessairement mettre la France dans cette alternative, ou de faire une guerre européenne en faveur du pacha d'Égypte, ou d'assister, en spectatrice, au démembrement partiel des États de son protégé, c'est-à-dire de subir le bon vouloir d'une alliance dont elle s'écartait. C'est ce qui arriva dès cette époque. Il est probable que les membres du cabinet du 12 mai auraient pu, en restant au pouvoir, arrêter à temps les conséquences de cette politique, généreuse si elle devait être ferme, dangereuse si elle devait s'affaiblir. Peut-être cette fermeté posée en principe, dès l'origine, avait-elle pour but d'amener ultérieurement à composition la Russie toute dévouée à l'intérêt turc, et l'Angleterre, en apparence froidement indécise. En supposant cela vrai, les clauses du traité du 15 juillet 1840 n'eussent pas été adoptées sans l'assistance de notre cabinet; mais les événements du mois de juillet 1839, la mort du sultan et la défection de la flotte, auraient dû faire entrevoir à notre cabinet la dissidence d'opinions des puissances anglaise et russe avec nous, sur la question. Nous allons suivre les faits, et nous verrons qu'à partir de cette époque, lord Palmerston tend toujours à s'éloigner de notre diplomatie, et que la France tend toujours à prendre une position d'isolement; position qui ne devait évidemment que lui laisser deux routes à suivre : faire une guerre générale, ou bien être mise de côté.

On a dit dans le cours de la discussion, et nous

reviendrons sur ce fait, que la France avait tenté un arrangement direct. Il est clair que la démarche simultanée de M. Caillet auprès de Méhémet-Ali pour qu'il empêchât son fils Ibrahim de ne pas dépasser le district d'Orfa et de Diarbekir, et celle du capitaine Foltz près du sultan pour faire révoquer l'ordre donné à Hafiz-Pacha de passer l'Euphrate, n'avaient pas pour but unique d'accomplir une mission sans aucun caractère diplomatique. Pourquoi d'ailleurs la France n'eût-elle pas cherché à faire ce que l'Autriche avait tenté? Une dépêche lue à la tribune (*Moniteur*, 1841, p. 2317) par M. Passy, prouve bien explicitement que la France cherchait à donner au pacha des conseils de prudence. Or, la prudence est une espèce de concession, en temps de guerre; et dans ce cas la prudence impliquait la paix : il y avait donc en cela tous les préliminaires d'une tentative pacifique, et par conséquent les chances d'un arrangement direct.

On le voit, jusque-là la marche de la politique française est évidente; elle a voulu empêcher le protectorat exclusif de la Russie; elle a voulu le faire avec l'Angleterre, mais en accordant à l'Égypte une prédilection marquée. L'Angleterre a vu que la France pouvait prendre plus d'influence qu'elle dans la question égyptienne; puis elle a calculé que l'équilibre de la puissance orientale allait être rompu; elle a donc uni ses sympathies à la Russie.

Poursuivons :

Le projet du traité de Vienne allait être un échec contre la Russie; cette puissance se refuse à y prendre part, et la solution de la question est suspendue. Alors

va se continuer encore la tactique de l'Angleterre, qui, sans aucun doute, se réunira à la politique russe.

En effet, une première démarche est faite à Pétersbourg par lord Clanricarde, et peu de temps après M. Brunow se rend à Londres. Cet ambassadeur ne dissimule pas le but de sa mission : l'union de l'Angleterre et de la Russie. Or, ici réservons la déclaration de M. Passy, qui prétend que le cabinet français et le cabinet de Vienne en prennent beaucoup d'ombrage ! Voyez les conséquences de cette crainte : le cabinet de Vienne est signataire du traité du 15 juillet; le cabinet français n'en fait pas partie.

Mais le ministère, quelques jours après cette note, en adresse une autre, le 26 septembre, à Londres, et dont voici le texte :

DÉPÊCHE DU 26 SEPTEMBRE 1839.

« Monsieur le comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au n°... inclusivement. Les craintes que nous avions conçues sur le succès de la tactique employée par le cabinet de Saint-Pétersbourg pour séparer l'Angleterre de la France, et conquérir ainsi dans la question d'Orient des auxiliaires bien inattendus, semblent sur le point d'être justifiées par l'événement. Ce n'est pas sans un étonnement douloureux que nous voyons un homme aussi éclairé que lord Palmerston accueillir avec tant de complaisance un projet tel que celui qui lui a été présenté par M. de Brunow, un projet qui, au prix d'une vaine et illusoire concession de principe, annulée immédiatement en fait par l'acte même qui est censé la consacrer, tend à donner une sanction européenne à la position exceptionnelle que la Russie s'arroge depuis trop longtemps à Constantinople. Accepter, consigner dans une convention formelle la promesse de ne pas renouveler le traité d'Unkiar-Ske-

lessi, contre lequel la France et l'Angleterre ont protesté si expressément il y a six ans, ce serait en quelque sorte annuler cette protestation et reconnaître la validité de l'acte contre lequel elle était dirigée. Proclamer dans cette même convention le principe de la clôture des deux détroits si solennellement consacré par le temps, par le consentement unanime des nations et même par des engagements écrits, ce ne serait pas lui donner une force nouvelle : ce serait bien plutôt l'affaiblir en le classant au nombre de ces stipulations accidentelles que les circonstances amènent et qu'elles peuvent emporter. Ce qu'il faut à ce principe incessamment menacé par l'ambition d'une grande puissance, ce sont des garanties qui en assurent l'inviolabilité, ou du moins qui assurent que, lorsqu'il sera absolument nécessaire d'y déroger, cette dérogation ne pourra compromettre les grands intérêts qu'il était destiné à protéger. Nous n'avons cessé de le répéter, de telles garanties ne peuvent résulter que de l'admission simultanée des forces de toutes les cours alliées dans les eaux de Constantinople. C'est là le but auquel nous nous étions efforcés d'arriver, et auquel un moment l'Angleterre et l'Autriche avaient paru tendre avec nous. Au lieu de cela, que nous propose-t-on ? Premièrement, ce que nous repoussions tout d'abord, ce que la France continue à repousser comme le triomphe complet de la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg, qui n'a jamais demandé autre chose : on veut que les forces russes seules pénètrent dans le Bosphore, tandis que celles de la France et de l'Angleterre s'éloigneraient des Dardanelles pour aller menacer le pacha d'Égypte; et, ce qui est plus étrange, on prétend nous faire croire que l'exclusion dont nous serions ainsi l'objet cesserait d'avoir pour nous un caractère offensant, par cela seul que nous y aurions donné notre consentement! Certes, en exigeant cette exclusion, la Russie révèle assez naïvement sa pensée. Si elle n'avait d'autre désir que de mettre fin aux embarras du moment; si, satisfaite de l'influence naturelle que sa situation lui donnera toujours dans l'empire ottoman, elle n'aspirait pas à s'y créer peu à peu des droits particuliers au détriment de toutes les autres puissances, il serait impossible de concevoir d'où pourrait naître sa répugnance à voir flotter les pavillons des cours alliées à côté du sien sous les murs de Constan-

tinople. Le traité même d'Unkiar-Skelessi n'y mettrait pas obstacle. Qu'elle y consente, et la question d'Orient sera dégagée de sa plus sérieuse difficulté. Mais, telle n'est pas sa pensée. Elle veut, je l'ai déjà dit, au moyen d'un précédent établi d'un consentement commun, amener l'Europe à sanctionner la position exceptionnelle qu'elle a d'abord essayé de se créer sans la participation des autres cours. Ce qu'on lui concéderait aujourd'hui en fait, elle le réclamerait plus tard comme un droit, et nous serions certainement bien plus mal placés pour lui refuser, dans des conjonctures analogues, l'espèce de privilége dont nous aurions une fois reconnu en sa faveur la convenance et la nécessité. Il y a plus : ce refus deviendrait presque impossible, parce que, après un tel précédent, il prendrait le caractère d'un caprice malveillant. Nous ne pouvons donc, monsieur le comte, donner notre assentiment aux propositions de M. de Brunow. Jamais, de notre aveu, une escadre de guerre étrangère ne paraîtra devant Constantinople sans que la nôtre ne s'y montre aussi. C'est à cette seule condition que nous pouvons autoriser l'infraction du principe de la clôture des détroits, et toute autre combinaison rencontrerait, dans l'opinion énergique et unanime de la France, des obstacles qui ne permettraient pas au gouvernement du roi de s'y associer, lors même qu'il ne partagerait pas, comme il la partage en effet, cette répugnance nationale si vraie et si profonde.

Veuillez, monsieur le comte, donner lecture de cette dépêche à lord Palmerston. Le cabinet de Londres n'ayant pas encore pris de résolution définitive sur la grave question qui y est traitée, nous aimons à croire que de plus mûres réflexions lui feront repousser les propositions captieuses de la Russie. En tout cas, la détermination du gouvernement du roi est irrévocable. Quelles que soient les conséquences d'un déplorable dissentiment, dût-il avoir pour effet l'accomplissement du projet favori de la Russie, celui de nous isoler de nos alliés, ce n'est pas nous qui en aurons encouru la responsabilité.

« Nous resterons sur notre terrain : ce ne sera pas notre faute si nous n'y retrouvons plus ceux qui s'y étaient d'abord placés à côté de nous. »

En résumé, nous avions vu d'abord le cabinet du 12 mai applaudir aux événements qui semblent consolider le pouvoir de Méhémet-Ali;

Puis, nous voyons le cabinet du 12 mai s'appuyer sur une chance d'alliance avec l'Autriche, et se départir de cette chaleureuse protection qu'il accordait au pacha : il y a là contradiction flagrante; il y a indécision. C'est, du reste, le caractère dominant de toutes les opérations qui se rattachent à cette affaire.

Cependant la mission de M. Brunow avait pour but l'entrée de la flotte russe dans les eaux du Bosphore, à l'exclusion de tout autre pavillon, et l'Angleterre y consentait : ici le cabinet français s'est montré à la hauteur de sa mission. Par la fameuse note du 26 septembre, il fit faire à la politique anglaise un retour tel, que la première mission de M. Brunow fut inutile.

Que faisait alors l'Angleterre? Elle se concertait avec la Russie pour arriver à un arrangement amiable, et pour faire admettre les puissances européennes sur le pied d'égalité devant Constantinople. Or, son but caché était évidemment d'ajourner la question; de ramener la France à la discussion longue et délicate de la délimitation des territoires; de l'endormir, en quelque sorte, sur les préparatifs de son alliance avec la porte et la Russie. On ne conçoit que bien difficilement le silence persévérant des puissances entre elles à partir de cette époque. Nous croyons qu'il eût été important, nécessaire de la part du cabinet français, de suivre de près les négociations diplomatiques qui se tramaient entre la Russie et l'Angleterre; c'est là le mal-jugé de la question par notre ministère.

Nous nous empressons de reconnaître que le but constant de ses efforts est l'abolition du protectorat exclusif de la Russie ; mais la question avait fait des pas énormes qui déplaçaient l'importance primitive de ce protectorat. Déjà il pouvait paraître évident, et cela depuis plusieurs mois, que ce protectorat allait être mis en partage entre l'Angleterre et au moins la Russie. La France, en faisant un acte de loyauté, et peut-être de courage, par le refus constant de laisser la Russie prendre une position exclusive, était depuis longtemps dépassée ; car, depuis longtemps, la question ne s'était plus arrêtée à ces termes positifs. Hâtons-nous néanmoins de reconnaître que la situation politique laissée aux ministres du 1er mars n'était pas perdue. Le principe d'intervention dans les affaires était nettement mis en évidence. Nous verrons si le cabinet du 1er mars a su maintenir ce principe avec la même fermeté.

## § III. — *Politique du cabinet du 1er mars.*

Examinons maintenant comment M. Thiers juge les faits qui précèdent son avénement aux affaires, et l'état où il les prend, lors de la retraite du cabinet du 12 mai.

Et d'abord, M. Thiers, en posant dans son premier discours les préliminaires des négociations, est en contradiction avec le cabinet du 12 mai. Il prétend « que c'est l'Angleterre qui proposa à la France de réunir les deux marines, de les porter sur-le-champ sur les côtes de Syrie, et d'obliger les deux parties

belligérantes à poser les armes; et après ce fait, après avoir ôté tout prétexte à la présence des Russes à Constantinople, de se présenter aux Dardanelles, et dans le cas où les Russes s'y seraient trouvés, de leur faire sommation de se retirer de Constantiople. »

Or, en consultant la correspondance mise par M. Passy sous les yeux de la Chambre, il est évident que c'est le cabinet français qui, en cette occasion, a eu les honneurs de la franchise. Il a poussé la pratique de la politique loyale jusqu'à avertir l'Angleterre de son indifférence sur l'intervention russe : l'avis était bon; et l'Angleterre, qui d'ailleurs ne l'ignorait pas, en a profité, en ne s'engageant brusquement dans les hostilités ni du côté de la Turquie, ni du côté de l'Égypte.

Dans la première partie de son discours, M. Thiers n'adresse pas de reproche au cabinet du 12 mai sur sa politique. Il ne fait que répéter, en suivant à peu près le même ordre, les faits énoncés par M. Passy; et après l'énumération des plans de partage du territoire, il convient lui-même que le cabinet du 1er mars, dont il était président, trouva la situation dans ces termes : « *Injonction donnée le* 19 *février* « 1840 *à M. Guizot, de proposer et d'obtenir, s'il était* « *possible, l'Égypte héréditaire et la Syrie héréditaire.* »

Reconnaissons, néanmoins, que, tout en citant les faits, sans formuler une opposition précise, M. Thiers insinue comme un reproche au cabinet du 12 mai d'avoir insisté sur l'idée d'un concert européen, et de l'avoir laissé réunir à Constantinople; reconnaissons, comme M. Thiers, que la conséquence de cette con-

duite, c'est qu'à l'instant où ce concert européen a été obtenu, sur-le-champ toutes les puissances que la France avait cherché à rapprocher se sont réunies, mais contre elle. Alors l'Angleterre s'écria qu'on tenait la Russie; qu'elle avait été liée au reste de l'Europe; que son protectorat exclusif venait de cesser; et, à l'instant, le cabinet anglais décida « qu'il ne fallait pas « prendre, pour quelque temps au moins, cette atti- « tude ombrageuse et comminatoire à l'égard de la « Russie, parce qu'elle avait enfin consenti à renoncer « à son protectorat exclusif. »

« Le jour même où la France avait rendu ce service, dit M. Thiers, on a commencé à se lier moins à elle, et à se rapprocher de la puissance qui depuis dix ans a paru la plus hostile contre elle. »

M. le président du cabinet du 1er mars, qui savait si bien, et qui touchait d'une main si sûre le véritable point de la question, a-t-il cherché à parer au danger de cette situation? a-t-il, soit dans la direction des affaires en Orient, soit dans les négociations diplomatiques en Angleterre, prévenu les conséquences d'un isolement, dont il déclare lui-même à la tribune avoir eu le secret? et, s'il est vrai qu'il ait aperçu, en entrant aux affaires, dans quels périls la France était placée, quelles chances elle avait de perdre toutes ses alliances, de quel sentiment de sympathie imprévue l'Angleterre se trouvait subitement animée en faveur de la Russie; M. Thiers a-t-il, avec l'autorité de son talent pratique, abordé courageusement les faits, tels qu'ils se présentaient à cette époque? Nous ne le croyons pas.

Examinons, en effet, la conduite du cabinet du 1er mars, en prenant pour point de départ la déclaration précitée de M. Thiers, à savoir, que ses prédécesseurs lui laissaient *l'injonction donnée à M. Guizot, le 19 février, de proposer et d'obtenir, s'il était possible, l'Égypte héréditaire et la Syrie héréditaire.*

M. Thiers commence, après cette déclaration, par se demander ce qu'il avait à faire ; fallait-il changer brusquement la politique de ses prédécesseurs?

« Les individus, dit-il, peuvent avancer un dire et puis le retirer ; ils y perdent, comme on sait, leur considération : mais les « gouvernements y perdent *plus que leur considération, ils y perdent leurs intérêts.* »

Sa conclusion est donc qu'il fallait suivre la politique adoptée; et il croit que comme conséquence de cette politique, c'est de la temporisation qu'il doit opposer à la marche des événements. Ce système, il le déclare bon, utile aux intérêts du pays : il remercie M. Sébastiani d'avoir rendu les négociations plus faciles par sa retraite ; sa proposition d'un plénipotentiaire turc dans la conférence, lui paraît même un moyen de procurer du temps à la France.

Or, que fait M. Thiers pour mettre à profit le temps qu'il a, et qu'on lui laisse? fera-t-il comme ce grand capitaine qui temporise pour affaiblir son adversaire? Nous allons voir.

Les antécédents de M. le président du 1er mars, *depuis le* 15 *avril* 1837 ; la persévérance avec laquelle la presse en avait fait un représentant de systèmes décidés, de plans arrêtés, auraient pu donner à croire

que cette question d'Orient, M. Thiers en avait en quelque sorte le fil conducteur.

Il écrit à M. Guizot une lettre dont sa modestie fait une consultation révérencieuse : qu'il nous permette de lui soumettre nos doutes à cet égard, et de croire plutôt qu'il avait besoin d'être éclairé sur le fond même de la question. Il demande donc son avis à M. Guizot. Or, pour un ministre des affaires étrangères, pour un homme qui a quelques notions du langage diplomatique, et qui doit même désirer de conserver aux formes de ce langage sa tradition de ménagements et de politesse, plus utile encore qu'agréable, la réponse à cette consultation a dû paraître plus qu'explicite. Il n'y a pas à s'y méprendre; le système de temporisation est jugé détestable par notre ambassadeur. Nous citons cette dépêche de M. Guizot :

« ..... Du reste, a ajouté lord Palmerston, je crois qu'il n'arrivera rien d'ici à quelque temps en Orient, et que le pacha d'Égypte se tiendra tranquille, en sorte que nous serons moins pressés.

« Je l'ai confirmé dans cette idée, et je suis maintenant convaincu que lord Palmerston n'a aucun dessein de rien faire, ni de rien décider, avant l'arrivée du plénipotentiaire turc : *nous avons donc du temps*. Mais je crois devoir faire observer, dès aujourd'hui, à Votre Excellence, *que cet avantage deviendrait peut-être un danger*, si nous nous laissions aller à supposer que, parce qu'il ne se fait rien à présent, il ne se fera rien plus tard, et que nous serons définitivement dispensés de prendre une résolution, parce que nous n'en sommes pas pressés immédiatement. Plus j'observe, plus je me persuade que le cabinet britannique croit les circonstances favorables pour régler les affaires d'Orient, et veut *sérieusement en profiter*. Il aime beaucoup mieux agir de concert avec

« nous; il est disposé à nous faire des concessions, pour établir ce « concert; cependant, si, de notre côté, nous n'arrivions à rien de « positif, si nous paraissions ne vouloir qu'ajourner toujours, et « convertir toutes les difficultés en impossibilités, un moment viendrait, je pense, où, par quelque résolution soudaine, le cabinet « britannique agirait sans nous, et avec d'autres, plutôt que de ne « rien faire. *Le temps peut nous servir beaucoup* pour amener ce « cabinet au plan de conduite et aux arrangements qui nous paraissent sages et praticables; mais si nous n'employons pas le « temps à marcher effectivement vers un tel résultat, je craindrais « fort, je l'avoue, qu'en définitive il ne tournât contre nous. »

M. Thiers fut frappé, dit-il, des termes de cette dépêche. Que répondit-il à M. Guizot?

« Je suis de votre avis : il est possible, il est même probable que « tôt ou tard quelque projet sera adopté à Londres; mais, je vous le « demande, pouvons-nous faire une proposition immédiate à « Londres? Quelle serait cette proposition? Évidemment nous se- « rions obligés de demander l'Égypte et la Syrie, et sur-le-champ « nous révolterions les négociateurs; nous ferions renaître la situa- « tion dont nous avons voulu sortir; nous blesserions de nouveau « les intérêts et les passions qui sont en notre présence. Nous ne « pouvons rien proposer; aujourd'hui notre plan est tout simple; « *c'est de discuter, sans jamais les refuser*, les propositions de nos « adversaires dans la négociation, sauf à prendre un parti... Pour « le moment, il n'y a qu'un moyen de résoudre la difficulté, *c'est « de gagner du temps... de même à Constantinople ou au Caire...* »

Eh quoi! l'on avait peur de révolter les négociateurs en leur faisant des propositions déjà faites, c'est-à-dire en continuant une politique que l'on approuvait, et l'on attend des propositions! Mais quel intérêt avait-on à vous en faire? et, voyant qu'on ne vous en faisait pas, comment attendiez-vous toujours? La temporisa-

tion, est-ce l'inertie? la prudence exclut-elle maintenant la prévoyance? est-il digne, à un ministre du roi, de faire une halte continuelle, pour se réserver le droit plus tard de dire qu'on l'a surpris? Certes il y a là imprévoyance. Il n'y a là ni habileté, ni temporisation. L'observateur est actif; M. Thiers a commencé, selon nous, par jouer un rôle entièrement passif dans la question.

Ce n'est pas tout : M. Thiers pense que rien n'eût été plus simple, rien plus naturel que de tenter un arrangement direct; et cependant il se défend de l'insinuation qu'on lui a faite de l'avoir tenté. Ainsi, la politique qu'il trouve établie à son avénement, c'est la politique d'isolement pour la France; et il ne la combat pas. L'arrangement direct, il l'approuve en principe; mais en fait, il cherche à l'empêcher, dans le but, dit-il, de se rapprocher de l'Angleterre; et nous savons que tous les organes de la presse qui lui sont dévoués annoncent au nom du gouvernement un armement considérable, c'est-à dire la mesure la plus propre à écarter toute intention d'alliance avec l'Angleterre.

Un instant, le talent pratique de M. le président du conseil du 1er mars lui fit voir la question dans toute sa vérité : il écrivit au consul général d'Alexandrie (au milieu des conseils d'une prudence qui est devenue, à l'heure qu'il est, le plus grave reproche du pacha contre la France, parce qu'il fallait, à la première hostilité, venir à son aide); M. Thiers écrivait :

« Il se pourra, tôt ou tard, que les quatre puissances finissent « par se coaliser contre lui (*le pacha*), pour lui arracher les con-

« cessions qu'il ne veut pas faire aujourd'hui : l'Angleterre est fort
« obstinée contre le vice-roi ; la Russie ne refuse rien à l'Angleterre,
« pour arriver à faire accepter les propositions de M. de Brunow ;
« l'Autriche, la Prusse, suivent la Russie et l'Angleterre : on hési-
« tera longtemps à signer un accord sans la France ; MAIS ON FINIRA
« PEUT-ÊTRE PAR SIGNER SANS ELLE ; et, *une fois engagé, on ne*
« *sait pas trop où l'on pourra être conduit....* »

Or, cette lettre si importante, si vraie cette sorte de prédiction des événements ultérieurs, cette longue vue du traité du 15 juillet, et que M. Thiers a eu l'imprudent quoique le légitime orgueil de lire à la tribune, nous la regardons comme un titre de plus contre sa politique.

Comment, en effet, est-il arrivé, après une pensée aussi malheureusement exacte sur les conséquences de notre isolement, après l'expression intelligente des faits que nous avons eus à déplorer, à la suite de cette lettre ; comment est-il arrivé que la position ait été prise à notre insu, contre nos intérêts, malgré la certitude des conséquences de cette situation, si bien définie par M. Thiers, pour avoir été conçue avec une sagacité si précise ?

Ici, le débat prend une autre allure. Il ne s'agit plus de l'affaire d'Orient que comme accessoire ; le principal, c'est la question de savoir

*Si l'ambassadeur de France à Londres a donné à M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, des documents assez explicites sur la marche des affaires ?*

Il s'agit de savoir si M. Guizot a été d'accord avec M. Thiers. Ce litige, c'est M. Thiers qui en pose la discussion ; comment ne pas tout d'abord reconnaître

que dans le président du conseil réside toute la centralisation du pouvoir exécutif? comment admettre, en principe, que le président d'un conseil de ministres, responsable de ses actes, responsable de la direction des affaires, soumette les faits politiques à la volonté d'un ambassadeur, si haute que soit la science de ce dernier? L'on ne peut comprendre comment M. Thiers, qui recevait toutes les nouvelles officielles sur les événements d'Orient, qui a multiplié à l'infini des courriers de cabinet, à Alexandrie, à Constantinople, à Pétersbourg, à Londres, dise que M. Guizot, son ambassadeur à Londres, s'est trompé, et que l'ambassadeur a trompé le ministre sur la marche des événements.

Il est à la connaissance de bien des hommes politiques qu'il exista, entre M. Thiers et M. Guizot, des dissidences d'opinion très-énergiques. A Londres, par exemple, on disait que M. Guizot n'allait au château d'Eu rendre une visite à Sa Majesté, que pour faire au roi et au président du conseil quelques objections sur la politique du cabinet du 1er mars; on y disait que les représentations faites par M. Guizot à M. Thiers n'étaient pas prises en considération sérieuse. Nous ne savons rien de précis à cet égard ; mais le souvenir exact de ces impressions du moment peuvent aujourd'hui passer pour ce qu'on appelle, en droit, des présomptions légales.

La question est donc réduite à savoir si M. Thiers a été suffisamment prévenu des faits qui ont précédé la signature du traité du 15 juillet 1840 ; puisque c'est là ce qu'il est venu débattre à la tribune ; puisqu'il a

mis de côté tout à fait le fond de la question, pour en discuter les formes.

D'abord, il faut le reconnaître, et cela d'après les aveux incontestés de M. Thiers, le cabinet anglais n'a pas été loyal dans sa politique relative à l'Orient.

Lord Palmerston a commencé par cacher les projets de l'alliance russe sous le voile d'une mauvaise humeur apparente, causée par la prétendue tentative du gouvernement français en faveur d'un *arrangement direct*. Or, M. Guizot lui en a donné avis; M. Thiers le reconnaît en ces termes :

« Cette tactique n'est qu'un prétexte pour endormir la France, « pendant qu'on cherche à insurger la Syrie; lord Palmerston fait « croire que la France le trompe, pour la tromper elle-même. »

M. Thiers l'a dit : lord Palmerston est froid, réservé, astucieux, au début même de la question; et plus tard, pendant qu'on rendait à l'Angleterre le bon office d'une transaction, en concluant l'affaire des soufres à Naples, le 8 juillet, le cabinet anglais répondait à ce bon procédé par la signature du traité du 15 juillet.

Mais les faits qui se préparaient en Orient devaient donner lieu à des révélations diplomatiques qui pouvaient suffire à l'habileté de M. Thiers, pour qu'il se mît sur ses gardes. Ce n'est pas seulement à Londres que se tramait la conspiration de ce traité : la diplomatie française est instituée sur de trop adroites conditions, pour qu'en Russie, en Prusse, en Autriche, en Turquie, à Alexandrie, les clauses de ce traité ne fussent pas sinon connues, du moins devinées. Pourra-t-on croire que les hommes d'État si élevés qui

représentaient notre pays, MM. de Barante et de Sainte-Aulaire, dont M. Thiers a fait l'éloge à la tribune, restassent étrangers aux négociations entamées? Un centre politique, comme Londres, doit rayonner bien loin; et personne ne croira que notre ambassadeur à Londres dût être le seul bien informé sur la question. On pourrait dire même que c'est peut-être au centre des opérations politiques que le mystère est le mieux gardé; on pourrait dire que l'Angleterre est le pays du monde le plus discret; et, dans cette question surtout, son intérêt personnel servait de garantie à son silence.

L'on ne pouvait donc sérieusement mettre sur le compte de M. Guizot tout seul la duperie que l'on impute à lord Palmerston; comment se fait-il que le département des affaires étrangères, dont le mérite principal est de deviner la politique d'autrui, tout en cachant la sienne, ait été si peu au courant d'une affaire immense, et dont les secrets allaient se cacher dans toutes les coulisses de la diplomatie européenne? Que M. Guizot n'ait donc pas deviné sur les bords de la Tamise et au sein des brouillards de la politique britannique les clauses textuelles du traité du 15 juillet, on conçoit que son habileté en ait encouru quelque reproche; mais il est permis de s'étonner que M. Thiers, ministre des affaires étrangères, ayant partout des agents si distingués et si nombreux, ait avec tant d'abandon confié sans réserve à l'habileté de M. Guizot, et seulement à Londres, l'intrigue et le dénoûment d'un drame qui remplissait de ses péripéties l'Europe entière.

L'ambassadeur de France, qui devait être en An-

gleterre l'objet d'une grande circonspection, a-t-il été si peu prévoyant? a-t-il si mal conseillé le ministre?

Le rôle de M. Guizot était double : 1° Il devait suivre exactement les instructions qu'il recevait; 2° il devait avertir exactement le gouvernement de ce qui arrivait à Londres.

Ainsi que cela se passe en toute chose humaine, M. Guizot a conçu tour à tour des espérances et des doutes.

Le 16 mars, il écrit en quelques lignes le résumé de la question; voici la dépêche :

« Le gouvernement britannique croit avoir en Orient deux inté-« rêts inégaux sans doute, mais tous deux réels et qui lui tiennent « fortement au cœur. Il redoute *la Russie à Constantinople*; *la « France l'offusque en Égypte* : il veut rétablir à Constantinople, « soit par la force de l'empire ottoman lui-même, soit par l'inter-« vention régulière de l'Europe, une barrière contre la Russie. Il « désire affaiblir le pacha d'Égypte, de peur qu'il ne soit pour la « France dans la Méditerranée un trop puissant et trop utile allié. »

Le 17, M. Guizot va plus loin : il annonce la chance probable d'un arrangement direct à *quatre*. Cependant, ambassadeur, il a reçu des ordres de son gouvernement. Il doit poursuivre, il poursuit le projet du cabinet, c'est-à-dire l'Égypte héréditaire et la Syrie héréditaire, sauf l'île de Candie, Adana et les villes saintes; et il annonce qu'il n'est pas impossible que cette tentative arrive à bonne fin. Toutefois, il met à cette communication une restriction importante. Ses paroles sont explicites; elles laissent entrevoir plus de doute que d'espérance.

« Je prie Votre Excellence, dit-il, de ne pas donner à mes paroles « plus de portée qu'elles n'en ont dans mon propre esprit : je la « tiens exactement au courant de toutes les oscillations bonnes ou « mauvaises d'une situation difficile, complexe, où le péril est tou- « jours imminent ; et dans laquelle, jusqu'à présent, nous avons « plutôt réussi à ébranler nos adversaires sur leur terrain qu'à les « attirer sur le nôtre. »

Comment se fait-il que M. Thiers, qui avait lui-même pressenti la solution que lui annonce M. Guizot par cette dépêche, ne mette pas tout en œuvre pour pousser la politique anglaise à une explication nette et décisive? Une occasion se présentait naturellement : il ne fallait pas avoir une connaissance si profonde des exigences de l'Angleterre, et il n'était pas si difficile d'apprécier son état véritable dans la question, que l'on ne pût comprendre que le jour où l'Angleterre serait forcée de se prononcer serait celui où la Syrie serait mise en discussion. L'Angleterre n'est pas un pays de conquête audacieuse, prompte, énergique ou glorieuse, comme la France. Elle pousse son génie politique jusqu'à jeter même sur ses conquêtes les plus utiles une sorte de défaveur calculée pour en obscurcir l'éclat, et les conserver plus longtemps. Le capitaine anglais qui prit Gibraltar fit ce haut fait d'armes dans le même temps que le grand Marlborough rapportait à Londres les trophées de la Hollande. Or, le pauvre conquérant de Gibraltar fut presque disgracié, et Gibraltar est toujours le boulevard de la puissance maritime de l'Angleterre : la Hollande n'est plus pour elle qu'un trophée et qu'un souvenir. Aujourd'hui, le commodore

Napier doit tous les honneurs de son intervention à ses relations de plus en plus amicales avec Méhémet-Ali, en Égypte : attendons-nous à voir Saint-Jean-d'Acre devenir pour la Grande-Bretagne le boulevard maritime des Indes.

Or, c'est cela qu'il convenait de prévoir ; et lord Palmerston s'y prêtait, car la mauvaise humeur du ministre du Foreign Office s'est manifestée surtout lorsque la France a persisté dans son refus de retirer au pacha le port de Saint-Jean-d'Acre. C'est donc à cela qu'il fallait prêter toute son attention. Depuis cette époque, le caractère de personnalité que l'Angleterre apporte dans sa politique est évident. Chaque hostilité ne peut plus être regardée par notre cabinet comme étant faite dans le but désintéressé de contrebalancer le protectorat exclusif de la Russie. Cette dernière puissance est plus adroite encore que l'Angleterre ; car aussitôt qu'elle entrevoit la possibilité d'admettre la France à la signature du traité, à la condition de laisser viagèrement la Syrie au pacha, elle s'empresse de mettre en jeu toutes les ressources de la diplomatie, parce qu'elle ne méconnait pas que l'intérêt de l'Angleterre y est engagé tout entier. La Prusse et l'Autriche sont ses organes, et M. Guizot écrit le 24 juin :

« L'Autriche et la Prusse disent à lord Palmerston qu'il faut se « résigner à laisser viagèrement la Syrie au pacha, et faire à la « France cette grande concession : ce pas se fait, si je ne me « trompe, en ce moment. Des collègues de lord Palmerston d'une « part, les ministres d'Autriche et de Prusse de l'autre, pèsent sur « lui, je crois, en ce moment, pour l'y décider. S'ils l'y décident,

« en effet, ils croiront, les uns et les autres, avoir remporté une « grande victoire et être arrivés à des propositions d'arrangement « raisonnables. Il importe donc extrêmement que je connaisse bien « vos intentions à ce sujet, car, de mon langage, quelque réservé « qu'il soit, peut dépendre ou la prompte adoption d'un arrange- « ment sur ces bases, ou un revirement par lequel lord Palmerston, « profitant de l'espérance déçue et de l'humeur de ses collègues et « des autres plénipotentiaires, les réengagerait brusquement dans « son système, et leur ferait adopter à *quatre* son projet de retirer « au pacha la Syrie, et l'emploi au besoin des moyens de coerci- « tion. On fera beaucoup, et dans le cabinet, et parmi les plé- « nipotentiaires, pour n'agir qu'à *cinq* de concert avec nous, et « sans coercition. Je ne vous réponds point qu'on fasse tout, ni « qu'une conclusion soudaine à *quatre* soit impossible. Nous pou- « vons être d'un moment à l'autre placés dans cette alternative : « l'Égypte héréditairement, la Syrie viagèrement au pacha moyen- « nant la cession des villes saintes de Candie et d'Adana, et par un « arrangement à *cinq*; la Syrie retirée au pacha par un arrange- « ment à *quatre*, et par voie de coercition, s'il y a lieu. »

C'est le 24 juin que M. Guizot écrit cette dépêche. Pour répondre à cette tentative de rapprochement entre la France et l'Angleterre, depuis si longtemps refroidies l'une pour l'autre, il eût fallu le pouvoir le plus complet, l'autorisation la plus précise de prendre un parti. Mais loin de là : M. le président du cabinet du 1er mars trouve la concession faite à la France tout à fait insuffisante. Les ferments de révolte entretenus par l'Angleterre en Syrie, le dépit de lord Palmerston qui déguisait si mal sa joie lorsqu'il s'écriait que Saint-Jean-d'Acre était déjà hors de discussion, la route des Indes; tout cela venait, à défaut d'une sagacité profonde, avertir M. Thiers que nous reprenions le terrain perdu : nous allions en un instant

détruire l'échafaudage d'intrigues politiques élevé par lord Palmerston. Eh bien, non! M. le président du cabinet du 1er mars était enivré de la nouvelle de la destitution de Khosrew pacha, et des vives émotions de Méhémet-Ali. Il veut pour le pacha d'Égypte plus que le pacha lui-même. Il se met à tenter un instant de la politique anglaise; il veut jouer au fin. Il veut, chose incroyable, cacher aux hommes d'État de Londres un fait énorme, gigantesque; cette intention manifestée au grand jour par le pacha de restituer la flotte! il écrit à notre ambassadeur les deux dépêches suivantes le 30 juin :

1° « Quand je vous parlais d'une grande conquête qui changerait notre attitude, je voulais parler de l'Égypte héréditaire et de la Syrie héréditaire.

« Toutefois j'ai consulté le cabinet relativement au plan dont vous m'avez parlé ces jours derniers : l'Égypte héréditairement et la Syrie viagèrement. On délibère, on penche peu vers une concession. Cependant nous verrons. Différez de vous expliquer, il faut un peu voir venir; rien n'est décidé. »

2° « Je viens de recevoir d'Égypte la dépêche ci-jointe, dont je vous envoie copie. (C'est la dépêche qui annonçait la proposition du pacha.) Il importe de ne pas la faire connaître à Londres, pour que les Anglais n'aillent pas empêcher un arrangement direct. »

Dans l'une, il ne se contente plus de ce que l'Autriche et la Prusse ont tant de peine à arracher de l'Angleterre; et cela, sans y opposer une résistance énergique, décisive, sans poser d'ultimatum. Il délibère : « *Nous verrons*, dit-il. *Il faut voir venir.* »

Dans l'autre, il annonce un fait qui devra circuler dans toutes les bouches vingt-quatre heures à peine après que le secret en aura été conservé par notre ambassadeur. Or, c'est sur vingt-quatre heures de diplomatie que M. Thiers comptera pour que l'arrangement direct soit opéré, sans que l'Angleterre y ait été pour rien; par surprise, à l'improviste. Est-ce là de la politique? Est-ce de la poésie?

Voilà ce qui a été fait par le cabinet du 1er mars. M. Guizot n'a pas, aux yeux des hommes sérieux, pu faire ni plus ni moins qu'il n'a fait. Autant que ses pouvoirs l'y autorisaient, M. Guizot a pénétré les secrets d'une diplomatie cauteleuse et secrètement hostile.

La conférence de M. Guizot avec lord Palmerston explique suffisamment le mauvais procédé du ministre anglais, et l'impossibilité où se trouvait M. Guizot de donner à M. Thiers des avis plus explicites sur les négociations.

Voici le texte de la dépêche où il s'agit de la conférence dans laquelle lord Palmerston donne connaissance à M. Guizot du traité du 15 juillet :

J'ai écouté lord Palmerston sans l'interrompre, et, prenant ensuite le papier de ses mains : Milord, ai-je dit, sur le fond même de la résolution que vous me faites connaître, je n'ajouterai rien à ce que j'ai eu souvent l'honneur de vous dire; je ne veux pas, sur une première lecture faite en courant, discuter tout ce que contient la pièce que je viens d'entendre; mais quelques points me frappent, sur lesquels je me hâte de vous exprimer mes sentiments. Les voici :

Je relus d'abord ce passage : « Malgré que dernièrement les

« quatre cours aient proposé à la France de s'allier avec elle pour « faire exécuter un arrangement entre le sultan et Méhémet-Ali, « fondé sur des idées qui avaient été émises vers la fin de l'année « dernière par l'ambassadeur de France à Londres, cependant le « gouvernement français n'a pas cru pouvoir prendre part à cet « arrangement. »

« Vous faites sans doute ici allusion, milord, à l'arrangement « qui aurait pour base l'abandon au pacha d'une partie du pachalik « de Saint-Jean-d'Acre, y compris la forteresse, et il résulterait de « ce paragraphe que le gouvernement français, après avoir fait « faire cette proposition, n'aurait pas cru pouvoir l'accepter. Je ne « saurais admettre pour le gouvernement du roi un tel reproche « d'inconséquence. *Les idées dont il s'agit n'ont jamais été émises « officiellement* au nom du gouvernement du roi par l'ambassadeur « de France à Londres, ni par moi, ni par mon prédécesseur. « Elles ont pu paraître dans la conversation comme beaucoup « d'autres hypothèses; elles n'ont jamais été présentées sous une « forme ni avec un caractère qui autorise à dire ou à donner lieu « de croire que le gouvernement du roi les a d'abord mises en « avant, et puis qu'il les a repoussées.

« Voici ma seconde observation. Vous dites que le gouvernement « français a plusieurs fois déclaré qu'il n'a rien à objecter aux ar- « rangements que les quatre puissances désirent faire accepter par « Méhémet-Ali, si Méhémet-Ali y consent, et que dans aucun cas « la France ne s'opposera aux mesures que les quatre cours, de « concert avec le sultan, pourront juger nécessaires pour obtenir « l'adhésion du pacha d'Égypte.

« Je ne saurais, milord, accepter cette expression, *dans aucun « cas*, et je suis certain de n'avoir jamais rien dit qui l'autorise. Le « gouvernement du roi ne se fait à coup sûr le champion armé de « personne, et ne compromettra jamais, pour les seuls intérêts du « pacha d'Égypte, la paix et les intérêts de la France; mais si les « mesures adoptées contre le pacha, par les quatre puissances, « avaient, aux yeux du gouvernement du roi, ce caractère ou cette « conséquence que l'équilibre actuel des États européens en fût al- « téré, il ne saurait y consentir, il verrait alors ce qu'il lui convien-

« drait de faire, et il gardera toujours à cet égard sa pleine liberté.

« J'ai fait encore, sur quelques expressions du memorandum, « quelques remarques de peu d'importance ; et, sans rengager au- « cunement la discussion au fond, j'ai ajouté :

« Milord, le gouvernement du roi a toujours pensé que la ques- « tion de savoir si deux ou trois pachaliks de la Syrie appartien- « draient au sultan ou au pacha ne valait pas, à beaucoup près, les « chances que l'emploi de la force et le retour de la guerre en « Orient pourraient faire courir à l'Orient et à l'Europe : vous en « avez jugé autrement;... si vous vous trompez, nous n'en parta- « gerons pas la responsabilité : nous ferons tous nos efforts pour « maintenir la paix, nos alliances générales, et pour surmonter, dans « l'intérêt de tous, les difficultés, les périls peut-être que pourra « amener la nouvelle situation où vous entrerez. »

En réponse à ce memorandum, je reçus, dit M. Guizot dans la discussion, de l'honorable président du conseil le contre-memorandum français, du 24 juillet, avec ordre d'en donner lecture et d'en laisser copie à lord Palmerston. La Chambre le connaît, je n'en veux lire qu'un passage qui m'intéresse pour caractériser l'opinion que M. le président du conseil avait, et a sans doute encore, du procédé dont nous nous plaignons justement.

Après avoir rappelé le langage qu'avait tenu le gouvernement français, soit directement, soit par mon organe, et ce qu'il pensait en principe général de l'affaire, il disait :

« Ce que pensait à ce sujet la France, elle le pense encore, et « elle a quelques raisons de croire que cette opinion n'est pas ex- « clusivement la sienne. On ne lui a adressé, dans ces dernières « circonstances, aucune proposition positive sur laquelle elle eût à « s'expliquer. Il ne faut donc pas imputer à des refus qu'elle n'a « pas été en mesure de faire, la détermination que l'Angleterre lui « communique sans doute, au nom des quatre puissances. Mais, « au surplus, sans insister sur la question que pourrait faire naître « cette manière de procéder à son égard, la France le déclare de « nouveau, elle considère comme peu réfléchie, comme peu pru- « dente, une conduite qui consisterait à prendre des résolutions sans

« moyens de les exécuter, ou à les exécuter par des moyens insuf-
« fisants ou dangereux. »

Si je ne me trompe, ajoute M. Guizot, ce qu'on a droit d'inférer de ce langage, c'est que M. le président du conseil pensait comme moi, qu'il y avait eu, dans le dernier acte de la conduite des quatre puissances envers la France, un mauvais procédé, un procédé dont la France avait le droit de se plaindre et d'être blessée; mais qu'il n'y a pas vu, pas plus que moi, une insulte, un affront, un de ces outrages graves qui ont entre peuples, entre États comme entre individus, de tout autres conséquences que la plainte, la froideur et l'isolement.

Je ne veux, je le répète, tirer de cette pièce aucune autre conséquence; mais celle-là, je me crois en droit de l'en tirer.

## § IV. — *Traité du 15 juillet. Situation actuelle. Avenir de la question*

Nous avons donné plus haut le texte du traité d'Unkiar-Skelessi; nous donnons actuellement le texte du traité du 15 juillet 1840, conclu entre la Russie, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, et la Turquie, ainsi que les deux protocoles qui l'accompagnèrent.

ART. 1er.

Sa Hautesse le Sultan s'étant entendu avec Leurs Majestés la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, sur les conditions de l'arrangement qu'il est de l'intention de Sa Hautesse d'accorder à Méhémet-Ali, lesquelles conditions se trouvent spécifiées dans l'acte séparé ci-annexé, Leur Majestés s'engagent à agir dans un parfait accord et d'unir leurs efforts pour déterminer Méhémet-Ali à se conformer à cet arrangement, chacune des hautes parties contractantes se réservant de coopérer à ce but selon les moyens d'action dont chacune d'elles peut disposer.

ART. 2.

Si le pacha d'Égypte refusait d'adhérer au susdit arrangement, qui lui sera communiqué par le sultan avec le concours de Leursdites Majestés, celles-ci s'engagent à prendre, à la réquisition du sultan, des mesures concertées et arrêtées entre elles, afin de mettre cet arrangement à exécution. Dans l'intervalle, ayant invité ses alliés à se joindre à lui pour l'aider à interrompre la communication par mer entre l'Égypte et la Syrie, et empêcher l'expédition de troupes, chevaux, armes, munitions et approvisionnements de guerre de tout genre d'une de ces provinces à l'autre, Leurs Majestés la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, s'engagent à donner immédiatement à cet effet les ordres nécessaires aux commandants de leurs forces navales dans la Méditerranée; Leursdites Majestés promettant en outre que les commandants de leurs escadres, selon les moyens dont ils disposent, donneront, au nom de l'alliance, tout l'appui et toute l'assistance en leur pouvoir à ceux des sujets du sultan qui manifesteront leur fidélité et obéissance à leur souverain.

ART. 3.

Si Méhémet-Ali, après s'être refusé de se soumettre aux conditions de l'arrangement mentionné ci-dessus, dirigeait ses forces de terre et de mer vers Constantinople, les hautes parties contractantes, sur la réquisition qui en serait faite par le sultan à leurs représentants à Constantinople, sont convenues, le cas échéant, de se rendre à l'invitation de ce souverain, et de pourvoir à la défense de son trône au moyen d'une coopération concertée en commun, dans le but de mettre les deux détroits du Bosphore et des Dardanelles, ainsi que la capitale de l'empire ottoman, à l'abri de toute agression. Il est en outre convenu que les forces qui, en vertu d'une pareille atteinte, recevront la destination indiquée ci-dessus, y resteront employées aussi longtemps que leur présence sera requise par le sultan; et lorsque Sa Hautesse jugera que leur présence aura cessé d'être nécessaire, lesdites forces se retireront simultanément et rentreront respectivement dans la mer Noire et la Méditerranée.

ART. 4.

Il est toutefois expressément entendu que la coopération mentionnée dans l'article précédent, et destinée à placer temporairement les détroits des Dardanelles et du Bosphore et la capitale ottomane sous la sauvegarde des hautes parties contractantes contre toute agression de Méhémet-Ali, ne sera considérée que comme une mesure exceptionnelle, adoptée à la demande expresse du sultan, et uniquement pour sa défense dans le cas seul indiqué ci-dessus. Mais il est convenu que cette mesure ne dérogera en rien à l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore; et le sultan, d'une part, déclare par le présent acte, qu'à l'exception de l'éventualité ci-dessus mentionnée, il a la ferme résolution de maintenir à l'avenir ce principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et, tant que la Porte se trouve en paix, de n'admettre aucun bâtiment de guerre étranger dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles; d'autre part, Leurs Majestés la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, s'engagent à respecter cette détermination du sultan, et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

ART. 5.

La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

Fait à Londres, le 15 juillet, l'an de grâce 1840.

PALMERSTON. [CHEKIB.]
NIEUMAN.
BULOW.
BRUNOW.

ACTE SÉPARÉ.

*A la convention conclue à Londres, le 15 juillet, entre les cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie d'une part, et la Sublime Porte-Ottomane de l'autre.*

ART. 1er.

Sa Hautesse le sultan a l'intention d'accorder et de faire notifier à Méhémet-Ali les conditions de l'arrangement ci-dessous :

Sa Hautesse promet d'accorder à Méhémet-Ali, pour lui et ses descendants en ligne directe, l'administration du pachalik d'Égypte ; et Sa Hautesse promet, en outre, d'accorder à Méhémet-Ali, sa vie durant, avec le titre de pacha d'Acre, et avec le commandement de la forteresse de Saint-Jean-d'Acre, l'administration de la partie méridionale de la Syrie, dont les limites seront déterminées par la ligne de démarcation suivante :

Cette ligne, partant du cap Ras-el-Nakhora sur les côtes de la Méditerranée, s'étendra de là directement jusqu'à l'embouchure de la rivière Seisaban, extrémité septentrionale de la Tiberias, longera la côte occidentale dudit lac, suivra la rive droite du fleuve Jourdain et la côte occidentale de la mer Morte, se prolongera de là en droiture jusqu'à la mer Rouge, en aboutissant à la pointe septentrionale du golfe d'Akaba, et suivra la côte occidentale du golfe d'Akaba, et la côte occidentale du golfe de Suez jusqu'à Suez.

Toutefois le sultan, en faisant ces offres, y attache la condition que Méhémet-Ali les accepte dans l'espace de dix jours après que la communication en aura été faite par un agent de Sa Hautesse, et qu'en même temps Méhémet-Ali dépose entre les mains de cet agent les instructions nécessaires aux commandants de ses forces de terre et de mer de se retirer immédiatement de l'Arabie et de toutes les villes saintes qui s'y trouvent situées, de l'île de Candie, du district d'Adana et de toutes les autres parties de l'empire ottoman qui ne sont pas comprises dans les limites de l'Égypte et dans celles du pachalik d'Acre tel qu'il a été désigné ci-dessus.

ART. 2.

Si, dans le délai de dix jours fixé ci-dessus, Méhémet-Ali n'ac-

cepte point le susdit arrangement, le sultan retirera alors son offre de l'administration viagère du pachalik d'Acre ; mais Sa Hautesse consentira encore à accorder à Méhémet-Ali, pour lui et ses descendants en ligne directe, l'administration du pachalik d'Égypte, pourvu que cette offre soit acceptée dans l'espace des dix jours suivants, c'est-à-dire dans un délai de vingt jours, à compter du jour où la communication lui aura été faite, et pourvu qu'il dépose également entre les mains de l'agent du sultan les instructions nécessaires pour ses commandants de terre et de mer de se retirer immédiatement en dedans des limites et dans les ports du pachalik d'Égypte.

ART. 3.

Le tribut annuel à payer au sultan par Méhémet-Ali sera proportionné au plus ou moins de territoire dont ce dernier obtiendra l'administration, selon qu'il accepte le premier ou le second ultimatum.

ART. 4.

Il est expressément entendu, de plus, dans la première comme dans la seconde alternative, que Méhémet-Ali (avant l'expiration du terme fixé de dix ou vingt jours) sera tenu de remettre la flotte turque, avec tous ses équipages et armements, entre les mains du préposé turc qui sera chargé de la recevoir : les commandants des escadres alliées assisteront à cette remise.

Il est entendu que, dans aucun cas, Méhémet-Ali ne pourra porter en compte ni déduire du tribut à payer au sultan les dépenses pour entretien de la flotte ottomane pendant tout le temps qu'elle sera restée dans les ports de l'Égypte.

ART. 5.

Tous les traités et toutes les lois de l'empire ottoman s'appliquent à l'Égypte et au pachalik d'Acre, ainsi qu'il a été désigné ci-dessus, comme à toute autre partie de l'empire ottoman ; mais le sultan consent qu'à condition du payement régulier du tribut sus-mentionné, Méhémet-Ali et ses descendants perçoivent au nom du sultan et comme délégués de Sa Hautesse, dans les provinces dont l'administration leur sera confiée ; il est entendu en outre que,

moyennant la perception des taxes et impôts susdits, Méhémet-Ali et ses descendants pourvoiront à toutes les dépenses d'administration civile et militaire desdites provinces.

ART. 6.

Les forces de terre et de mer que pourra obtenir le pacha d'Égypte et d'Acre, faisant partie des forces de l'empire ottoman, seront toujours considérées comme entretenues pour le service de l'État.

ART. 7.

Le présent acte séparé aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans la convention de ce jour : il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres en même temps que celles de ladite convention.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

Fait à Londres, le 15 juillet, l'an de grâce 1840.

PALMERSTON. (CHEKIB.)
NIEUMAN.
BULOW.
BRUNOW.

PROTOCOLE

*Signé à Londres par les plénipotentiaires de Leurs Majestés, le 15 juillet 1840.*

En apposant sa signature à la convention de ce jour, le plénipotentiaire de la Sublime Porte-Ottomane a déclaré :

Qu'en constatant, par l'article 4 de ladite convention, l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il est défendu de tout temps aux bâtiments de guerre étrangers d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, la Sublime Porte se réserve comme par le passé de livrer des firmans aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels sont employés selon l'usage au service de la correspondance des puissances amies.

Les plénipotentiaires des cours de la Grande-Bretagne, etc., ont

pris note de la présente déclaration pour la porter à la connaissance de leurs cours.

*Signé*, PALMERSTON.
NIEUMAN.
BULOW.
BRUNOW.

**PROTOCOLE RÉSERVÉ**

*Signé a Londres, le 15 juillet 1840, par les plénipotentiaires des cours de la Grande-Bretagne*, etc.

Les plénipotentiaires des cours de la Grande-Bretagne, etc., ayant, en vertu de leurs pleins pouvoirs, conclu et signé en ce jour une convention entre leurs souverains respectifs pour la pacification du Levant;

Considérant que, vu la distance qui sépare les capitales de leurs cours respectives, un certain espace de temps devra s'écouler nécessairement avant que l'échange des ratifications de ladite convention puisse s'effectuer et que des ordres fondés sur cet acte puissent être mis à exécution ;

Et lesdits plénipotentiaires étant profondément pénétrés de la conviction que, vu l'état actuel des choses en Syrie, les intérêts d'humanité aussi bien que les graves considérations de politique européenne qui constituent l'objet des sollicitudes communes des puissances signataires de la convention de ce jour, réclament impérieusement d'éviter autant que possible tout retard dans l'accomplissement de la pacification que ladite transaction est destinée à atteindre ;

Lesdits plénipotentiaires, en vertu de leurs pleins pouvoirs, sont convenus entre eux que les mesures préliminaires mentionnées en l'article 2 de ladite convention seront mises à exécution *tout de suite*, et sans attendre l'échange des ratifications, consentant formellement, par le présent acte et avec l'assentiment de leurs cours, à l'exécution immédiate de ces mesures.

Il est convenu en outre, entre lesdits plénipotentiaires, que Sa Hautesse le sultan procédera de suite à adresser à Méhémet-Ali la

communication et les offres spécifiées dans l'acte séparé annexé à la convention de ce jour.

Il est convenu de plus que les agents consulaires de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie se mettront en rapport avec l'agent que le sultan y enverra pour adresser à Méhémet-Ali la communication et les offres sus-mentionnées; que lesdits consuls porteront à cet agent toute l'assistance et tout l'appui en leur pouvoir, et qu'ils emploieront tous leurs moyens d'influence auprès de Méhémet-Ali, à l'effet de le déterminer d'accepter l'arrangement qui lui sera proposé par ordre de Sa Hautesse le sultan.

Les amiraux des escadres respectives dans la Méditerranée recevront les instructions nécessaires pour se mettre en communication à ce sujet avec lesdits consuls.

PALMERSTON.
NIEUMAN.
BULOW.
BRUNOW.

Les conséquences du traité sont trop connues pour les rappeler. Tout ce que le traité avait stipulé a été exécuté dans la plus exacte rigueur. Tout ce qui tendait à ne laisser au pacha que la possession de l'Égypte a été accompli; tout ce qui devait amener la ruine de la puissance égytienne en Syrie a été fait, et tout cela, depuis le 15 juillet jusqu'à janvier 1841, dans le court espace de six mois!

Qu'a fait le cabinet du 1er mars, depuis le 15 juillet jusqu'au 29 octobre?

Il a menacé; il a armé toute la France, sans résultat.

Si M. le président du 1er mars voulait franchement la guerre, il devait, dès avant le mois de juillet, et tout au moins depuis cette époque jusqu'au mois

d'octobre, poser un *ultimatum*, devant les puissances signataires du traité du 15 juillet.

S'il voulait franchement la guerre, il devait la vouloir dans les meilleures et dans les plus raisonnables conditions, et n'attendre pas le délai de neuf mois, pour avoir à conquérir tout l'Orient envahi avec des fournitures de guerre faites seulement à cette époque.

Si M. Thiers voulait la guerre, probablement il la voulait habile ; et par conséquent il devait profiter du moment où l'Angleterre était signalée à l'Europe comme étant presque désarmée. La France sait se battre, même quand ses troupes sont mal à l'aise.

Les faits se sont accomplis, et la France n'a pas été consultée.

Que fera-t-on pour réparer le passé? Que fera-t-on pour couvrir notre position? Il est évident que l'Angleterre a tiré de son alliance avec la Russie à peu près tout ce qu'elle en attendait. Partager avec elle le protectorat *provisoire* qu'elle accordait à la Turquie, c'était surveiller les opérations de son puissant et naturel ennemi, sur les parages de la Syrie. Triompher en Égypte, c'était mettre le pacha dans sa dépendance : elle a conquis ce double avantage : affaiblir la Russie en partageant son intervention ; affaiblir l'influence française en traitant avec le pacha ; et, par cette transaction, faire ressortir aux yeux de ce dernier l'indifférence avec laquelle la France l'a traité. Voilà ce que voulait, voilà ce qu'a fait l'Angleterre.

Il n'y a pas jusqu'à cette double politique, dont lord Ponsonby et le commodore Napier se firent les comé-

diens, qui ne rentre dans le système suivi par lord Palmerston. Ce n'est pas sans intention expresse, sans direction précise, que lord Ponsonby, qui était à Constantinople, semblait menacer le pacha d'Égypte, tandis que le commodore Napier, à Alexandrie, faisait avec Méhémet-Ali un traité qu'il entourait de tous les prestiges de la politesse anglaise. L'Angleterre ne faisait alors que poser le pied en Égypte et à Saint-Jean-d'Acre. Elle met du temps à prendre racine; elle ne choisit pas ses amis ou ses ennemis dans un moment d'exaltation. Son patriotisme consiste à ne jamais rien faire par enthousiasme.

Traiter avec le pacha : elle le fera sans doute, mais avec restriction; car elle s'est engagée, il y a trop peu de temps, à maintenir l'intégrité de l'empire, pour que sa transaction avec Méhémet puisse se faire avec quelque avantage pour elle. En mettant à cela du temps, elle aura pris position, et l'on trouvera tout simple qu'elle exige quelque chose pour son amitié. Qu'est-ce qu'une ville, qu'est-ce qu'une place forte pour une amie aussi puissante! Voilà quelle était sa position en 1840.

Et d'ailleurs, cette transaction pouvait-elle se faire seule en ce moment? La Russie n'était-elle pas alliée intime de l'Angleterre? Elle étudiait donc le meilleur moyen de faire à l'empereur de Russie une de ces concessions qui ne lui coûterait guère, et qu'elle aurait eu l'air de faire à grand'peine, en y mettant quelque délai.

C'est là de la temporisation utile aux intérêts d'une nation.

Or, depuis cette année 1840, la question d'Orient peut être considérée comme bien compromise, sinon perdue pour la France, et les intérêts anglais comme ayant triomphé. Certes, nous n'en accusons pas M. Thiers, pour les faits qui ont suivi l'époque dont nous nous occupons. La politique adoptée par le cabinet du 29 octobre a été neutre; on n'a rien tenté pour revenir sur l'abandon qui avait été fait de la France dans le traité qui a servi de base à la situation actuelle : l'Angleterre poursuit toujours sa marche vers les Indes, et le passage de la Syrie lui est assuré.

Quant à la Russie, sa position n'a point fait un pas, grâce à l'Angleterre; mais il arrivera un moment où la question des intérêts anglais sera tellement avancée que la Russie transigera, et l'empire ottoman deviendra le partage des deux puissances qui s'en seront peu à peu ménagé les dépouilles.

Quant à la France, la question reste entière.

Que fera-t-elle?

Il faut enfin qu'elle cherche une base d'opérations : cette base, c'est une alliance. La France doit, de toute nécessité, sortir de l'état d'isolement où l'ont placée les faits antérieurs. Elle ne peut, seule, résoudre la question d'Orient, où sont engagées avec elle la Russie, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche.

Cette alliance indispensable, avec quelle nation doit-elle la former? La Russie ou l'Angleterre. Pour se décider, dans cette grave alternative (car elle n'a pas d'autre parti à prendre), il faut qu'elle sache bien

quelle part d'intérêt chacune de ces deux nations, et elle-même, apportent dans la question d'Orient.

Nous allons tâcher de l'indiquer :

*Intérêt de la Russie dans la question.*

La Russie doit vouloir arriver à exercer sur Constantinople une influence dominatrice, si elle ne doit occuper le siége de l'empire ottoman. La route commerciale de la Russie, c'est le Bosphore, pour arriver à écouler ses produits par les Dardanelles. Les fleuves de la Russie viennent se jeter dans la mer Noire, après avoir traversé son territoire ; c'est donc par le Bosphore et par les Dardanelles qu'elle doit étendre ses produits commerciaux. L'importance de ces deux passages est gigantesque ; quatre mille navires de diverses nations, ayant servi aux exportations des produits de la Russie, passent annuellement par le Bosphore et les Dardanelles.

Avoir Constantinople, c'est pour la Russie l'occupation des canons de Scutari et de Stamboul pour le Bosphore, et les forts des Dardanelles pour ce détroit : car occuper Constantinople, c'est tenir tout l'empire ottoman.

L'histoire est là pour attester l'intention persévérante de la Russie d'affaiblir la Turquie.

Le traité de Caïnardji, en 1774, qui donna à la Russie avec la Crimée le droit de faire naviguer sa marine marchande dans toutes les mers de la domination turque; le traité de Yassi, en 1792, qui confirma la cession de la Crimée et lui livra le territoire

d'Oczakoff pour faire place à la ville d'Odessa ; l'insurrection grecque, commencée par les intrigues de Catherine et terminée sous Alexandre ; la bataille de Navarin, où la diplomatie russe a eu la rare adresse d'amener la France et l'Angleterre, et surtout la France, protectrice naturelle de l'empire ottoman, à détruire les forces navales de la Turquie ; la guerre de 1828 et 1829, que la Russie suscita à la Turquie, peu de mois après justement la ruine de sa flotte, sur un prétexte que lui offrit une faute du sultan, afin de detruire l'armée ottomane, et d'achever ainsi l'affaiblissement de cette nation ; le traité d'Andrinople, en 1829, qui lui livra le cours du Danube, deux cents lieues de côtes sur la mer Noire, depuis l'embouchure du Couban jusqu'au fort Saint-Nicolas, et qui, en outre, la frappa d'une énorme indemnité de guerre, pour qu'elle ne pût de longtemps se relever ; tout, dans cette marche, semble annoncer, en effet, un projet d'envahissement. Le traité d'Unkiar-Skelessi, en 1833, qui remet entre ses mains la clef des Dardanelles, en récompense de la protection que, cette fois, elle sembla accorder à la Porte contre Méhémet-Ali, vainqueur à Koniah, vient même encore lui donner un nouveau poids ; car, d'après ce traité d'alliance défensive entre la Porte et la Russie, que cette dernière puissance a arraché à la haine du sultan Mahmoud contre Méhémet-Ali, les Russes, le *casus fœderis* arrivant, peuvent, d'une part, occuper Constantinople, et, d'autre part, se rendre maîtres du passage des Dardanelles : c'est-à-dire que, par ce traité, la Russie s'est engagée à mettre une armée à

la disposition de la Porte contre quiconque aura la guerre avec elle, et la Porte, en échange, s'est engagée à fermer les Dardanelles à toute puissance quelconque en guerre avec la Russie. Ce qui permet à la Russie, en cas de guerre maritime, de déboucher par le passage des Dardanelles pour atteindre son ennemi dans la Méditerranée, et de lui fermer ce même passage si, à son tour, l'ennemi tentait de la poursuivre dans la mer de Marmara et dans la mer Noire : c'est ce que l'Angleterre a voulu empêcher par le traité du 15 juillet; mais cela peut se représenter plus tard. La politique de la Russie est donc évidemment d'affaiblir l'empire ottoman.

*Intérêt de l'Angleterre dans la question.*

Arriver aux Indes par Alexandrie et Suez, au lieu de doubler le cap de Bonne-Espérance, c'est-à-dire faire par cette voie, en trente-six jours, un voyage qui, par l'autre chemin, est périlleux et ne se fait qu'en cinq mois, voilà l'intérêt de l'Angleterre dans cette question; intérêt énorme, puisque la possession des Indes est pour la Grande-Bretagne une question de vie ou de mort; puisqu'elle a besoin de se rapprocher le plus possible du centre de sa puissance commerciale et maritime ; intérêt politique du plus haut degré, puisqu'en tenant garnison à Suez et à Alexandrie, l'Angleterre aurait deux portes d'airain à l'entrée de son véritable royaume, car sans les Indes l'Angleterre n'est rien.

Il est tout simple que l'accroissement de l'influence russe d'un côté, et que l'importance du pachalik d'Égypte d'autre part, soient les deux points de mire vers lesquels se dirigent tous les efforts de destruction de la puissance britannique. Les germes de civilisation, de progrès, d'intelligence, que la France a semés en Égypte ont été dignement recueillis par le pacha, qui certes, malgré quelques instincts de barbarie, nés de la religion musulmane, mérite plus de sympathie de la part de l'Angleterre que tout autre souverain de l'Orient. Nous croyons donc que l'intention formelle du cabinet anglais était, en formant l'alliance russe, de surveiller les opérations de son allié en Orient; de prendre provisoirement et en apparence les intérêts du sultan, pour mettre le pacha sous la dépendance des puissances alliées; puis, cela fait, d'offrir sa médiation au pacha; d'assurer à son ennemi vaincu, devenu son protégé, l'Égypte seule, et, sous prétexte de surveiller encore les conséquences d'un arrangement, de s'établir en Syrie, à petit bruit d'abord, puis de s'y faire maintenir à titre de reconnaissance, et enfin de s'y installer comme chez elle. Voilà l'intérêt, voilà le rôle de l'Angleterre. En posant le pied à Suez et à Alexandrie, la route des Indes est conquise pour elle.

### *Intérêt de la France dans la question.*

Les esprits les plus élevés, et, entre autres, MM. Jouffroy et de Lamartine, avaient sous deux

points de vue différents constaté plusieurs fois l'intérêt énorme de la France dans la question d'Orient. Faut-il que la France soutienne la puissance du pacha? Faut-il que la France prête son concours à la puissance du sultan? Voilà quelle a été et quelle doit toujours être la question. En d'autres termes, faut-il que la France cherche son alliance du côté de la Russie; ou bien faut-il qu'elle s'unisse aux projets de l'Angleterre. Peut-être en s'unissant avec ces deux puissances servirait-elle ses intérêts, tels qu'ils existent actuellement en Orient.

Pour prendre un parti dans cette occurrence, ce n'est plus à des instincts de sympathie ou d'antipathie que nous devons céder. La révolution de 1830 avait donné à la France vis-à-vis de l'Angleterre et vis-à-vis des puissances du Nord une position différente, que les événements ont complétement changée. Vis-à-vis de l'Angleterre, le triomphe des libertés publiques la rapprochait des principes de sa constitution : c'était l'addition d'un peuple libre à la liste des nations parlementaires.

Vis-à-vis de la Russie, la restauration avait arrêté ses tendances libérales, et la Russie ne désespérait pas de voir la France se façonner au frein. Une révolution si vive, si spontanée, si prompte, et presque unanime, effraya les puissances du Nord; un instant elles crurent à l'évocation de la propagande républicaine : la Russie trembla.

Or, depuis six ans, les institutions en France se sont affermies; la France, préoccupée de ses propres intérêts, ne se sentit pas entraînée à ces croisades de

libertés publiques, qui faisaient trembler les souverains du Nord ; si quelques hommes voulurent les tenter, le gouvernement l'empêcha. Les luttes intestines éclatèrent, et les puissances purement monarchiques furent rassurées.

Elle a gagné deux choses à la voir ainsi dirigée.

D'abord la France est devenue une nation plus forte, plus sérieuse, peut-être plus homogène.

En second lieu, les puissances monarchiques se sont habituées à l'idée de vivre en bonne intelligence avec un peuple dont la constitution diffère de la leur ; et cela est encore une sorte de propagande, moins éclatante, sans doute, que celle qui envoie des missionnaires politiques sur le globe ; mais plus puissante, peut-être, car elle commande réflexion ; car elle enfante, en quelque sorte, une philosophie nouvelle pour les peuples rebelles aux progrès; une philosophie politique, dont le texte des constitutions étrangères sert de formule.

N'est-ce pas déjà, pour les esprits sérieux, une conquête bien remarquable de sa dignité politique, que d'en être arrivés à ce qu'une alliance avec la Russie soit non-seulement possible, mais désirable ? Eh ! que l'on ne croie pas qu'une alliance pareille impliquerait une alliance de principes. C'est là précisément où est le triomphe de la révolution française : c'est que la Russie tient désormais pour légitime l'existence d'un allié qui n'a plus un empereur au sommet de sa constitution, mais une charte et un parlement.

Si donc une alliance de la France avec l'Angleterre

a toujours été jugée comme toute naturelle, rien ne s'oppose à ce qu'une alliance avec la Russie soit contractée, sans qu'il survienne pour cela la moindre aliénation des principes constitutionnels. La France, en se posant depuis seize années comme un peuple libre, mais sérieusement attaché à des principes de sécurité nationale, mais loyalement respectueux pour les idées constitutives des autres peuples de l'Europe; la France n'a pas perdu son temps; elle a fait une grande et noble conquête : aujourd'hui la liberté de la presse et la liberté de la tribune ne sont plus un objet d'effroi pour les souverains du Nord, pour l'empereur de Russie !

Ce que la France peut donc examiner dans cette question de partage, sinon de territoire, du moins d'influence politique, religieuse, commerciale et industrielle, c'est de prendre elle-même une position qui lui garantisse le triomphe et la sécurité de ses intérêts, soit dans la Méditerranée comme puissance maritime, soit en Afrique comme colonie.

Mais, cela jugé, revenons aux faits qui suivirent les premières nouvelles du traité des quatre puissances, et examinons les causes de la retraite de M. Thiers; car, hâtons-nous de le dire, s'il eut tort d'être trop confiant avant le traité, il fit tous ses efforts pour être énergique et national après cet acte de félonie.

Le 15 juillet, au moment même où le traité était signé, les journaux anglais paraissaient être prévenus depuis longtemps de la neutralité à laquelle l'Angleterre voulait réduire la France; car, on lisait dans le *Morning-Post* des phrases de ce genre : « Mainte-

nant, examinons les effets que produira ce traité. Le succès des mesures arrêtées par la conférence dépend évidemment des résultats de la révolte éclatée en Syrie. La flotte anglaise est partie pour ces parages, mais la flotte française et la flotte égyptienne, ayant une armée à bord, *y arriveront aussi*... Le rôle de la France est tout tracé. Il lui suffira d'*engager le pacha à une résistance opiniâtre* pour que des mesures coërcitives soient employées contre lui. La flotte anglaise ne pourra que bombarder quelques villes maritimes et capturer la flotte égyptienne, *si la flotte française veut bien rester spectatrice passive des événements*[1].

« Or, nous apprenons que M. Thiers a déclaré formellement, il y a quelque temps, aux ambassadeurs des puissances, que rien ne serait plus erroné que l'idée que la France resterait matériellement passive et n'emploierait que des moyens moraux, quoi qu'il puisse arriver... Dès à présent, on voit que l'alliance entre la France et l'Angleterre que les whigs ont tant prônée est anéantie. » (On sait que le *Morning-Post* est un journal tory.)

La nouvelle du traité était accueillie par la presse conservatrice de France avec le même sentiment pour l'éventualité de la guerre; et le *Journal des Débats*, surpris comme les autres, s'écriait, le 29 juillet : « Nous approuverons le ministère français de prendre toutes les précautions qu'une crise si imprévue et si grave rend justes et nécessaires. Nous espérons encore la paix; mais ce qui vient de se passer ne prouve que trop

(1) A cette époque, la flotte française n'avait pas encore été rappelée.

qu'il ne faut pas se fier sur la sagesse des gouvernements et sur leur clairvoyance; *soyons prêts* à tout, *même à la guerre*. La France a épuisé la mesure des sacrifices qu'elle pouvait faire avec honneur à la paix. Si l'alliance anglaise lui manque, elle aura pour elle son droit, sa modération, sa cause, qui est celle de l'Europe contre l'ambition russe appuyée par *les folles complaisances du ministère anglais.* »

Nous avons examiné les précédents sur les pièces, nous devons rendre maintenant justice à M. Thiers. Il est évident, en effet, que dans la situation où en étaient arrivées les choses, la France ne pouvait pas, ne devait pas reculer. Que le ministre ait mal compris les notes et la correspondance de son ambassadeur, que l'ambassadeur ait mis ou non de la loyauté dans ses conseils, toujours reste-t-il acquis que le cabinet anglais a laissé le cabinet français dans l'ignorance de ce traité.

Si donc nous improuvons M. Thiers sur ce qui nous parait être de l'imprévoyance, nous devons l'approuver du moment où, le fait étant acquis, il propose des mesures fermes et énergiques contre l'Angleterre qui l'a trompé.

Aussi, ne nous étonnons pas de ce que le *Journal des Débats*, en annonçant que le ministère s'est décidé à faire des préparatifs de guerre, ajoute ceci :

« Nous commençons par apprécier sans réserve la promptitude et la fermeté des résolutions du gouvernement; non pas que nous croyions à la guerre... mais la France ne reculera pas. »

La réserve faite par ce journal sur l'espoir de la

paix était plutôt l'expression d'un vœu qu'elle ne pouvait être l'appréciation exacte de la situation ; et l'on conçoit parfaitement que M. Thiers ait trouvé, même dans ces paroles, une sorte de provocation à suivre sa politique, c'est-à-dire à préparer la guerre dans l'intérêt de l'honneur national.

Cependant, cette politique ne devait pas trouver de la part du roi une adhésion complète. En général, on le sait, la haute sagesse du roi Louis-Philippe dans l'alternative où le place la faculté de choisir entre la paix et la guerre, a toujours eu pour objet principal de maintenir la paix. Or, dans cette question d'Orient, si quelque chance pouvait se présenter à son esprit qui permît d'espérer l'affermissement de son système de prédilection, il est clair que le système de prédilection contraire, et que M. Thiers professait, devait rencontrer d'abord des résistances, et ensuite une défaite.

M. Thiers avait d'ailleurs dans la personne de M. Guizot un adversaire naturel sur cette question comme sur d'autres. La coalition n'avait amené pour M. Guizot qu'un demi-triomphe : et si brillante que pût être l'ambassade de Londres, le parti doctrinaire pouvait croire qu'il y subissait une sorte d'exil dans la personne de son chef; et cela était d'autant plus pénible, que l'ambassadeur était le subordonné du ministre, que la subalternéité ne pouvait être du goût de M. Guizot, et que le moment pouvait paraître venu pour lui de prendre enfin l'initiative sur ces grandes questions de politique étrangère, si bien faites pour les spéculations élevées du génie politique, et qui

réalisent toutes les illusions des vanités ou des grandeurs humaines.

La situation empirait : la reine d'Angleterre avait clos la session le 11 août, et, dans le paragraphe relatif aux affaires d'Orient, il était bien question du traité des quatre puissances, mais, de la France, on ne s'en occupait pas ; l'exclusion était parfaitement claire ; l'indifférence, de nature à froisser les susceptibilités les plus robustes ; et M. Thiers avait parfaitement raison de prescrire la plus grande activité dans nos chantiers maritimes, car l'insulte était flagrante.

Cependant, on faisait courir, surtout à Londres, des bruits étranges. Des Anglais de distinction ne s'en cachaient en aucune façon devant des Français, confidents de ces révélations dans les clubs les plus élevés et les mieux renseignés de l'aristocratie anglaise : on y disait que M. Guizot était parti pour la ville d'Eu ; que là il devait donner à la couronne des explications péremptoires, que les préparatifs de la guerre n'étaient qu'un leurre dans lequel on entretenait les goûts particuliers de M. le président du conseil des ministres, de l'auteur de l'*Histoire de la Révolution Française* ; mais que tout ce déploiement de préparatifs serait arrêté dans son temps, et que la guerre n'aurait pas lieu : on comptait bien avoir à ce sujet une certitude complète, lors du retour de M. Guizot ; et M. Guizot revenait à Londre le 16 août.

Aussi, quelques jours après le retour de l'ambassadeur, on pouvait déjà voir que la polémique des or-

ganes de la presse qui défendaient la personne de M. Guizot changeait de ton. Tantôt c'était à cause de l'importance de conserver nos colonies que l'on combattait la guerre; tantôt, sur l'imprudence qu'il y avait eu de préoccuper les esprits de cette signature des quatre puissances, à l'exclusion de la France, *avant d'avoir bien examiné les éléments de la question :* et de ce moment, on s'étudiait à atténuer, à amoindrir l'effet de cette exclusion, que l'on se réservait de motiver plus tard, à la plus grande satisfaction des plus susceptibles.

Cependant, la résistance de Méhémet-Ali d'une part, et les progrès de la puissance anglaise de l'autre, ne pouvaient laisser de doute dans aucun esprit. Une dépêche télégraphique arrivait dans la journée du 5 septembre, qui annonçait que le commodore Napier avait sommé les autorités égyptiennes d'évacuer la Syrie; et Méhémet-Ali répondait à cette sommation par un refus énergique. Voici comment cela se passa :

Le gouverneur de Beyrouth, qui avait reçu du commodore Napier l'ordre d'évacuer cette ville, avait demandé deux jours pour en écrire au vice-roi : ce dernier dit aux consuls des quatre puissances qu'il était attaqué et qu'il se défendrait :

« *Wallah! billah! fillah!* (un serment par Dieu) : je ne cèderai pas un pouce des terrains que je possède; et si l'on me déclare la guerre, je bouleverserai l'empire et m'ensevelirai sous ses ruines. »

C'était au mois de septembre que l'on avait reçu cette nouvelle en France; mais cet acte de courage

n'était et ne pouvait être qu'une manifestation stérile, et, le 1er octobre, on apprenait que la ville de Beyrouth avait été bombardée et réduite en cendres après neuf jours de résistance, et que le firman de déchéance de Méhémet-Ali lui avait été notifié par les consuls généraux des quatre puissances; puis les hostilités avaient immédiatement commencé en Syrie, et Alexandrie était bloquée.

Le cabinet poussait alors et très-activement les préparatifs de la guerre; des manifestations expressives avaient lieu de toutes parts ; les fortifications de nos places fortes étaient en cours d'exécution ; à Paris même on travaillait principalement du côté des points qui avaient faibli en 1815. Enfin, en présence d'événements aussi menaçants, le ministère crut devoir provoquer immédiatement la convocation des chambres, et l'ordonnance royale parut au *Moniteur* le 8 octobre pour la réunion avoir lieu le 28.

Méhémet-Ali et Ibrahim montraient toujours un grand courage; ils se préparaient à une noble résistance ; peut-être se fiaient-ils sur l'appui de la France ; et certes, tout devait les y encourager.

L'Égypte, en effet, et la Syrie, liées à la France par leur position géographique, par leurs instincts de civilisation, par leurs chefs, hommes d'élite, princes intelligents, et qui cherchent depuis si longtemps à éclairer les populations inertes ou sauvages qui sont placées sous leur domination; l'Égypte avait en outre un intérêt religieux qui réclamait la protection affectueuse de la France ; et, certes, quand on voit une telle résistance au milieu d'attaques aussi vives, un tel

courage au milieu de forces aussi imposantes, on doit payer un tribut d'admiration sincère à Méhémet-Ali et à son noble fils Ibrahim. Auprès d'eux, un officier français, le colonel Selves, Suleyman-Pacha, soutenait la lutte avec enthousiasme, et peut-être puisait-il lui-même, dans ses souvenirs militaires, la certitude que son pays natal viendrait au secours de sa patrie adoptive.

Mais la France restait dans une complète neutralité : la flotte française était de retour !.. et le ministre des affaires étrangères voyait bien que le frémissement de son courage ne pouvait plus rien faire que de résister par une manifestation verbale, ou se démettre de ses fonctions ;

C'est ce qui arriva.

Mais les préoccupations de la politique extérieure n'étaient pas les seules qui dussent encore agiter les esprits au milieu de ces graves événements.

Un nouveau crime, une nouvelle tentative d'assassinat contre le roi venait encore souiller nos annales. Les bruits de guerre, les préoccupations toutes nationales, qui, d'ordinaire, attirent les citoyens dans un groupe sacré autour de la personne royale, n'arrêtaient pas le bras de ces monstres stériles qui ne reculent pas devant les arrêts d'une Providence toujours attentive ! Marius Darmès, tel est le nom du nouveau régicide, avait tiré sur le roi qui se rendait à Neuilly ; et cet homme exprimait avec insouciance le regret de n'avoir pas réussi : « *Il avait voulu*, disait-il, *délivrer la France du plus grand tyran qu'elle ait*

*jamais eu!* C'était la sixième fois que les jours du roi étaient sauvés!

Ce n'était pas encore assez : les inquiétudes que donnaient les difficultés de la question d'Orient, les craintes qu'inspiraient ces actes sauvages d'insensés qui avouaient avec cynisme la corrélation de leur crime avec leurs passions politiques, ne suffisaient pas pour augmenter la sollicitude du pays. Le 23 octobre, quelques jours avant la réunion des chambres, un bruit inattendu, et qui frappe les esprits comme un coup de foudre, se propage : le ministère a donné sa démission!

Cette nouvelle est tellement extraordinaire, elle tombe tellement à l'improviste au sein des préoccupations générales, qu'on la repousse de toutes parts comme un mensonge : des organes considérables de la presse refusent formellement d'y croire. Mais un avis, inséré dans le *Moniteur*, donne à cette démission un caractère officiel : et une ordonnance royale proroge au 5 novembre la réunion des Chambres, qui étaient convoquées pour le 28 octobre.

On dit qu'au moment où les ministres ont proposé la rédaction du discours du trône, une grave dissidence d'opinion s'est manifestée entre eux et le chef de l'État; à l'intention formellement exprimée de s'expliquer franchement en termes catégoriques sur la question de guerre, on a opposé le langage d'une conciliation possible, d'une prudence réputée nécessaire. Le cabinet a parlé d'*armements faits et à faire* dans le discours proposé; mais ces mots ont paru trop explicites, et l'on veut encore, au milieu des

préparatifs de la guerre, au bruit du canon de Beyrouth, lorsque la résistance du pacha d'Égypte est un appel à l'énergie de la France, on veut encore pacifier, c'est-à-dire, aux yeux des ministres, se soumettre.

La démission du ministère du 1er mars fut acceptée.

A qui la succession du portefeuille des affaires étrangères sera-t-elle attribuée? On se perd en conjectures à cet égard, lorsque l'on apprend avec une vive surprise que M. Guizot, l'ambassadeur de Londres, est prévenu; que le maréchal Soult, chargé de composer un nouveau cabinet, attend le retour de M. Guizot.

En effet, le 27 octobre, M. Guizot arrivait à Paris, et, le 29, une ordonnance royale était signée qui confiait à M. Guizot le portefeuille des affaires étrangères.

Ainsi la paix était assurée, et l'ambition de M. Guizot satisfaite.

Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre le jour où M. Guizot était rappelé de Londres et le jour de son arrivée, M. le maréchal Soult avait été chargé de tenter plusieurs combinaisons, dans lesquelles naturellement était compris l'ambassadeur de Londres. Il s'était mis en rapport avec les membres du cabinet du 15 avril; mais il avait été reconnu impossible de rapprocher M. le comte Molé de M. Guizot; M. Dufaure et M. Passy avaient aussi refusé de faire partie du nouveau cabinet : voici quelle en fut la composition, telle qu'elle fut arrêtée aussitôt à l'arrivée de

M. Guizot, les ordonnances furent signées le 29 octobre :

*Guerre et présidence du conseil*, M. le maréchal Soult;
*Affaires étrangères*, M. Guizot;
*Intérieur*, M. Duchâtel;
*Finances*, M. Humann (décédé depuis, et remplacé par M. Lacave-Laplagne);
*Marine et colonies*, amiral Duperré (remplacé depuis par M. l'amiral Mackau);
*Justice et cultes*, M. Martin (du Nord);
*Commerce*, M. Cunin-Gridaine;
*Travaux publics*, M. Teste (remplacé depuis par M. Dumon);
*Instruction publique*, M. Villemain (remplacé depuis par M. le comte de Salvandy).

## TREIZIÈME PARTIE.

RETRAITE DE M. THIERS. — CONCLUSION.

M. Thiers se retire donc après avoir, selon nous, commis une faute politique, c'est de s'en être trop reposé sur la diplomatie étrangère, en ne se précautionnant pas d'avance contre une mesure qui lui avait été suffisamment annoncée; mais, il faut le dire à sa louange, M. Thiers, aussitôt qu'il s'aperçut qu'on l'avait trompé, ressentit vivement la blessure faite non-seulement au ministre, mais au pays, et, dignement soutenu dans son rôle par M. de Rémusat, M. Vivien, et ses autres collègues, il employa tous ses efforts pour faire entendre à l'Europe une voix toujours redoutable, celle de la France qui demande réparation.

Mais le système de la paix prévalut encore cette fois; et M. Thiers se retira.

Il eut à subir toutes les attaques au moment de cette mémorable retraite : on l'avait odieusement calomnié dans les journaux; on avait dit qu'à plusieurs reprises, des dépêches télégraphiques qui annonçaient des faits d'une haute gravité, le traité du 15 juillet, la déchéance de Méhémet-Ali et le bombardement de Beyrout, avaient été tenues cachées par M. Thiers

dans un but de spéculation. Il avait dû répondre en quelques lignes à ces infamies ; et à chaque attaque, une note insérée au *Moniteur* avait fourni la preuve de tout l'odieux de ces accusations, par l'indication précise du jour d'arrivée des dépêches.

Cependant il fallut encore que, sur le terrain même de la Chambre, un député, dont pourtant on se plait à reconnaître les formes amènes, M. Desmousseaux de Givré, vint porter contre M. Thiers, non pas une accusation franche et décidée, mais de perfides insinuations.

« Le lundi, 14 septembre, dit l'orateur, avec un ton mielleux et tout patelin, dont la Chambre eût été édifiée, s'il ne se cachait derrière ces paroles une dévote colère; le lundi, 14 septembre, la Bourse de Paris s'ouvre, sur le 5 p. 0/0, à 101 francs, se ferme à 101 50. Le mardi 15, la Bourse s'ouvre à 103 50, et se ferme à 104 90. Elle s'ouvre à 105, et se ferme à 106 50, le jeudi 17; le 18, elle s'élève à 108, et ferme à 107; le lendemain, il y a eu une hausse de 50 cent. Ainsi, messieurs, du lundi 14 au jeudi 17, c'est-à-dire en quatre jours, il y a eu à la Bourse une hausse de 7 francs. »

Puis, à côté de ce fait, M. Desmousseaux de Givré, cherchant à se rendre compte de l'irrégularité présumée avec laquelle la publicité a été donnée aux faits relatifs à la question d'Orient, s'écrie avec l'accent d'un regret plein de componction : « Eh bien ! en vérité, je crains que le 13 ou le 14 on n'ait pas su à Paris que le gouvernement avait reçu une dépêche télégraphique... je le suppose... du reste, ce n'est

qu'une présomption !... » Et la conséquence qu'il veut en tirer, c'est qu'il y a beaucoup de négligence dans certains services confiés à la surveillance du ministre de l'intérieur : puis il dit qu'à tout prendre, dans l'administration du 1er mars, des scandales fort graves ont eu lieu à la Bourse ; puis il ajoute : « Ces scandales ont été si graves que l'administration elle-même, par l'action, par l'autorité du garde des sceaux, les a constatés et a voulu satisfaire la morale publique. »

Certes, il y avait, dans cette dernière partie de son discours, une réplique péremptoire aux perfides insinuations que contenait la première partie : il est clair que si quelque ministre du roi eût été coupable de s'être servi des secrets d'État dans un but de spéculation, le cabinet n'eût pas provoqué des mesures judiciaires, une enquête de cette nature pour arriver à la découverte de la vérité.

Cependant, la probité de M. le ministre de l'intérieur, M. de Rémusat, ne put tenir à cette accusation : il demanda la parole avec tout l'entraînement, avec toute la spontanéité de son âme loyale; mais M. Thiers, qui était l'objet de ces attaques, ne crut pas devoir céder la place à son collègue, et, tout en se disant touché du sentiment qui portait M. de Rémusat à vouloir répondre, il se hâta de relever le gant qu'on ne lui jetait cependant pas d'une main chevaleresque.

M. Thiers aurait pu rappeler à M. Desmousseaux de Givré des doctrines qui ne doivent pas être un mystère pour l'honorable membre de la chambre : il

aurait pu lui dire : *Ex sententiâ omnium, licet contumeliosum occidere, si aliter eâ injuriâ arceri nequit.* Car, quelles que soient les meilleures raisons du monde, il est difficile de se défendre contre des accusations négatives, et, la plume de Beaumarchais et celle de Pascal ont eu beau faire, de la calomnie il reste toujours quelque chose! Mieux vaudrait donc appliquer tout résolument contre les Basiles modernes la morale des pères Baldelle, Escobar et Lessius, que M. Desmousseaux de Givré doit savoir par cœur; mais M. Thiers préféra se défendre en citant des faits, aimant mieux ainsi prendre le fouet que le poignard.

En vain, dès ses premières paroles, M. Desmousseaux de Givré veut équivoquer, revenir sur ce qu'il a dit, nier qu'il voulût s'en prendre à l'ancien président du conseil; M. Thiers le presse, le pousse aux dernières limites : « Vous avez calomnié, dit-il, ayez donc la franchise de votre conduite; quand on accuse dans un Etat libre, il faut avoir le courage d'un accusateur. » Et après avoir prouvé par les pièces authentiques que la publicité la plus exacte a été donnée aux faits, selon l'arrivée des dépêches, et eu égard à la gravité des événements, M. Thiers termine par ces paroles fort claires, fort explicites, et qui retentissent encore dans le cœur de ceux qui les ont entendues, avec toute l'émotion que l'on ressentit dans cette séance mémorable, émotion qui fut sincèrement partagée par tous les hommes de bien :

« Messieurs, le mal de la calomnie, c'est l'impunité du calomniateur; on attaque un homme; on le livre à des insinuations odieuses, et l'on est dispensé de

fournir la preuve, on dit qu'on n'a fait que répéter ce qu'on a recueilli.

« Eh bien! je dis que lorsqu'on porte une chose aussi grave à la tribune, il n'est pas permis de se retrancher derrière des faux-fuyants; on doit être prêt à fournir des preuves.

« Vous avez eu soin de dire que c'était un service que vous vouliez rendre aux personnes inculpées; non, c'est une douleur que vous vouliez causer.

« Je ne savais pas, monsieur, que *tandis que vous étiez dans mon administration pour me seconder par vos travaux, au lieu de remplir vos devoirs, c'était votre chef, votre ministre, que vous vous prépariez à calomnier.*

« C'est une indigne manière d'attaquer un homme, c'est une indigne manière de vouloir affaiblir son influence politique, que de l'attaquer par de tels moyens. Je la dénonce à tout ce qui porte un cœur généreux; c'est la plus odieuse manière d'attaquer un homme, et je vous somme, monsieur, non pas de faire des insinuations, mais, *si vous êtes un honnête homme*, et *je ferai comme vous*, j'emploierai les *précautions du langage* que vous avez employées, je vous dirai que je n'en doute pas; alors je vous somme de venir apporter des faits plus caractérisés, de ne pas apporter des doutes; et si vous n'avez pas de preuves à fournir, vous rétracterez vos allégations avec le regret qu'un honnête homme doit éprouver d'avoir fait souffrir un honnête homme qui ne le méritait pas.

« Je répète ici ce défi que je porte à la face de la

France, à tous les calomniateurs, quels qu'ils soient; je les défie d'apporter contre moi la moindre preuve, non pas un commencement de preuve formelle, mais la *moindre preuve* que l'on puisse sérieusement discuter devant des gens d'honneur et devant des gens non prévenus. »

Ces paroles firent sur la Chambre la plus vive impression; et quand M. Desmousseaux de Givré vint renouveler ses témoignages de bonne intention, faire amende honorable; quand M. de Rémusat, avec cette ardeur qu'on lui connaît pour tout ce qui est loyal, spontané, généreux, vint assumer hautement toute solidarité avec son ancien collègue, avec son ami, M. Thiers; quand enfin, M. Vivien, garde des sceaux intègre, âme pure, cœur élevé, déclara que c'était sur les instances les plus vives et les plus pressantes de M. Thiers lui-même qu'il ordonna des poursuites, sans aucune réserve, sur les scandales qui lui avaient été signalés, la Chambre tout entière n'eut plus qu'un sentiment, celui d'un profond regret de voir que la calomnie est une des conséquences les plus directes et les plus pénibles du pouvoir.

M. Thiers s'est retiré, après avoir rêvé la grandeur et la dignité de la France dans une affaire qui, plus que toute autre, était destinée à relever le nom français. On peut varier sur les systèmes qui pouvaient être suivis; les hommes qui ne s'attachent qu'aux résultats purement matériels, et qui veulent la paix, *la paix toujours!* peuvent s'applaudir de la direction qui a été donnée par la diplomatie depuis 1840, pour faire subir à la France les humiliations

de l'Europe sous la forme de bons procédés, de bonne intelligence et d'*entente cordiale*; mais personne ne peut contester qu'en 1840 l'Angleterre a fait à la France un affront sanglant; que cet affront est resté impuni, et qu'en octobre M. Thiers a tout fait, tout risqué pour l'empêcher.

Depuis cette époque, M. Thiers s'est mis à l'écart. Voué à ses travaux littéraires, il a doté le pays d'une partie de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Il est néanmoins sorti de sa retraite laborieuse toutes les fois que le pays a réclamé la puissance de sa parole dans les questions d'intérêt public et de dignité nationale.

Toujours prêt à donner à l'État des preuves de dévouement, il s'est fait nommer président de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 140 millions pour les fortifications de Paris; et cela, quelques jours après sa rupture avec le gouvernement; il fit plus, il s'en fit nommer rapporteur, pour venir un mois seulement après déposer sur le bureau de la Chambre ce beau travail sur une loi dont le but a été, dans le principe, de protester hautement devant les puissances étrangères contre l'incurie de 1815 (1).

En 1841, après ce rapport savant et patriotique, M. Thiers intervint dans toutes les questions utiles traitées devant la Chambre, telles que celles du budget, celle du traité de commerce de la France avec les États néerlandais.

(1) Voir, aux Documents, *Rapport sur les fortifications de Paris*.

En 1842, il défendit, il expliqua la cause, l'origine toute nationale des dépenses imposées au pays, en prévision de la guerre, à l'occasion des crédits supplémentaires de 1841 et 1842.

Un malheur pour lequel la France n'aura jamais assez de larmes, dont le souvenir pèsera toujours sur le cœur de ceux qui connurent, qui aimèrent l'infortuné duc d'Orléans, vint réveiller encore dans l'âme de M. Thiers cette générosité, cet élan qui le trouvent toujours prêt à se dévouer, et qui effacent spontanément chez lui tous les souvenirs irritants : et M. Thiers appuya de toute l'autorité de son éloquence la *loi de régence*, cette nouvelle assise posée par M. Thiers au trône de Juillet et qui consolide à jamais la dynastie du roi Louis-Philippe (1).

En 1843, au milieu des préoccupations historiques qui l'absorbent, heureux de passer une année entière dans le culte sacré de la littérature et des arts, il trouva encore le temps d'insister pour donner à nos possessions africaines tous les secours qui sont indispensables pour leur assurer la durée et le progrès.

En 1844, il s'empressa de réclamer de ses collègues l'honneur de faire le rapport de la loi sur l'*instruction secondaire* (2), et se chargea ainsi de défendre tout à la fois l'université et la liberté de l'enseignement, trouvant à cette loi une formule : « C'est qu'il faut avant tout se servir de l'instruction publique *pour faire des citoyens au pays.* »

(1) Voir, aux Documents, *Discours de M. Thiers sur la loi de régence.*
(2) Voir aux Documents.

Depuis deux ans, la situation des affaires politiques présente un singulier spectacle.

M. Thiers et ses amis sont hors du pouvoir, et cependant il est incontestable que les mesures qui ont été prises, celles du *droit de visite*, l'*achèvement des fortifications de Paris*, et tant d'autres qui ont reçu l'approbation du pays tout entier, ont été la conséquence de la discussion et des votes provoqués par M. Thiers et ses amis. Il ne nous est pas donné, dans le cadre de ces *études*, d'entrer dans le détail de ces discussions. Mais il n'est pas contestable que le cabinet du 29 octobre, dans la question du *droit de visite*, a tenu deux langages, un à la Chambre des pairs, où il ne changeait rien à l'état des choses contre lequel on s'indignait; un autre à la Chambre des députés, où il a promis de réaliser, et par laquelle il a été contraint de réaliser une convention avec l'Angleterre sur les formalités à remplir, et qui blessaient notre légitime susceptibilité. Quant aux autres questions, celle d'Orient, celle de nos colonies, tout est à faire.

Maintenant le rôle de M. Thiers est d'attendre.

On n'ignore pas que le dévouement de cet homme d'État ne s'est jamais rebuté. L'on peut abuser impunément de cette faculté du cœur qui tient M. Thiers toujours prêt à défendre l'ordre et la force des institutions de la France.

Les calomnies, les attaques, l'ingratitude, nous en sommes convaincu, ne diminueront en rien l'activité de M. Thiers pour le bien de son pays. Heureux seront les hommes qui cherchent aujourd'hui à le détacher d'un gouvernement auquel il a donné toute sa

force, et même à le flétrir, s'ils ne sont pas un jour forcés de venir solliciter un appui qu'ils compromettent.

Quant à nous, si humble que soit notre personne, nous ne pouvons nous empêcher de rendre justice à M. Thiers, qui, selon nous, et par l'autorité seule des faits que nous venons de retracer, a sauvé plusieurs fois la France ; nous profitons même, pour le faire, du moment où il est le plus attaqué ; cependant nous ne sommes animés d'aucun sentiment de partialité contre un ministre dont nous avons jadis aimé les leçons avec tout l'enthousiasme que l'on ressent pour de nobles maîtres ; une position particulière nous avait permis d'apprendre de M. Guizot, professeur, ce qu'était l'attachement à son pays, ce qu'étaient l'ordre, le progrès, la liberté. Ce souvenir, qui, pour nous, est d'hier, non-seulement dégage notre âme de toute pensée contraire à la personne si vénérée de M. Guizot, mais encore nous ferait entreprendre sa défense si l'on recommençait à rechercher dans son passé quelque stupide calomnie pour faire douter de son patriotisme.

Mais que l'on ne s'y méprenne pas ; on parle du calme dont on jouit depuis six ans :

L'*inaction* n'est pas le *calme :*

Le succès de la paix *obtenue* n'est pas le succès de la paix *conquise*. Et pendant que notre émule, l'Angleterre, marche toujours en avant, augmente ses ressources par ses colonies et par ses conquêtes, la France s'arrête et fait oublier la puissance de son nom. Mais la nécessité commandera plus d'énergie,

plus de grandeur ; et, qu'il nous soit permis de le dire, de l'imprimer, parce que l'avenir prouvera que nos prévisions sont justes, nous croyons fermement qu'un jour M. Guizot se rapprochera de la politique nationale défendue par M. Thiers. Ces deux hommes d'État, également conservateurs et qui doivent leur fortune politique à la révolution qu'ils ont fondée, sont enchainés à des institutions qui ne permettent entre eux, ni par le fond ni par la forme, une scission pareille à celle qui sépare en deux camps les hommes d'État en Angleterre.

Le *torysme* est impossible, irréalisable en France. M. Guizot ne peut méconnaître cette vérité essentielle.

Aussi, logiquement et toute passion mise à part, M. Guizot ne pourrait s'être séparé de M. Thiers que s'il avait renié les principes de la révolution de 1830.

Certes, nous ne sommes pas de ceux qui l'en accusent...

Qu'est-ce donc que d'être séparés sur les détails, quand il devient impossible de ne pas être unis sur le fond ?.. On se retrouve dans les grandes questions nationales.

FIN.

# DOCUMENTS.

# DOCUMENTS.

---

DISCOURS DE RÉCEPTION PRONONCÉ PAR M. THIERS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE, DANS LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1834.

Messieurs,

En entrant dans cette enceinte, j'ai senti se réveiller en moi les plus beaux souvenirs de notre patrie. C'est ici que vinrent s'asseoir tour à tour Corneille, Bossuet, Voltaire, Montesquieu, esprits immortels qui feront à jamais la gloire de notre nation. C'est ici que, naguère encore, siégeaient Laplace et Cuvier. Il faut s'humilier profondément devant ces hommes illustres; mais, à quelque distance qu'on soit placé d'eux, il faudrait être insensible à tout ce qu'il y a de grand pour ne pas être touché d'entrer dans leur glorieuse compagnie. Rarement, il est vrai, on en soutient l'éclat, mais on en perpétue du moins la durée, en attendant que des génies nouveaux viennent lui rendre sa splendeur.

L'Académie française n'est pas seulement le sanctuaire des plus beaux souvenirs patriotiques, elle est une noble et utile institution,

que l'ancienne royauté avait fondée, et que la révolution française a pris soin d'élever et d'agrandir. Cette institution, en donnant aux premiers écrivains du pays la mission de régler la marche de la langue, d'en fixer le sens, non d'après le caprice individuel, mais d'après le consentement universel, a créé au milieu de vous une autorité qui maintient l'unité de la langue, comme ailleurs les autorités régulatrices maintiennent l'unité de la justice, de l'administration, du gouvernement.

L'Académie française contribue ainsi, pour sa part, à la conservation de cette belle unité française, caractère essentiel et gloire principale de notre nation. Si le véritable objet de la société humaine est de réunir en commun des milliers d'hommes, de les amener à penser, parler, agir comme un seul individu, c'est-à-dire avec la précision de l'unité et la toute-puissance du nombre, quel spectacle plus grand, plus magnifique, que celui d'un peuple de trente-deux millions d'hommes, obéissant à une seule loi, parlant une seule langue, presque toujours saisis au même instant de la même pensée, animés de la même volonté, et marchant tous ensemble du même pas au même but! Un tel peuple est redoutable, sans doute, par la promptitude et la véhémence de ses résolutions; la prudence lui est plus nécessaire qu'à aucun autre; mais dirigée par la sagesse, sa puissance, pour le bien de lui-même et du monde, sa puissance est immense, irrésistible! Quant à moi, messieurs, je suis fier pour mon pays de cette grande unité, je la respecte partout; je regarde comme sérieuses toutes les institutions destinées à la maintenir, et je ressens vivement l'honneur d'avoir été appelé à faire partie de cette noble Académie, rendez-vous des esprits distingués de notre nation, centre d'unité pour notre langue.

Dès qu'il m'a été permis de me présenter à vos suffrages, je l'ai fait. J'ai consacré dix années de ma vie à écrire l'histoire de notre immense révolution; je l'ai écrite sans haine, sans passion, avec un vif amour pour la grandeur de mon pays; et quand cette révolution a triomphé dans ce qu'elle avait de bon, de juste, d'honorable, je suis venu déposer à vos pieds le tableau que j'avais essayé de tracer de ses longues vicissitudes. Je vous remercie de l'avoir accueilli, d'avoir déclaré que les amis de l'ordre, de l'humanité,

de la France, pouvaient l'avouer; je vous remercie surtout, vous, hommes paisibles, heureusement étrangers pour la plupart aux troubles qui nous agitent, d'avoir discerné, au milieu du tumulte des partis, un disciple des lettres, passagèrement enlevé à leur culte, de lui avoir tenu compte d'une jeunesse laborieuse, consacrée à l'étude, et peut-être aussi de quelques luttes soutenues pour la cause de la raison et de la vraie liberté. Je vous remercie de m'avoir introduit dans cet asile de la pensée libre et calme. Lorsque de pénibles devoirs me permettront d'y être, ou que la destinée aura reporté sur d'autres têtes le jong qui pèse sur la mienne, je serai heureux de me réunir souvent à des confrères justes, bienveillants, pleins de lumières.

S'il m'est doux d'être admis à vos côtés, dans ce sanctuaire des lettres, il m'est doux aussi d'avoir à louer devant vous un prédécesseur, homme d'esprit et de bien, homme de lettres véritable, que notre puissante révolution saisit un instant, emporta au milieu des orages, puis déposa, pur et irréprochable, dans un asile tranquille, où il enseigna utilement la jeunesse pendant trente années.

M. Andrieux était né à Strasbourg, vers le milieu du dernier siècle, d'une famille simple et honnête, qui le destinait au barreau. Envoyé à Paris pour y étudier la jurisprudence, il l'étudiait avec assiduité; mais il nourrissait en lui un goût vif et profond, celui des lettres, et il se consolait souvent avec elles de l'aridité de ses études. Il vivait seul et loin du monde, dans une société de jeunes gens spirituels, aimables et pauvres, comme lui destinés par leurs parents à une carrière solide et utile, et, comme lui, rêvant une carrière d'éclat et de renommée.

Là se trouvait le bon Colin-d'Harleville, qui, placé à Paris pour y apprendre la science du droit, affligeait son vieux père en écrivant des pièces de théâtre. Là se trouvait aussi Picard, jeune homme franc, ouvert, plein de verve. Ils vivaient dans une étroite intimité, et songeaient à faire une révolution sur la scène comique. Si, à cette époque, le génie philosophique avait pris un essor extraordinaire, et soumis à un examen redoutable les institutions sociales, religieuses et politiques, les arts s'étaient abaissés avec les mœurs du siècle. La comédie, par exemple, avait contracté tous les caractères d'une

société oisive et raffinée ; elle parlait un langage faux et apprêté. Chose singulière ! on n'avait jamais été plus loin de la nature en la célébrant avec enthousiasme. Éloignés de cette société, où la littérature était venue s'affadir, Colin d'Harleville, Picard, Andrieux, se promettaient de rendre à la comédie un langage plus simple, plus vrai, plus décent. Ils y réussirent, chacun suivant son goût particulier.

Colin d'Harleville, élevé aux champs dans une bonne et douce famille, reproduisit dans *l'Optimiste* et *les Châteaux en Espagne* ces caractères aimables, faciles, gracieux, qu'il avait pris, autour de lui, l'habitude de voir et d'aimer. Picard, frappé du spectacle étrange de notre révolution, transporta sur la scène le bouleversement bizarre des esprits, des mœurs, des conditions. M. Andrieux, vivant au milieu de la jeunesse des écoles, quand il écrivait la célèbre comédie des *Étourdis*, lui emprunta ce tableau de jeunes gens, échappés récemment à la surveillance de leurs familles, et jouissant de leur liberté avec l'entraînement du premier âge. Aujourd'hui ce tableau, sans doute, a un peu vieilli ; car les étourdis de M. Andrieux ne ressemblent pas aux nôtres : quoiqu'ils aient vingt ans, ils n'oseraient pas prononcer sur la meilleure forme de gouvernement à donner à leur pays ; ils sont vifs, spirituels, dissipés, et livrés à ces désordres qu'un père blâme et peut encore pardonner. Ce tableau tracé par M. Andrieux attache et amuse. Sa poésie, pure, facile, piquante, rappelle les poésies légères de Voltaire. La comédie des *Étourdis* est incontestablement la meilleure production dramatique de M. Andrieux, parce qu'il l'a composée en présence même du modèle. C'est toujours ainsi qu'un auteur rencontre son chef-d'œuvre. C'est ainsi que Lesage a créé *Turcaret*, Piron *la Métromanie*, Picard *les Marionnettes*. Ils représentaient ce qu'ils avaient vu de leurs yeux. Ce qu'on a vu, on le peint mieux, cela donne la vérité ; on le peint plus volontiers, cela donne la verve du style. M. Andrieux n'a pas autrement composé *les Étourdis*.

Il obtint sur-le-champ une réputation littéraire distinguée. Écrire avec esprit, pureté, élégance, n'était pas ordinaire, même alors. M. Colin d'Harleville avait quitté le barreau, mais M. Andrieux, qui avait une famille à soutenir, et qui se montra toujours scrupu-

leux observateur de ses devoirs, n'avait pu suivre cet exemple. Il s'était résigné au barreau, lorsque la révolution le priva de son état, puis l'obligea de chercher un asile à Maintenon, dans la douce retraite où Colin d'Harleville était né, où il était revenu, où il vivait adoré des habitants du voisinage, et recueillait le prix des vertus de sa famille et des siennes, en goûtant au milieu d'une terreur générale une sécurité profonde.

M. Andrieux, réuni à son ami, trouva dans les lettres ces douceurs tant vantées il y a deux mille ans par Cicéron proscrit, toujours les mêmes dans tous les siècles, et que la Providence tient constamment en réserve pour les esprits élevés que la fortune agite et poursuit. Revenu à Paris quand tous les hommes paisibles y revenaient, M. Andrieux y trouva un emploi utile, devint membre de l'Institut, bientôt juge au tribunal de cassation, puis député aux cinq-cents, et enfin membre de ce corps singulier que, dans la longue histoire de nos constitutions, on a nommé le tribunat. Dans ces situations diverses, M. Andrieux, sévère pour lui-même, ne sacrifia jamais ses devoirs à ses goûts personnels. Jurisconsulte savant au tribunal de cassation, député zélé aux cinq-cents, il remplit partout sa tâche, telle que la destinée la lui avait assignée. Aux cinq-cents, il soutint le directoire, parce qu'il voyait encore dans ce gouvernement la cause de la révolution. Mais il ne crut plus la reconnaître dans le premier consul, et il lui résista au sein du tribunat.

Tout le monde, à cette époque, n'était pas d'accord sur le véritable enseignement à tirer de la révolution française. Pour les uns, elle contenait une leçon frappante; pour les autres, elle ne prouvait rien, et toutes les opinions de 89 demeuraient vraies, même après l'événement. Aux yeux de ces derniers, le gouvernement consulaire était coupable. M. Andrieux penchait pour cet avis. Ayant peu souffert de la révolution, il en était moins ému que d'autres. Avec un esprit calme, fin, nullement enthousiaste, il était peu exposé aux séductions du premier consul, qu'il admirait modérément, et que jamais il ne put aimer. Il contribuait à la *Décade philosophique* avec MM. Cabanis, Chénier, Ginguené, tous continuateurs fidèles de l'esprit du dix-huitième siècle, qui pensaient comme Voltaire à

une époque où peut-être Voltaire n'eût plus pensé de même, et qui écrivaient comme lui, sinon avec son génie, du moins avec son élégance. Vivant dans cette société, où l'on regardait comme oppressive l'énergie du gouvernement consulaire, où l'on considérait le concordat comme un retour à de vieux préjugés, et le code civil comme une compilation de vieilles lois, M. Andrieux montra une résistance décente, mais ferme.

A côté de ces philosophes de l'école du dix-huitième siècle, qui avaient au moins le mérite de ne pas courir au-devant de la fortune, il y en avait d'autres qui pensaient très-différemment, et parmi eux s'en trouvait un couvert de gloire, qui avait la plume, la parole, l'épée, c'est-à-dire tous les instruments à la fois, et la ferme volonté de s'en servir : c'était le jeune et brillant vainqueur de Marengo. Il affichait hautement la prétention d'être plus novateur, plus philosophe, plus révolutionnaire que ses détracteurs. A l'entendre, rien n'était plus nouveau que d'édifier une société dans un pays où il ne restait plus que des ruines; rien n'était plus philosophique que de rendre au monde ses vieilles croyances; rien n'était plus véritablement révolutionnaire que d'écrire dans les lois et de propager par la victoire le grand principe de l'égalité civile.

Devant vous, messieurs, on peut exposer ces prétentions diverses; il ne serait pas séant de les juger.

Le tribunat était le dernier asile laissé à l'opposition. La parole avait exercé tant de ravages qu'on avait voulu se donner contre elle des garanties en la séparant de la délibération. Dans la constitution consulaire, un corps législatif délibérait sans parler; et à côté de lui un autre corps, le tribunat, parlait sans délibérer. Singulière précaution, et qui fut vaine ! Ce tribunat, institué pour parler, parla en effet. Il combattit les mesures proposées par le premier consul; il repoussa le code civil; il dit timidement, mais il dit enfin, ce qu'au dehors mille journaux répétaient avec violence. Le gouvernement, dans un coupable mouvement de colère, brisa ses résistances, étouffa le tribunat, et fit succéder un profond silence à ces dernières agitations.

Aujourd'hui, messieurs, rien de pareil n'existe : on n'a point séparé les corps qui délibèrent des corps qui discutent; deux tribunes



retentissent sans cesse; la presse élève ses cent voix. Livré à soi, tout cela marche. Un gouvernement pacifique supporte ce que ne put pas supporter un gouvernement illustré par la victoire. Pourquoi, messieurs? parce que la liberté, possible aujourd'hui à la suite d'une révolution pacifique, ne l'était pas alors à la suite d'une révolution sanglante.

Les hommes de ce temps avaient à se dire d'effrayantes vérités. Ils avaient versé le sang les uns des autres; ils s'étaient réciproquement dépouillés; quelques-uns avaient porté les armes contre leur patrie. Ils ne pouvaient être en présence avec la faculté de parler et d'écrire sans s'adresser des reproches cruels. La liberté n'eût été pour eux qu'un échange d'affreuses récriminations.

Messieurs, il est des temps où toutes choses peuvent se dire impunément, où l'on peut sans danger reprocher aux hommes publics d'avoir opprimé les vaincus, trahi leur pays, manqué à l'honneur: c'est quand ils n'ont rien de pareil; c'est quand ils n'ont ni opprimé les vaincus, ni trahi leur pays, ni manqué à l'honneur. Alors cela peut se dire sans danger, parce que cela n'est pas : alors la liberté peut affliger quelquefois les cœurs honnêtes, mais elle ne peut pas bouleverser la société. Mais malheureusement en 1800 il y avait des hommes qui pouvaient dire à d'autres : Vous avez égorgé mon père et mon fils, vous détenez mon bien, vous étiez dans les rangs de l'étranger. Napoléon ne voulut pas qu'on pût s'adresser de telles paroles. Il donna aux haines les distractions de la guerre; il condamna au silence dans lequel elles ont expiré les passions fatales qu'il fallait laisser éteindre. Dans ce silence, une France nouvelle, forte, compacte, innocente, s'est formée, une France qui n'a rien de pareil à se dire, dans laquelle la liberté est possible, parce que nous, hommes du temps présent, nous avons des erreurs, nous n'avons pas de crimes à nous reprocher.

M. Andrieux, sorti du tribunat, eût été réduit à une véritable pauvreté sans les lettres, qu'il aimait, et qui le payèrent bientôt de son amour. Il composa quelques ouvrages pour le théâtre qui eurent moins de succès que *les Étourdis*, mais qui confirmèrent sa réputation d'excellent écrivain. Il composa surtout des contes qui sont aujourd'hui dans la mémoire de tous les appréciateurs de la

saine littérature, et qui sont des modèles de grâce et de bon langage. Le frère du premier consul, cherchant à dépenser dignement une fortune inespérée, assura à M. Andrieux une existence douce et honorable en le nommant son bibliothécaire. Bientôt, à ce bienfait, la Providence en ajouta un autre : M. Andrieux trouva l'occasion que ses goûts et la nature de son esprit lui faisaient rechercher depuis longtemps, celle d'exercer l'enseignement. Il obtint la chaire de littérature de l'École polytechnique, et plus tard celle du Collége de France.

Lorsqu'il commença la carrière du professorat, M. Andrieux était âgé de quarante ans. Il avait traversé une longue révolution, et il avait été rendu plein de souvenirs à une vie paisible. Il avait des goûts modérés, une imagination douce et enjouée, un esprit fin, lucide, parfaitement droit, et un cœur aussi droit que son esprit. S'il n'avait pas produit des ouvrages d'un ordre supérieur, il s'était du moins assez essayé dans les divers genres de littérature pour connaître tous les secrets de l'art; enfin il avait conservé un talent de narrer avec grâce, presque égal à celui de Voltaire. Avec une telle vie, de telles facultés, une bienveillance extrême pour la jeunesse, on peut dire qu'il réunissait presque toutes les conditions du critique accompli.

Aujourd'hui, messieurs, dans cet auditoire qui m'entoure, comme dans tous les rangs de la société, il y a des témoins qui se rappellent encore M. Andrieux enseignant la littérature au Collége de France. Sans leçon écrite, avec sa simple mémoire, avec son immense instruction toujours présente, avec les souvenirs d'une longue vie, il montait dans sa chaire toujours entourée d'un auditoire nombreux. On faisait, pour l'entendre, un silence profond. Sa voix faible et cassée, mais claire dans le silence, s'animait par degrés, prenait un accent naturel et pénétrant. Tour à tour mêlant ensemble la plus saine critique, la morale la plus pure, quelquefois même des récits piquants, il attachait, entraînait son auditoire, par un enseignement qui était moins une leçon qu'une conversation pleine d'esprit et de grâce. Presque toujours son cours se terminait par une lecture; car on aimait surtout à l'entendre lire, avec un art exquis, des vers ou de la prose de nos grands écrivains. Tout le monde s'en allait charmé

de ce professeur aimable, qui donnait à la jeunesse la meilleure des instructions, celle d'un homme de bien éclairé, spirituel, éprouvé par la vie, épanchant ses idées, ses souvenirs, son âme enfin, qui était si bonne à montrer tout entière.

Je n'aurais pas achevé ma tâche, si je ne rappelais devant vous les opinions littéraires d'un homme qui a été si longtemps l'un de nos professeurs les plus renommés. M. Andrieux avait un goût pur, sans toutefois être exclusif. Il ne condamnait ni la hardiesse d'esprit, ni les tentatives nouvelles. Il admirait beaucoup le théâtre anglais; mais en admirant Shakspeare, il estimait beaucoup moins ceux qui se sont inspirés de ses ouvrages. L'originalité du grand tragique anglais, disait-il, est vraie. Quand il est singulier ou barbare, ce n'est pas qu'il veuille l'être, c'est qu'il l'est naturellement, par l'effet de son caractère, de son temps, de son pays. M. Andrieux pardonnait au génie d'être quelquefois barbare, mais non pas de chercher à l'être. Il ajoutait que quiconque se fait ce qu'il n'est pas, est sans génie. Le vrai génie consiste, disait-il, à être tel que la nature vous a fait, c'est-à-dire hardi, incorrect, dans le siècle et la patrie de Shakspeare; pur, régulier et poli, dans le siècle et la patrie de Racine. Être autrement, disait-il, c'est imiter. Imiter Racine ou Shakspeare, être classique à l'école de l'un ou à l'école de l'autre, c'est toujours imiter, et imiter c'est n'avoir pas de génie.

En fait de langage, M. Andrieux tenait à la pureté, à l'élégance, et il en était aujourd'hui un modèle accompli. Il disait qu'il ne comprenait pas les essais faits sur une langue dans le but de la renouveler. Le propre d'une langue, c'était, suivant lui, d'être une convention admise et comprise de tout le monde. Dès lors, disait-il, la fixité est de son essence, et la fixité, ce n'est pas la stérilité. On peut faire une révolution complète dans les idées, sans être obligé de bouleverser la langue pour les exprimer. De Bossuet et Pascal à Montesquieu et Voltaire, quel immense changement d'idées! A la place de a foi, le doute; à la place du respect le plus profond pour les institutions existantes, l'agression la plus hardie : eh bien, pour rendre des idées si différentes, a-t-il fallu créer ou des mots nouveaux ou des constructions nouvelles? Non; c'est dans la langue pure et coulante de Racine que Voltaire a exprimé les pen-

sées les plus étrangères au siècle de Racine. Défiez-vous, ajoutait M. Andrieux, des gens qui disent qu'il faut renouveler la langue; c'est qu'ils cherchent à produire, avec des mots, des effets qu'ils ne savent pas produire avec des idées. Jamais un grand penseur ne s'est plaint de la langue comme d'un lien qu'il fallût briser. Pascal, Bossuet, Montesquieu, écrivains caractérisés s'il en fut jamais, n'ont jamais élevé de telles plaintes; ils ont grandement pensé, naturellement écrit, et l'expression naturelle de leurs grandes pensées en a fait de grands écrivains.

Je ne reproduis qu'en hésitant ces maximes d'une orthodoxie fort contestée aujourd'hui, et je ne les reproduis que parce qu'elles sont la pensée exacte de mon savant prédécesseur; car, messieurs, je l'avouerai, la destinée m'a réservé assez d'agitations, assez de combats d'un autre genre, pour ne pas rechercher volontiers de nouveaux adversaires. Ces belles-lettres, qui furent mon sol natal, je me les représente comme un asile de paix. Dieu me préserve d'y trouver encore des partis et leurs chefs, la discorde et ses clameurs! Aussi, je me hâte de dire que rien n'était plus bienveillant et plus doux que le jugement de M. Andrieux sur toutes choses, et que ce n'est pas lui qui eût mêlé du fiel aux questions littéraires de notre époque. Disciple de Voltaire, il ne condamnait que ce qui l'ennuyait; il ne repoussait absolument que ce qui pouvait corrompre les esprits et les âmes.

M. Andrieux s'est doucement éteint dans les travaux agréables et faciles de l'enseignement et du secrétariat perpétuel; il s'est éteint au milieu d'une famille chérie, d'amis empressés; il s'est éteint sans douleur, presque sans maladie, et, si j'ose dire, parce qu'il avait assez vécu, suivant la nature et suivant ses propres désirs.

Il est mort, content de laisser ses deux filles unies à deux hommes d'esprit et de bien, content de sa médiocre fortune, de sa grande considération, content de voir la révolution française triomphant sans désordre et sans excès.

En terminant ce simple tableau d'une carrière pure et honorée, arrêtons-nous un instant devant ce siècle orageux qui entraîna dans son cours la modeste vie de M. Andrieux; contemplons ce siècle immense qui emporta tant d'existences et qui emporte encore les nôtres.

Je suis ici, je le sais, non devant une assemblée politique, mais devant une académie. Pour vous, messieurs, le monde n'est point une arène, mais un spectacle, devant lequel le poëte s'inspire, l'historien observe, le philosophe médite. Quel temps, quelles choses, quels hommes, depuis cette mémorable année 1789 jusqu'à cette autre année non moins mémorable de 1830 ! La vieille société française du dix-huitième siècle, si polie, mais si mal ordonnée, finit dans un orage épouvantable. Une couronne tombe avec fracas, entraînant la tête auguste qui la portait. Aussitôt, et sans intervalle, sont précipitées les têtes les plus précieuses et les plus illustres : génie, héroïsme, jeunesse, succombent sous la fureur des factions, qui s'irritent de tout ce qui charme les hommes. Les partis se suivent, se poussent à l'échafaud, jusqu'au terme que Dieu a marqué aux passions humaines ; et de ce chaos sanglant, sort tout à coup un génie extraordinaire, qui saisit cette société agitée, l'arrête, lui donne à la fois l'ordre, la gloire, réalise le plus vrai de ses besoins, l'égalité civile, ajourne la liberté qui l'eût gêné dans sa marche, et court porter à travers le monde les vérités puissantes de la révolution française. Un jour sa bannière à trois couleurs éclate sur les hauteurs du mont Thabor, un jour sur le Tage, un dernier jour sur le Borysthène. Il tombe enfin, laissant le monde rempli de ses œuvres, l'esprit humain plein de son image ; et le plus actif des mortels va mourir, mourir d'inaction dans une île du grand Océan !

Après tant et de si magiques événements, il semble que le monde épuisé doive s'arrêter ; mais il marche et marche encore. Une vieille dynastie, préoccupée de chimériques regrets, lutte avec la France, et déchaîne de nouveaux orages; un trône tombe de nouveau ; les imaginations s'ébranlent, mille souvenirs effrayants se réveillent, lorsque, tout à coup, cette destinée mystérieuse qui conduit la France à travers les écueils depuis quarante années, cherche, trouve, élève un prince qui a vu, traversé, conservé en sa mémoire tous ces spectacles divers, qui fut soldat, proscrit, instituteur; la destinée le place sur ce trône entouré de tant d'orages, et aussitôt le calme renaît; l'espérance rentre dans les cœurs, et la vraie liberté commence.

Voilà, messieurs, les grandeurs auxquelles nous avons assisté.

Quel que soit ici notre âge, nous en avons tous vu une partie, et beaucoup d'entre nous les ont vues toutes. Quand on nous enseignait, dans notre enfance, les annales du monde, on nous parlait des orages de l'antique Forum, des proscriptions de Sylla, de la mort tragique de Cicéron; on nous parlait des infortunes des rois, des malheurs de Charles I^er^, de l'aveuglement de Jacques II, de la prudence de Guillaume III; on nous entretenait aussi du génie des grands capitaines, on nous entretenait d'Alexandre, de César; on nous charmait du récit de leur grandeur, des séductions attachées à leur génie, et nous aurions désiré connaître de nos propres yeux ces hommes puissants et immortels.

Eh bien! messieurs, nous avons rencontré, vu, touché nous-mêmes en réalité toutes ces choses et ces hommes; nous avons vu un Forum aussi sanglant que celui de Rome, nous avons vu la tête des orateurs portée à la tribune aux harangues; nous avons vu des rois plus malheureux que Charles I^er^, plus tristement aveuglés que Jacques II, nous voyons tous les jours la prudence de Guillaume, et nous avons vu César, César lui-même! Parmi vous qui m'écoutez, il y a des témoins qui ont eu la gloire de l'approcher, de rencontrer son regard étincelant, d'entendre sa voix, de recueillir ses ordres de sa propre bouche, et de courir les exécuter à travers la fumée des champs de bataille. S'il faut des émotions aux poëtes, des scènes vivantes à l'historien, des vicissitudes instructives au philosophe, que vous manque-t-il, poëtes, historiens, philosophes de notre âge, pour produire des œuvres dignes d'une postérité reculée?

Si, comme on l'a dit souvent, des troubles, puis un profond repos, sont nécessaires pour féconder l'esprit humain, certes ces deux conditions sont bien remplies aujourd'hui. L'histoire dit qu'en Grèce les arts fleurirent après les troubles d'Athènes, et sous l'influence paisible de Périclès; qu'à Rome ils se développèrent après les dernières convulsions de la république mourante, et sous le beau règne d'Auguste; qu'en Italie ils brillèrent sous les derniers Médicis, quand les républiques italiennes expiraient; et chez nous, sous Louis XIV, après la Fronde. S'il en devait toujours être ainsi, nous devrions espérer, messieurs, de beaux fruits de notre siècle.

Il ne m'est pas permis de prendre ici la parole pour ceux de mes

contemporains qui ont consacré leur vie aux arts, qui animent la toile ou le marbre, qui transportent les passions humaines sur la scène; c'est à eux à dire s'ils se sentent inspirés par ces spectacles si riches! Je craindrai moins de parler ici pour ceux qui cultivent les sciences, qui retracent les annales des peuples, qui étudient les lois du monde politique. Pour ceux-là, je crois le sentir, une belle époque s'avance. Déjà trois grands hommes, Laplace, Lagrange, Cuvier, ont glorieusement ouvert le siècle. Des esprits jeunes et ardents se sont élancés sur leurs traces. Les uns étudient l'histoire immémoriale de notre planète, et se préparent à éclairer l'histoire de l'espèce humaine par celle du globe qu'elle habite. D'autres, saisis d'un ardent amour de l'humanité, cherchent à soumettre les éléments à l'homme pour améliorer sa condition. Déjà nous avons vu la puissance de la vapeur traverser les mers, réunir les mondes; nous allons la voir bientôt parcourir les continents eux-mêmes, franchir tous les obstacles terrestres, abolir les distances, et, rapprochant l'homme de l'homme, ajouter des quantités infinies à la puissance de la société humaine!

A côté de ces vastes travaux sur la nature physique, il s'en prépare d'aussi beaux encore sur la nature morale. On étudie à la fois tous les temps et tous les pays. De jeunes savants parcourent toutes les contrées. Champollion expire, lisant déjà les annales jusqu'alors impénétrables de l'antique Egypte. Abel Rémusat succombe au moment où il allait nous révéler les secrets du monde oriental. De nombreux successeurs se disposent à les suivre. J'ai devant moi le savant vénérable qui enseigne aux générations présentes les langues de l'Orient. D'autres érudits sondent les profondeurs de notre propre histoire, et tandis que ces matériaux se préparent, des esprits créateurs se disposent à s'en emparer pour refaire les annales des peuples. Quelques-uns plus hardis cherchent, après Vico, après Herder, à tracer l'histoire philosophique du monde; et peut-être notre siècle verra-t-il le savant heureux qui, profitant des efforts de ses contemporains, nous donnera enfin cette histoire générale, où seront révélées les éternelles lois de la société humaine. Pour moi, je n'en doute pas, notre siècle est appelé à produire des œuvres dignes des siècles qui l'ont précédé.

Les esprits de notre temps sont profondément érudits, et ils ont de plus une immense expérience des hommes et des choses. Comment ces deux puissances, l'érudition et l'expérience, ne féconderaient-elles pas leur génie? Quand on a été élevé, abaissé par les révolutions, quand on a vu tomber ou s'élever des rois, l'histoire prend une tout autre signification. Oserai-je avouer, messieurs, un souvenir tout personnel? Dans cette vie agitée qui nous a été faite à tous depuis quatre ans, j'ai trouvé une seule fois quelques jours de repos dans une retraite profonde. Je me hâtai de saisir Thucydide, Tacite, Guiciardin, et en relisant ces grands historiens, je fus surpris d'un spectacle tout nouveau. Leurs personnages avaient, à mes yeux, une vie que je ne leur avais jamais connue. Ils marchaient, parlaient, agissaient devant moi; je croyais les voir vivre sous mes yeux, je croyais les reconnaître, je leur aurais donné des noms contemporains. Leurs actions, obscures auparavant, prenaient un sens clair et profond : c'est que je venais d'assister à une révolution, et de traverser les orages des assemblées délibérantes.

Notre siècle, messieurs, aura pour guides l'érudition et l'expérienco. Entre ces deux muses austères, mais puissantes, il s'avancera glorieusement vers des vérités nouvelles et fécondes. J'ai, du moins, un ardent besoin de l'espérer; je serais malheureux si je croyais à la stérilité de mon temps. J'aime ma patrie, mais j'aime aussi, et j'aime tout autant mon siècle. Je me fais de mon siècle une patrie dans le temps, comme mon pays en est une dans l'espace, et j'ai besoin de rêver pour l'un et pour l'autre un vaste avenir.

Au milieu de vous, fidèles et constants amis de la science, permettez-moi de m'écrier : Heureux ceux qui prendront part aux nobles travaux de notre temps! heureux ceux qui pourront être rendus à ces travaux, et qui contribueront à cette œuvre scientifique, historique et morale, que notre âge est destiné à produire! La plus belle des gloires leur est réservée, et surtout la plus pure, car les factions ne sauraient la souiller. En prononçant ces dernières paroles, une image me frappe. Vous vous rappelez tous qu'il y a deux ans, nn fléau cruel ravageait la France, et, atteignant à la fois tous les âges et tous les rangs, mit tour à tour en deuil l'armée, la science, la politique. Deux cercueils s'en allèrent en terre presque en même temps; ce fut

le cercueil de M. Casimir Périer et celui de M. Cuvier. La France fut émue en voyant disparaître le ministre dévoué qui avait épuisé sa noble vie au service du pays. Mais, quelle ne fut pas aussi son émotion, en voyant disparaître le savant illustre qui avait jeté sur elle tant de lumières! Une douleur universelle s'exprima par toutes les bouches : les partis eux-mêmes furent justes! Entre ces deux tombes, celle du savant ou de l'homme politique, personne n'est appelé à faire son choix; car c'est la destinée qui, sans nous, malgré nous, dès notre enfance, nous achemine vers l'une ou vers l'autre; mais, je le dis sincèrement, au milieu de vous, heureuse la vie qui s'achève dans la tombe de Cuvier, et qui se recouvre, en finissant, des palmes immortelles de la science!

---

RÉPONSE DE M. VIENNET AU DISCOURS DE M. THIERS, PRONONCÉ DANS LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1834.

Monsieur,

Vous succédez à un homme qui nous était cher à plus d'un titre, et vous l'avez trop bien loué pour ne point sentir les regrets qu'il a laissés dans nos cœurs. Enfant d'un siècle que, par ingratitude ou par envie, s'efforcent en vain de rabaisser les passions politiques et les médiocrités littéraires, Andrieux nous avait tous devancés dans le sanctuaire des muses; et nous l'aimions d'autant plus, que nous avions pu l'apprécier plus longtemps. Eh! quel homme fut plus digne d'être aimé que ce philosophe pratique, dont la vie presque tout entière fut consacrée à l'instruction de ses semblables! Toutes les qualités du cœur et de l'esprit étaient réunies en lui. Vous l'avez dit, monsieur, mais l'Académie éprouve aussi le besoin de le redire. La modestie de ses goûts, la simplicité de ses mœurs, l'aménité de son caractère, son indulgence pour les défauts des autres, sa bienveillance pour leurs talents, sa sympathie pour

leurs succès, sa causerie si piquante et si instructive, l'innocence, j'ai presque dit la bonhomie de ses malices, tout, jusqu'à ses petites colères, tout appelait vers lui l'amitié, l'estime, la confiance et le respect.

Ce sont ces qualités heureuses qui, dès son jeune âge, lui donnèrent pour amis tous les compagnons de ses études ; qui plus tard lui firent trouver grâce devant un monde animé de passions plus vives et moins indulgentes ; et dans le cours d'une longue vie, au milieu de tant d'agitations et de controverses, il sut conserver tous ses amis sans qu'il en coûtât un sacrifice à la loyauté de ses opinions, à la franchise de son caractère. Il débuta cependant dans une carrière où les rivalités sont d'autant plus actives qu'elles tiennent à l'amour-propre, au sentiment le plus irritable de l'humanité. Le moment où la scène dramatique lui fut ouverte, était une époque peut-être unique dans l'histoire des peuples. Les distinctions sociales étaient effacées, les préjugés anéantis, les pouvoirs dépouillés de leur prestige et de leur force ; et dans ce pêle-mêle d'états et de rangs, où l'ambition ne savait plus où se prendre, le génie et le talent étaient les seules supériorités qui fussent restées debout, parce qu'elles apportaient du plaisir à une société qui en était avide, qui, pour s'étourdir peut-être sur les dangers d'un avenir qu'elle prévoyait, ne semblait avoir d'autre passion que de multiplier ses jouissances et de jouer avec la vie.

Les succès de théâtre étaient surtout un puissant élément de considération. L'Europe, déjà tributaire de nos goûts et de notre civilisation avancée, se faisait l'écho des renommées que proclamait notre scène. Beaumarchais venait de lui donner une direction nouvelle, en caressant cet esprit de dénigrement et de causticité qui s'était emparé de toutes les têtes. Mais le caractère d'Andrieux eût répugné à suivre ce génie aventureux dans la route qu'il avait ouverte. Sa malice, désarmée d'ambition et d'envie, ne s'attaquait qu'à ces petits travers, à ces vices légers qui tiennent à l'homme de toutes les générations, tandis que son audacieux devancier heurtait de front ces grands vices d'état, ces préjugés de castes, ces fautes éclatantes, ces abus de toute espèce, qui, à cette époque d'examen et de discussion, soulevaient tant de récriminations, de rivalités et

d'animosités subversives. La société française n'était déjà plus ce creuset où l'Europe venait se polir : la fougue des réparations, l'impatience des réformes, avaient déjà produit cette brusquerie de langage, cette brutalité de pensée, cette rudesse de formes, que nous allions bientôt transporter dans nos actes. Andrieux essaya d'arrêter cette tendance en donnant, dans sa comédie d'*Anaximandre*, le conseil de sacrifier aux Grâces; mais sa voix était trop faible pour ralentir le mouvement d'une génération qui, poussée par tout un siècle d'esprits hasardeux et d'investigations irritantes, eût regardé comme une faiblesse d'assouplir même son langage.

On fit trêve un moment à ces émotions violentes pour applaudir l'essai d'un poëte aimable; mais la trêve ne dura que l'espace de la représentation. Andrieux justifia bientôt les espérances qui s'attachaient à son talent, en donnant cette charmante comédie des *Étourdis*, que vous avez si bien caractérisée. C'était la manière de Regnard, c'était l'école de ce grand maître, école décriée de nos jours, où les explorateurs du vieux domaine de Thalie se croient trop de génie pour faire cas de l'esprit. La vogue des *Étourdis* ne fut pas même arrêtée par le succès plus extraordinaire du *Mariage de Figaro*. Elle est restée en possession de la scène comme le chef-d'œuvre de son auteur, et nous serons trop heureux de la retrouver comme un modèle quand le goût et la raison auront fait justice de ces bacchantes qu'on prend aujourd'hui pour des muses, qui ne savent satisfaire une curiosité insatiable sans effaroucher la pudeur, et qui transforment une école de mœurs en école de dépravation et d'immoralité.

Le théâtre, devenu depuis une arène de spéculateurs, n'était pas alors le chemin de la fortune. La gloire avait encore du prix aux yeux des athlètes qui se lançaient dans cette carrière; mais on ne vit point de gloire, et Andrieux n'était pas né dans l'aisance. Il sentit que ses talents devaient être le patrimoine de sa famille, et, désertant le théâtre pour le barreau, il chercha dans cette autre carrière ce que la première n'avait point offert à ses besoins. Surpris par la révolution au milieu de ses nouvelles études, il en adopta les principes et leur resta fidèle, parce qu'il n'avait pas d'intérêts à lui sacrifier, et qu'il ne lui demandait que le bonheur de sa patrie. En-

tré sans ambition dans une lice ouverte à tous les talents, il attendit avec le calme d'une âme pure et désintéressée que les emplois et les honneurs vinssent le chercher, et se montra partout à la hauteur des fonctions importantes que, suivant ses expressions, il n'avait ni demandées ni désirées, et que plus tard il n'eut point la faiblesse de regretter. Elles ne valaient point à ses yeux les jouissances paisibles do la vie domestique, les douces émotions de la vie littéraire. La vie politique répugnait à ses mœurs; il ne l'acceptait que comme un devoir; et il est rare qu'on se jette volontiers au milieu des partis quand on joint à des goûts simples, à l'amour de l'étude et de la retraite, une franchise qui ne sait ni trahir sa pensée, ni dissimuler une vérité utile.

Sorti pauvre des fonctions que lui avait imposées le besoin de vivre, il chercha encore une fois dans les lettres, qui avaient fait les délices de sa jeunesse, l'unique ressource de son âge mûr : et cette foule d'ambitieux qui fatiguent la fortune de leurs exigences ne saurait comprendre tout ce qu'éprouve de bonheur l'homme qui, échappé aux agitations de la vie politique, rentre, même pour un jour, dans les ravissantes distractions de la solitude littéraire. Vous l'avez éprouvé, monsieur, dans une occasion récente, que vous avez rappelée vous-même : et ce bonheur que vous avez si bien décrit, je puis attester que vous l'avez senti, car je ne vous vis jamais si heureux et si tranquille que dans ces moments, trop courts pour vous, où, séparé du timon des affaires, vous n'aspiriez plus qu'à ressaisir le burin de l'histoire. Cette situation momentanée vous inspirait sans doute quand vous nous avez peint le bonheur d'Andrieux, au moment où il était ramené dans le sein des lettres, dans le commerce des muses, par les mêmes mains qui l'avaient égaré dans le monde politique.

Les trente dernières années de sa vie leur furent exclusivement consacrées, et il dut enfin à ses travaux littéraires cette aisance qu'il avait attendue vainement des fonctions élevées auxquelles s'était résignée sa philosophie. Appelé par la voix publique à deux chaires célèbres, il ne vit point seulement dans l'enseignement des lettres une école de beau langage; ses cours littéraires étaient aussi des cours de morale; et la sienne était si pure, si douce, si communicative,

que ses élèves le regardaient moins comme un professeur que comme un père et un ami. Il s'attachait à former des hommes, des citoyens utiles, et jouissait par avance des services que ses élèves devaient rendre un jour à la patrie. Le souvenir de ses leçons les suivait dans les carrières diverses où les disperserait la fortune. Ni l'éloignement, ni les années, n'attiédissaient leur affection, n'affaiblissaient leur reconnaissance; et quand les loisirs de leur profession les ramenaient dans la capitale, ils couraient aux leçons de leur ancien maître pour le seul plaisir de l'entendre encore. C'est ainsi qu'il avait élevé le professorat à la hauteur du sacerdoce; et pendant les despotismes si divers que la France eut à subir, Andrieux, toujours libre, toujours indépendant, ne craignit jamais de faire entendre des conseils utiles, des vérités sévères, qu'il assaisonnait de piquantes saillies, plus périlleuses peut-être que les vérités dont il éclairait ses auditeurs.

Forcé de varier des leçons qu'il avait tous les ans à reproduire, il étudiait sans cesse lui-même, et se faisait écolier pour mieux apprendre à rester maître. La langue grecque, qu'il avait apprise dans son enfance, avait entièrement disparu de sa mémoire. Une distraction d'un demi-siècle, si riche en événements de toute espèce, l'avait rendu totalement étranger à cet idiome; et ce fut à sa soixante-dixième année qu'il se sentit dévoré du désir de l'apprendre encore. Un jeune homme à peine échappé des bancs de l'école, et qui s'est distingué depuis sur la scène comique, devint son maître dans cette étude nouvelle. Il se remit, comme un enfant laborieux, aux difficiles rudiments de la langue d'Homère et d'Euripide. Son application constante triompha de ces difficultés, car ses souvenirs ne l'aidaient en rien, et je ne saurais décrire la joie que lui fit éprouver le premier devoir où son jeune précepteur n'avait trouvé rien à reprendre. Il appelait sa fille, il l'embrassait, il lui montrait sa copie. « Pas une faute! criait-il, pas un contre-sens! » et il regrettait qu'il ne lui fût plus permis d'aller lutter contre les élèves de nos colléges et leur disputer ces palmes innocentes qu'il avait déjà moissonnées dans son jeune âge.

Andrieux ne considérait ni la délicatesse de sa constitution, ni les exigences d'une santé débile, ni les conseils de ses amis et de sa

famille. On le pressait en vain d'abandonner ces cours qui avaient popularisé sa gloire, de se renfermer dans les paisibles devoirs que nous lui avions imposés en le nommant notre secrétaire perpétuel. Il regardait sa chaire comme un champ d'honneur; il voulait y mourir, et il y épuisa sa vie.

Un ouvrage important accélérait encore l'épuisement de ses forces. Tourmenté de la crainte que ses leçons orales ne fussent bientôt effacées de la mémoire de ses élèves, il voulait résumer dans un cours écrit les préceptes et les exemples qu'il avait disséminés dans ses improvisations; et sa famille a découvert le secret de sa résistance dans l'introduction même de ce cours de littérature qu'il aimait à produire comme un dernier service rendu à la jeunesse.

« Le temps fuit, dit-il, les infirmités se font sentir. Je crains que mes facultés intellectuelles ne s'affaiblissent comme mes organes physiques. La mort n'entend pas raison. Elle m'emportera sans se mettre en peine de ce qui me reste à faire. Hâtons-nous donc, et pourtant hâtons-nous sans précipitation; car il faut, si je le puis, que ce dernier ouvrage qui sortira de ma plume soit le moins faible, et surtout le plus utile de ceux que j'aurai composés, afin que la jeunesse ne dédaigne et ne répudie point ce legs d'un vieillard qui l'aima longtemps, et qui voulut être aimé d'elle. »

Hélas! ses pressentiments n'étaient que trop justes. La mort n'a point entendu raison, et le vieillard a rejoint dans la tombe les deux amis qu'une douce confraternité de goûts et de travaux avait donnés à sa jeunesse; Colin d'Harleville, Picard, ses dignes émules, je n'ose dire ses rivaux, car leur intimité ne fut jamais troublée par les jalousies que provoquent les succès. Heureux du bien qu'il avait fait, Andrieux s'éteignit en paix, et il put se dire à ses derniers moments : J'ai vu lutter bien des haines, et n'en ai jamais ni recueilli ni partagé; j'ai traversé bien des partis, et n'ai cherché qu'à les réconcilier; j'ai vu changer bien des hommes, et suis toujours resté le même; j'ai assisté à bien des révolutions, et n'ai jamais songé qu'à ma patrie.

Des révolutions! Pourquoi en terminant l'éloge d'un poëte aimable, d'un littérateur pacifique, ce mot s'est-il rencontré sous ma plume? c'est qu'arrivée à peine au tiers du dix-neuvième siècle,

l'Académie ne peut perdre un de ses vétérans qui n'ait traversé nos orages politiques, qui n'ait pris part à ce drame imposant et terrible; et pendant longtemps encore il ne nous sera point permis d'écarter de nos solennités littéraires le souvenir des agitations du dehors, des passions qui se sont heurtées sous nos yeux. Comment les oublier, d'ailleurs, quand votre présence même m'impose l'obligation d'en occuper notre auditoire, quand les suffrages qui vous ont appelé dans cette enceinte sont la juste récompense de l'éloquent tableau que vous avez tracé de nos discordes civiles!

Ce n'est pas, monsieur, le poste éminent où vos talents vous ont élevé qui vous a fait distinguer de l'Académie. Ce n'eût été qu'une faveur, et c'est une justice que nous vous avons rendue. Qui songe maintenant à flatter la puissance? Qu'est aujourd'hui le pouvoir en lui-même, sinon un appel à toutes les méfiances, à toutes les brutalités de l'opinion, à toutes les violences, à toutes les injures de l'esprit de parti? Quel homme oserait frapper à notre porte, s'il n'avait à nous offrir que sa puissance politique ou l'éclat passager de ses honneurs? Nous ne sommes plus au temps où l'Académie recherchait les grands du siècle pour s'en faire un appui. Ils ne nous apporteraient en partage que le dénigrement dont on les assaille, que les calomnies dont on paye leurs services. Les corps littéraires ne peuvent plus recevoir d'éclat que de leur propre gloire; leur crédit ne peut venir que de leur indépendance; leur influence ne peut se rétablir que par le mérite ou les travaux de leurs membres. Nous n'avons vu en vous que l'historien consciencieux, l'élégant écrivain, le publiciste éclairé, l'orateur éloquent: et ce serait assez pour votre éloge de reconnaître que l'opinion publique a ratifié le choix dont vous avez été l'objet, quoiqu'il fût tombé sur un ministre.

Bien des plumes s'étaient exercées avant la vôtre sur un sujet aussi fécond que la révolution française. C'était en effet un grand spectacle à décrire que celui d'une nation, jusqu'alors insouciante et frivole, jetée par le ressentiment de ses injures, par l'impulsion de ses misères, dans la voie périlleuse des réformes sociales; emportée, par les imprudentes résistances de l'égoïsme, jusqu'au renversement d'une monarchie de quatorze siècles; brisant la digue

de fer que les rois de l'Europe prétendaient opposer à son émancipation ; débordant par toutes ses frontières comme une lave enflammée, ébranlant par son passage les vieux empires et les vieilles institutions ; cherchant en vain à se rasseoir sur les débris de ses lois et de ses mœurs ; poussée en sens divers par le souffle impétueux des tempêtes qui s'échappaient du vide immense qu'ouvrait à sa place un trône écroulé dans le sang ; se reposant un moment sous la frêle égide d'un quintumvirat sans énergie, et tombant enfin aux pieds d'un conquérant qui, l'éblouissant de sa gloire, ne lui vendait le repos qu'au prix de sa liberté.

A cette terrible épopée se mêlent des épisodes qui en redoublent l'intérêt : l'enthousiasme de tous, refroidi bientôt chez les uns par l'égoïsme des castes, grandissant chez les autres avec les dangers de la patrie ; des héros, sortis en foule du néant pour les nécessités d'une guerre d'extermination, s'élançant d'un bond aux sommités de la hiérarchie militaire, justifiant leur élévation par leurs victoires, et les expiant sur l'échafaud sans accuser l'ingratitude du peuple qu'ils ont sauvé ; des caractères sublimes, que chaque jour révèle à l'admiration du moment, qui suffisent à tous les périls, éclatent dans tous les triomphes, s'associent à toutes les infortunes, qui opposent la majesté des lois aux plébiscites d'une populace insensée, qui présentent une noble poitrine aux poignards des sicaires.

A côté de ces grandes vertus surgissent des hommes féroces, prêts à souiller tous les changements d'État, à exploiter au profit du crime les mouvements les plus généreux, se retirant toujours plus pauvres, après le pillage, de la lutte qu'ils ont ensanglantée, se replongeant dans l'ombre pour se préparer à des luttes nouvelles, et reparaissant toujours avec la même férocité au premier désordre qui se manifeste. Là s'élèvent, se heurtent, se renversent et tombent des tribuns factieux qui donnent au peuple l'habitude des égorgements, qui l'accoutument par une sanglante pratique à bannir tous les scrupules, et qui, entraînés par la peur d'être dominés eux-mêmes, en viennent, à force de concessions, à la triste nécessité de ne modérer sur rien sa capricieuse férocité.

Ces convulsions sans cesse renaissantes, où le vainqueur de la



veille est la victime du lendemain; ce mélange de gloire et de crimes, de conquêtes et de proscriptions, de vertus et de vices, de grandeur et d'abaissement; cette lutte de tant d'opinions, de tant de partis, de tant d'ambitions, de tant de haines, devaient saisir avec force l'imagination ardente des écrivains qui avaient survécu à ces ébranlements d'un grand empire.

Mais, trop rapprochés des événements, ils n'avaient écrit que sous la dictée de leurs passions. Il eût fallu peut-être un siècle pour les amortir, pour qu'une raison impartiale et sévère se posât comme un arbitre suprême entre tant de plaidoyers divers, entre tant d'intérêts contraires, et fît jaillir la vérité de tant d'écrits où les partis avaient déposé leur haine ou leurs admirations mensongères; il eût fallu peut-être un siècle, si un de ces hommes que la Providence tient en réserve pour les grandes calamités des peuples n'était venu s'interposer, avec son vaste génie, son immense gloire et sa volonté de fer, entre tant do passions et de ressentiments, pour les asservir à sa fortune. A la voix de ce géant, qui domine toutes les renommées d'une période aussi féconde, les partis font silence; les haines s'assoupissent, les ambitions se subordonnent, les malheurs privés s'effacent, les calamités publiques se réparent, les principes fléchissent, les opinions changent, les ruines se relèvent, les traces de l'anarchie disparaissent, les souvenirs s'éloignent et se perdent dans un oubli commun. Chacune de ses années était un siècle pour l'histoire; à la grandeur, à la multitude des faits qu'il lui jetait en courant, les temps semblaient se multiplier, les espaces s'agrandir; et la révolution ne nous apparaissait dans le lointain que comme l'histoire d'une génération qui n'était plus. Il semblait arrivé, le temps de l'apprécier et de l'écrire avec cette impartialité sévère qui ne prend ses jugements que dans les faits. Mais il vous était réservé de l'entreprendre sous une inspiration plus généreuse. La chute du grand homme avait été plus rapide encore que son élévation, soit qu'il eût lassé la fortune, soit qu'il eût accompli les desseins de la Providence, qui voulait peut-être nous mûrir pour la liberté. Le rêve de Coblentz venait de s'accomplir. Un petit nombre d'hommes restés étrangers à la marche du siècle s'étaient réveillés avec ces mêmes passions qu'une grande politique semblait avoir étein-

tes, et s'armaient de nos crimes pour en déshonorer notre gloire.

Votre patriotisme s'indigna de leur audace; vous prîtes la résolution de leur apprendre à être justes; et, chose étonnante dans un ouvrage entrepris sous l'influence d'un orgueil blessé, vous eûtes le courage d'être juste vous-même. Quand de nouveaux temps sont venus, quand des passions contraires se sont soulevées, vous n'avez trouvé dans votre livre ni jugements à réformer, ni principes à démentir; et lorsque, appelé par la fortune à la pratique de vos théories de gouvernement, vous avez eu besoin d'appliquer à des situations analogues les principes que vous aviez posés, vous avez eu le courage et la gloire de leur rester fidèle. J'ai relu votre ouvrage, monsieur, avec l'attention la plus soutenue, je l'avouerai même, avec la crainte d'y trouver ce que disaient y avoir découvert des adversaires qui vous contestaient cette gloire. J'ai porté dans ce minutieux examen la conscience d'un juge sévère; et ma voix qui n'a jamais trahi la vérité, qui n'a reçu de la nature ni la volonté ni la puissance de la cacher aux hommes, proclame à la face de tous que les actions et les paroles du ministre sont conformes aux paroles de l'historien.

Vous n'avez pas attendu que le pouvoir vînt vous chercher pour le défendre contre les partis qui conspiraient sa ruine. Vous aviez blâmé dans l'avant-scène de la ré olution ces ministres de Louis XVI qui le laissaient périr dans leurs mains inhabiles; vous aviez déploré les irrésolutions de ce vertueux et malheureux prince qui n'osait l'opposer aux partis. Vous l'aviez défendu contre l'assemblée constituante qui lui imposait des limites fatales, et faisait, comme vous l'aviez dit, de la république sans le savoir. Vous l'aviez soutenu dans la Convention contre les jacobins qui voulaient lui imposer leur capricieuse tyrannie, contre cette commune qui prétendait y substituer sa domination désordonnée. Vous aviez dit aux girondins qu'ils s'étaient rendus incapables de l'exercer par l'incertitude de leurs projets, par la mollesse de leurs résolutions; vous aviez démontré par quelles fautes, par quelles faiblesses le directoire avait mérité de le perdre.

Partout dans ce livre, où sont accumulés tant de faits, où sont portés tant de jugements, je vous vois flétrir avec l'indignation



d'une âme élevée toutes ces époques d'anarchie, tous ces hommes du désordre que nous a dépeints votre plume. Vous les accusez de souiller par des violences une révolution qui n'avait d'autre but que de rétablir le règne des lois. Vous reprochez aux factions triomphantes d'avoir mis l'assassinat à la place de la légalité, d'avoir substitué la proscription à la justice, la licence à la liberté, la barbarie à la civilisation, d'avoir élevé leurs passions désordonnées au-dessus de la volonté nationale, d'avoir détourné de son principe une révolution que toutes les classes avaient saluée comme un grand bienfait.

Avec quelle énergie ne condamnez-vous point ces débats que la convention fait dégénérer en injures, en accusations réciproques, en cris de vengeance, et ces décrets de mort arrachés par la violence et par la terreur à une majorité tremblante, et ces proconsuls qui soufflent les passions révolutionnaires dans les camps où la vertu s'est réfugiée, qui défient l'Europe entière dans leur démence, incriminent les héros qui leur prédisent des revers, et les accusent de trahison quand leurs prédictions sont accomplies!

Quels enseignements n'offrez-vous point à ce peuple ignorant et crédule, jouet éternel des ambitieux dont il ne comprend ni le but ni les projets, distrait par ses tribuns des travaux qui le nourrissent, accablé de besoins et de privations par son oisiveté forcée, séduit par de vains mots dont la pensée lui échappe, poussé par la détresse au pillage, par l'ignorance à la barbarie, ne signalant sa souveraineté que par l'insurrection, plus pauvre, plus malheureux dans l'exercice tumultueux de cette souveraineté illusoire que dans la dépendance prétendue dont on irrite son orgueil, plus esclave des tribuns qui le dominent en le flattant que des pouvoirs réguliers qu'on lui enseigne à maudire, et, pour finir par une de vos réflexions les plus justes, première dupe des révolutions, et dernière victime des agitations où on le jette!

Quels exemples n'ont-ils pas à puiser dans votre livre, ces citoyens égoïstes qui dorment dans leur insouciance au bruit des orages, laissant aller l'anarchie jusqu'à ses derniers excès, et ne se réveillent que lorsqu'il n'est plus temps que de montrer le courage des martyrs! S'il est des âmes nobles que peuvent séduire encore

de généreuses utopies, vous leur direz, comme aux girondins, qu'ils ne comprennent ni l'humanité, ni ses vices, ni les moyens de la conduire au milieu des révolutions; qu'ils espèrent vainement arrêter les passions dans une nature de gouvernement qui les déchaîne toutes, modérer les esprits sous un régime qui les met tous en fermentation, et renfermer les citoyens dans les limites du devoir, quand ils les arrachent à leurs affaires pour les lancer dans le forum avec leurs rivalités, leurs antipathies et leur ignorance du gouvernement des empires.

Quels avertissements n'offrez-vous point encore à ces orateurs ambitieux, involontaires esclaves de cette popularité mensongère qui égare tant d'esprits généreux, qui fausse tant de sentiments magnanimes? Popularité, vaine idole des ambitions mesquines, fantôme décevant, conseillère sinistre, tyran capricieux et frivole, malheur aux hommes politiques qui se laissent fasciner par tes prestiges! Impose, si tu veux, à leur faiblesse, tu n'imposeras point à l'histoire. Elle relèvera les renommées que tu prétends abattre, elle flétrira celles qu'auront égarées tes caresses perfides. Et quel honnête homme, jeté par le sort dans le tourbillon des discordes civiles, pourrait se flatter de retenir tes faveurs, quand les tribuns les plus populaires les ont perdues, quand le fer des assassins, qu'avait si longtemps dominés leur factieuse éloquence, n'a frappé sur eux-mêmes qu'une tête dépopularisée!

Entraîné par les hautes leçons que nous prodigue votre Histoire, je n'ai point parlé de son mérite littéraire; mais l'Académie, en vous adoptant, m'a presque dispensé d'en faire l'éloge; et l'opinion publique avait à cet égard devancé nos suffrages : elle avait loué ce style élégant et pur où la justesse et la clarté de l'expression s'unissent à la force de la pensée. L'attention, sans cesse occupée, n'est jamais fatiguée par l'abondance des faits dont vous nous présentez l'imposant ensemble. C'est que tout s'y coordonne, et que le travail ne s'y fait sentir nulle part. Votre narration est pleine de vie : vos personnages aussi marchent et agissent sous nos yeux; nous assistons à leurs débats, nous reconnaissons à leurs actes la vérité des portraits que vous dessinez avant de les mettre en scène. Je vous louerai surtout de ne pas vous être laissé prendre à la vogue passa-

gère de ce style prétentieux, de ces expressions maniérées, de ces effets de diction, de ces pensées recherchées, de cette affectation de profondeur qu'on s'efforce aujourd'hui de naturaliser dans notre littérature. Rien ne nuit plus au fond des pensées que cette recherche, cette afféterie, qui impose au lecteur la pénible obligation d'en étudier la forme. Rien ne fatigue plus l'attention que la difficulté de percer les obscurités du style pour arriver péniblement à l'intelligence du texte. Ce reproche ne vous sera point adressé; vous ne vous êtes préoccupé que de l'exposé des faits, sans vous embarrasser de la manière de les décrire, certain que vous étiez que la justesse des mots répondrait sans effort à la rectitude de la pensée ; et vous déroulez tant d'événements divers avec cet ordre, cette méthode, qui, les offrant toujours dans leur véritable perspective, donne un si puissant intérêt aux compositions historiques.

Ce même mérite se fait remarquer encore dans un opuscule célèbre, où le système de Law est analysé par vous avec une sagacité si rare. Vous initiez aux mystères de la science du crédit le lecteur le plus étranger à ces questions si fastidieuses pour l'homme du monde. Vous donnez même à cet exposé d'un système l'intérêt qui s'attache à l'histoire d'un peuple; c'est que vous jetez les passions humaines dans cette narration, ou plutôt cette passion si active qui, à la honte de l'humanité, a toujours et partout résumé ou provoqué toutes les autres.

Je n'oublierai pas, monsieur, pour achever d'énumérer vos titres et de justifier nos suffrages, ces éloquentes improvisations dont vous illustrez la tribune, et qui ajoutent chaque jour à votre renommée. Toujours prêt à vous lancer dans nos luttes parlementaires, vous y portez cette franchise d'élocution, cette facilité de style, cette vigueur de pensée, cette rectitude de jugement, cette éloquence de faits, où la déclamation ne saurait trouver place, et qui vous font écouter avec le même intérêt que vous vous faites lire. Vos paroles coulent à flots pressés avec une abondance qui révèle des études profondes et une observation constante des hommes et des choses de notre époque. Ceux-là mêmes qui ne partagent pas vos opinions ne dissimulent point leur admiration pour la manière rapide, élégante et pittoresque dont vous les exprimez, pour ce talent prodi-

gieux dans un temps où le barreau seul semblait avoir le privilége de le produire.

Cette puissance, désormais nécessaire aux hommes qu'anime la noble et périlleuse ambition de mener les peuples libres, n'a servi que trop longtemps à l'excitation des partis, au bouleversement des empires. Qu'elle ne serve plus qu'au triomphe de la raison publique, au rapprochement des esprits, à l'extinction des haines politiques, aux véritables intérêts de la patrie. Puissent nos Cicérons n'avoir plus ni Catilinas ni Verrès à foudroyer de leur éloquence! Puissent nos Démosthènes n'avoir plus à combattre les intrigues et les factions de l'étranger! Heureux les hommes qui dévouent comme eux au salut de leur pays les talents que leur a dispensés la nature! Plus heureux peut-être ceux qui n'ont ni le besoin, ni le devoir, ni le désir d'en faire usage! Mais ces lettres, ces études, que vous rêvez comme un asile de paix, qui firent le bonheur et la gloire de votre prédécesseur, il ne vous est pas permis encore de vous réfugier dans leur sein : si les muses s'en affligent, que l'État puisse du moins s'en réjouir!

Appelé par vos fonctions à parler au peuple dans la personne de ses mandataires, enseignez-lui ses devoirs sans porter atteinte ni préjudice à ses droits. Admis aux conseils du prince, ne lui faites jamais entendre que la vérité, et que le ministre fasse apprécier de plus en plus cette sagesse vraiment royale qui a su préserver notre belle patrie des convulsions politiques dont l'historien nous a présenté le tableau.

---

## LE GLOBE (19 JANVIER 1826).

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. THIERS. — Tomes V et VI.
Deuxième article (1).

Le reproche de *fatalisme historique* qu'on adresse à M. Thiers se rattache à une autre question de haute importance : celle de la force des choses en temps de révolution. Sans doute, en le lisant, il est bien vrai qu'on sent naître en soi une idée de nécessité qui subjugue; dans l'entraînement du récit, on a peine à concevoir que les événements aient pu tourner d'une autre façon, et à leur imaginer un cours plus vraisemblable ou même des catastrophes mieux motivées; la nature humaine, ce semble, voulait que ces choses se passassent dans cet ordre, que les partis se succédassent dans cette gradation. Étant donnée chaque crise nouvelle, on dirait qu'on en déduit presque irrésistiblement la suivante, et qu'on procède à chaque instant, par voie de conclusion, du présent à l'avenir : non pas, au moins, que, dans sa manière purement narrative, M. Thiers dégage ainsi ses résultats ; mais le lecteur le fait pour lui, et, par un raisonnement tacite, construit, chemin faisant, la philosophie de son histoire. Or, cette disposition du lecteur à accepter les événements comme des effets inévitables de causes connues, et à s'y résigner, doit-elle être reprochée à l'écrivain? est-ce donc une faute, et ne serait-ce pas un mérite, que cette impression qu'il fait naître? Et d'abord, il est incontestable qu'en général l'instant qui suit dépend beaucoup de celui qui précède; que, pour qui saurait bien l'un, l'autre ne serait plus guère un mystère; et qu'un être auquel serait accordée la connaissance pleine et entière du présent n'aurait pas grand effort à faire pour y voir immédiatement et comme par intuition l'avenir. Toute histoire donc, si les matériaux pouvaient en être complets et les divers points suffisamment éclaircis,

(1) Dans un premier article, le 10 janvier 1826, M. Sainte-Beuve analysait l'ouvrage et renvoyait à son second article pour donner son opinion. Nous avons dû ne pas publier le premier article.

présenterait dans son ensemble une série de tableaux étroitement liés entre eux, et, pour ainsi dire, images transparentes les uns des autres. Initié à la raison des choses, le lecteur n'aurait qu'à se laisser aller de toute sa conviction au récit, et à reposer son intelligence dans le spectacle à la fois varié et continu qui se produirait sous ses yeux par un développement nécessaire, et qu'il ne pourrait s'empêcher de voir ni de comprendre. C'est bien là, certes, l'idéal de la perfection historique. Mais, d'ordinaire, tant de causes nous échappent dans les événements humains, et de celles que nous entrevoyons, un si grand nombre sont inappréciables de leur nature, que leur liaison avec les effets reste nécessairement indéterminée, que d'un fait à un autre on ne peut assigner souvent d'autre rapport que celui d'être venu avant ou après, et qu'alors ce qu'a de mieux à faire l'historien est de s'en tenir scrupuleusement à l'empirisme d'une narration authentique. De ces causes cachées, qui déconcertent nos raisonnements en pareille matière et en compromettent si fréquemment la certitude, les plus réelles se rapportent à la nature même de l'homme et à sa spontanéité d'action. L'homme, en effet, par les déterminations soudaines dont il est susceptible, peut, à tout moment, faire intervenir, dans les événements auxquels il prend part, une force nouvelle, imprévue, variable, qui, dans beaucoup de cas, en modifie puissamment le cours, et dont, en même temps, l'ordinaire mobilité ne permet pas l'exacte mesure. Que si cependant, par suite de certaines circonstances, l'homme, ou plutôt la majorité des hommes qui forment une société, vient à se prendre d'une passion unique et violente; si cette société, comme il arrive en temps de révolution, en proie à une idée fixe, s'obstine à ce qu'elle prévale, et, irritée des obstacles, n'y répond que par une volonté d'une énergie croissante, n'est-il pas évident alors que l'historien peut et doit tenir compte de cette disposition morale, désormais ordonnatrice toute-puissante des événements, la mêler à chaque ligne de ses récits, et les pénétrer, les vivifier tout entiers de cette force des choses qui n'est, après tout, que la force des hommes? N'est-il pas vrai qu'il lui sera possible et convenable de signaler, dans chaque progrès de la révolution, un progrès de l'idée qui l'enfanta, de suivre cette idée dans l'ensemble des faits par les-

quels elle éclate, et la montrer presque toujours vague encore à son origine, se dégageant, se précisant en même temps qu'elle s'exagère, et, de degré en degré, passant sans interruption jusqu'à ses dernières conséquences? Non pas, sans doute, qu'une même tête d'homme, une même classe d'individus suffise à un si vaste accomplissement : les individus s'usent vite en révolution; mais les divers partis qui se succèdent y suppléent; le développement se transmet de l'un à l'autre, et ne s'achève qu'à la dernière de ces générations politiques, rapides et pressées, qui s'entre-dévorent. Et qu'on ne dise pas que c'est là imaginer un pur système et soumettre la nature humaine à des calculs auxquels elle ne se plie pas. Ceci est triste, si l'on veut, mais ceci est véritable : dans les grandes convulsions sociales, l'homme est jeté hors de lui par sa passion dominante : par elle, tout équilibre entre ses motifs est rompu, et sa liberté morale presque annulée. Dès lors, qu'on ne s'en étonne pas, les forces humaines, égarées de leur sphère, se manifestent sous des formes inaccoutumées, et semblent emprunter aux forces physiques quelques-uns de leurs caractères : comme elles, sourdes, aveugles, inflexibles, accomplissant jusqu'au bout leur loi sans la comprendre. Dès lors aussi, leur portée peut se prédire, leur marche se tracer, leurs coups se reconnaître ; elles sont tombées sous la prise de l'histoire.

Or, maintenant, qu'a fait M. Thiers autre chose qu'obéir à cette nécessité et user de ce bénéfice de son sujet? Pour ne parler que de la dernière livraison, l'époque qui s'étend depuis le 2 juin jusqu'au 9 thermidor permettait, réclamait plus que toute autre cette explication morale. Il fallait bien, pour l'historien, sous peine de se traîner en pure perte dans les détails des plus dégoûtantes atrocités, en venir à reconnaître les lois générales qui régissent les partis dans les temps de violence, sinon les énoncer en doctrine, du moins les sous-entendre dans l'exposition des faits, et en révéler le sens au lecteur par cette manière de traduction vivante et lumineuse. De la sorte, tout se comprend. Que le républicanisme ait engendré le sans-culottisme, celui-ci le régime des comités, puis le décemvirat, puis même le triumvirat, ce ne sont là que des phases successives que l'idée de liberté, idée fixe de la révolution et qui n'en

fut pas moins mobile, tendait incessamment à parcourir. Qu'elle les ait, en effet, parcourues sans entraves; que de la majorité dans le sein de laquelle elle s'était formée, elle ait, en s'altérant, passé au service des diverses minorités factieuses, qui l'interprétèrent à leur façon et la maintinrent dominante; que ces minorités, sortant l'une de l'autre et s'épurant sans cesse, en soient venues à tyranniser horriblement l'immense majorité subjuguée; c'est ce qu'expliquent de reste les besoins militaires de plus en plus impérieux de ces dernières périodes, besoins de détresse qui s'accordaient merveilleusement avec les passions furieuses du pouvoir, qui les eussent sollicitées si elles n'avaient été déjà flagrantes, et qui les firent tolérer tant qu'elles les servirent. Reprocher à M. Thiers d'avoir présenté les choses dans une liaison si parfaite, dans un ordre de génération en apparence si fatal et si inévitable, c'est lui reprocher d'avoir éclairci ce qui était obscur, démêlé ce qui était confus, d'avoir, en un mot, dissipé l'anarchie prétendue de son sujet, qui n'était que celle de nos souvenirs.

Quant aux hommes, il est vrai, l'historien ne s'occupe guère de les gourmander ou de les louanger à propos de chaque action : il les prend pour ce qu'ils sont, les laisse devenir ce qu'ils peuvent, les quitte, les retrouve, suivant qu'ils s'offrent ou non sur sa route, et se garde surtout de faire d'aucun son héros ou sa victime. C'est à cette manière si naïve de voir et de peindre qu'on doit tant de figures originales, piquantes, ou, pour mieux dire, effrayantes de contrastes, et jusqu'ici envisagées trop absolument d'un seul côté : Danton, Desmoulins, Chaumette, Clootz, Saint-Just, Robespierre lui-même; un roman de Walter Scott n'offre pas de personnages plus vivants. Mais être impartial n'est pas être impassible; et quoique libre de toute prédilection exclusive, ou plutôt parce qu'il en est libre, M. Thiers ne s'est pas interdit la sympathie la plus inépuisable pour les infortunes qu'il retrace. Bien des gens trouveront même qu'il est trop porté à absoudre le malheur, et reprocheront à sa compassion vaste et désintéressée de ne pas faire assez acception des personnes. Mais M. Thiers n'a pas prétendu répartir avec méthode ses émotions; et s'il lui arrive de jeter parfois une plainte sur les tombes entr'ouvertes de certains coupables immolés, cette

plainte lui échappe sincère et légitime encore; elle lui est arrachée, comme au lecteur, par quelque circonstance de leur supplice, et par cette conviction qu'ils n'ont été qu'égarés. C'est quand il suit à l'échafaud des victimes sans tache, les girondins, madame Roland, Marie-Antoinette, qu'il faut l'entendre alors n'épargnant pas les accents d'une pitié d'autant plus éloquente qu'elle est sans réserve. Disons néanmoins, et avec regret, que cette pitié pour les innocents n'est pas égalée par son indignation contre les bourreaux; l'idée que ceux-ci, quels qu'ils aient pu être, ont sauvé la France de l'invasion, a trop arrêté sa plume prête à les flétrir; il s'est trop répété que le plus énergique alors était aussi le plus digne du pouvoir, et je souffre qu'il ait dit, en déplorant la mort des Girondins : « On ne pourrait « mettre au-dessus d'eux que celui des montagnards qui se serait « décidé pour les moyens révolutionnaires par politique seule et « non par l'entraînement de la haine. » Non, nul montagnard, fût-il tel qu'on le veut, un Carnot ou tout autre pareil, ne pourrait être mis au-dessus des proscrits du 2 juin; l'assassin n'est jamais plus noble que l'assassiné. Sans doute, c'eût été le propre d'une grande perspicacité de comprendre dès lors que l'affreux système dans lequel on entrait en aveugle aboutissait au salut de la France, et de voir dans cette montagne, plus sanglante que la roche Tarpéienne ou les gémonies, le capitole de la patrie en danger. Mais il est pour la société des ministères de nécessité infâme, que cette nécessité est impuissante à expier moralement, et en présence desquels un honnête homme ne peut que se récuser. Assez d'autres, il est vrai, à défaut de lui, s'offriront pour les remplir : les instruments impurs ne manquent jamais; mais lui, homme pur, il n'a qu'à rentrer dans son foyer, à s'y asseoir jusqu'à des jours meilleurs, et, s'il le faut, à y mourir.

Quoi qu'il en soit de ce reproche, la couleur du livre, car il en a une, est la plus convenable possible, parce qu'elle est la plus patriotique. Ce n'est, en effet, dans aucun parti, ni dans la Convention ni dans les départements, ni dans les rangs des oppresseurs ni dans ceux des victimes, que l'historien s'est placé : c'est dans les entrailles de la France. Toujours fidèle à la destinée de la patrie, qui n'est que la destinée de la révolution, il se range parmi ceux

qui défendent et sauvent cette grande cause. En sont-ils indignes en eux-mêmes, il les suit encore, par devoir, à travers les maux qu'ils infligent, et dont il gémit sans que sa constance s'ébranle : *Mens immota manet, lacrymæ volvuntur inanes.* Il y a mieux que du stoïcisme dans cette résignation de citoyen. Elle s'est manifestée surtout à propos de la dernière époque, qui fut si déchirante et si souillée; elle l'a acceptée et subie dans toute sa rigueur. A cela, pourtant, le blâme ne saurait trouver à reprendre. Au milieu de tant de périls qui tonnent sur la révolution, la couleur du livre, sans cesser d'être nationale, est devenue militaire, et, comme telle, est restée pure, aussi pure que les couleurs de notre drapeau.

Parlerai-je maintenant de la partie la moins importante et aussi la plus faible de l'ouvrage, du style, auquel on dirait que l'auteur n'a pas songé. Ses taches nombreuses disparaissent sans doute, et, pour ainsi dire, s'effacent parmi tant de mouvement et d'éclat; mais qu'il eût été moins incorrect et négligé, loin de distraire du récit, il l'eût mieux fait ressortir encore; la pensée de l'écrivain, qui quelquefois s'affaiblit dans des formes indécises, eût été plus sûre, gravée de la sorte, d'arriver pleinement intelligible et franche à cet avenir auquel elle a droit de s'adresser. C'est toujours une imperfection fâcheuse qu'une belle œuvre manque par le style. Il serait si aisé à M. Thiers de nous épargner ce regret! Serait-ce donc un vœu par trop mesquin, au milieu de si grands objets, de souhaiter qu'une seconde édition ne le fît plus naître? SAINTE-BEUVE.

---

LE GLOBE. — 28 MARS 1826.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1814, par F. A. MIGNET. — Troisième édition (1).

Nous avons déjà eu tant de fois occasion d'exposer le tableau de notre révolution, et en le faisant nous avons, avec tant de liberté,

(1) Nous avons pensé qu'il serait curieux de placer, à côté de la critique sur l'œuvre de M. Thiers, celle sur l'ouvrage de M. Mignel.



mis à profit le livre et les idées de M. Mignet, qu'ayant aujourd'hui à en traiter plus en particulier, nous pourrons nous abstenir de reprendre le fond des choses et nous en tenir à juger la manière de l'écrivain.

C'est une faculté naturelle à tous les hommes, à laquelle les indifférents n'échappent pas plus que les curieux, d'aspirer, en tout sujet, à connaître les causes, et de s'y complaire lorsqu'elles sont saisies. Heureux qui peut connaître la raison des choses! Ce vœu du poëte n'est que l'écho du vœu populaire. Seulement, chez la plupart des hommes, le penchant, pris à part et dégagé des intérêts privés qui l'excitent, se réduit à une curiosité mobile et vaine, sans énergie comme sans résultat. Il est pourtant des esprits plus fortement doués, pour lesquels la raison des choses est l'objet constant et fixe d'une véritable passion et d'un violent besoin; ils la poursuivent en toute recherche, la demandent à chaque circonstance, et, obsédés du tourment de l'atteindre, plutôt que de s'en passer la supposent. Il semble que la vraie destination, le rendez-vous naturel de tels esprits ne puisse être que la philosophie ou la science, et que, dans l'une ou l'autre seulement, ils puissent se donner satisfaction ou du moins carrière. Les arts ne sont point leur lot, à coup sûr: cette insouciance naïve qui en fait, en grande partie, le caractère et le charme, cette disposition, tant soit peu nonchalante et molle, à prendre les choses comme elles sont, s'effaroucherait d'une préoccupation sérieuse et d'une arrière-pensée perpétuelle. L'histoire leur conviendrait-elle mieux? il serait permis d'en douter, si, comme l'a dit un ancien, et comme un ingénieux moderne l'a rappelé en l'interprétant par l'exemple, elle n'était rien qu'une narration pure et simple dans laquelle aucun raisonnement ne dût s'introduire. C'est aussi de la sorte qu'en jugea Malebranche lorsqu'à la lecture du livre *de l'Homme*, il se sentit tout à coup pénétré de dédain pour l'étude des historiens ecclésiastiques, et que, dès ce jour, il estima l'histoire indigne de son génie. Bossuet n'avait point paru encore; le *Discours sur l'Histoire universelle* n'était pas là pour apprendre au disciple de Descartes quel immense parti l'on pouvait tirer même de Josèphe et d'Eusèbe, et comment, si l'on voulait, de gré ou de force, tout faire rentrer en Dieu, il ne coû-

tait pas plus de voir en lui des actions que des idées. Ce système, à tout prendre, eût bien valu l'autre; mais ce n'est pas là justifier l'histoire, et si jamais la passion des causes et des explications ne s'en était emparée à meilleure fin, il y aurait une raison de plus pour l'y proscrire. En se bornant aux considérations humaines, Montesquieu a signalé la vraie route, la seule ouverte à la saine philosophie, et il a prouvé qu'elle était praticable en y marchant. Sans doute, il se laissa plus d'une fois séduire à des inductions pressenties plutôt que trouvées; plus d'une fois, sa perspicacité ingénieuse donna le change à son intelligence exigeante; et, portant en lui tant de ressources avec tant de besoins, il jugea souvent plus commode d'inventer que de découvrir. Mais son exemple n'en demeure pas moins fécond et mémorable; encourageant pour les esprits supérieurs qu'un instinct invincible pousse, en toute espèce d'étude, à la recherche des principes et des lois, puisqu'il agrandit pour eux la carrière, en leur ouvrant l'histoire; glorieux pour celle-ci, puisqu'il l'enrichit d'un genre nouveau, l'élève, en quelque sorte, au rang de science, et lui assure ainsi les veilles de ceux-là même qui autrement peut-être lui eussent refusé jusqu'à leur estime.

C'est à cette école de Bossuet et de Montesquieu que se rapporte l'œuvre de M. Mignet. Venu à une époque philosophique, il n'a pu choisir que le point de vue du second; venu après la plus complète et la plus irrésistible des révolutions humaines, il a dû, à l'exemple du premier, être tenté d'enchaîner toutes les phases des événements dans un système d'explications unique, universel, inflexible. Ce que lui suggéraient les circonstances lui était de plus commandé par la nature de son talent. Il a donc rempli, jusqu'ici du moins, en toute rigueur, sa sorte de mission historique. A la vue des vastes et profondes émotions populaires qu'il avait à décrire, au spectacle de l'impuissance et du néant où tombent les plus sublimes génies, les vertus les plus saintes, alors que les masses se soulèvent, il s'est pris de pitié pour les individus, n'a vu en eux, pris isolément, que faiblesse, et ne leur a reconnu d'action efficace que dans eur union avec la multitude. Dès lors, il s'est habitué à les saisir d'un coup d'œil rapide, non plus en eux-mêmes, mais par groupes

de partis, et comme par rang de générations ; et ces partis, ces générations, il les a personnifiés en idée, et s'est mis à observer leur marche, comme il aurait suivi la conduite d'un seul homme. Si parfois pourtant il s'est attaché à quelques individus, et a paru les distinguer avec plus de soin, ce n'est pas toujours qu'il leur accorde une importance personnelle beaucoup plus prononcée, et qu'il prenne plaisir à se surfaire leur valeur historique. Il les considère le plus souvent alors comme les expressions vivantes d'une classe plus ou moins nombreuse, comme les organes d'une clameur plus ou moins générale. Mais l'idée suprême qui le domine, et de laquelle il ne s'écarte jamais, est celle de la toute-puissance d'action qui réside dans la volonté une fois déclarée, dans les passions une fois émues du grand nombre, dans la force des choses qui a ses effets en dépit de tous les obstacles, et dont il a été suffisamment parlé ailleurs. Un pas de plus encore ; que cette force soit supposée émanée d'en haut, qu'elle ne soit que la voix humaine par laquelle se promulgue une volonté supérieure, l'instrument par lequel elle s'accomplit, et voilà que d'un seul coup on est transporté dans le système de Bossuet. Lui aussi ne voit dans une révolution qu'un acte unique et fatal, régulièrement accompli en plusieurs temps marqués ; seulement, au lieu d'en mesurer la durée d'après la succession naturelle des passions humaines, il la mesure d'après la succession supposée des pensées divines. Lui aussi se pénètre d'une inexprimable pitié pour le néant des individus, et les raille à sa manière comme des jouets fragiles. Lui aussi n'envisage des factions, des nations entières, que comme un seul homme ; il les fait marcher devant lui et chanceler comme *une femme ivre*. Seulement, au lieu de réserver sa pitié superbe pour les individus et les factions, il en accable les nations elles-mêmes ; il les raille à leur tour comme des jouets non moins fragiles, qu'agite et que brise incessamment une invisible main. Encore une fois, la force des choses de l'historien philosophique, laquelle résulte principalement de la nature humaine et de ses lois, ne signifie en sens mystique, pour l'historien sacré, que l'enchaînement des moyens dont la Providence dispose. De tout ce rapprochement, que conclure ? un seul fait, qui aurait pu sembler paradoxal au premier abord : savoir, qu'un pas de

plus, M. Mignet rencontrait Bossuet, et que, tout immense que soit ce pas qui restait à faire, le philosophe s'est assez rapproché du prêtre pour que nous ayons eu le droit de les réunir tous les deux dans une même école.

Appliquée à la révolution française, la manière de M. Mignet, sans parler de ce qu'elle a de séduisant et d'imposant en elle-même, se présente avec les incontestables avantages d'un pareil sujet, qu'on croirait fait à plaisir pour elle, tant il s'y prête merveilleusement. Pourtant, disons-le, elle ne saurait, même dans ce cas favorable, échapper entièrement au reproche d'être exclusive. « Je me propose, nous dit l'historien, d'expliquer les diverses crises de la révolution, en même temps que j'en exposerai la marche. Nous verrons par la faute de qui, après s'être ouverte sous de si heureux auspices, elle dégénéra si violemment; de quelle manière elle changea la France en république, et comment, sur les débris de celle-ci, elle éleva l'empire. Ces diverses phases ont été presque obligées, tant les événements qui les ont produites ont eu une irrésistible puissance! Il serait pourtant téméraire d'affirmer que la face des choses n'eût pas pu devenir différente; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la révolution, avec les causes qui l'ont amenée et les passions qu'elle a employées ou soulevées, devait avoir cette marche et cette issue. » Sans doute, répondrai-je, cette marche, dans son ensemble, a dû être à peu près ce qu'elle a été, cette issue a dû être possible, et j'avouerai même qu'elle était fort probable. Mais ni l'une ni l'autre n'ont dépendu nécessairement des causes qui ont amené la révolution et des passions qu'elle a employées ou soulevées, parce que ni l'une ni l'autre n'en ont dépendu uniquement. Pendant que ces causes ou ces passions avaient leurs effets et leurs cours, les forces naturelles, physiques, physiologiques, n'étaient pas suspendues; la pierre continuait de peser, et le sang de circuler. Que la fièvre inflammatoire, je le suppose, n'eût pas saisi Mirabeau, qu'une tuile ou un coup de sang eût tué Robespierre, qu'une balle eût atteint Bonaparte, la face des choses n'aurait-elle pas changé? leur marche aurait-elle persisté invariable? et l'issue, oseriez-vous affirmer qu'elle aurait été la même? En multipliant suffisamment de pareils accidents, et j'en ai le droit, puisqu'ils n'impliquent contradic-

tion ni avec les causes qui ont amené la révolution ni avec les passions qu'elle a soulevées, seules forces dont vous semblez tenir compte, il ne me serait pas difficile de concevoir une issue tout opposée à celle que vous présentez comme nécessaire. Un philosophe, qui écrivait d'ailleurs dans le but évident de rabaisser la puissance humaine, a bien osé dire : « Un grain de sable placé dans l'urètre de Cromwel a décidé du sort de l'Europe. Si le nez de Cléopâtre eût été plus court, la face de la terre eût été changée. » Gardons-nous toutefois d'exagérer : en n'appréciant que les forces morales et les circonstances historiques, M. Mignet a fait beaucoup, et au delà il ne lui restait rien de possible à faire. Son seul tort est d'avoir exclusivement rattaché à cet ordre unique de causes des résultats auxquels ont concouru, pour une part indéterminée et peut-être immense, d'autres causes obscures et inappréciables : comme s'il en avait trop coûté à son esprit rigoureux d'admettre de la réalité ailleurs que là où il découvrait de l'ordre et des lois.

On s'étonnera sans doute que nous adressions au livre de M. Mignet une critique que nous avons récemment épargnée à celui de M. Thiers. C'est que, si, dans les deux écrivains, la manière de concevoir l'histoire de cette époque est au fond à peu près semblable, leur manière de la présenter ne l'est pas. Nous n'entendons exprimer ici aucune préférence, et bien plutôt nous félicitons l'un et l'autre de cette éclatante diversité de mérites qu'ils ont portée dans le même sujet et jusque dans les mêmes opinions. Toutefois, comme en donnant aux faits un plus ample développement, M. Thiers en accorde beaucoup moins aux inductions philosophiques, et laisse le plus souvent au lecteur le soin de les tirer, il semble plus à l'abri d'un défaut qui ne consiste, après tout, que dans l'expression trop absolue de certaines vérités générales. Par là s'explique toute la différence des deux histoires. Dans l'une, les faits se rangent à l'appui d'une loi énoncée par avance ; dans l'autre, les lois découlent du simple récit des faits ; d'un côté l'intention logique est partout empreinte et s'est tout subordonné, de l'autre on aperçoit encore le laisser-aller du narrateur, qui volontiers se livre aux descriptions et impressions du moment. Le dirai-je enfin, pour rendre toute ma pensée? de ces deux solutions si conformes, mais

si diversement exposées, du même problème historique, l'une figure à mon esprit le spectacle de ces constructions géométriques, à la fois élégantes et hardies, qui sont nées comme de toutes pièces dans la tête de l'inventeur; l'autre plutôt me rappelle ces mouvements gradués d'une analyse moins ambitiense, ces transformations qu'on quitte et reprend à son gré, et auxquelles, chemin faisant, l'esprit se complaît si fort, qu'il ne se souvient du but qu'à l'instant où il l'atteint.

Un mérite propre à M. Mignet et chez lui très-remarquable, est celui d'un style bien moins facile et sonore qu'énergique, original, constamment fidèle à la pensée. Qualités et défauts, tout lui vient d'elle : forte et complexe, féconde en rapports nombreux qu'elle embrasse dans une merveilleuse symétrie, il la représente et la peint aux yeux par l'ordonnance sévère de ses formes et le mécanisme régulier de ses balancements. Qu'on ne lui impute ni l'uniformité ni la brusquerie que parfois elle lui imprime : il saurait être souple et varié, si elle lui permettait de le devenir; et pour n'en citer qu'une preuve, voyez comme à propos il s'anime de finesse et d'éclat dans l'ingénieux portrait d'un chambellan célèbre. Ce style, qu'au premier abord on serait tenté de juger trop soigné, n'est pourtant pas exempt d'incorrections; mais il faut bien distinguer : les incorrections ici ne proviennent plus d'oubli ni de négligence, comme chez M. Thiers; je croirais plutôt qu'en les rencontrant sous sa plume, l'écrivain a dédaigné de les éviter, et que, dans sa vigueur de composition, il a mieux aimé sciemment forcer la tournure de sa phrase que gêner l'allure de sa pensée.

SAINTE-BEUVE.

---

LE GLOBE. — 28 AVRIL 1827.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. THIERS. — Tomes VII et VIII.

Dans ces deux volumes nouveaux, M. Thiers continue le récit de la révolution depuis le 9 thermidor, et le poursuit jusqu'à la fin d

l'année 1796; il nous donne la dernière moitié de la Convention et le commencement du Directoire. Cette époque était vraiment critique pour l'historien qui avait à la peindre, comme elle le fut pour les partis qui la subirent. Au 9 thermidor, la dictature républicaine a cessé, et, pour la seconde fois, l'anarchie recommence, non plus cette anarchie vive, confiante, aventureuse, animée au fond d'une seule pensée et d'une seule espérance, telle qu'on la vit, du 14 juillet au 10 août, dans les luttes du peuple avec le trône; mais une anarchie plus triste et parfois même hideuse, plus en proie aux petites intrigues qu'aux grandes passions, pleine de peurs et de remords, de mécomptes et de rancunes, de découragement et de désespoir, espèce d'acharnement misérable entre des vaincus et des blessés sur un champ de bataille tout sanglant. Voilà quelle apparaît d'abord cette seconde anarchie, dont il fallait sortir pour arriver enfin au régime légal, et gagner le peu de liberté, qui, à peine acquis, fut si tôt perdu. Parmi tant d'épreuves pénibles et rebutantes, au milieu de ces convulsions furieuses des partis expirants, de ces révoltes populaires qui n'étaient que des révoltes et n'étaient plus des révolutions, à l'aspect d'un gouvernement estimable par ses intentions sans doute, mais qui ne savait plus être tyrannique avec génie et qui n'osait encore être libre avec franchise, il était à craindre que l'historien ne prît de la lassitude et du dégoût. Lui qui, jusque-là, avait suivi avec une infatigable constance le mouvement républicain, quelque part qu'il allât, pourvu qu'il allât en avant, il aurait pu ne pas se prêter aussi bien à la brusque retraite de cette révolution qui, venue à son terme et s'effrayant d'elle-même, reculait en désordre devant ses propres excès. Ne rencontrant sur la scène politique, après la chute du parti dominateur, que d'anciens partis déjà vaincus et presque épuisés, il courait risque de se blaser, pour ainsi dire, et de ne plus voir son sujet avec la même netteté d'intelligence, avec la même fraîcheur de patriotisme. Aussi rendons-lui grâce de ne pas s'être laissé fatiguer ni refroidir, et d'avoir traversé les lâchetés de la réaction tel qu'il avait traversé les atrocités de la dictature, démêlant ce qu'il y avait de grand et de glorieux sous d'ignobles apparences, de même qu'il avait compris ce qu'il y avait de sublime et de méritoire sous d'é-

pouvantables forfaits. Remercions-le d'avoir réhabilité dans nos souvenirs ces jours incertains, où l'orage grondait toujours, où la liberté luisait déjà, et d'avoir montré qu'après tout, s'ils ne manquèrent pas d'excès ni de fautes, ils ne manquèrent non plus ni de civisme, ni de vertus, ni de victoires, de rien de ce qui honore une nation. Telle qu'elle se peint dans le récit de l'historien, la seconde moitié de la Convention ne dépare pas la première, elle en est digne; et quoique le jugement, dans notre esprit, ne soit pas pleinement un éloge, c'est encore moins une injure. La part faite au blâme, et faite aussi large qu'on voudra, il reste assez de place pour l'admiration; on sent qu'on serait fier d'avoir siégé jusqu'au dernier jour dans cette assemblée de bourgeois, qui, si souvent, brava les poignards populaires, et qui brava toujours l'Europe conjurée. L'on n'est guère tenté vraiment de se montrer plus sévère, plus dédaigneux à son égard, que ces ambassadeurs étrangers qui, dans les horribles journées de germinal et de prairial, s'empressaient d'accourir dans son sein pour partager ses périls, être mentionnés à son procès-verbal, et dire ensuite avec orgueil aux rois qui les avaient envoyés : « Nous aussi, nous y étions ! » Le Directoire lui-même, observé de près, semble moins inhabile et moins méprisable qu'on n'a coutume de se le figurer à distance, sur la foi du royalisme et de l'impérialisme, qui l'ont décrié après l'avoir détruit. S'il est aisé de concevoir pour une nation libre un gouvernement meilleur, il est encore plus aisé d'en concevoir un pire. Sous lui du moins la liberté était sauve, sans que la gloire militaire cessât d'être florissante : nous avons eu depuis de plus mauvais jours. Pour mieux faire apprécier ces temps et leur historien, nous voudrions, d'après lui et sous l'impression qu'il nous a laissée, donner une esquisse de son magnifique tableau. Mais il serait aussi imprudent qu'inutile de tenter un résumé qu'on trouve tout tracé d'avance par M. Mignet : qu'il nous suffise de signaler quelques points.

Le lendemain du 9 thermidor, trois partis étaient en présence dans la Convention. D'abord, les héros du jour, les thermidoriens, Tallien à leur tête, la plupart anciens amis de Danton, gens sans principes, sans considération personnelle, voulant au fond la république, mais capables de trop d'indulgence par faiblesse, de trop de

rigueur par mauvaises passions; en face d'eux, les montagnards décidés, la plupart républicains convaincus, austères et fanatiques, les uns croyant encore à la vertu de Robespierre, les autres n'y croyant plus, mais n'en tenant pas moins au système qu'il avait fondé ; enfin, entre ces deux côtés ennemis, les hommes du *Marais*, qui commençaient à lever la tête, à demander des garanties et des amnisties ; gens longtemps inertes et muets par peur, mais qu'on allait voir se ranimer, grandir de jour en jour, et expier leur nullité coupable par des services éminents, par du génie et même par de l'héroïsme : Sieyès et Boissy-d'Anglas en étaient. La réaction anti-jacobine, commencée par les thermidoriens, et à laquelle la masse de la Convention prit part jusqu'au 29 prairial de l'année suivante, frappa tour à tour les choses et les hommes de la terreur. Elle frappa les choses, en réorganisant sur un nouveau plan le tribunal révolutionnaire et les comités, en épurant et en réprimant les sociétés populaires, en rapportant la loi des suspects, le décret d'expulsion contre les nobles et les prêtres, en supprimant le *maximum*, etc., etc. Pour ces détails, c'est à l'historien qu'il faut recourir. Nous n'insisterons ici que sur la réaction contre les hommes. Par la manière dont il la raconte, M. Thiers en fait jaillir autant d'instruction que d'intérêt; son récit est à la fois un drame et une leçon, sans jamais cesser d'être un récit, tant il a su y mettre de compassion et d'impartialité tout ensemble. Certes il lui convenait mieux qu'à personne, à lui qui avait si bien prouvé les immenses services de la *Montagne*, de saluer d'un regret et d'une larme les hommes de ce parti, qui, à la fleur de l'âge et du talent, étrangers aux crimes et aux faveurs de la dictature, et coupables seulement d'exaltation républicaine, étaient proscrits au nom de la modération comme des brigands, et mouraient comme des martyrs, en désespérant de la liberté. Au reste, ce ne fut point par eux qu'on commença. Les premiers cris de vengeance qui s'élevèrent furent poussés contre Fouquier-Tinville et Lebon, et il faut avouer que, si dans les révolutions les victimes expiatoires servaient à apaiser les hommes ou les dieux, le choix ne pouvait tomber sur des têtes plus maudites. Par malheur, les victimes n'apaisent jamais personne. Bientôt Barrère, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, furent

accusés à leur tour. En vain le montagnard Goujon, récemment arrivé des camps, s'écriait : « C'est la Convention qu'on accuse, c'est au peuple qu'on fait le procès, parce qu'ils ont souffert l'un et l'autre la tyrannie de Robespierre. » En vain, Robert Lindet, dans un éloquent rapport sur la situation politique de la France, disait à ses collègues : « Cessons de nous reprocher nos malheurs et nos fautes. Avons-nous toujours été, avons-nous pu être ce que nous aurions voulu, en effet? Nous avons tous été lancés dans la même carrière : les uns ont combattu avec courage, avec réflexion ; les autres se sont précipités, dans leur bouillante ardeur, contre tous les obstacles qu'ils voulaient détruire et renverser. Qui voudra nous interroger et nous demander compte de ces mouvements qu'il était impossible de prévoir et de diriger? La révolution est faite : elle est l'ouvrage de tous. Quels généraux, quels soldats n'ont jamais fait, dans la guerre, que ce qu'il fallait faire, et ont su s'arrêter où la raison froide et tranquille aurait désiré qu'ils s'arrêtassent? N'étions-nous pas en état de guerre contre les plus nombreux et les plus redoutables ennemis? Quelques revers n'ont-ils pas irrité notre courage, enflammé notre colère? Que nous est-il arrivé qui n'arrive à tous les hommes jetés à une distance infinie du cours ordinaire de la vie? » On applaudissait un instant ces belles paroles, puis on en revenait aux récriminations. L'infâme Carrier, dans le cours de son procès, lâcha un mot effrayant de vérité : « Tout le monde est coupable ici, dit-il à la Convention, jusqu'à la sonnette du président. » Mais ce mot-là ne le sauva pas ni les autres, et l'accusation de Billaud, de Collot et de Barrère n'en fut pas moins soutenue avec acharnement par Lecointre de Versailles, Tallien, Bourdon de l'Oise, tous impitoyables comme d'anciens complices, hommes de boue qui déclamaient avec emphase contre *les hommes de sang*. Sur ces entrefaites, les soixante-treize rentrèrent au sein de la Convention, et, quoiqu'ils promissent de déposer au seuil leurs ressentiments passés, ils ne purent tous se tenir en garde contre d'odieux souvenirs. Les Girondins, rappelés aussi peu de temps après les soixante-treize, ne restèrent pas toujours fidèles à l'engagement solennel et touchant que Chénier prenait pour eux en votant leur retour : « Non, non, Condorcet, Rabaut Saint-Étienne, Vergniaud, Camille Desmoulins, ne

veulent pas d'holocaustes, et ce n'est point par des hécatombes qu'on apaisera leurs mânes. » Mais l'oubli des torts est moins facile que celui des services. On le vit bien quand, par une démarche généreuse, Robert Lindet, Carnot et Prieur de la Côte-d'Or réclamèrent, comme membres de l'ancien gouvernement, leur part de responsabilité dans l'accusation de Billaud, Collot et Barrère ; la signature de Carnot et de Prieur se trouvait en effet sur les ordres les plus reprochés aux accusés. Des ingrats se lassèrent d'entendre ces hommes respectables énumérer des actes glorieux qui justifiaient bien des excès, et l'on alla jusqu'à dire du long discours de Lindet qu'il fallait l'imprimer aux frais de l'orateur, parce qu'il coûterait trop à la république. Le procès continua ; il provoqua en partie l'insurrection du 12 germinal, espèce de 20 juin tenté contre l'assemblée par les jacobins des faubourgs; et cette insurrection, à son tour, hâta l'issue du procès. Billaud, Collot et Barrère subirent la déportation, et un certain nombre d'agitateurs montagnards, comme Amar, Duhem, Choudieu, furent condamnés à une détention au château de Ham. Jusque-là du moins, s'il y avait eu d'affligeantes représailles, les victimes n'inspiraient guère par elles-mêmes un intérêt bien touchant. Excepté l'intègre Cambon, qui se trouvait compris parmi les détenus de Ham, aucun autre peut-être n'aurait eu des titres personnels à invoquer contre la persécution. Mais l'insurrection du 1er prairial, qui suivit de près, leva les scrupules qui restaient, et déchaîna les haines. Battus sur tous les points, chassés du gouvernement, des clubs, des sections, relancés et comme bloqués dans les faubourgs, les jacobins avaient résolu un dernier effort pour reprendre le pouvoir, et rétablir cette constitution de 93, qui n'avait été décrétée que pour être à l'instant suspendue. Nulle révolte n'offrit un spectacle aussi terrible que cette *échauffourée* de détresse et de désespoir. Pour la première fois, la salle de la Convention fut envahie, ensanglantée par un combat, traversée par des balles, et souillée par l'assassinat d'un représentant. Lorsque enfin les sections eurent à grand'peine décidé, sur le soir, la défaite des factieux, et que l'assemblée, dans sa séance de nuit, put repasser à loisir les attentats du jour, l'indignation éclata unanime; on cherchait des yeux, on montrait au doigt, on traînait

à la barre les députés de la montagne qui avaient siégé, délibéré et voté selon le vœu de la multitude: instruments bien plutôt que complices, ils avaient suivi le mouvement populaire, sans l'avoir provoqué ni prévu. Mais on n'examinait pas alors, et l'on condamnait d'entraînement. On arrêta donc sur l'heure Rhul, Romme, Bourbotte, Goujon, Duroi, Duquesnoi, Soubrani, et, huit jours après, par un redoublement de sévérité, on les déféra à une commission militaire; il n'y eut d'excepté que le vieux Rhul, dont plusieurs membres attestèrent la sagesse et les vertus. En même temps, la déportation, déjà prononcée contre Billaud, Collot et Barrère, parut trop douce, et l'on décida de les soumettre à un nouveau jugement, c'est-à-dire de les envoyer à la mort. Carnot, Robert Lindet, Prieur de la Côte-d'Or, jusque-là inviolables et révérés comme des sauveurs de la patrie, furent dénoncés avec une affreuse violence par le girondin Henri Larivière, et l'irréprochable Lindet n'échappa point à l'arrestation. David, que son génie avait fait absoudre, fut de nouveau repris avec les autres membres des anciens comités. « Certes, écrit M. Thiers, il n'était pas besoin de tels sa-« crifices pour satisfaire les mânes du jeune Féraud : il suffisait des « honneurs touchants rendus à sa mémoire. La Convention décréta « pour lui une séance funèbre. La salle fut décorée en noir; tous « les représentants s'y rendirent en grand costume et en deuil; une « musique douce et lugubre ouvrit la séance; Louvet prononça en-« suite l'éloge du jeune représentant, si dévoué, si courageux, si « tôt enlevé à son pays; un monument fut voté pour immortaliser « son héroïsme. On profita de cette occasion pour ordonner une « fête commémorative en l'honneur des girondins. Rien n'était plus « juste : des victimes aussi illustres, quoiqu'elles eussent compro-« mis leur pays, méritaient des hommages; mais il suffisait de jeter « des fleurs sur leur tombe, il n'y fallait pas du sang. Cependant on « en répandit à flots : car aucun parti, même celui qui prend l'hu-« manité pour devise, n'est sage dans sa vengeance. Il semblait, en « effet, que, non contente de ses pertes, la Convention voulût elle-« même y en ajouter de nouvelles. Les députés accusés, traduits « d'abord au château du Taureau pour prévenir toute tentative en « leur faveur, furent ramenés à Paris, et leur procès instruit avec

« la plus grande activité. Le vieux Rhul, qu'on avait seul excepté « du décret d'accusation, ne voulait pas de ce pardon; il croyait la « liberté perdue, et il se donna la mort d'un coup de poignard. « Émus de tant de scènes funèbres, Louvet, Legendre, Fréron, de- « mandèrent le renvoi à leurs juges naturels des députés traduits « devant la commission; mais Rovère, ancien terroriste devenu « royaliste fougueux, Bourdon de l'Oise, implacable comme un « homme qui avait eu peur, insistèrent pour le décret, et le firent « maintenir. Malgré les recherches les plus soigneuses, la commis- « sion n'avait découvert aucun trait qui prouvât la connivence se- « crète des accusés avec les factieux. Il était difficile, en effet, qu'on « en découvrît, car ils ignoraient le mouvement, et ils ne se con- « naissaient même pas les uns les autres: Bourbotte seul connais- « sait Goujon pour l'avoir rencontré dans une mission aux armées. « Il était prouvé seulement que, l'insurrection accomplie, ils avaient « voulu faire légaliser quelques-uns des vœux du peuple. Ils furent « néanmoins condamnés à mort. Romme était un homme simple et « austère; Goujon était jeune, beau, et doué de qualités heureuses; « Bourbotte, aussi jeune que Goujon, joignait à un rare courage « l'éducation la plus soignée; Soubrany était un ancien noble sin- « cèrement dévoué à la cause de la révolution. A l'instant où on « leur prononça l'arrêt, ils remirent au greffier des lettres, des ca- « chets et des portraits destinés à leurs familles. On les fit retirer « ensuite, pour les déposer dans une salle particulière avant de les « conduire à l'échafaud: ils s'étaient promis de n'y pas arriver. Il « ne leur restait qu'un couteau et une paire de ciseaux qu'ils avaient « cachés dans la doublure de leurs vêtements. En descendant l'es- « calier, Romme se frappe le premier, et, craignant de se manquer, « se frappe plusieurs fois encore, au cœur, au cou, au visage. Il « transmet le couteau à Goujon, qui, d'une main assurée, se porte « un coup mortel, et tombe sans vie. Des mains de Goujon, l'arme « libératrice passe à celles de Duquesnoi, Duroi, Bourbotte et Sou- « brany. Malheureusement, Duroi, Bourbotte, Soubrany n'ont pas « réussi à se porter des atteintes mortelles; ils sont traînés tout san- « glants à l'échafaud. Soubrany, noyé dans son sang, gardait, mal- « gré sa douleur, le calme et l'attitude fière qu'on avait toujours

« remarqués en lui. Duroi était désespéré de s'être manqué : « Jouissez, s'écriait-il, jouissez de votre triomphe, messieurs les « royalistes ! » Bourbotte avait conservé toute la sérénité de la jeu- « nesse ; il parlait avec une imperturbable tranquillité au peuple. A « l'instant où il allait recevoir le coup fatal, on s'aperçut que le cou- « teau n'avait pas été remonté ; il fallut disposer l'instrument : il « employa ce temps à proférer encore quelques paroles ; il assurait « que nul ne mourait plus dévoué à son pays, plus attaché à son « bonheur et à sa liberté. »

Depuis le désastre de prairial, le jacobinisme perdit le rang de parti, et retomba à l'état de secte, jusqu'à l'affaire de Gracchus Babœuf, où il acheva de se dissoudre. Quelques affreux souvenirs qu'il ait laissés à bon droit, on aurait tort de s'en armer contre la mémoire de ces jeunes hommes ardents, mais sincères, qui furent ses derniers défenseurs et qui périrent pour sa cause. Si, dans l'enivrement de l'âge et du patriotisme, leur imagination s'exagéra les périls et se méprit sur les remèdes, le temps et l'expérience auraient fini par tempérer cette fougue généreuse, et la révolution eût conservé en eux des vertus civiques d'autant plus utiles qu'elles allaient devenir plus rares, et qu'on touchait à une époque de tiédeur et de corruption. Au reste, leurs morts sanglantes, qui viennent les dernières après tant de morts illustres, sont dignes de figurer avec elles sur les mêmes tables de proscription, et de clore ces listes funèbres aussi déplorables que glorieuses. Les noms de Rhul, de Romme, de Goujon, de Bourbotte et de Soubrany ne font pas honte à ceux de Camille Desmoulins, de Roland, de Valazé, de Barbaroux, et pour devenir aussi célèbres il ne leur a manqué peut être que des amis pieux qui recueillissent leurs cendres et relevassent leur mémoire. Mais ils appartenaient à un parti extrême, et un tel parti n'a jamais deux règnes dans une même révolution : une fois tombé, il ne se relève pas ; il est maudit ; et ceux qui meurent à son service, fussent-ils dignes de regrets, ne peuvent espérer pour eux pitié et réparation qu'après un long temps et auprès de la postérité.

En assistant à tant de catastrophes inévitables, en voyant passer et s'accomplir sous ses yeux ce grand drame de la révolution, où la fatalité plane comme sur une tragédie d'Eschyle, toute âme hon-

nête se plaît, dans le calme de la raison et de la conscience, à imaginer un rôle de conciliation, de justice et de miséricorde, rôle inutile et sublime, que nul n'a rempli, que nul ne pouvait remplir, mais dont à cette distance et par une illusion bien permise on ose se croire capable, si les destins recommençaient. M. Thiers l'a rêvé aussi, ce rôle idéal; il s'en fait l'interprète pour tous, et de même que dans les chants du chœur antique, dans ces vœux, ces prières, ces conseils jetés au milieu de l'action sans la hâter ni la ralentir, le spectateur aimait à entendre le cri de la nature humaine et à reconnaître ses propres impressions, de même, en lisant l'historien, on éprouve une vive et continuelle jouissance à retrouver partout l'accent simple et vrai d'une émotion qu'on partage, et à sentir un cœur d'homme palpiter sous ces attachants récits.

Nous continuerons dans un prochain article l'examen de ces deux volumes, encore plus remarquables que les précédents.

Sainte-Beuve.

---

## LE GLOBE (12 MAI 1827).

Histoire de la Révolution française, par M. Thiers. — Tom. VII et VIII.

Depuis le 9 thermidor, la Convention ne voulait plus la terreur, mais elle voulait toujours la république. Placée à la fois entre les jacobins et les royalistes, elle tint tête aux uns et aux autres. La lutte avec les jacobins dura jusqu'au 1er prairial; et, ceux-ci mis hors de combat, la lutte avec les royalistes s'engagea aussitôt. Quels étaient ces hommes qui, pour la première fois depuis le 10 août, reparaissaient comme parti politique? Sortaient-ils tous des cachots ou de l'exil? Forcés pour un temps de briser et d'enterrer leur bannière véritable, avaient-ils combattu, quelques-uns du moins, sous d'autres bannières? avaient-ils pris un masque pour tromper la proscription? Sans que l'historien se soit posé ces questions sous une forme dogmatique, on trouve répandus dans son récit tous les éléments

pour les résoudre, et le jeu assez compliqué des intrigues contre-révolutionnaires y est débrouillé nettement. D'abord, du 10 août au 9 thermidor, l'influence directe des royalistes fut nulle, tout le monde en convient : le nom de royaliste alors n'était plus qu'un mot vide de sens, que les partis se jetaient à la tête comme une injure et une menace. Quant à l'influence indirecte, elle a été vivement controversée. Plusieurs témoins respectables y ont cru et y croient encore; ils n'ont vu dans le sans-culottisme que le travestissement d'une faction ennemie de la liberté, et dans la terreur que l'égarement du peuple par quelques meneurs à intentions perfides. Cette opinion aujourd'hui ne serait soutenable que pour un petit nombre de meneurs subalternes; car la conviction, et, si l'on veut, la frénésie sincère et profonde des principaux, ne saurait être révoquée en doute : eux aussi, ils ont rendu témoignage sur l'échafaud. Or, qu'il y ait eu dans les rangs des plus furieux jacobins quelques agents obscurs, poussant à des excès ceux qui s'y précipitaient déjà, et surtout prenant grand soin de cacher leur qualité de *ci-devant* sous la carmagnole populaire, aplatissant leurs cheveux, laissant pousser leurs moustaches et grossissant leurs voix dans les clubs, c'est ce qui est assez vraisemblable et assez insignifiant pour qu'on ne puisse le nier ni s'en prévaloir. Les efforts de pareils individus se perdaient alors dans le tourbillon universel; les passions déchaînées suivaient leur développement fatal; elles étaient l'âme de la révolution, le moteur aveugle, irrésistible de cette machine vaste et puissante. Malheur à qui voulait lutter contre elle, il était sur l'heure anéanti! Et ceux qui, comme les mystérieux agents dont nous parlons, essayaient de porter la main aux rouages pour les accélérer, ceux-là couraient risque aussi de se briser avec toute leur malice, sans hâter d'une seule ligne le mouvement qui s'accomplissait sous une loi plus haute. Mais à la fin le ressort trop tendu éclata, les passions s'épuisèrent et se dispersèrent : ce fut le signal pour recommencer d'agir. En 91, les royalistes avaient tout espéré des puissances étrangères et des victoires de l'Europe. En 94, désabusés de leurs premières illusions, ils cherchèrent un appui dans l'insurrection vendéenne, jusque-là délaissée, et dans les conspirations intérieures, jusque là impossibles. Charette, d'une part, et le jour-

nalisme, de l'autre, devinrent leurs ressources et prêtèrent des armes à leur cause. Mais cette double attaque, tentée dans l'Ouest par les chefs vendéens et dans Paris même par les journalistes, ne fut pas conduite des deux côtés avec une égale habileté et une égale réussite. L'Ouest ne manquait pas de partisans braves et fidèles, de chefs intelligents et intrépides : on les mit en avant à la légère, on les leurra de vaines promesses. Le prétendant, du sein de sa cour sédentaire de Vérone, leur envoyait des cordons et des titres; la cour errante du comte d'Artois leur garantissait des secours et l'épée du prince; son panache seul aurait fait des miracles, mais on donna au prince d'autres conseils. Les secours furent insuffisants et intempestifs; des ordres contradictoires arrivèrent à la fois des deux petites cours rivales, et déconcertèrent les opérations commencées. En deux conjonctures tristement mémorables, à Quiberon et à l'Ile-Dieu, de misérables scrupules de vanité empêchèrent d'adopter le genre de guerre qui convenait le mieux à la nature de la contrée et aux habitudes des paysans. Il semblait en vérité que ce fût une chose indigne et par trop roturière de *chouanner* dans les bois de la Bretagne, ou dans les marais et les bruyères de la Vendée. « Et pourtant, dit éloquemment M. Thiers, un prince sorti de ces retraites pour remonter sur le trône de ses pères n'eût pas été moins glorieux que Gustave Wasa sorti des mines de la Dalécarlie. » Tout manqua donc, grâce à tant de fautes, grâce surtout au génie guerrier et pacificateur de Hoche. Les principaux chefs insurgés furent pris et périrent; et aujourd'hui qu'on élève des mausolées à ces victimes, aujourd'hui qu'on voudrait faire retomber leur sang sur ceux qui eurent le droit de le verser, il est bon de remarquer qu'après tout, les affligeants trépas des Sombreuil et des Charette ne doivent pas être imputés seulement à la valeur républicaine, et que, si les héros exhalèrent en mourant des ressentiments et des plaintes, ces plaintes et ces ressentiments s'adressaient à d'autres qu'à leurs vainqueurs.

Battu et désarmé en Vendée, le royalisme était plus heureux à Paris et dans une grande partie des provinces. Ses doctrines, répandues par la presse, professées dans les clubs et les sections, reprenaient crédit auprès des esprits modérés et de la masse, qui vou-

lait enfin du repos. Cette renaissance pourtant n'eut pas lieu tout à coup. Elle se déguisa d'abord sous la réaction, frivole en apparence, qu'afficha la classe riche et moyenne de Paris contre les mœurs et les modes de la terreur. Ce fut une marque de civisme, aussitôt après le 9 thermidor, de remplacer la *carmagnole* par un habit carré et décolleté, les cheveux sales et plats par des *cadenettes* et un peigne; de passer sa journée au Palais Royal à lire *l'Orateur du peuple* de Fréron et les brochures politiques; d'aller le soir, avec un crêpe au bras, au *Bal des victimes* ou au salon de madame Tallien; d'entendre le chanteur Garat à Feydeau, ou Laharpe déclamant au Lycée contre le *tutoiement* révolutionnaire. Il y eut, en un mot, des *muscadins*, comme il y avait eu des *sans-culottes*; mais ces muscadins étaient armés de bâtons courts et plombés en forme d'assommoir, et en faisaient un fréquent usage contre les jacobins dans toutes les rencontres. Ils gouvernaient les sections, y maintenaient l'autorité du parti thermidorien, et servaient la Convention de leurs personnes, durant ses sanglants débats avec les insurgés des faubourgs. Jusqu'aux journées de prairial, les royalistes, et ceux qui sortaient des cachots, et ceux qui rentraient du dehors, et ceux, de plus fraîche date, qui étaient des révolutionnaires convertis, demeurèrent dans les rangs de cette *jeunesse dorée*, et servirent sous les ordres de la faction thermidorienne. Mais la réaction qui continuait les enhardit; voyant les jacobins poursuivis, immolés sans relâche et sans pitié, ils se hasardèrent à relever leur vrai drapeau et à combattre pour leur propre compte. A peine remise des attentats et des vengeances de prairial, privée d'un grand nombre de ses membres condamnés ou compromis, et aussi mutilée qu'au plus fort de la terreur, la Convention avait repris son rôle paisible d'assemblée législative, et la commission des *onze* lui présentait cette belle et sage constitution de l'an III, qui devait pacifier la France, si la France alors avait pu être pacifiée par une constitution. Il s'offrait ici une question grave. La Constituante, par un mélange de faste et de candeur patriotique qui ne se voit qu'au commencement des révolutions, s'était exclue de l'assemblée législative. De tels scrupules allaient mal à la Convention; elle s'en affranchit, et décréta, le 5 fructidor, que les deux tiers de ses membres feraient partie de la

législation suivante. Restait à savoir si elle désignerait elle-même les deux tiers à conserver, ou si elle laisserait le choix aux assemblées électorales. Ce dernier mode de réélection fut décrété le 13 fructidor. La mesure était politique, sinon légale; elle déjouait les royalistes, qui comptaient obtenir la majorité aux élections prochaines, et avoir bon marché de la constitution nouvelle. Les meneurs des sections, les agents de Lemaître, les clubistes lettrés, se coalisèrent, et ne virent rien de mieux que d'insurger la capitale, en accusant la Convention de prolonger sa dictature et d'attenter à la souveraineté du peuple. Ils firent le 13 vendémiaire. Mais le jeune Bonaparte, choisi par Barras pour veiller à la défense de l'assemblée, ne se laissa pas prendre au dépourvu; il manœuvra autour des Tuileries avec autant de résolution qu'au milieu d'un champ de bataille, et, selon l'expression de M. Thiers, tira sur la population parisienne comme sur des bataillons autrichiens. Il sauva la révolution ce jour-là, se réservant de la dévorer plus tard, quand il serait assez fort contre elle, et qu'elle serait assez mûre pour lui. De même que les royalistes avaient levé le masque après le 1er prairial, les jacobins semblèrent se réveiller au bruit du canon de vendémiaire. Soit effroi réel, soit calcul d'ambition, l'ancien parti thermidorien, avec Tallien son chef, revint presque à la montagne, proposa de suspendre la constitution, et d'exclure le tiers librement choisi, qui l'avait été dans le sens des réactionnaires. Tous les républicains modérés et sages qui aspiraient au régime légal, et sentaient que la France y aspirait aussi, s'opposèrent à ces violences superflues. Seulement, pour donner plus de garanties à la révolution, il fut décidé de ne choisir les prochains directeurs que parmi les conventionnels régicides. Ainsi cette assemblée terrible, sans peur et sans repentir, se montrait, à sa dernière heure, encore fidèle au mot d'ordre du 10 août; ainsi elle gardait, même en finissant, quelque chose d'illégal, et il y avait jusqu'au bout de la colère dans sa manière de fonder la liberté.

Toutefois, si elle semblait craindre d'émanciper la France et de l'abandonner trop tôt à elle-même, il faut avouer que l'avenir n'a que trop confirmé ses prévisions. Tant que les cinq directeurs conventionnels restèrent au pouvoir, tant que les deux tiers conven-

tionnels eurent la majorité dans les conseils, en un mot, tant que les auteurs de la constitution furent là pour la surveiller et la pratiquer, tout alla bien ; les conseils et le gouvernement vécurent en harmonie; on vit la prospérité renaissante au dedans, au dehors, d'immortelles victoires qui n'ont pas été surpassées depuis. Le vaisseau de l'État vogua quelque temps avec bonheur, sous l'impulsion de la main puissante qui l'avait reconstruit et lancé. Mais les intrigues des ennemis de la constitution continuaient sourdement. Hommes la plupart habiles, cultivés, réputés amis de l'ordre, quelques-uns éminemment vertueux, ils triomphaient sans peine d'une masse déjà indifférente, avide surtout de la vie privée et des jouissances domestiques, que la terreur avait blasée sur ses droits, et qui repoussait le fantôme du jacobinisme à tout prix. On en eut la preuve aux élections de l'an V. Sitôt que ces élections eurent introduit dans le corps législatif une majorité royaliste, et que le corps législatif eut porté au gouvernement un chef royaliste aussi, la division éclata entre le directoire et les conseils, et jusqu'au sein du directoire. Celui-ci conservait pourtant sa majorité conventionnelle ; il en fit usage au 18 fructidor, contre lui-même et contre les conseils, pour sauver la constitution ; mais il ne la sauva qu'en la violant, et, après cette première violation, aussi nécessaire que funeste, il ne sut plus prolonger son existence qu'à force de coups d'État. M. Thiers n'a pas atteint cette fâcheuse époque du 18 fructidor, où les patriotes sincères virent leurs espérances encore une fois déçues, et le régime de la liberté légale indéfiniment ajourné. Il n'a eu à raconter jusqu'ici que les premiers temps du directoire, et il les a vivement réhabilités. Bien différent du commun des historiens, il expose avec autant d'intelligence que de clarté toutes les opérations de finances et de guerre. La guerre surtout lui plaît, il excelle à la décrire. On dirait, en le lisant, qu'il l'a faite et qu'on la fait avec lui. C'est après avoir ainsi retracé les victoires toutes républicaines de la première campagne d'Italie, que, jetant les yeux sur la France, alors si florissante, et pourtant dévouée à de si prochains malheurs, il couronne son récit par cet éloquent épilogue, par cet hymne enivrant dont le ton poétique sied encore à la voix de l'histoire :

« Jours à jamais célèbres, à jamais regrettables pour nous! A



« quelle époque notre patrie fut-elle plus belle et plus grande? Les « orages de la révolution paraissaient calmés, les murmures des « partis retentissaient comme les derniers bruits de la tempête. « On regardait ces restes d'agitation comme la vie même d'un « État libre. Le commerce et les finances sortaient d'une crise « épouvantable; le sol entier, restitué à des mains industrielles, al- « lait être fécondé. Un gouvernement, composé de bourgeois nos « égaux, régissait la république avec modération; les meilleurs « étaient appelés à leur succéder. Toutes les voix étaient libres. La « France, au comble de la puissance, était maîtresse de tout le sol « qui s'étend du Rhin aux Pyrénées, de la mer aux Alpes. La Hol- « lande, l'Espagne, allaient unir leurs vaisseaux aux siens, et atta- « quer de concert le despotisme maritime. Elle était resplendissante « d'une gloire immortelle. D'admirables armées faisaient flotter ses « trois couleurs à la face des rois qui avaient voulu l'anéantir. Vingt « héros, divers de caractère et de talent, pareils seulement par l'âge « et le courage, conduisaient ses soldats à la victoire. Hoche, Klé- « ber, Desaix, Moreau, Joubert, Masséna, Bonaparte, et une foule « d'autres, s'avançaient ensemble. On pesait leurs mérites divers; « mais aucun œil encore, si perçant qu'il pût être, ne voyait dans « cette génération de héros les malheureux ou les coupables : au- « cun œil ne voyait celui qui allait expirer à la fleur de l'âge, at- « teint d'un mal inconnu, celui qui mourrait sous le poignard mu- « sulman ou sous le feu ennemi, celui qui opprimerait la liberté, « celui qui trahirait sa patrie; tous paraissaient grands, purs, heu- « reux, pleins d'avenir! Ce ne fut là qu'un moment; mais il n'y a « que des moments dans la vie des peuples comme dans celle des « individus. Nous allions retrouver l'opulence avec le repos : quant « à la liberté et à la gloire, nous les avions!... Il faut, a dit un an- « cien, que la patrie soit non-seulement heureuse, mais suffisam- « ment glorieuse. Ce vœu était accompli. Français, qui avons vu « depuis notre liberté étouffée, notre patrie envahie, nos héros fusil- « lés ou infidèles à leur gloire, n'oublions jamais ces jours immor- « tels de liberté, de grandeur et d'espérance! »

Pour mêler quelques critiques aux éloges qui sont dus à M. Thiers, nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit à propos des volumes

précédents. Nul historien de nos jours n'a, ce nous semble, un sentiment aussi vif, une intelligence aussi naïve de son art. On pourrait reprocher aux uns d'être trop raisonneurs, aux autres d'être trop chroniqueurs; pour lui, son talent est naturellement pittoresque. Par malheur, il n'en tire pas tout le parti possible. S'abandonnant à la facilité de son esprit et à l'entrainement des choses, il jette, en courant, de grands tableaux, de belles couleurs, d'admirables traits; mais il ne compose pas, et dans ses pages les plus pleines de vie on sent toujours je ne sais quoi d'épars et d'inachevé : on dirait par moments l'insouciance de M. de Lamartine. Observons pourtant qu'en histoire, les faits étant du domaine de tous, l'historien, s'il veut que son œuvre soit durable, doit la marquer fortement de son empreinte, et y apposer en chaque endroit comme un sceau ineffaçable. Le sculpteur Phidias, nous dit-on, s'était représenté lui-même sur le bouclier de Minerve, et, par un ingénieux mécanisme, sa figure tenait tellement à l'ensemble, qu'on ne pouvait l'enlever sans décomposer et détruire toute la statue : c'est là un symbole qui s'applique à l'historien.

Mais sans chercher à prévoir les destinées à venir de l'œuvre de M. Thiers, affirmons hardiment qu'aucune histoire ne mérite à plus juste titre la vogue contemporaine. On parle beaucoup, depuis quelque temps, dans le monde et dans les journaux, du livre de M. de Montgaillard. Un de nos collaborateurs s'est chargé de l'apprécier. Qu'on nous permette, non pas de comparer, mais de séparer les deux ouvrages. Vieillard goutteux et quinteux, M. de Montgaillard a écrit des mémoires originaux, caustiques, fréquemment remplis d'anecdotes douteuses ou controuvées. Suivant que sa goutte monte ou descend, sa bile s'épanche plus ou moins âcre et mordante. Il n'est pas jusqu'à ses disgrâces naturelles qui n'influent sur le ton de son récit, et, comme le disait, il y a peu de temps, notre poëte populaire, le portrait mis en tête du livre en devient la pièce justificative, le commentaire essentiel. Telle est, en somme, l'histoire qu'il ne faut pas plus comparer à celle de M. Thiers, qu'on ne comparera bientôt les mémoires de d'Aubigné ou le journal de l'Étoile à l'histoire de la ligue par M. Mignet. SAINTE BEUVE.

---

SPÉCIMEN DU PROSPECTUS DU NATIONAL (1er JANVIER 1830).

| On s'abonne au bureau du Journal. PLACE DES ITALIENS, rue Neuve-St-Marc, 10, Chez les libraires des départements et chez les directeurs des postes. | LE NATIONAL FEUILLE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. Rédacteurs en chef: MM. A. THIERS, MIGNET, A. CARREL. | PRIX DE L'ABONNEMENT. 20 fr. pour 3 mois. 40 fr. pour 6 mois. 80 fr. pour l'année. |
|---|---|---|

PROSPECTUS.

Les premiers numéros du *National* ont paru sans avoir été annoncés par un prospectus. Nous n'avons pas suivi alors l'usage établi dans ces sortes d'entreprises, sachant combien le public a peu de confiance et attache peu d'intérêt aux manifestes de ce genre. Il nous sembla plus convenable d'attendre que l'opinion se prononçât pour ou contre nous, sans chercher à la prévenir.

Après cinq mois d'existence, des suffrages nombreux, ni provoqués, ni surpris, nous ayant donné la conviction que nos efforts seraient couronnés du succès, nous n'hésitons plus à donner à notre feuille toute la publicité possible. Ce prospectus n'est point une simple promesse : c'est un résumé des opinions que nous avons soutenues avec assez de force pour attirer l'attention des amis de la liberté et celle de ses ennemis. Il n'a pour but que de montrer ce que nous voulons faire, d'après ce que nous avons fait déjà; or, nous avons la conscience d'avoir exprimé les vœux de la France, et représenté la pensée publique, avec la fermeté et le zèle qu'on a droit d'exiger de tout écrivain qui, dans des temps de luttes politiques, veut servir utilement son pays, et mériter l'estime de ses concitoyens.

La situation, le caractère et le langage des partis ont changé depuis les quinze années de la restauration. Une génération nouvelle

est venue se placer entre les deux générations qui s'étaient combattues depuis un quart de siècle, et, ne partageant ni toutes leurs passions ni toutes leurs idées, a porté sur un autre terrain les questions qui nous divisent. Ce nouveau terrain, c'est la Charte. Il y a quinze ans qu'elle existe; il y en a quinze que tous les partis la vantent, mais il y en a beaucoup moins qu'on a commencé à s'y renfermer. Il y a quelques années, les uns la considéraient encore comme une concession malheureuse, arrachée à la royauté, et qui ne la lierait pas longtemps; les autres comme une concession insuffisante, et ne contenant pas tous les droits qui appartiennent véritablement à la nation. Cependant le temps a marché, et a produit un résultat nouveau, c'est d'engager tout le monde envers la Charte; c'est de désespérer les uns en les engageant, et, au contraire, d'éclairer les autres, de les concilier tout à fait à cette grande institution, qu'ils avaient d'abord méconnue.

Aujourd'hui la faction contre-révolutionnaire a protesté tant de fois de son amour pour la Charte, elle s'en est servie tant de fois pour se couvrir dans ses défaites, qu'il lui est impossible d'en secouer entièrement le joug; que, même en violant son esprit, elle est obligée de respecter son texte, et d'en faire sortir, par interprétation, le pouvoir absolu qu'elle regrette et rêve encore. Les amis de la liberté, au contraire, ont vu qu'il ne fallait que du temps pour en faire sortir tout ce qu'elle avait de bon; ils ont vu qu'en sachant la comprendre et en user, on y trouverait la vraie liberté, celle qui est conciliable avec le bon ordre et un gouvernement puissant. C'est ainsi que la question a fini par être renfermée dans la Charte, et par n'être plus qu'une question d'interprétation. Elle n'en est pas moins dangereuse; elle le sera même chaque jour davantage, en approchant de sa solution définitive; mais enfin, elle a avancé et changé de nature en avançant.

Les événements de cette année ont fait ressortir ce progrès d'une manière éclatante. La Charte, qui consiste essentiellement dans la réunion annuelle d'une chambre des députés, n'a pas amené d'abord, mais a fini par amener avec le temps, une chambre conforme au vœu du pays. Cette chambre, armée de son vote négatif, s'est présentée au ministère qu'elle a repoussé, et qui l'a repoussée. Il a

soutenu qu'une chambre ne pouvait pas émettre de vœu contraire à celui du pouvoir. On lui a répondu que cette prétention était absurde, et qu'une chambre qui ne pouvait pas avoir de volonté à elle était illusoire, inutile, et n'était point celle que la Charte avait instituée et prévue. Sur-le-champ les ennemis et les amis de la vraie liberté ont senti que cette liberté était dans la Charte bien entendue, et les uns ont cherché à en défigurer le sens, les autres à le rétablir. Les premiers ont soutenu mille absurdités, lesquelles, en définitive, aboutissent à dire que la Charte réunit une chambre pour qu'elle ne vote pas, lui demande son avis pour qu'elle n'en ait point; les seconds ont rectifié le sens de la Charte, lui ont donné son sens clair, nécessaire, et ont trouvé dans son interprétation la véritable réponse à tous les sophismes de leurs adversaires.

Dans une situation pareille, les discussions de la presse ont dû acquérir un autre caractère, et plusieurs nouveaux journaux ont dû prendre naissance. Le *National*, l'un de ces journaux, s'est particulièrement attaché à éclaircir ces belles et utiles questions, et le public lui a rendu la justice de croire qu'il n'avait point été inutile à leur solution. Les violentes hostilités auxquelles il a été exposé dès sa naissance ne l'ont point ébranlé. Il a essuyé les attaques de la presse contre-révolutionnaire et du parquet, sans en être découragé; et il a persisté dans des sentiments et des opinions qu'il est facile de résumer ici en peu de mots.

Les auteurs du *National*, attachés aux choses positives, sans mépriser les théories, ont cru qu'il convenait de se renfermer dans ce qui existe, c'est-à-dire la Charte. Elle a quinze ans, immense avantage dans un pays où tout est neuf, et où nulle autre constitution n'a duré plus de quatre ou cinq années. Elle renferme les institutions essentielles, c'est-à-dire, qu'en laissant à la royauté toute l'étendue d'action nécessaire, elle réserve au pays une influence suffisante, en lui attribuant le vote des lois et de l'impôt. Les auteurs du *National* n'ont pas cessé de croire et de démontrer qu'en usant de ce vote, le pays peut arriver, non pas à nommer les ministres directement, mais à rendre nécessaire la préférence royale en faveur des hommes de son choix. La Charte leur a paru contenir ainsi le vrai gouvernement, c'est-à-dire le gouvernement du pays par

lui-même; et c'est là ce qui doit, à leur gré, lui concilier les suffrages et l'attachement de la France.

Une institution qui a l'avantage, d'abord d'exister, ensuite d'avoir déjà existé quinze ans, d'avoir été donnée par la royauté, qui s'est ainsi personnellement engagée, enfin de renfermer le moyen de faire gouverner le pays par lui-même, en le garantissant toutefois du trouble et de l'anarchie, une telle institution leur a semblé devoir être la pierre sur laquelle il fallait bâtir.

Les auteurs du *National*, en s'efforçant de rattacher les vœux de la France à la Charte, ont pensé qu'il fallait aussi enchaîner à elle le pouvoir qui l'avait donnée. Ils ont cherché à prouver que la Charte est un fruit de cette révolution, aux bienfaits de laquelle nous devons tout ce que nous sommes, un résultat de ses théories modifiées par son expérience; à prouver que la royauté, en reparaissant en France, avait recueilli ce résultat, l'avait consacré elle-même dans un acte émané d'elle. Ils ont vu et montré dans cet acte, non pas un simple don, mais un engagement irrévocable, qui doit lier ceux qui l'ont donné comme ceux qui l'ont reconnu.

L'avantage de trouver la liberté dans la légalité est un avantage immense; c'est celui que nous offre la Charte. Les peuples sont ordinairement obligés de s'insurger pour avoir la liberté; aujourd'hui, grâce à la Charte, qui met la légalité de notre côté, c'est au pouvoir à s'insurger, et à courir lui-même les chances de l'insurrection, s'il veut nous enlever la liberté.

Tels sont les sentiments et la politique des auteurs du *National*.

Amis de la liberté, ils le sont en même temps d'un gouvernement fort, bien dirigé, habile dans la conduite des affaires. Versés dans les matières d'administration et de finances, ils se sont attachés aussi à la discussion des affaires, qui n'importe pas moins que celle des principes. Ce côté des intérêts publics, trop souvent négligé, mérite à son tour de fixer l'attention. C'est un besoin tellement senti, que, depuis quelques années, il n'a pas paru un seul ministère qui n'eût la prétention de se vouer aux affaires. On a pu juger de l'inexactitude avec laquelle ils avaient tenu leur parole. C'est à la presse périodique à montrer l'illusion de telles promesses, ou leur réalité si elles sont jamais vérifiées. C'est à elle qu'il appartient de

révéler le tort fait à nos finances, à notre commerce, à notre industrie, et de porter dans ces matières une clarté, une précision qui, malheureusement, n'y ont pas régné encore. C'est surtout aux jeunes journaux à tâcher de favoriser ce progrès. Le *National* s'efforcera d'y contribuer pour sa part. Il a déjà essayé de le faire, mais il s'y attachera surtout, dès qu'une session nouvelle, si nous en voyons une cette année, ramènera la discussion des affaires.

Les propriétaires du *National* se sont assuré, par de nombreuses relations, et par des correspondances établies sur tous les points de l'Europe, le moyen d'être exactement et promptement informés de ce qui regarde les pays étrangers. Ils peuvent, de cette manière, joindre l'intérêt des faits à celui des discussions politiques.

La forme adoptée par le *National* est celle de la simplicité et de la clarté dans l'exposition des principes. Il a pensé qu'il ne pouvait pas y en avoir de meilleure dans les discussions de ce genre, de plus appropriée à leur haute gravité.

Il n'a point négligé les sciences et la littérature. Ces belles études sont dignes des peuples éclairés; elles font leurs délices; elles les préparent à la liberté, et les y maintiennent quand ils y sont arrivés. Un peuple qui négligerait les sciences et les lettres ne mériterait plus la liberté; il ne les négligerait qu'en la perdant. Nous avons reçu le dépôt d'une admirable littérature, sachons le conserver; et, sans être exclusifs, sans interdire les tentatives nouvelles, défendons la vieille gloire de la France, et avec sa gloire, son goût si vanté, si approuvé de l'Europe. C'est la langue surtout qu'il faut sauver de ces variations de la mode, qui menacent de la défigurer et de la corrompre. C'est dans cet intérêt que le *National* a quelquefois été sévère, en tâchant, néanmoins, de n'être point injuste. Il persistera dans cette voie, et s'efforcera d'y apporter toujours l'amour du beau, du vrai, du simple. Si un génie nouveau, contemporain de la liberté, s'élevait dans les arts, les auteurs du *National* ne seraient pas les derniers à le saluer de leurs hommages; ils seraient heureux d'avoir de nouveaux chefs-d'œuvre à admirer, et de nouvelles gloires françaises à célébrer.

*Le National* compte à peine cinq mois d'existence, et, dans cet intervalle il a déjà essuyé trois procès; mais le grand nombre de

ses lecteurs et les suffrages du public l'ont dédommagé amplement de cet excès de rigueur. Il n'évitera ni ne cherchera les poursuites judiciaires, et tâchera toujours de mériter les suffrages qui l'ont accueilli à son début.

---

•

### LE NATIONAL (18 FÉVRIER 1830).

Article incriminé.

**Le livre du CONTRAT SOCIAL et la Charte. — La souveraineté du peuple et les trois pouvoirs.**

Rien n'est plus commode que de ne pas répondre aux gens sur ce qu'ils disent quand cela embarrasse, et de leur répondre sur ce qu'ils n'ont pas dit, sur ce qu'on leur prête, sur ce qu'évidemment ils ne pensent même pas. C'est à quoi ne manquent jamais les écrivains du ministère. Hier, le journal du soir prétendait avoir tiré de l'un de nos articles cette phrase textuelle : que la Charte, étant l'œuvre d'un parti ennemi, était ennemie de tous les intérêts nationaux. Aujourd'hui, cette même feuille imagine d'en finir avec nous en nous accusant de reproduire les doctrines du *Contrat social* et du livre qui fit monter Algernon Sidney sur l'échafaud. Elle relève et habille à sa façon le vieux mannequin du *peuple souverain;* elle s'escrime contre lui, et elle appelle cela nous répondre.

Que nous ayons soutenu que la Charte n'a point été octroyée, mais conquise, qu'elle ne vient point d'une volonté royale sujette aux bonnes inspirations comme aux mauvaises, et libre d'agir à son caprice, mais de la force des choses, d'un concours de volontés, de besoins, de lumières, auquel il n'était pas possible de donner le change, à la bonne heure; oui, nous avons dit ces choses. Pour les prouver, nous sommes entrés dans l'examen de toutes les circonstances de la restauration; nous avons rappelé les actes de deux corps qui avaient droit de faire les conditions de la France, quand la France avait à capituler, d'une part avec l'Europe armée, qui ne

voulait que l'éloignement de Bonaparte, de l'autre avec l'ancienne maison régnante, qui, voyant le trône vide, faisait naturellement valoir ses droits à y remonter. Nous avons établi que les conditions avaient été faites dignes et avantageuses, acceptées d'abord, puis rétractées en partie. La rétractation, nous l'avons montrée où elle était, dans le préambule même de la Charte, et non dans la Charte, qui n'est que la déclaration de Saint-Ouen rédigée; nous nous sommes élevés contre cette prétention d'octroyer ce qui ne pouvait pas ne pas être de soi-même; nous avons dit que la royauté avait remporté là une victoire funeste, mauvaise pour nous, mauvaise pour elle. Nous n'avons pas, comme des menteurs éhontés nous en accusent, avancé que la Charte elle-même fût l'œuvre d'un parti ennemi, mais bien que ce parti ennemi, ne pouvant empêcher l'œuvre des temps de s'établir, avait du moins voulu la rendre fragile en plaçant son origine dans une volonté unique, en faisant en sorte que, née de l'arbitraire royal comme le fameux édit de Nantes, elle pût être révoquée par ce même pouvoir, à la charge seulement de dragonner la France, comme fit si bien Louis XIV, de glorieuse mémoire. Certes, l'édit de Nantes était parti d'une tête et d'un cœur comme il ne s'en est pas trouvé depuis sur le trône! Un ignoble jésuite eut pourtant le pouvoir de faire noyer cet édit dans le sang de quarante mille religionnaires, sans que la conscience du vieil époux de madame de Maintenon en fût le moins du monde troublée. Nous, afin de n'avoir point à expier ainsi quelque jour la jouissance de la prétendue concession de Louis XVIII, nous voulons à la Charte une garantie meilleure que celle d'un esprit de sagesse qui n'est pas le même chez tous les princes.

C'est ici que les publicistes ministériels s'écrient : Vous prêchez la doctrine de la souveraineté du peuple; vous revenez à la déclaration des droits de l'homme, aux définitions du contrat social, aux axiomes républicains d'Algernon-Sidney; vous serez demain à la théorie du régicide et aux fureurs du comité de salut public. — Non, imposteurs de métier, non, il n'est pas question de cela, et vous le savez bien. En présence d'un despotisme avec lequel on ne s'était pas encore mesuré, et dans la vive attente d'une liberté dont on ne soupçonnait point l'entraînement, nos pères ont bien été obli-

gés d'aller chercher dans la loi naturelle des titres qui ne s'apercevaient plus dans l'histoire. Ils ont dit que chacun d'eux était né libre ; que, le droit de chacun, ils pouvaient le réclamer en commun pour l'universalité nationale. Mais aujourd'hui, grâce à Dieu, nous n'en sommes plus là ; nous ne nous appuyons plus sur un droit qui peut être, mais que nous ne voyons écrit nulle part, et dont peuvent se vanter comme nous tant d'hommes, tant de peuples, blancs ou noirs, rouges ou cuivrés, qui gémissent pourtant dans l'esclavage. Nous avons un heureux privilége parmi les peuples de ce continent : c'est qu'ayant, avant tous les autres, proclamé ce droit d'être libres qui nous semblait le droit général de l'humanité, nous nous sommes conduits de façon à prouver que nous avions, nous, par-dessus ce droit, la faculté de le faire triompher de toutes les oppositions, et c'est à ce dernier titre que nous nous en tenons, la faculté d'être libres, c'est-à-dire la force, sans laquelle le bon droit n'est rien, ou peu de chose. C'est un fait que nous possédons cette force ; un fait que notre révolution a glorieusement appris à l'univers entier, à l'émigration dans ses errantes détresses, aux princes français quand le progrès de nos conquêtes ne leur laissait plus d'asile que l'Angleterre.

Maintenant croyez-vous que la révolution ne nous ait rien appris à nous-mêmes, à nous, fils reconnaissants de ceux qui proclamèrent la déclaration des droits? Écoutez et calomniez encore si vous trouvez prise. Nous prenons la table rase telle que les dernières colères de la révolution l'avaient faite en 93, et nous voyons toutes choses s'y replacer successivement d'elles-mêmes pour faire la Charte. La royauté d'abord ; la royauté, ce n'est qu'un homme, qu'une famille, tout au plus, contre la nation entière ; nous le savons. Mais cet homme, si nous le renversons, nous alarmerons toutes les têtes couronnées comme lui : car la royauté, chez nous, est sœur de toutes les royautés européennes. *Nous verrons s'armer contre nous des coalitions qui ne poseront les armes que quand nous les aurons rassurées en rétablissant, sinon l'ancien pouvoir royal, au moins quelque chose qui y ressemble.* Voilà ce que la révolution nous a appris quant à la royauté : aussi, la place de la royauté est désormais marquée dans toute constitution qui se fera sur l'expérience de la révolution. Cette royauté sera une réalité ; peu importe depuis quel

temps; mais ce sera une réalité, et les réalités sont indestructibles.

L'aristocratie! c'est une minorité infiniment petite; nous le savons encore; on peut la dépouiller dans un accès de fureur, on peut l'exterminer presque; mais elle émigrera, elle ira porter sa haine, ses besoins, son indigence orgueilleuse par tout l'univers. Elle intéressera à son sort tout ce qui est assis sur les marchepieds des trônes : on se croisera pour elle. Bon gré, mal gré, ouvertement ou furtivement, elle rentrera par toutes les portes. C'est d'ailleurs une classe de grands propriétaires; on frémira bientôt à l'idée qu'en confisquant ses biens, on a pu ébranler le principe de la propriété, et que les couches inférieures de la population peuvent s'élancer quelque jour, sur les pas d'un Babeuf, à la conquête de tout ce qu'elles sont réduites à envier. Il y a donc pour l'aristocratie, de toute nécessité, une place. C'est la révolution qui nous le montre encore : il faut vouloir ses avantages pour qu'elle veuille les nôtres. Nous la transformerons en pairie, et nous vivrons bien désormais avec elle.

Vient enfin cette masse infatigable, agissante, innombrable, qui se compose de laboureurs, d'ouvriers, de soldats, de marchands, d'écrivains, d'artistes, et qu'on appelle le peuple. Il serait commode peut-être qu'elle servît sous les deux autres, et payât sans se plaindre ni demander compte. Mais elle ne le veut pas, et elle est capable, si on l'irrite sur ce point, de forcer à voyager pendant vingt-cinq ans quiconque lui parle de servitude. Elle peut remuer de fond en comble l'Europe, si un congrès de Pilnitz a l'audace de la menacer. Elle va trouver de grands hommes pour chaque besogne que lui créera la nécessité de faire tête partout. Elle pourra, si cela convient à son repos, improviser une royauté et une aristocratie qui feront illusion à l'Europe, et prolongeront indéfiniment l'exil de l'ancienne royauté. Il faut donc qu'elle soit libre; elle en a le pouvoir bien plus évidemment encore que le droit. On ne lui fera jamais autant de mal qu'elle en peut faire. C'est là la troisième et la plus imposante des réalités manifestées par la révolution. Nous ne demandons qu'à la retrouver dans la Charte, pour ce qu'elle est, à côté d'une royauté qui ne peut être impunément renversée, et d'une aristocratie qui tient au sol et ne saurait en être extirpée.

Si ce sont là des vérités, elles existent d'elles-mêmes; on ne saurait les créer ni les octroyer. On peut se rendre à la vérité après l'avoir longtemps niée; mais, parce qu'on la reconnaît, on ne la met pas au monde. Octroyer à la France sa faculté d'être libre, c'est comme si l'on octroyait à la terre sa forme sphérique, aujourd'hui que le progrès des connaissances ne permettrait plus qu'on fît faire amende honorable à Galilée. Et ceci du moins ne serait qu'une absurdité peu dangereuse; le système du monde n'en serait pas ébranlé. Mais l'équilibre constitutionnel peut être détruit par cette autre absurde prévention, qui, en accordant aujourd'hui la nécessité de la liberté, pourrait demain vouloir la nier et recommencer une révolution; c'est là le danger du préambule de la Charte.

Maintenant avez-vous encore à nous dire que nous sommes des ingrats; que nous repoussons un bienfait parce que ce bienfait vient de la royauté, qui, elle-même, vient de Dieu; que la Charte perd toutes ses propriétés conservatrices du moment qu'on ne la considère plus comme un gage de l'amour du dernier roi pour la France? Laissez le mysticisme à ceux qui se chargent de nous expliquer le ciel; mais pour ce qui se passe entre nous, petits hommes à cinq ou six pieds de la surface de la terre, laissez les faits se produire et s'expliquer eux-mêmes. Ne mentez point contre vos propres intelligences pour faire votre cour. Vous savez bien que ce n'est point un pur élan de paternité monarchique, mais les mécomptes et les fatigues de toutes les inimitiés qui ont fait la Charte: qu'en un mot elle est l'œuvre de la guerre, et non de la paix. Si la royauté, l'aristocratie, le peuple, étaient amis de leur nature, il ne serait pas nécessaire qu'une Charte vînt dire ce qui se peut et ne se peut pas, pour chacune des parties mentionnées au contrat. Après la Charte, il n'y a donc plus à se battre si chacun est sage. Avant la Charte, il fallait décidément voir qui était le maître; et la guerre la plus acharnée que le monde ait jamais vue a prouvé que l'autorité absolue ne pouvait appartenir à personne, ni à une royauté de droit divin, ni à une oligarchie toute-puissante, ni à un peuple souverain; qu'il fallait absolument qu'on s'entendît, et que ce beau pays, si magnifiquement assis entre les plus belles mers du globe, fût possédé et illustré en commun par trois intérêts qui ne pouvaient s'exclure l'un

l'autre. Voilà la Charte telle que la font les choses, et certes elle promettait, ainsi entendue, un assez bel avenir au pays; mais cet avenir, vous ne le voulez pas.

Que si, croyant nous pousser à bout, vous nous demandez où réside enfin, suivant nous, *la souveraineté*, nous vous répondons que ce mot n'a plus de sens; que l'idée qu'il exprimait a disparu par la révolution comme tant d'autres choses; que nous ne voyons nulle utilité à la vouloir ressusciter; que le peuple n'a plus besoin d'être souverain et se moque d'être ou non la source des pouvoirs politiques, pourvu qu'il soit représenté, qu'il vote l'impôt, qu'il ait la liberté individuelle, la presse, etc.; enfin le pouvoir d'arrêter une administration dangereuse en lui refusant les subsides, c'est-à-dire l'existence même. La source de tous les pouvoirs est dans la bourse des contribuables; ce n'est pas là du moins une abstraction pour laquelle on puisse s'égorger; c'est l'invincible bon sens du bonhomme Jacques. Mais, si vous renoncez à la souveraineté pour le peuple, direz-vous, nous n'y renonçons pas, nous, pour la royauté. Son droit n'est pas de ce monde. Tant pis pour vous si vous pensez ainsi, si l'initiative royale, si le droit de convoquer et de dissoudre les Chambres, si le droit de faire la paix et la guerre, si le commandement suprême de l'armée, ne vous paraissent pas un équivalent meilleur que le droit même, qui finit tragiquement dans la personne de Charles Ier et de Louis XVI. Mais vous y viendrez comme nous; ou plutôt les choses marcheront en dépit de tout ce que vous pourrez regretter ou réclamer.

Si on lit avec attention ce remarquable article, il est impossible de n'y pas voir un pronostic extraordinaire des faits qui le suivirent cinq mois après, et de ne pas reconnaître aussi que M. Thiers, ajoutons même les rédacteurs du *National* en 1830, professaient en toute sincérité les principes d'une monarchie représentative, et repoussaient toute pensée d'organisation républicaine. (Voir notamment page LXVI.)

---

## OPINIONS DE LA PRESSE

SUR

**l'Histoire du Consulat et de l'Empire.**

Le 12 mars 1845, la presse tout entière de Paris annonçait un grand événement : on se pressait aux portes de la maison du libraire Paulin, qui a, depuis vingt ans, associé son nom à de grandes publications, et aussi à de grands actes; qui avait pris, sous la Restauration, sa part de complot, en faveur des libertés conquises en juillet 1830; qui était l'ami de l'infortuné Sautelet, homme supérieur, dont la vie a été fatalement tranchée au début de sa carrière, qui eût été noble et brillante; l'ami d'Armand Carrel, qu'il suffit de nommer pour éveiller les sentiments d'une profonde sympathie pour un homme qui avait recueilli, dans la presse, les derniers vestiges de la chevalerie française; Paulin, enfin, un des éditeurs du *National* de 1830 et de la *Revue française*, ces deux organes de la liberté, dont ils ont toujours conservé les nuances, et qui se sont personnifiés pour toujours dans le caractère de deux hommes d'État : MM. Thiers et Guizot!

Que se passait-il donc ce 12 mars 1845? un événement, la pensée du jour : c'était la publication du premier volume de l'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, DE M. THIERS!!!

Tous les organes de la presse annonçaient la mise en vente du livre. Les murs de Paris étaient couverts

d'affiches; et peut-être au même jour, à la même heure, dans toutes les villes de l'Europe, et sur le continent du Nouveau-Monde, le premier volume de l'ouvrage de M. Thiers, traduit dans toutes les langues, était imprimé, vendu, disputé par toutes les mains... tant est puissante cette influence souveraine de la pensée, qui, plus que la force des armes, pénètre partout, domine tout, et fait qu'un écrivain n'est plus un homme, mais ressemble à ces météores lumineux qui répandent, en un instant, une clarté soudaine sur le monde, qu'ils traversent d'un pôle à l'autre.

Nous avons dû placer sous les yeux de nos lecteurs les opinions de la presse sur l'ouvrage de M. Thiers.

On n'attend pas, sans doute, que nous poussions l'exactitude jusqu'à réunir tous les articles qui ont été écrits sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Nous avons dû ne rien omettre de ce qui sortait d'une plume exercée ou de la pensée d'un homme d'élite.

Pendant que le libraire débitait, que les affiches et les annonces saisissaient les esprits de l'apparition de cet ouvrage, depuis si longtemps attendu, deux journaux privilégiés, le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, avaient obtenu de l'éditeur communication de deux extraits du livre. Voici comment le *Journal des Débats* préludait (12 mars 1845) :

Les deux premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* contiennent neuf livres dont voici les titres : *Constitution de l'an VIII*, — *Administration intérieure*, — *Ulm et Gênes*, — *Ma-*

*rengo*, — *Héliopolis*, — *Armistice*, — *Hohenlinden*, — *Machine infernale*, — *Les Neutres*. — Nous en publions aujourd'hui deux extraits dont nous devons la communication à l'obligeance de l'éditeur. Ce grand ouvrage aura une portée à la fois politique et littéraire ; nous aurons à l'apprécier sous ces deux aspects ; nous le ferons avec liberté comme avec impartialité. Il est probable que dans l'historien de l'Empire nous retrouverons plus d'une fois les idées et les tendances que nous avons eues, que nous aurons peut-être encore à condamner et à combattre dans l'historien de la Révolution française, dans l'homme d'État et dans le ministre ; mais les graves dissentiments qui nous séparent de M. Thiers ne nous empêcheront point de rendre justice à une œuvre aussi considérable, qui a pour sujet les plus grands événements des temps modernes, et pour auteur un des hommes qui ont pris, depuis quinze ans, la plus grande part aux affaires publiques de notre pays. Les deux extraits que nous reproduisons aujourd'hui sont la relation de la bataille de Marengo et celle de l'assassinat de l'empereur Paul Ier. Nous avons choisi le premier surtout, parce que le sujet est de ceux vers lesquels semblent se diriger le plus habituellement les prédilections de l'auteur, et où brillent avec plus d'éclat les qualités qui ont assuré au récit des campagnes d'Italie une si juste célébrité.

Quelques jours après, M. Saint-Marc Girardin, membre de la Chambre des députés, l'un des critiques les plus éminents de notre pays, professeur éloquent de l'Université, s'empressait de témoigner de l'impression profonde qu'on recevait de tous côtés de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Voici les deux articles textuels insérés dans le *Journal des Débats :*

JOURNAL DES DÉBATS (12 MARS 1845.)

Je viens de lire les deux premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, et je veux essayer d'expliquer rapidement les sentiments que m'a inspirés cette lecture.

On ne manquera pas de comparer l'*Histoire du Consulat* avec l'*Histoire de la Révolution française*. Les deux histoires se ressemblent, comme doivent se ressembler deux ouvrages faits par M. Thiers à vingt ans de distance.

L'historien de la Révolution était un publiciste éloquent et spirituel, habitué à la discussion et à la critique, et n'ayant pas encore gouverné ou administré; il racontait une révolution qui se faisait au grand jour, sur la place publique, dans les clubs, à l'aide de discours et d'émeutes; point de pensée organisatrice, pas de main puissante qui dirigeât les événements. Un instinct irrésistible, juste au fond, violent dans la forme, poussait tout le monde, les assemblées, les partis, les hommes. Le publiciste ardent et convaincu de 1825 était à son aise pour faire un pareil récit; rien n'était étranger à ses habitudes d'esprit, à ses travaux, à ses études; et pour décrire et pour expliquer la Révolution, l'intelligence du jeune littérateur, quoique merveilleusement propre, par sa nature, à entrer dans la sphère du gouvernement et de l'administration, n'avait pas besoin de faire cet effort, car il y avait dans la Révolution peu de gouvernement et peu d'administration.

Sans doute il existait çà et là des principes d'ordre et d'organisation, mais ils étaient épars et confondus; et cependant chaque fois qu'à travers le désordre, le jeune historien voyait apparaître un de ces principes d'organisation sociale, avec quelle ardeur il le démêlait de la confusion! avec quelle joie il le montrait comme une ressource et comme une espérance, saisissant toutes les occasions de faire entrevoir la création prochaine au milieu même du chaos! On se souvient surtout du jour où, rencontrant dans l'histoire des campagnes d'Italie le jeune et brillant général qui devait, trois ans plus tard, en 1799, sauver la France, pacifier l'Europe par ses victoires, et rétablir l'ordre social par son gouvernement, on se souvient avec quel empressement M. Thiers s'attachait à ce génie organisateur, heureux de n'avoir plus à raconter que la gloire de la Révolution. Cette société que M. Thiers voyait poindre à travers les misères et les crimes mêmes de 93, elle naît en 99, sous le Consulat, elle grandit, elle se consolide, et c'est cette merveilleuse naissance, c'est ce glorieux enfantement du nouvel ordre social que M. Thiers nous ra-

conte aujourd'hui. Cette récompense lui était due. L'historien de la Révolution militante et parfois coupable devait être l'historien de la Révolution triomphante et honorée.

L'auteur n'a pas moins changé que le sujet : heureux changement qui a conservé entre le sujet et l'auteur cette sympathie et cet accord nécessaires aux grandes et belles œuvres.

L'historien du Consulat et de l'Empire est devenu homme d'État; il a été ministre; il a été président du conseil; il est le chef d'un parti important. Tantôt dans le pouvoir et tantôt dans l'opposition, il a acquis une grande expérience de tout ce qui touche à la conduite des hommes et des choses. Or, le sujet qu'il traite s'accorde admirablement avec les qualités et les connaissances nouvelles que les événements lui ont données. Ce n'est plus l'histoire d'une société qui s'écroule; c'est l'histoire d'une société qui se reconstruit rapidement sous la main d'un puissant architecte. Le récit des catastrophes et des luttes révolutionnaires convenait au journaliste libéral de la Restauration; car ces vieilles luttes avaient leur contre-coup en 1825. Le récit de la création sociale du Consulat et de l'Empire convient au ministre de la révolution de Juillet; car c'est cette création que nous avons continuée et affermie de nos jours. Dans cette histoire de la naissance d'un gouvernement, écrite par un homme qui a coopéré aussi à la naissance d'un gouvernement, le sujet et l'auteur ont dû perpétuellement se reconnaître et s'avertir l'un l'autre. Il fallait expliquer des détails infinis d'administration, exposer des négociations compliquées, révéler le mécanisme d'un gouvernement créé tout entier en quelques jours. Qui pouvait mieux le faire que M. Thiers? Ce mécanisme admirable que Napoléon a construit avec les ressorts brisés et confondus de l'ancienne et de la nouvelle société française, M. Thiers l'a manié lui-même pendant plusieurs années. Les arrêtés des consuls et les décrets impériaux ne sont pas pour lui des idées, ce sont des faits vivants; ce sont des instruments dont il connaît la force et la portée. Il n'y a qu'un seul point où son expérience de ministre constitutionnel ne peut pas lui servir à mieux comprendre le Consulat; et ici c'est la faute du sujet, et non de l'auteur. En effet, les assemblées législatives, y compris le Tribunat, le seul corps délibérant qui eût la parole, jouent sous le

Consulat un pauvre rôle. M. Thiers a le bon esprit de ne pas chercher à grandir ce rôle : il dit la faible part qu'avait la liberté dans le gouvernement consulaire, et il blâme Napoléon de n'avoir pas su se contenter d'un pouvoir limité : « Si dans les premiers jours du Consulat, où tant de choses étaient à faire, Bonaparte avait peut-être raison de ne pas laisser enchaîner ses talents, depuis, sublime infortuné à Sainte-Hélène, il a dû regretter la liberté qui lui fut donnée de les exercer sans mesure. Gêné dans l'emploi de ses facultés, il n'aurait pas sans doute accompli d'aussi grandes choses; mais il n'en aurait pas tenté d'aussi exorbitantes, et probablement son sceptre et son épée seraient restés jusqu'à sa mort dans ses glorieuses mains. »

Qu'on ne croie pas que ce regret soit une simple précaution oratoire! Non! M. Thiers a, à mes yeux, un grand mérite dans cet ouvrage : il aime beaucoup Bonaparte, et il le fait beaucoup aimer; mais il n'est pas bonapartiste, et, loin de prêcher le bonapartisme, il en dissuade tout le monde; l'homme y est glorifié, mais le système y est jugé. Napoléon est une glorieuse et unique exception, ce n'est pas une règle. Il y a là une merveilleuse histoire, il n'y a pas là un modèle de gouvernement. Voilà l'idée que M. Thiers donne de Napoléon; et cependant n'oublions pas que nous ne voyons encore Bonaparte que dans ses commencements et par conséquent dans ses plus beaux jours. On pourrait critiquer l'empereur et adorer le premier consul; mais dans le livre de M. Thiers, Napoléon a une admirable et dramatique unité. Tout grand et tout irréprochable que paraît encore Bonaparte dans ces deux premiers volumes, pourtant M. Thiers entrevoit l'empereur dans le consul, le génie qui s'éblouira et s'aveuglera sur sa propre fortune, dans le génie éclairé et sage qui sait encore guider avec tant de justesse sa destinée et celle de sa patrie. Jamais l'auteur ne nous abandonne à notre idolâtrie, il nous avertit sans cesse que le dieu n'est qu'un homme; il jette à propos un regard douloureux sur les derniers jours de l'Empire, afin d'empêcher que nous ne soyons trop ravis en voyant la splendeur de l'aurore consulaire; il répand ainsi sur le tableau de cette gloire éclatante, une teinte de mélancolie qui la tempère; il ajoute la pitié à l'admiration.

Je tiens à justifier ce que je viens de dire par quelques citations, afin de bien mettre en relief cette intention de l'ouvrage de M. Thiers. Au commencement du Consulat, le général Bonaparte avait offert la paix à l'Angleterre. Pitt la refusa dédaigneusement : Bonaparte ne s'irrita pas de ces dédains et fit encore une tentative, sans s'abaisser, mais pour montrer sa bonne volonté : « Heureux, dit M. Thiers, si dans tous les temps il avait joint à sa puissance cette modération de conduite si habilement calculée. » Ailleurs, parlant de l'Espagne et de l'ascendant que Bonaparte exerçait sur la famille royale de ce pays, il loue les bons et sages conseils qu'il leur donnait, et il regrette qu'il ne se soit pas toujours borné à les conseiller aussi sagement. Citerai-je enfin cette explication ingénieuse et morale que l'auteur donne du bonheur constant qui semblait suivre partout le premier consul? « On dirait, à voir les choses d'ici-bas, que la fortune aime la jeunesse, car elle seconde merveilleusement les premières années des grands hommes. N'allons pas toutefois, comme les poëtes anciens, la faire aveugle et capricieuse. Si elle favorise si souvent la jeunesse des grands hommes, à la façon d'Annibal, de César et de Napoléon, c'est qu'ils n'ont pas encore abusé de ses faveurs. Le général Bonaparte était heureux alors, parce qu'il avait mérité de l'être, parce qu'il avait raison contre tout le monde, au dedans contre les partis, au dehors contre les puissances de l'Europe; au dedans, il ne voulait que l'ordre et la justice; au dehors que la paix, mais une paix avantageuse et glorieuse, comme a droit de la vouloir celui qui n'a pas été l'agresseur et qui a su être victorieux. Aussi le monde revenait-il avec un empressement singulier à la France représentée par un grand homme, si juste et si fort. Et si ce grand homme avait rencontré des circonstances heureuses, il n'y en avait pas une qu'il n'eût fait naître ou dont il n'eût habilement profité. Il y a quelques jours, un de ses lieutenants (Desaix), prévenant ses ordres, accourait au bruit du canon pour lui rendre la victoire à Marengo; mais que n'avait-il pas fait pour préparer cette victoire! Aujourd'hui un prince (Paul Ier), atteint de folie sur l'un des premiers trônes de l'univers, venait offrir une proie facile à son habileté diplomatique; mais avec quelle condescendance adroite il avait su flatter cette folie! L'Angleterre, par sa con-

duite sur les mers, allait bientôt ramener vers la France toutes les puissances maritimes; mais on va voir que d'art il avait mis à les ménager, et à laisser à l'Angleterre le rôle de la violence. La fortune, cette maîtresse capricieuse des grands hommes, n'est donc point aussi capricieuse qu'on se plaît à la faire. Tout n'est point caprice quand elle les favorise, caprice quand elle les quitte, et dans ses prétendues infidélités, les torts le plus souvent ne sont pas de son côté. Mais parlons un langage plus vrai, plus digne de ce grave sujet : la fortune, ce nom païen donné à la puissance qui régit toutes choses ici-bas, c'est la Providence favorisant le génie qui marche dans les voies du bien, c'est-à-dire dans les voies tracées par la sagesse infinie. » (Page 98, 2e volume.)

Ainsi le bonheur dépend de la sagesse; ainsi Dieu dirige et soutient les grands hommes en leur inspirant de bonnes pensées et de nobles résolutions. Où sont donc ici ces doctrines de fatalisme que quelques juges, fort impartiaux du reste, avaient cru trouver dans le premier ouvrage de M. Thiers? Disons-le, on avait peut-être pris dans l'*Histoire de la Révolution* ce qui était un argument de polémique pour un système de philosophie ou de politique; et comme en face de la Restauration l'auteur ne voulait pas que la Révolution eût jamais tort, on avait cru que l'auteur glorifiait ce qu'il ne blâmait pas, et qu'il donnait trop aisément raison à la force contre la justice. Ici du moins rien de pareil; partout Napoléon est jugé, partout sa sagesse et sa modération sont hautement proclamées, sans que l'auteur se laisse éblouir par la fortune et par le génie illimités de son héros.

Pendant trop longtemps la littérature a fait de Napoléon je ne sais quel Titan dédaigneux qui n'avait plus rien de l'homme. M. Thiers nous rend le vrai Napoléon, simple quoique grand, réussissant par les qualités qui font la gloire de l'humanité, la pénétration du génie et la grandeur de l'âme; et, quand il vient à faillir, ses fautes aussi sont des fautes humaines, c'est-à-dire l'orgueil et l'emportement du souverain pouvoir. J'aime même que parmi les qualités de son héros, l'auteur s'arrête avec une prédilection particulière sur les qualités les plus pratiques, son attention infinie, son soin des moindres détails, la précision de ses ordres, son activité infatigable, toutes

choses qui font réussir les affaires et qui en expliquent le succès bien mieux encore que les mots vagues et pompeux de fortune et de bonheur. Dans la conduite des hommes, M. Thiers montre aussi comment ce sont les bonnes qualités de Napoléon qui lui ont réussi ; comment il était de ce parti modéré qui, formé en quelque sorte du triage des partis révolutionnaires, a fini par s'emparer du pouvoir, et a fondé la société nouvelle. Il y a sur l'habileté de Bonaparte à prendre dans chaque parti la portion modérée, en rejetant la portion violente et inapplicable, il y a des pages qui témoignent que M. Thiers a compris et expliqué, avec une prédilection toute particulière, cette tactique bienveillante du gouvernement consulaire.

Nous venons de voir comment, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, M. Thiers n'oublie jamais de rappeler la loi morale, d'en inspirer le goût, et cela sans prêcher à tout propos son lecteur, mais par quelques réflexions courtes et significatives sur les causes des succès du premier consul, réflexions qui sont en même temps des pressentiments de la catastrophe de l'empereur. Il est une autre qualité de l'historien moraliste qui ne manque pas non plus à M. Thiers, c'est l'observation et la peinture des divers caractères : ses portraits sont d'une vérité frappante, non pas que l'auteur fasse des portraits à la manière des historiens ordinaires, c'est-à-dire à coups d'antithèses et d'épigrammes, et plus brillants que ressemblants. Il ne vise pas au contraste des couleurs ou à l'éclat des nuances ; ses portraits, si je puis m'exprimer ainsi, sont plutôt dans le genre des bas-reliefs que dans le genre des tableaux. Le trait y est pur, expressif, fidèle surtout. Il a un art admirable pour faire comprendre un caractère à l'aide d'un mot du personnage. Les anecdotes ne sont pas cherchées; mais elles arrivent à point pour peindre l'homme. Voyez, par exemple, ce mot judicieux de Cambacérès, qui, dans l'*Histoire du Consulat*, a le rôle de l'homme sage par excellence. Lorsque les trois consuls quittèrent le Luxembourg pour aller loger aux Tuileries, Bonaparte s'établit sans façon au centre du palais. Le consul Lebrun logea dans le pavillon de Flore; Cambacérès seul refusa de s'établir aux Tuileries, et comme son collègue Lebrun s'étonnait de ce refus : « C'est une faute, répondit Cambacérès, d'aller nous loger aux Tuileries ; cela ne nous convient point à

nous, et pour moi, je n'irai pas. Le général Bonaparte voudra bientôt y loger seul, il faudra alors en sortir. Mieux vaut n'y pas entrer. » Ajoutons que quoique M. Thiers soit favorable à l'égard de Cambacérès, cependant, dans le portrait qu'il en fait il ne dissimule pas les ridicules de cet homme habile et judicieux, car rien de ce qui touche à la vérité, même du côté où la vérité est grotesque, n'est caché par M. Thiers, et il juge l'entourage de Bonaparte avec sincérité, comme il juge Bonaparte lui-même avec fermeté.

Mais cette sincérité et cette fermeté ne touchent jamais, même de loin, à la malveillance, et c'est là le caractère que je veux remarquer, en finissant, dans l'histoire de M. Thiers. Son histoire est à la fois véridique et bienveillante. Cette bienveillance tient à l'auteur, mais elle tient aussi, j'en suis convaincu, au caractère même de l'histoire qu'il raconte. Dans cette histoire, en effet, tout est beau et heureux, surtout dans les commencements; les partis s'apaisent, les hommes violents s'effacent, les hommes modérés et généreux prennent le pouvoir, Bonaparte à leur tête, plus modéré et plus généreux qu'aucun d'eux. La France se ranime et refleurit. Chaque jour une institution se relève ou se fonde, l'ordre social renaît, la victoire est partout, la paix est espérée; tout console et enchante les âmes. Le moyen, avec des événements de ce genre, d'être un historien morose et médisant? Comment ne pas tout peindre en beau, hommes et choses? comment même n'être pas quelque peu indulgent pour les torts de quelques hommes, pour l'imperfection de quelques mesures? Ce sentiment de joie et par conséquent aussi de bienveillance anime l'histoire de M. Thiers. Le ton d'un historien dépend beaucoup du siècle qu'il raconte. Je ne concevrais pas que Tacite n'eût pas l'humeur misanthropique: il raconte Tibère, Caligula et Néron. Je ne concevrais pas non plus que Voltaire fût mélancolique et amer quand il raconte Louis XIV de 1660 à 1690, ou que M. Thiers fût malveillant et satirique quand il fait l'histoire du Consulat.

J'ai voulu seulement, dans cet article, exprimer l'idée générale que j'avais du bel ouvrage de M. Thiers. J'examinerai dans un second article quelques points particuliers de cette histoire, et les leçons de politique et d'administration qu'on peut en tirer.

SAINT-MARC GIRARDIN.

JOURNAL DES DÉBATS (5 AOUT 1845).

Il y a parmi les historiens anciens et modernes peu de livres qui soient aussi bien composés que celui de M. Thiers, et cette heureuse ordonnance est une des causes principales de l'intérêt qu'excite l'ouvrage. Le lecteur ne s'en rend pas compte, emporté qu'il est par le plaisir de la lecture, et il croit que dans cette *Histoire du Consulat et de l'Empire* les événements et le héros sont la grande cause de l'irrésistible attention qu'il éprouve. Mais j'ose affirmer que sans l'art que l'auteur a mis, quoiqu'il ne le montre jamais, dans la distribution de son sujet, cette histoire, qui n'est pas remplie seulement de guerres, de complots et de coups d'État, mais des détails infinis de l'administration et de la diplomatie, cette histoire, dis-je, ne se lirait pas avec tant d'attrait et de facilité.

M. Thiers suit à la fois l'ordre des événements et l'ordre des choses. S'agit-il de la guerre? Il suit la marche et les progrès de la campagne; puis il reprend dans un autre livre les faits qui, pendant la guerre, se sont passés à l'intérieur, distribuant ces faits selon leur nature. Rien n'est si naturel que cet ordre, et il semble qu'on n'en puisse pas trouver d'autre; mais l'invention est peu de chose en pareille matière, tout dépend de la pratique. Il s'agit, en effet, de rapporter chaque circonstance au fait principal, et par conséquent d'en bien discerner la nature et l'effet. Tel événement de la politique intérieure a eu une grande influence sur la politique extérieure : où placerez-vous le récit de cet événement? Un historien ordinaire le place selon son titre et son étiquette; l'historien habile le place selon le rapport plus ou moins direct qu'il a avec les autres événements, et c'est ainsi que, même pour distribuer avec justesse les faits qui composent une histoire, il faut à l'historien quelque chose de la sagacité de l'homme d'État, c'est-à-dire le coup d'œil qui discerne les rapports des choses ou leur ordre intérieur; car tout dépend de là. On peut être méthodique en suivant l'ordre extérieur des choses; on n'est clair et lumineux qu'en sachant démêler et exposer leur ordre intérieur.

Outre ce mérite d'une grande clarté, l'ouvrage de M. Thiers a un autre genre de mérite qui touche de près à celui que je viens d'indiquer, et un mérite qui ne se sent aussi qu'à la réflexion. Il instruit beaucoup. Ici encore j'ai besoin d'un mot d'explication, car avec l'exagération habituelle des éloges contemporains, dire d'un livre comme celui de M. Thiers, qu'il est clair et instructif, c'est sembler en faire peu de cas. Mais si j'ai essayé d'indiquer le genre de clarté qui se trouve dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, je veux aussi en expliquer le genre d'instruction. Il n'est pas d'instruction plus utile et plus appropriée aux besoins de notre temps.

Qu'enseigne donc M. Thiers dans son livre? Il enseigne l'organisation de la société moderne, rien moins que cela, et il l'enseigne de la manière la plus simple en racontant l'histoire de sa fondation et de son fondateur.

Cet enseignement est, à mes yeux, le grand mérite de l'ouvrage de M. Thiers; non qu'il fasse des dissertations *ex professo* sur l'ordre social créé par Napoléon, sur l'excellence des grandes réformes faites par l'Assemblée constituante et maintenues par l'Empire. L'auteur ne discute pas, il raconte; et la nécessité de la société de 89, le droit qu'elle avait de vivre, droit fondé à la fois sur la justice et sur la force, sa légitimité enfin, ressortent de son récit d'une manière éclatante. A voir comment Napoléon entend la société révolutionnaire, comment il la maintient et la consolide, on apprend à aimer le milieu de justice et d'égalité sociale dans lequel nous vivons. Sous ce rapport, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* est le manuel de la société nouvelle; car il n'y a pas une des institutions, il n'y a pas un des grands intérêts de la politique intérieure ou extérieure de la France qui ne se trouve expliqué et justifié dans le livre de M. Thiers. Quelque question de politique ou d'administration que vous choisissiez, soit l'organisation municipale ou l'organisation financière, soit le soin de notre indépendance maritime, ou le maintien de nos alliances intimes avec la Suisse et avec l'Espagne, soit l'arrangement de notre frontière septentrionale, ou la part qu'il faut faire à l'aristocratie, c'est-à-dire aux fils de pères illustres, et l'accès qu'il faut ouvrir aux parvenus, c'est-à-dire au mérite laborieux, soit enfin la transaction nécessaire et inévitable

qui doit se faire entre les droits du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, entre l'Église et l'État, il n'y a aucune de ces questions que Napoléon n'ait traitée et n'ait résolue, parce qu'elles importent toutes à la vie de la société française; et il n'y en a aucune non plus sur laquelle M. Thiers, par son récit même, ne jette la plus vive et la plus utile clarté.

C'est surtout dans le troisième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* que se montre ce don d'enseigner sans disserter que j'aime dans l'ouvrage de M. Thiers. Dans ce troisième volume, en effet, il n'est presque pas question de guerre; sauf le récit de l'évacuation de l'Égypte, les autres livres racontent les événements de la politique intérieure ou de la diplomatie : ainsi les négociations de la paix d'Amiens, le Concordat, la lutte avec le Tribunat, l'établissement du Consulat à vie. Je prendrai pour exemple le livre du Concordat, et je le prends d'autant plus volontiers, que cette équitable transaction entre l'Église et l'État est devenue de nos jours un sujet de controverse. Il est donc curieux de voir comment le Concordat a été fait, et à travers quels obstacles et à quelles conditions le culte catholique a été rétabli en France.

La pensée du Concordat ou du rétablissement du culte catholique ne fut pas dans Bonaparte une pensée brusque et soudaine. Il songeait depuis longtemps à cette restauration, qui devait être pour ainsi dire le signe et la garantie de toutes les autres restaurations de l'ordre social. Quoique son génie fût impatient des obstacles, quoique sa volonté fût prompte et hardie, cependant il mit le temps à faire cette grande reconstruction, et dès la fin de 1799, c'est-à-dire dès le commencement de son pouvoir, il s'achemina vers le rétablissement du culte catholique, à l'aide de mesures diverses qui toutes tendaient à ce but. Le but pourtant ne fut atteint qu'au bout de deux ans : le Concordat fut signé à la fin de 1801 seulement.

J'énumère rapidement ces mesures, qui montrent que Napoléon lui-même avait besoin pour ses œuvres du concours du plus grand et du plus sûr ouvrier de ce monde, le temps.

Le 28 décembre 1799 les églises sont rendues aux prêtres; il y avait des municipalités qui défendaient l'ouverture des églises le



dimanche et n'en permettaient l'accès que le décadi. Les consuls cassèrent ces arrêts tracassiers.

Le 30, les honneurs funèbres sont rendus au pape Pie VI, dont le corps était resté déposé à Valence, dans une sacristie.

Au mois de mars 1800, Napoléon fait prononcer par M. de Fontanes, dans l'église des Invalides, l'éloge funèbre de Washington ; il aime à laisser sentir à tout le monde, en dépit de la pompe de la fête et de la pompe du discours, l'absence de la religion dans les cérémonies funéraires.

Le 22 septembre de la même année, il fait transporter aussi aux Invalides les restes mortels de Turenne, enterrés autrefois à Saint-Denis avec les rois, exhumés par les rois, mais respectés par le peuple, et déposés d'abord au Jardin-des-Plantes. En faisant transporter ces restes sacrés aux Invalides, Napoléon commençait la restauration des tombes de Saint-Denis. Ici j'aime à citer les réflexions de M. Thiers, elles préparent et elles indiquent fort bien la pensée du Concordat.

« La religion, il faut le dire, laisse un grand vide dans les solennités des peuples, quand elle en est bannie. Des jeux publics, des représentations théâtrales, des feux éclairant la nuit de leur éclat, peuvent occuper en partie la journée d'un peuple assemblé pour se réjouir d'un événement heureux, mais ne sauraient la remplir tout entière. Dans tous les temps, les nations ont été disposées à voir célébrer leurs victoires au pied des autels, et elles ont fait de leurs cérémonies publiques un acte de reconnaissance envers la Divinité. Mais des autels, la France n'en avait pas alors... En fait d'autels, il n'y a de respectables que ceux qui sont anciens. Or, le vieil autel catholique de la France n'était pas encore relevé. Il ne restait dès lors que des cérémonies en quelque sorte académiques sous le dôme des Invalides, des discours élégants tels que pouvait les faire M. de Fontanes, ou des chants patriotiques tels que pouvaient les inventer Méhul ou Lesueur. » (Livre VI, page 147.)

Déjà cependant à cette époque l'exercice du culte catholique était libre; mais cette liberté était un chaos. Les fonctions du culte étaient disputées entre les prêtres constitutionnels, qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé, les prêtres non assermentés, qui n'avaient fait que la promesse d'*obéissance* aux lois, et

ceux enfin qui n'avaient fait ni le serment ni la promesse. Les prêtres *constitutionnels* et les prêtres *obéissants* avaient seuls le droit de célébrer le culte dans les églises. Les prêtres réfractaires disaient la messe dans les maisons; mais, aux yeux de beaucoup de fidèles, ce culte clandestin était le seul vrai. Enfin, pour ajouter à la confusion, venaient les théophilanthropes, qui remplaçaient les catholiques dans les églises.

« Ces ridicules sectaires célébraient des fêtes en l'honneur de toutes les vertus, du courage, de la tempérance, de la charité, etc. A la Toussaint, par exemple, ils en avaient consacré une au respect des aïeux. »

M. Thiers ne dit que ce mot en passant du plagiat que les théophilanthropes faisaient d'une des solennités du culte catholique; mais c'était pour toutes les autres solennités la même contrefaçon, et par conséquent la même profanation. J'ai eu dernièrement entre les mains le rituel des théophilanthropes. Rien n'égale la niaiserie de ce manuel religieux, qui semble copier tour à tour Berquin et le catéchisme. Ainsi je lis, chapitre 3, sous le titre *Pratique des Théophilanthropes :* « Le théophilanthrope n'accorde au sommeil que le temps nécessaire pour reposer ses forces. A son réveil, il élève son âme vers la Divinité, et lui adresse, au moins par la pensée, cette courte invocation... » Or, cette courte invocation n'est que le *Pater* gâté par la déclamation : « Père de la nature, je bénis tes « bienfaits, je te remercie de tes dons; j'admire le bel ordre de « choses que tu as établi par ta sagesse, que tu maintiens par ta « providence, et je me soumets pour toujours à cet ordre univer- « sel. » Etait-ce la peine de changer pour moins bien dire les paroles divines : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au « ciel! » « Le théophilanthrope (je continue à citer la journée telle qu'elle est réglée par le Manuel) travaille avec zèle; il se délasse en « variant ses travaux : toujours il s'occupe, même dans ses loi- « sirs... Au moment de ses repas, il témoigne par la pensée sa re- « connaissance à l'auteur de la nature. » (Voilà le *Bénédicite*. Quand un enfant est né, il est apporté dans l'assemblée à la fin de la fête religieuse... Le chef de famille qui a présidé la fête adresse au père et au parrain et à la marraine (car la théophilanthropie a

pris l'usage des parrains et marraines) les paroles suivantes : « Vous « promettez devant Dieu et devant les hommes d'élever N... dans « la doctrine des théophilanthropes... » Voilà le plagiat du baptême; voici maintenant le mariage : « Les deux époux paraissent près du « l'autel; ils sont entrelacés de rubans ou de fleurs, dont les deux « extrémités sont tenues de chaque côté des époux par les anciens « de leur famille... » Je passe quelques formalités, et j'arrive au discours du célébrant, « qui doit, dit le Manuel, profiter de cette « circonstance pour engager les époux, attendu qu'ils ont l'espé- « rance de revivre dans leur postérité, à s'occuper du bonheur des « générations à venir, et il les invite à remplir ce devoir sacré, « soit en plantant quelques arbres, soit en greffant sur de jeunes « sauvageons dans les bois des branches à fruits qui puissent un « jour apaiser la faim ou la soif du voyageur égaré. » Il y a des personnes qui sont souvent embarrassées pour remplir convenablement une journée de mariage; voilà un emploi de leur temps : qu'elles aillent au bois greffer des sauvageons!

Si j'ai cité en passant quelques-unes des puérilités de la théophilanthropie, c'est pour indiquer par un coin les vains efforts qui se faisaient pour remplacer le culte catholique. Ainsi d'un côté les sottes momeries des théophilanthropes, de l'autre le désordre de l'Église catholique partagée entre les prêtres qui avaient diversement supporté les épreuves de la révolution; tel était l'état de la société religieuse en 1800. Comment faire cesser ce chaos? Il fallait s'entendre avec le saint-siége et refaire avec les membres épars ou égarés du clergé français le corps de l'Eglise de France. Le pape et le gouvernement pouvaient seuls faire cette grande œuvre. Rome pouvait seule commander l'union au clergé, apaiser et modérer le zèle des prêtres réfractaires, autoriser le retour des prêtres constitutionnels. En se ralliant au pape, personne dans le clergé ne s'humiliait devant un adversaire; tout le monde obéissait au chef de l'Eglise. Autre avantage de l'intervention du pape. Le principe des divisions du clergé était plutôt politique que religieux, et les partis ne manquaient pas d'entretenir ces divisions. Le clergé réfractaire se rattachait à la Vendée et à l'émigration. Le clergé constitutionnel se rattachait, quoique de loin, aux jacobins. Grâce à la

coopération du pape, la question religieuse dominait et écartait la question politique, car le pape n'était ni Vendéen ni émigré, il était le chef du clergé catholique, et il ordonnait au clergé catholique de laisser de côté les préoccupations de l'esprit de parti, afin de considérer seulement l'intérêt de la religion.

Deux hommes alors surtout voulaient sincèrement le rétablissement de l'Eglise catholique en France, c'est-à-dire le Concordat; l'un était Napoléon, et l'autre le pape Pie VII; l'un le chef du pouvoir temporel, l'autre le chef du pouvoir spirituel. Il semblait donc facile de s'entendre et de traiter. Rien pourtant ne fut plus difficile à faire que le Concordat, tant il y avait autour des deux chefs, de répugnances, de doutes, de scrupules, de préjugés, d'obstacles enfin de toutes sortes!

Du côté de l'Église, que de difficultés! Il fallait céder à la république, à la révolution française; il fallait réhabiliter jusqu'à un certain point le clergé constitutionnel, et cela sans lui faire faire pénitence; il fallait, ce qui était plus pénible encore, ôter aux anciens évêques français, persécutés et exilés à cause de leur fidélité à la discipline catholique, il fallait leur ôter leurs siéges épiscopaux, les destituer, chose inouïe dans l'Église et contraire à tous les canons; il fallait que Rome, où tout est antique, consentît à faire en France une Église nouvelle à côté d'un gouvernement nouveau, une Église plus jeune que ce gouvernement même, et créée par lui; il fallait enfin, pour tout dire d'un mot, que l'Église en France eût sa révolution comme l'État. Seulement Napoléon, dans sa sagesse, demandait au pape de faire lui-même cette révolution, afin qu'elle fût durable. Le pape, dans sa sagesse aussi, se résignait à ces nouveautés, sachant bien que ce qui est éternel dans ce monde, c'est-à-dire l'Église, doit, à cause de cela même, ne pas être immuable

Il y a dans cette histoire des difficultés que le Concordat rencontra, sinon du côté du pape lui-même, du moins du côté de Rome, il y a deux points sur lesquels M. Thiers insiste avec raison, parce qu'ils sont importants.

Le premier point est la rétractation que le cardinal Caprara voulait imposer aux évêques pris dans le clergé constitutionnel. Tous les évêques constitutionnels avaient donné leur démission des siéges

auxquels ils avaient été élus, selon les formes de la constitution civile du clergé. Napoléon ne voulut pas souffrir qu'ils fussent tous exclus de l'épiscopat : « Sur soixante siéges, j'en veux, disait-il, « donner le cinquième au clergé de la révolution, c'est-à-dire « douze. Il y aura deux archevêques constitutionnels sur dix, et « dix évêques constitutionnels sur cinquante, ce qui n'est pas « trop. » Rome, qui voulait d'abord écarter de l'épiscopat tous les évêques qu'elle appelait *intrus*, Rome fut forcée de céder ; mais avant de sacrer les douze évêques constitutionnels que Napoléon voulait avoir, le cardinal Caprara exigea qu'ils rétractassent dans les termes les plus humiliants l'adhésion qu'ils avaient donnée à la constitution civile du clergé. Napoléon apprit cette prétention, et aussitôt, prenant son parti, il déclara que le Concordat ne serait pas promulgué. Il savait, dit M. Thiers, que pour être conciliateur, il faut être énergique. Le cardinal se résigna enfin, et les évêques du clergé constitutionnel furent sacrés sans s'être rétractés. Le désaveu de la constitution civile était la reconnaissance de l'ancienne hiérarchie, et à ce titre il choquait Napoléon. Il voulait, par le Concordat, l'ancienne foi et l'ancien culte, mais une hiérarchie nouvelle et tout à fait indépendante de l'ancienne.

Le second point, et c'est un des plus beaux traits de l'histoire de l'Église en France, est la démission que Rome demanda aux anciens évêques. Presque tous les évêques entendirent l'appel que le pape leur faisait au nom de la religion, et ils se démirent généreusement de leurs siéges. Le vieux évêque du Belloy, prélat vénérable qui avait remplacé M. de Belzunce à Marseille, et qui était le modèle de l'ancien clergé, se hâta de donner à ses confrères le signal de l'abnégation. « Plein, disait il, de vénération et d'obéissance « pour les décrets de Sa Sainteté, et voulant toujours lui être uni « de cœur et d'esprit, je n'hésite pas à remettre entre les mains du « saint-père ma démission de l'évêché de Marseille. Il suffit qu'elle « l'estime nécessaire à la conservation de la religion en France « pour que je m'y résigne. » L'un des plus savants évêques du clergé français, l'historien de Bossuet et de Fénelon, l'évêque d'Alais, écrivait : « Heureux de pouvoir concourir par ma démission, « autant qu'il est en moi, aux vues de sagesse, de paix et de con-

« ciliation que Sa Sainteté s'est proposées, je prie Dieu de bénir ses « pieuses intentions et de lui épargner les contradictions qui pour- « raient affliger son cœur paternel. » L'évêque d'Acqs écrivait au saint-père : « Je n'ai pas balancé un moment à m'immoler dès que « j'ai appris que ce douloureux sacrifice était nécessaire à la paix « de la patrie et au triomphe de la religion... Qu'elle sorte glo- « rieuse de ses ruines! qu'elle s'élève, je ne dirai pas seulement « sur les débris de tous mes intérêts les plus chers, de tous mes « avantages temporels, mais sur mes cendres mêmes, si je pouvais « lui servir de victime expiatoire!... Que mes concitoyens revien- « nent à la concorde, à la foi et aux saintes mœurs! Jamais je ne for- « merai d'autres vœux pendant ma vie, et ma mort sera trop heu- « reuse si je les vois accomplis. » « Confessons le, s'écrie justement M. Thiers, après avoir transcrit ces généreuses paroles, confessons-le, c'est une belle institution que celle qui inspire ou commande de tels sacrifices et un tel langage. Les plus grands noms de l'ancien clergé et de l'ancienne France, les Rohan, les Latour du Pin, les Castellane, les Polignac, les Clermont-Tonnerre, les Latour d'Auvergne se faisaient remarquer sur la liste des démissionnaires. Il y avait un entraînement général qui rappelait les généreux sacrifices de l'ancienne noblesse française dans la nuit du 4 août. C'était le même empressement à faciliter par un grand acte d'abnégation l'exécution de ce Concordat que M. de Cacault (ministre de France à Rome) avait appelé l'œuvre d'un héros et d'un saint. »

Nous avons vu quelques-unes des difficultés du Concordat du côté de l'Église; voyons les difficultés de ce grand acte de réconciliation du côté du pouvoir civil. La lutte que Napoléon eut à soutenir de ce côté ne fut pas moins vive que du côté de l'Église, et nulle part les grandes qualités de son esprit n'éclatent plus visiblement et ne sont mieux mises en relief par M. Thiers que dans le récit des controverses que Napoléon eut à soutenir avec tous ses conseillers, avec tous ses généraux, avec le tribunat, avec le sénat, avec le corps législatif, avec tout le monde enfin, pour faire accepter le Concordat, c'est-à-dire le rétablissement public et officiel du culte catholique. Il a fait le Code civil avec l'aide des hommes et des idées de la révolution française; il a fait le Con-

cordat contre tout le monde : et de toutes les œuvres de son pouvoir, le Concordat est l'œuvre qui lui appartient le plus. A cette œuvre, j'en ajoute une autre moins grande, mais qui est aussi son œuvre personnelle, l'Université.

Ne nous étonnons pas des obstacles que Napoléon rencontra pour faire accepter le Concordat en France. Toutes les restaurations sociales entreprises jusqu'alors par Napoléon étaient des victoires dont les vaincus étaient ou odieux ou discrédités : ainsi la restauration de l'ordre et de la sécurité contre les anarchistes, de la probité dans les finances contre les agioteurs, de l'administration contre les clubs, du pouvoir monarchique lui-même contre les assemblées. Dans le Concordat, il n'en était pas de même. La révolution ne reculait plus seulement au delà de 93 et de 92, au delà même de 89, elle reculait au delà de Voltaire. Les vaincus n'étaient plus les fournisseurs du directoire, les jacobins du comité de salut public, les girondins, les constituants : c'étaient les philosophes, c'est-à-dire presque tout le monde; car presque tout le monde avait pris part à la lutte de la philosophie contre l'Église. L'entreprise de Napoléon était donc singulièrement audacieuse; elle devançait la pensée publique, et cependant elle était juste : car la philosophie avait été au delà de ses droits, au delà des vrais besoins de l'intelligence et de la conscience humaines. Elle devait donc reculer; mais pour la faire reculer, il ne fallait rien moins que Napoléon.

Il faut lire dans M. Thiers la polémique que Napoléon, dans ses inépuisables conversations, faisait tour à tour contre les savants de l'Institut, contre les jurisconsultes du conseil d'État, contre les généraux de son état-major, seul contre tous, mais plus fort que tous parce qu'il avait raison, parce qu'il s'appelait Bonaparte, et qu'il avait autant d'esprit que Voltaire et plus de gloire que Frédéric. Toutes les théories qui peuvent se faire sur les rapports de l'Église et de l'État, tous les systèmes qui peuvent s'inventer, l'indifférence philosophique du gouvernement entre tous les cultes, l'érection du chef de l'État en chef de l'Église, la conversion de la France au protestantisme, toutes les chimères enfin se trouvent réfutées par Napoléon, dans ces belles et curieuses conversations, avec une verve de bon sens, avec une supériorité de jugement vraiment admira-

bles. Peu à peu ainsi il persuadait et réduisait au silence les raisonneurs. Le cardinal Caprara disait au saint-père : « N'irritons pas cet homme ; lui seul nous soutient dans ce pays où tout le monde est contre nous. » Et il avait bien raison. Napoléon était dans le gouvernement le seul homme qui voulût sincèrement le rétablissement du culte catholique en France : aussi supportait-il impatiemment, non pas les obstacles qui lui venaient du côté de la France et de la philosophie, mais ceux qui lui venaient du côté de Rome et de l'Église ; car de ce côté il avait droit de trouver des alliés plutô que des adversaires. Un jour, impatienté de quelques réclamations du légat, il le fit taire par cette parole à la fois gracieuse et profonde : « Tenez, lui dit-il, cardinal Caprara, possédez vous encore « le don des miracles ? le possédez-vous ?... En ce cas, employez le, « vous me rendrez grand service. Si vous ne l'avez pas, laissez-« moi faire ; et puisque je suis réduit aux moyens humains, permet-« tez-moi d'en user comme je l'entends pour sauver l'Église. »

Tant de zèle et tant d'efforts méritaient d'être récompensés. Ils le furent enfin, et le Concordat fut signé : la nouvelle Église gallicane fut fondée, se rattachant par ses maximes à sa devancière, et par son origine à la révolution française. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, ni dans l'Église ni en dehors de l'Église, afin que l'Église ne soit jamais tentée de se croire antérieure ou opposée à l'État, et que l'État non plus ne traite jamais l'Église en ennemie ou en indifférente. Napoléon et Pie VII ont, dans le Concordat et dans les négociations du Concordat, déterminé le caractère que doit avoir l'Église catholique en France. Il faut maintenir ce caractère et ne le laisser s'altérer ni d'un côté ni de l'autre. Aussi de toutes les leçons de politique contenues dans l'ouvrage de M. Thiers, celle du Concordat est assurément une des plus instructives et des plus opportunes. J'ajoute que c'est dans ce livre surtout que M. Thiers semble aimer son héros et son sujet. « Monsieur, lui disait à ce propos dans une des dernières séances de l'Académie l'illustre M. Royer-Collard, avec ce langage spirituel et profond qui lui appartient, vous avez raconté le Concordat comme quelqu'un qui aurait aimé à le faire. » SAINT-MARC GIRARDIN.

A la suite de ces articles, un homme éminent, un de nos écrivains les plus purs, et dont on avait, dans un fatal instant, calomnié la faiblesse d'esprit, M. Villemain, qui se cachait vainement sous le voile de l'anonyme, prouvait à tous que son jugement de critique n'avait rien perdu de sa force, que son style était toujours doué d'une élégance dont il a le privilége; et l'on se plaisait à retrouver dans l'article que l'on va lire les qualités de notre savant professeur. Cette appréciation de l'œuvre de M. Thiers est précédée des lignes qui suivent :

« L'article que nous publions aujourd'hui sur « l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, « n'est pas signé, mais il n'a pas besoin de l'être pour « qu'on y reconnaisse tout de suite le grand écrivain « à l'involontaire et bienveillante impartialité qui « élève les esprits supérieurs au-dessus de toutes les « passions du temps et de toutes les rivalités des par- « tis. C'est vainement que notre illustre collabora- « teur a espéré demeurer inconnu en gardant l'ano- « nyme : à peine l'article aura-t-il été lu par dix per- « sonnes, que le secret qu'a voulu garder l'historien « de Cromwell sera le secret de tout le monde. »

LA PRESSE (29 MARS 1845).

**Quelques mois avant 1830, un soir que M. de Talleyrand, dans son salon, causait littérature en attendant mieux, un député conservateur du temps, venu sans doute rue Saint-Florentin pour sa-**

voir des nouvelles, s'élevait très-vivement contre l'*Histoire de la Révolution*, de M. Thiers : « Je pense, dit le prince en interrompant « l'orateur d'un air indifférent, que M. Thiers, qui est au fond « un esprit très-monarchique, écrirait encore mieux l'histoire de « l'empire; mais je crains que vous ne lui en laissiez pas le « temps. »

Dans cette prophétie, qui n'était, vous le voyez, qu'à moitié littéraire, M. de Talleyrand se trompait à demi, comme il arrive presque toujours aux plus grands politiques. M. Thiers, malgré le manque de loisir qui lui était prédit, et dont il a joui, a retrouvé le temps de raconter le Consulat, et peut-être l'empire tout entier. Du reste, le jugement éventuel porté par M. de Talleyrand sur ce livre, qu'il n'espérait pas, est parfaitement fondé, et sera confirmé, je crois, par tout intelligent lecteur des trois volumes qui viennent de paraître.

L'*Histoire de la Révolution* était sans doute un très-rare et très-brillant début; elle a surtout ce premier entrain de la jeunesse, cette vivacité, ce bonheur d'exécution qu'il est si difficile de rencontrer deux fois; c'est la campagne d'Italie de M. Thiers. Mais, à part cette verve de récit, qui est beaucoup, j'en conviens, et cette rapidité, cette facilité d'intelligence, attribut éminent de l'auteur, l'*Histoire de la Révolution* est fort loin d'être complète; elle ne voit, elle ne montre qu'un côté; elle n'est pour l'intérieur de la France que le manifeste du vainqueur, ou plutôt des vainqueurs successifs; et par là, elle a pu être accusée sans trop d'injustice de n'admettre d'autre morale que le succès, et de remplacer la conscience de l'homme et la providence de Dieu par la force et la fatalité.

Pour se corriger de ces défauts, qui tenaient moins encore à un enthousiasme aveugle pour la révolution qu'à l'impatience assez fondée de certains actes de la Restauration, suffisait-il d'assister activement à une révolution nouvelle, de passer au pouvoir et d'être tour à tour ministre influent et chef habile d'une opposition régulière? Nous n'hésitons pas à le dire, cette éducation historique fort privilégiée n'aurait pas elle-même suffi, si M. Thiers n'avait eu naturellement deux rares qualités qu'il porte au plus haut degré dans

son nouvel ouvrage, la justesse de coup d'œil qui, lorsqu'elle s'applique à des choses trop grandes pour être ornées, les saisit dsns leur grandeur en les montrant dans toute leur vérité, et l'étendue d'esprit qui, dans un sujet vaste et compliqué, est la plus nécessaire comme la plus haute des conditions, et donne seule la lumière et l'impartialité.

Peut-être quelque esprit ardent, frappé d'éblouissement par l'Empire, demandera-t-il encore davantage dans le peintre de cette grande époque, et voudra-t-il, avant tout, un récit magnifique et brillamment coloré, afin que le prestige exercé par le héros se retrouve et se sente sous la plume de l'écrivain. Nous ne demandons pas mieux; mais c'est là continuer l'illusion, au lieu de l'expliquer. Trois hommes supérieurs de notre temps, trois poëtes, dont un grand orateur politique, et un autre prêt à le devenir, ont admirablement rendu pour l'imagination du contemplateur et de la foule quelques côtés originaux et sublimes de ce vainqueur de l'Europe mort à Sainte-Hélène, de ce conquérant au génie oriental et positif qui rétablit la religion et l'ordre civil.

Un autre écrivain, un homme de génie, dont les débuts dans la gloire datent du même temps que ceux du premier consul, M. de Chateaubriand, le *Tacite* du nouvel empire, a épuisé contre Napoléon l'éloquence d'une haine récente. Ses éloquents pamphlets ont attaché aux excès du pouvoir impérial quelques anathèmes immortels, dont il atténue ou compense la rigueur, dans le calme mélancolique de ses *Mémoires d'outre-tombe*, plus indulgents que ses publications immédiates, comme il convient à un noble cœur.

Enfin, parmi les nombreux historiens qu'a suscités Napoléon, un homme de beaucoup d'âme et de talent, M. Philippe de Ségur, par l'éclat d'imagination pathétique qu'il a jeté sur la désastreuse campagne de 1812, a mérité un immense succès et une célébrité durable.

Tout cela, plus ou moins empreint d'enthousiasme poétique et de passion contemporaine, laissait à faire la vraie, la complète histoire de Napoléon. Cette histoire d'un homme qui, parmi toutes les pompes de la gloire, eut tant de grandeur réelle, méritait d'être écrite avec simplicité, comme lui-même en a donné l'exemple dans

les fragments de *Mémoires* si sévères et si beaux qu'il a dictés à Sainte Hélène.

M. Thiers, digne de cette tâche ainsi comprise, l'avait déjà commencée dans son premier ouvrage ; tout le monde connaît son entraînant récit des premières campagnes de Bonaparte : l'*Histoire de la Révolution* est comme interrompue, et tous les regards demeurent tournés vers un seul point, du moment que cet incomparable jeune homme a paru sur un des champs de bataille de la république qu'il doit illustrer et détruire ; et, lorsque vainqueur dans tant de combats et négociateur à Campo-Formio, il revient pour assister aux fêtes du directoire, on sent déjà que le chef de la révolution est trouvé ; l'expédition d'Égypte n'est qu'un ajournement de cette destinée, et un prestige cherché au loin pour la rendre plus infaillible.

Si vous en doutez, voyez avec quel éclat cette expédition même se prépare, au milieu des embarras et des charges de la république mal gouvernée. Quel luxe de marine et de guerre! quel ralliement spontané d'hommes célèbres autour d'un seul! quelle colonie savante à la suite de l'armée d'Orient! quelle prévoyance de fondateur d'empire dans un jeune général! N'est-il pas évident que celui qui déjà obtenait tout, entraînait tout, se faisait tout donner, et les choses et les hommes, s'il revient d'Égypte, en reviendra maître de la France! *Monstratus fatis Vespasianus.*

Ce résultat était si logiquement fatal que le succès incomplet de l'expédition, la flotte perdue, les revers devant Saint-Jean-d'Acre, le retour isolé et précipité du général, ne changèrent rien à l'impression publique. Il n'avait pas besoin de ramener une armée victorieuse ; il revint ; c'était assez ; c'était lui. Reste à examiner de quelle manière, à son retour, et par quels degrés s'est accomplie cette mission si prévue et si nécessaire; et, certes, il ne saurait exister spectacle plus grand et plus curieuse étude politique. C'est une heureuse fortune pour M. Thiers d'avoir à retracer cela maintenant, avec sa vivacité d'admiration et de talent conservée tout entière, et son expérience acquise, sa connaissance pratique des affaires devenue presque égale à son instinctive et admirable sagacité. Par là il retrouve, et pour un intérêt bien grand, l'occasion

d'appliquer cet art d'exposition technique et attachante qu'il porte avec tant d'effet à la tribune, cette intelligence supérieure de tous les détails et de tous les moyens d'administration, qualité nécessaire dans nos temps modernes pour bien comprendre la politique, et sans laquelle les historiens et même les hommes d'État les plus graves deviennent phraseurs et sentencieux.

Cette connaissance où excelle M. Thiers était indispensable ici par la nature même des faits; il fallait d'abord faire toucher au doigt l'état de confusion, de dilapidation, de ruine où étaient tombées toutes les parties du gouvernement de la France, et montrer en même temps sur chaque point la réforme opérée, la ressource abusive supprimée, le moyen d'ordre introduit, la règle utile prescrite et maintenue. C'était le préliminaire indispensable pour l'intelligence, comme pour l'exécution des grandes choses qu'allait faire le Consulat : c'était la charpente du poëme. Quelle importance ne prendra pas cet exposé si net des ressorts administratifs et financiers du pays, quand bientôt on en verra le contre-coup au dehors, et la puissance d'organisation intérieure devenue le levier avec lequel la France et son chef ébranleront l'Europe plus profondément que ne l'avait fait toute la violence de la révolution! Ce rétablissement civil de la France dans les premiers temps du Consulat, ce régime de justice, d'activité, de modération, de clémence, se développant au milieu d'une guerre presque générale, et aboutissant à la victoire de Marengo, voilà un des plus magnifiques tableaux que l'histoire puisse offrir. L'auteur l'a supérieurement retracé avec vérité et avec amour.

Je ne regretterai pas que, dans ce récit de tant de travaux, de tant d'œuvres sensées, populaires, généreuses, réparatrices qui jaillissaient de la pensée toujours active du jeune consul, l'ouvrage de la *Constitution*, qui s'élaborait en même temps, reste un peu dans l'ombre; c'était le résultat du temps et des maux soufferts; le pays voulait alors un homme et non des lois, un homme qui protégeât les vainqueurs et ménageât les vaincus.

C'est en cela que la *Constitution* imaginée par M. Sieyès, pour donner au chef du gouvernement, sous le titre de *grand-électeur*, la moindre quantité possible de pouvoir et d'action, était le plus sin-

gulier anachronisme qu'un philosophe ait pu faire. Dira-t-on que cet anachronisme était volontaire, et précisément calculé pour prévenir la tendance au despotisme que tout favorisait? Il faudra reconnaître alors que cette constitution était bien mal conçue, même pour le but secret qu'elle se proposait; car, avec ses corps politiques à appointements, son sénat le mieux payé de tous et élisant les autres, son corps législatif muet, son tribunat stérilement agressif, cette *Constitution* était la moins résistante et la plus faible qu'on pût imaginer. Un pareil échafaudage ne pouvait tenir quelque peu qu'en face de cette pagode de *grand-électeur* enchâssée, par le projet primitif de Sieyès, dans une oisiveté dotée de six millions par an; mais si peu que cette conception était altérée, du moment que le *grand-électeur* était remplacé par un premier consul de guerre, dédaignant les six millions et prenant le pouvoir exécutif, tout le jeu de la machine était détruit; et il n'en restait que l'action fort peu gênée d'un homme devant des simulacres d'assemblées, sans libertés publiques. L'auteur de cette *Constitution*, M. Sieyès, ne nous paraît donc mériter nullement l'admiration d'un esprit aussi pratique et aussi pénétrant que M. Thiers.

Nous savons bien que cette admiration avait été de mode quelque temps; mais il faut apprendre à ceux qui la répètent aujourd'hui le mot de Mirabeau, qui lui-même avait tant loué M. Sieyès: « Ne voyez-vous pas, disait-il à quelques-uns de ses amis qui s'inquiétaient de la renommée croissante du silencieux abbé, ne « voyez-vous pas que je m'amuse à faire de lui un grand homme? « Tout le monde le croirait, qu'avec son caractère cela serait sans « conséquence. » L'événement justifia parfaitement cette confiance. Admiré, prôné, porté à tout, Sieyès ne fut ni une force ni un obstacle. C'était un esprit sec; et en politique, les esprits secs ne prennent d'importance que lorsqu'ils sont unis à des caractères haineux et passionnés, avantage qui ne se rencontre pas toujours. Alors seulement, ils peuvent dominer quelque temps de la pire manière, en isolant ceux qu'ils dirigent, et en leur donnant des préjugés et des rancunes au lieu de patriotisme et d'idées.

Mais Sieyès à l'abstraction joignait l'insouciance; obstiné dans ses idées, il était sans dévouement pour les défendre. L'abus de la

force le contrariait sans l'indigner; et il était prêt à échanger très-volontiers un pouvoir qu'il n'exerçait pas pour des richesses, dont la jouissance flattait ses goûts et sa paresse. Franchement, ce n'est point là un antagoniste sérieux du général Bonaparte; et l'auteur, qui fait de M. de Talleyrand un portrait si frappant d'esprit et de vérité, nous paraît avoir démesurément grandi M. Sieyès. Il y a bien plus de justice historique dans l'éloge que fait M. Thiers de l'habileté de Cambacérès, et de son influence profonde et modeste sur le premier consul. Ce jugement, appuyé de piquants détails, est tout à fait conforme à celui qu'offriront un jour les *Mémoires* complets et sincères d'un des premiers esprits politiques de notre siècle, M. le chancelier Pasquier.

Quoi qu'il en soit, le classement des hommes de la révolution sous le chef prédestiné qui leur arrive, le retour de l'ordre en attendant la paix, le travail intérieur du pays sur tous les points, les nouveaux éclats de gloire militaire ne forment qu'une partie de ces grandes années du *Consulat*. Ce qu'on doit peut-être le plus remarquer à cette époque, c'est la direction qu'on nomme *affaires étrangères*; c'est la conduite habile, mesurée, généreuse, tout à coup substituée à la violence dans les relations de la France avec les autres États, de *Saint-Pétersbourg* jusqu'à *Rome*. Plus tard, la diplomatie de Napoléon, gâtée par l'excès de la puissance et des succès, se montrera tyrannique, intraitable, imprudente; alors, il faut le dire, elle eut, comme de première inspiration, un art admirable pour gagner et rassurer les esprits, diviser les adversaires, les éblouir par des perspectives nouvelles, et profiter d'une illusion d'enthousiasme et de confiance, qui de la France chaque jour plus forte et plus calme avait gagné jusques aux cours étrangères.

Ce chef-d'œuvre diplomatique du *Consulat*, ce revirement inespéré, qui pendant quelque temps semble retourner contre l'Angleterre la coalition de l'Europe, a été retracé de main de maître par l'auteur. Il est impossible de mieux montrer la part du génie, celle des événements préparés, et celle de la fortune, c'est-à-dire des événements imprévus, qui occupent toujours beaucoup de place dans les plus grandes et les plus habiles prospérités.

Quoique regardant surtout les choses du point de vue de la

prophétiques, il lui impute la nécessité de la guerre, la passion de la guerre, et presque le droit de la guerre, comme une conséquence de la situation où il est placé, et du besoin qu'il a d'assurer et de compléter sa fortune. Il le regarde, avec une prévoyance intrépide et résignée, comme une puissance fatale, poussée toujours devant elle, et qui doit grandir encore, avant de décliner vers sa chute; et il propose à l'Angleterre d'attendre, même à travers les défaites, en résistant toujours.

Nous l'avouons, cette prévoyance, d'une justesse fatale aussi, nous paraît bien supérieure à la confiance de M. Fox, emportant de ses entretiens avec le premier consul, après la paix d'Amiens, l'idée que c'était un jeune homme enivré de sa grande situation, voulant à tout prix rester là, et souhaitant passionnément le maintien de la paix et l'affranchissement des noirs. N'aimons pas la mémoire de M. Pitt; mais ne nions pas son génie, par respect pour nous-mêmes. Ne suffit-il pas pour l'attester de voir que, s'il a succombé à sa tâche, sa pensée, sa tradition a combattu puissamment après lui? C'est sa gloire d'être mort de douleur en 1806, à la paix de Presbourg, et que cependant ses successeurs, si au-dessous de lui, en suivant sa politique, aient achevé sa laborieuse entreprise. L'esprit élevé et la réflexion impartiale de M. Thiers en jugeront sans doute ainsi, quand il touchera cette phase du grand drame qu'il déroule en ce moment sous les yeux de l'Europe avec tant d'intérêt et d'éclat. Nous n'attendrons pas jusque-là pour discuter encore quelques parties de son beau travail, et avec toute la franchise que mérite son talent et qu'impose la gravité du sujet. Heureux l'homme public dont l'inaction est ainsi employée! Une pareille retraite vaut mieux que certain pouvoir.

VILLEMAIN.

---

CONSTITUTIONNEL (13 MARS 1845).

Les deux premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. THIERS, vont être publiés dans deux jours. Un acte

d'infidélité commis en Amérique a contraint les éditeurs de hâter cette publication. La préface n'a pu être terminée; lorsqu'elle devra paraître avec l'une des livraisons ultérieures, nous la donnerons à l'avance à nos lecteurs.

Nous avons lu les trois premiers volumes. C'est l'histoire écrite par un homme d'État. Le style est d'une simplicité noble et sévère, qui contribue à donner aux événements merveilleux de cette époque un relief d'une rare énergie. La gravité et le mouvement du récit, l'impartialité et la profondeur des jugements, la grandeur de la composition, répondent à la magnificence du sujet. L'auteur n'a évidemment pris la plume qu'après avoir conçu son œuvre tout entière. On comprend, en lisant chaque livre, que les opinions de l'historien sont toutes arrêtées, et qu'il a devant les yeux le vaste tableau de ces quinze années, heureuses d'abord et irréprochables, pleines ensuite de fautes et de revers, mais toujours glorieuses et dominées par le plus étonnant génie. Toutes les parties de cette œuvre sont liées avec un art qui rappelle les plus grandes compositions de l'histoire. On ne peut donc en citer des fragments épars sans porter préjudice à l'ouvrage. Aussi, nous publions dans le supplément de ce jour, non pas un extrait, mais un livre entier qui, par la nature du sujet, est comme un épisode. M. Thiers a bien voulu nous y autoriser; c'est l'histoire de l'Égypte depuis le départ du général Bonaparte jusqu'à la mort de Kléber. Ce livre porte le titre : *Héliopolis.*

Ce serait, d'ailleurs, une grave injustice que de prétendre rechercher dans cet ouvrage l'empreinte de l'esprit de parti; c'est une histoire. L'auteur juge les faits et les hommes avec le calme et l'impartialité de l'expérience de l'homme d'État et de la morale du philosophe. Ce n'en est pas moins une œuvre éminemment patriotique, qui a pour but de relever le cœur du pays sans troubler sa raison, par le spectacle des grandes actions, du dévouement et de l'héroïsme.

---

CONSTITUTIONNEL (16 MARS).

Si quelque rhéteur s'appliquait à rechercher les conditions les plus favorables pour la production d'une grande œuvre historique, il voudrait sans doute que l'auteur prît pour sujet une période d'une étendue restreinte, mais féconde en événements dignes de rester dans tous les souvenirs et propres à l'instruction des gouvernements et des peuples. Les destinées d'une grande nation, et, s'il était possible, de toutes les nations civilisées, s'agiteraient pendant ces années immortelles. Ce serait l'une des grandes crises de l'humanité, et comme un des nœuds de l'histoire universelle. Les acteurs du drame seraient des rois faisant remonter leur pouvoir jusqu'à Dieu, des héros de fortune, issus d'une révolution, des nations vieillies par le despotisme, des peuples nés d'hier à l'indépendance, des armées dont l'intelligence aurait doublé le courage, l'ancienne Europe plusieurs fois bouleversée; une forte et puissante unité dominerait tout cet ensemble, et un homme d'un merveilleux génie, guerrier, législateur, négociateur, remplirait cette période de son nom, de ses triomphes inouïs et de ses malheurs. Des lois nouvelles, destinées à servir de modèle au monde, la religion restaurée sans que la raison ait eu à sacrifier une seule de ses conquêtes, la liberté survivant à la gloire et grandissant par les revers, compléteraient ce poétique spectacle.

Un tel sujet, trop grand pour l'épopée parce qu'il dépasserait l'imagination de tous les poëtes, devrait tomber entre les mains d'un historien capable de tout comprendre et de tout exposer. Il faudrait pour cette œuvre un de ces rares esprits qui ont le privilége d'être justes et élevés, pénétrants et universels; un homme qui ait pris une grande part aux affaires publiques, qui se soit appliqué tour à tour aux matières philosophiques, politiques, morales, législatives, financières, administratives; qui ait traité directement avec les gouvernements de l'Europe. La plupart des grands historiens ont été, en effet, des hommes d'action et en même temps des hommes d'étude. Cet historien, mûri par une si haute expé-

rience, n'en serait pas moins profondément attaché aux intérêts de son pays ; il unirait à un grand amour de la vérité un amour égal de sa patrie. Son style, parfaitement simple et clair, serait l'image fidèle des événements. Il ne chercherait pas à écrire d'une manière pittoresque, éloquente, dramatique, assuré d'ailleurs que les historiens qui se proposent de tels buts ne les atteignent jamais, précisément parce qu'ils y tendent. A son avis, le récit historique serait tout à fait comparable à une glace, d'autant plus belle qu'elle reflète plus clairement les objets, et où tout ce qui paraît est une tache.

Enfin l'historien ne serait pas tout à fait contemporain des événements qu'il raconterait. Les contemporains sont ou trop intéressés dans la renommée de leur temps ou trop éloignés des affaires pour en être juges. Chaque génération a ses secrets, qu'elle ne livre jamais tout entiers que lorsqu'elle n'est plus. D'ailleurs les circonstances dans lesquelles vous figurez vous-mêmes acquièrent à vos yeux une importance bien plus grande que celles qui vous sont rapportées ; vous n'êtes pas au vrai point de vue.

Le moment véritable où l'historien doit apparaître pour recueillir les ouï-dire d'une époque, c'est le jour précis où les intérêts se sont évanouis et où les souvenirs vivent encore ; où la voix du peuple a prononcé des condamnations sans appel ; où la calomnie et la vanité n'ont plus rien à faire ; où les grands acteurs ont disparu ; où la curiosité succède à la passion et à la haine. De grands changements politiques peuvent aussi rapprocher ce moment qui est le commencement de la postérité. La restauration, par exemple, et la révolution de 1830, qui nous séparent de l'empire, semblent reculer davantage cette dernière époque ; la diversité et la multiplicité des événements suppléent au nombre des années et placent déjà Napoléon dans le lointain de l'histoire.

Ces conditions diverses que l'imagination la plus ambitieuse pourrait demander au sujet et à l'auteur d'un grand ouvrage historique ne se trouvent-elles pas réunies dans l'histoire et dans l'historien du Consulat et de l'Empire ?

Nous venons de parler de M. Thiers. Cette expérience consommée des affaires, cette passion pour le vrai, cet amour de la liberté

et de la patrie, cette élévation et cette universalité d'esprit, cette simplicité, cette clarté, cette sobriété de style, brillent sans cesse dans son ouvrage. C'est un beau livre sans prétention.

Le but évident de l'auteur est d'ailleurs le plus noble et le plus élevé. Il ne se propose pas d'agiter les esprits par le souvenir de notre gloire, et de nous rejeter des excès de la guerre dans les excès de la timidité et de la paix. Il veut, au contraire, garder son pays de toutes les extrémités et lui apprendre, s'il est possible, par sa propre histoire, à se défendre de sa fougue irréfléchie, de ses entraînements insensés. Il veut que le peuple le plus humain, le plus indépendant, le plus brave, ne se laisse plus pousser jusqu'à la férocité par le désir d'être libre, jusqu'à la servitude par la passion de la gloire, jusqu'à l'oubli de sa dignité par une docile imitation de de ceux qui le gouvernent.

La mission de l'historien est de modifier les habitudes et l'esprit de sa nation; de lui inspirer à la fois l'amour de la liberté, de la modération et de la véritable grandeur.

Voici comment M. Thiers s'exprime dès les premières pages de son livre; c'est la seule fois qu'il ait parlé de lui-même. On verra, dans ces belles et nobles paroles, quels sentiments ont constamment dirigé son esprit pendant cet immense travail, qui tient déjà une si grande place dans la vie de l'auteur :

« Quinze ans se sont écoulés depuis que je traçais les annales de notre première révolution. Ces quinze années, je les ai passées au milieu des orages de la vie publique; j'ai vu s'écrouler un trône ancien, et s'élever un trône nouveau; j'ai vu la révolution française poursuivre son invincible cours : quoique les spectacles auxquels j'ai assisté m'aient peu surpris, je n'ai pas la prétention de croire que l'expérience des hommes et des affaires n'eût rien à m'apprendre; j'ai la confiance, au contraire, d'avoir beaucoup appris, et d'être ainsi plus apte, peut-être, à saisir et à exposer les grandes choses que nos pères ont faites pendant ces temps héroïques. Mais je suis certain que l'expérience n'a point glacé en moi les sentiments généreux de ma jeunesse; je suis certain d'aimer, comme je les aimais, la liberté et la gloire de la France. »

Nous reviendrons dans d'autres articles sur le caractère moral

et politique de cette histoire : nous voulons seulement examiner aujourd'hui dans quelles conditions elle a été composée.

Nous montrions tout à l'heure que l'historien s'était rencontré précisément au moment où l'histoire était possible. Il a dû à cette heureuse opportunité et à la haute position qu'il occupe dans la politique, dans l'estime générale et dans les lettres, de voir toutes les sources s'ouvrir devant lui. Mémoires inédits, papiers de famille, récits oraux des contemporains les plus éclairés, archives publiques, documents étrangers, dépôt inappréciable de la correspondance impériale, il a tout compulsé lui-même avec cette laborieuse et patiente investigation qui ne dédaigne aucun détail et ne s'arrête que devant la vérité. C'est la première fois peut-être qu'une histoire aura été ainsi composée sur les papiers d'État, et en recevra un semblable caractère de certitude. Chaque ligne, chaque mot du récit pourrait être appuyé d'une véritable démonstration ; l'exposé des desseins et des discours de Napoléon sous la forme indirecte n'est, par exemple, que le résumé d'un nombre infini de lettres et de témoignages ; mais cet immense travail ne s'aperçoit plus sous le tissu égal, serré, lumineux du récit.

Les seuls ouvrages imprimés, de quelque étendue, valant la peine d'être consultés par un historien de l'empire, nous paraissent être ceux du général Jomini, remarquables par la supériorité des vues ; les travaux du duc de Gaëte sur les finances, tout à fait dignes d'un ministre spécial ; les mémoires intéressants de Thibaudeau sur le consulat, du duc de Rovigo sur tout l'empire ; ajoutons les Mémoires du maréchal Suchet sur l'Espagne, et l'ouvrage du général Pelet, précieux écrit d'un témoin oculaire, bon juge des opérations militaires, sur la campagne de 1809. Nous n'avons pas besoin de dire que les Mémoires de l'Empereur, ce jugement d'un souverain déchu sur les actes de son règne, ce retour de l'homme de génie sur lui-même, dominent tous ces travaux et jettent sur le commencement de ce siècle les plus vives lumières.

Nous n'avons pas la prétention de ne rien omettre, parmi les éléments déjà publiés d'une bonne histoire du consulat et de l'empire. Mais nous croyons avoir cité tout ce qui est d'une certaine étendue et d'une réelle importance. Quant aux documents inédits, voici



quelques détails recueillis, pour la plupart, dans les conversations de l'auteur lui-même, et que le lecteur trouvera sans doute ici avec plaisir.

Les Mémoires manuscrits, condamnés par les auteurs à ne point voir le jour avant un certain temps, les papiers précieux conservés dans les familles, ont été communiqués à M. Thiers, et l'empire lui a fait lire sa confession générale à la condition de n'en pas garder le secret tout entier. Au premier rang de ces Mémoires inédits, dont quelques-uns ont déjà une certaine célébrité, il faut citer ceux des maréchaux Jourdan, Macdonald, Davoust, du général Dupont, etc. Les Mémoires de l'archichancelier Cambacérès ne sont guère faits pour satisfaire le goût du pittoresque et du dramatique, particulier à notre temps; mais ils sont précieux pour un homme d'État et dignes de la rare sagesse de ce personnage, dont M. Thiers fait entrer, dans son histoire, un portrait curieux et piquant. Nous voudrions pouvoir le citer tout entier; nous n'en rapportons que les dernières lignes :

« Le premier consul appréciait ce bon sens supérieur, qui ne voulait jamais briller, mais être utile; qui éclairait toutes choses d'une manière tempérée et vraie. Il appréciait surtout la sincérité de son attachement, riait de ses travers, toujours avec égards, et lui rendait le plus grand des hommages, celui de ne dire tout qu'à lui, de n'être jamais inquiet que de son jugement. Aussi ne recevait il d'influence que de lui seul, influence à peine soupçonnée, et à cause de cela très-grande. »

On comprend toute l'importance des souvenirs recueillis par un tel homme.

Citons encore, parmi les Mémoires inédits, ceux de M. le comte Mollien, ministre du trésor public pendant la plus grande partie de l'empire. Ils sont précieux par les détails et portent l'empreinte d'un esprit fin et élevé. Enfin les plus curieux, les plus intéressants, sans contredit, sont ceux de madame de Rémusat, femme d'un esprit supérieur et exquis, d'une âme délicate et noble. Nulle part la cour de Napoléon n'est mieux peinte et jugée avec plus de sagacité et de profondeur.

Une foule d'autres Mémoires, dont nous avons souvent entendu

l'énumération dans la bouche de l'auteur, complète cette catégorie des documents relatifs à l'empire. Quant aux traditions orales, M. Thiers a, pendant vingt-cinq ans, recueilli les souvenirs des hommes de guerre sur chaque grande bataille. Il n'en est pas un qui n'ait fourni des notes au dossier de quelque chapitre, et chacun s'est prêté de bonne grâce à cette enquête, soit par amitié pour l'auteur, soit par respect pour la vérité, car l'historien exerce une véritable magistrature.

A l'exemple des anciens historiens, M. Thiers a parcouru les lieux, en même temps qu'il interrogeait les hommes. On connaît son goût dominant pour la géographie, cette moitié de la guerre, de la politique, de l'histoire. Il a vu de ses yeux Marengo, Hohenlinden, Ulm, Austerlitz, Iéna, Wagram, Dresde, Leipsick, et ses voyages historiques ne sont pas finis.

Mais les écrits des contemporains, les récits des témoins oculaires, l'aspect des lieux où se sont livrés ces grands combats qui décidaient du sort des peuples, tous ces témoignages qui s'expliquent, se complètent, se rectifient l'un l'autre, ne sont pas les plus précieuses richesses que M. Thiers ait eues à sa disposition; les correspondances faites pour le besoin de l'action et non pour le besoin de l'histoire, révélation involontaire de la réalité des faits et de l'état des âmes, conduisent l'historien vers cette vérité incontestable qui dispense de toutes les inductions et de toutes les conjectures.

Cinq, six, sept maréchaux commandant des corps d'armée sous Napoléon, lui écrivaient à leur bivouac ce qu'ils avaient vu, ce qu'ils avaient fait dans la journée; s'ils avaient combattu, s'ils devaient combattre; s'ils avaient des vivres, des munitions; si les dispositions des soldats étaient satisfaisantes, si l'ennemi avait fait quelque mouvement menaçant ou malhabile. Napoléon, par ses réponses, et par les directions qu'il leur donnait, manifestait à son tour la suite de ses desseins, l'estime qu'il faisait de chacun, le fond de sa pensée. Ce qui se passait pour les armées avait également lieu pour les affaires diplomatiques, financières, administratives de l'État, et cet échange perpétuel d'ordres et de réponses forme les plus authentiques Mémoires. Ce n'est que devant l'ennemi, et lors-

qu'il craignait de voir ses ordres interceptés, qu'il commandait verbalement par l'intermédiaire d'officiers intelligents.

Napoléon ne délibérait jamais; il ordonnait toujours, et toujours par écrit. Il dictait, on le sait, avec une prodigieuse rapidité; il revoyait ce qu'il avait dicté. M. de Menneval a ainsi écrit tous ses ordres pendant une grande partie de son règne. Lorsque la santé de M. de Menneval obligea l'Empereur à se priver de ses inappréciables services, MM. Fain et Mounier furent ses secrétaires. Ce travail était incessant, perpétuel. Il y a tel jour où Napoléon dictait jusqu'à cent lettres, dont plusieurs étaient développées. Cette habitude de donner des ordres par écrit était tellement constante, que l'Empereur communiquait ainsi, à Paris même, avec ses ministres. Il ne leur laissait guère, comme à tous les agents de son pouvoir, d'autre responsabilité que celle de l'exécution; ces feuilles volantes écrites à la hâte, mais avec une merveilleuse précision, allaient porter sa pensée de chaque moment jusqu'aux extrémités de l'empire. Il n'y a pas moins de quarante mille lettres ou notes de l'Empereur, huit ou neuf par jour, si l'on calcule la durée de son pouvoir. Il y faut joindre un nombre égal de réponses autographes qui lui ont été adressées.

Comme un ordre parfait régnait autour de lui, toutes ces minutes ont été conservées dans ses archives personnelles. En 1814, les Bourbons, ne sachant que faire de cet immense amas de papiers qu'on ne pouvait brûler sans choisir, et qu'on n'avait pas le temps de trier, les firent transporter au Louvre. Plus tard les archives personnelles des Bourbons y furent jointes, et ces curieux témoins des secrets de trois règnes dorment ensemble comme les souvenirs de ceux qui ont traversé ces révolutions et assisté à la chute de ces trônes.

Ainsi ont été conservées les pensées innombrables de cet homme prodigieux, pensées mobiles comme les événements qui les faisaient naître, comme l'action qui change, alors même que le but reste immuable. Là sont tous les secrets de l'homme et du temps.

Voici quelques exemples curieux de l'intérêt que peut offrir cette correspondance. Lors des opérations du camp de Boulogne, Napoléon habitait un petit château au Pont-de-Brique, à trois quarts de

lieues de la ville. Les amiraux Decrès et Bruix habitaient par ses ordres dans des baraques construites au bord de la mer. Il leur écrivait jusqu'à dix ou douze fois par jour, et recevait autant de réponses. Il correspondait avec des personnes qu'il avait vues ou qu'il devait voir dans la journée, tant il croyait nécessaire d'agir à chaque instant sur les hommes.

On s'est demandé quelquefois si Napoléon avait eu l'intention sérieuse de passer lui-même en Angleterre. La cause de ce doute et la réponse qu'il y faut faire se trouvent dans cette correspondance secrète. M. de Marbois, ministre du trésor, vint à lui écrire que les hommes d'affaires, attachant le sort de l'État à sa personne, commençaient à s'effrayer de son projet, et que le crédit public allait être ébranlé profondément si la nouvelle de son embarquement venait à se répandre. L'Empereur répondit aussitôt au ministre qu'il fallait entretenir dans l'esprit des hommes d'argent la pensée qu'il ne songeait pas réellement à quitter la France; puis il ajoutait: « J'aurai frappé des coups si rapides, qu'en quinze jours tout sera fini, et qu'ils connaîtront le résultat avant de savoir ce qui sera advenu de ma personne. »

A Osterode en 1807, au milieu de la Pologne et des neiges de l'hiver, il écrivit dans le même jour à M. Fouché sur les gens qui étaient l'objet de sa surveillance; à M. Cambacérès sur toutes les affaires du conseil d'État qu'on avait envoyées à sa signature; à Joseph, roi de Naples; à Louis, roi de Hollande, sur l'art de régner dans les pays nouveaux; à madame Campan, sur l'éducation des femmes; à Murat, sur l'organisation de la cavalerie; aux généraux du génie, sur la place forte d'Alexandrie; à M. Berthollet, qu'il chérissait tendrement, et auquel il envoyait 150,000 francs pour arranger ses affaires privées. C'est une des plus curieuses journées épistolaires de cet homme, qui avait tant de grâce et de finesse dans l'esprit à côté de tant de force et de génie.

Outre les lettres de l'Empereur, M. Thiers a pu compulser les correspondances des affaires étrangères, celles de la guerre et de la marine, les archives des finances. Il a puisé l'histoire des affaires religieuses dans la correspondance des agents de la cour de Rome



avec le pape et le cardinal Gonsalvi, correspondance qui, par stipulation expresse, a été conservée à Paris.

On comprend que ces sources précieuses, ces aveux de tous les hommes d'un même temps, ne peuvent être livrés à un écrivain sans responsabilité, ou même à un homme qui ne soit pas déjà dépositaire d'une grande partie des secrets de l'État.

M. Thiers, ancien ministre des affaires étrangères, a dû à l'obligeance du gouvernement une communication complète. Il a respecté les familles, les souverains et les États. Il s'est rempli de l'esprit de tous ces documents, bien plus que des détails; il a dit tout ce qui devait être dit, mais rien de plus, et il n'a jamais franchi les limites les plus sévères de l'histoire. Parmi les historiens de l'antiquité, ce n'est pas, à son sens, Suétone qu'il voudrait imiter; ce serait plutôt Polybe, cet homme de tant de sens, d'expérience, d'exactitude et de savoir; cet ami des héros dont il a raconté la vie; ce sage, qui se consolait, par l'étude des grands hommes, de l'affaiblissement de la Grèce; cet écrivain dont on a dit que nul plus que lui n'a aimé la liberté, la vérité et le bien, et qu'il était facilement éloquent à force de probité et de patriotisme. CH. MERRUAU.

---

CONSTITUTIONNEL (23 JUILLET 1845).

Ce qui explique cette ardeur, disons ce patriotisme de curiosité, qui accueille chaque volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, c'est d'abord que le talent de l'historien nous apporte une révélation sur les choses même que nous connaissons le plus. C'est qu'aussi la position, l'importance, l'autorité politique de l'auteur, font comprendre à tous que non-seulement son pays, mais encore l'Europe, lui prête l'oreille, et qu'un tel ouvrage, en glorifiant le passé, peut encore, par son influence au dedans comme au dehors, être un service rendu à la puissance actuelle de la France.

Est-ce là un éloge hyperbolique de dire d'un livre qu'il peut peser de quelque poids dans la balance des forces morales? Les adver-

saires de M. Thiers, en attaquant ses intentions, ne lui ont-ils pas fait l'honneur de craindre qu'il n'exerçât une action bien autrement puissante que celle que nous indiquons? Ils ont dit que son but était de réveiller les passions guerrières de la France, et qu'il allait opérer comme un armement des esprits. Ce qui a paru de l'ouvrage répond à ces suppositions malveillantes. Dans ce livre, on ne trouve pas d'armes pour l'agression; il n'y en a que pour la défense, et on peut dire que c'est une école de modération pour tout le monde. Jugeons-en d'abord l'esprit sous cet aspect.

Ceux qui ont pu penser que M. Thiers avait conçu le dessein de faire une satire dans une histoire, et de chercher des allusions dans des contrastes, l'ont très-gratuitement supposé capable de faire déroger l'histoire à la majesté de son rôle. Un plus noble sentiment l'inspirait Sa conviction, manifestée en toute rencontre, est que le plus grand danger pour les gouvernements consiste dans l'abus de leur principe ou de leur système, et que c'est un noble emploi d'une intelligence supérieure que de montrer au gouvernement et aux peuples l'écueil vers lequel ils peuvent courir. Ainsi, sous un gouvernement d'émigrés, M. Thiers écrit l'histoire de la révolution; il la réhabilite contre ses diffamateurs, et il contribue beaucoup pour sa part à la faire adorer dans ce qu'elle a de juste et de sacré par toute la jeunesse française. Aujourd'hui le péril est moins imminent et moins grave. Mais qui ne sait qu'au milieu des jouissances physiques, fruit ordinaire des longues paix, les peuples sont exposés à désapprendre le dévouement et le sacrifice? Aujourd'hui donc, M. Thiers écrit l'histoire d'une époque d'immense lutte, digne de vivre éternellement dans la mémoire des hommes par la grandeur morale et l'héroïsme. Ainsi l'homme d'État inspire l'écrivain, et ses renseignements historiques s'approprient à l'état des âmes qui les doivent recueillir.

A la vérité, pour une imagination bouillante, pour un cœur amoureux de la grandeur de son pays, cet étonnant spectacle du consulat et de l'empire a ses dangers. Le merveilleux dont est rempli ce temps épique pourrait, qu'on nous passe la comparaison, faire sur la raison de l'homme d'État ce pernicieux effet que les romans produiraient sur les jeunes âmes. M. Thiers était exposé à

trop céder à l'attraction du génie. Il a du goût pour les pouvoirs forts, il est plein d'admiration pour les grands talents militaires. Combien l'historien risquait d'être entraîné, subjugué par son héros! Alors, que n'eût-on pas vu! Les principes de la liberté sacrifiés à l'homme, et la guerre elle-même déifiée dans le guerrier. Mais le bon sens, la fermeté de l'esprit ont dominé chez M. Thiers l'ardeur de l'âme. Tout en admirant, il garde son sang-froid pour juger.

Politiquement, il absout, comme une nécessité passagère de la situation, la dictature consulaire; il l'absout d'avoir imposé silence à la presse, d'avoir étouffé le tribunat, qui s'était, il est vrai, donné le double tort de se taire devant une loi de proscription et de repousser le Code civil. C'est là une grande concession sans doute; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que M. Thiers l'a faite au premier consul. Il y a tantôt onze ans que l'auteur professait cette opinion et qu'il en exprimait les motifs profonds en présence et aux applaudissements de l'Académie française : « La liberté, disait-il, qui est « possible aujourd'hui, après une révolution pacifique, ne l'était pas « alors, après une révolution sanglante. Les hommes de ce temps « avaient à se dire d'effrayantes vérités. Ils avaient versé le sang « les uns des autres. Ils s'étaient réciproquement dépouillés; quel« ques-uns avaient porté les armes contre leur patrie. La liberté « n'eût été pour eux qu'un échange d'affreuses récriminations. » Ministre, chef d'opposition, historien, M. Thiers a eu sur ce point, à toutes les époques, la même opinion, le même langage. Sa règle est, au surplus, de concéder à un gouvernement son principe et de le juger sur l'usage qu'il en a fait. Dictateur nécessaire, où avez-vous conduit la dictature? Roi légitime, où avez-vous conduit la légitimité? L'insistance que met M. Thiers à louer par-dessus tout, dans les premiers temps du consulat, la modération, la justice et la sagesse, fait pressentir que ces qualités manqueront un jour, là où jamais ne manquera le génie. Sieyès ne sera plus là, sinon avec le pouvoir d'absorber, au moins avec celui de contenir. M. Thiers fait bien comprendre que, fût-on Bonaparte, on ne se passe pas impunément de Sieyès. Un critique a reproché à M. Thiers de trop admirer ce chef de l'idéologie constituante. Nous croyons, nous, qu'il n'a fait en cela que rendre justice à un très-grand esprit. Sieyès

n'était pas seulement un savant et profond constructeur de chartes. Nul n'était doué à un plus haut degré que lui de cet instinct divinatoire qui révèle aux hommes de gouvernement et le mal et le remède des situations politiques. C'est l'honneur de cette histoire de ne pas sacrifier toutes les supériorités à une seule, et de faire une grande place à l'homme de la pensée et des principes à côté du génie à cheval. Sur son coursier fougueux, le héros ne sera pas toujours calme, et c'est alors qu'on lui demandera compte, et des barrières qu'il a détruites, et des modérateurs dont il s'est privé.

Si donc M. Thiers se livre au plaisir d'admirer ce qui est grand et sage tout à la fois, il fait de sévères réserves pour le temps des autes. Nous dirons plus : s'il raconte avec orgueil ces étonnantes choses accomplies par Napoléon dans la guerre; s'il en explique mieux que personne les merveilles, un certain sentiment de tristesse lui arrive au milieu de nos triomphes. Il soulève involontairement le voile de l'avenir, et sur le champ de bataille de Marengo même, l'image funèbre de Waterloo lui apparaît. On croit entendre un écho de la douloureuse et magnifique exclamation de Bossuet devant le cercueil d'Henriette : « O mort! éloigne-toi de notre pensée, « et laisse-nous tromper pour un peu de temps la violence de notre « douleur par le souvenir de notre joie. » Ainsi, du milieu de l'admiration, s'élève l'enseignement du philosophe sur les excès de la gloire et du génie. Il y a loin de là à vouloir, comme on en supposait l'intention à l'auteur, enrôler les imaginations de la jeunesse française sous le drapeau d'un système de guerre. Toutefois, à côté de la leçon affligeante des derniers résultats de la lutte, se place une leçon qui remonte le cœur, celle qui se rencontre dans la révélation si savante que nous fait M. Thiers des ressources infinies, des moyens presque inépuisables dont l'esprit le plus créateur qui fut jamais a trouvé les éléments dans notre France, dont il nous a laissé la tradition, qui, au besoin, se retrouveront encore sous notre main, et qui, exposés aux yeux de l'Europe, se dressent comme un boulevard moral et une fortification préventive. C'est par ce côté que l'ouvrage nous paraît être un véritable service rendu à la puissance nationale.

Ceci nous conduit à examiner le système historique de l'auteur,

système qui explique le caractère littéraire de l'ouvrage. Un mérite que personne, je pense, ne conteste à cette histoire, c'est celui de sa belle et lumineuse ordonnance. Ceux-là seuls à qui il est donné d'embrasser d'un seul coup-d'œil un si vaste sujet, sont capables de trouver cette division savante, qui forme comme les actes d'un drame immense, et qui marchent tous à l'unité. On reconnaît donc que le monument est admirablement illuminé dans son ensemble. Nul ne conteste non plus que l'art de narrer ne s'y trouve à un degré suprême, et que le mouvement du récit ne soit entraînant. Mais quelques personnes disent que, si l'aspect général rayonne, l'éclat n'est pas assez profondément répandu dans le détail, et que le style n'est pas d'une couleur assez soutenue; qu'on désirerait retrouver plus souvent le talent du peintre. Il est très-vrai que M. Thiers n'appartient pas à l'école des historiens qu'on peut appeler coloristes; et il est plus vrai encore que le système dans lequel il a conçu sa composition, admet peu l'emploi de cette qualité. D'abord M. Thiers n'est en réalité d'aucune école. Il a son originalité naturelle, et de plus il a dans cette histoire un parti pris qui l'éloigne de tous ses devanciers. Il s'est évidemment proposé de donner à son œuvre un caractère qui répondît à la tendance intellectuelle, à la curiosité particulière de son époque.

Les historiens ont presque tous pris le côté le plus général des choses humaines. Ils ont raconté des événements et peint des hommes. M. Thiers a voulu cela, et a voulu davantage encore. Il s'est proposé de raconter, non-seulement que les grandes choses s'étaient faites, mais comment elles s'étaient faites. Il s'est dit qu'il s'adressait à une société qui est entrée, plus avant que toute autre, dans les affaires publiques, à une société qui fait elle-même ses lois, qui se gouverne, qui s'administre par des assemblées et des conseils où siégent des milliers de citoyens; que ces citoyens tenaient à avoir des notions plus positives sur la manière dont les grandes affaires se font, et que c'était rendre un service au pays que de répondre à une telle curiosité et de lui donner de telles notions. M. Thiers a dès lors introduit dans son histoire quelque chose de nouveau, c'est-à-dire une sorte de partie technique, qui devient comme une école de l'art de l'exécution dans les choses du gouvernement, de l'admi-

nistration et de la guerre; et comme c'est dans cet art si difficile que se manifeste peut-être avec le plus d'éclat le prodigieux génie de Napoléon, ce système historique se trouvait avoir le double avantage de faire, pour ainsi dire, que le grand homme se peignît lui-même par ses œuvres et instruisît la France par ses exemples.

Mais dans ce parti pris quelles difficultés immenses pour l'écrivain! Il ne s'agit plus seulement de peindre un grand événement dans son effet pittoresque. Il faut expliquer les moyens qui l'ont préparé, et comme dirait Saint-Simon, en découvrir la mécanique; les choses générales élèvent le style comme d'elles-mêmes. Les entraves des choses techniques le tiennent au contraire au sol. L'écrivain doit avoir l'art de choisir ses détails de manière à être compris et à n'être point fatigant; mais s'il réussit dans cette œuvre difficile, loin de diminuer l'intérêt du drame, il l'augmente; loin d'ôter aux grandes actions leur prestige, il donne un plaisir de plus à l'admiration, celui de se bien rendre raison d'elle-même. Il y a moins de grandeur dans les mots; mais l'esprit aperçoit plus de grandeur dans les choses. Ainsi, nous sommes touchés de ces descriptions magnifiques par lesquelles les beaux écrivains de l'antiquité et des temps modernes nous montrent la grandeur de Dieu dans la beauté de ses œuvres; mais je ne sais pas si la *mécanique céleste* de Laplace, en révélant, à qui les peut comprendre, les lois du mouvement de l'univers, avec des mots moins beaux, mais avec des preuves plus fortes, ne nous donnera pas encore une plus grande idée des merveilles de la création et de l'infini du créateur.

Tel est le système historique de M. Thiers. Il a voulu aller au delà des généralités qui laissent du vague dans l'esprit. Il a su être précis et positif sans tomber dans l'abus du traité technique. Oui, il a souvent remplacé l'épithète qui peint par le fait qui instruit. Napoléon a inspiré aux écrivains les plus illustres de ce temps-ci des paroles dont M. Thiers n'a pas cherché à égaler la magnificence. Il l'a montré agissant; il l'a suivi dans toutes les phases de la longue ou rapide exécution de ses projets; puis, quand ses projets se traduisent en résultats, l'effet en paraît d'autant plus étonnant au lecteur, qu'on l'a mieux instruit des moyens amassés pour le produire. Je prends pour

exemple la campagne de Marengo et le passage du mont Saint-Bernard; quelle action et quel théâtre! Je livre ces grandes scènes au pinceau du poète, et je demande si, avec la sublimité des images, avec la magie de la couleur, il frappera les esprits de plus d'admiration et d'étonnement que ne fait la simple narration de M. Thiers, où se voit le vrai, le réel de ce merveilleux, où sont expliquées toutes les conditions du prodige, c'est-à dire où on nous montre comment le premier consul invente, combine, masque et exécute son plan, trompe l'Europe par son fantôme d'armée à Dijon, cache son armée véritable, en appelant, du Nord, de l'Ouest et du Midi, des corps dénués de tout, les approvisionne en route à des étapes échelonnées; ici des vivres, là des vêtements, plus loin des munitions; au point d'arrivée, l'immense appareil nécessaire à cette fabuleuse entreprise; tout est prévu, tout, jusqu'à cette surprise d'un repas au couvent, dont Bonaparte réjouit ses braves soldats comme ferait un père pour ses enfants. Dans tous ces détails si bien choisis, que n'apprend-on pas! on est initié aux étonnantes démarches des héros. On saisit, si l'on peut ainsi dire, les procédés de leur grandeur; et on reste confondu que tant de soins si divers et si infinis puissent tenir dans la tête d'un mortel. Non, il n'y a pas de poésie si haute qui puisse donner une plus haute idée des êtres supérieurs qu'une histoire ainsi écrite.

Cette manière d'écrire l'histoire, comme on l'a dit, se prête moins que toute autre aux effets de style. Les détails techniques ôtent nécessairement quelque élévation au langage, soit par leur propre inélégance, soit par leur répétition obligée. Il faut racheter cet inconvénient par le mouvement du récit, par un choix habile de détails qui concourent à l'effet qu'on veut produire. M. Thiers excelle en cela, et j'insiste sur cette partie de son talent, parce qu'elle constitue le caractère original de son œuvre. Je prends un autre exemple dans le *quatrième* volume, qui vient de paraître, et qui est digne des trois premiers, le camp de Boulogne, c'est-à-dire le projet de descente en Angleterre. Qu'est-ce que cet épisode? On en sait le dénoûment; ce fut un plan avorté. Qu'on lise cependant la description de cette gigantesque machine, conçue et créée par le génie de Napoléon; j'ose dire que l'histoire de ces vastes préparatifs a tout l'intérêt d'un

drame dans le livre. Quelle conception! quelles ressources d'esprit! quelle belle lutte de l'intelligence contre les obstacles naturels! Et tout cela est dans des détails souvent difficiles à exprimer, mais dont la réunion dans l'esprit du lecteur forme le plus attachant tableau d'ensemble. Ajoutons que ce chapitre est comme le dépôt d'une glorieuse tradition, où le monde peut voir de quels éléments de force disposerait au besoin la France. Napoléon ne serait plus là pour les mettre en œuvre; mais s'il y a Napoléon de moins, il y a la vapeur de plus.

Quelques mots encore sur ce quatrième volume. Il contient quatre livres : *les Sécularisations*, *la Rupture de la paix d'Amiens*, *le Camp de Boulogne*, *la Conspiration de Georges*. Rien de plus compliqué que cette machine de la vieille confédération germanique. Le livre des sécularisations est un modèle de clarté en fait d'histoire diplomatique. Après avoir lu ce livre, on sait sa vieille Allemagne, on a pénétré dans tous les intérêts, dans toutes les passions des princes; on a assisté à toutes les scènes de ce triste spectacle donné par l'égoïsme des grandes cours, qui, comme le dit l'historien, après avoir fait la guerre à la France sous prétexte de venger le clergé spolié par la révolution, venaient solliciter auprès de la révolution victorieuse leur part dans des spoliations ecclésiastiques. Au milieu de ces négociations tombe, pour vivifier le tableau, ce coup de théâtre de l'Autriche qui, en violation du contrat, ose effectuer l'occupation armée de Passau. La diète est dans la stupeur : on attend avec anxiété l'éclat de la colère du premier consul. L'Autriche pâlit de sa propre audace : tout ce grand effet est merveilleusement dépeint par M. Thiers. C'est comme un épisode homérique intercalé dans les protocoles. Il semble qu'Achille va sortir de sa tente. Après cela, nous n'avons pas besoin de parler de l'intérêt que prête un narrateur tel que M. Thiers à des événements tels que la rupture de la paix d'Amiens et la conspiration de Cadoudal, qui aboutit à la tragédie des fossés de Vincennes. Encore une fois, personne ne conteste à M. Thiers d'animer tout ce qu'il raconte. Mais à ceux qui lui contestent la poésie et la grandeur, tout en convenant que ce n'est point là une qualité habituelle chez lui, nous répondrons cependant, pour prouver qu'il trouve ces belles qualités quand il en a besoin,

nous répondrons par la citation d'un passage de son livre. La rupture de la paix est décidée, et c'est dans ce langage à la fois simple et magnifique que M. Thiers exprime ce qui se passe dans l'âme du premier consul :

« En provoquant, en irritant le premier consul, on le portait sans « doute à se dire qu'après tout la guerre était sa vocation naturelle, « son origine, sa destinée peut-être; qu'il savait gouverner d'une « manière supérieure, mais qu'avant de gouverner il avait su com- « battre, que c'était là sa profession, son art par excellence; et que, « si Moreau, avec les armées françaises, était arrivé jusqu'aux por- « tes de Vienne, il irait bien au delà. Il se répétait trop souvent ces « choses, et, dans ce moment, en effet, de singulières visions s'of- « fraient quelquefois à son esprit. Il voyait des Empires détruits, « l'Europe refaite et son pouvoir consulaire changé en une cou- « ronne, qui ne serait pas moins que la couronne de Charlemagne. « Quiconque le menaçait ou l'irritait, faisait surgir l'une après l'au- « tre, dans sa vaste intelligence, ces images fatales et séduisantes. Il « était facile de s'en apercevoir à l'étrange grandeur de son langage « journalier, aux dépêches qu'il dictait à son ministre des affaires « étrangères, aux mille lettres enfin qu'il adressait aux agents de « l'administration. Toutefois, il se disait aussi que toute cette gran- « deur ne pouvait lui manquer tôt ou tard, que Saint-Domingue « n'était pas définitivement reconquis, que la Louisiane n'était pas « occupée, que la marine française n'était pas rétablie. A son avis, « il lui fallait, avant de recommencer la guerre, quatre ou cinq ans « encore d'efforts continuels au sein d'une paix profonde. Le pre- « mier consul avait cette passion des grandes constructions qui est « naturelle aux fondateurs d'empires; il prenait goût à ces places « fortes qu'il élevait en Italie, à ces vastes routes qu'il perçait dans « les Alpes, à ces plans de villes nouvelles qu'il projetait en Breta- « gne, à ces canaux qui allaient unir les bassins de la Seine et de « l'Escaut. Il jouissait d'un pouvoir absolu, d'une admiration uni- « verselle, et tout cela dans un profond repos, qui devait lui être « doux, après avoir livré tant de batailles, traversé tant de contrées, « commis à tant de hasards sa fortune et sa vie. » A. Y.

---

LE CONSTITUTIONNEL (19 OCTOBRE 1845).

*L'Empire, le Sacre, la troisième Coalition*, ces trois grands actes remplissent le cinquième volume de M. Thiers. Quelle vaste perspective ouvre une telle trilogie! On sait que, selon la belle ordonnance de l'ouvrage, chaque événement capital de cette histoire devient un centre autour duquel se groupent les milliers d'événements accessoires qui ont concouru à le produire. De cette façon, chaque partie de l'œuvre ressemble à une œuvre entière, et toutes ces parties étant néanmoins liées entre elles, aussi bien que toutes choses dans chacune des parties, de là naît un ordre admirable dans la multitude des faits, en même temps qu'une forte unité subsiste dans la division. Ce mérite supérieur de composition a frappé tout le monde, et un critique du *Journal des Débats* a dit, avec un grand sens, que ce don de présenter les événements dans leur succession la plus logique ne révélait pas seulement l'art de l'écrivain, mais surtout l'intelligence, la sagacité, le coup d'œil de l'homme d'État. Il faut, en effet, voir tout l'ensemble, il faut pénétrer les véritables et intimes rapports des choses entre elles, pour disposer ces groupes d'événements selon les lois d'une connexité qui ne se manifeste pas toujours à tous les yeux; à peu près comme, dans les sciences naturelles, il faut connaître à fond tout le genre pour classer les espèces. Cette méthode savante est pour beaucoup dans la séduction entraînante du récit. La critique en découvre la cause; le lecteur jouit de l'effet.

Ce cinquième volume, même pris isolément, est un bien attachant tableau. L'astre éclatant est dans sa période ascendante. Il s'y montre cependant une tache sinistre. Le premier consul vient de venger, sur un prince de la maison de Bourbon que rien, aujourd'hui du moins, ne fait supposer coupable, la complicité avérée de deux autres princes de la même famille dans l'odieuse trame ourdie contre sa vie. Vainement des coïncidences funestes, de fatales méprises ont-elles contribué à égarer le jugement de Bonaparte sur la culpabilité réelle du prince suspect. Vainement s'est-il écrié depuis, pour s'excuser d'avoir versé ce sang royal : « Le

mien était-il donc de boue, et n'avais-je pas le droit de le défendre? » Vainement est-il prouvé qu'un sommeil néfaste empêcha M. Réal d'interroger le prisonnier de Vincennes, et d'exécuter conséquemment l'ordre qu'il avait reçu de venir conférer avec le premier consul après cet interrogatoire; le drame sanglant s'est accompli : il doit peser sur l'homme tout-puissant qui le pouvait prévenir. Au surplus, Bonaparte lui-même s'est résigné à ce qu'il en fût ainsi. Quand M. Réal vint porter la triste nouvelle de l'exécution et confesser sa faute involontaire et douloureuse, le premier consul n'articula pas un reproche; il demeura silencieux : silence magnanime, par lequel il acceptait sa part de responsabilité dans le tragique événement. Une âme vulgaire se serait emportée contre l'agent, l'aurait accusé de lui ravir la douceur et la gloire de pardonner, et aurait cherché peut-être, dans une colère hypocrite, un moyen d'absolution devant l'histoire. Bonaparte n'a point fait cela; s'il a cessé d'être irréprochable, il n'a pas cessé d'être grand; quoi qu'il en soit, après cette action funeste, Bonaparte, selon l'expression de M. Thiers, n'est pas moins glorieux, mais il est moins pur.

Cette catastrophe est comme le nœud des événements qui l'ont suivi, et que l'historien va décrire. L'effet en fut immense sur l'Europe. Il n'est pas besoin de dire que l'Angleterre, alors en guerre contre la France, jette par tous ses organes un cri d'horreur, et exagère d'autant plus l'indignation, que cet acte de vengeance coupable a été commis en représailles des tentatives criminelles favorisées par son gouvernement, et dans l'espoir d'épouvanter les assassins qu'elle stipendiait. L'attitude des cours du continent, les causes ou patentes ou secrètes de leurs manifestations et de leurs conduites diverses, sont merveilleusement exposées par l'historien. Il n'est pas un mobile qui lui échappe. La cour de Russie, sous la direction de son jeune empereur et des jeunes acolytes qu'il associe à son gouvernement, livrée à une espèce de politique sentimentale et chevaleresque, se fait, à on ne sait quel titre, la protectrice de l'inviolabilité du territoire germanique, et proteste contre l'attentat d'Ettenheim; elle se répand en gémissements outrés sur les droits de l'humanité méconnue, déplore fastueusement le sang versé, et va jusqu'à prendre le deuil en présence de l'ambassadeur

français. L'Autriche, au contraire, gouvernée par les têtes froides de la chancellerie aulique, l'Autriche, tutrice naturelle des États confédérés, reste calme, ne fait aucun éclat; mais elle se met en mesure de se dédommager de sa réserve par ses abus de pouvoir dans l'empire, par toutes sortes d'infractions au recès de 1803, espérant faire tolérer ses usurpations à la faveur de son silence. Le premier consul répond à tout et à tous : à l'Autriche qui se tait, mais qui agit, par une action énergique qui l'arrête dans ses empiétements; aux lamentations ostentatoires de la cour russe, par une allusion terrible et sanglante à la mort de Paul Ier; aux diatribes de l'Angleterre, par la publication des papiers secrets qui constatent la honteuse intervention de ses agents diplomatiques dans des complots d'assassins. Ces révélations commencent à faire refluer vers l'Angleterre l'indignation qu'elle cherchait à amasser dans le monde contre le premier consul. Cependant la Prusse, qui penchait vers l'alliance de la France, intimidée par la consternation universelle, suspend la conclusion d'un traité d'alliance qui fût devenu un invincible obstacle à de nouvelles coalitions du continent. Ainsi la tragédie de Vincennes devait avoir son expiation. Ce tableau des intérêts, des passions de l'Europe est tracé de main de maître.

L'émotion produite en France ne fut pas moins grande qu'au dehors; mais elle fut autre. On fut moins épouvanté par l'attentat dont le premier consul était l'auteur, que par celui dont il avait failli être victime. Si le premier enfanta plus tard la coalition, le second contribua beaucoup à enfanter l'empire. On répéta bientôt partout que le pouvoir de Bonaparte était l'ancre de salut pour la révolution, battue par tant de tempêtes; mais que ce pouvoir, n'étant que viager, provoquait nécessairement d'abominables tentatives contre la vie du personnage qui en était revêtu; que conséquemment l'hérédité seule était un bouclier contre le poignard des sicaires. L'histoire fait assez connaître la vanité de cette garantie; et nous l'avons bien tristement éprouvée de nos jours. Mais à défaut de raisons solides, qu'on se croit obligé de taire, il faut des prétextes. La raison qu'on n'osait pas avouer alors, c'est que la France était monarchique par ses traditions et par ses mœurs, et que la tourmente révolutionnaire avait bien pu la faire passer mo-

mentanément, mais non pas la fixer dans une constitution politique radicalement contraire à sa nature. On se précipitait effectivement vers la monarchie ; on avait hâte d'en restaurer les formes et l'appareil, autant au moins qu'on s'appliquait à les cacher sous la Rome des premiers empereurs. C'est que, comme le fait observer M. Thiers, Rome avait eu cinq siècles de république. et la France quatorze siècles de monarchie. Cependant, si spontané que parût être le mouvement qui portait le pays vers la restauration d'un trône, malgré le grand éclat dont resplendissait le front qui devait ceindre la couronne, malgré l'intervention pour ainsi dire manifeste de la Providence dans cette destinée unique, de telles péripéties ne s'accomplissent pas toutes seules : il y faut la main de l'artiste. Aide-toi, le ciel t'aidera : Bonaparte s'aidait activement à monter ce degré suprême. Il faut lire dans l'historien toutes les précautions habiles de cette incubation monarchique. Tout cela est écrit au flambeau de l'expérience. On sent l'homme initié à toutes les ressources de la politique, l'observateur pénétrant qui voit clair dans les âmes. Cette doctrine en circulation sur les avantages de l'hérédité s'élaborait en haut, et les amis du pouvoir formulaient le langage que le public s'appropriait et qui passait dans les adresses des assemblées électorales, des municipalités, de l'armée elle-même, avant d'éclater dans la proposition officielle du sénat. Autour du premier consul, les uns souhaitaient, les autres craignaient la transformation qui se préparait dans le gouvernement. M. Thiers sait le secret de tous les rôles. Ici c'est un collègue nominal qui s'inquiète de devenir un sujet ; là un républicain qui convoite les dignités de l'avenir et se dévoue d'avance à devenir noble ; le même qui, plus tard, s'était tellement habitué à l'être, qu'il oubliait parfois n'avoir pas toujours été M. le duc, fût-ce comme collègue de Robespierre dans le comité de salut public. Les plus grandes choses ont leur petit côté, et la comédie humaine se mêle aux actions les plus épiques. M. Thiers ne rapetisse jamais l'histoire par des détails peu dignes d'elle, mais il sait pourtant lui conserver l'intérêt instructif et dramatique des caractères. Il vous apprend à la fois et l'époque qu'il raconte, et l'humanité.

Voici le premier consul passé empereur, selon l'expression qui

fut consacrée dans ces jours d'avancement miraculeux. Il a cédé aux vœux qu'il provoquait, il a eu l'art de paraître accepter, comme par contrainte, l'objet ardent de ses désirs. Mais ce grand but qu'il a atteint, se l'était-il bien marqué, comme beaucoup l'ont prétendu, dès les premiers temps de sa gloire? Nous sommes de l'avis de M. Thiers, il n'a pas enjambé tout d'un coup, dans ses rêves, les événements successifs qui l'ont élevé. Son ambition a été progressive, et s'est augmentée avec sa fortune; avide de grandeur et de pouvoir, il a monté, monté sans cesse. L'appétit s'accroît sur les hauteurs : il n'a pas su résister à ces ardeurs insatiables de l'âme humaine. Empereur des Français, il voyait déjà luire dans le lointain un nouvel empire d'Occident : en sorte que le germe des calamités était nécessairement recélé au cœur de cette prospérité jusqu'alors continue. Aussi l'historien jette-t-il un regard de regret sur ce consulat qui fut si beau, et qui ne se transfigure en monarchie que quand il a déjà perdu de sa pureté primitive. Le héros sera-t-il plus grand? Non, il sera seulement placé plus haut et plus sujet au vertige. Le danger de cette couronne sera d'éblouir celui qui la porte, encore plus qu'elle n'éblouit l'univers. Mais avant l'heure des catastrophes, quels prodiges de génie restent à accomplir! quels travaux, quels succès inouïs à raconter! Napoléon ne tarde pas à recevoir les actes de chancellerie par lesquels les cours d'Europe, tout à l'heure si indignées contre le premiar consul, sont amenées à le reconnaître empereur. Napoléon a conçu le projet d'obtenir, pour son élévation nouvelle, une consécration d'un bien autre effet que ces reconnaissances des souverains : il songe à se faire sacrer par la main même du chef de l'église; c'est-à-dire à renouveler pour lui la cérémonie auguste qui sanctifiait, au moyen âge, l'élection des chefs de l'empire. Mais cette bénédiction pontificale, les empereurs qui l'avaient reçue étaient allés la chercher à Rome : il désire, lui, qu'elle vienne le trouver dans sa métropole de Paris; il veut, qu'on nous passe le mot, être sacré à domicile. Disons toutefois que ce n'était pas chez lui l'inspiration d'un orgueil puéril ou tyrannique : il se proposait d'étonner les esprits par un fait extraordinaire, et de montrer à l'Europe, et surtout aux princes émigrés, qui prétendaient régner par droit divin, le vicaire

de Jésus-Christ sur la terre reportant cette légitimité divine sur ce que l'Europe et les princes appelaient l'usurpation. Plus la forme de cette consécration serait inusitée, serait inouïe, plus ses ennemis du dehors seraient frappés de stupeur. Mais demander au pape la concession d'un tel voyage, n'était-ce pas demander l'impossible? Et pourtant la concession fut obtenue. Cette négociation, qui fut un chef-d'œuvre de conduite, est un chef-d'œuvre de narration dans le livre. On ne saurait trop admirer le ton noble et digne avec lequel M. Thiers traite des choses religieuses. Point de ces airs de componction hypocrite que prennent trop souvent, en parlant de ces matières, les pseudo-capucins du jour, pour tâcher de mettre dans leurs paroles la foi qui n'est pas dans leur cœur. Dans ce que M. Thiers écrit sur ces questions, tout est sérieux et sincère : on l'a vu dans le beau livre du *Concordat*. Ici le récit n'est pas seulement empreint de cette gravité respectueuse, il va jusqu'à l'attendrissement. C'est qu'en effet, c'est une chose touchante que le voyage du pape à travers cette France qui lui inspirait tant de peur, que cet étonnement, cette joie du saint vieillard à l'aspect de ces populations qui se pressent autour de lui, et qui, au lieu de lui présenter ces spectacles de scandale et d'impiété auxquels il s'attendait, lui portent de tous côtés le tribut de leur vénération et de leur amour de fidèles, qui lui adressent enfin autant de bénédictions dans leur cœur qu'il leur en envoie de sa main sacrée. Disons que les vertus de l'âme la plus pure relevaient encore, dans Pie VII, le caractère auguste dont il était revêtu, et que, selon l'expression de M. de Fontanes, jamais le trône pontifical n'avait offert au monde chrétien un modèle plus respectable et plus touchant.

La conduite de l'empereur à l'égard de Pie VII fut un admirable mélange de grâce et de respect, de tendresse et de fermeté; il sut donner du prix aux concessions, et mettre des adoucissements et des consolations dans les refus auxquels il était obligé. La question du cérémonial à suivre pour le sacre présentait des difficultés presque insolubles. Tout ce qui se put dénouer par adresse, Napoléon le dénoua ; puis quand ce fut impossible, il coupa le nœud, comme avait fait Alexandre. Ainsi l'empereur se couronnerait-il lui-même, ou serait-il couronné par la main du pape? Ce point diffi-

cile, dans lequel il y avait l'emblème de toute une doctrine sur la source du pouvoir, ne pouvait être décidé dans le programme; les idées étaient là dessus inconciliables. Napoléon laisse la question en dehors du protocole, et se charge d'arranger tout sur le théâtre de l'action. En effet, sur cette espèce de champ de bataille liturgique, il décide l'affaire par sa manœuvre habituelle : il gagne le pape de vitesse, se saisit de la couronne, il se la pose sur la tête au moment où le pape s'apprêtait à la prendre pour la lui poser, et le pape dut bénir le fait accompli. C'est que, s'il était bon de montrer aux étrangers que le pape bénissait cette couronne, il fallait prouver aux Français qu'il ne la donnait pas; il fallait que l'empereur demeurât pour la France l'élu du peuple, en devenant pour l'Europe l'oint du Saint-Père.

La scène change au troisième livre. Napoléon est sorti du labyrinthe de la diplomatie ecclésiastique, dans lequel d'ailleurs nul ne se reconnaît mieux que lui. Il est étonnant, en effet, comme cet esprit si vaste a la faculté d'être subtil quand il le faut. Mais la grandeur est son élément : le voici jeté dans des combinaisons qui, on peut le dire, embrassent le monde. Il est en guerre avec l'Angleterre; le continent n'a pas encore bougé, et le plan hardi de Napoléon est d'aller porter le champ de bataille chez cet ennemi protégé par la mer et par la supériorité de ses flottes. M. Thiers nous a dit quels prodiges d'activité et d'invention ont été faits pour organiser cette flottille de Boulogne, capable de transporter cent trente mille hommes en Angleterre. L'empereur ne l'a pas perdu un seul instant de vue; au milieu des discussions sur le cérémonial du sacre, sa pensée est à Boulogne. Il franchit les Alpes pour organiser l'Italie, pour transformer la république italienne en royaume vassal de l'empire; il pose sur sa tête la couronne de fer, et dans ce torrent d'affaires immenses, ses regards, son âme sont toujours fixés sur Boulogne. Il a des flottes dans tous les ports, à Brest, à Toulon, à Cadix, au Ferrol; et il ne songe à les faire échapper au blocus que pour les diriger sur Boulogne et pour protéger la traversée de sa flottille. Mais comment faire arriver ces escadres séparées, dont chacune est inférieure aux croisières anglaises, sur ce bras de mer où leur intervention serait décisive? L'imagination de

l'empereur est inépuisable en projets qui étonnent l'esprit par leur justesse et leur grandeur. Le but où ces forces doivent tendre est dans la Manche : il leur donne rendez-vous à la Martinique. Vainement les vents contraires viennent-ils renverser le plan le mieux conçu, Napoléon en conçoit un autre à l'instant même, et toujours l'audace de la pensée se trouve conciliée avec ce que de telles entreprises peuvent comporter de calcul et même de prudence.

On a longtemps cru que le camp de Boulogne fut une vaste démonstration pour tromper l'Angleterre sur les projets réels de Napoléon : cette idée n'est plus admissible quand on a lu M. Thiers. Il découvre trop ce qu'il y avait de sérieux dans cette vaste combinaison, et combien Napoléon s'était donné de chances de succès par tout ce qu'il peut y avoir de plus fécond et de plus admirable dans le génie de l'exécution. Il faut même le dire, ce moyen de battre les Anglais était ce qui pouvait être inventé de plus sûr ; s'il y a eu quelque chose de chimérique dans les conceptions de l'empereur, c'est le système continental substitué à l'idée de la descente en Angleterre, système dont la première condition était de dominer toute l'Europe. Cette domination universelle, qu'on le remarque bien, n'était pas encore le but : c'était le moyen. Il faut dire que la fortune des mers a forcé Napoléon à se rejeter sur le gigantesque plan du système continental. Ce dernier système, selon nous, portait en lui les causes de sa propre caducité : il était trop vaste. Le système de l'attaque directe n'a failli que par une série néfaste d'événements contraires qui pouvaient ne pas avoir lieu, et qui même, dans l'ordre ordinaire de la nature, ne devaient pas avoir lieu.

Ainsi, par exemple, toute une saison d'équinoxe se passe sans qu'un seul coup de vent vienne forcer la croisière anglaise de débloquer Brest, et Ganteaume est emprisonné dans le port par une espèce de miracle météorologique. N'est-ce pas de la fatalité? Latouche-Tréville, si capable d'exécuter les grands desseins de l'empereur, meurt au moment de mettre à la voile ; Villeneuve lui succède. Il réussit d'abord ; il quitte Toulon, gagne cet étonnant rendez-vous de la Martinique, revient en France, rallie la flotte espagnole de Cadix, gagne la bataille du Ferrol, et au moment où il est vainqueur, il se croit vaincu parce qu'on lui a pris deux mauvais

vaisseaux espagnols. Il touche au but marqué par Napoléon ; car que demande-t-on à cet amiral? de venir débloquer Ganteaume, c'est-à-dire de venir, non pas gagner, mais perdre une bataille devant Brest. Hélas ! il ira la perdre à Trafalgar. Déplacez cet affreux désastre, et il devient une victoire : car Ganteaume est débloqué, et il pourra paraître quarante-huit heures dans la Manche ; y fût-il battu lui-même, le plan de Napoléon aura réussi : car, pendant que les deux flottes sont aux prises, la flottille de Boulogne aura d'immenses chances de pouvoir franchir le détroit.

Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus émouvant pour des cœurs français que tout ce drame écrit d'une manière si vivante par M. Thiers. On sait la fatale issue de la marche de Villeneuve ; on l'oublie en lisant l'historien. Suivant le mouvement du récit, on craint ou on espère ; on éprouve la terrible incertitude qui agitait l'âme de l'empereur, qui ne savait pas, lui, ce qui arriverait ; incertitude dans laquelle il fut sublime : car, ne sachant si Villeneuve viendrait à Brest ou n'y viendrait pas, ne sachant pas conséquemment, en présence de l'Angleterre et de l'Europe coalisée, s'il pourrait agir contre la première, ou serait forcé d'agir contre la seconde ; par un double effort de génie, il se prépare pour l'une et l'autre de ces éventualités, organise des transports par terre, sans désorganiser sa flottille, et menace à la fois et la mer et le continent. Hélas ! il n'embarquera pas son armée sur des chaloupes : la campagne qui va suivre doit se faire en poste. Mais quelle immortelle préface à d'immortels événements ! O. L.

---

LE SIÈCLE (16 MARS 1845).

Quand la révolution de Juillet s'accomplit, il y a quinze ans, sous l'influence de la presse et par le dévouement du peuple, plusieurs des écrivains qui y avaient concouru furent portés, avec le gouvernement nouveau, à la tête des affaires. Il en est un surtout qui s'était fait un nom dans les lettres, avant 1830, en racontant à ses

contemporains les luttes héroïques et les terribles épreuves de cette puissante génération dont la plus grande partie, alors, avait disparu et dont les restes étaient calomniés. Appelé à la vie active le lendemain d'un mouvement national qu'il avait prévu et préparé, d'une révolution complément glorieux de celle dont il était l'historien, M. Thiers dut croire que ses hautes facultés allaient trouver, dans l'administration, un emploi non moins attrayant et plus utile que dans le passé. Député, orateur, ministre, il a eu personnellement tous les succès auxquels son ambition pouvait prétendre; il a traversé avec courage et avec bonheur des temps de crise qui ont mis en péril la monarchie; il a traité, lui, plébéien, au nom de la France, avec l'aristocratie hautaine et les vieilles chancelleries de l'Europe. Que lui a-t-il donc manqué dans une telle situation? Deux choses, sans lesquelles les honneurs ne sont rien pour un homme qui a l'âme plus fière que vaine: la réalité du pouvoir et la satisfaction de se consacrer au service de son pays avec l'espoir de le faire respecter dans le monde, en s'honorant lui-même par une noble fidélité aux convictions de sa jeunesse.

Avec la merveilleuse souplesse de son talent et l'heureuse confiance de son caractère, M. Thiers devait lutter plus longtemps que d'autres contre des difficultés sous lesquelles successivement tous les hommes de cœur ont succombé. Quelques-uns ont pensé qu'il avait été jusqu'à se compromettre; d'autres, qu'il s'était mûri dans ces épreuves. Toujours est-il qu'après bien des efforts et des sacrifices, renonçant à son tour à chercher la solution d'un problème qui n'en admet aucune aujourd'hui, il est revenu avec ardeur à ses goûts littéraires et à ses premiers travaux. L'expérience de plus de dix années lui avait appris que, dans la période où nous sommes entrés, il n'y avait rien à faire qui pût recommander sa mémoire à l'avenir. Mais il avait encore à raconter; il avait laissé inachevé le récit des grandes choses qui avaient été faites sous la république et l'empire; ce récit, ces immortels souvenirs, ces renseignements de lois et de mœurs, ces transformations d'idées, ces magnifiques créations du génie, ces chocs d'armées et de peuples, ces élévations soudaines, ces chutes encore plus surprenantes et plus rapides, voilà ce qui l'attirait avec une irrésistible puissance; redire à la

postérité les événements qu'ont vus nos pères, auxquels ils ont pris part et qui semblent aussi loin de nous que les faits héroïques de l'antiquité, c'était sa tâche à lui, c'était son œuvre, et la gloire ne lui manquerait point s'il pouvait la terminer dignement.

Heureux don d'un esprit aussi vaste que prompt, aussi ardent qu'opiniâtre! il a pu rentrer dans la méditation sans sortir de la mêlée, et les retentissements de ses triomphes de tribun n'ont pas troublé un moment le calme de ses veilles laborieuses.

L'homme d'État, au contraire, est venu en aide à l'historien : éprouvé dans les luttes de partis, rompu au maniement des affaires, ayant vu fonctionner de près tous les rouages de l'administration, initié aux secrets des cours, il a écrit l'histoire réelle, l'histoire vivante du Consulat et de l'Empire avec une maturité qui manquait, il y a vingt ans, à l'historien de la révolution. Aussi, à côté des qualités brillantes qui ont fait la prodigieuse fortune de son premier livre, et qu'on retrouve dans tout leur éclat, d'autres qualités plus sévères, plus solides, se font remarquer et ajoutent au mérite de l'œuvre nouvelle en consacrant la renommée de l'auteur.

La passion chez lui ne s'est point éteinte, mais elle a perdu sa fougue et ses témérités; c'est la passion contenue, éclairée par l'expérience des faits et des hommes, la passion de ce qui est beau, de ce qui est grand; celle-là n'a rien d'agressif; elle s'allie noblement à l'impartialité d'un juge qui a des entrailles; elle sait concilier les devoirs de l'historien avec la prédilection pour le pays, avec la préférence pour une cause; elle a ses admirations, ses élans de colère et de joie; elle s'indigne contre la bassesse ou le crime, et non contre des idées; elle proteste quelquefois contre la fortune, jamais contre la vérité.

On sait quelle admirable clarté M. Thiers a toujours portée dans ses discours et dans ses ouvrages. Sous ce rapport, il n'avait guère de progrès à faire; mais ici son style est arrivé au dernier degré de la correction élégante et de la précision dégagée de tout effort. Point d'ornements, point de recherches : la grandeur dans les choses et non dans les mots. Et comme cette simplicité sied à la nature du sujet! L'homme qui remplit de sa présence ou de son nom les pages que nous avons lues, le temps extraordinaire où il a vécu, les faits

dont il s'agit de conserver la mémoire, tout est d'un caractère si imposant que l'imagination n'y saurait rien ajouter. M. Thiers, d'ailleurs, n'a pas eu à suppléer par des efforts d'esprit à l'insuffisance de ses informations : les renseignements lui sont venus de toute part; toutes les sources lui ont été ouvertes; il a reçu la communication la plus complète des pièces déposées aux archives; il a pu consulter les documents étrangers et de nombreux mémoires inédits; il a tenu en main et scrupuleusement analysé la correspondance secrète de l'empereur; plusieurs milliers de lettres adressées à sa famille, à ses ministres, à ses généraux; d'autres lettres écrites par ces derniers, non pour l'effet, dans des termes longuement calculés, mais sous l'émotion présente, à la veille ou au moment de l'action. Il a connu ainsi, non-seulement les faits dans leurs détails les plus cachés, mais le motif de tous les actes. L'auteur n'avait pas besoin de nous donner cette assurance : les deux volumes qui ont paru, et que le troisième doit suivre bientôt, portent à chaque ligne le témoignsge d'une infaillible certitude.

Dans la distribution des matières par livres dont chacun emprunte le nom de l'événement principal ou de l'idée dominante, tous les faits sont éclairés d'une égale lumière, toutes les figures sont en relief. C'est d'abord Sieyès et Bonaparte travaillant en commun, mais non pas de concert, à l'organisation du pouvoir : celui-là, après une méditation solitaire de près de dix années, heureux enfin de pouvoir appliquer sa théorie; celui-ci, jaloux d'une autorité qu'il n'a pas saisie encore tout entière, démolissant la constitution du célèbre publiciste à mesure qu'elle se produit, et ajustant sans façon les combinaisons de la science, soit au caprice de son génie, soit au besoin de la domination qu'il veut exercer. C'est l'administration intérieure tirée du chaos; les tribunaux créés, les finances rétablies, des mesures de réparation qui se succèdent : la révocation de la loi des otages, l'élargissement des prêtres détenus, la clôture de la liste des émigrés, une suspension d'armes presque aussitôt suivie de la soumission de la Vendée; puis le premier consul faisant rendre aux Invalides, sous un dais de quatre-vingt-seize drapeaux conquis à Aboukir, aux Pyramides et au Mont-Thabor, un hommage solennel à la mémoire de Washington, et en

même temps allant prendre possession des Tuileries, salué au passage par la garde consulaire, devant un corps de garde qui portait encore cette inscription : « *La royauté en France est abolie et ne se relèvera jamais!* »

Ce sont des tableaux plus rapides, plus vivement colorés, comme sait les tracer la main de M. Thiers, qui nous font assister aux plans du général Bonaparte contre la coalition de 1800, aux manœuvres de Moreau sur le Rhin et sur le Danube, aux péripéties émouvantes de la défense de Gênes sous le commandement de l'intrépide Masséna. Chacun de ces mouvements, chacun de ces exploits qui immortalisent le nom des chefs et le souvenir des armées, n'est qu'un épisode de la campagne, conçue comme un grand poëme et écrite tout entière dans la tête du premier consul; les bataillons se forment en secret et en silence; les divisions se mettent en marche, les généraux concourent, sans se rendre compte de l'ensemble des opérations, au but prémédité; il part le dernier, il pousse devant lui, à travers les neiges du mont Saint-Bernard, sous les ordres du général Lannes, une partie de son corps d'armée, l'artillerie, les bagages; un obstacle, jugé invincible, se rencontre; mais ce n'est pas ici que doit s'arrêter la fortune d'Annibal; il arrive, il franchit les obstacles, il débouche au delà des Alpes dans les plaines de l'Italie : rien n'est fait encore; l'ennemi dispersé rassemble ses forces, qui seront supérieures aux nôtres; Gênes a succombé; une erreur, un retard, un revers peut tout perdre; c'est ici qu'éclate le génie du général Bonaparte : il a marqué depuis longtemps sur la carte, entre la Scrivia et la Bormida, deux affluents du Pô, le point précis où les Autrichiens viendront se faire battre. Ce point, autrefois ignoré, a un nom impérissable aujourd'hui : c'est là, c'est à Marengo, que le général Bonaparte affermit sa fortune, que l'Italie fut reconquise, que la France ajouta à sa gloire, mais c'est là que mourut Desaix!

Desaix! comment le nommer sans songer à l'Égypte? Comment parler de sa mort sans qu'elle rappelle la mort de Kléber, son frère d'armes, tué le même jour, non par un boulet, mais par le poignard d'un assassin? Desaix, Kléber! deux de ces héros que la révolution a suscités, que la France produit toutes les fois qu'elle a besoin de

leur dévouement et de leur épée : l'un sage, modeste, irréprochable, comme les grands hommes de Plutarque; l'autre emporté, fougueux, capable de découragement et d'injustice, mais à qui il fut donné d'envoyer à sa patrie, pour expier ses fautes et pour défendre sa mémoire, le glorieux bulletin d'Héliopolis!

Je me laisse entraîner par le prestige de ces souvenirs héroïques. Et qui peut les avoir oubliés? Notre enfance a été bercée avec ces grands noms de Marengo, de Rivoli, d'Héliopolis, de Hohenlinden, d'Austerlitz; nous connaissons tous Masséna, Kléber, Desaix, Ney, Lannes, Moreau, Richepanse... ou plutôt nous ne connaissons d'eux que le retentissement de leur renommée; mais M. Thiers a vécu longtemps dans une sorte de familiarité avec eux; c'est lui qui les connaît, et mieux que les autres le plus grand de tous; c'est lui qui a reçu confidence de leurs projets, de leurs plans, de leurs pensées les plus secrètes; c'est lui qui a sondé les profondeurs de leur âme; écoutez-le donc quand il vous raconte leur vie; suivez, sur les cartes admirables qu'il a fait dessiner sous ses yeux, leurs marches, leurs campements, leurs grandes batailles; il vous fera ainsi comprendre leurs travaux. En retraçant leurs traits il les a rendus ineffaçables : comparez ces nobles figures à celles de Talleyrand, de Cambacérès, de Fouché, qui ont aussi leur originalité et leur saillie; cherchez les curieux rapprochements qu'offrent, dans l'histoire de l'époque consulaire, la nouvelle cour des Tuileries et les vieilles cours de l'Europe, par exemple celle de Madrid; les luttes si animées du parlement britannique et les intrigues ténébreuses du palais des czars; la folie de Georges III et celle de Paul I^er; l'intérêt public, ici facilement préservé par la constitution, là mis en péril tous les jours et violemment sauvé par le meurtre.

J'oublie, et j'ai grand tort, que toutes les images qui se pressent à présent dans ma mémoire ne peuvent entrer, sur des indications si rapides, dans l'esprit des lecteurs du *Siècle*.

Un de mes collaborateurs présentera une analyse plus complète des volumes déjà publiés. Pour moi, je m'étais proposé seulement de communiquer au public mes premières impressions sur l'ensemble de ce bel ouvrage. Qu'ai-je à dire encore? Bien que je me sois laissé distraire de mon but, chacun ne sait-il pas maintenant ce

que je pense? Il me reste pourtant à rendre compte de la plus vive satisfaction que m'ait fait éprouver cette lecture. Je savais d'avance combien serait grand l'intérêt des récits, avec quelle clarté seraient exposés les combinaisons stratégiques, les plans d'administration et de finances; je comptais sur cette perfection du style à laquelle devaient conduire une si rare justesse d'esprit et une patience inépuisable dans le travail. Mais quelle pensée générale, quel sentiment profond dominerait les jugements de l'auteur? Eh bien! je suis heureux de le constater, M. Thiers aujourd'hui ne juge pas autrement la révolution et l'empire que l'immense majorité de la nation elle-même. Enfant de la révolution, il n'est point infidèle au culte qu'il lui a voué dans sa jeunesse, et il ne réprouve ses excès que pour l'honorer davantage; admirateur passionné de Napoléon, il n'hésite jamais à condamner ses fautes, et en célébrant cette gloire incomparable, à laquelle le nom français est constamment associé, il n'oublie pas que l'exagération de la puissance et des conquêtes de l'empire a précipité l'abaissement et les catastrophes de notre patrie. Ainsi, les études profondes d'un homme d'État confirment ce sentiment populaire qui ne répudie de la révolution que les fureurs provoquées par d'imprudentes résistances, et qui, sans regretter l'empire, sans excuser ni le despotisme ni l'ambition de l'empereur, accepte avec reconnaissance les bienfaits de l'ordre qu'il a rétabli et l'héritage de grandeur qu'il a légué à la France.

Que M. Thiers, puisqu'il a si bien compris et si dignement exprimé la pensée nationale, achève donc son ouvrage. Qu'a-t-il de mieux à entreprendre à l'époque où nous vivons? Quel plus noble emploi peut-il faire de son intelligence? Les hommes illustres dont il a raconté les grandes actions, s'ils revivaient en ce moment, ne seraient-ils pas condamnés à l'impuissance? Où est, de nos jours, la vie active et féconde, si ce n'est dans la pensée? Les couronnes, les ministres, les assemblées, tout s'abaisse, tout se tait. Il n'y a plus que le bruit de l'industrie qui s'entende dans la vieille Europe. Qu'elle règne longtemps dans la paix, qu'elle accomplisse à son tour une révolution bienfaisante en élevant partout la condition des classes laborieuses; notre siècle trouvera peut-être, à la fin, sa grandeur comme son repos dans le travail, qui n'est pas solidaire,

après tout, de la corruption et de la honte! Seconder ce mouvement des esprits dans ce qu'il a d'élevé; les fortifier, les instruire par les leçons du passé en les guidant vers l'avenir, telle est désormais l'œuvre du génie. La vie politique s'est éteinte pour renaître sans doute; mais qui peut devancer le jour? Pourquoi user ses forces dans des tentatives inutiles? C'est ailleurs qu'est la gloire aujourd'hui; l'exemple de MM. Châteaubriand et de Lamartine, qui ont pourtant semblé en douter un moment, ne le prouve-t-il pas? Quel discours, quel acte politique, depuis des années, a exercé sur les âmes le même empire que leurs écrits? A côté des monuments littéraires qui consacrent leur nom, M. Thiers vient d'en élever un qui honorera aussi notre époque. Pour achever le livre qu'il commença sous la restauration, quand même il aurait renoncé au pouvoir et négligé la tribune, cela vaudrait-il un regret? N'était-ce pas une grande mission que de transmettre à la postérité l'histoire prodigieuse de l'époque révolutionnaire; et n'était-il pas à souhaiter que de si incroyables événements fussent racontés par l'un des hommes de notre temps dont l'intelligence était le plus capable de les comprendre?

A. CHAMBOLLE.

---

LE SIÈCLE (25 MARS 1845).

Tomes I, II et III.

Les phénomènes les plus éclatants du monde physique ont, pendant bien des siècles, frappé les yeux du vulgaire avant d'être expliqués par les Galilée, les Newton et les Cuvier. Il en a été de même des grands politiques et des grands capitaines. Les historiens éminents sont encore moins communs que les législateurs et les héros. Ainsi la Grèce et Rome, le moyen âge et les temps modernes, qui comptent par centaines les révolutions et les personnages illustres de tout genre, n'ont fourni qu'un bien petit nombre d'écrivains que la postérité ait maintenus au rang des Thucydide, des Polybe, des Tacite et des Machiavel. Encore, à combien de vicissitudes les changements survenus dans les idées, l'esprit de parti ou de système

n'ont-ils pas exposé ces hautes renommées! Les découvertes de la science ou les hardiesses de la critique ébranlent chaque jour quelque vieux piédestal ingénieusement vénéré par nos pères. Qui peut prévoir à quelles épreuves sont réservés les noms de Voltaire, de Hume, de Robertson, de Gibbon, de Lingard, de Botta, et tant d'autres réputations historiques encore plus modernes? Chaque religion, chaque siècle, chaque peuple a son système et quelquefois sa mode en fait d'histoire. Ne soyons pas surpris qu'il ait été donné à si peu d'écrivains supérieurs d'arriver, avec un laurier à peu près intact, en présence de la postérité.

L'histoire, étant en quelque sorte le dernier asile des vieilles civilisations et des littératures fatiguées, est incontestablement le genre d'écrire qui sied le mieux à notre époque : c'est même le seul où la langue de Racine, de Montesquieu et de Voltaire puisse espérer de garder ou d'acquérir encore quelques avantages, avant de subir cette triste transfusion dont sont menacés tous les idiomes européens.

Or, parmi tous les sujets d'histoire, quel sujet aussi séduisant que l'ère ou l'épopée napoléonienne? Il a naturellement tenté bon nombre de concurrents; et pourtant on peut dire que cette mine, si souvent entr'ouverte, restait encore presque vierge, tant qu'un esprit de premier ordre ne l'aurait pas résolument attaquée. Mais quel labeur herculéen pour remuer et fouiller ces profondeurs, en éclairer tous les détours et en extraire toutes les richesses!

En effet, si pour produire cette étonnante destinée de Napoléon Bonaparte; si pour élever et renverser si vite ce gigantesque édifice, qui déjà nous semble fantastique, il a fallu un concours inouï de circonstances et de génie, de sagesse, de fautes et de catastrophes, — pour embrasser, peindre et juger un tel homme et une telle époque, il fallait une réunion bien rare aussi des facultés les plus diverses aidées d'une singulière fortune. Que de tentatives faites jusqu'à ce jour avec un certain succès de parti ou de librairie, mais manquant toutes de quelqu'une des indispensables conditions de l'histoire : la pleine connaissance des faits et de leurs ressorts cachés; l'intelligence des affaires, des événements, des hommes; l'étendue, le désintéressement et l'indépendance de la pensée.

Un homme s'est rencontré enfin que la nature et la fortune sem-

blent avoir pris par la main pour le conduire heureusement au terme de cette difficile entreprise. Les premières années de cet homme, écoulées au milieu des prodiges qu'il sera appelé à décrire, en ont laissé dans son esprit ces images vivantes que rien ne peut remplacer. Il a reçu l'éducation d'un ingénieur militaire, croyant, comme toute la jeunesse française, ne pouvoir échapper à la loterie de la conscription et des batailles. La chute précipitée de l'empire l'a rejeté dans les carrières civiles. Les lettres et la politique s'emparent de son existence. Il est devenu le disciple et le confident des vétérans de nos assemblées et de nos armées révolutionnaires.

Dans les temps difficiles de la restauration, il a préludé à l'histoire du consulat et de l'empire par une courageuse histoire de la révolution, œuvre encore populaire après vingt ans de succès, et dans laquelle une surprenante maturité de jugement maîtrisait les ardeurs et les croyances de la jeunesse. Non content de nous expliquer des révolutions, il nous a notablement aidés à en faire une, comme journaliste; et celle-ci l'a rapidement porté aux premiers postes du parlement. Il a pu dès lors, longtemps ministre et deux fois président du conseil, compléter ses études par la pratique des affaires, le maniement des hommes et le recours illimité aux sources officielles. Descendu honorablement du pouvoir, il a enfin couronné cette série d'initiations laborieuses en visitant de sa personne, à l'instar de Polybe et de Montesquieu, les peuples et les champs de bataille dont il avait promis l'histoire.

Tel a été l'apprentissage de M. Thiers. Y a-t-il beaucoup d'hommes en Europe qui aient reçu cette éducation d'historien? et une pareille éducation ne vaut-elle pas au moins celle des universités de Cambridge et d'Oxford?

Ces antécédents presque tous si connus, la renommée de M. Thiers comme écrivain, orateur et ministre, et le sujet de son livre, étaient pour le public éclairé des deux mondes le meilleur et le plus attrayant des prospectus. Jamais figure plus grande n'avait rencontré un peintre plus célèbre et mieux préparé. L'attente était donc aussi universelle qu'impatiente; et comme il arrive en ces rares occurrences, des conjectures, des commentaires de toute espèce avaient devancé l'apparition du livre. — Que sera, se demandait-on partout,

l'ouvrage de M. Thiers? On nous a donné des histoires philosophiques, diplomatiques, militaires, royalistes ou démocratiques du consul et de l'empereur : aurons-nous enfin une histoire nationale, politique, impartiale et vraie? L'époque impériale n'est-elle pas trop près de nous encore pour comporter l'abnégation et l'indépendance parfaite de l'écrivain le mieux doué?

Le ministre et l'orateur de la monarchie constitutionnelle saura-t-il faire suffisamment la part des nécessités cruelles qui ont amené la dictature napoléonienne à la suite de tant d'autres dictatures établies au nom de la liberté?... La tendance pratique de ses idées, répondaient d'autres, ne le rendra-t-elle pas trop indulgent aux usurpations et aux violences de l'empire? Et mille autres présomptions favorables ou hostiles, résultant de tant d'influences assez connues. Les débats reposeront désormais sur une base plus solide : les premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* ont paru ; le public les dévore, et, pour des milliers de lecteurs, le problème est heureusement résolu : notre littérature et notre siècle vont compter un beau monument de plus.

Le rôle de la critique commence. Mais si l'historien consciencieux éprouve un mouvement de crainte en posant les premières assises de ces phares destinés à éclairer les siècles; s'il mesure avec inquiétude ses forces aux dimensions de son plan, quel critique serait assez sûr de lui-même pour ne pas hésiter à son tour sur le seuil de ce grand édifice si laborieusement élevé, qu'il s'agit d'inspecter et de juger en quelques heures? Hérodote lisant à la Grèce assemblée ses *Neuf Muses*, harmonieux récits des hauts faits helléniques, aurait-il été bien touché des gloses même louangeuses de quelques grammairiens, tandis que les échos de l'Élide retentissaient en son honneur des acclamations triomphales d'une nation?

Eh bien! nos temps modernes plus froids, nos sociétés industrielles plus avares de ces éclatants témoignages qui élèvent les peuples au niveau de leurs grands hommes, ont aussi leurs jours de solennelle justice. Il est des circonstances heureuses où l'équité, le goût, le sentiment du beau, l'orgueil national et une sorte de raison d'État se réunissent pour proclamer qu'un orateur ou un écrivain célèbre ont bien mérité de leur pays et de leur époque. La tâche de la critique est

alors rendue plus facile : elle se borne, en quelque sorte, à proclamer un noble et légitime succès ; écho de la voix du peuple, qui, souvent, est la voix de Dieu, la critique n'a plus qu'à rechercher et constater les causes de cette universelle sympathie.

Sentiments, idées, diction et méthode, tout dans l'historien du consulat et de l'empire est marqué au type le plus éminemment français. Les esprits élevés admireront chez lui cette nationalité large, intelligente, hospitalière, qui n'a rien d'insultant pour les étrangers et les vaincus, qui se pare, au contraire, des plus vives sympathies pour toutes les rivalités et les infortunes généreuses. Il sait, comme son héros, honorer le courage malheureux; il sait même compatir au désespoir et à la proscription de ces partis extrêmes que son jugement condamne, et que, ministre ou député, il eut tant de fois à combattre. Les préférences de M. Thiers sont naturellement et doivent être pour la monarchie représentative, forme de république qu'il croit supérieure à toutes les autres, et à laquelle il a dévoué sa vie politique; mais cette préférence ne le rend pas injuste envers d'autres formes de gouvernement qu'ont défendues nos pères; et il fait preuve d'une véracité assez courageuse, ce nous semble, en regrettant bien haut que Napoléon n'ait pas préféré, aux pompes enivrantes de l'empire, la royauté républicaine que lui offrait le sénat sous le titre de premier consul à vie, avec la faculté de désigner son successeur.

Nulle préoccupation du présent, nul souci d'avenir ne le distraient donc de la contemplation équitable et sereine des travaux, des grandeurs et des prospérités qui signalèrent l'avénement du consul et celui du siècle. Si l'étendue, la profondeur et la justesse exquise des vues révèlent chez l'écrivain l'homme d'État pratique, l'ampleur, la générosité des sentiments annoncent toujours en même temps le patriote et le philosophe. Comment ne pas être ému d'une patriotique sympathie lorsque, célébrant ces victoires remportées, pour la plus juste des causes, contre les coalitions, l'historien s'abandonne naïvement à toutes les joies de l'âme, lorsque sa phrase, si naturelle et si simple, s'exalte et s'illumine tout à coup comme nos villes!

On avait signalé dans l'*Histoire de la Révolution* des tendances fatalistes, nuisibles, disait-on, à la moralité de l'enseignement his-

torique. On peut défier la critique la plus malveillante de faire un pareil reproche à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Nulle part les grands intérêts du monde moral, religieux ou politique ne sont mieux défendus contre les passions du jour, contre les préventions de la multitude et les entraînements du génie.

L'honorable rédacteur en chef de ce journal a déjà heureusement caractérisé les qualités du style de M. Thiers, et ces qualités sont assez généralement connues. Des citations seraient donc ici les meilleurs éloges, et nous comptons procurer bientôt ce plaisir aux lecteurs. Mais pourquoi ne le dirions-nous pas dès aujourd'hui? dans tout le corps de l'ouvrage aussi bien que dans nos extraits trop courts, les esprits délicats retrouveront avec bonheur le bon sens, la clarté, la facile élégance de Voltaire, et cette sobriété, cette sûreté de goût si précieuses dans un ouvrage de longue haleine pour donner à l'instruction la saveur d'une jouissance. Rien d'ambitieux, d'exagéré, de déclamatoire. Le peintre sait résister aux séductions de son sujet comme aux exemples de son époque. L'empâtement des couleurs n'écrase pas, comme presque partout ailleurs, les lignes de la composition. On dirait d'un dessin linéaire où, par quelque prestige de l'art, la grâce et la vigueur du trait tiendraient lieu de toute une riche palette.

Abondante et précise, énergique et souple, colorée et presque aussi nue qu'un lutteur antique, la prose de M. Thiers se prête avec un succès égal à des comptes de finances et à des descriptions de sites et de batailles, où l'intérêt et la véracité rigoureuse de l'histoire se mêlent à l'éclat de l'épopée. C'est la belle langue du dix-huitième siècle, enrichie même et fortifiée peut-être en quelques points par les largesses des révolutions et de l'expérience, qui agrandissent le vocabulaire des Tacite quand commence à vieillir celui des Tite-Live et des Cicéron.

Les facultés les plus remarquables produisent peu ou mal sans la méthode, cet architecte des constructions immatérielles, cette autre prééminence de l'esprit français qui distingue si avantageusement ses œuvres des élucubrations de l'érudition germanique et même de la science anglaise. Or, à défaut d'autres mérites, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* aurait encore, à un degré très-éminent, celui

de la composition, mérite rare dans ces temps de littérature facile. L'enfantement seul de cet ouvrage, longtemps problématique pour certaines gens, est une sorte de phénomène. On ne comprend pas d'abord facilement comment l'auteur a pu s'y prendre pour mener, huit années durant, la vie d'un bénédictin de Saint-Maur et celle d'un ministre, d'un chef d'opposition, d'un orateur et d'un rapporteur mêlé aux plus graves transactions du gouvernement et des chambres.

Un tel emploi du temps atteste suffisamment déjà d'étonnantes facultés; et la surprise se change en admiration lorsqu'on examine le plan et la composition de l'ouvrage, fruit de cette existence double, tout à la fois si studieuse et si agitée. L'auteur a eu mille facilités interdites certainement aux simples gens de lettres; il a pu compulser les archives, se procurer tous les renseignements imprimés ou manuscrits, fouiller dans une masse énorme de volumes, de brochures, de relations, de mémoires, de correspondances officielles; il a pu déchiffrer plus de *quarante mille* lettres ou billets de Napoléon! Mais qui ne sent les embarras de cette surabondance même de matériaux, fléau de l'histoire moderne, comme la disette est celui de l'ancienne? Eh bien! notre historien a dévoré et digéré tout cela, tandis que bien des gens le croyaient occupé uniquement de faire pièce aux ministres du 29 octobre. Tel qu'un habile orfévre, de tous ces matériaux jetés et fondus pêle-mêle dans son creuset il a tiré un métal pur, une sorte d'or transparent, et abandonné aux vulgaires fabricants de livres les citations, annotations, pièces justificatives, ces scories littéraires. On dirait que l'ouvrage a été produit d'un seul jet. C'est le procédé des grands historiens de l'antiquité; mais ceux-ci n'avaient guère à se préoccuper de finances, de discussions religieuses, de détails administratifs, économiques et mercantiles; ils n'abordaient généralement que le côté dramatique et brillant de l'histoire, et notre auteur, qui, dans l'occasion, sait lutter avec eux d'élévation et d'éloquence, a bien voulu se croire obligé, en outre, de se montrer financier, administrateur, marin, juriste, tacticien, économiste, presque théologien et consommé géographe.

Jamais peut-être œuvre scientifique ou littéraire n'attesta une

organisation plus encyclopédique, une plus grande force de tête, de compréhension et d'expression. Jamais la science, conduite par le talent, ne réussit si bien à déguiser l'encombrement de ses bagages sous l'aisance et la rapidité de sa démarche. C'est l'artillerie volante des dernières campagnes de l'empire, ou, mieux encore, l'ardente locomotive entraînant à sa suite vingt cargaisons de navires et des armées. Tout le monde sait combien les plus abstruses matières s'éclaircissent au contact de cette plume lumineuse; mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est le prodigieux travail caché sous cette facilité apparente. Les sommaires seuls des livres, nous sommes bien informé, ont coûté des peines infinies. Plusieurs ont été remaniés, recommencés cinq ou six fois : aussi constituent-ils une histoire analytique ou abrégée de l'époque. Le seul atlas, gravé sous la direction de M. Thiers pour guider ses lecteurs à travers les Alpes et les mers, au champ de bataille de Marengo, de Hohenlinden et d'Héliopolis, est un chef-d'œuvre de correction minutieuse et d'élégance, qui méritait une place distinguée à l'exposition du Louvre.

Ainsi donc, grâce à ce riche fond de nationalité, par le choix du sujet et la valeur de l'historien, par l'esprit et la forme, par la libéralité même du prix, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* était un livre appelé à un succès aussi populaire que mérité. Et comme si rien ne devait manquer à la fortune de ce livre, l'auteur a rencontré chez son libraire l'intelligence la plus loyale unie au dévouement d'une vieille amitié.

Ce grand ouvrage, entrepris et poursuivi *avec amour*, pourquoi ne rencontrerait-il pas aussi dans toutes les opinions une large et sympathique justice? Pourquoi la France entière ne récompenserait-elle pas de ses acclamations le restaurateur de ses plus beaux titres, le chantre inspiré de ses gloires, l'homme d'État patriote qui lui offre des leçons pratiques de sagesse et de grandeur en lui retraçant ce qu'elle a fait et ce qu'elle a été? L'esprit de parti pourra certes attaquer certaines appréciations de l'écrivain; des convictions fort respectables n'accepteront pas toutes ses conclusions pour définitives; mais le livre vivra et son influence grandira, parce qu'il s'adresse tout ensemble à l'élite et à la foule des intelligences.

L'homme politique et le philosophe en méditeront les enseigne-

ments; le vétéran pleurera en retrouvant ses campagnes et les mâles figures de ses chefs burinées de cette touche savante et martiale; le moraliste et l'homme de goût applaudiront à la pureté des sentiments et du langage, et cette jeunesse française, qu'énervent tant d'impressions et de spectacles peu nobles, comprendra la fierté de ses pères en lisant ce magnifique drame dont les actes s'intitulent: *Constitution de l'an VIII, Marengo, les Neutres, Concordat..... Austerlitz..* M. MAILLEFER.

---

LE SIÈCLE (9 JUIN 1845).

Tomes I, II et III.

L'auteur jette un regard sur les derniers temps du directoire; il rappelle que Joubert, tué si malheureusement à Novi, avait été destiné à accomplir la révolution dite du 18 brumaire, et que l'ambition entrevue du toujours heureux et victorieux Bonaparte, loin d'effrayer les esprits, était alors accueillie comme une espérance. Puis il reprend son récit où il l'avait laissé, en s'annonçant par ces quelques lignes préliminaires:

« Quinze ans se sont écoulés depuis que je retraçais les annales « de notre première révolution. Ces quinze années, je les ai pas- « sées au milieu des orages de la vie publique; j'ai vu s'écrouler « un trône ancien, et s'élever un trône nouveau; j'ai vu la révolu- « tion française poursuivre son invincible cours; quoique les specta- « cles auxquels j'ai assisté m'aient peu surpris, je n'ai pas la pré- « tention de croire que l'expérience des hommes et des affaires « n'eût rien à m'apprendre; j'ai la confiance, au contraire, d'avoir « beaucoup appris, et d'être ainsi plus apte, peut-être, à saisir et à « exposer les grandes choses que nos pères ont faites pendant ces « temps héroïques. Mais je suis certain que l'expérience n'a point « glacé en moi les sentiments généreux de ma jeunesse; je suis « certain d'aimer comme je les aimais la liberté et la gloire de la « France. »

On est au lendemain du 18 brumaire. Le général Bonaparte et

M. Sieyès sont chargés, celui-ci de constituer, celui-là de gouverner la république. M. Thiers dit à ce sujet :

« On était encore un peu imbu à cette époque des idées du dix-« huitième siècle ; on croyait moins, mais on croyait trop encore, « que les institutions humaines pouvaient être un pur ouvrage de « l'esprit... Il était universellement admis que M. Sieyès devait être « l'auteur de la nouvelle constitution... On prétendait qu'il en pos-« sédait une, longuement méditée, que c'était une œuvre profonde, « admirable... qu'il serait le législateur, et le général Bonaparte « l'administrateur du nouveau gouvernement ; qu'à eux deux ils « rendraient la France puissante et heureuse. Chaque époque de la « révolution avait eu ses illusions : l'époque actuelle devait aussi « avoir les siennes ; ce devait être, il est vrai, les dernières. »

Les deux organisateurs, le métaphysicien et l'homme d'État, se mettent donc à l'œuvre, et la tâche de ce dernier n'était pas la moins épineuse. Jamais les finances et les armées républicaines n'avaient été réduites à un si misérable état que dans les derniers temps du directoire.

« Les armées de la république, dit M. Thiers, avaient vécu des « assignats et de la victoire pendant plusieurs années. Les assignats « n'étaient plus ; et la victoire, après nous avoir tout à coup aban-« donnés, venait à peine de se montrer à nos légions, mais sans « leur ouvrir encore les plaines abondantes de l'Allemagne et de « l'Italie. »

La sollicitude du général Bonaparte se concentra donc tout d'abord sur les moyens de réorganiser les finances et l'armée. Depuis la chute des assignats, l'expérience prouvait que l'assemblée constituante avait commis deux grandes fautes, en supprimant les contributions indirectes, et en laissant aux administrations municipales le soin de faire elles-mêmes les rôles de la contribution foncière et des autres contributions directes. Ces contributions étaient extraordinairement arriérées, et pourtant elles formaient à peu près la seule ressource du trésor. Les rôles, non achevés pour les deux années précédentes, étaient à peine commencés pour l'an VIII, où l'on venait d'entrer.

« Le système des municipalités de canton, réunissant les quarante-

« quatre mille communes de France en cinq mille communes col-
« lectives, avait ajouté aux désordres. Toutes les affaires locales se « trouvaient abandonnées... et les deux grandes affaires de l'État, « le recrutement de l'armée et la perception de l'impôt, étaient « complétement négligés. »

Aux cinq mille commissaires placés par le gouvernement auprès des municipalités de canton on avait bien attribué le soin d'accélérer la confection des rôles; « mais ils n'avaient pas le seul pouvoir qui pût être efficace, celui de faire eux-mêmes. » Pour suppléer à ce défaut de ressources régulières, on se dispensait depuis dix mois de payer, même en papier, les fonctionnaires; on avait eu recours aux *bons d'arrérage et de réquisition*, aux *délégations* sur les premières rentrées du trésor, aux *rescriptions* sur les biens nationaux, aliment d'un agiotage effréné; et l'emprunt forcé joignait ses irritantes iniquités à celles de la loi des otages. La circulation du numéraire, ce sang de l'État, s'étant arrêtée, avait paralysé tout le reste.

Dès la première séance des trois consuls provisoires, Sieyès, frappé de la supériorité et de la décision de son jeune collègue, disait à Talleyrand et à Rœderer : « Nous avons *un maître* qui sait tout faire, qui peut tout faire et qui veut tout faire. — Il en conclut sagement, dit notre historien, qu'on devait le laisser agir; » et, de l'aveu de tout le monde, le général Bonaparte se trouva ainsi investi d'une dictature que l'on voulait « courte et féconde, » et dont la durée devait gâter les bienfaits.

Analyser l'ouvrage de M. Thiers pour tout ce qui concerne la réorganisation financière, politique, administrative, militaire, religieuse et diplomatique de la France, cette œuvre prodigieuse des premiers mois du consulat, ce serait entreprendre une tâche par trop ingrate. La plus exacte analyse ne serait après tout que le squelette aride d'un corps plein de vie et de force. Il a bien fallu dire un mot du désarroi financier où le 18 brumaire avait trouvé le pays. D'un pareil point de départ, ceux qui liront M. Thiers sauront par quels degrés et quel enchaînement de mesures habiles, fermes ou généreuses, la France arriva si promptement à la disposition complète des vastes ressources matérielles qu'avait préparées la révolution. Ils apprendront aussi de quel chaos social et poli-

tique sortit cette France nouvelle, que l'Europe a condamnée à périr, et dont l'Europe acceptera si longtemps la domination, les lois ou les exemples. Nous ne pouvons ici qu'indiquer sommairement les stations principales de cette marche ascendante : restauration des finances, du crédit et des routes, suppression de l'emprunt forcé, révocation de la loi des otages, élargissement des prêtres détenus, institution des préfectures et des tribunaux, clôture de la liste des émigrés, création de la banque de France, pacification de la Vendée et répression du brigandage, préparation des codes, propositions pacifiques du premier consul repoussées par l'Angleterre et l'Autriche, Ulm, Gênes, Marengo, Héliopolis, Hohenlinden, traité de Lunéville, neutralité armée des puissances maritimes, traité d'Amiens, paix générale, concordat, Légion d'honneur, fondation du système universitaire et consulat à vie. Quelle activité, quelle sagesse, quelle grandeur ! que d'obstacles vaincus, de choses belles et durables improvisées en moins de trois ans !

Dans cette excursion rapide au travers des quatorze livres dont se composent les trois premiers volumes de M. Thiers nous n'avons indiqué que les points culminants. Il faut chercher dans le livre l'appréciation détaillée des circonstances, des motifs et des hommes, la marche des discussions et des affaires, des opérations militaires et des négociations. Des œuvres si pleines, si riches, seront toujours, nous le répétons, le désespoir de l'analyse. Comment leur appliquer ces procédés de réduction qui réussissent dans les œuvres de l'art plastique ? Même sous la plume d'un abréviateur comme Tacite, une ligne ne saurait remplacer un chapitre, ni une page un volume. Nous laissons donc de côté cette célèbre constitution de l'an VIII, faite en haine des agitations révolutionnaires, mais en faveur des résultats pratiques et des intérêts de la révolution ; singulier mélange de métaphysique sociale et de dextérité vénitienne, essai très-compliqué de monarchie ou d'aristocratie représentative, qui devait aboutir, comme certains drames, à un seul rôle, conçu au point de vue et au bénéfice d'un principal acteur.

Nous traverserons en fermant résolument les yeux cette galerie de portraits, si fins et si ressemblants, du mystérieux Sieyès, de la gracieuse Joséphine, du judicieux Cambacérès, du sagace Fouché,

du souple Talleyrand, de l'habile et faible Moreau, du tenace Masséna, du capricieux mais héroïque Kléber, et de tant d'autres, monarques ou tribuns, ministres ou généraux. Nous résisterons à la tentation de suivre, sur ces cartes si correctement élégantes, le premier consul, Macdonald, Moreau, Kléber, le brave Linois, à travers les neiges du Saint-Bernard et du Splugen, les plaines de l'Allemagne, les ruines poudreuses d'Héliopolis ou les eaux d'Algésiras et de Cadix. On sait assez que M. Thiers excelle à débrouiller les plus savantes combinaisons de la politique, de l'administration et de la guerre ; on est d'avance certain de retrouver avec lui la pensée du cabinet et l'émotion du champ de bataille. Son livre abonde partout en leçons de conduite et de tactique aussi bien qu'en tableaux saisissants ; mais les hommes politiques y remarqueront surtout, à notre avis, les deux livres relatifs à la question des neutres et aux négociations du concordat ; ils trouveront dans ces livres des exemples d'habileté diplomatique applicables à tous les temps, et notamment aux faits qui se sont produits depuis la révolution de 1830. Et comme l'utilité de l'histoire consiste principalement à diriger le présent par l'étude du passé, nous nous arrêterons un moment à ces deux nobles enseignements de l'époque consulaire.

Le premier consul, à son avénement, avait trouvé l'Europe conjurée matériellement ou moralement contre la France, et l'Angleterre, comme d'habitude, à la tête de cette coalition. En moins d'un an, les rôles se trouvaient intervertis, et la scène n'était plus reconnaissable. Écoutons sur ce point l'historien :

« C'est pendant ces six mois de trêve (à la suite de la journée « de Marengo) que les travaux du premier consul étaient devenus « plus étonnants encore. Négociant et administrant tout à la fois, il « avait changé la face de la politique, tourné les affections de « l'Europe vers la France et contre l'Angleterre, gagné le cœur de « Paul Ier, décidé les incertitudes de la Prusse, donné au Danemark et à la Suède le courage de résister aux violences maritimes « dont leur commerce était l'objet, noué ainsi la ligue des neutres « contre la Grande-Bretagne, fermé à celle-ci les ports du conti- « nent depuis le Texel jusqu'à Cadix, depuis Cadix jusqu'à Otrante,

« et préparé d'immenses armements pour secourir l'Égypte (1). »

« L'Angleterre se trouvait donc en guerre avec la France et « l'Espagne, ses vieilles ennemies; avec les cours de Russie, de « Suède, de Prusse, ses anciennes alliées; elle venait d'être « abandonnée par l'Autriche depuis la paix de Lunéville, par la « cour de Naples depuis le traité de Florence. Le Portugal, son « dernier pied à terre sur le continent, allait lui être enlevé aussi. « Sa situation était devenue celle de la France en 1793. Elle était « réduite à lutter seule contre l'Europe entière, avec moins de « dangers, il est vrai, que la France, et aussi moins de mérite à se « défendre, parce que sa position insulaire la préservait du péril « d'une invasion. Mais, pour rendre cette similitude de situation « plus singulière et plus complète, la Grande-Bretagne semblait « menacée d'une espèce de bouleversement social. Le peuple, ré- « duit à une affreuse disette, se soulevait partout, pillait dans les « campagnes les belles habitations de l'aristocratie britannique et « dévastait dans les villes les boutiques de boulangers ou les maga- « sins de denrées. Il se trouvait à Londres en 1801, comme à Paris « en 1792, d'aveugles amis de ce peuple qui provoquaient des me- « sures contre les prétendus *accapareurs* et réclamaient le *maxi-* « *mum*.

« L'Angleterre recueillait les conséquences de la politique qu'elle « avait adoptée; elle avait doublé ses colonies, son commerce, ses « revenus, sa marine, mais elle avait doublé aussi sa dette, ses dé- « penses, ses charges, ses ennemis, et elle présentait, à côté d'une « fortune immense, la hideuse misère d'un peuple mourant de « faim... La France, l'Espagne et la Hollande réunies comptaient « 80 vaisseaux armés et pouvaient en armer davantage. La Suède « en comptait 28, la Russie 35, le Danemark 23. C'était donc une « masse totale de 166, force bien supérieure à celle de la marine « britannique (2). »

Quel contraste, grand Dieu! entre cette conduite du premier consul et la *bonne politique* de nos jours, proposant à l'Anglais, re-

(1) Tome III, page 358.
(2) Tome II, livre IX, passim.

commandant partout le droit de visite, se soumettant à tout, et trouvant pour récompense tout le monde réuni contre elle! Que M. Thiers a bien raison de louer l'utilité pratique de la gloire dans les affaires! Mais quel contraste aussi, hélas! entre le consul Bonaparte ramenant l'Europe à la France, et l'empereur Napoléon reprenant le système de Pitt et l'appliquant au continent pour le rejeter entre les bras de l'Angleterre! Double leçon pour le génie et pour la médiocrité, qui ne savent se modérer ni dans les exigences de la force ni dans les concessions de la faiblesse.

Voilà pour la politique du dehors. Pour l'intérieur, l'histoire du concordat n'est pas moins féconde en hauts enseignements. Dans aucune partie de son œuvre M. Thiers n'a peut-être déployé des sentiments et une éloquence aussi élevés, une intelligence aussi large et aussi profonde des bases et des besoins des sociétés.

« Il faut, dit-il, une croyance religieuse; il faut un culte à toute « association humaine. L'homme, jeté au milieu de cet univers, « sans savoir d'où il vient, où il va, pourquoi il souffre, pourquoi « même il existe, quelle récompense ou quelle peine recevront les « longues agitations de sa vie; assiégé des contradictions de ses « semblables, qui lui disent, les uns qu'il y a un Dieu, auteur pro- « fond et conséquent de toutes choses, les autres qu'il n'y en pas; « ceux-ci qu'il y a un bien, un mal, qui doivent servir de règle à « sa conduite; ceux-là qu'il n'y a ni bien ni mal, que ce sont là des « inventions intéressées des grands de la terre; l'homme, au milieu « de ces contradictions, éprouve le besoin impérieux, irrésistible, « de se faire sur tous ces objets une croyance arrêtée. Vraie ou « fausse, sublime ou ridicule, il s'en fait une. Partout, dans l'anti- « quité comme dans les temps modernes, dans les pays civilisés « comme dans les pays sauvages, on le trouve au pied des autels, « les uns vénérables, les autres ignobles ou sanguinaires. Quand « une croyance établie ne règne pas, mille sectes, acharnées à la « dispute, comme en Amérique, mille superstitions honteuses, « comme en Chine, agitent ou dégradent l'esprit humain. Ou bien « si, comme en France en 93, une commotion passagère a emporté « l'antique religion du pays, l'homme, à l'instant même où il avait « fait vœu de ne plus rien croire, se dément après quelques jours

« et le culte insensé de la déesse Raison, inauguré à côté de l'écha-
« chafaud, vient prouver que ce vœu était aussi vain qu'il était
« impie...

« Une telle croyance, on ne saurait l'inventer quand elle n'existe
« pas depuis des siècles. Les philosophes, même les plus sublimes,
« peuvent agiter par leur science le siècle qu'ils honorent : ils font
« penser, ils ne font pas croire. Un guerrier couvert de gloire peut
« fonder un empire, il ne saurait fonder une religion... Dans les
« temps modernes, le créateur d'une religion serait tenu pour un
« imposteur, et, entouré de terreur comme Robespierre ou de gloire
« comme le jeune Bonaparte, il aboutirait uniquement au ridicule.

« On n'avait rien à inventer en 1800... Quoi de plus indiqué, de
« plus nécessaire que de relever cet autel de saint Louis, de Char-
« lemagne et de Clovis, un instant renversé? Le général Bonaparte,
« qui eût été ridicule s'il avait voulu se faire prophète ou révéla-
« teur, était dans le vrai rôle que lui assignait la Providence, en
« relevant de ses mains victorieuses cet autel vénérable, en y ra-
« menant par son exemple les populations quelque temps égarées.
« Et il ne fallait pas moins que sa gloire pour une telle œuvre! De
« grands génies, non pas seulement parmi les philosophes, mais
« parmi les rois, Voltaire et Frédéric, avaient déversé le mépris sur
« la religion catholique, et donné le signal des railleries pendant
« cinquante années. Le général Bonaparte, qui avait autant d'esprit
« que Voltaire, plus de gloire que Frédéric, pouvait seul par son
« exemple et ses respects faire tomber les railleries du dernier
« siècle... Est-il besoin de rechercher s'il agissait par une inspira-
« tion de la foi religieuse, ou bien par politique et par ambition? Il
« agissait par sagesse, c'est-à dire par suite d'une profonde con-
« naissance de la nature humaine, cela suffit... Il faut dire, cepen-
« dant, à cet égard, que la constitution morale du général Bonaparte
« le portait aux idées religieuses. Une intelligence supérieure est
« saisie, à proportion de sa supériorité même, des beautés de la
« création. C'est l'intelligence qui découvre l'intelligence dans l'u-
« nivers, et un grand esprit est plus capable qu'un petit de voir
« Dieu à travers ses œuvres. » M. MAILLEFER.

LE SIÈCLE (7 JUILLET 1845).

Tomes I, II et III.

Il faut voir dans le livre de M. Thiers à quel misérable état les fautes de l'assemblée constituante et les fureurs de la lutte révolutionnaire avaient réduit le clergé français, et quelles graves conséquences un tel désordre religieux entraînait pour la sûreté de l'État et celle des acquéreurs des biens nationaux, pour des portions considérables du territoire, pour la paix des consciences et l'honneur des milliers de familles. En raison du discrédit plus ou moins injuste dans lequel étaient tombés les prêtres dits *assermentés*, l'église française avait perdu ses maximes, ses pratiques et son indépendance.

« Elle était directement gouvernée par Rome quand elle cessait « de l'être par des évêques complices de l'émigration. Il y a des « hommes que cet aspect moral d'une société déchirée par mille « sectes touche peu... Cependant il y a quelque chose qui ne per- « met pas cette superbe indifférence, c'est le trouble profond de la « société, surtout quand ce trouble est toujours prêt à se changer « en désordre matériel. »

Jamais restauration ne fut donc plus désirable, mais en même temps plus épineuse. Sur ce point encore plus peut-être que sur aucun autre, il fallut que le premier consul eût raison contre tout le monde : raison contre le commun des révolutionnaires, les philosophes et les savants ; raison contre l'élite de ses collaborateurs et de ses amis, même les plus monarchiques, Rœderer et Talleyrand ; raison contre les exagérations du zèle religieux et contre les prétentions temporelles ou spirituelles du saint-siége. Il fut obligé de s'improviser théologien aussi bien qu'administrateur civil et législateur. Rien de plus instructif, de plus intéressant que ses discussions concernant les projets de religion nationale, la papauté et le protestantisme. Les négociations de *cette paix avec le ciel* ne furent ni moins longues ni moins laborieuses que celles de la paix avec l'Autriche et l'Angleterre. La haute sagesse, l'inébranlable fermeté du premier consul prévalurent enfin contre tous ces obstacles d'une

nature si diverse et quelquefois si délicate. Le concordat devint une loi de l'État.

A l'exception de quelques évêques retirés à Londres, l'ancien clergé se soumit avec une noble résignation à ce nouvel ordre de choses qui, de ses antiques domaines ou priviléges, ne lui rendait que l'exercice de ses fonctions évangéliques. Le cadet corse, l'ex-lieutenant d'artillerie fut dès lors annoncé aux peuples comme l'envoyé de Dieu, comme un nouveau Cyrus, ministre des miséricordes célestes. Avant et après lui, beaucoup de rois ont été moins heureux, moins bénis par les princes de l'Église qui leur devaient leurs siéges. Il ne vit pas, le lendemain de leur domination, se former contre les lois et les libertés gallicanes une coalition de cardinaux et d'évêques : autre preuve de l'utilité de la gloire!

Cette gloire, alors réputée sans taches, malgré la déportation arbitraire des cent trente terroristes; la reconnaissance et l'enthousiasme public; le souvenir de tant de convulsions, de crimes et de souffrances; la peur de quelque retour royaliste ou révolutionnaire; la réaction politique, sociale et religieuse qui se manifestait partout; le caractère de Bonaparte, l'expérience et la conviction qu'il avait de sa supériorité, tout concourait alors à pousser le gouvernement consulaire vers des formes de plus en plus monarchiques. Il eût fallu pour l'arrêter sur cette pente des convictions ou des vertus qui eussent été en contradiction, non-seulement avec l'époque, mais encore avec la nature éternelle des choses.

La république française, née de circonstances fortuites, forcée dès son berceau de devenir guerrière et conquérante, c'est-à-dire condamnée à mourir également de sa défaite et de ses triomphes, n'ayant jamais pu supporter six mois de régime légal, ne s'étant soutenue qu'à l'aide des proscriptions et des coups d'État civils ou militaires, la république française en était arrivée à faire très-bon marché de ses illusions, de ses engagements et même de ses formes. D'ailleurs la révolution territoriale et sociale était accomplie, l'égalité civile acquise; et les masses, satisfaites de ces résultats, les croyaient plutôt compromis que défendus par la liberté orageuse du forum, de la presse et de la tribune. Une partie de la France campait sous des trophées encore mal affermis, et le reste

sur des ruines. Les uns pensaient surtout à conserver, les autres à recouvrer; et la sincérité du gouvernement représentatif était presque impossible avec des éléments si antipathiques.

A part la classe comparativement peu nombreuse que la constitution de l'an VIII avait répartie pour la faire vivre de jetons de présence dans ses académies législatives, à part surtout quelques jeunes orateurs du tribunat qui tenaient à avoir leur ration de renommée, et quelques vieux habitués des clubs, chacun donnait sa démission d'homme politique, demandait un protecteur et cherchait à se faire une retraite en qualité de propriétaire ou d'employé, d'industriel ou de courtisan. Les vœux de l'immense majorité des Français se pouvaient alors résumer en deux mots : une monarchie sans dynastie. On s'inquiétait généralement assez peu de la forme.

« Ce fut, dit Montesquieu, un assez beau spectacle, dans le siècle « passé, de voir les efforts impuissants des Anglais pour établir « parmi eux la démocratie. Comme ceux qui avaient part aux « affaires n'avaient point de vertu, que leur ambition était irritée « par le succès de celui qui avait le plus osé, que l'esprit d'une « faction n'était réprimé que par l'esprit d'une autre, le gouverne- « ment changeait sans cesse; le peuple étonné cherchait la démo- « cratie, et ne la trouvait nulle part. Enfin, après bien des mouve- « ments, des chocs et des secousses, il fallut se reposer dans le « gouvernement même qu'on avait proscrit.. Quand Sylla voulut « rendre à Rome la liberté, elle ne put plus la recevoir (1). »

Il en fut de la république française comme des républiques anglaise, romaine et de tant d'autres; mais elle subit un joug plus noble que celui de Cromwell et d'Auguste. Les Français ont besoin d'aimer et d'admirer, et depuis des années, tous les contemporains l'attestent, le nom de Bonaparte remplaçait dans leur imagination le nom de la république. Le livre XIV de M. Thiers est rempli par l'attachant récit des entraînements, des discussions et des intrigues qui précédèrent l'établissement du consulat à vie et une première révision de la constitution de Sieyès, laquelle n'était plus dès lors « qu'un masque pour la dictature. »

(1) *Esprit des lois*, liv. III, chap. III.

Après un manége de coulisses digne du sénat de Tibère, le parti Sieyès, malveillant pour le général Bonaparte, réussit à ne faire voter par notre sénat conservateur qu'une prorogation de dix ans, maigre présent pour cette ambition sans limites, mais encore discrète. Bonaparte est prêt à se fâcher. Le prudent Cambacérès intervient et propose l'appel à la nation. Cet appel donne 3 millions 568,885 suffrages en faveur du consulat à vie, et l'opposition se borne à huit mille et quelques cents votes négatifs. « Jamais, dit M. Thiers, gouvernement n'a obtenu un tel assentiment, et ne l'a mérité au même degré. »

Voici en quels remarquables termes l'historien caractérise ce nouveau gouvernement :

« Il faut toutefois le reconnaître, cette république nominale avait « une rare grandeur : elle rappelait sous quelque rapport la répu« blique romaine convertie en empire. Ce sénat avait la puissance « du sénat de l'ancienne Rome. Ce premier consul avait bien le « pouvoir des empereurs romains ; il en avait l'hérédité, c'est-à« dire le choix entre ses successeurs naturels ou adoptifs. Ajoutons « qu'il en avait à peu près la puissance sur le monde. C'était déjà « la puissance impériale qu'on lui a vue depuis, mais avec l'assen« timent universel des peuples ; avec des formes moins royales, mais « plus dignes peut-être, car il y restait une certaine modestie répu« blicaine, qui convenait à ce pouvoir nouveau, et qui rappelait « Auguste conservant au milieu de la suprême puissance les habi« tudes extérieures du citoyen romain. »

Ce troisième volume se termine par un résumé des trois premières années de l'époque consulaire, résumé dont la lucidité, la précision nerveuse, la rapidité entraînante rappellent tout à la fois Tacite et Montesquieu, Bossuet et Voltaire. Ne pouvant reproduire ce magnifique morceau dans toute son étendue, nous regardons comme un devoir envers le public et envers nous-même d'en transcrire au moins la péroraison. On va voir si nous avons exagéré les mérites du penseur et de l'écrivain, et comment M. Thiers a pratiqué le juste-milieu historique dont l'ont complimenté certains critiques.

« Maintenant, si, oubliant ce qui s'est passé depuis, on s'imagine

« un moment ce dictateur, alors nécessaire, restant aussi sage qu'il
« a été grand, unissant ces contraires que Dieu, il est vrai, n'a ja-
« mais réunis dans un même homme, cette vigueur de génie qui
« constitue les grands capitaines, avec cette patience qui est le trait
« distinctif des fondateurs d'empire, calmant par un long repos la
« société française agitée, et la préparant peu à peu à cette liberté,
« honneur et besoin des sociétés modernes; puis, après avoir rendu
« la France si grande, apaisant, au lieu de les irriter, les jalousies
« de l'Europe, changeant en une donnée permanente de la poli-
« tique générale les démarcations territoriales de Lunéville et d'A-
« miens; enfin terminant sa carrière par un acte digne des Antonins,
« et allant chercher, n'importe où, le successeur le plus digne pour
« lui remettre cette France organisée, préparée à la liberté, et pour
« toujours agrandie; quel homme eût jamais égalé celui-là! Mais
« cet homme, guerrier comme César, politique comme Auguste,
« vertueux comme Marc-Aurèle, eût été plus qu'un homme, et la
« Providence ne donne pas au monde des dieux pour le gouverner.

« Du reste, à cette époque, il paraissait si modéré après avoir
« été si victorieux, il était si profond législateur après avoir été si
« grand capitaine, il montrait tant d'amour pour les arts de la paix
« après avoir tant excellé dans les arts de la guerre, qu'il pouvait
« faire illusion à la France et au monde. Seulement, quelques-uns
« des conseillers qui l'approchaient et qui étaient capables d'entre-
« voir l'avenir dans le présent, étaient saisis d'inquiétude autant
« que d'admiration en voyant l'activité infatigable de son esprit et
« de son corps, l'énergie de sa volonté, l'impétuosité de ses désirs.
« Ils tremblaient, même à le voir faire le bien comme il le faisait,
« tant il était pressé de le faire vite et de le faire immense. Le sage
« Tronchet, qui l'admirait et qui l'aimait tout à la fois, qui le re-
« gardait comme le sauveur de la France, disait cependant un jour
« avec chagrin au consul Cambacérès : « Ce jeune homme com-
« mence comme César, j'ai peur qu'il ne finisse comme lui. »

On ne commente plus sous le charme d'une pareille éloquence; on se recueille dans une méditation silencieuse et dans l'attente des nouvelles merveilles que promettent le sujet et l'historien.

M. MAILLEFER.

LE SIÈCLE (25 AOUT 1845).

Tome IV.

Les Sécularisations, — Rupture de la paix d'Amiens, — Camp de Boulogne, — et Conspiration de Georges, — tels sont les titres des livres XV, XVI, XVII et XVIII, qui composent ce volume et qui en annoncent suffisamment l'importance. Ces titres sont loin pourtant d'exprimer l'abondance et la variété des matières traitées dans chaque livre. Autour du principal événement qu'ils indiquent vient se grouper une multitude de faits et de considérations qui complètent le tableau ou l'éclairent. L'histoire du gouvernement consulaire devient naturellement celle du monde civilisé. Ainsi, parmi tant d'attachants sujets d'études, il suffit de mentionner :

Les difficultés inhérentes aux rapports même pacifiques de la France et de l'Angleterre ; les affaires de Rome, de l'Italie et de l'Espagne ; les plans de Napoléon pour restaurer la grandeur coloniale de la France ; la mission si habilement tracée du général Decaen dans l'Inde ; la révolution, la conquête et la perte définitive de Saint-Domingue ; les entreprises et les créations intérieures du premier consul ; la constitution de la Suisse, et ses troubles, ses déchirements stériles, qui, renouvelés de nos jours, n'ont plus malheureusement le secours d'une si sage et si ferme médiation.

Et l'on ne peut s'empêcher ici de faire une réflexion pénible. A voir se reproduire comme périodiquement certains événements, on serait tenté de nier l'utilité de l'histoire pour les peuples et même pour les gouvernements. Cela ne proviendrait-il pas de ce que l'histoire est généralement encore plus mal lue que mal faite? A Lucerne, à Paris, que les unitaires exaltés et les dupes de la cabale ultramontaine se procurent la jouissance de méditer, dans ce quatrième volume, la curieuse allocution du premier consul aux députés suisses, chef-d'œuvre de sagacité, de justesse et de profondeur politique ; ce discours leur apprendra plus que des années de dispute ou de guerre civile touchant le caractère, l'organisation et les destinées de la confédération helvétique.

Un des mérites les plus éminents de ce grand ouvrage sera donc

de répandre des notions pratiques sur nombre de problèmes qui tous, on le voit, ne regardent pas uniquement le passé. L'histoire, bien faite et bien comprise, est comme Janus : elle a double visage. En se plaçant, par exemple, entre la France et l'Allemagne, sur un point assez élevé pour voir dans tous les sens, le lecteur français éprouve une jouissance instructive à considérer comment, entre les mains du génie, peut se renouer la chaîne des âges. Quel spectacle que celui de la pensée de Charlemagne, de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, poursuivie, développée et plus que réalisée enfin par l'héritier de leur puissance, accrus des forces morales de la révolution ! La diplomatie de Bonsparte, dans cet âge d'or de son règne, est pour le moins aussi habile que celle des premières années du grand roi. Elle lui vaut des conquêtes aussi brillantes que celles de son épée, et plus solides, pourvu qu'il s'arrête. Celle-ci a déjà fait assez trembler le monde ; celle-là s'applique à le rassurer. « Bien que l'ambition du général Bonaparte, dit notre « historien, commençât à inspirer des craintes, cependant on la lui « pardonnait encore, parce que, dans le moment, elle était employée « à dominer la révolution française. » Assurément, c'était mal comprendre l'homme ; et le grand Frédéric, instruit par sa propre expérience, savait mieux ce que l'Europe avait à redouter d'un pouvoir absolu en France. Mais on courait au plus pressé, et le bonnet rouge, quoique déjà bien usé, faisait plus peur que cette auréole de gloire prête à se transformer en couronne impériale. De nos jours, la modération et l'amour de la paix ont moins bien réussi dans une situation analogue, pour avoir été poussés à l'excès.

En paix donc avec le continent, en paix avec l'Église et l'Angleterre elle-même, heureux de cette tranquillité si nouvelle, œuvre de sa sagesse et de sa gloire, impatient d'appliquer toute son activité aux développements de l'industrie, du commerce, de la marine et des colonies, le premier consul avait encore une immense affaire à terminer avant de pouvoir compter sur la durée de cette situation paisible. Aux épineuses négociations qui avaient précédé le concordat, les traités de Lunéville et d'Amiens, allaient succéder de non moins laborieux débats. Après avoir organisé la France, les républiques italienne, batave et helvétique, Napoléon était appelé à re-

constituer l'Allemagne. Victime, comme de coutume, des passions de l'Angleterre et de l'Autriche, ce grand pays venait de perdre, aux traités de Campo-Formio et de Lunéville, la rive gauche du Rhin, rentrée dans les limites de l'ancienne Gaule. Il s'agissait maintenant d'indemniser de leurs pertes une multitude d'États et de princes, la Bavière, le Wurtemberg, Baden, le deux Hesses, la Prusse, etc., sans compter deux archiducs autrichiens et la maison d'Orange-Nassau, dépossédés, l'un de la Toscane, l'autre du duché de Modène, le troisième du stathoudérat et de ses propres domaines. Toutes ces indemnités avaient pour base la sécularisation des états ecclésiastiques, admise par les traités, entamée déjà par le directoire; et ses résultats devaient être nécessairement un remaniement profond de la carte allemande. Or, sans l'intervention de la France, l'Allemagne ne s'en fût pas plus aisément tirée que lors des interminables négociations de la paix de Westphalie.

« Il faut pénétrer maintenant, dit M. Thiers, dans l'obscure et « difficile affaire des indemnités germaniques. » Et M. Thiers a dû, en effet, s'armer de courage. L'antique forêt Hercynienne n'était ni plus ténébreuse ni plus inextricable que ce labyrinthe féodal soumis aux procédés expéditifs de notre diplomatie révolutionnaire. Qu'on se représente plus de *trois cents États d'empire*, contigus ou enclavés dans de plus grands États, et tous différents, indépendants les uns des autres : qu'on se figure en outre tous ces États entourés et entremêlés d'environ *quinze cents terres* immédiates dont les possesseurs, indépendants entre eux, l'étaient également des États d'empire, et jouissaient comme eux de la plupart des droits régaliens (1); telle était encore, vers la fin du dix-huitième siècle, la constitution ou plutôt la dispersion politique de l'Allemagne. Les opinions variaient beaucoup sur le mérite de ce système. Au delà du Rhin, les professeurs de droit public allemand le trouvaient naturellement admirable. Le savant comte de Boulainvilliers, qui appelait notre gouvernement féodal « le chef-d'œuvre de l'esprit humain, » aurait dû, au jugement de Voltaire, réserver cet éloge

1 Voir l'*Atlas élémentaire* de l'empire d'Allemagne, à l'usage de l'école des pages, Paris. 1774. Voir aussi Puffendorf, Heiss et Pfister, *passim*.

pour l'Allemagne. L'illustre Jean de Witt en avait une opinion moins favorable. « L'Empire, dit-il dans ses mémoires, n'est qu'une chimère ou un squelette dont les parties sont attachées non avec des nerfs, mais avec du fil d'archal. » L'événement démontra en 1802 que Jean de Witt avait raison. Cette constitution, « la plus « ancienne de l'Europe, allait, dit M. Thiers, périr par l'avidité des « princes allemands eux-mêmes. »

Le système se composait encore d'un empereur électif, toujours autrichien, de huit princes électeurs, dont trois ecclésiastiques, et d'une diète divisée en trois bancs ou colléges, à savoir : le collége des huit électeurs; celui des princes, tant laïques qu'ecclésiastiques, ayant des parts fort inégales de suffrages; enfin celui des villes, où siégeaient au nombre de quarante-neuf les représentants des villes libres, réduites presque toutes à la condition des bourgs *pourris* de l'Angleterre.

Les sécularisations et leurs conséquences devaient bouleverser cette curieuse marqueterie du moyen âge, en supprimant d'abord les trois électeurs ecclésiastiques et les villes libres moins huit, protégées par Napoléon lui-même contre l'ambition de leurs voisins; en faisant disparaître ensuite les souverainetés immédiates par centaines; puis, enfin, en abolissant jusqu'aux formes et au nom de l'Empire, et lui substituant une confédération germanique composée de trente-huit États seulement. La diplomatie consulaire employa environ six mois à consommer la première partie de cette énorme tâche; et M. Thiers, pour ce qui le concernait, s'est acquitté de la sienne en une centaine de pages *illustrées* de deux cartes, lesquelles peuvent tenir lieu d'autant d'in-folio allemands. Ce que Napoléon et ses adroits subordonnés, MM. de Talleyrand, de La Forest et Mathieu, avaient su accomplir en si peu de temps, soit près de chacune des cours intéressées, soit près de la députation de l'Empire assemblée à Ratisbonne, M. Thiers a su le retracer avec cette précision lumineuse qui donne aux faits une nouvelle existence en les éclaircissant. Même après avoir lu les écrivains les plus accrédités de l'Allemagne contemporaine, on s'aperçoit, dès qu'on a parcouru ce quinzième livre, que la plus difficile transaction de la politique moderne restait encore inexpliquée. Si quelques lecteurs,

gâtés par la littérature facile, trouvaient encore trop sévère ou trop développé ce résumé si laborieusement succinct de tant de mouvements, d'intrigues, de négociations croisées et de correspondances, il faudrait plaindre une sensualité littéraire incapable de goûter un chef-d'œuvre historique, et, à plus forte raison, de comprendre celui de notre diplomatie.

Quant à la moralité de cette intervention de la France, intervention invoquée, d'ailleurs, comme indispensable, et bénie comme salutaire par la plupart des cabinets et des publicistes allemands, elle ressort victorieusement de ce passage de l'historien :

« Il y a, dans l'histoire des monarchies européennes, deux révo-« lutions fort différentes par leur objet et par leur date : la pre-« mière, au moyen de laquelle la royauté conquiert sur la féodalité « les petites souverainetés locales, absorbant ainsi beaucoup d'exi-« stences particulières pour former un seul État; la seconde, au « moyen de laquelle la royauté, après avoir formé cet état unique, « est obligée de compter avec la nation et d'accorder une liberté « générale, uniforme, régulière, bien préférable assurément aux « libertés particulières de la féodalité. La France, en 1789, après « avoir achevé cette première révolution, entreprenait la seconde. « L'Allemagne, en 1803, en était encore à la première, et elle ne l'a « pas même achevée aujourd'hui. »

La médiation française, exerçant en quelques mois sur la lenteur allemande l'action de plusieurs siècles, précipitait donc de l'autre côté du Rhin le cours naturel et bienfaisant des choses. La révolution, concentrée chez nous dans un homme, poursuivait son œuvre providentielle au delà de nos frontières. Quant à la France, jamais son influence n'avait été si grande ni si universellement acceptée, complément moral bien rare de la puissance. Continuateur habile et respecté des négociateurs de la paix de Westphalie, le premier consul, en émancipant les États germaniques du joug autrichien, en rendant notre médiation et notre garantie nécessaires plus encore qu'il ne les imposait, était devenu plus que Louis XIV lui-même le chef réel de l'empire. Que l'on compare sa position à celle du grand monarque, si savamment retracée par M. Mignet dans ses *Documents inédits sur l'histoire de France*, et l'on verra que tout l'avan-

tage était du côté du chef républicain, car il gagnait la ligne du Rhin, faisait reculer l'Autriche, réorganisait tout le corps germanique et se l'attachait sans lui payer de subsides. La capitale politique de l'Allemagne n'était plus désormais Vienne ou Ratisbonne, c'était Paris. Et les effets de cette médiation triomphante ne se bornaient pas aux relations mutuelles des deux rives du Rhin. Pour prix d'indemnités ou de concessions très-modérées, le chef de la maison d'Orange-Nassau reconnaissait la république batave et renonçait au stathoudérat; la Prusse reconnaissait la république italienne, le royaume d'Étrurie et la réunion du Piémont à la France; la Russie concourait à ces arrangements pour des satisfactions qui n'étaient pas purement d'amour-propre, et prenait volontiers, comme garantie des changements opérés en Allemagne par la France, la même place qu'avait occupée la Suède lors des fameux traités de Munster et d'Osnabruck. A l'instar des consuls romains, le consul français avait déjà une clientèle de rois intéressés à sa fortune personnelle. Mais la grandeur romaine avait mis des siècles à croître sur les débris des trônes, des institutions et des mœurs; et, Carthage une fois abattue, elle n'avait plus trouvé d'ennemi sérieux dans l'univers. Notre Rome révolutionnaire, colosse improvisé, avait au contraire en face et autour d'elle une Carthage jusqu'alors aussi inaccessible qu'implacable, et trois autres puissance du premier ordre qui, sous le rapport financier, politique, militaire, n'avaient jamais été plus solidement organisées. La lutte ne pouvait donc tarder à recommencer. Bien que la tête puissante de Napoléon n'eût pas encore éprouvé les enivrantes influences du diadème sur l'homme nouveau, même le plus royalement constitué; bien que le politique dominât encore en lui le conquérant et le héros, ses talents, ses forces et son ambition n'en devenaient de jour en jour que plus redoutables. L'Angleterre, en signant elle-même la paix à Amiens, avait moins cédé à l'ascendant du génie qu'à la nécessité et à sa propre lassitude. Et cette paix, si péniblement conclue, devenait trop profitable à la France pour être autre chose qu'une trêve entre les deux nations. M. MAILLEFER.

## LE SIÈCLE (21 NOVEMBRE 1845).

Tome IV.

Si le livre des *Sécularisations*, par la sévérité du sujet et par l'inévitable aridité de certains détails, attire peu les intelligences paresseuses, qui recherchent avant tout l'amusement ou l'émotion, le livre suivant, qui traite de la rupture de la paix d'Amiens, captivera à coup sûr tous les suffrages, car l'intérêt et les mouvements passionnés du drame s'y réunissent aux plus solides enseignements de l'histoire. Après avoir démontré avec une impartialité noble et par l'autorité des faits le peu de fondement des plaintes du gouvernement britannique au sujet des prétendus empiétements de la France en Italie, en Hollande, en Suisse, en Allemagne et dans le Nouveau-Monde, M. Thiers se demande : « Qu'y avait-il donc sur « le Continent à reprocher à la France? » Et la postérité, nous le croyons, répondra avec l'historien : « Sa grandeur seule, grandeur « consacrée par les traités, admise par l'Angleterre au congrès « d'Amiens, devenue, il est vrai, plus sensible dans le calme de la « paix et au milieu de négociations que son influence et son habileté « décidaient d'une manière irrésistible. »

M. Thiers est convaincu et prouve que le premier consul se conduisit avec une parfaite bonne foi. « Il eut, nous l'avouons, dit-il, « des torts de forme; mais ces torts mêmes, il ne les eut pas tous. « Il n'en eut pas un seul quant au fond des choses. » Les progrès de la marine, de l'industrie et du commerce français, le refus d'un traité de commerce, la concurrence partout renaissante des pavillons français, hollandais, espagnol et autres, nos progrès en tout genre rallumèrent les passions jalouses de l'aristocratie et surtout du haut négoce britannique. L'affaire de Malte, gâtée par la nonchalance de Talleyrand et envenimée par les fautes du faible ministère Addington, fut une occasion encore plus qu'une cause de rupture. Les deux peuples reprirent les armes, poussés par la rivalité fatale de leurs intérêts; et jamais le monde n'entendit un plus éloquent manifeste que celui dont l'indignation du premier consul accabla lord Withworth, ambassadeur d'Angleterre.

Le 18 février 1803 eut lieu, dans un tête-à-tête solennel entre le chef de la république française et le ministre anglais, un des plus mémorables entretiens que puisse recueillir l'histoire. En lisant la magnifique version qu'en donne M. Thiers, on éprouve les mêmes frémissements qu'excitent les grandes scènes historiques de Corneille. C'est tout à la fois le sublime de l'énergie, de la dialectique, de la grandeur et de la naïveté; c'est, avec la justice de plus, le génie et la passion de César prêt à franchir le Rubicon, et discutant avec ses rivaux les conditions d'une paix d'où dépendait l'avenir du monde. Cette paix, Napoléon en désirait de très-bonne foi le maintien. Pour l'obtenir il fallait faire un essai nouveau, « celui de « tout dire, tout absolument, même ce qu'on ne dit jamais à ses « ennemis. » Quelle situation, quel caractère et quel langage, malheureusement trop prophétique!

« Il est inutile de chercher à nous tromper : voulez-vous la paix? « voulez-vous la guerre? Si vous voulez la guerre, il n'y a qu'à le « dire, nous la ferons avec acharnement, et jusqu'à la ruine de « l'une des deux nations... Que dirait le monde si nous laissions « violer un traité solennel signé avec nous? Il douterait de notre « énergie. Pour moi, mon parti est pris : j'aime mieux vous voir en « possession *des hauteurs de Montmartre* que de Malte!... »

Napoléon réfute ici avec une supériorité foudroyante les objections embarrassées de lord Withworth, au sujet de ses prétendus projets sur l'Égypte, de la présidence de la république italienne, de sa médiation en Suisse, de la réunion du Piémont à la France : « Cette adjonction, dit-il, ne change en rien mon pouvoir sur l'Ita- « lie, qui est absolu, que *je veux tel, et qui restera tel*... L'empire « turc menace ruine. Pour moi, je contribuerai à le faire durer au- « tant qu'il sera possible; mais s'il s'écroule, je veux que la France « *en ait sa part*... Croyez-vous que je m'abuse à l'égard du pou- « voir que j'exerce aujourd'hui sur l'opinion de la France et de « l'Europe? Non, ce pouvoir n'est pas assez grand pour me per- « mettre impunément une agression non motivée... Il faut que vous « ayez tous les torts, et que je n'en aie pas un seul... Si vous doutez « de mon désir de conserver la paix, écoutez, et jugez à quel point « je suis sincère. Bien jeune encore, je suis arrivé à une puissance,

« à une renommée auxquelles il serait difficile d'ajouter. Ce pou-
« voir, cette renommée, croyez-vous que je veuille les risquer dans « une lutte désespérée? Si j'ai une guerre avec l'Autriche, je saurai « bien trouver le chemin de Vienne. Si j'ai la guerre avec vous, je « vous ôterai tout allié sur le continent, je vous en interdirai l'accès « depuis la Baltique jusqu'au golfe de Tarente. Vous nous bloque- « rez, mais je vous bloquerai à mon tour; vous ferez du continent « une prison pour nous, mais *j'en ferai une pour vous de l'étendue « des mers*. Cependant, pour en finir, il faudra des moyens plus « directs; il faudra réunir cent cinquante mille hommes, une im- « mense flottille, essayer de franchir le détroit, et peut-être ense- « velir au fond des mers ma fortune, ma gloire et ma vie. C'est une « étrange témérité, milord, qu'une descente en Angleterre. »

Et en disant ces mots, poursuit l'historien, le premier consul, au grand étonnement de son interlocuteur, se mit à énumérer lui-même les difficultés, les dangers d'une telle entreprise... Et toujours montrant la chance de périr supérieure à la chance de réussir, il ajouta avec un accent d'une énergie extraordinaire : « Cette témé- « rité, milord, cette témérité si grande, si vous m'y obligez, je suis « résolu à la tenter. J'y exposerai mon armée et ma personne. Avec « moi, cette grande entreprise acquerra des chances qu'elle ne peut « avoir avec aucun autre. J'ai passé les Alpes en hiver; je sais « comment on rend possible ce qui paraît impossible au commun « des hommes; et si je réussis, vos derniers neveux pleureront en « larmes de sang la résolution que vous m'aurez forcé de prendre. « Voyez si je dois, puissant, heureux, paisible comme je suis au- « jourd'hui, si je dois risquer puissance, bonheur, repos dans une « telle entreprise, et si, quand je dis que je veux la paix, je ne suis « pas sincère... Voyez quelle puissance nous exercerions sur le « monde si nous parvenions à rapprocher nos deux nations! Vous « avez une marine qu'en dix ans d'efforts consécutifs, en y em- « ployant toutes mes ressources, je ne pourrai pas égaler; mais j'ai « cinq cent mille hommes prêts à marcher sous mes ordres partout « où je voudrai les conduire. Si vous êtes maîtres des mers, *je « suis maître de la terre*. Songeons donc à nous unir plutôt qu'à « nous combattre, et nous règlerons à volonté les destinées du

« monde. Tout est possible, dans l'intérêt de l'humanité et de notre « double puissance, à la France et à l'Angleterre réunies. »

Comme l'observe le digne rapporteur de ce débat sans exemple, « il aurait fallu deux nations assemblées pour entendre un pareil « entretien et pour y répondre. »

Mais que peuvent l'humanité, la justice, l'éloquence contre les passions unies aux intérêts, et contre la fatalité des circonstances? La querelle entre ces ambitions incompatibles, loin de s'apaiser, s'envenime. Le 13 mars suivant, au milieu du cercle des Tuileries, le premier consul se retrouve en face de lord Withworth; il l'interpelle vivement sur les retards apportés à l'évacuation de l'île de Malte, et lui lance cette impétueuse apostrophe :

« Je n'imagine pas que vos ministres veuillent manquer à la « loyauté anglaise, en refusant d'exécuter un traité solennel... Je ne « suppose pas non plus que, par vos armements, vous ayez voulu « intimider le peuple français : on peut le tuer, milord; l'intimider, « jamais! »

Cette scène presque tragique avait eu deux cents personnes pour témoins; elle eut un retentissement redoutable sur les bords de la Tamise et dans toute l'Europe. Une révolution subite, remarque M. Thiers, s'était faite dans l'âme mobile et passionnée de Napoléon. Des perspectives d'une paix laborieuse et féconde, il passa tout de suite à ces perspectives de guerre, de grandeur prodigieuse par la victoire, de rétablissement de l'empire d'Occident, qui se présentaient trop souvent à son esprit, de ces pénibles débats avec la foi britannique dans sa haine patriotique et personnelle pour l'Angleterre; haine trop bien justifiée, il faut le dire, par cette longue série de complots contre sa puissance et sa vie, qui devait aboutir à la captivité meurtrière de Sainte-Hélène; et cette inimitié réciproque allait de nouveau embraser et bouleverser l'Europe, devenue son champ de bataille de Cadix à Moscou.

L'Angleterre, fidèle à ses habitudes de piraterie, déclare la guerre par la saisie de nos navires marchands. Ici s'ouvre une scène nouvelle. La France s'associe aux justes ressentiments de son chef. Les communes, les départements renaissent tout à coup à la vie politique, et votent d'enthousiasme des bateaux plats, des frégates,

des vaisseaux de ligne. Les regards du premier consul, avant de se concentrer sur le littoral de la Manche, ont embrassé le globe. Vers nos ports se rallient les escadres rendues inutiles sur les côtes de Saint-Domingue par la fièvre jaune, qui a détruit une armée victorieuse. La Louisiane est sagement cédée aux États-Unis moyennant quatre-vingts millions. Nos alliés, la Hollande, l'Italie et l'Espagne, fourniront leurs contingents en hommes, en matériel ou en subsides. Naples même n'échappera pas à l'obligation de nourrir une division française de quinze mille hommes établie à Tarente. Une armée de trente mille hommes sera entretenue par le Hanovre, triste annexe de la couronne anglaise, qui, dans les guerres de cette couronne avec la France, joue périodiquement le même rôle que le comtat d'Avignon dans nos anciennes querelles avec le saint-siége. L'usurpation de l'empire absolu des mers par les Anglais nous conduisait alors à quelque chose d'analogue sur le continent. Le premier consul disait sans cérémonie à la fameuse reine Caroline de Naples : « Je ne souffrirai pas plus les Anglais en Italie « qu'en Espagne ou en Portugal... Je ne veux pas prendre vos États ; « *il me suffit qu'ils servent a mes desseins* contre l'Angleterre ; mais « *je les prendrai certainement* s'il sont employés à lui être utiles. » Et le premier consul, ajoute judicieusement M. Thiers, « parlait « sincèrement, car il ne s'était pas encore fait chef de dynastie et « ne songeait pas à conquérir des royaumes pour ses frères. »

Cette volonté déjà si absolue savait pourtant garder des ménagements utiles envers les principales puissances continentales, beaucoup moins intéressées que la France aux principes de la liberté des mers, et dont les dispositions s'expliquaient parfaitement par cette réplique du ministre autrichien Cobentzel à l'amiral Decrès : « Oui, l'Angleterre a tous les torts ; elle a des prétentions insoute- « nables, cela est vrai ; mais, franchement, vous faites trop de peur « pour qu'on songe maintenant à craindre l'Angleterre. » C'était là en effet, et ce fut pendant tout l'empire le mot de la situation ; mais pouvait-on décemment prier le premier consul d'avoir moins de génie ou de puissance?

On n'avait justement apprécié, jusqu'aujourd'hui, ni l'immensité des travaux nécessités par le projet de descente en Angleterre ni

les chances de cette difficile entreprise. Pour la première fois, le public, grâce à un éminent et infatigable écrivain, se trouve initié à l'ensemble et aux prodigieux détails de ces armements, qui ont failli changer le sort du monde.

Nous n'essayerons pas même de récapituler les principales sections de cet énorme travail intitulé : CAMP DE BOULOGNE; mais c'est un devoir de le proclamer pour l'instruction de notre époque si dépensière et si stérile : avec un budget ordinaire et extraordinaire de moins de *sept cents millions*, le premier consul « était assuré de pouvoir entretenir une armée de cent cinquante mille « hommes sur les côtes, une autre armée de quatre-vingt mille sur « le Rhin, les troupes nécessaires à l'occupation de l'Italie, de la « Hollande et du Hanovre, cinquante vaisseaux de ligne, une flot- « tille de transport d'une étendue inconnue, sans exemple jusqu'ici, « puisqu'il s'agissait d'embarquer cent cinquante mille soldats, dix « mille chevaux, quatre cents bouches à feu. »

Ce qu'il n'importe pas moins de constater, c'est que, en dépit des croisières anglaises, cette flottille de plus de deux mille bateaux plats ou chaloupes avait longé les côtes et s'était concentrée dans le détroit de Calais, à l'abri de vastes bassins et de batteries formidables; c'est que cette flottille tant méprisée d'abord avait, dans plusieurs rencontres, fait reculer les corvettes et les frégates anglaises ; c'est enfin que le premier consul se flattait de pouvoir, en février 1804, réunir contre l'Angleterre épouvantée cent soixante mille hommes et les flottes du Texel, de Brest, de La Rochelle, du Ferrol, de Toulon, et de terminer à Londres la longue rivalité des deux peuples, lorsque d'infâmes complots d'assassinat, soudoyés par l'or britannique, vinrent suspendre ou égarer ses coups, et ajourner à d'autres temps la lutte suprême.

La *conspiration de Georges*, qui a eu l'honneur de fournir un titre au livre dix-huitième de M. Thiers, le méritait, et par l'importance de ses résultats indirects, et peut-être par le caractère de cet étrange allié des Bourbons et de l'Angleterre. L'histoire a pris ici au roman tout l'intérêt de ses détails intimes, de ses passions et de ses aventures ; et ces contrastes, savamment ménagés, ne sont pas un des moindres mérites de cette grande composition. Les jugements

de l'auteur sur les personnages, le plan et les péripéties de ce drame ténébreux sont d'une impartialité rare et d'une vérité saisissante.

Le ministère anglais, les Bourbons, Georges Cadoudal, Pichegru, Moreau, Napoléon lui-même, ces acteurs si divers, rencontrent une même justice, plus élevée encore que rigoureuse, comme il convient dans tous les procès politiques. Quelle sûreté de coup d'œil, par exemple, dans ce passage relatif aux deux chefs de la maison de Bourbon! « Le comte d'Artois avait de la bonté sans sagesse; « Louis XVIII, de la sagesse sans bonté. Le comte d'Artois entrait « dans des projets indignes de son cœur, que Louis XVIII repous-« sait parce qu'ils étaient indignes de son esprit. »

Qu'il eût été facile à un écrivain français d'aggraver l'acte d'accusation du gouvernement britannique! La république française s'abaissait-elle à entretenir des régicides dans les cours ennemies, quand ses ministres étaient massacrés à Rastadt, et la vie de son magistrat suprême menacée à Paris par d'infernales machines et des poignards stipendiés à Londres? On comprend la colère du premier consul en présence d'agressions pareilles, et la fatale méprise, la précipitation illégale, le coup d'État, enfin, qni coûta la vie au malheureux duc d'Enghien; mais on n'en est que plus porté à admirer la courageuse et imperturbable équité de l'historien qui juge cette catastrophe au point de vue de la loi, de la morale et de la postérité.

Le plus grand des hommes commençait dès lors à expier son mépris des entraves constitutionnelles et son faible impérial pour les caractères médiocres, les instruments dociles. Nul obstacle sérieux ne s'était opposé à cette résolution prise d'avance et vainement combattue par le dévouement éclairé, mais timide, de Lebrun et de Cambacérès. Dans ces humbles collègues, le premier consul ne voyait et ne pouvait plus voir que d'officieux conseillers; et des volontés trempées comme la sienne ne s'arrêtent pas toujours même devant la résistance collective des institutions. Une sorte de solitude se faisait de plus en plus entre son génie, ses passions et le reste des humains; et cet isolement, contraire à l'équilibre des facultés, est surtout redoutable au faîte de la puissance. Il enfante et nourrit un égoïsme monstrueux, comme pour combler

le vide du trône, et conduit graduellement à cette maladie mentale des Césars et des Czars, qui croyaient passer dieux parce qu'ils étaient moins que des hommes.

Combien peu de ces dieux terrestres, esclaves d'un affranchi, d'une courtisane ou d'une migraine, ont eu le droit de dire avec l'Auguste de notre grand Corneille :

Je suis maître de moi comme de l'univers !

Dans la soirée du jour même où s'était accompli cet acte de vengeance ou de politique qui, démentant tout à coup un si glorieux passé, avait replacé le premier consul « dans un état d'opposition « morale à l'égard de l'Europe, et rendu bientôt la guerre générale « inévitable, » il y eut dîner de famille et réception à la Malmaison. « Les visages étaient graves et tristes. On n'osait point parler, on « ne parla point. » Rompant enfin ce pénible silence, le premier consul arriva par de longs détours historiques au tragique sujet de toutes les pensées, et, s'irritant de son propre embarras, finit par prononcer ces terribles paroles : « On veut détruire la révolution « en s'attaquant à ma personne : je la défendrai, car *je suis la révo-« lution, moi, moi!* On y regardera à partir d'aujourd'hui, car on « saura de quoi nous sommes capables. »

Napoléon s'appropriait ainsi le mot fameux de Louis XIV, et un très-pâle émule du géant consulaire, le général Espartero, recevant la députation provinciale de Madrid, parodiait naguère le mot de Napoléon. Que sont devenus la monarchie, l'empire et la régence personnifiés dans ce *mot* gigantesque ? Il y a de bien précieuses leçons pour les rois, pour les peuples et les grands hommes eux-mêmes, dans l'histoire écrite avec cette philosophique indépendance et cette sagesse pratique, et l'on est heureux de rencontrer une appréciation si ferme, si élevée et si instructive de toutes choses chez l'historien qui a contribué plus qu'aucun autre à former l'opinion de ses contemporains. M. Maillefer.

---

## Opinion de la presse anglaise.

---

REVUE BRITANNIQUE (MARS 1845).

Cette année, pour la première fois peut-être depuis 1815, il a manqué à l'anniversaire du 20 mars cette couronne hâtive de feuillage qui pare un des vieux marronniers du jardin des Tuileries. Mais la gloire de Napoléon, ce souvenir aujourd'hui tout national qui se confond avec la gloire de la France, a vu justement paraître, dans ce mois mémorable, les premiers volumes d'un ouvrage destiné à rester dans notre littérature comme le plus beau monument élevé au consul et à l'empereur. Nous ferons connaître dans la *Revue Britannique* les jugements de la critique anglaise sur l'histoire publiée enfin par M. Thiers ; mais qu'il nous soit permis d'exprimor aujourd'hui quelques-unes de nos propres impressions, celles qu'une première et rapide lecture nous inspire. Et d'abord, quant à la forme, félicitons M. Thiers d'avoir senti que la grandeur du sujet s'accordait merveilleusement avec la simplicité du style. Il a fait comme ces artistes de la bonne école qui ne croient pas nécessaire de surcharger d'ornements et de draperies une noble figure : il dit bien haut ses sympathies, et il fait ses réserves en phrases claires, en courtes sentences, sans chercher à égarer ni à échauffer le lecteur par des artifices oratoires. Là où son admiration éclate, c'est avec franchise, mais avec la sobriété du philosophe ; là où il est forcé de flétrir une mauvaise action, c'est avec une indignation calme et sans déclamation. Enfin, au-dessus de toutes les grandeurs humaines, en racontant les prodiges enfantés par le génie et la bravoure, en nous faisant connaître des hommes que l'antiquité eût mis au rang de ses héros mythologiques, M. Thiers aperçoit la Providence qui dirige les rois et les peuples, les capitaines et les soldats. Il n'est pas dévot, il est gravement religieux. Je ne sais si cette manière est antique ou moderne, si M. Thiers s'est proposé

plutôt un modèle qu'un autre; mais après tant de récits, ceux-là emphatiques, ceux-ci vulgaires, voici la véritable histoire, voici le livre qui doit populariser Napoléon selon les traditions du goût national, un livre qui certes ne paraîtra ni froid ni trop raisonnable à ses admirateurs exclusifs, mais qui par ceux-là même dont les rancunes passionnées ne sont pas encore toutes éteintes sera accepté comme un livre de bonne foi, où se trouve la seule impartialité à exiger de l'historien, — *ne quid falsi dicere audeat; ne quid veri non audeat.*

Les amis de M. Thiers n'attendaient d'ailleurs rien moins d'un homme aussi éminent, tel que les affaires l'ont mûri sans le vieillir. Avant d'entreprendre la lecture de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, il faut relire au moins les dernières pages, les conclusions de l'*Histoire de la Révolution*, et l'on verra que l'historien de la première des deux époques avait déjà, il y a quinze ans, tracé dans son esprit toutes les bases sur lesquelles repose cette large et claire appréciation de la seconde. Vous pressentez de même, à ce qu'il y a d'un peu contenu en apparence dans son admiration pour le consul, que l'approbation de l'empereur ne sera pas sans réserve. On a quelquefois accusé l'historien de la révolution d'être voué au culte de la fatalité. Rien de moins juste : homme d'État déjà dans l'avenir alors qu'il était dans les rangs des hommes de parti, M. Thiers a toujours fait la part des nécessités politiques, il l'a faite à la monarchie comme à la république ; il a défini le rôle imposé à chacune par ses tendances naturelles; mais a-t-il jamais déserté la cause de cette morale publique qui, sous le nom de philosophie ou de religion, doit protester par la bouche de l'historien contre la raison d'État ou la conscience prévenue des partis? Non, en aucun cas, qu'il ait, dans la liberté de son opinion, exprimé le blâme ou simplement le regret. Telle sera, jusqu'à la fin, la morale qui dictera encore dans ce nouvel ouvrage les jugements de M. Thiers, son commentaire politique de la dictature consulaire et impériale. Nous sommes donc surtout frappés dans ces deux premiers volumes de l'honnêteté de l'historien ; dès les premières pages, c'est avec confiance que nous nous abandonnons à lui. Ce sentiment serait-il aussi libre et franc que nous l'éprouvons s'il n'y avait en faveur de

ce grand ouvrage que l'avantage si vanté et réel en effet qu'a eu l'auteur de réunir autour de lui tant de documents inédits, tant de pièces secrètes, tant de correspondances officielles, tant de mémoires authentiques? Nous ajoutons volontiers ce compliment, si c'en est un pour un homme d'État, à ceux qui sont depuis quelques jours prodigués à M. Thiers. Sa nouvelle histoire lui gagnera des cœurs même parmi ceux qui, dans la politique active, combattent sous d'autres drapeaux que les siens. Notre siècle a vu de grandes choses, mais il a subi aussi de tristes déceptions; il a mis sur le piédestal de la gloire des hommes d'un grand génie, mais quelques-uns aussi ont été coupables d'un grand charlatanisme. Au milieu du désenchantement qui met enfin notre génération sur ses gardes, c'est avec un charme tout nouveau que vous goûtez cette œuvre d'une haute intelligence et d'un homme d'État qui daigne être simple dans la forme et honnête dans la pensée, clair par le style, loyal par les intentions. Combien d'ailleurs cette raison et ce bon sens ont aussi des inspirations éloquentes! Que ceux qui croiraient que nous flattons, nous aussi, M. Thiers ministre hier ou M. Thiers ministre demain, le lisent, et ils le loueront avec le même désintéressement que nous.

Les deux premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* conduisent les événements jusqu'au mois d'avril 1801. Ils comprennent par conséquent l'organisation politique du nouveau pouvoir et le récit de ces campagnes qui relevèrent au dehors la suprématie militaire de la France, pendant que l'ordre était rétabli au dedans par la sagesse du gouvernement. M. Thiers analyse, avec la facilité d'un homme habitué à manier les affaires, tous les détails de l'administration intérieure, tantôt les résumant, tantôt les expliquant avec assez d'étendue, toujours avec cette netteté qui fait toucher au doigt les points les plus obscurs. C'est la partie didactique de l'ouvrage, et elle a cependant son intérêt pour l'imagination même. Mais lorsqu'un nom nouveau ou trop connu se présente, alors quelques coups de pinceau suffisent à M. Thiers pour mettre en relief les acteurs du drame épique qui va se jouer en Europe pendant une période de quinze ans. Quelquefois aussi ces personnages ont rempli un rôle si essentiel à côté de Napoléon, que

M. Thiers doit agrandir le cadre de leurs portraits ; il est si vrai que l'historien emprunte à tous les genres de littérature, qu'il y a à la fois du La Bruyère, du Saint-Simon, du Molière, dans l'espèce de galerie où Fouché, Talleyrand et Cambacérès viennent successivement poser devant nous. Ces trois portraits sont trois chefs-d'œuvre. On sait que M. Thiers a fait une étude toute particulière de la stratégie ; l'odeur de la poudre ne l'enivre pas ; il suit sur la carte, avec le coup d'œil de Napoléon ou de Moreau, tous les mouvements d'une victoire ou d'une retraite ; il les décrit comme s'il en avait été le témoin oculaire. En le lisant, le lecteur à son tour se croirait presque un Polybe ou un Jomini, tant il comprend bien les combinaisons de ce jeu fatal et sublime où l'on gagne et perd des empires à coups d'hommes. Ces deux volumes nous font assister ainsi au siége de Gênes, aux batailles de Marengo, de Hohenlinden, d'Héliopolis. La presse quotidienne a cité quelques-uns de ces brillants tableaux ; nous les citerions nous-mêmes ici, car il y a bonheur à répéter des noms comme ceux de Desaix, de Lannes, de Masséna, de Kléber et de tant d'autres qui peuvent encore heureusement éprouver un légitime orgueil en se retrouvant à la tête de leurs soldats électrisés par d'énergiques paroles. Mais nous n'avons voulu que payer notre dette de Français à ce livre, qui enregistre, pour la dernière postérité, les noms de la nouvelle noblesse française. Le programme de notre recueil nous ramènera, avons-nous dit, à une nouvelle étude de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (1).

(1) Comment la presse anglaise appréciera-t-elle surtout la modération avec laquelle M. Thiers parle de la politique de l'Angleterre ? L'*Athenæum* du 22, qui nous arrive aujourd'hui, ne craint pas de donner tort à M. Pitt, lorsque celui-ci, espérant dicter les conditions de la paix avant la bataille de Marengo, fit faire une réponse si dure au premier consul. M. Thiers rend noblement justice aux deux plus grands ennemis du nom français, M. Pitt et Nelson. Nous avons été curieux de comparer son récit de la bataille de Copenhague avec celui de Southey, dans la vie du grand amiral de l'Angleterre. Cette vie de Nelson est aussi un chef-d'œuvre dans son genre. Le récit naturellement résumé de M. Thiers a toute la couleur et l'animation de la narration détaillée de Southey. Ces deux historiens ont d'ailleurs plusieurs qualités communes dans le style.

REVUE BRITANNIQUE (MARS 1845).

*Costa-Cabral et M. Thiers.* — Nous avons publié dernièrement un article rempli de renseignements curieux sur la situation actuelle du Portugal; on trouvera ici quelques détails nouveaux sur les chambres portugaises et sur le ministre qui y exerce aujourd'hui tant d'influence.

« Au premier aspect, il existe une grande ressemblance entre Costa Cabral et M. Thiers. Chez l'un et chez l'autre, nous trouvons la même aptitude universelle, la même promptitude de compréhension, la même excitabilité vive, le même besoin d'activité, de mouvement, de hardiesses ou de témérités, qualités d'autant plus frappantes qu'elles ne sont pas communes parmi les hommes d'État des gouvernements actuels, soit constitutionnels, soit absolus. Physiquement, ces deux politiques ont encore plus d'un trait de ressemblance : on remarque chez tous les deux la même exiguïté de taille, le même regard ardent, la même pâleur morbide (résultat d'une vie de travail, de veilles et d'inquiétudes). Si la discussion s'échauffe ou si elle effleure un sujet favori, elle produit sur tous les deux le même accès de passion, qui va presque à l'enthousiasme ; mais devant le parlement leur manière d'être diffère essentiellement, et l'on pourrait souhaiter au ministre portugais quelque chose de ce calme ironique qui n'abandonne jamais le député d'Aix, soit qu'il ait à répondre aux attaques d'une opinion contraire à la sienne, soit qu'il ait à subir l'interruption d'une opposition orageuse. Malheureusement pour Costa-Cabral, il est plus difficile de conserver son sang-froid au couvent de San-Bento qu'au palais du Luxembourg ou au palais Bourbon. Les graves pairs de France sont toujours des gens bien élevés; leur opposition est rarement malicieuse, plus rarement encore insultante ; la chambre des députés elle-même a un certain décorum, une certaine élégance de bonne compagnie, et si l'on excepte quelques séances malheureuses, on ne s'y porte que des bottes courtoises, ou, si l'on s'y assassine, c'est avec le stylet de l'épigramme parisienne, et non avec les gros bâtons, les

lourdes massues de cette *populace* représentative qui s'appelle les chambres portugaises. Nous comprenons que M. Thiers conserve son aisance, sinon une majesté imposante, au milieu des déclamations ou réclamations plus ou moins sérieuses et bruyantes de ses adversaires; nous comprenons que, lorsqu'il est interrompu, il puisse encore s'appuyer nonchalamment sur le rebord de la tribune, croiser ses bras comme Napoléon, ou avaler un verre d'eau sucrée, puis, avec son fin sourire, reprendre son discours au point où il l'a laissé; mais les chambres de Lisbonne (l'héréditaire aussi bien que l'élective) sont encore des assemblées novices, qui ont à faire, sinon leur éducation de salon, du moins leur éducation politique. Les murmures là sont des mugissements, les cris des vociférations, les gestes des menaces à poing fermé, les apostrophes des injures de taverne. Par exemple, un membre de l'opposition dit à un ministre : « Sous votre gouvernement, tout est concussion et simonie! » Le ministre se lève et crie à son antagoniste : « Lorsque vous étiez dans le cabinet, vous voliez bien plus audacieusement! — Non, réplique l'autre, c'est vous qui êtes le plus gros voleur des deux! » En vain le président agite sa sonnette de toute la vigueur de son bras, personne ne veut écouter que sa propre parole : une foule d'orateurs ou de criards se lève, prend d'assaut la tribune, ou, debout sur les bancs, déclame à qui mieux mieux, tandis que la galerie ajoute au tumulte le tapage de ses applaudissements. Si, dans de pareilles circonstances, un ministre ne maintient pas toujours son impassibilité, il ne faut pas oublier que le sang portugais coule aussi dans ses veines de ministre. J'étais dernièrement présent à une de ces séances si fréquentes, et j'aurais bien volontiers pris place à côté de Costa-Cabral, pour lui offrir le verre d'eau sucrée parlementaire, lorsqu'à force de grossir sa voix pour dominer l'orage, il la perdit tout à fait. C'était à la chambre des pairs, où l'on pouvait croire la discussion terminée, sinon par les arguments, du moins par l'extinction des voix, qui rendit tout à coup muets le ministre et les stentors les plus furieux de l'opposition. Mais, profitant enfin de cette trêve forcée, se leva le comte de Lavradio, dont l'organe est si faible, qu'il n'avait réellement que cette chance pour se faire entendre. Au lieu de donner une leçon de modération aux

orateurs restés ainsi sur le champ de bataille, le comte, abusant à son tour de la circonstance et de son aigre faucet, se lança dans un *crescendo* de diatribes et de personnalités qu'on n'eût jamais attendues d'un diplomate et d'un homme du monde. Le lendemain, devait avoir lieu la discussion sur l'admission des pairs miguélistes, question délicate en Portugal, où les signataires de l'adresse qui invita don Miguel à s'emparer du trône appartiennent tous aux plus hautes familles. Aussi, le lendemain, tous les enrouements avaient cessé : l'occasion était trop belle pour ne pas reprendre les personnalités antiparlementaires. Malgré l'amnistie, malgré la sonnette du président, plusieurs des grands seigneurs amnistiés furent nominativement traités de parjures et de traîtres.

« Cette grossièreté de langage s'étend à tout ce qui touche à la politique; elle est d'autant plus remarquable que les Portugais se piquent d'être la politesse même, et portent réellement, dans les relations de la vie, une excessive courtoisie, un vrai raffinement de manières qui étonne les voyageurs du nord. Mais c'est là un vernis superficiel, c'est un masque qui tombe aussitôt que la politique est mise sur le tapis. Vous voyez alors le pair le plus affable, le député le plus caressant, changer leur sourire en grimace haineuse et maligne; la voix qui tout à l'heure affectait les intonations les plus affectueuses, se met au diapason de l'injure et accumule outrage sur outrage.

« Pendant les élections de 1842, un des électeurs choisis (c'est le système du double vote qui règne en Portugal) vota dans le sens ministériel, quoique ses amis politiques attendissent de lui un vote contraire. Le lendemain, dans le journal *la Revoluçao de Setembro*, parut contre lui cette sentence d'excommunication imprimée en grosses lettres qui remplissaient toute une page de la feuille : « En « conséquence de sa trahison et de son infidélité politique, pour le « punir de son outrage envers le collége électoral de l'Estramadure « et de son vote en faveur du plus odieux des gouvernements, Jao-« Antonio Rodriguez y Miranda est ici voué au mépris public! »

---

## REVUE BRITANNIQUE (OCTOBRE 1845).

### HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par M. THIERS (1).

L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* a été saluée à Paris avec toute l'exaltation de l'espérance et du triomphe. En Angleterre, quoique nous n'ayons été ni si impatients ni si enthousiastes, ce serait en vain qu'on voudrait nier que l'ouvrage de M. Thiers a excité aussi un intérêt plus qu'ordinaire. Ce ne sont pas naturellement les mêmes motifs qui ont ému les lecteurs des deux pays. En France, et plus particulièrement à Paris, on devine tout ce qui appelle l'attention sur une pareille histoire : l'époque qui en est le

(1) NOTE DU DIRECTEUR. Nous avons promis à nos lecteurs de leur faire connaître le jugement des grandes Revues anglaises sur l'ouvrage de M. Thiers. Notre intention avait été de commencer par celui de la Revue tory (*Quarterly Review*); mais ce recueil trimestriel a cru devoir analyser d'abord l'*Histoire de la Révolution*, et n'est pas encore arrivé au *Consulat* dans son premier article. Nous donnons aujourd'hui le jugement de la *Foreign Quarterly Review*, organe du parti whig qui, en politique, s'est placé sous le patronage de lord Palmerston.

Cet article, comme celui de la Revue tory, débute par hors-d'œuvre biographique que, d'accord avec le traducteur, nous avons supprimé en grande partie, parce qu'il faut le dire, les critiques anglais ont eu le mauvais goût d'aller puiser leurs anecdotes sur M. Thiers dans des pamphlets publiés, en France même, à une époque où l'historien-ministre était calomnié jusque dans sa vie privée, par des recueils périodiques qui (circonstance assez originale) prétendaient volontiers traduire de l'anglais quelques-uns de leurs articles sur les illustrations de l'empire et de la révolution de Juillet. La REVUE BRITANNIQUE est toujours restée étrangère à ces luttes de parti : elle n'a point de rétractation à faire pour le passé ; elle ne veut pas être exposée à en faire pour l'avenir. Mais si son indépendance envers les hommes qui ont été ministres, envers ceux qui le sont, et envers ceux qui le seront encore, ne va pas jusqu'à traduire des libelles, elle lui permet de laisser à la critique étrangère toute sa liberté de critique littéraire. Nous avons dit notre opinion personnelle sur l'ouvrage de M. Thiers : nous sommes donc doublement rassurés sur ce que peut penser l'historien de l'opinion des Revues anglaises, là où cette opinion peut paraître sévère, injuste, injurieuse même à ceux qui sont comme nous les admirateurs de son talent. Quant à sa biographie, nous sommes prêts aussi à l'insérer dans la *Revue britannique*, lorsque ce sera une véritable biographie et non un pamphlet calomnieux. Si, dans l'article que nous publions aujourd'hui, il est resté quelque allusion malveillante, nous protestons contre toute solidarité qu'on voudrait attribuer à la *Revue Britannique*.

sujet, l'homme étonnant qui occupe le premier plan du tableau, la révélation des ressorts secrets de son administration et de son gouvernement, enfin, la personne même do l'écrivain remarquable qui s'est imposé la tâche de raconter des scènes si dramatiques et des événements auxquels rien ne peut se comparer dans les annales du monde. Parmi ces causes qui excitent aussi une ardente curiosité en Angleterre, en Allemagne et en Amérique, n'oublions pas ce désir d'étudier à la fois le héros et l'historien, qui, l'un et l'autre, sont montés si haut après être partis de si bas, qui, l'un et l'autre, sont tombés après avoir conquis par eux-mêmes une si brillante fortune... alternatives rapides, bien faites pour vivement préoccuper ces paisibles lecteurs à qui il n'a pas été donné d'être hier un petit officier d'artillerie et demain un empereur, ni mêmo hier un homme de lettres pauvre, et demain un premier ministre.

Les premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution* annoncèrent bientôt tout ce qu'on devait attendre d'un esprit qui exposait, d'une manièro à la fois si claire et si pittoresque, ce qu'on appelle en France les *situations* des partis et des individus. Une page do M. Thiers était souvent tout un tableau brillant de couleurs et de vie. Le lecteur voyait de ses yeux les moindres détails du récit. Dans l'arène rouverte à toutes ces passions ardentes et terribles, spectateur d'abord désintéressé, il se sentait transporté ou entraîné comme les gladiateurs eux-mêmes, passant alternativement de la confiance au désespoir, du triomphe à la défaite... admirable résultat d'un style en apparence si simple et si facile, mais animé de touto la conviction personnelle de l'écrivain.

Quoique dans plusieurs passages de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* nous retrouvions quelques beaux vestiges de ces formes dramatiques, de cette chaleur enthousiaste, de ces descriptions pittoresques, nous y regrettons plus souvent encore l'absence de la jeunesse et de la sincérité qui entretinrent autrefois la verve de l'historien et l'intérêt du lecteur pendant dix volumes. La vie politiquo de M. Thiers a sans doute détruit le *prestige* qui ajoutait un charme indéfinissable à son vrai talent. Au publiciste qui parlait si bien des libertés publiques dans *le Constitutionnel* d'abord, et puis dans *le National*, a succédé l'homme voué au pouvoir, l'ex-ministre qui

est prêt à accepter de nouveau un portefeuille, non pas pour faire triompher ses principes ou son parti, mais pour assouvir sa soif de grandeur personnelle. Nous n'avons plus devant nous l'éloquent panégyriste de Danton, celui qui réhabilitait la mémoire de Hérault de Séchelles, celui qui exaltait l'énergie républicaine de Hoche, mais le politique qui, dans le maniement des affaires, a perdu ses anciennes illusions avec ses premières sympathies.

L'*Histoire de la Révolution française* se terminait avec le Directoire.

Le Directoire avait duré quatre ans, depuis le 14 brumaire an IV jusqu'au 18 brumaire an VIII. Son personnel et ses actes sont appréciés avec trop d'indulgence par M. Thiers. Letourneur manquait d'énergie; Laréveillère était la dupe d'une imagination malade; Rewbell, aimable homme dans sa famille, était un sauvage brutal et féroce dans la vie publique; Carnot n'est pas le seul qui l'ait accusé de péculat. Gohier était sans doute un honnête homme; avocat de troisième ordre quant au talent, il avait toujours dans la bouche les mots de patrie, de vertu et de liberté; mais il faut quelque chose de plus que des mots pour gouverner des hommes. Nous avons déjà assez qualifié Barras, et cependant nous avons oublié un de ses vices; Barras était un joueur de profession. Personne n'a jamais mis en doute la probité et les bonnes intentions de Carnot : reste Sieyès, celui de tous les directeurs dont le portrait semble tracé avec le plus de soin dans l'ouvrage de M. Thiers. Selon nous il y est aussi trop vanté, et cet abbé républicain y reçoit plus d'honneur que n'en mérite son importance réelle. On aura beau lui attribuer la réunion des trois ordres, la division de la France en départements et la création de la garde nationale, ce n'est pas encore assez pour dire qu'on lui dût les plus grandes et les plus belles conceptions de la révolution française, ni (assertion contradictoire) que, quoique privé d'éloquence, il fût presque le rival de Mirabeau! Réservé, silencieux, ou s'exprimant par courtes phrases, Sieyès était quelquefois élevé, quelquefois vide, plus souvent obscur, sec dans la discussion, abusant de la métaphysique, fatigant. D'un tempérament froid et flegmatique, son silence passait pour sagesse, sa réserve pour profondeur; mais il était à la fois orgueilleux et vain : en flattant

sa vanité ou son orgueil, ce n'était pas difficile d'exercer de l'ascendant sur lui (1).

Dans la France de l'an VIII, sans doute l'abbé Sieyès avait encore une grande réputation comme homme d'État; mais après tout ce n'était qu'un théoricien, et si indolent, que le style de ses brochures était même le produit d'une autre main. Lord Malmesbury, avec sa sagacité habituelle, dit que Napoléon l'eut bientôt deviné, s'en servit et le mit de côté. Le prince de Talleyrand (aussi sagace observateur des hommes et des choses) pensait comme Napoléon : *Sieyès est un homme très-profond!* lui disait-on un jour. « *C'est creux, tres-creux*, que vous voulez dire, » répondit le prince avec sa spirituelle nonchalance. Au portrait flatté que fait M. Thiers de cet idéologue, nous préférons celui que nous devons à un homme que Canning appelait un des plus remarquables d'un siècle remarquable entre tous les siècles; nous voulons parler de Burke, qui disait .

« L'abbé Sieyès a des tiroirs remplis de constitutions toutes « prêtes, étiquetées, classées, numérotées, pour tous les temps, « pour toutes les circonstances, pour tous les goûts; les unes sim- « ples, les autres ornées; les unes faciles à comprendre, les autres « compliquées; il en a de toutes les couleurs, couleur de sang et « couleur *boue de Paris*; des constitutions avec ou sans directoire, « avec ou sans conseil des anciens, avec ou sans conseil des cinq- « cents, ou sans conseils du tout; des constitutions où les électeurs « choisissent les représentants du peuple, d'autres où les représen- « tants choisissent les électeurs; des constitutions avec des repré- « sentants en habits longs ou en fracs, en pantalons, en culottes ou « sans culottes, enfin avec des électeurs payant le cens ou n'en « payant aucun. Bref, sa boutique en contient pour tout le monde : « entrez, vous serez servi, pour peu que vous aimiez sous une forme

(1) Pour prouver que telle était l'opinion générale sur Sieyès, nous citerons l'opinion de Repnin au czar : « Sieyès vit isolé à Berlin; on craint de l'approcher. Il voit de temps en temps le ministre d'Espagne, aussi taciturne que lui. Son mot de ralliement est *silence* et *profondeur*. Jamais personne ne fut moins séduisant que ce Provençal, dont le pédantisme orgueilleux ne respecte l'orgueil de personne, dédaigne les bienséances, se croit dispensé d'adresse, et imagine que ses semblables doivent s'abaisser devant les hauteurs de son intelligence. (Dépêches du prince Repnin au czar, juillet 1798.)

« quelconque le pillage, l'oppression, l'emprisonnement arbitraire, « la confiscation, l'exil, les tribunaux révolutionnaires et le meurtre « légal. »

Bonaparte eut bientôt convaincu Sieyès qu'il fallait le laisser gouverner et se contenter de rêver des constitutions. Le jeune général était un grand travailleur, très-brusque, mais ni morose ni boudeur comme l'abbé. Il savait tour à tour charmer par la douceur ou subjuguer par la force du caractère. Nous consentons à mettre Bonaparte sur ce piédestal, sans croire, avec M. Thiers, qu'il soit nécessaire de déprécier Bernadotte comme un *esprit médiocre*. Que Bernadotte fût vain, qu'il fût ambitieux, nous le nierons pas; mais ce dont nous ne conviendrons pas en Angleterre, c'est que, parce qu'il se tint d'abord à l'écart et puis se sépara de Napoléon, il ait mérité d'être traité d'*esprit médiocre*, cet homme d'un jugement si sain, d'un bon sens si parfait, cet appréciateur perspicace des hommes et des événements.

L'état de misère et de souffrance auquel étaient réduites les armées à cette époque (novembre 1799) est bien décrit dans les pages de M. Thiers, et l'exposé de la situation financière est fait avec une concision et une clarté qui peuvent être proposées en exemple à notre chancelier de l'échiquier actuel. On reconnaît au tableau de l'*agiotage* une main de maître, comme si M. Thiers réunissait la science pratique d'un agent de change à celle d'un Say et d'un Forbonnais. M. Thiers passe de ces sujets, peu attrayants en eux-mêmes, aux manœuvres des royalistes, qu'il prétend avoir été *toutes excitées et soutenues par les Anglais*. Nous protestons contre cette assertion de l'historien. Aucun homme d'État de quelque importance en Angleterre, à l'exception de M. Windham, ne s'intéressa beaucoup aux royalistes; cette indifférence est un texte de plaintes perpétuelles dans la correspondance des Puisaye, des Caumont et des autres émigrés. M. Pitt, avec sa pénétration, vit bientôt la folie de cette race pervertie, qui n'avait rien appris et rien oublié. Quant à lord Grenville, quoiqu'il eût de violents préjugés contre le nouvel ordre de choses en France, il ne se prêta jamais aux projets insensés de la clique émigrante.

En étudiant cette période première du consulat, nous sommes

surtout frappés de l'étendue et de l'unité des vastes plans de Napoléon, de son infatigable énergie et de sa persévérance pour les exécuter. Pour gouverner et diriger les masses, il n'est aucun sacrifice qui l'effraye, aucun travail qui le décourage. Tous ses actes se distinguent par le génie de l'organisation. Il centralise l'intelligence de la France, sa force morale et sa force physique, pour en faire le levier d'une puissance suprême, qu'elle soit maniée par le consul ou l'empereur.

La grande supériorité de Napoléon sur tous les hommes que la fièvre brûlante de ce temps-là avait usés et épuisés avant que son jour fût venu, consistait dans son talent à confisquer à son profit personnel tous les caractères mâles et énergiques de la révolution; la plupart hommes d'action, quelques-uns hommes de réflexion et de pensée. Il y en eut qu'il éblouit, il y en eut qu'il humilia, il y en eut qu'il éleva, d'autres qu'il trompa; mais tous, il les rendit tributaires de sa forte volonté, et le plus grand nombre, il sut les attacher à sa fortune par cette indéfinissable fascination qu'il posséda plus que personne au monde. Comment expliquer autrement le double ascendant de sa volonté indomptable et de ses manières persuasives, qui lui assura la collaboration des Talleyrand et des Fouché de Nantes, des Noailles et des Treilhard, des Narbonne et des Maret, des Portalis et des Murat; du proscrit et du proscripteur, du thermidorien et de l'ami de Robespierre, du banni de fructidor et du déporté de Sinnamary? C'est dans cette unité d'un pouvoir construit avec les éléments de l'anarchie, c'est dans la fusion des partis hostiles en un centre de nationalité, — nationalité représentée par lui-même, — que le premier consul se montre réellement grand. Cette réflexion que nous faisons là, M. Thiers aurait pu la faire; mais il la réserve sans doute pour se résumer, et préfère continuer son récit.

Les deux passions dominantes de Napoléon furent sa gloire personnelle et la grandeur de la France. Il inaugura le consulat par les actes d'une politique sage et tolérante; il brisa les fers des otages retenus au Temple et délivra les prêtres relégués dans les îles de Ré et d'Oléron. Il eut encore d'autres mérites. Les naufragés de Calais (et du nombre était le libéral duc de Choiseul) furent arrachés

par lui à la justice révolutionnaire. Ces actes obtinrent l'applaudissement universel; ce qui prouve que le sentiment moral renaissait dans la nation. Sous le Directoire, on se fût récrié contre ces concessions indignes; sous le Consulat on admira la modération unie à la force : tant il est vrai aussi, comme M. Thiers le remarque, que, pour être modéré avec honneur, il faut qu'un gouvernement soit fort. Bonaparte, cependant, fut rigoureux pour l'opposition républicaine, dont il expatria trente-huit membres et en emprisonna dix-huit à La Rochelle. Parmi ces derniers, un nommé Sorry avait offensé publiquement Talleyrand, qui était ministre des affaires étrangères. Ce diplomate, toujours clément et aussi humain qu'adroit, intercéda pour son ancien ennemi : on peut rester bon chrétien en cessant d'être évêque!

En voyant l'ordre rétabli, quelques chefs royalistes s'imaginèrent que le premier consul jouerait le rôle de Monk. MM. Hyde de Neuville et d'Andigné lui demandèrent une entrevue. Napoléon les écouta avec patience, mais il leur répondit avec franchise qu'il n'avait d'autre but, en réunissant tous les partis, que de faire les affaires de la révolution *convenablement comprise*. La Vendée était encore en armes; le premier consul y fit allusion, en ajoutant que, disposé à traiter avec les insurgés à des conditions raisonnables, il les exterminerait jusqu'au dernier s'ils le bravaient trop longtemps. Bientôt après, une suspension des hostilités fut signée entre le gouvernement consulaire et les Vendéens, représentés par MM. de Châtillon, d'Autichamp et de Bourmont (qui devait depuis servir l'empire et la restauration).

Parmi les puissances étrangères, la Prusse et l'Espagne étaient alors les seules en paix avec la France; d'adroites manœuvres concilièrent aussi au premier consul l'empereur Paul, mécontent des coalisés.

La paix avec la Prusse n'était au fond qu'une trêve : ce royaume observait réellement une neutralité pusillanime et égoïste; son souverain était un bonhomme, naturellement pacifique. Son ministre Haugwitz avait les mêmes goûts, selon M. Thiers, qui oublie d'ajouter qu'Haugwitz s'était imprégné des idées de la révolution française, et qu'il avait pour protecteurs madame de Lichtenau et Lom-

bard, le secrétaire du cabinet, par l'intermédiaire de qui il acquit tout à coup une grande fortune en jouant sur les fonds. Sir James Harris, dans une de ses dépêches, se loue, il est vrai, de son caractère communicatif et amical; mais des documents posthumes et l'événement ont prouvé depuis que, s'il n'était pas à la solde de la France, il avait du moins un penchant décidé pour les intérêts français. Ce ne fut donc pas probablement sans des raisons *de poids* qu'il poussa le roi son maître à accepter l'office de médiateur, et Bonaparte, prompt à profiter des dispositions favorables d'une cour étrangère, envoya son aide de camp Duroc à Berlin, chargé ostensiblement d'une mission de courtoisie, mais par le fait pour exprimer les intentions personnelles du premier consul. Duroc réussit de toutes les manières. Le grave M. Bignon prétend qu'il charma la reine de Prusse en lui répondant naïvement, sur les crocodiles du Nil, qu'il n'en avait jamais vu. Un jeune officier français, arrivant d'Égypte, convenir de n'avoir pas vu un crocodile! On s'attendait probablement à entendre un soldat gascon décrivant des monstres et rivalisant avec les menteurs arabes. Duroc fut simple et vrai : on trouva cela admirable!

Tous les généraux républicains n'avaient pas l'ingénuité de Duroc. Le général Beurnonville avait précédé M. Otto dans l'ambassade de Prusse. M. Thiers nous le donne pour un franc militaire, honnête, ouvert, modéré, etc. Mais Beurnonville mérite-t-il bien ce panégyrique? N'était-il pas le même général qui fit à son gouvernement ce fameux rapport sur l'affaire de Pelligen, entre les Autrichiens et les Français; rapport où il était dit que les Autrichiens, après trois heures d'un terrible combat, perdirent une partie de leur armée, tandis que les Français en furent quittes *pour le petit doigt d'un grenadier* (ce qui fit remarquer à un plaisant que *le petit doigt n'avait pas tout dit*)? N'est-ce pas le même Beurnonville encore, qui eut l'ambassade de Madrid, après celle de Berlin, qui fut sénateur sous l'empire, et puis, le 1er avril 1814, ayant voté l'expulsion de l'empereur, devint membre du gouvernement provisoire, transition complaisante de l'empire aux Bourbons? Nous n'appellerions pas, en Angleterre, *franc*, *ouvert*, *loyal*, un diplomate qui tournerait ainsi casaque : mais M. Thiers n'entend peut-être

pas la *franchise* et la *loyauté* comme on l'entend en Angleterre.

L'élargissement des prêtres, les sentiments pacifiques témoignés à l'Europe, l'armistice conclu sur le Rhin, la réception cordiale faite à Duroc en Prusse, firent croire à la paix. Le nouveau gouvernement eut la confiance; la confiance lui donna du crédit; l'argent remplit le trésor, les armées en eurent leur part; l'anarchie courba la tête : tous les bons citoyens espérèrent.

L'admiration excitée en France par Napoléon gagna l'Europe. Tous ceux que leurs fonctions mettaient tous les jours en rapport avec le premier consul, ou qui travaillaient avec lui, s'en allaient répétant partout que le jeune général, l'égal, pour le moins, de tous les généraux de son temps, et qu'aucun des généraux de l'antiquité ne surpassa peut-être, était de plus un administrateur accompli et un politique profond. Ils se disaient eux-mêmes éclairés par les inspirations de son intelligence et la promptitude de son coup d'œil. Roger Ducos ne parlait plus que de ce génie merveilleux. Sieyès, lui-même, reconnaissait enfin qu'il avait trouvé son maître, quoique cet esprit jaloux fît sans doute ses réserves; mais on doit croire à l'admiration, à la fois plus sincère et plus soumise, de Talleyrand, de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, de Rœderer, de Boulay de la Meurthe, de Defermon, de Réal, de Dufresne.

Sieyès du reste, dans sa vanité, espérait bien imposer à Bonaparte lui-même la constitution de l'an VIII, qu'il avait méditée longtemps comme le dernier mot de la science métaphysico politique, et dont, grâce à la plume de M. Boulay (de la Meurthe), il parvint enfin à accoucher sans le violent effort d'écrire lui même. Cette *conception remarquable*, que M. Thiers déclare *digne de la postérité*, ne nous paraît à nous, comme à Napoléon, qu'une niaiserie pompeuse : nous comprenons que Napoléon n'ait été que très-médiocrement séduit par la théorie de la pondération des pouvoirs, et encore moins par ce *Grand Électeur*, dont l'abbé se réservait *in petto* les attributions. M. Thiers analyse longuement le chef-d'œuvre de son compatriote : il se garde bien de citer le sarcasme par lequel le futur empereur fit justice de cette invention ridicule. « Comment avez-vous pu croire, citoyen Sieyès, qu'un homme d'honneur, qu'un homme de talent et de quelque capacité dans les affaires,

voulût jamais consentir à n'être qu'un cochon à l'engrais de quelques millions dans le château royal de Versailles? »

Le Grand Électeur ne prit donc pas. Mais à sa place il y eut un premier consul, avec deux seconds consuls pour mieux dissimuler l'omnipotence réelle du premier. La plus pratique des conceptions de Sieyès, son conseil d'État, fut conservé dans la nouvelle constitution, et survit encore dans la constitution actuelle de la France. La constitution de l'an VIII ne contenait aucune déclaration de droits, mais elle garantissait la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile des citoyens, la responsabilité des ministres et des agents inférieurs. Le gouvernement se réservait la possibilité de suspendre l'action de la constitution tout entière dans les cas extraordinaires. Au premier consul appartenaient d'ailleurs la nomination directe de tous les fonctionnaires de la république, de tous les membres des conseils de département et des municipalités, des préfets, des sous-préfets, des maires, des officiers de terre et de mer, des conseillers d'État, des ambassadeurs, des juges civils et criminels, la signature des traités, la conduite de la guerre, bref tout le gouvernement. Le général Bonaparte fut nommé premier consul pour dix ans. *Par qui* fut-il nommé? M. Thiers n'en dit rien: mais il ajoute qu'on ne peut dire qu'il *fut choisi*, car la situation et la crise des affaires le désignaient seul. Nous acceptons la phrase tout entière : le général Bonaparte fut reçu des mains de la victoire et de la nécessité. L'abbé déconfit, n'aimant pas les places secondaires, dans lesquelles, pour nous servir de sa sotte expression, il eût été *absorbé*, refusa le titre de second consul, et, à son défaut, Napoléon prit Cambacérès, jurisconsulte éminent, homme de tact et de prudence; la troisième place devint le partage de M. Lebrun, écrivain de distinction. Quant à Sieyès, on lui donna à composer le sénat, et là était son rôle naturel, nous dit M. Thiers avec une finesse qui ressemble ici à la naïveté. Mais quelque chose consola plus solidement l'*oisiveté méditative* de l'abbé publiciste : Napoléon lui fit décerner la propriété du domaine de Crosne, en ayant la délicatesse de la demander au sénat par un message consulaire, « en faveur de celui qui avait éclairé le peuple par son esprit et honoré la révolution par ses vertus! » — Comédie dont tout le monde ne

fut pas dupe, comme le prouvent maintes épigrammes que M. Thiers ne cite pas, et entre autres celle-ci :

Sieyès à Bonaparte a fait présent d'un trône,
Sous ses pompeux débris croyant l'ensevelir ;
Bonaparte à Sieyès a fait présent de Crosne,
Pour le payer et l'avilir.

Le règne de la violence avait cessé ; ce fut le tour de l'amour des honneurs et des places. Les ardents révolutionnaires et ces hommes du lendemain, qui attendent patiemment le succès, se montrèrent candidats également avides pour être les uns membres du corps législatif, les autres conseillers d'État, préfets, etc.

Le conseil d'État fut bientôt organisé. Le premier consul le divisa en cinq sections : 1° finances ; 2° législation civile et criminelle ; 3° armée et guerre ; 4° marine ; 5° intérieur. Les premiers membres de la section de la guerre furent Lacuée, Brune et Marmont ; ceux de la marine, Champagny, Ganteaume et Fleurieu ; ceux des finances, Defermou, Duchâtel, Dufresne ; ceux de la justice, Boulay (de la Meurthe), Berthier, Réal ; ceux de l'intérieur, Rœderer, Cretet, Chaptal, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Fourcroy, — tous, ou la plupart, hommes capables. Afin de prouver que le précédent des opinions ne serait point une barrière si l'individu avait du talent, le premier consul désigna pour la section des finances M. Devaisnes, suspect d'opinions royalistes, mais distingué par ses connaissances pratiques. Le sénat réunit sur ses bancs plusieurs noms d'une célébrité européenne : d'abord Bertholet, Laplace, Monge, Tracy, Volney, Cabanis, Kellermann, Garat, Lacépède, Ducis ; puis, dans une liste supplémentaire, Lagrange, Darcet, François de Neufchâteau, Daubenton, Bougainville, Perregaux, Choiseul, etc.

Le tribunat pouvait opposer à ces noms diversement distingués quelques illustrations non moins remarquables : Chénier, Andrieux, Chauvelin, Al. de Girardin, Benjamin Constant, Daunou, Riouffe, Bérenger, Ganilh, Ginguené, Laromiguière, J. B. Say, etc.

La première manifestation d'un gouvernement à la fois libéral et fort parut dans une décision du conseil d'État (27 décembre 1799)

abolissant la loi qui excluait les parents d'émigrés et d'ex-nobles des fonctions publiques, attendu que ces lois étaient contraires aux principes de la nouvelle constitution. Quelques-unes des victimes du Directoire et du gouvernement précédent, qui n'avaient pas été régulièrement condamnées, eurent l'autorisation de rentrer en France, à condition qu'elles se retireraient dans une résidence indiquée par le gouvernement. Les proscrits de fructidor furent particulièrement compris dans cette mesure, et Boissy-d'Anglas, Dumolard, Pastoret, purent habiter Annonay, Dijon et Grenoble. Carnot, Portalis, Quatremère de Quincy, Siméon, Villaret-Joyeuse, Barbé-Marbois et Barrère, rappelés aussi, eurent la permission de résider à Paris. Fixer dans la capitale des hommes tels que Carnot, Portalis et Siméon, c'était dire clairement, comme le remarque M. Thiers, que le gouvernement se proposait d'employer leurs talents.

Les églises se rouvrirent au culte public : chacun eut le libre exercice de sa religion. Il y eut, il est vrai, certaines autorités locales qui, voulant enchaîner encore le catholicisme aux formes révolutionnaires, prétendaient substituer le décadi au dimanche, le dixième jour du calendrier républicain au septième de la semaine chrétienne ; mais le premier consul s'expliqua clairement, et chaque communion put célébrer ses offices conformément à son rituel. Relativement aux prêtres, une promesse de fidélité à la constitution remplaça l'ancien serment. Dans le courant de décembre 1799, des honneurs funèbres furent décernés à Pie VI, le même pontife dépouillé des légations par Bonaparte, chassé de Rome par son aide de camp Berthier, arrêté ensuite par les agents du Directoire et conduit à Valence. M. Thiers se dispense de faire aucune allusion à ces actes, ni aucune réflexion sur l'inconséquence de ces vains hommages, *inane munus*, rendus aux cendres du pape défunt. L'esprit religieux se réveillait réellement à cette époque, et il éclata dans les témoignages de respect qui furent spontanément prodigués par la population à la mémoire de cet infortuné Pie VI. On abolit aussi sans réclamation aucune la fête barbare de l'anniversaire du 21 janvier. Sous le Directoire, le général Bonaparte n'avait pas dissimulé sa répugnance pour cette commémoration régicide, « non pas, dit « M. Thiers, qu'il songeât à honorer d'avance la royauté qu'il devait

« rétablir un jour sur sa tête, mais désirant braver publiquement « un sentiment contraire à ses sentiments personnels. »

Évidemment une ère nouvelle commençait pour la république, lorsque, le 1er janvier 1800, s'ouvrit la session législative. On attendait avec une vive anxiété la parole des assemblées délibérantes; car, depuis longtemps, la voix publique était muette. La tombe s'était fermée sur l'éloquence de Mirabeau, de Barnave et de Vergniaud; mais à travers les différentes phases de terreur et de tyrannie subies par la nation, survivaient encore quelques esprits indépendants prêts à réclamer la liberté de la tribune, des hommes tels que Chénier, Andrieux, Ginguené, Tracy et Cabanis, fidèles à la révolution, sans avoir été terroristes, spoliateurs ou persécuteurs. Ils désiraient sans doute un pouvoir exécutif capable et fort; mais ils n'avaient jamais prétendu transférer à un officier de fortune le monopole des attributions monarchiques. Il est possible que Benjamin Constant n'eût pas des opinions si arrêtées; il était tout au moins l'expression des idées de madame de Staël et de son parti. Or, madame de Staël, après avoir beaucoup admiré le jeune général, n'avait plus que de la haine contre le premier consul, par suite de quelques termes peu galants dont celui-ci s'était servi en parlant d'elle; et elle dicta à Benjamin Constant une opposition qui fit quelquefois payer fort cher à Bonaparte le dédain dont il avait cru l'accabler. Benjamin Constant n'était pas le seul qui fût d'un autre avis que le sien dans le tribunat, et *le Moniteur*, chargé de répondre indirectement à ces contradicteurs chagrins, leur lança bientôt des comparaisons amères entre les tribuns de Paris et les tribuns de Rome. Cependant les discours de ceux qui cherchaient à l'entraver n'arrêtaient pas plus le consul législateur dans ses plans de réorganisation judiciaire et administrative, que les escarmouches d'un parti ennemi n'auraient arrêté le général à la guerre Après quelques accès d'humeur et d'impatience, il allait en avant. Par ses ordres, deux projets importants furent soumis au corps législatif : l'un concernant l'administration départementale et municipale, — celui qui devint ensuite la fameuse loi du 28 pluviôse an VIII; l'autre, qui avait pour objet de refondre le système judiciaire.

M. Thiers examine ce qu'était le système des administrations

cantonales, sous la Convention nationale, et la confusion administrative où il avait abouti. Il fait luire le jour d'une critique claire et ingénieuse sur ce chaos, et remarque que l'esprit simple et juste du premier consul, guidé par son caractère actif et résolu, découvrit la vraie solution de toutes les difficultés. Le pouvoir exécutif était presque entièrement concentré en lui, et le pouvoir législatif divisé en plusieurs assemblées délibérantes. Il était donc naturel de placer à chaque degré de l'échelle administrative une petite assemblée délibérante, conseil de département, d'arrondissement ou de commune, pour conseiller ou contrôler le pouvoir exécutif, spécialement chargé du rôle actif. A cette simple, claire et féconde idée, dit M. Thiers, est due l'excellente administration qui existe à présent en France. M. Thiers fait là un peu trop belle la part du héros de son histoire. Un système municipal avait été établi depuis longtemps par l'*Assemblée constituante*. Les conseillers, il est vrai, étaient électifs. Tout ce que fit Bonaparte fut de centraliser le système en détruisant l'élection populaire, pour remettre au gouvernement le droit de nommer et de casser ces magistrats. Par le fait il revint à la vieille forme monarchique des intendants de province, sous un autre nom, moins le contrôle des assemblées provinciales et des parlements. Necker appelait spirituellement les intendants les *commis-voyageurs* des ministres. Les préfets étaient-ils autre chose que les commis-voyageurs du premier consul? On nous répondra qu'il y avait un conseil de préfecture; mais le préfet le présidait, et dans le cas d'une différence d'opinion, il possédait une voix prépondérante. Si les conseils de préfecture eussent été composés de magistrats irrévocables, s'ils eussent donné leurs décisions publiquement, ils auraient pu être considérés comme une véritable magistrature municipale; mais nommés par le chef suprême de l'État, et contrôlés par les préfets, les conseils de préfecture n'étaient qu'une institution fondée sur une fausse base. Il est absurde à M. Thiers de nous dire que les conseils de préfecture opèrent en éclairant la justice du préfet, ou qu'ils forment des tribunaux dont l'équité n'a jamais été contestée. Au contraire, ces conseils, à la discrétion du préfet, sont une des fictions les plus malheureuses du système administratif de la France.

Vient ensuite l'organisation judiciaire adoptée par le premier consul. Ce système, dit M. Thiers, avait le double objet de placer la justice à la portée des personnes soumises à la juridiction de la loi, et de leur assurer, au-dessus des tribunaux de la localité, un tribunal d'appel, éloigné sans doute, et dans une sphère élevée d'intelligence, mais éclairé et impartial en raison de sa position sociale et intellectuelle. Encore ici M. Thiers déprécie grandement les réformes de la jurisprudence qui avaient été faites depuis 1789 jusqu'à 1800, comme il exagère l'effet des améliorations introduites par Bonaparte. M. Thiers a-t-il oublié la fameuse nuit du 4 août 1789, où l'Assemblée constituante abolit les juridictions seigneuriales et ecclésiastiques? Peut-il ignorer qu'un an plus tard le décret du 24 août 1790 établit un système entièrement neuf, fondé sur la division territoriale de la France? Ce décret, dont les principes généraux et plusieurs dispositions spéciales subsistent encore, instituait les tribunaux de commerce, les juges de paix, les tribunaux de police municipale, les tribunaux de police correctionnelle, le jury pour les causes criminelles, et la cour de cassation. Nous ne nions pas cependant la valeur de la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), qui créait un tribunal de première instance pour chaque arrondissement, et établissait vingt et un tribunaux d'appel avec une cour criminelle pour chaque département. C'était sous quelques rapports une modification des anciens parlements, et, comme pour rendre l'analogie plus frappante, ces tribunaux furent placés dans les villes qui avaient été le siége des anciennes cours. Ces lois passèrent sans opposition sérieuse, et par suite le premier consul créa d'emblée deux mille juges, trois cents tribunaux de première instance, vingt-neuf cours souveraines; il nomma aussi les préfets, les sous-préfets et les maires. M. Thiers convient franchement que faire ainsi des nominations en masse, c'était s'exposer à quelques mauvais choix, quoique l'esprit général de la mesure fût excellent, parce que le premier consul exclut tous les révolutionnaires exagérés, à moins qu'il n'eût la conviction qu'ils étaient corrigés par l'expérience et ramenés à la modération dont il voulait faire le caractère essentiel de sa politique. La préfecture de Marseille fut donnée à Charles Lacroix, l'ex-ministre des affaires étrangères, homme médiocre, po-

litique faible, et qui avait eu le mauvais goût d'inviter à l'anniversaire du 21 janvier les ministres d'Espagne et de Prusse. Bonaparte nomma à Lyon Français de Nantes; M. Beugnot à Amiens; Letourneur, le financier, ex-membre du Directoire, à Nantes; M. Faypoult à Gand; M. Pontécoulant à Bruxelles, ce même noble Pontécoulant qui avait refusé de défendre Charlotte Corday, et épousé la vieille maîtresse de Mirabeau. M. Thiers se contente de nommer ces messieurs, sans nous les faire connaître. Quelques-uns ne sont que trop connus.

Nous nous permettrons, quant à nous, quelques observations sur ce que l'historien dit du *tribunal des prises*, tribunal qui, selon lui, était devenu nécessaire pour rendre une justice impartiale aux neutres. En 1793, cette juridiction avait été déléguée aux tribunaux de commerce; mais, ne les trouvant pas assez dociles, le premier consul établit à Paris un conseil spécial des prises, supprimé en 1815, et réuni au conseil d'État. La procédure de cette cour n'était pas publique, et ses débats se passaient à huis clos. Il n'y eut guère de négociant ou d'armateur un peu respectable des deux mondes qui n'eût quelque motif de maudire les décisions de ce tribunal funeste. Si nous en voulions citer des exemples relatifs aux propriétés anglaises, on nous croirait coupables de prévention et de partialité; mais nous nous contenterons de faire allusion à l'affaire des navires confisqués à MM. Ridway, Merlins et compagnie, à Anvers; à celle des neutres de l'Elbe et du Weser, dont M. Dukerque de Hambourg fut l'agent; à celle des Américains *la Victoire, la Pauline, la Paix* et *l'Abondance, la Calliope, et cætera.* Heureusement aussi, M. Berryer père a laissé des mémoires où l'on trouve la complète justification de tout ce qui a été dit sur ces cours par les avocats anglais et les juges anglais. Nous renvoyons donc à M. Berryer ceux qui ne s'en rapporteraient pas aux rapports d'Acton et Robinson, ou aux écrits de sir Alexander Crooke et de sir John Stodart.

Il est évident, pour qui lit les observations de M. Thiers sur cette branche du droit public, qu'il connaît mieux les pamphlets dictés par l'esprit de parti que les graves écrits de Valin, Vattel, Heinec-cius, Hubner, Abreu, Wolfius, Bynkershoek, et ces grands

docteurs du code maritime, sir William Scott et sir William Grant.

Le budget de cette année fut estimé à 600,000,000 francs, recettes et dépenses. Comme les revenus ordinaires de l'État ne s'élevaient qu'à 430,000,000 francs, il y avait un déficit de 170,000,000 francs. On discuta beaucoup les moyens de rétablir la balance et l'équilibre, mais sans conclure. La banque de France fut créée à cette époque, avec un capital de 30,000,000 fr. Elle devait être dirigée par quinze régents, et un comité de trois, réduit depuis à un gouverneur.

Le 26 décembre précédent, pour démontrer son amour de la paix, le premier consul avait écrit à l'empereur d'Autriche et au roi d'Angleterre. La réponse de Georges III arriva le 4 janvier à Paris. M. Thiers, avec une assurance égalée par son ignorance, prétend que la continuation de la guerre flattait les passions et les intérêts de M. Pitt. L'illustre chef du cabinet anglais, dit-il, considérait la guerre avec la France comme sa mission, sa gloire, la base fondamentale de son existence politique. Jamais assertion plus inexacte ne fut exprimée en une seule phrase. Depuis l'année 1793 jusqu'à l'époque dont M. Thiers parle, nul n'était plus désireux de la paix que M. Pitt. Maret, depuis duc de Bassano, dit que Pitt l'accueillit très-bien en 1793, et que, si la négociation échoua, ce fut la faute du gouvernement français. « Quelques vingtaines d'individus, dit Maret, qui avaient joué à la baisse sur les fonds, avaient porté la nation à la guerre. Nous devons tous nos malheurs, ajoute t-il, à un principe d'agiotage. » Lord Malmesbury répète plus d'une fois, dans ses lettres à ses amis, que Pitt désirait ardemment en venir à un arrangement quelconque, et qu'il aurait fait tout sacrifice compatible avec l'honneur national, quoique lord Grenville fût pour la guerre et opposé aux négociations. On ne peut nier que M. Pitt ne portât dans la discussion de toute question grave une grande ténacité de caractère et une force de dialectique du premier ordre. Ces qualités, dit M. Thiers, le rendaient peu éclairé, mais puissant. Il est vrai que M. Pitt n'écrivit jamais dans les journaux et les revues; qu'il ne composa jamais une histoire dans l'intérêt d'un parti; qu'il sortit pauvre du ministère comme il y était entré. Peut-être n'est-ce pas ainsi que les hommes d'État *plus éclairés* que M. Pitt entendent la politique; mais, tout whigs que nous sommes,

quelque différence qui existe entre nos opinions et celles de ce grand ministre, nous pensons que l'homme qui, dans un pays où la liberté de la presse et la liberté de la tribune marchaient de front, put se soutenir souvent, seul et sans être secondé, contre ces autres géants intellectuels — Burke, Fox, Sheridan, Windham et Gray, — déploya un plus haut talent que n'importe quel journaliste de la presse parisienne. Nous sommes bien convaincus qu'en France même ce nom vivra encore lorsque peut-être on aura oublié le nain qui l'attaque.

L'Angleterre et l'Autriche résolurent de poursuivre la guerre, et dans le parlement anglais, malgré les rigoureux efforts de l'opposition, les ministres obtinrent de nouvelles et vastes ressources par l'*Income-taxe* (impôt sur le revenu), qui produisait déjà 180,000,000 liv. st. par an. Lorsque M. Thiers suppute cet impôt, il exagère son total réel de 76,000,000 liv. st., petite bagatelle pour un si grand financier.

Le premier consul fit alors tout ce qu'il put afin de se mettre bien avec la cour de Berlin, et d'obtenir du roi de Prusse ses bons offices auprès de l'empereur Paul. Cette préoccupation diplomatique ne le détourna pas de ses efforts pour pacifier l'intérieur. Il envoya donc dans la Vendée une force imposante, tirée de la Hollande, de l'intérieur de la France, et même de Paris. C'était une grande preuve de confiance en lui-même que donnait Napoléon, une grande preuve de sa popularité, que de rester à Paris, comme il le fit, avec une garnison de 2,300 hommes, dans Paris, rendez-vous des désespérés de tous les partis, foyer de toutes les mauvaises passions. Cette *prudente* hardiesse fut publiée par lui avec une certaine emphase. En réponse aux ministres d'Angleterre, qui prétendaient que le nouveau gouvernement de la France n'était pas plus stable que les précédents, le premier consul fit imprimer un tableau comparé des forces militaires des deux capitales. Londres était gardée par 14,000 hommes, Paris par 2,300, nombre à peine suffisant, remarque M. Thiers, pour fournir des sentinelles aux édifices publics et aux fonctionnaires. Évidemment M. Thiers a bien raison : le nom de Bonaparte équivalait alors à une forteresse, et c'était ce nom qui faisait la police de Paris. Il n'en fut pas de même sous l'empire.

La Vendée, réveillée de ses illusions, vit alors quel était celui qui entreprenait de la soumettre ou de la rallier à l'unité politique de la France. Après une conférence avec le premier consul, M. Hyde de Neuville était retourné à Londres, pour faire connaître la situation des choses à M. le comte d'Artois, et M. d'Andigné était allé faire le même rapport aux chefs de cette insurrection, qui jusque-là avait pu braver la république. Un simple prêtre de Saint-Laud, destiné à jouer un rôle sous le consulat, l'abbé Bernier, homme de sens et de talent, décida les habitants de la rive gauche de la Loire à déposer les armes; ceux de la rive droite suivirent bientôt cet exemple. M. de Bourmont fut enfin obligé de capituler avec 4,000 insurgés, et après l'exécution de M. de Frotté la guerre civile fut finie. Les chefs royalistes se rendirent à Paris. Un seul parmi eux (Georges Cadoudal) resta insensible aux caresses et aux brillantes promesses de Bonaparte. Georges quitta la France avec M. Hyde de Neuville. En racontant à son compagnon son entrevue avec le premier consul, et montrant ses bras nerveux, il s'écria : « Quelle faute j'ai commise de ne pas étouffer cet homme dans mes bras! »

Chaque jour révélait de nouvelles preuves de la force que le gouvernement puisait dans son système. Les exilés rentraient peu à peu, et, dans le nombre, des hommes de lettres éminents, tels que M. de Fontanes, La Harpe, Suard, Sicard, Michaud, Fiévée. Mais ceux qui croyaient trouver sous l'égide du premier consul cette paix si favorable à l'étude, ne tardèrent pas à comprendre que c'était le génie de la guerre qui conservait l'ascendant. Les muses pouvaient se préparer à chanter la gloire; mais la presse politique allait bientôt avoir un bâillon. Plus d'un journal fut arbitrairement supprimé. Il n'en resta que treize, qui reçurent l'avertissement charitable de ménager leurs termes lorsqu'ils parleraient de la constitution, du chef de l'État, des gouvernements étrangers, des amis ou des alliés de la France. Cependant les républicains honnêtes gens eurent une dernière consolation : une cérémonie funèbre eut lieu en l'honneur de Washington — de Washington, le plus pur des patriotes, qui avait sauvé son pays et s'était fait une double gloire en descendant du premier rang dans une situation privée. M. Thiers décrit en artiste les honneurs rendus par la France consulaire au président

américain, sans oublier la harangue trop vantée de M. de Fontanes; et puis il ose se poser une question : Tout était-il hypocrisie dans ce spectacle? Oui, il y eut de l'hypocrisie, répond-il; mais il ajoute qu'il y eut aussi les illusions de l'époque et de toutes les époques; car en réalité les hommes se trompent plus souvent eux-mêmes qu'ils ne trompent les autres. Y avait-il réellement des Français qui, comme les Romains sous Auguste, croyaient encore à une république, parce que le nom de république était soigneusement conservé? M. Thiers répond toujours par l'affirmative, et va plus loin en ajoutant qu'il n'est pas très-clair que l'instituteur de cette fête funèbre, que le général Bonaparte ne se mystifiât pas lui-même en célébrant le nom de Washington, pensant, de bonne foi, qu'en France comme en Amérique, on pouvait être le premier dans un État sans être roi ou empereur.

Déjà cependant le premier consul se trouvait trop à l'étroit ailleurs que dans le palais de la vieille monarchie. Il y avait même pour lui, homme d'imagination, génie superstitieux, tempérament poétique et romanesque, un prestige attaché à ce château des Tuileries, qui fut pendant des siècles la résidence d'une suite de rois. Mais, pour leur succéder dans cette monarchique demeure, il fallait ménager la transition, de peur d'effaroucher cette même république, dont le titre figurait encore au frontispice des actes publics et dans la légende des monnaies. Il était digne de la spirituelle verve de M. Thiers de nous dire toutes les ruses stratégiques qu'employa le nouveau César pour s'emparer de cette place. Le siége de n'importe quelle forteresse lui eût moins coûté. Il y parvint enfin, et une fois maître du logis, il eut bientôt fait choix de sa chambre... ce fut celle de Louis XVI; de son cabinet... ce fut celui de Louis XIV. L'historien n'a pas du moins oublié ici la réponse que le premier consul fit à son secrétaire Bourienne. qui le félicitait de son heureux déménagement : « Ce n'est pas tout d'y être, il faut y rester. » Le château avait changé de nom comme tant d'autres choses de la vieille monarchie; il en changea encore avant qu'on revînt au premier : le *Palais de la Représentation nationale* devint le *Palais du Gouvernement*. Mais bientôt on dit, comme avant la révolution, le CHATEAU DES TUILERIES. Le nouveau locataire y fit exécuter du

reste des réparations qui charmèrent plus tard Louis XVIII. Quelques décorations et quelques statues nouvelles auraient pu y servir d'emblème à la fusion des partis. La galerie de Diane était, comme aujourd'hui, le vestibule par lequel on se rendait à l'appartement du chef de l'État. Le premier consul y fit placer les bustes de Démosthènes, d'Alexandre, d'Annibal, de Scipion, de Brutus, de Cicéron, de Caton, de César, de Gustave-Adolphe, de Turenne, de Condé, de Duguay-Trouin, de Marlborough, du prince Eugène, du maréchal de Saxe, de Washington, du grand Frédéric, de Mirabeau, de Dugommier, de Dampierre, de Marceau et de Joubert. M. Thiers donne quelques détails sur le service intérieur du château; mais rien de plus que ce que l'on trouve dans les amusants commérages de M. de Bausset. Évidemment Napoléon avait autour de lui des courtisans plus pressés que le maître d'entrer en exercice, et qui regardaient un cérémonial de cour comme aussi important qu'une constitution. Quant à lui, à cette époque, malgré quelques accès de vanité, il sentait qu'il avait besoin encore de couvrir du manteau de la gloire tous ces oripeaux dont on voulait l'affubler. S'il se prêtait complaisamment à la comédie que jouaient aux Tuileries des républicains aristocrates et des gentilshommes encanaillés, ce qui lui souriait le plus c'étaient les parades et les revues de la place du Carrousel ou du champ de Mars; spectacle qu'on pouvait bien appeler un spectacle sérieux, car les régiments qui défilaient devant lui allaient l'attendre à la frontière. Là le général était dans son véritable élément, et il pouvait lire dans tous les yeux la franche admiration du peuple et de l'armée. A ce sentiment se mêlait aussi, à cette époque, une certaine inquiétude sur sa santé. Maigre, pâle, penché sur son cheval, il intéressait par l'air souffrant de sa physionomie calme, d'une beauté triste et solennelle. Après les revues, les officiers étaient admis à la table du grand homme, où venaient s'asseoir aussi les ministres étrangers, les membres des assemblées délibérantes, les magistrats, les fonctionnaires. Un luxe décent régnait dans les repas de la cour consulaire. L'habit des convives était simple encore, quoique déjà *recherché*, pour emprunter un mot expressif au style de la toilette française. On évitait avec soin la ridicule imitation des anciens costumes adoptés par le Directoire,

et plus sévèrement encore les mœurs dissolues de cette ère de corruption. Le second consul, Cambacérès, homme de tact et de prudence, peut-être le seul homme de ce temps qui ne s'abandonnait pas en aveugle à de vaines illusions, refusa de fixer sa résidence aux Tuileries, quoique son exemple ne fût pas suivi par Lebrun, le troisième consul. « Quelque jour, disait Cambacérès à celui-ci, le général Bonaparte voudra vivre ici seul, et si nous *entrons* il faudra *sortir*, » piquante et prophétique parole!

Nous regrettons de ne pouvoir suivre M. Thiers dans tous les belliqueux détails de son troisième livre. Comme Napoléon, l'historien semble être là aussi dans son élément. Il aime le bruit des armes, la pompe des batailles, tout cet appareil glorieux auquel Othello dit adieu avec un si amer désespoir.

La France avait alors deux armées : l'armée d'Allemagne, qui, par la jonction des armées du Rhin et de la Suisse, montait à 130,000 hommes commandés par Moreau ; et l'armée de Ligurie, réduite à 40,000, sous l'intrépide Masséna. Les troupes de Hollande, sous Augereau, celles de la Vendée et celles de l'intérieur présentaient les éléments d'une troisième armée. Mais ces éléments étaient épars au loin. Il fallait une grande supériorité administrative pour les réunir sur le point où ils étaient nécessaires. Mais, en fait d'art militaire, rien ne paraissait impossible à Bonaparte, et il s'occupa de former à Dijon un corps de volontaires destinés à devenir une armée de réserve. En deux mois 40,000 chevaux, d'immenses munitions, la plus belle artillerie qu'on eût encore vue en France, et une superbe armée s'échelonna depuis les frontières de Hollande jusqu'à celle de la Ligurie. C'est ce qu'on appela la réserve, qui fut placée nominalement sous les ordres de Berthier, mais qui devait, en réalité, accomplir des prodiges sous le premier consul en personne. Moreau, qui avait l'armée la plus nombreuse, une armée de 150,000 hommes, couvrait le territoire français de Strasbourg au lac de Constance. Kray, opposé à Moreau, ne put réunir que 150,000 baïonnettes avec les troupes de l'Autriche, de la Bavière et des cercles de l'empire. Sa ligne d'opérations s'étendait du Vorarlberg au Mein, et ses instructions étaient de manœuvrer sur la rive droite du Rhin. A l'extrémité du territoire français se trouvait

Masséna, qui devait arrêter la marche des Impériaux du côté du Piémont et de la Ligurie. Quoique ce général n'eût que 36,000 hommes de forces effectives, tout le fardeau de la campagne pesait sur lui. L'Autriche, maîtresse de l'Italie, jusqu'au passage des Alpes et des Apennins, se dirigea sur Gênes. Son plan était de tomber par la Corniche sur la Provence et le Dauphiné, tandis que Kray devait se frayer une route à travers l'armée en retraite de Morean, et pénétrer au cœur de la France. En conséquence de ce plan, 140,000 hommes, sous les ordres du vieux baron de Melas, parurent soudain, couronnant les sommets des monts liguriens, menaçant Gênes, le pays de Nice et la vallée de la Durance, tandis que les croiseurs anglais parcouraient les eaux de la Méditerranée et du golfe de Gênes, pour seconder les opérations de 18,000 hommes organisés dans les ports d'Italie et destinés à fondre sur Savone, Antibes, Marseille et Toulon.

Le premier coup que frappa Melas, en séparant les divisions de l'armée française commandées par Masséna et Suchet, le mit en communication avec l'amiral Keith. Mais Masséna, avec 18,000 hommes qui lui restaient, défendit héroïquement Gênes, tandis que Suchet, avec 6,000 hommes seulement, se retirait sur la Provence, signalant sa retraite par de hardis combats. Moreau reçut alors l'ordre de forcer les lignes de Kray et de porter la guerre au centre des États d'Allemagne. Pendant quelque temps, avec son indécision habituelle, il hésita; mais enfin il passa le Rhin le 20 avril, à Kehl, à Brisach, à Bâle, et, par une marche lente, mais victorieuse, il manœuvra devant le camp retranché d'Ulm. Le vieux Melas ne s'émut pas; il poursuivit ses avantages contre Masséna, Suchet et Soult. Le 1er mai il emporta Loano, le jour d'après Borghetto; le 6 il força le col de Tende, Braors, Port-Maurice et la Roya, série de brillants succès. Le 11 mai Savone succombe enfin, et Gênes, bloquée rigoureusement, privée de vivres, ne peut tenir que quelques jours. Telle était la situation des choses au delà des Alpes, lorsque, le 6 mai, Bonaparte quitte Paris, passe en revue, à Dijon, son armée de réserve, et, le 17, se prépare à franchir le mont Saint-Bernard, entreprise impossible, disent les Suisses; impossible, répète-t-on ailleurs; mais ni les Suisses ni ceux qui parlent comme

eux ne connaissent l'enfant gâté de la fortune... Bonaparte dit, lui, qu'il franchira le mont Saint Bernard.

Le 17 mai, en conséquence, Marmont et Gassendi ayant placé leurs canons dans des troncs d'arbres creux, leurs cartouches dans des caissons légers, les affûts, les obusiers, etc., sur des traîneaux, les soldats crient : « Vive le premier consul ! » et, au son de la musique militaire, commence l'ascension des Alpes. L'armée n'a plus qu'un corps, une âme, une même ardeur. « Victoire ! Victoire ! » c'est le cri du succès ! Bonaparte l'avait bien dit, l'entreprise était possible : le drapeau tricolore couronne la montagne. Cette marche de géants dura trois jours. Ces glorieux soldats s'attelaient, par compagnies de cent, à chaque pièce de canon ; pas une pièce ne fut perdue ou abandonnée. Une division bivouaqua la nuit sur ces cimes glacées, plutôt que de descendre sans son artillerie dans les plaines fertiles qu'elle avait à ses pieds. Mille francs par canon avaient été promis par le premier consul : tous les soldats refusèrent de recevoir un sou de cet argent. Déjà l'armée française est maîtresse d'Aoste et foule le sol de cette belle Italie, toujours belle quoique toujours ensanglantée. A ses yeux s'élève la citadelle de Bard, forteresse imprenable ! a dit Marescot : imprenable ! autre mot dont le premier consul sourit comme du mot impossible. « Courage, mes enfants ! courage ! » s'écrie-t-il, et l'on tente l'assaut. En trois jours la place est prise... La citadelle résiste encore. Le temps presse, le temps plus précieux qu'une citadelle. Tout n'est pas perdu pour l'homme du destin. Les rues sont jonchées de paille et de branches d'arbres ; on entoure de foin les roues des canons, et, pendant la nuit du 12 mai, artillerie, cavalerie et armée, passe silencieusement sous le feu endormi des assiégés. Huit jours après, la Lombardie est conquise, et toutes les ressources de l'ennemi tombent au pouvoir du vainqueur. Les troupes françaises occupent Crémone, Parme, Plaisance, presque au moment où Masséna évacue Gênes avec les débris de sa brave armée. A Montebello, Lannes, avec 12,000 hommes contre 18,000, gagne cette bataille qui a donné à sa famille son titre éminent entre tous ceux de la noblesse impériale, « titre glorieux que des fils doivent être fiers de porter, » dit M. Thiers, qui devine déjà, dans la pensée du premier



consul, les nouveaux paladins titrés du nouveau Charlemagne.

A peine les Impériaux étaient-ils entrés dans Gênes, qu'il leur fallut quitter cette ville si chèrement achetée par eux. L'historien, nous en convenons, décrit ce siége et ses horreurs avec un pinceau digne de Boccace et de De Foe, nous dirons presque avec la terrible énergie du Dante. M. Thiers n'est pas moins dramatique et pittoresque en racontant les batailles d'Ulm, de Hochstett, de Montebello et de Marengo, quoique nous préférions peut-être, dans le récit d'une si longue guerre, la mâle simplicité et la concision énergique de notre historien militaire Napier. Mais encore une fois M. Thiers ne saurait contenir sa verve abondante. Quand sa plume retrace les plans de son héros et les exploits de tous les braves électrisés par ce belliqueux génie, M. Thiers est électrisé lui-même. Ce n'est plus une histoire qu'il écrit, mais une Iliade. Les marches et les contremarches des troupes, le caractère des généraux, l'esprit de l'armée, le bruit du canon, les fanfares de la victoire, il voudrait tout reproduire dans ses tableaux. La bataille de Marengo devait donc être une de ses pages les plus brillantes.

Ce fut le 14 juin que les armées française et autrichienne se trouvèrent enfin en présence, dans cette fameuse plaine où le général Bonaparte crut en arrivant que sa proie s'était échappée. En effet, en voyant les Français maîtres de toute la ligne du Pô, M. de Mélas avait hésité, délibéré et songé à la retraite. S'il osa attendre l'ennemi, ce fut, dit M. Thiers, le *conseil de l'honneur*, plutôt que celui de la prudence, qu'écouta le général autrichien.

La victoire de Marengo ne fut pas remportée d'emblée. Malgré les héroïques efforts de Lannes, le général Bonaparte ordonnait déjà de céder le terrain, peu à peu, et en faisant une ferme contenance. M. de Mélas, se croyant vainqueur, laisse le commandement à son chef d'état-major ; il rentre dans Alexandrie pour se reposer et expédier à toute l'Europe des courriers qui donnent la nouvelle de la défaite de l'armée française... Il était trois heures. Quelles sont ces têtes de colonnes qui commencent à se montrer à l'entrée de la plaine et aux environs de San-Giuliano? Quel est ce général qui les devance au galop? C'est Desaix, celui de tous les généraux de l'armée d'Égypte que Bonaparte estimait le plus, et qui, à peine arrivé

d'Orient, était accouru auprès du premier consul, plus fier d'être son premier lieutenant qu'il ne l'eût été de commander en chef à la place de Kléber. Une heureuse inspiration venait de lui faire deviner le lieu où sa présence était nécessaire. « Si quinze ans plus « tard, s'écrie M. Thiers, le premier consul avait trouvé un Desaix, « sur le champ de bataille de Waterloo, il eût conservé l'empire! » Conjecture que nous ne discuterons pas, quoique nous ne pensions guère qu'en 1815 la fortune de Napoléon pût être rétablie par une seule bataille. Quant aux généraux que M. Thiers dénonce d'avance par ce rapprochement, ils répondront peut-être que quinze ans plus tard Desaix eût été fatigué comme eux. Quoi qu'il en soit, à Marengo la présence de Desaix changea en effet la face des choses. « On l'entoure, on lui raconte la journée. Les généraux se forment « en cercle autour de lui et du premier consul, discutant sur cette « grave situation. La plupart sont d'avis de la retraite. Le premier « consul n'est pas de cette opinion, et il presse vivement Desaix de « dire la sienne. Desaix, promenant ses regards sur ce champ de « bataille dévasté, puis tirant sa montre et regardant l'heure, ré- « pond au général Bonaparte ces simples et nobles paroles : Oui, la « bataille est perdue, mais il n'est que trois heures, et il reste encore « le temps d'en gagner une... » La charge est battue sur toute la ligne. Desaix, à cheval, marche lui-même en tête d'une demi-brigade, et se révèle brusquement aux Autrichiens par une décharge de mousqueterie à bout portant. Les Autrichiens ripostent, et Desaix tombe aussitôt percé d'une balle dans la poitrine. « Cachez ma « mort, dit-il au général Boudet, car cela pourrait ébranler les « troupes. » Inutile précaution du héros mourant. On l'a vu tomber ; mais sa mort attriste tous ces courages exaltés par le sien, sans les abattre. Au contraire, les soldats de Desaix, comme ceux de Turenne, demandent à venger leur chef. Les Autrichiens sont enfoncés ; leurs canons, leurs chevaux, leurs bagages tombent au pouvoir de ceux qu'ils croyaient en retraite deux heures auparavant. Le vieux Mélas a fait partir trop tôt ses courriers.

L'importance de la victoire put seule consoler le premier consul de la perte cruelle qu'il venait de faire. « Quelle belle journée ! lui « disait son secrétaire Bourrienne. — Oui, sans doute, bien belle,

« répondit-il, si j'avais pu ce soir embrasser Desaix sur le champ « de bataille. J'allais le faire ministre de la guerre ; je l'aurais fait « prince si j'avais pu. » Là était le secret des succès de Bonaparte. Il savait apprécier les hommes, il savait employer le talent et aussi le récompenser. Avec lui les distances étaient bientôt franchies. Du plus humble rang on pouvait monter au plus élevé. Il n'y avait pas entre lui et le peuple le fantôme de l'aristocratie pour faire reculer le vrai mérite.

Le lendemain l'armée autrichienne capitulait. Le brave et capable M. de Melas, adversaire digne des plus brillants capitaines de la France révolutionnaire, signa un armistice qui rendait aux Français Gênes, Nice, Savone, Alexandrie, Turin, tout, en un mot, excepté Mantoue. L'armistice fut envoyé aux deux collègues du premier consul, avec une dépêche pour demander si le peuple français était content de l'armée, et, avant qu'une réponse pût arriver, le premier consul était lui-même de retour à Paris. Il y arriva le 2 juillet, afin d'assister à l'anniversaire de la fête révolutionnaire de la fédération. Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis son départ, et deux mois lui avaient suffi pour faire de grandes choses. Toutes les combinaisons du général avaient réussi complétement. Une auréole nouvelle couronnait sa renommée déjà si populaire, non-seulement en France, mais encore dans toute l'Europe. Sur son chemin les populations s'empressaient pour le voir, l'admirer, l'adorer. Était-il au moins content de la fortune? Pas encore. M. Thiers nous fait comprendre tout ce qu'il y avait d'insatiable dans cette ambition, en citant une parole qui lui échappa lorsqu'il s'entretenait dans la route avec ses compagnons de voyage. « Oui, leur dit-il, j'ai conquis en moins « de deux ans le Caire, Milan, Pavie. Eh bien, si je mourais de« main, je n'aurais pas une demi-page dans une histoire univer« selle. » Ah! que Burke avait bien raison de s'écrier : « Nous ne sommes que des ombres qui poursuivons des ombres! »

M. Thiers entremêle aussi heureusement de quelques sentences mémorables, de portraits ou d'esquisses, la relation détaillée des batailles. Il ne flatte pas toujours, alors même qu'il loue. Il dit volontiers ce qui manquait à ceux-là même qu'il place le plus haut. Ainsi pour Masséna : « Masséna était peut-être le premier des gé-

« néraux contemporains sur le champ de bataille ; il était, sous le « rapport du caractère, l'égal des plus fermes généraux de tous les « temps; mais quoiqu'il eût beaucoup d'esprit naturel, l'étendue « des vues n'égalait pas chez lui la promptitude du coup d'œil et « l'énergie de l'âme. »

C'est dans le même esprit d'impartiale critique, et non par dénigrement, que M. Thiers indique les fautes de Moreau, à la bataille d'Engen. S'il compare Moreau à Bonaparte, c'est pour les mieux faire apprécier tous les deux par le contraste. Moreau, pour lui, n'est qu'un homme du second ordre, n'ayant rien de grand dans ses conceptions, mais dont les plans attestaient une heureuse prévoyance qui ne voulait rien laisser à la fortune ni au hasard. Sage, calme, il réparait par son aplomb les fautes d'une intelligence trop peu étendue, et d'un caractère trop peu résolu. « C'était, enfin, « ajoute M. Thiers, un excellent général, *comme il en faut souhaiter « souvent aux nations, comme l'Europe n'en avait pas un pareil.* » Nous en demandons bien pardon au critique militaire, c'est en dire un peu trop. Notre Wellington, génie analogue, est bien supérieur à Moreau. Sir John Moore, Picton, et le vieux baron autrichien étaient au moins ses égaux. Dans son propre pays, Kléber, Desaix et Saint-Cyr le valaient bien, et Masséna était bien au-dessus de lui. Hoche, fils d'un pauvre palefrenier, Hoche, empoisonné quelques années auparavant, avait accompli de plus grandes choses, génie plus remarquable à vingt-cinq ans que Moreau à trente-sept. M. Thiers fait naturellement pâlir l'étoile du *général des retraites* à côté de l'astre de son héros, le *général des batailles*. Peut-être n'aurait-il pas dû exalter en même temps Moreau au-dessus de tous ses autres contemporains.

Le vainqueur de Marengo arrivait à propos dans la capitale, pour démentir, par sa présence, les mauvaises nouvelles de ceux qui étaient intéressés à le représenter comme vaincu ou même mort. Les ambitions s'étaient réveillées ; l'intrigue était venue au secours des ambitions, et même avait mis en avant les noms de tels personnages qui ne songeaient certainement pas à remplacer le premier consul. La république démocratique aurait fait son profit de la mort de Bonaparte. On parlait de Lafayette et de Carnot comme prési-

dents. Malheureusement les frères du premier consul, plus soupçonneux ou plus susceptibles que lui, ne pardonnèrent ni à Lafayette ni à Carnot cette candidature qu'on leur décernait à leur insu. Ils ne gardèrent pas leurs défiances pour eux, et leur dénonciation injuste contribua plus tard à la résolution que prit Bonaparte d'enlever à Carnot le portefeuille de la guerre. Mais dans le premier moment il fut tout entier à la joie du retour. Il faut avouer que la réception qu'on lui fit pouvait enivrer un jeune vainqueur. Aucune ordonnance officielle n'était alors nécessaire pour parer un triomphe. Ce fut spontanément que, le soir même de l'arrivée du premier consul, Paris illumina toutes ses fenêtres. Cette marque de respect et d'affection, cet hommage qui exprimait si bien le sentiment national, touchèrent profondément celui qui en était l'objet. « Vingt « ans plus tard, dit M. Thiers, seul, exilé, prisonnier au milieu de « la solitude de l'Océan Atlantique, il comptait cette journée, en « recueillant ses souvenirs, parmi les plus belles de sa vie. » Oui, c'était alors la grande et belle époque de cette vie si pleine de vicissitudes. Le général pouvait se montrer glorieux et la France partager la noble fierté de son chef. « En effet, pour citer encore « M. Thiers, la face des choses changée en quelques mois, la sécu« rité succédant à un trouble profond, une victoire inouïe replaçant « la France à la tête des puissances de l'Europe, la certitude d'une « paix prochaine faisant cesser les anxiétés d'une guerre générale, « la prospérité enfin s'annonçant de toutes parts, comment de si « grands résultats, sitôt réalisés, n'auraient-ils pas transporté les « esprits ! »

Désormais, partout où Napoléon ne commande pas en personne, les faits d'armes les plus importants semblent ne plus être que des épisodes de son histoire. Cependant, M. Thiers réserve aussi une place honorable à ceux qui figurent dans ces épisodes. Les annales des guerres de la France et des guerres de l'Angleterre, ajouterons-nous, fournissent des traits de bravoure extraordinaire ; mais nous doutons qu'on puisse citer dans l'histoire des peuples civilisés des traits d'audace comme ceux qui signalèrent le passage du Danube à Hochstedt (1). Sur le même champ de bataille déjà illustré par

(1) 19 janvier 1800.

notre grand Marlborough, l'adjoint Quénot se précipita bravement à la nage pour aller s'emparer de deux grosses nacelles qu'on apercevait à l'autre bord. Ce courageux officier les ramena sous une grêle de balles et eut le bonheur de ne recevoir qu'une légère blessure au pied. Les meilleurs nageurs de l'armée, déposant leurs uniformes dans les bateaux, plongèrent alors dans ce fleuve aux sombres flots, comme l'appelle Th. Campbell dans son ode sur la bataille de Hochstedt. Ces intrépides amphibies ont à peine le pied sur la terre ferme que tous, nus comme les héros des tableaux classiques de David, ils saisissent leurs sabres, et, bravant le feu de la mousqueterie, fondent sur les Autrichiens, qu'ils mettent en déroute après leur avoir enlevé deux pièces de canon avec les caissons. Mais ce n'est pas tout, ils courent aux ponts dont les appuis subsistaient encore pour y ajuster des échelles et des planches d'un rivage à l'autre. La communication est rétablie, grâce à ces admirables *sans-culottes*. Quelques canonniers en profitent et tournent contre l'ennemi les deux pièces qui viennent de lui être enlevées. Maîtres du fleuve, les Français culbutent encore deux fois tout ce qui résiste à leur audace.

La nouvelle du triomphe de l'armée du Rhin mit le comble à la joie générale. On ne douta plus de la paix. Les fonds publics, cotés 13 francs avant le 18 brumaire, étaient montés à 40. On annonça aux rentiers que le premier semestre de l'an IX leur serait payé intégralement en numéraire, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps aux créanciers de l'État, que M. Thiers appelle : ces *infortunés!* Ils furent reconnaissants, car ils ne contribuèrent pas peu à exalter les bienfaits du nouveau gouvernement. La France ne pouvait trop décerner d'honneurs à ses braves armées, à ses braves généraux, et principalement à ce jeune consul qui, après s'être battu en héros, prouvait qu'il savait gouverner en sage. Rien ne manqua aux fêtes du 14 juillet. Dans le champ de Mars, une foule enthousiasmée se pressa autour de Bonaparte comme enchaînée à ses pas, comme fascinée par ce regard victorieux. Quelques jours après (21 juillet, 2 thermidor) le comte de Saint-Julien, officier de confiance de l'empereur d'Allemagne, apportait à Paris la ratification de la convention d'Alexandrie. Il était en outre investi de pou-

voirs suffisants pour conférer avec le premier consul sur les conditions de la prochaine paix. C'est là que s'arrête le premier volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Le second commence par un résumé rétrospectif. L'historien nous transporte en Égypte, pendant le mois d'août 1799, au moment où l'armée apprend avec une triste surprise que son chef l'a quittée. Mais les soldats français passent facilement du découragement à leur activité naturelle. Paris apprit quelques mois après la nouvelle de la victoire d'Héliopolis, et celle de l'assassinat du général Kléber, tombé sous le poignard d'un fanatique le jour même de la victoire de Marengo. Par une remarquable coïncidence, Kléber et Desaix périssaient le même jour, l'un glorieusement, après avoir décidé la plus belle victoire du Consulat; l'autre, frappé par le poignard d'un fanatique. Les portraits de ces deux hommes, enlevés prématurément à la France, méritent d'être cités, d'autant plus que M. Thiers, en véritable artiste qui connait l'effet des contrastes et des oppositions, en a fait une espèce de parallèle : (*Suit la citation.*)

Nous n'aurions rien à reprendre à ce portrait, si l'ancien ministre des affaires étrangères de septembre et octobre 1840 n'y laissait percer le petit bout de l'oreille avec sa phrase de la conquête du monde. Peut-être fallait-il se contenter de prétendre, comme l'a fait M. Thiers, que malgré les Anglais l'Égypte fût restée à la France si Kléber eût vécu.

Nous savons quelles limites séparent le domaine de l'histoire de celui de la biographie. Cependant, au risque de blesser des critiques plus sévères que nous sur les règles, nous aurions voulu encore ici que M. Thiers, à propos d'un personnage aussi considérable que Kléber, nous dît, en quelques lignes, les commencements de sa carrière. Ce n'est pas dans son livre que nous avons appris qu'il avait été architecte et élève du célèbre Chalgrin, ni qu'après avoir étudié à l'école militaire de Munich, il entra comme sous-lieutenant au service autrichien, où il resta huit ans, époque pendant laquelle il fit une campagne contre ces mêmes Turcs qui devaient le rencontrer un jour en Égypte. De dépit de ne pas obtenir l'avancement qu'il méritait, il quitta le service autrichien et rentra en France. Il avait

repris, dans sa province natale, en Alsace, sa première profession, et il était depuis six ans inspecteur des monuments publics à Béfort, lorsque la révolution éclata. Nous n'avons pas la prétention de révéler ces faits à M. Thiers, mais nous lui exprimons nos regrets de ne pas les trouver dans son histoire, qui ne perdrait rien à donner quelques détails biographiques. Voici maintenant le portrait de Desaix : (*Suit la citation.*)

Nous n'ajouterons plus qu'un mot sur la convention d'El-Arish. Il était bien connu dans le temps, et aujourd'hui tout le monde sait que l'armée française en Égypte était divisée par des divisions intestines. M. Thiers loue beaucoup la résistance que Davoust opposa à la signature du traité. « Un homme, dit-il, qui a montré à la guerre « mieux que du courage, c'est-à-dire du caractère, le général « Davoust, depuis maréchal et prince d'Eckmuhl... ne craignit pas « de tenir tête à Kléber, dont tout le monde subissait l'ascendant, « et combattit avec énergie le projet de capitulation. Mais il ne fut « pas écouté, et, par une condescendance fâcheuse, il consentit à « signer la résolution du conseil de guerre, en laissant écrire au « procès-verbal qu'elle avait été adoptée à l'unanimité, etc. » *Quod voluit non fecit*, comme on dit au barreau. Le futur maréchal, le futur prince, homme féroce, sans principes, mais excellent soldat, aurait signé n'importe quoi pour arriver à son but, car il n'avait aucun sentiment moral, aucun principe. Que prétend donc M. Thiers en louant Davoust et en avouant que Desaix fit comme lui? « A qui voulez-vous que je me fie? répondit celui-ci à Savary qui l'engageait à rompre la négociation ; à qui voulez-vous que je me fie, lorsque celui qui a désapprouvé la convention n'ose pas conformer sa signature à son opinion? » Nous voudrions bien savoir si, aux yeux de l'*héroïque* Desaix, le général Davoust était un homme de caractère.

On ne peut disconvenir que Napoléon eut bien quelque chose à se reprocher en désertant l'armée d'Égypte ; et quand il retourna en France, ce fut, pensons-nous, à l'invitation de Sieyès, ce dont M. Thiers ne dit rien. Mais il faut convenir que comme premier consul, par remords peut-être, il ne négligea rien pour prouver à cette armée l'intérêt qu'elle lui inspirait. Ainsi il entra en traité avec



des marchands d'Alger pour envoyer à Alexandrie une cargaison de vins. Par ses ordres, une troupe de comédiens s'organisa pour aller y jouer la tragédie, la comédie et l'opéra-comique ; enfin, il fit abonner aux journaux de Paris les principaux officiers, pour qu'ils fussent informés de ce qui se passait en Europe. Malheureusement, comme le dit M. Thiers, avec Kléber l'armée avait perdu un général et la colonie un fondateur qu'aucun des officiers survivants ne pouvait remplacer. Menou, qui lui succéda par ancienneté d'âge, se rendit ridicule en se faisant Turc, et prenant le nom d'Abdallah Menou.

En Europe, Bonaparte obtenait enfin une réponse de l'empereur d'Autriche, réponse directe, personnelle, contenant la ratification du double armistice signé en Allemagne et en Italie, avec l'invitation de s'expliquer confidentiellement sur la paix avec M. de Saint-Julien, porteur de ce message diplomatique.

En même temps la Prusse, toujours neutre par système, mais *bienveillante* en proportion des événements, indiquait à l'ambassadeur français les moyens de rallier tout à fait l'empereur Paul, qui, d'une passion chevaleresque contre la révolution, était passé à une vive admiration pour le nouveau chef de la France révolutionnaire. Le premier consul, comprenant que ses avances ne seraient pas perdues, s'avisa d'un expédient pour amadouer complétement l'autocrate moscovite. Il y avait en France six ou sept mille prisonniers russes ; il les renvoya sans rançon ; acte de générosité habile et peu onéreux ; mais voulant *faire bien les choses*, il fit aussi habiller les Russes à la mode de leur pays. Paul fut très-touché de ce procédé, et quelque temps après il fut encore plus sensible à une autro manœuvre qui consistait à lui attribuer la souveraineté de Malte avec la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La réconciliation marcha vite, et la France eut bientôt des auxiliaires sur toutes les mers, où, comme dit M. Thiers, le premier consul eut l'art de laisser à l'Angleterre le rôle de la violence. Une transition facile amène ici l'historien à examiner la question du droit des neutres. Or, il faut bien le lui dire, il était impossible de montrer à la fois plus d'ignorance, de malveillance et de fausseté. On peut bien pardonner l'ignorance du droit municipal ou commercial chez une

nation étrangère à *un avocat manqué* tel que M. Thiers, qui ne plaida jamais une cause, ou qui n'eut jamais entre les mains le dossier d'un procès ! Mais ignorer le droit public en Europe et le droit des gens, tel que l'admet et le pratique la France elle-même, est-ce excusable chez un homme qui se prétend un publiciste? N'est-ce pas criminel chez un ex-ministre et un historien qui se pose en professeur de politique parmi ses compatriotes?

Le droit incontestable de la Grande-Bretagne, ce droit de faire « des actes de violence, » selon M. Thiers, ne lui fut jamais disputé jusqu'à la guerre de 1745. Le principe soutenu par M. Thiers, que le pavillon neutre couvre la marchandise, n'avait jamais été proclamé jusqu'à ce que le grand Frédéric (1) en fit un sujet de réclamation, dans son mémoire à son ministre M. Michel, et adressé au duc de Newcastle, en 1752. Sir James Mariot attribue cette réclamation de la Prusse à un mot piquant de lord Grenville, qui s'était permis de dire qu'il n'avait jamais entendu parler du pavillon de Berlin, pas plus que du pavillon de Francfort. Ce furent lord Mansfield, alors *sollicitor general*, sir Georges Lee, alors juge de la cour des prérogatives, le docteur Paul, avocat du roi, et sir Dudley Ryder, alors *attorney general*, qui se chargèrent de répondre à Sa Majesté prussienne. Leur mémoire contient une justification si complète des doctrines soutenues par l'Angleterre, qu'il a toujours été depuis un guide et un manuel de droit public. Montesquieu, Français, gentilhomme, savant jurisconsulte, et un des plus profonds comme des plus éloquents écrivains qu'ait produits la France ; Montesquieu, homme honnête et homme d'honneur, appelle ce mémoire *une réponse sans réplique* (2). Les principes généraux qui y sont discutés et les arguments sur lesquels ils s'appuient ont été, depuis, cités, non-seulement dans toutes les décisions de Scott et de Grant sur le droit international, mais encore dans le code commercial de l'Angleterre, comme on peut le voir par les écrits de Mersham sur les assurances, par le traité de droit commercial de Chitty, et par les procès de Havelock contre Rockwood (8 Term.

(1) *Collect. jurisp.* 138 ; Halliday's *Life of lord Mansfield*, — *Elem. gen. hist.*, vol. III, p. 222.

(2) *Lettres persanes*, XLV ; Robinson, *reports* n° 34 ; Howard, *reports*.

Reports, p. 268); de Garrett contre Kirsington (8 ib. p. 258); de Barker contre Blake (9 Eastes Reports, p. 285).

Tout ce code international est admirablement résumé par lord Stowell, dans ses jugements, dans le procès de *la Maria*, où il établit trois propositions principales, à savoir :

1° Que le droit de visiter les navires marchands sur la mer, et non-seulement d'examiner leurs papiers, mais encore leurs cargaisons, quel que soit le navire, n'importe sa cargaison ou sa destination, est un droit incontestable des croiseurs de toutes les nations ;

2° Que le souverain d'un pays neutre ne peut, sans violer le droit public, s'opposer au droit de visite ;

3° Que la peine encourue par la résistance au droit de visite est la confiscation du navire et de la marchandise qu'on tente d'y soustraire.

M. Pitt, dans son discours sur l'état de la nation, en 1801, insista sur tous les points cités dans les jugements de lord Stowell, et les mêmes doctrines furent nettement défendues par feu lord Liverpool, dans un excellent livre auquel il donna la sanction de son nom. M. Thiers voudrait nous faire croire que ces doctrines sont exclusivement anglaises; mais s'il avait continué d'étudier le droit à Aix, il aurait fini par apprendre qu'elles sont aussi maintenues par Bynkershock, Vattel, Vrot, Zuarias, Locanius et Abreu, auteurs dont aucun n'est anglais, et établies aussi dans *il Consolato del mare*. Binkershock dit : « Non ex fallaci forte aplustri, sed ex « ipsis instrumentis in navi repertis, constare oportet navem amicam esse. Si id constet, dimittam; si hostilem esse constiterit, « occupabo. Quod si liceat, ut omni jure licet, et perpetuo observa- « tur, licebit quoque instrumenta quæ ad merces pertinent excutere « et inde discere an quæ hostium bona in navi lateant. » Les termes de Vattel sont très-expressifs : « Sans le droit de visite exercé sur les neutres en mer, le commerce de la contrebande ne peut être prévenu. Il existe donc un droit de visite (1). » Dans un autre passage Vattel dit : « Si l'on trouve sur un vaisseau neutre des effets appar-

(1) *Quæstiones pub. Jur.* Vattel, *Droit des Gens*, liv. II, p. 444.

tenant aux ennemis, on s'en saisit par le droit de la guerre. » Ce même code maritime, relativement aux neutres, que M. Thiers voudrait faire passer pour exclusivement anglais, a donc été français aussi jusqu'à ces derniers temps. Valin, grand jurisconsulte français, dont les ouvrages ont obtenu une réputation européenne, justifie, dans son *Traité des Prises*, les ordonnances françaises en vertu desquelles le navire et la marchandise sont exposés à être confisqués, si la moindre partie de la cargaison appartenait à un ennemi, « parce que, remarque-t-il, de manière ou d'autre, c'est favoriser le commerce de l'ennemi, et faciliter le transport de ses denrées et marchandises, ce qui ne peut s'accorder avec les traités d'alliance ou de neutralité. M. Hubner, ajoute Valin, entreprend de prouver fort sérieusement que le pavillon neutre couvre toute la cargaison, quoiqu'elle appartienne à l'ennemi. Mais cet auteur est absolument décidé pour les neutres, et semble n'avoir écrit que pour plaider leur cause. Il pose d'abord ses principes qu'il donne pour constants, puis il en tire les conséquences qui lui conviennent. Cette méthode est fort commode. »

C'est donc bien hardi, bien audacieux à M. Thiers, de prétendre que les principes du code maritime sur lesquels s'appuyait l'Angleterre, étaient une usurpation, quand elle avait la sanction des usages étrangers et même français. Cette question est si grave en tout temps, et sous un ministre tel que lord Aberdeen, elle peut, du jour au lendemain, devenir si dangereuse, que nous donnons en note les ordonnances de la marine française, qui prouvent que ce que M. Thiers appelle les *sophismes des publicistes britanniques* ont toujours été reconnus pour principes, non-seulement en Angleterre, mais en Europe (1). Abreu, le plus éminent des publicistes espagnols, maintient pleinement notre proposition dans le passage sui-

(1) Dans l'ancien gouvernement, le droit international appliqué en France fut toujours plus sevère contre les neutres que le droit d'Angleterre. Les lois françaises reconnaissaient huit motifs de confiscation des navires, dont un seul donnerait lieu à une condamnation dans nos cours de justice, à savoir, la preuve que le navire appartient à l'ennemi. Voici les sept motifs :

1° Il est de bonne prise, si, étant de fabrique ou construction ennemie, ou provenant originairement de l'ennemi, le neutre, l'allié, n'est pas en état de prouver, par pièces authentiques *trouvées à bord*, qu'il l'avait acquis avant la

vant : « Per embargo, si se consulta el derecho de las gentes y la « facultad qui da el de la guerra, concurrent odas las razones para « que affirmemos que las mercaderias pertenientes a enemigos que « vinieren embarcadas en navios de amigos o considerados son de « legitima pressa, puesto que lo que se apprehende, se verifica

déclaration de la guerre. Règlement des 17 fév. 1694, article 4; 1704, art. 7; 1744, art. 10; 1778, art. 7.

2º Si sa cargaison appartient à l'ennemi, elle emporte la confiscation du navire. Ord. de 1681, titre Prises, art. 7; arrêt du 26 oct. 1692; règlem. 1704, art. 5.

3º Si la totalité de cette cargaison ou seulement les trois quarts de sa valeur sont de contrebande, il s'ensuit la confiscation du navire Réglem 1778, art. 1.

4º Quel que soit le navire, si son équipage est composé de matelots ennemis au delà du tiers de leur nombre total, ou s'il se trouve à bord un subrécargue, marchand, commis ou officier major d'un pays ennemi, il est confiscable. Régl. 1704, art. 9; 1744, art. 12; 1778, art. 9.

5º Absence des papiers de bord. Ord. t. 9, art. 1,5, 6; régl. 1704, art. 9; 1744, art. 12; 1778, art. 9.

6º Vices des papiers de bord représentés. Ord. tit. Prises, art. 5, 1694, 1704, 1710, 1744, 1778.

7º Il est défendu de jeter les papiers à la mer ou autrement de les soustraire et détruire, à peine de confiscation du navire et de son chargement. Ord. 5 sept. 1708; 26 juillet 1778, art. 3.

De huit motifs de confiscation de la marchandise, nous n'en admettons que deux, la propriété de l'ennemi et la contrebande. Les autres six sont :

1º Toutes marchandises chargées sur un navire ennemi sont confiscables Ord. tit. Prises, art 7; arrêt du 26 oct. 1692.

2º Une cargaison de marchandises originairement ennemies est confiscable, quoique n'appartenant plus à l'ennemi. Art. 3 et 4, régl. 1701, 1744.

3º Leur destination. Régl. 1704, 1744, 1778.

4º Absence de papiers de bord. Tout navire qui n'a pas aussi ses lettres de marque, de charte privée, etc., etc., est confiscable. Ord. tit. Prises, art. 6, 21 janvier 1693.

5º Vices de ces papiers quels qu'ils fussent, s'ils n'étaient pas faits signés et délivrés dans les formes. Régl. 17 févr. 1694; 21 oct. 1744, art. 5.

6º Absence des papiers de bord, s'ils étaient jetés à la mer. 6 sept. 1708; 26 juillet 1778, ord. tit. Prises, art. 6.

Pour ce qui concerne la France *régénérée*, il fut décrété, le 14 fév. 1793, que les lois anciennes concernant les prises seraient exécutées jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné. Mais l'éditeur du Code des Prises fait observer que pendant ce temps-là même, jusques encore à présent, nous n'avons qu'incertitude de la part des parties et même de celle des juges. Les armateurs comme les réclamateurs ont pris dans chacun des anciens règlements ce qu'ils ont cru leur être contraire. Les juges ont puisé leurs motifs, tantôt dans tel règlement, tantôt dans tous.

« pertenecer a enemigos, y por consiguiente trae consigo un vicio « real o inherente que adquirio en su fabrica y origin, de que no se « purga por transportarse en nave de amigo o confederado. »

Les opinions de M. Thiers sur ce qui est ou n'est pas contrebande de guerre ne sont pas moins erronées que ses doctrines sur le droit des neutres. Nous ne les réfuterons pas, quoique ce ne soit pas là un texte à dédaigner avec un homme qui, sans doute, n'est pas à la veille de rentrer au pouvoir, mais qui, comme homme de parti, joue encore un rôle important aux yeux de la France. Aussi n'est-ce pas la justice ou la vérité de ses assertions qui nous font peur, mais l'activité de l'homme, son talent, et la double facilité qu'il possède de propager ses idées injustes et fausses par la tribune et par la presse.

L'historien, du reste, épouse ici les vues particulières de Napoléon, qui, dans ses négociations d'alors, se défiait de l'Angleterre, et qui lui eût volontiers tendu le piége d'un armistice naval pour pouvoir approvisionner Malte, porter en Égypte des soldats et du matériel, permettre à la flotte franco-espagnole de sortir de Brest, et prendre dans la Méditerranée une position qui eût rendu la France maîtresse de cette mer, dont elle ferait volontiers un lac français. Malgré la finesse de M. Otto, le négociateur du premier consul, le gouvernement britannique ne fut pas dupe; aux projets il opposa des contre-projets, et, en voulant comprendre toutes les puissances dans un double armistice, Bonaparte finit par voir l'Autriche elle-même lui échapper. Les préliminaires de la paix avaient été signés par M. de Saint-Julien, mais ils furent regardés comme nuls, et le négociateur fut désavoué. Il fallut encore une campagne pour forcer les Autrichiens à signer enfin le fameux traité de Lunéville (7 février 1801) qui rendit à la France, pour la seconde fois, la ligne du Rhin et la domination absolue en Italie. On voit combien on devait être sur ses gardes avec un homme qui savait si bien se faire justice à lui-même, quand il croyait avoir été joué.

A l'intérieur, le premier consul n'avait pas non plus perdu son temps : il avait fait transporter le corps de Turenne des Petits-Augustins à l'hôtel des Invalides. « Honorer un général illustre et « un serviteur de l'ancienne monarchie, c'était, dit M. Thiers, qui

« parle ici moins en historien révolutionnaire qu'en ministre du roi « qui a restitué à Versailles une partie de sa splendeur monarchique, « c'était rapprocher les gloires de Louis XIV de celles de la répu-« blique, c'était rétablir la royauté du passé sans outrager le pré-« sent, c'était en un mot toute la politique du premier consul sous « sa forme la plus noble et la plus touchante. » Cet hommage rendu aux cendres d'un grand homme de l'ancienne France a porté bonheur aux cendres de Napoléon, qui ont, elles aussi, après un long exil, reçu un tombeau national à côté de celles de Turenne, gardé par les vieux soldats de ses guerres. Peut-être avait-il rêvé pour sa dépouille impériale le caveau du temple où reposent les rois dont il releva le trône en s'y asseyant lui-même; et l'on dit qu'il l'eût obtenu du roi Louis-Philippe, sans le souvenir de la catastrophe de Vincennes. Le lendemain de la cérémonie de la translation des cendres de Turenne, le premier consul, accompagné comme la veille des autorités publiques, se transporta à la place des Victoires, pour y poser la première pierre du monument dans le style égyptien destiné à recevoir les restes mortels de Kléber et de Desaix, glorifiant ainsi en même temps les héros du siècle nouveau et celui du siècle passé. Mais Bonaparte accrut encore sa propre gloire comme chef de l'État, en consacrant ses soins aux routes publiques négligées pendant si longtemps, et infestées par des brigands qui répandaient la terreur dans plusieurs départements. La navigation intérieure appela son attention comme les routes, efforts louables qui, autant que ses victoires, tendaient à consolider sa puissance. Nous nous associons donc de grand cœur à ce que dit M. Thiers, qu'il légitimait aux yeux de tous ce qu'il pouvait y avoir eu d'irrégulier dans la manière dont il était arrivé à la première magistrature : « les patriotes lui devaient l'égalité civile; — les acquéreurs des biens nationaux, l'exclusion des Bourbons; — les royalistes modérés, la sécurité et le rétablissement du culte ; — tous les partis, l'ordre, la justice et la grandeur nationale. »

Nous citerions volontiers le jugement de l'historien sur ces divers partis, car il est sévère sur toutes les exagérations et toutes les violences; mais notre article a ses limites : qu'il nous soit permis seulement, à la date des événements d'octobre 1800 où nous

sommes arrivés, de protester encore contre ce qu'avance M. Thiers, que Georges et ses complices assassins avaient les mains pleines de *l'or venu d'Angleterre*, Si cela signifie tout simplement que les royalistes français et les agents des princes français lui avaient envoyé de l'argent, nous n'avons rien à redire à cette assertion; mais si c'est que Georges aurait reçu de l'or du cabinet anglais ou du peuple anglais, rien de plus faux, et M. Thiers le sait mieux que personne.

Pour faire apprécier le charme du style de M. Thiers, nous devons citer au moins quelques-uns des portraits qu'il trace d'une plume si spirituelle. Tels sont ceux du prince de la Paix, de Charles IV, de la reine d'Espagne et de leur cour. Cependant peut-être, sur ces personnages, préférerions-nous encore les piquantes esquisses du malicieux et versatile abbé de Pradt, tandis que nous ne connaissons rien de plus fini, de plus délicat et de plus ressemblant que le portrait de M. de Talleyrand. Ici encore le portrait de Fouché est artistement placé en contraste. Les voici donc tous les deux : (*Suit la citation.*)

La mort tragique de Paul Ier termine le second volume de M. Thiers. M. Thiers s'est au moins abstenu de rendre la politique britannique directement complice de cet événement qui vint dissoudre la coalition des neutres. Paul était furieux contre l'Angleterre qui n'avait pas voulu lui livrer Malte; il avait mis un embargo sur tous les bâtiments anglais dans les ports russes, et fait saisir trois cents de ces bâtiments en ordonnant de couler bas tous ceux qui chercheraient à s'échapper. Il est certain que ce souverain faisait assez bien les affaires du premier consul; mais la bataille de Copenhague avait déjà dérangé un peu la ligue de la Russie, de la Suède et du Danemark. M. Thiers veut bien reconnaître que Nelson eut une intrépidité qui contraste un peu avec la timidité de ce malheureux amiral Villeneuve, contre lequel le premier consul avait tant de mouvements d'impatience; mais dans les détails de la bataille qui nous livra la capitale et la marine du roi de Danemark, nous devons relever quelques erreurs de chiffres. Selon M. Thiers, nous perdîmes 1,200 hommes tués ou blessés. Le fait est que nous n'eûmes que 234 morts et 644 blessés, — en tout 878, tandis que

les Danois accusent eux-mêmes 1,800 morts ou blessés de leur côté. M. Thiers se flatte aussi d'avoir donné sur la catastrophe de Paul I<sup>er</sup> le récit le plus authentique et en même temps le plus inconnu qu'on puisse se procurer. Nous n'y avons, quant à nous, trouvé aucun fait nouveau. Les dépêches de Savary et de Haugwitz contiennent à peu près tout ce que raconte M. Thiers, qui, s'il daignait lire les œuvres de son compatriote M. Capefigue, aurait pu remarquer dans son cinquième volume un récit plus abondant et plus dramatique que le sien, quoique nous convenions que le style de M. Capefigue n'ait ni la pureté ni l'élégance de celui de l'ex-ministre; enfin qu'il consulte le septième volume des *Annales européennes* de la chronique de Bredow, il se convaincra qu'en Allemagne on l'avait aussi devancé pour ces détails, dont il se flatte d'avoir eu la primeur.

Si nous poursuivions aujourd'hui l'examen de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, nous aurions à discuter avec M. Thiers les démarches que fit le ministère Addington pour réparer ce qu'il appelle les fautes de M. Pitt. Ce fut en avril 1801 que commencèrent les conférences de Londres entre lord Hawkesbury et M. Otto. On put croire enfin à la paix générale et espérer qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir pour la civilisation. Ce n'était qu'un temps d'arrêt dans la lutte de l'Angleterre et de la France. Dans un second article nous reprendrons notre critique; mais en attendant nous persistons dans notre opinion sur M. Thiers et son ouvrage. Sans doute il mérite tous les éloges accordés à son style tour à tour brillant et vigoureux; il possède au plus haut degré l'art de grouper les faits dramatiquement; il semble avoir écrit ses pages de bataille au bruit d'une belle musique militaire, et c'est ce qui fera sa popularité chez un peuple comme les Français, dont Châteaubriand a dit : « La France n'est qu'un soldat. » Mais vainement avons-nous cherché dans ses premiers volumes des anecdotes ignorées jusqu'à ce jour; plus vainement encore aurions-nous voulu y trouver cette hauteur de vues ou cette profondeur d'observation, qui distinguent l'historien philosophe jaloux d'instruire les générations futures. M. Thiers est un homme de parti éloquent, un apologiste adroit, le peintre pittoresque d'une époque grande et glorieuse pour la France; mais historien philosophe... non. (*Foreign Quarterly Review*.)

---

Trois discours principaux de M. Thiers, depuis 1840, ont témoigné à la France que s'il s'est cru forcé de se ranger dans les rangs de l'opposition, à cause du système général de la politique, il en est sorti toutes les fois qu'il a cru que sa voix était réclamée par l'intérêt public. Ces trois discours sont relatifs :

1° Aux fortifications de Paris;

2° A la loi de régence, réclamée par la mort de l'infortuné duc d'Orléans, en 1842;

3° A la loi sur l'instruction secondaire.

Nous avons cru devoir donner à nos lecteurs l'analyse de ces trois discours, qui ont été pour la Chambre d'une influence décisive.

---

EXTRAIT DU DISCOURS DE M. THIERS SUR LES FORTIFICATIONS DE PARIS.

Après avoir fait l'historique des tentatives faites par Vauban sur cette grande entreprise, M. Thiers aborde en ces termes l'époque de l'empire :

Napoléon vint. On croit généralement que c'est en 1814 seulement, quand les illusions de la prospérité s'évanouirent, qu'il songea à défendre sa capitale : c'est une erreur. Il y pensa en 1806, lorsque, après avoir enlevé à Ulm la moitié de l'armée autrichienne,

il volait sur Vienne. Si cette capitale eût été défendue, le sort de la guerre était changé. Napoléon le craignit un instant ; mais Vienne était restée ouverte, et il put la traverser en courant pour achever la guerre à Austerlitz. Cette grande circonstance de sa carrière lui fit faire un retour sur lui-même. Il songea au danger de laisser la capitale ouverte, et s'occupa de fortifier les environs de Paris. Il fit rédiger des projets ; mais il dit lui-même, t. 9, p. 38 de ses précieux mémoires, que « la crainte d'inquiéter les habitants, et l'incroyable rapidité des événements, l'empêchèrent de donner suite à cette grande pensée. »

Il laissa passer ainsi les temps de la prospérité, qui passent si vite, et, en 1814, lorsque seul, avec une poignée d'hommes, il défendait le sol de la France épuisée, il y pensa, mais il était trop tard.

On a beaucoup admiré, messieurs, les efforts qu'il fit à cette époque pour défendre notre sol envahi. Ils sont admirables, en effet ; mais le spectacle en est douloureux, car sans cesse on y voit la France sauvée si Paris avait été défendu ; et la France perdue, parce que Paris était resté découvert. Placé entre deux armées qui marchaient toutes deux sur la capitale, Napoléon se jetait d'abord sur l'une, et se battait à outrance. Mais tandis qu'il battait l'une, l'autre marchait sur Paris. Il revenait sur celle-ci pour couvrir Paris ; alors la première revenait de nouveau, et il était rappelé encore. Ainsi Napoléon, jamais libre de ses mouvements, parce que Paris était ouvert, Napoléon ne put jamais achever aucune de ses victoires ; et lorsque, épuisé dans cette lutte inégale, il eut la pensée de courir à la frontière pour y ramener l'ennemi, il eût peut-être réussi dans cette manœuvre extraordinaire ; mais cette fois encore il aurait fallu que Paris pût tenir dix jours. Paris ne le pouvait pas ; et ce fut une raison de se rendre pour ces hommes qui ne surent pas ajouter dix jours de dévouement à vingt-cinq ans de combats héroïques.

La France succomba avec Paris : et, ce jour-là, Napoléon dut bien regretter ces grandes pensées conçues au retour d'Austerlitz, et emportées par le torrent de la prospérité.

La leçon des événements est telle, messieurs, que nous serions impardonnables si nous ne profitions pas de la durée de la paix,

durée inconnue à tout le monde, pour nous occuper enfin d'un intérêt national signalé à notre attention par de si grands événements et de si grands esprits.

Mais à l'instant où l'on se pose à soi-même cette grande question de savoir s'il faut fortifier Paris, on voit de cette question surgir une foule d'autres.

D'abord la situation dans laquelle on peut supposer Paris en péril n'est-elle pas une situation tout extraordinaire, qui ne peut plus se reproduire, pas plus que la révolution qui lui donna naissance ?

En supposant que cette situation pût exister encore, doit-on défendre les capitales, et en particulier celle de la France ?

Doit-on défendre Paris par des mouvements d'armée, des ouvrages de campagne ou des ouvrages de fortification permanente?

Si on aboutissait au projet de défendre Paris au moyen de fortifications permanentes, peut-on espérer d'armer, de nourrir cette immense population parisienne? peut-on se promettre de lui donner le courage, le sang-froid nécessaire pour supporter les tourments d'un siége?

Si cela est admissible, un tel ouvrage ne dépasse-t-il point par son immensité, par sa dépense, les moyens du plus grand peuple ?

Enfin, les ouvrages à construire n'ont-ils pas pour l'ordre ou pour la liberté du pays de graves inconvénients? Faut-il en un mot une enceinte, ou de simples ouvrages extérieurs?

Nous venons, messieurs, répondre à tous ces doutes par une affirmation, non pas dogmatique, mais raisonnée et unanime.

Nous commençons par la première question.

La situation dans laquelle Paris peut être menacé peut-elle raisonnablement s'imaginer aujourd'hui ?

A ce sujet, nous ferons tout de suite une réflexion. Le premier homme qui ait songé à fortifier Paris d'une manière régulière, c'est Vauban. Certes, la France alors n'était pas en révolution. Mais il lui arrivait, ce qui lui était arrivé déjà bien des fois, qu'elle avait excité les jalousies de l'Europe entière, et elle avait eu sur les bras l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne. Il n'y manquait que la Russie, qui, alors, ne comptait pas encore. On peut donc, sans

être réduit à imaginer une situation révolutionnaire, se figurer la France placée en présence d'une immense coalition. Céla est arrivé au grand Frédéric, luttant presque seul contre le continent. Cela était arrivé, un peu auparavant, à Marie-Thérèse. Cela peut arriver à quiconque est grand, et veut ne pas cesser de l'être.

Depuis cinquante années, notamment, cette situation n'a pas cessé d'être celle de la France. En 1792, en 1798, en 1805, en 1809, en 1813, en 1815, six grandes coalitions se sont formées contre elle. On a cherché à expliquer ces grands faits par les alarmes que la France excitait en Europe, tantôt par ses principes, tantôt par ses conquêtes. L'histoire impartiale approfondira les causes de ces immenses événements. Mais qu'importent les causes? Les événements en subsistent-ils moins, et doivent-ils exciter moins fortement notre prévoyance?

Cet état d'antagonisme a cessé un instant sous la restauration, parce que l'Europe a espéré, alors, que la branche aînée de la maison de Bourbon contiendrait les élans de la révolution; parce qu'elle a espéré aussi que cette branche aînée, transportée de l'exil sur le trône, ne songerait pas à recouvrer ce que la France avait perdu. Mais, en 1830, la révolution a surgi de nouveau ; elle a renversé la dynastie chargée de la contenir, et s'est donné à elle-même un gouvernement nouveau.

Depuis dix années, qu'a fait ce gouvernement qui pût justifier les hostilités patentes ou cachées de l'Europe? Il a admis tous les traités existants; il n'a favorisé nulle part les tentatives populaires; quand il a donné asile aux réfugiés de tous les pays, c'a été à la condition de ne point troubler leur propre gouvernement. Au dedans, il a maintenu l'ordre, et n'a donné aucun des spectacles reprochés à la révolution de 1789. En un mot, a-t-il été perturbateur ou ambitieux? Assurément, non. Et cependant, en ce moment, il est seul encore en Europe, comme au temps des coalitions de 1792, de 1813.

Faut-il s'irriter d'un tel état de choses, et, pour en sortir, troubler spontanément le repos du monde? Nous sommes loin de le croire; mais il faut le voir avec fermeté, avec sang-froid. Il faut examiner au juste les forces de la France, les organiser non pas

extraordinairement et pour un jour, mais sérieusement, d'une manière durable, et qui s'accorde avec nos ressources financières. Quand cela sera fait sans intention provocatrice, sans menace, soyez assurés que vous aurez pris le seul moyen de modifier la situation morale et politique du monde à votre égard.

La situation dans laquelle il importerait que Paris fût fortifié n'a donc rien de chimérique : il n'y a rien d'extraordinaire à la prévoir, rien même de dangereux, si on le fait avec calme, sans menace pour personne.

Cette question est une de celles qui s'élèvent naturellement lorsqu'on s'occupe d'organiser, d'une manière solide et durable, la force publique en France.

Permettez-nous, messieurs, quelques mots sur l'ensemble de cette force, sur l'étendue, la consistance qu'elle peut recevoir, et qu'on peut lui donner dans notre pays. Nous sommes persuadés qu'en s'y prenant avec suite et avec ordre, la France pourrait être aussi forte qu'elle l'a jamais été.

Pendant notre première révolution, la France a tenu tête à l'Europe entière avec moins de moyens qu'elle n'en a aujourd'hui. Elle avait à peine 25 millions de population, des finances en désordre, un papier-monnaie discrédité, des propriétés nationales dont personne n'osait se faire acquéreur, une moitié de sa population insurgée contre l'autre. On a dit qu'elle suppléa à tout ce qui lui manquait avec l'enthousiasme et les moyens révolutionnaires.

Sans doute l'enthousiasme est une noble puissance; mais, en aucun temps, la France n'en manquera, quand un gouvernement énergique lui montrera un noble but et y marchera lui-même. Quant à ce qu'on appelle les moyens révolutionnaires, permettez-nous de vous dire un mot à ce sujet.

On a voulu y voir le secret d'une grande force, et on commet tous les jours, à cet égard, une erreur qui pourrait devenir funeste. Savez-vous ce que signifiaient ces moyens? Une chose : c'est que, rien n'étant préparé à l'avance, il fallait pourvoir à tout à la hâte, avec précipitation, souvent avec violence. Des hommes d'un patriotisme énergique, qui voulaient se hâter de créer des moyens de résistance contre l'étranger, et qui n'avaient à leur disposition ni

cette habile et puissante centralisation que nous avons aujourd'hui ; qui n'avaient ni cadres longuement préparés, ni lois de recrutement entrées dans les habitudes, ni canons, ni fusils dans les magasins de l'État ; ces hommes cherchaient à y suppléer avec des levées en masse, des réquisitions, du papier-monnaie ; et quand la société ainsi violentée résistait, ils lui répondaient par la terreur.

Ayez un matériel longtemps accumulé à l'avance, des cadres bien organisés, une armée toujours préparée à passer du pied de paix au pied de guerre, une réserve prête à la suivre ; des gardes nationales disposées à donner à l'armée l'appui de la portion jeune et valide de la population ; enfin, des travaux considérables sur le sol ; ayez tout cela, et vous n'aurez à regretter la puissance d'aucune époque.

Mais tout cela, il faut le préparer d'avance ; quand cela n'est pas prêt, il faut l'improviser : on le fait mal, on le fait insuffisamment, on le fait tyranniquement.

Mais, de toutes les choses qui exigent de la prévoyance et du temps, il n'y en a aucune qui en exige autant que les ouvrages de fortification.

On fabrique des fusils, on fond des canons, on instruit des conscrits plus vite qu'on ne construit des murailles.

Les temps de repos sont souvent des temps de paradoxe. On a tout nié et tout affirmé dans l'époque où nous vivons ; on a contesté l'utilité des places fortes, et, à l'appui de cette opinion, on a allégué l'exemple de Napoléon qui, dans ses rapides mouvements, n'en avait tenu aucun compte, et ne s'était jamais arrêté devant elles. Il s'est chargé lui-même de la réponse en soutenant que les places construites par Vauban avaient sauvé la France en 1792 ; qu'elles avaient ralenti l'invasion en 1814, et qu'elles avaient même influé sur les traités de 1815, et avaient contribué à les rendre moins malheureux.

Mais ce qu'ont dit les détracteurs des places fortes n'a qu'une valeur, une seule ; la voici : c'est que les places fortes construites à la frontière d'un État ne suffisent plus, et qu'il en faut à l'intérieur pour que, si la ceinture est percée, l'intérieur puisse se défendre.

Si en effet nos forteresses, en 1792, ont ralenti l'invasion et donné

à la France le temps de s'organiser; si, en 1814, elles ont coûté à l'ennemi des lenteurs et de nombreux détachements; si elles ont diminué d'un quart les armées qui ont marché sur Paris, toutefois elles n'ont pas suffi; car notre capitale, restée ouverte, a fini par être envahie.

Que faut-il conclure de là? C'est que, si les places fortes à la frontière sont utiles, indispensables même, cependant elles ne suffisent pas. Il faut, en outre, des points retranchés à l'intérieur.

Quels sont ces points? Ils sont indiqués par le but même que se proposent les grandes guerres d'invasion. Ce but étant les capitales, ce sont les capitales qu'il faut défendre.

Après avoir jeté quelques considérations sur les autres États, il continue ainsi :

Tandis que, pour marcher sur Berlin, il faut faire, en partant de notre frontière, cent quatre-vingt-deux lieues, passer le Rhin, le Weser, l'Elbe, franchir des places telles que Luxembourg, Mayence, Ehrenbreitstein, Magdebourg; tandis qu'il faut faire, en partant de notre frontière, deux cent seize lieues pour aller à Vienne, franchir le Rhin, le Danube, le Lech, l'Inn, une foule de places, et Ulm, que la confédération germanique va convertir en place de premier ordre; au contraire, pour venir à Paris, que faut-il? Il faut faire soixante lieues à peine, en partant de la frontière du nord; on n'a aucun grand fleuve à passer, à peine quelques cours d'eau de médiocre importance, comme la Marne ou la Seine.

A cette circonstance géographique s'en joint une autre toute politique. La Prusse, l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre même ne sont pas unes, comme la France. Notre beau pays a un immense avantage, il est un. Jamais, dans aucun temps, un aussi vaste royaume n'a présenté sous tous les rapports une unité si compacte. Trente-quatre millions d'hommes, sur un sol de moyenne étendue, y vivent d'une même vie, y sentent, y pensent, y disent la même chose presqu'au même instant. Grâce surtout à des institutions qui portent la parole, en quelques heures, d'un bout de la France à l'au-

tre; grâce à des moyens administratifs qui portent, en quelques minutes, un ordre aux extrémités du sol, ce grand tout pense et se meut comme un seul homme. Il doit à cet ensemble une force que n'ont pas des empires beaucoup plus considérables, mais qui sont privés de cette prodigieuse simultanéité d'action. Mais il n'a ces avantages qu'à la condition d'un centre unique d'où part l'impulsion commune, et qui meut tout l'ensemble. C'est Paris qui parle par la presse, qui commande par le télégraphe. Frappez ce centre, et la France est comme un homme frappé à la tête.

Mais ce Paris, cette tête de la France, qui répand sur l'Europe ce torrent de pensées nouvelles, exprimées en un langage entendu de tous les peuples; ce Paris qui remue le monde; ce Paris placé tout près de la frontière, il suffit de faire quelques marches pour le frapper.

Eh bien, que devons-nous faire dans une situation semblable? Ce Paris qu'on veut frapper, il faut le couvrir; ce but que se proposent les grandes guerres d'invasion, il faut le leur enlever en le mettant à l'abri de leurs coups. En supprimant le but, vous ferez tomber toutes les combinaisons qui tendent vers lui. En un mot, fortifiez la capitale, et vous apportez une modification immense à guerre, à la politique; vous rendrez impraticables les guerres d'invasion, c'est-à-dire les guerres de principe.

Ici se place une citation empruntée à Napoléon luimême.

« Si, en 1805, Vienne eût été fortifiée, la bataille d'Ulm n'eût pas décidé de l'issue de la guerre; le corps d'armée que commandait le général Kutusow y aurait attendu les autres corps de l'armée russe, déjà arrivés à Olmutz, et l'armée du prince Charles arrivant d'Italie. En 1809, le prince Charles, qui avait été battu à Eckmühl et obligé de faire sa retraite par la rive gauche du Danube, aurait eu le temps d'arriver à Vienne et de s'y réunir avec le corps du général Hiller et l'armée de l'archiduc Jean.

« Si Berlin avait été fortifié en 1806, l'armée battue à Iéna s'y fût ralliée, et l'armée russe l'y eût rejointe.

« Si, en 1808, Madrid avait été une place forte, l'armée française, après les victoires d'Espinosa, de Tudela, de Burgos et de Sommosierra, n'eût pas marché sur cette capitale, en laissant derrière Salamanque et Valladolid l'armée anglaise du général Moore et l'armée espagnole de la Romana : ces deux armées anglo-espagnoles se fussent réunies sous les fortifications de Madrid à l'armée d'Aragon et de Valence... » (*Mémoires de Napoléon*, tome 9, pages 54 et 55.)

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ainsi donc, messieurs, la situation du monde, les événements anciens et récents de notre histoire, l'autorité des deux plus grands juges qu'on puisse invoquer, Vauban et Napoléon, tout nous commande de fortifier Paris.

Restent, il est vrai, de grandes questions à résoudre : comment, par quel procédé faut-il fortifier cette vaste cité?

Nous avons entendu dire que, sans doute, il fallait mettre Paris à couvert contre un coup de main, et que, pour cela, il suffisait de quelques ouvrages de campagne, rapidement construits au moment du danger. Nous avons même entendu dire que Napoléon, en 1815, n'ordonna pas autre chose au général Haxo.

Il faut répondre à ces assertions.

Napoléon, en 1815, ordonna des travaux de campagne, de simples retranchements en terre, parce qu'il n'avait pas le temps d'en faire davantage en trois mois. Mais lorsque, bien avant cette époque, c'est-à-dire au retour d'Austerlitz, il ordonna qu'on rédigeât des projets, il entendait bien faire des ouvrages de fortification permanente; car on ne s'y prend pas des années à l'avance, on ne rédige pas des projets, tout cela en pleine paix, pour de simples travaux de campagne. Au reste, Napoléon a levé tous les doutes à cet égard; car, à la page 58 du tome 9 déjà citée de ses Mémoires, énumérant les difficultés d'un tel ouvrage, pour montrer qu'elles ne doivent pas arrêter, il emploie ces propres paroles :

« Il vous faudra quatre-vingts ou cent fronts, cinquante à soixante mille soldats de garnison, huit cents ou mille pièces d'artillerie en batterie... » Napoléon ne songeait donc pas à de simples ouvrages en terre, mais à des ouvrages de fortification permanente;

car le mot *front*, employé comme il l'est ici, ne saurait s'appliquer qu'à la fortification régulière.

Mais les raisons les plus décisives repoussent une si faible manière de couvrir Paris.

Que veut-on quand on songe à rendre impossibles les grandes invasions? on veut créer des conditions nouvelles qui ne permettent pas à une armée envahissante, quelque forte, quelque brave qu'elle soit, d'emporter Paris. Or, des redoutes en terre, on les enlève de vive force : les Français en ont trouvé les Alpes et le Tyrol hérissés, ils les ont enlevées en courant. En 1831, les Russes en ont trouvé de formidables à Varsovie, ils ont essuyé des pertes considérables et les ont forcées.

Des positions retranchées peuvent être plus ou moins difficiles à enlever, mais cela se tente avec de l'artillerie de campagne et des baïonnettes, et cela réussit si on ne craint pas les pertes d'hommes. Or, quand le prix d'une attaque sera Paris, on ne craindra pas de faire tuer des soldats. C'est, en un mot, une bataille à livrer, un ennemi appuyé sur les ouvrages de campagne; mais une bataille, c'est un hasard : or, que voulez-vous en mettant Paris en état de défense? vous voulez le soustraire au hasard des batailles.

Au contraire, supposez Paris défendu par des ouvrages permanents, par des murailles : les conditions de la guerre changent aussitôt; ce n'est plus une bataille, c'est un siége. Or, une armée, quelque grande et brave qu'elle soit, ne peut pas faire un siége avec ses moyens ordinaires, parce qu'il faut un matériel spécial, parce qu'il faut une artillerie qu'on ne traîne point en campagne, qu'on porte difficilement avec soi dans son propre pays, qu'on ne peut traîner avec soi en pays ennemi, à moins de s'en être absolument rendu maître par plusieurs campagnes heureuses; parce que, enfin, il faut séjourner devant une place forte un nombre de jours tel qu'une grande armée ne le peut pas, faute de vivres, faute de munitions, faute de ressources de toute espèce.

Alors les difficultés sont telles, qu'on peut les regarder comme des impossibilités, et qu'on y renonce. Alors on peut dire que les conditions de la guerre sont véritablement changées.

C'est par ces motifs, messieurs, que la commission, après avoir

entendu tous les hommes compétents, a posé ce principe, « qu'il fallait que Paris fût couvert par des ouvrages de fortification permanente. » Car, à cette condition seule, une sorte d'impossibilité naissait pour l'invasion. Paris rendu capable de résister à une attaque en règle, Paris était à tout jamais délivré des dangers et des terreurs d'un siége.

Il est vrai que cette impossibilité que nous voulons créer contre l'ennemi extérieur, on nous l'oppose à nous-mêmes; on nous dit que, s'il est impossible que l'ennemi puisse prendre Paris devenu place forte, il y a quelque chose de plus impossible, c'est que Paris devienne place forte, quelques efforts que l'on fasse pour atteindre ce but. Cela, dit-on, est moralement et matériellement impossible.

Comment, en effet, s'écrie-t-on, comment exposer des populations d'un million d'âmes aux terreurs d'un siége, aux horreurs d'un bombardement, aux douleurs de la faim? Comment, dans de telles extrémités, les gouverner, les contenir? Comment enfermer dans une sorte d'étau ces grandes capitales, dans lesquelles bat le cœur du pays; car elles renferment le gouvernement, les Chambres, les principaux organes de la publicité? Quoi! tout cela bloqué à la fois! soumis aux duretés du système militaire! L'esprit s'en effraie et recule épouvanté.

Vous verrez, messieurs, que ce sont là des fantômes qui s'évanouissent quand on s'en approche.

D'abord, je répéterai ce que j'ai déjà dit : c'est que, si vous parvenez à rendre la capitale forte et susceptible de soutenir une attaque régulière, à l'instant même vous la délivrez pour jamais de tous les dangers d'un siége; car si Paris peut se défendre comme Metz, Strasbourg ou Lille, Paris ne sera jamais attaqué. (Sensation.)

Mais, dit-on, une grande capitale ne peut pas supporter un siége, elle n'en est pas capable. Et pourquoi? Parce qu'une capitale manquerait de courage? Au nom des braves habitants de Paris, nous le nions. Quelle est donc, depuis cinquante ans, quelle est la ville dans le sein de laquelle il s'est livré plus de combats? Pour la liberté, l'ordre, Paris et sa population ont combattu avec la plus rare bravoure en 1830. La population parisienne combattait pour la Charte contre une troupe d'élite, et elle en triomphait. En 1832, en 1834.

sa garde nationale combattait pour l'ordre contre des hommes égarés, et qui faisaient un déplorable emploi de leur courage. Mais attaqués et attaquants craignaient-ils le bruit des armes à feu ?

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Quant à nous, nous n'en doutons pas, un chef énergique et dévoué n'aurait qu'à frapper du pied ce sol héroïque de Paris pour en faire sortir des milliers de défenseurs.

Après avoir examiné la possibilité d'organiser la résistance en cas de siége, il va plus loin :

Mais nous avons fait une hypothèse, dit-il, qui est la plus excessive de toutes : nous avons examiné s'il serait possible de procurer à Paris soixante jours de vivres pour une population de 1,300,000 âmes. Il nous a été démontré que cela était praticable.

Permettez-nous de vous dire d'abord un mot sur le chiffre de soixante jours, et sur celui de 1,300,000 âmes.

Jamais un ennemi ne sera soixante jours devant Paris : c'est lui, et non point Paris, qui serait affamé. On ne peut pas supposer qu'un ennemi envahisseur osât se présenter devant Paris avec moins de 200,000 ou 250,000 hommes. Il lui serait impossible de se faire suivre par ses magasins, sans des efforts gigantesques et impossibles, sans plusieurs armées sur ses derrières pour couvrir les routes. Il faudrait qu'il vécût sur le pays, comme nous l'avons fait souvent nous-mêmes ; il faudrait qu'il s'étendît au loin pour vivre, et s'exposât beaucoup, en se divisant.

Il vivrait cependant, mais le terrain qu'il occuperait serait bientôt tellement affamé, qu'il ne pourrait plus y subsister.

Or, supposez trente jours d'une telle situation ; supposez-en quarante et cinquante : vous arrivez à des impossibilités physiques. Un approvisionnement de soixante jours pour Paris va donc au delà de toutes les vraisemblances.

Quant au chiffre de la population, il est à peu près de un million d'âmes aujourd'hui, en y comprenant les communes enfermées dans l'enceinte projetée. Ce nombre diminuerait, sans contredit.

car beaucoup d'habitants se rendraient dans l'intérieur de la France; mais il s'augmenterait peut-être de ceux qui se seraient réfugiés dans Paris. On ne peut, à cet égard, s'en rapporter qu'aux faits connus. En 1814, le nombre des habitants de la campagne réfugiés dans Paris fut très-peu considérable. En ajoutant à ce nombre la banlieue, qui est de 200,000 âmes, et une armée de 100,000 hommes, on a le chiffre le plus élevé possible de population à nourrir.

Ainsi, en supposant soixante jours, nombre deux fois supérieur à toutes probabilités, et une population de 1,300,000 âmes, on est au delà du vrai.

Il existe habituellement dans Paris pour quarante et quelques jours de grains ou farines ; l'approvisionnement légal est de trente-cinq jours ; quelquefois il n'est pas complet, mais les approvisionnements du commerce font la compensation et le portent à plus de quarante jours. Tous les hommes versés dans les connaissances spéciales de cette nature reconnaissent que, pour des causes toutes commerciales et administratives, cet approvisionnement devrait être augmenté. Ils regardent comme utile de pousser à cinquante, même à soixante jours l'approvisionnement de Paris. On traite depuis longtemps avec les boulangers pour élever leur approvisionnement de trente-cinq jours à cinquante. On devra, tôt ou tard, rétablir un système de prévoyance, sous une forme ou sous une autre, par la combinaison des moyens commerciaux et administratifs.

Mais, en supposant que nous ne finissions pas par résoudre cette question, il faudrait ajouter extraordinairement aux approvisionnements existants une quantité de farine représentée par 80,000 sacs.

Vous trouverez aux pièces jointes la preuve de ce calcul Nous nous sommes adressés à l'un des plus habiles commerçants de la capitale, et il nous a répondu que rien ne serait plus facile que d'exécuter en peu de temps, et sans perturbation, un tel achat.

Il n'y aurait pas à s'occuper de tous les autres objets, viandes salées, liquides, combustibles, dont Paris est pourvu pour six mois, au moins.

La difficulté ne consisterait que dans l'approvisionnement en viandes fraîches.

C'est la seule difficulté reconnue sérieuse, mais très-facilement surmontable : avec quelque prévoyance on a calculé, d'après les consommations annuelles, ce qu'il faudrait de bétail pour nourrir Paris pendant soixante jours. Le nombre nécessaire est facile à acquérir, à conduire sous Paris, à parquer dans les vastes espaces compris entre l'enceinte projetée et les ouvrages extérieurs. La difficulté ne consiste que dans les fourrages pour les nourrir. Cependant, avec certaines précautions indiquées par les hommes spéciaux, on y parviendrait; car il ne faudrait pas réunir une somme de fourrages plus grande que le quart ou le tiers de la consommation annuelle de Paris.

Le commerce averti, ou seulement garanti contre certaines chances, ferait lui-même tous ces approvisionnements.

Nous avons examiné encore si le peuple de Paris pourrait gagner sa vie dans ce temps de suspension de travail industriel. L'administration de la guerre suffirait pour lui fournir seulement en travaux de défense de quoi payer ses aliments et ceux de sa famille; en tous cas, nous avons calculé que 6 à 7 millions suffiraient à nourrir 200,000 indigents pendant cinquante à soixante jours.

Ces détails prouvent que l'approvisionnement de Paris est praticable pendant une durée de temps qui dépasse toutes les prévisions raisonnables d'un siége. Ils prouvent davantage encore, c'est que les grandes capitales sont de vastes dépôts, dans lesquels la guerre peut, comme nous l'avons dit, s'alimenter aussi bien que le commerce.

En 1815, Napoléon était pressé de faire fabriquer des fusils; où en chercha-t-il les moyens? à Paris même. Il s'adressa à cette multitude d'ouvriers mécaniciens que Paris renferme; il eut recours même aux ouvriers horlogers et ébénistes, et, sous la direction des officiers d'artillerie, ils lui élevèrent en peu de temps les plus belles et les plus actives manufactures d'armes. Plus récemment, en 1840, nous avions à faire fabriquer rapidement des voitures d'artillerie, une immense quantité de harnais; quel est le grand centre de fabrication qu'on nous a indiqué? Paris encore, qui pouvait seul, en quelques mois, construire nos caissons et harnacher nos chevaux d'artillerie. Pour les rapides confections d'habillements, il en est

de même. En un mot, dans le lieu qui doit vêtir, nourrir, pourvoir de tous les objets nécessaires à la vie un million d'âmes, il y a toujours un double approvisionnement au moins de toutes choses, et on y trouverait en peu de temps tous les moyens d'équiper une vaste armée.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Mais on a dit qu'une place telle que Paris était impossible à construire; on a dit qu'elle devait se composer de quatre-vingt-dix ou cent fronts; qu'en province un front de fortification coûtait un million au moins; qu'à Paris, avec la cherté de toutes choses, main-d'œuvre, terrain, matériaux, ce n'était pas trop de supposer qu'un front dût coûter deux ou trois fois davantage; que dès lors c'était 2 ou 300 millions pour l'enceinte seule : les ouvrages extérieurs devraient bien coûter autant; ce ne serait pas moins alors de 500 millions, peut-être 600 pour le tout.

Nous allons vous montrer la complète fausseté de ces calculs.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Il y a trois grandes masses de dépenses : l'achat du terrain, le terrassement, la maçonnerie; de ces trois masses de dépenses une seule est encore incertaine, c'est celle de l'achat du terrain. Les autres sont appréciables d'une manière positive, puisque les marchés d'exécution sont passés.

Jusqu'ici nous parlons de l'enceinte seule : elle couvre une bande de terrain qui a, moyennement, 142 mètres de largeur, et qui forme une circonférence totale de 35,165 mètres, c'est-à-dire environ 8 lieues. Cela suppose 4,962,641 mètres carrés à acheter. Il faut défalquer les terrains du bois de Boulogne et du parc de Neuilly, que le roi a donnés; il faut ajouter les terrains qu'exigeront les établissements militaires; cela conduit à 4,640,141 mètres carrés, ou à 464 hectares de terrain à acquérir.

On rencontre là quatre espèces de terrain : les terrains labourables, les terrains à carrière, les terrains à jardinage, les terrains bâtis. On a déjà acheté des uns et des autres en 1832 et 1833. Les premiers ont coûté 8, 9 et 10,000 fr. l'hectare; on les suppose tous aujourd'hui à 10,000 fr. Les terrains à carrière ont été payés 20,432 fr.; on les porte à 25,000. Les jardins et marais ont été

payés 26,455 fr. ; on les porte à 30,000. Les terrains bâtis ont été payés jusqu'à 111,950 fr. l'hectare ; nous les portons à 120,000 fr.

Ainsi, en prenant des évaluations supérieures aux évaluations déjà connues, on trouve une dépense

| | |
|---|---|
| pour les premiers terrains de . . . . . . . . . . . | 2,910,100 fr. |
| pour les seconds de . . . . . . . . . . . . . . . . | 37,500 |
| pour les troisièmes de . . . . . . . . . . . . . . . | 3,240,000 |
| pour les quatrièmes de. . . . . . . . . . . . . . . | 7,621,200 |
| Total . . . . . . . . . . | 13,808,800 |

La seule dépense incertaine, évaluée au plus haut chiffre possible, monte donc à 13,808,800 fr.

Le travail de terrassement consiste à creuser le fossé et construire avec les terres qu'on en retire le rempart et le glacis. On sait mathématiquement combien on a de mètres cubes de terre à déplacer, à quelle hauteur, à quelle distance. Le prix par mètre est déjà fixé ; il s'élève moyennement à 1 fr. 30 c. par mètre cube. Pour chaque mètre de la circonférence de l'enceinte, il y a 193 mètres cubes de terre à déplacer, c'est-à-dire une dépense de 250 fr. 90 c. à faire. L'enceinte qui couvre une circonférence totale de 33,165 mètres, c'est-à-dire huit lieues, a cependant un développement plus considérable, à cause des rentrants et des saillants que donne la forme bastionnée. Elle a 38,686 mètres de développement. Le total représente, pour 38,686 mètres de pourtour, 9,693,772 fr. de dépense. Ce sont des prix faits et actuellement acceptés. Les rabais obtenus donnent même, sur le total, une économie de 6 fr. 34 c. par 100 fr. : ce qui réduit la dépense définitive à 9,079,187 fr.

Quant à la dépense de la maçonnerie, on en connait les éléments d'une manière tout aussi certaine. L'intérieur du mur doit être en maçonnerie ordinaire ; le parement extérieur, en pierre meulière ; les angles, le couronnement, en pierre de taille. La première, d'après les marchés, revient à 21 fr. 53 c. le mètre cube ; la seconde, à 28 fr. 68 c. ; la troisième, à 99 fr. 71 c. tout calculé ; le mètre courant revient, avec la pose et les accessoires, à 1,115 fr. 62 c., et pour 38,636 mètres à 43,103,094 f.

Ainsi, les trois masses de dépenses pour l'enceinte sont

| | | |
|---|---|---|
| de | 13,808,700 fr. | pour l'achat des terrains. |
| de | 9,079,187 | pour les terrassements. |
| de | 43,103,094 | pour la maçonnerie. |
| Total. . . . | 65,990,981 fr. | |

De ces trois masses, deux, comme nous l'avons dit, reposent sur des bases connues, une seule repose sur des bases variables, c'est celle des terrains; mais c'est la moindre, et supposez qu'on se fût trompé d'un cinquième, d'un quart, d'un tiers, de moitié, ce serait 3, 4, 6 millions à ajouter à ce chiffre total. La dépense générale n'en serait pas extraordinairement affectée.

Cependant, nous avons exigé qu'on recherchât encore toutes les dépenses accessoires, qui souvent viennent augmenter le total, et créer des imprévus. Ainsi, il faut une rue militaire; derrière le mur d'enceinte, il faut quelques magasins à poudre; il faut des canaux, il faut des cunettes dans le fond du fossé.

| | |
|---|---|
| La rue militaire coûtera à empierrer, d'après l'adjudication. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,920,000 fr. |
| Les magasins à poudre coûteront . . . . . . . . | 910,000 |
| Les cunettes et canaux dans l'intérieur du fossé coûteront. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 270,000 |
| L'enceinte coûterait donc, en y ajoutant ces trois sommes accessoires. . . . . . . . . . . . . . . . . | 69,090,981 |

Le montant des forts extérieurs a été calculé sur les mêmes bases. Nous ne donnerons pas le détail. Voici les masses :

| | |
|---|---|
| Achats de terrains. . . . . . . . . . . . . . . . . | 4,174,000 fr. |
| Terrassements. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 7,529,000 |
| Maçonnerie des escarpes et contrescarpes. . . . | 40,253,281 |
| Bâtiments militaires. . . . . . . . . . . . . . . | 5,040,000 |
| Route stratégique pour les relier . . . . . . . . | 1,600,000 |
| Total. . . . . . . . . | 58,596,281 |

La dépense totale, en sommes rondes, coûterait donc :

| | |
|---|---|
| Enceinte . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 69,100,000 fr. |
| Forts extérieurs . . . . . . . . . . . . . . . . | 58,600,000 |
| Total. . . . . . . . . | 127,700,000 |

Il faut ajouter à cela :

| | |
|---|---|
| Des frais généraux d'outils et de gérance, évaluables à . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,500,000 fr. |
| Des frais de baraquement pour les troupes, réglés à | 3,800,000 |
| Total. . . . . . . . . . | 5,300,000 |

Ce qui porte l'ensemble général de la dépense, en joignant la

| | |
|---|---|
| somme de. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5,300,000 fr. |
| à la somme déjà citée de. . . . . . . . . . . . | 127,700,000 |
| au chiffre définitif de. . . . . . . . . . . . . . . | 133,000,000 |

Maintenant, messieurs, reste la question des servitudes.

On s'est demandé comment on pouvait soumettre les belles et riches campagnes de Paris aux duretés des servitudes militaires. Ici, comme ailleurs, nous dirons encore que les belles et riches campagnes de la Flandre, plus riches assurément qu'aucunes autres qu'on puisse citer en France, supportent les servitudes militaires et ne demandent pas d'exception. Cependant, nous avons voulu être équitables et évaluer le dommage possible. Vous avez entendu calculer la dépréciation des terrains autour de Paris par cinquantaine de millions. Eh bien, voici un calcul exact et non pas hypothétique :

En supposant que les servitudes militaires fussent réduites à une zone de 250 mètres, le prix total des terrains compris dans cette zone s'élèverait à 18 millions au plus. La servitude consiste dans l'interdiction de bâtir ; en supposant pour cette interdiction une dépréciation d'un quart, d'un cinquième, ce serait 3 à 4 millions de dommage.

Là encore, les exagérations tombent devant la réalité. Cependant,

cette question mérite une solution plus précise : nous allons vous la présenter.

Les lois militaires imposent trois zones de servitude militaire autour des places de premier ordre. Dans la première zone, qui a 250 mètres de rayon en partant de l'escarpe, on ne peut point bâtir. Dans la seconde, qui s'étend à 487 mètres, à partir du même point, on peut bâtir en terre ou en bois, à la condition de démolir à la première réquisition. Dans la troisième zone, qui comprend 974 mètres de rayon, on ne peut ni creuser des fossés, ni faire des levées sans autorisation de l'administration de la guerre. Les servitudes s'établissent sans indemnité, sur une simple ordonnance royale, qui classe une ville au nombre des places de guerre.

Les hommes de l'art nous ont démontré qu'on pouvait, sans danger pour la défense de Paris, réduire toutes les zones de servitude à la première, qui n'est que de 250 mètres.

Ce serait une exception pour Paris seul, exception méritée, et qui réduirait à peu de chose les inconvénients des servitudes militaires.

Ce n'est pas tout. Les portions de terrains sur lesquelles il y a avantage à construire, sont les bords des routes. Or, l'État a intérêt à les acquérir pour y construire, au moment de la guerre, des ouvrages défensifs de portes. Afin de ne pas gêner la circulation, on s'est proposé de ne pas construire encore les portes, et de laisser des ouvertures dans l'enceinte pour chaque route. Il faudra donc un jour les couvrir d'ouvrages ouverts à la gorge ; et on a dès lors un motif d'acquérir les bords des routes dans l'étendue de la zone de 250 mètres. Cette dépense peut se circonscrire entre 6 ou 7 millions. Ajoutée à celle de 133 millions, elle porterait à 140 millions environ le total à peu près certain de la dépense.

On n'indemniserait ainsi personne, mais on achèterait les terrains qui seraient jugés utiles.

Ainsi donc, messieurs, toutes ces impossibilités de nourrir, de fortifier les grandes capitales, s'évanouissent une à une. Il reste à la place de ces impossibilités des difficultés grandes, sans doute, mais des difficultés surmontables pour une grande nation, et qui ne sont pas au-dessus de nos moyens, de notre patriotisme.

Nous avons déjà parcouru, messieurs, les côtés les plus importants de ce vaste sujet.

Il faut, avons-nous dit, ajouter aux places fortes de la frontière des points fortifiés à l'intérieur.

Entre les points à fortifier à l'intérieur la capitale mérite la préférence.

La capitale doit être régulièrement fortifiée.

Elle peut être défendue, gouvernée, nourrie pendant un siége ; elle peut être entourée de murailles, sans une dépense disproportionnée avec l'importance de l'objet qu'on se propose.

Enfin, la difficulté, une fois vaincue, se tourne contre l'ennemi lui-même, qui, désespérant de prendre une telle place, ne songe plus à l'attaquer.

Tout but est ainsi enlevé aux guerres d'invasion.

Il est un dernier point à traiter, le plus important de tous, à cause des préventions qu'il fait naître, préventions telles que le projet de fortifier Paris a toujours succombé devant elles.

Vous vous souvenez tous, messieurs, qu'en 1831, 1832, 1833, on travailla à la défense de Paris, avec des fonds annuellement votés par les chambres. Les gens de l'art, frappés, au premier aspect, de la difficulté d'enceindre de murailles une ville telle que Paris, préférèrent l'entourer d'une ceinture de petites forteresses, qui, se reliant les unes aux autres, auraient l'avantage de l'enfermer d'une ceinture de feu, sans la serrer de trop près, et en la sauvant des dangers des batteries incendiaires.

Deux généraux d'un haut mérite et d'un patriotisme incontestable, les généraux Bernard et Rogniat, étaient de cet avis ; mais, au contraire, l'illustre général Haxo, que l'on considère comme l'un des premiers officiers du génie de notre temps, le général Haxo était d'un avis contraire : le général Valazé partageait son opinion. La querelle s'anima, et bientôt cessa d'être une querelle d'art pour devenir une querelle de partis. On prétendit que Paris pourrait ainsi se trouver renfermé dans une ceinture de bastilles.

Quand on veut vaincre les préventions, il faut, messieurs, aller droit à elles, et ne pas craindre de les discuter. Permettez-nous donc quelques mots sur ce sujet.

Nous dirons d'abord que cet ancien projet n'existe plus. Sur la ligne même où passaient les forts projetés par le général Bernard, passe aujourd'hui (dans le nouveau projet) l'enceinte continue, dont on propose d'envelopper Paris. Les ouvrages extérieurs qui ont paru indispensables pour appuyer cette enceinte ont été reportés à une grande distance des anciens forts détachés, et sont, par rapport à Paris, hors de la véritable portée du canon.

Ainsi donc, en fait, cette question si fâcheuse ne saurait plus s'élever aujourd'hui avec la moindre apparence de raison.

Cependant, bien qu'elle ne le puisse plus, permettez-nous quelques mots qui sont indispensables à dire sur ce sujet.

Imaginer que des ouvrages de fortification quelconque peuvent nuire à la liberté ou à l'ordre, c'est se placer hors de toute réalité. D'abord, c'est calomnier un gouvernement, quel qu'il soit, de supposer qu'il puisse un jour chercher à se maintenir en bombardant sa capitale. (Sensations diverses. — Mouvement d'assentiment.) Quoi ! après avoir percé de ses bombes la voûte des Invalides ou du Panthéon, après avoir inondé de ses feux la demeure de vos familles, il se présenterait à vous pour vous demander la confirmation de son existence ! Mais il serait cent fois plus impossible après la victoire qu'auparavant. (C'est vrai ! c'est vrai !)

D'ailleurs, plaçons-nous dans la réalité. Nous avons de tristes souvenirs de guerre civile, nous pouvons nous les rappeler. Le gouvernement a eu des désordres à comprimer ; est-il allé placer des batteries incendiaires dans l'une des positions dominantes de Paris, pour tirer à toute volée sur les quartiers occupés par la rébellion ? Non, il est allé droit au désordre, il l'a combattu corps à corps, et lui a enlevé une à une les barricades qu'il avait construites. S'il en avait agi autrement, les factieux enhardis seraient devenus maîtres de Paris. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Mais à Lyon, à Lyon où existaient des forts dominant cette ville bien autrement que ceux qu'on pourrait élever à Paris ne pourraient jamais le faire, s'est-on servi de ces forts ? Non, on les a délaissés pour aller combattre, dans les rues mêmes de cette cité, les ouvriers égarés qui menaçaient la société tout entière.

Mais laissons ces tristes souvenirs de guerre civile : élevons nous

plus haut; élevons-nous aux raisons morales, qui décident du sort des révolutions!

Leur succès est tout entier dans l'assentiment moral de l'opinion générale.

Arrivant aux détails des constructions, M. Thiers continue ainsi :

Nous commençons par ce qui regarde l'enceinte.

S'il était possible qu'une ceinture de forts fût une barrière suffisante, on aurait pu s'y arrêter; mais il n'en est rien. Chacun de ces forts présentera quatre ou cinq fronts. Les gens de l'art nous ont déclaré qu'une place d'un tel développement n'exigeait pour l'attaquer ni beaucoup d'artillerie, ni beaucoup de temps. Un ou deux de ces forts enlevés, l'ennemi n'a plus d'autre obstacle devant lui que l'énergie de la population. Il peut faire mieux encore que de perdre du temps à enlever un ou deux de ces forts, c'est de passer entre eux, et d'aller droit à la ville elle-même. Ces forts croiseraient-ils leurs feux encore plus qu'ils ne peuvent le faire, des colonnes hardiment dirigées, même en perdant du monde, passeraient à travers, surtout Paris étant le prix d'une telle attaque. Dans les grandes batailles on essaye bien le feu de 100 à 200 bouches à feu. Des assaillants qui sauraient que le sort de la guerre dépend d'un acte de vigueur; que, entre le succès et le non-succès, il y a la différence d'une guerre triomphante à une retraite désastreuse; de tels assaillants ne regarderaient pas à des pertes d'hommes, et ils passeraient entre les forts. Mais il y a plus, la configuration du terrain est telle que, à moins de construire un nombre extraordinaire de forts, il serait impossible que l'artillerie embrassât de ses feux tout l'espace compris entre eux. Il est donc probable que l'ennemi pourrait passer entre la ligne des forts sans faire d'aussi grandes pertes qu'on pourrait l'imaginer.

Mais ces brusques attaques dont nous venons de parler, l'ennemi ne saurait plus être tenté de les essayer, s'il doit, après avoir essuyé le feu des forts, trouver une enceinte puissante qui l'arrête,

et exige de sa part une attaque régulière. Alors il ne sera pas assez insensé pour risquer un coup de vigueur qui ne le mène à rien; alors, il est obligé de procéder méthodiquement : de prendre d'abord les forts, d'en enlever un ou deux, ou trois même, pour ouvrir la route qui conduit à l'enceinte, et pouvoir, sans obstacle, établir et dresser contre elle ses ouvrages d'attaque. Les forts ne deviennent donc tout ce qu'ils peuvent être qu'appuyés sur une enceinte, dont ils sont le premier, l'inévitable obstacle, qu'il faut nécessairement détruire avant d'arriver à elle.

L'enceinte, à son tour, reçoit des forts extérieurs une valeur tellement supérieure à celle qu'elle aurait si elle existait seule, qu'on ne saurait sans danger s'en priver volontairement. La disposition de ces ouvrages est telle qu'il est impossible d'établir les travaux nécessaires à une attaque régulière entre les forts et le corps de la place. Il faut donc prendre ces forts : c'est un premier siége après lequel il faut faire celui de l'enceinte. C'est donc la durée de deux attaques régulières qu'on se donne pour la défense. Ce n'est là qu'une première utilité des forts extérieurs. Ils en ont une bien plus grande encore. Combinés avec les obstacles naturels du terrain, ils constituent, autour et au delà de l'enceinte, une première ligne de défense d'un immense développement. Cette ligne, passant au delà de Sant-Denis, Pantin, Vincennes, Charenton, Ivry, Issy, Meudon, le Mont-Valérien; coupée par des bois, des rivières, des hauteurs, représente une étendue de plus de vingt lieues qu'aucune armée au monde ne pourrait bloquer sans se disséminer à tel point qu'elle pourrait être partout battue.

Cette ligne, distante depuis 2,000 jusqu'à 7,000 mètres de l'enceinte continue, qui, elle-même, est déjà très-loin des quartiers habités de la capitale, rend absolument impossible l'action des projectiles incendiaires. Paris ne peut plus être bombardé : or, c'est le plus menaçant danger pour une grande population. Tel qui voudrait bien se défendre à outrance quand il serait exposé de sa personne seulement, n'en aurait plus la force quand il saurait sa femme, ses enfants, exposés aux éclats des bombes et des obus. Cette ligne, sous ce second rapport, est donc indispensable. Enfin, elle l'est encore pour nourrir Paris. L'unique et véritable difficulté

de l'approvisionnement, comme nous vous l'avons dit, c'est le bétail. Or, il est impossible de le placer dans l'enceinte; il y a, au contraire, un champ fermé et inaccessible, depuis le canal Saint-Denis jusqu'au bois de Boulogne, entre le canal, la Seine et l'enceinte. Enfin, il faut supposer que vous aurez une armée ou repliée, ou en formation autour de Paris. Il faudrait se garder de l'enfermer dans l'enceinte, elle y perdrait l'habitude de voir l'ennemi en face; elle s'y affaiblirait : d'ailleurs, il est difficile de faire sortir une armée nombreuse, infanterie, artillerie, cavalerie, par trois ou quatre portes. Il faut donc la placer au delà de l'enceinte, entre l'enceinte elle-même et la ligne des forts intérieurs, toujours en vue de l'ennemi, toujours prête à manœuvrer et à profiter des faux mouvements de l'assiégeant, sur un champ de bataille accidenté, et fertile en fautes pour celui qui ne le connaît pas complétement.

Ces deux lignes nous ont paru indispensables, n'avoir de valeur suffisante qu'appuyées, renforcées l'une par l'autre. Les forts sans l'enceinte seront brusqués; l'enceinte sans les forts sera immédiatement abordée, incendiée, bloquée, condamnée à une sorte d'étouffement; car la population, l'armée, les hommes, le matériel y seront encombrés, paralysés, compromis.

Cette double ligne, en un mot, nous a paru répondre à la pensée de Vauban, quand il proposait deux enceintes : la première, pour couvrir immédiatement la population; la seconde, pour tenir à distance les batteries à bombes; les deux, pour former un vaste espace intermédiaire dans lequel seraient placées l'armée, la population agricole réfugiée, le matériel, en un mot, de la défense. Or, deux enceintes possibles du temps de Vauban, quand Paris n'était pas le quart de ce qu'il est aujourd'hui, seraient maintenant impossibles. L'enceinte continue que nous proposons passe justement sur la ligne qu'aurait occupée la seconde enceinte de Vauban. Dans ce système si simple, qui n'est que la reproduction de ce qu'on a fait partout, sauf l'étendue, la garde nationale et la troupe de ligne ont leur place naturelle et indiquée : la garde nationale est sur l'enceinte près de ses foyers, pouvant les rejoindre à toute heure; la troupe de ligne est au delà à la seconde ligne, dans les forts et dans l'espace qui les relie, toujours prête à se jeter sur l'ennemi.

Voilà, messieurs, ce qu'après longue discussion, soutenue par les hommes compétents, écoutée par nous, hommes politiques, avec une religieuse attention, nous avons considéré comme le meilleur des systèmes.

Ainsi, messieurs, cette grande difficulté du système à adopter pour défendre Paris disparaît comme les autres devant un examen attentif et consciencieux.

## Puis M. Thiers termine ainsi :

Au nom de tous les collègues auxquels vous aviez confié l'examen de cette grande question, nous vous adressons, messieurs, une prière instante. L'Europe et le monde nous regardent ; car jamais plus grande entreprise ne fut proposée à un grand peuple. Ceux qui ne nous souhaitent ni vertu ni force disent que nous reculerons devant la grandeur de cet effort, devant même la dépense qu'il pourrait entraîner. Ils disent surtout que, voués à l'éternelle division des esprits, nous ne saurons pas aboutir à un vote efficace, et que de tristes querelles feront encore avorter la tentative patriotique de fortifier Paris.

Certes, messieurs, ce serait un grand malheur s'il pouvait en être ainsi ; mais nous avons la conviction que nous ne mériterons pas le jugement porté par nos ennemis ; nous avons la conviction que nous nous ferons les uns aux autres le sacrifice de préoccupations sans fondement, et que nous donnerons enfin à ce Paris, à ce Paris que Vauban appelait le cœur de la France, cette puissante ceinture qui le rendra inaccessible à tous les traits des ennemis de notre patrie.

En conséquence, messieurs, la commission, avec le gouvernement, vous propose d'adopter le projet de loi.

Le rapport sur la *loi de régence* avait été présenté par M. Dupin : M. Thiers s'empresse dans la discussion de monter à la tribune et s'exprime ainsi :

Messieurs, j'ai besoin de toute l'indulgence de la chambre. Jamais, depuis dix années, vous n'avez traité une question aussi grave, et, pour mon compte, je ne me suis jamais senti dans une situation plus pénible, plus délicate.

Je me suis dit ce que déjà je m'étais dit dans les occasions difficiles de ma vie : c'est que plus la situation était délicate, plus il fallait consulter ce que je regarde comme la véritable boussole des hommes publics : c'est le devoir, quelque difficile qu'il soit à remplir. (Très-bien !)

Messieurs, la chambre sait que depuis deux années je siége sur les bancs de l'opposition. Ce n'est pas le cas aujourd'hui de réveiller de vieilles querelles, et de dire pourquoi je siége sur ces bancs.

Je suis l'adversaire du cabinet; des souvenirs pénibles m'en séparent, et je crois qu'il y a même mieux que des souvenirs pour m'en séparer : il y a des intérêts du pays, peut-être mal compris par moi, mais des intérêts vivement sentis. Je suis donc l'adversaire du cabinet; les partis peuvent me calomnier, mais les hommes intelligents qui ont la connaissance des affaires savent la vérité de ce que je dis ici; ils savent aussi que je n'ai d'adhésion pour quelques-unes de mes idées que sur les bancs de l'opposition. *Malgré cela, malgré cet intérêt tres-grave de ma position, je viens appuyer aujourd'hui le gouvernement, je viens combattre l'opposition.* (Sensation.)

Je n'ai pas en ma vie rempli de devoir plus difficile et plus pénible. (Ah! ah!) Je suis profondément monarchique, et rappelez-vous que certains hommes m'ont reproché, ce que je ne me reprocherai jamais, d'avoir voté pour l'hérédité de la pairie. Je parlais dans un temps où il était difficile, je ne dirai pas périlleux, car l'ordre était maintenu dans les rues par un ministre puissant, dans un temps où il était difficile de parler comme je le faisais; j'ai parlé pour l'hérédité de la pairie : cela doit vous dire à quel point je suis monarchi-

que dans mes convictions. Quand je vois cet intérêt de la monarchie clair et distinct, j'y marche droit, quoi qu'il arrive, fussé-je seul, entendez-vous? (Très-bien! très-bien!)

On parle des intérêts d'ambition. Qu'il me soit permis de le dire, ce sont des hommes étrangers au pouvoir, ne l'ayant jamais occupé, qui peuvent croire que, dans de grandes situations, un homme de gouvernement, qui a été placé haut dans son pays, est plus sensible au plaisir du pouvoir qu'au plaisir de céder à sa propre pensée, de dire ce qu'il pense, tantôt en présence du trône, tantôt en présence des partis, tantôt en présence de ses amis. (Approbation au centre.) Tous les esprits élevés me comprendront: le plus grand des plaisirs humains, c'est de satisfaire sa propre pensée, c'est de dire ce qu'on pense, c'est de le dire devant tout le monde; s'il y a quelque difficulté, quelque péril, j'ose l'assurer, le plaisir est encore plus grand pour ceux qui sentent comme moi. (Très-bien! très-bien!)

Dans cette question de la régence, je n'ai pas hésité un instant, pas un seul instant; cependant mes amis, ceux avec lesquels j'avais l'habitude de me concerter, étaient loin de moi.

Nous n'avons pas vu de prince de Galles, entendez-vous; il n'y a pas de prince de Galles dans ce pays; je sais bien (M. Thiers regarde M. de Lamartine) que vous avez désavoué l'allusion; je veux croire que votre intention n'y était pas; mais les allusions qu'on est exposé à désavouer, il vaudrait mieux ne pas les faire. (Très-bien! très-bien!)

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Messieurs, mes forces physiqnes no me permettent pas aujourd'hui de traiter la question de la régence tout entière, comme je le voulais d'abord; je vais brièvement résumer les idées que je me suis faites sur ce sujet, pour arriver à la véritable question politique, c'est-à-dire à la situation actuelle.

Je dois cependant commencer par dire quelques mots sur la loi; je serai bref. Je ne veux pas faire un discours aujourd'hui, je veux faire un acte. (Très-bien! très-bien!)

Messieurs, en présence de la situation, quelque parti qui fût au pouvoir, je me suis demandé ce qu'il aurait fait.

Ne nous mettons pas dans l'impossible; mettons-nous dans la réalité.

La charte n'a pas dit quel était l'âge de la majorité du roi; elle n'a pas dit, dans le cas de minorité, quel serait le prince qui exercerait la régence. Cela est malheureux. Si c'est par prévoyance, on a eu tort; si c'est par oubli, les circonstances l'expliquent et l'excusent; mais ce n'est pas moins un fait. Il est évident que ces deux articles, qui doivent fixer l'âge de la majorité du roi, et désigner le régent qui, pendant la minorité, doit exercer le pouvoir royal, sont nécessaires, pour que le pouvoir légal n'éprouve point d'interruption. Mais la charte n'en dit rien. Que voulez-vous faire? Voulez-vous périr? Voulez-vous vivre? Vous devez faire alors ce que toute société fait. Qu'on me cite, dans quelque temps que ce soit, une société qui se soit arrêtée devant une science plus ou moins vraie qui l'aurait invitée à se laisser périr. Non! devant des hommes positifs, raisonnables, une telle question n'a pas besoin de solution. Quand la nécessité est là, quand la charte n'a pas dit une chose qu'il importait de dire, il faut le dire, il faut le faire par une loi. Il n'y a que les hommes qui veulent qu'un gouvernement périsse qui puissent contester cette vérité. (Très-bien! très-bien!)

Vous laisserez-vous dire à la face du siècle, vous qui avez la prétention d'établir un gouvernement représentatif, vous laisserez-vous dire n'importe par quel savant en droit public, qu'il ne faut pas vivre, qu'il faut périr? (On rit.) Cela n'est pas sérieux. Messieurs, c'est quelque chose que de vivre, pour tout le monde, pour les gouvernements comme pour les individus.

J'analyse rapidement les idées qui se sont succédé dans mon esprit. On vous dit: Vivez, à la bonne heure; mais ayez recours pour vivre, pour faire ce que l'intérêt de vivre vous commande, ayez recours au pouvoir constituant. J'avoue que je ne comprends guère cette réponse. J'ai parlé dans mon bureau avec peu de respect du pouvoir constituant, et je m'en excuse; mais savez-vous pourquoi j'ai montré pour ce pouvoir si peu de respect? c'est qu'en effet je n'en ai pas du tout. (On rit.)

Oui, j'admets la différence (car ne me faites pas dire ce que je ne dis pas), j'admets la différence qu'il y a entre un article de la charte

et un article de loi, mais cela ne fait pas que je croie au pouvoir constituant. Le pouvoir constituant a existé, je le sais (Bruit); il a existé à plusieurs époques de notre histoire; mais, permettez-moi de vous le dire, s'il était le vrai souverain, s'il était au-dessus des pouvoirs constitués, il aurait cependant joué par lui-même un triste rôle. En effet, il a été, dans les assemblées primaires, à la suite des factions; sous le consulat et sous l'empire, il a été au service d'un grand homme; il n'avait pas alors la forme d'assemblée primaire, il avait la forme d'un sénat conservateur qui, à un signal donné par cet homme qui faisait tout plier sous l'ascendant de son génie, faisait les constitutions qu'il lui demandait. Sous la restauration, il a pris une autre forme, il s'est caché sous l'article 14 : c'était le pouvoir d'octroyer la charte et de la modifier.

Voilà les divers rôles qu'a joués le pouvoir constituant depuis cinquante ans. Ne dites pas que c'est la gloire de notre histoire, car les victoires de Zurich, de Marengo et d'Austerlitz n'ont rien de commun avec ces misérables comédies constitutionnelles. (Très-bien! très-bien !)

Je ne respecte donc pas le pouvoir constituant. (Rumeurs à gauche.)

Messieurs, vous avez l'orgueil de vos convictions, je les respecte. Permettez-moi d'avoir l'orgueil des miennes. Vous me dites que notre histoire est pleine du pouvoir constituant. M. Ledru-Rollin a dit cela avec beaucoup de convenance et rendu cela aussi spécieux que cela pouvait être. Je lui fais une seule objection, une seule. S'il peut la résoudre, je me rends à l'instant même.

Le pouvoir constituant a existé sous les titres d'assemblées primaires, de sénat conservateur, de pouvoir octroyant de la branche aînée. Je vous demande cela : Croyez-vous que toutes les constitutions qui l'ont contenu existent encore, qu'elles soient applicables, qu'elles aient force de loi aujourd'hui? Je vous demande si la première chose que fait une constitution ce n'est pas de rapporter toutes celles qui l'ont précédée. Venez-vous dire que l'art. 14, que les assemblées primaires et le sénat conservateur existent encore? Non, le pouvoir constituant n'existe plus; le pouvoir constituant, comme vous l'entendez, serait la violation immédiate de la charte. (Sensation.) Main-

tenant quelle est la présomption ordinaire dans un gouvernement, dans une constitution où le pouvoir constituant et le pouvoir constitué n'ont pas été distingués?

La présomption, la voici d'après ce qui s'est passé en Angleterre et chez vous. Quand la constitution n'a pas distingué un pouvoir constituant et un pouvoir constitué, et qu'il s'agit d'un acte important, quel qu'en soit le caractère, on s'adresse à qui? Aux trois pouvoirs auxquels la constitution a déféré la souveraineté, a déféré les actes les plus importants. Et ne venez pas me faire dire, je le répète, ce que je ne dis pas. Je dis que, quelle que soit la nature de l'acte que vous allez faire, je vous défie de vous adresser à autre chose qu'aux pouvoirs constitués. L'importance de l'acte qu'on vous demande aujourd'hui est énorme, je le reconnais; mais je vous le demande, comme législateurs, ne faites-vous pas des choses tout aussi énormes que de déclarer la majorité d'un roi, et de nommer un régent? Je vais vous citer des exemples des actes énormes que vous pouvez consommer.

Vous pouvez changer les ministres, décider de la paix et de la guerre, modifier toutes vos institutions civiles. Or, y a-t-il dans votre constitution quelque chose de plus précieux, de plus important, de plus constituant, que l'égalité civile résultant du Code civil, que vos lois de liberté individuelle résultant du Code d'instruction criminelle, garantie que sous la restauration on appelait la plus précieuse de toutes et sur laquelle on faisait des livres? Eh bien, vous pouvez modifier tout cela par une loi, vos institutions civiles, votre Code d'instruction criminelle, et vous ne vous trouvez pas un pouvoir assez élevé pour décider des grands intérêts de l'État! (Marques d'adhésion au centre.)

*Quelques voix*. Et la loi élctorale?

M. THIERS. Je répète toujours que je vais tout à l'heure distinguer là où la distinction est utile, là où elle est une sauvegarde pour la solidité de la charte.

Je dis que dans tous les pays où on n'a pas distingué entre le pouvoir constituant et le pouvoir constitué, le bon sens indique que c'est au pouvoir constitué qu'on s'adresse et non pas aux autres.

Savez-vous pourquoi le parlement en Angleterre s'est déclaré om-

nipotent? Non, c'est la nécessité qui a conduit à ce résultat, lorsqu'il y a eu des actes indispensables et nécessaires à faire. On s'est adressé au pouvoir établi, à la royauté et aux deux chambres.

Vous-mêmes!... je vais chercher mes inductions dans la charte : à quel pouvoir voulez-vous que je m'adresse, si ce n'est pas à la charte? Vous-mêmes, vous avez eu à décider, dans une occasion fort importante, de l'hérédité de la pairie ou de son existence viagère.

Qu'a dit la charte? Elle a dit que ce serait une loi des deux chambres qui réglerait cet article. Elle l'a prévu, il est vrai, mais en le prévoyant, elle a fourni en même temps cette première induction évidente, que le concours des deux chambres et de la royauté suffirait pour faire les articles les plus importants.

Maintenant, vous me dites que vous ne pouvez pas faire un acte de constitution. Eh bien, je le reconnais. Savez-vous, messieurs, sur quel principe, du moins à moins avis, nous devons faire reposer la charte pour assurer son inviolabilité? Le voici :

Nous étions en présence d'une dynastie pendant la restauration, qui soutenait qu'elle avait le pouvoir d'octroyer la charte et le pouvoir de la modifier. Savez-vous ce que nous avons fait en 1830? Nous lui avons d'abord donné pour démenti une révolution, et puis nous avons substitué au principe de l'octroi venant de la royauté, le principe du contrat réciproque. La nation, représentée par la chambre des députés, d'un accord unanime, a contracté avec la dynastie; elle lui a dit : Voilà à quelles conditions nous vous appartenons comme sujets, selon la loi, de la dynastie dépositaire de la constitution que nous défendons. (Violente explosion de murmures à l'extrême gauche.)

*A gauche*. Nous ne sommes pas sujets.

M. ARAGO, *avec force*. Nous ne sommes les sujets de personne... C'est du Montalivet tout pur... Nous ne sommes pas sujets, nous nous appartenons à nous-mêmes. (Agitation.)

M. THIERS. Nous discutons sérieusement. (Oui, oui!) Vous avez entendu l'expression que j'ai ajoutée au mot *sujet* : sujet suivant la loi, au nom de la loi; sujet de la loi. Conteste-t-on que le principe fondamental, souverain, qui fait la force de nos institutions, qui fait



la différence expresse entre notre situation d'aujourd'hui et celle que nous avions sous la restauration, c'est le principe du contrat réciproque avec la dynastie, au lieu du principe du pouvoir constituant, de l'octroi suprême de la dynastie qui ne pouvait venir que d'elle seule ? Voilà la différence. Je suis d'avis que jamais il ne faut avoir la prétention d'élever un seul de nos actes à la majesté de ce jour où nous avons contracté avec la dynastie qui est appelée à régner sur nous, et, je l'espère, pour longtemps.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

En faisant pour la régence ce qu'on a fait pour la royauté, je reconnais qu'on s'expose à des inconvénients; mais à des inconvénients nécessaires, qui trouvent leur correctif dans nos institutions. Pour ma part, plus je réfléchis, plus je pense à l'éloquent discours de M. Odilon Barrot, plus je trouve que ce qu'on peut reprocher à la régence n'est pas plus grave, ni d'une autre nature, que ce qu'on peut reprocher à la royauté héréditaire.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

J'ai été ministre, et j'ai eu l'honneur de parler à des rois; j'ai eu l'honneur, en les respectant toujours profondément, en leur étant dévoué, de leur résister; j'ai sacrifié deux fois à mes convictions et à leur résistance mon existence politique. Eh bien, ce qui m'a rendu fort devant eux, c'est leur inviolabilité et la non-inviolabilité des ministres. On est fort quand on a dit à un roi : « Sire, vous êtes tout-puissant, vous êtes inviolable, ce n'est pas vous que les mauvais actes atteindront, c'est moi; moi, ministre, je joue ma tête, j'ai le droit d'avoir un avis et de vous résister. » (Mouvement.)

On croit quelquefois que cette inviolabilité est une fiction. Non, c'est la réalité même des choses. Celui qui n'est pas en péril ne peut pas imposer ses volontés à celui qui est en péril. Le danger que l'on court en agissant est la mesure juste du pouvoir que l'on exerce. L'inviolabilité des rois et la responsabilité des ministres font toute la force de ceux-ci. Et savez-vous ce que j'ai vu de mes propres yeux? Quand de détestables factions ont menacé la tête des rois, on a vu au même instant le pouvoir des ministres, qui n'étaient pas menacés, passer aux rois qui l'étaient. Ainsi, ces factions, en outrageant l'humanité, ruinaient aussi le gouvernement représentatif.

Je suis hardi, j'en demande pardon, mais la circonstance le commande. Je vais dire la vérité; non pas la vérité que les théories m'ont apprise, mais celles que m'ont apprises les théories jointes à un bon sentiment, à un amour vrai du pays. Ce n'est pas pour sa tranquillité et sa puissance qu'on a donné l'inviolabilité à la royauté. Ce n'est pas non plus pour elle qu'on l'a investie du droit de faire la paix et la guerre, de commander les armées, d'administrer, de toutes les attributions enfin du pouvoir exécutif; c'est pour que ces pouvoirs ne fussent pas éparpillés dans diverses mains, dans celles des assemblées, des comités; c'est pour qu'ils fussent dans les mains de quelques hommes élus, portés au pouvoir par votre confiance et par celle du pays; ce n'est pas pour elle, c'est pour vous, c'est pour la grandeur du pays, pour sa force. Il n'y a dans tout cela rien pour la royauté, rien que la majesté, que l'amour du pays et ses hommages quand elle les a mérités. (Marques d'approbation au centre.)

Eh bien, d'après ces considérations, croyez-vous que je sois effrayé, alarmé de donner au régent les pouvoirs de la royauté? Eh, messieurs, je ne suis pas effrayé de les voir donner au roi, un roi tel que la charte l'a fait; je n'en connais pas d'autre; je n'en ai pas servi d'autre, et je n'en servirai jamais d'autre. Je ne suis pas effrayé de les voir donner au roi, et vous croyez que je serais effrayé de les voir donner à un régent, qui aura cent fois moins de puissance que le roi, car les époques de régence éveillent les passions. font naître les partis.

Non, je ne crains pas de voir tout le pouvoir royal donné à un régent. J'adhère à la charte non pas seulement comme à une lettre écrite, mais de toute la puissance de mon esprit. Je crois que la royauté qu'elle a faite est la bonne royauté, la seule que le bon sens moderne pût conseiller, la seule qui satisfasse à tous les intérêts, et, sur ce point, j'en appelle aux Anglais.

Savez-vous pourquoi en Angleterre le gouvernement représentatif a tant de réalité? C'est parce que la royauté est forte et respectée; voilà le beau spectacle que présento cette nation. Je ne partage pas l'opinion de M. Lamartine; les Anglais n'hésitent pas, quand l'occasion se présente, d'imposer un ministère à la royauté.

Mais si on lui impose quelquefois un ministère, on la respecte profondément : femme ou enfant, quelque faible qu'elle soit, elle est profondément respectée chez les Anglais. Et, dans ma conviction profonde, on est pour le gouvernement parlementaire qui est le rêve de ma vie, savez-vous à quelle proportion? à proportion que l'on est sincèrement, profondément et avec intelligence, monarchique. Je le vois tous les jours chez nous, quand on résiste au gouvernement parlementaire dans ce pays, c'est-à-dire à la domination des majorités, savez-vous ce qui fait qu'on y résiste? c'est qu'on vous dit que la royauté est faible et qu'elle n'est pas faite chez nous comme en Angleterre, mais que quand elle sera consolidée chez nous comme elle l'est en Angleterre, alors on pourra se livrer au gouvernement parlementaire et à toutes ses conséquences.

Voilà ce qu'on vous dit tous les jours. Eh bien, je fais appel aux vrais amis du gouvernement parlementaire! Je leur donne rendez-vous; savez vous où? à la défense de la royauté. (Très-bien, très-bien!)

Maintenant, messieurs, par suite de cette assimilation, je voudrais, comme je l'ai dit, je voudrais pour le régent tous les pouvoirs de la royauté; je lui en voudrais, s'il était possible, les plus grandes conditions.

On parle de l'hérédité ajoutée à la régence. Messieurs, il ne faut pas abuser des mots; est-ce qu'il s'agit de l'hérédité du régent du père au fils? Non, certainement, vous le savez bien comme moi.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Qu'est-ce en effet, au fond, que cette loi? Est-ce qu'elle constitue une hérédité de régence?

Non, messieurs, voici ce que c'est : c'est que, dans un cas donné, cas bien rare, car enfin il arrive à peine une fois dans un siècle, dans un cas donné, l'individu auguste auquel le pouvoir de régent appartiendra ne dépendra pas d'un vote : il dépendra de la loi. Eh bien, j'aime mieux qu'il dépende de la loi que d'un vote, et je vais en donner de suite les motifs.

Pour moi, savez-vous ce que c'est que l'éligibilité du régent? Ce ne sont pas tous les dangers de l'éligibilité de la royauté, je ne veux rien exagérer, je parle trop sérieusement et trop sincèrement

pour exagérer une seule des raisons que je me suis proposé de faire valoir.

J'ai aussi étudié l'histoire ; je ne prétends pas que les malheurs de la royauté éligible en Pologne, que les affreuses guerres civiles du pouvoir impérial éligible en Allemagne, que les horreurs attachées à l'éligibilité des empereurs romains, je ne dis pas que toutes ces horreurs qui ont fait adhérer les peuples éclairés à la royauté héréditaire soient applicables à l'éligibilité du régent ; mais savez-vous ce qui est applicable à l'éligibilité du régent?

Je reviens encore à l'allusion de l'honorable M. de Lamartine : les honteux spectacles, la corruption du parlement. Aujourd'hui, tout le monde le sait, il n'y a personne, dans une famille unie, conduite par un chef de famille énergique, il n'y a personne qui ait éprouvé ou montré de l'ambition, personne! Nous délibérons sur un pouvoir qui, je l'espère, ne sera pas déféré d'ici à longtemps; du moins nous ignorons le secret de la Providence, la mort du duc d'Orléans nous l'a bien prouvé; mais enfin quel est le sentiment du pays? C'est que le pouvoir que nous donnons est loin de nous.

Eh bien, voilà les illusions qui commencent, on dit : Les principaux hommes de l'opposition ont communiqué avec le prince de Galles. Ici, cela est démenti, mais cela ne l'est pas hors de cette enceinte, il y a des partis à l'extérieur qui le recueillent. Il est donc convenu que si d'honnêtes gens défendent ici une question, c'est parce qu'ils ont communiqué avec le prince de Galles. (On rit.)

Eh bien, messieurs, figurez-vous que nous fussions très-près de l'époque où le pouvoir que nous tenons dans nos mains devrait être donné à l'un ou à l'autre, à une princesse ou à un prince; supposez qu'il n'y ait pas une famille unie, un prince pour la contenir, et que les ambitions eussent eu de longue main le temps de se produire, au lieu d'être ici des personnes attachées à une idée, M. Guizot à une idée, M. Odilon Barrot à une autre idée, M. de Lamartine à une autre, moi à une autre encore, que serions-nous? Les partisans du prince de Galles, les partisans de la princesse mère, les partisans de l'oncle du roi, et au lieu de jouer le rôle de bons citoyens, nous jouerions le rôle de suivants des princes; le parlement serait avili dans notre personne, et nous serions soumis à toutes les hontes, à

toutes les tribulations qui suivent les amitiés des princes. (Très-bien! très-bien!)

Moi aussi, j'ai étudié l'histoire de M. Fox et de M. Pitt. Éloigné du pouvoir, et je vous assure que ce n'est pas pour mon malheur, je passe mon temps aussi, non pas, comme M. de Lamartine, à faire dresser des tableaux d'histoire, mais à les étudier, à les faire moi-même. (Hilarité générale.)

M. Pitt était alors hors du pouvoir, et c'était le ministère Addinghton qui avait les affaires. Je voudrais que vous eussiez pu voir comme je l'ai vu, non pas sur des mémoires, apocryphes pour la plupart du temps, mais sur des renseignements authentiques que possède le gouvernement, quelles ont été les tribulations de ces hommes illustres dont on a parlé pour s'être approchés des princes, pour en avoir fait le but de leur conduite, au lieu de s'attacher à des causes ou à des idées; si vous aviez recueilli, comme moi, ces renseignements, vous seriez garantis à toujours de la tentative d'exposer le parlement à de telles hontes, à de telles déceptions.

Voilà ce que je veux; je veux la règle.

On dit que j'enchaîne l'avenir; messieurs, la charte est pour moi le plus grand, le plus ferme, le plus souhaitable et le plus accepté des liens imposés à l'avenir.

Qu'est-ce que je veux? Je veux autant que possible ramener ici, dans le parlement, exclusivement ici, sans mélange avec ce qu'on appelle les princes, les affaires du pays. Je veux que cela se passe entre nous, à nos risques et périls pour notre honneur si nous agissons bien, pour notre honte si nous agissons mal, mais enfin sans mélange avec ce qui n'est pas nous, et qui doit rester éternellement au-dessus des régions que nous habitons. Cette doctrine est tout aussi respectable, je crois, que celle de laisser l'avenir libre.

Je n'ajoute qu'un mot sur cette question.

On a dit que les hommes qui avaient écrit autrefois la maxime : Le roi règne et ne gouverne pas, devaient être pour la régence élective et pour la régence des femmes.

Eh bien, vous dirai-je le sentiment que j'ai éprouvé? J'ai été humilié que nous puissions chercher le triomphe de ce que nous appelons l'esprit parlementaire, quand? le jour où l'individu chargé

de la royauté serait une femme, serait trop faible pour nous résister, et que nous pourrions lui imposer nos volontés. (Très-bien.)

J'ai dit, pour moi, que cela était indigne de nous. J'ai servi sous un prince d'une volonté ferme, j'ai été obligé de me séparer du gouvernement. Je le déclare, pour ma dignité, j'aime mieux avoir affaire à une volonté ferme qu'à une volonté vacillante, livrée à des intrigues. Quand on a traité avec cette volonté ferme, tout est fini ; on sort de ce palais des rois, ministre ou député (On sourit); on peut se consoler. Mais avec une volonté faible, ce n'est pas avec elle seule qu'il faut traiter ; il faut traiter avec les coteries qui peuvent s'emparer d'elle ; et, quand il faudra conquérir une majorité dans les chambres, Dieu sait, et l'histoire aussi, par quels moyens on sera obligé de conquérir ces coteries qui se forment autour des femmes.

Eh bien, messieurs, croyez-vous que, quel que soit le prince qui règne, prince ou princesse, à quelque branche, à quelque dynastie qu'il appartienne, vous serez dispensés d'avoir les vertus publiques du parlement d'Angleterre? Croyez-vous que vous serez dispensés des vertus avec lesquelles on fait les majorités? Savez-vous quelles sont ces vertus? C'est de savoir faire ce qu'on appelle en langage vulgaire un programme, et à quoi il faut rendre son vrai nom. C'est de savoir se fixer un but, un but praticable, qu'on peut faire approuver par le pays, non pas tout de suite, mais avec le temps ; un but à la suite duquel on sait persévérer longtemps, sans se livrer à ses passions personnelles, sans se diviser avant d'avoir atteint le but.

Quand vous aurez eu cette force d'esprit, de courage, cette abnégation pendant longtemps, alors savez-vous ce qui vous arrivera? Vous aurez fait une majorité; et à la tête de cette majorité, vous pourrez faire les affaires du pays. Si vous avez fait cela, que ce soit l'homme le plus vigoureux qui soit sur le trône, si ce n'est pas un faiseur d'ordonnances, et il n'y en a plus (On rit), il se rendra devant la majorité. Si vous n'avez pas fait cela, vous auriez la plus faible des femmes sur le trône, que vous n'auriez pas le gouvernement représentatif; car elle vous maîtriserait à sa volonté, et vous ne seriez rien devant elle.



. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Quelle est là raison qui, dans le discours de M. Barrot, a agi le plus profondément sur les esprits? C'est que vous léguerez à l'avenir une très-grande difficulté, c'est-à-dire une loi toute faite qui, si un jour elle venait à désigner un régent dont la présence ne serait pas souhaitable aux affaires, obligerait le parlement d'alors à livrer à une personne déjà investie d'un titre légal, à lui livrer un combat pour cause d'indignité. Voilà certainement l'argument qui, dans le discours de l'honorable M. Barrot, a touché le plus les esprits.

Pour moi, je crois que ces cas d'indignité sont très-rares. Qu'appelez-vous indignité? Avec vos institutions, est-ce le plus ou moins d'esprit chez un roi? Appelez-vous indignité le plus ou moins de capacité, le plus ou moins d'adhésion à vos idées? Non.

Qu'appelez-vous une véritable indignité? Ce sont ces infirmités morales qui font qu'on est disposé à exclure même le roi.

Ainsi, en Angleterre, le roi Georges III, roi très-respecté, très-vertueux, animé des meilleurs sentiments, a été atteint trois ou quatre fois d'accès d'aliénation; ç'a été pour le parlement anglais une grave situation. On en est sorti noblement, et vous en jugeriez ainsi vous-mêmes, si je pouvais à cette tribune vous rappeler les scènes mémorables, glorieuses, qui se sont passées dans le parlement d'Angleterre, le respect avec lequel tous les partis se sont arrêtés devant cette situation, la manière dont M. Sheridan et M. Fox se présentaient devant M. Pitt, et lui adressaient ces nobles paroles, pendant que le roi était entouré de médecins et qu'on savait qu'il ne pouvait plus donner d'ordres: « Nous sommes sûrs que vous ne voudriez pas exercer un seul instant pour votre compte l'autorité royale, et que, lorsque définitivement vous ne pourrez plus recevoir d'ordre de Sa Majesté, vous viendrez le déclarer au parlement. »

Voilà comment, dans un noble pays où l'on entend les véritables principes du gouvernement représentatif, on résout ces situations difficiles.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Eh bien! voulez-vous, ou non, avec moi, remplacer la perte de force que la France a faite? le voulez-vous? Oui, sans doute, je

n'en doute pas ; que faut-il pour cela? faut-il discuter sur des difficultés de second ordre? Non, messieurs, il faut montrer une adhésion uuanime. (Très-bien !)

M. le ministre des affaires étrangères l'a dit, il n'y a aucune loi qui remplacera un prince plein de talent, plein de patriotisme, plein du véritable esprit de nos institutions; mais enfin, si quelque chose peut compenser la perte de force que nous avons faite, c'est notre adhésion unanime. Pourquoi a-t on dit de tous les côtés que l'impression produite par la mort de monseigneur le duc d'Orléans était un dédommagement, s'il pouvait y en avoir pour une telle perte? c'est que cette union du pays, après la perte que nous venions de faire, prouvait aux partis qu'ils avaient tort d'espérer; que, contents ou mécontents de la monarchie, contents ou mécontents de ce gouvernement, quand il s'agissait de son intérêt, nous étions tous prêts à adhérer ; c'est là sa force, c'est là ce qui a prouvé à tout le monde que les espérances des partis étaient au moins aventureuses, si elles n'étaient pas complétement vaines (Très-bien!), et que, quoi qu'il pût arriver, les opposants comme les ministériels seraient unanimes pour donner force à la monarchie. (Très-bien ! très-bien !)

Eh bien, messieurs, le pays a adhéré. Je ne viens pas faire ici de beaux sentiments, le pays a adhéré.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Cependant, je ne suis pas aussi fier que M. le ministre des affaires étrangères, qui disait : « Je n'ai besoin de personne. » Moi, je déclare ici que, dans l'intérêt de la loi, que je ne suis pas chargé de défendre (je ne remplis qu'un devoir de citoyen), j'ai besoin de tout le monde. Il n'y a pas une voix que je ne voulusse conquérir pour ce grand intérêt. M. Odilon Barrot s'est récrié ; il vous a dit que l'opposition pense, non à ses intérêts, mais à ses convictions. C'est ainsi que je l'entends. Mais, enfin, elle a ses convictions qui, sur quelques points, se rapprochent des miennes, et sur beaucoup d'autres en diffèrent.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Permettez donc à l'homme qui marche avec vous de n'être pas

quelquefois de votre avis. (Nouvelle approbation au centre. — Rumeurs à gauche.)

Je crois (je n'impose ma conviction à personne, je n'ai pas ce pouvoir), je crois que dans un moment où il faut de l'adhésion, la séparation de la chambre, non pas en deux parties égales, mais en deux parties quelconques sur une question de la loi, quand ce n'est pas une question fondamentale, quand vous avez accepté le plus important, en fixant la majorité du roi à dix-huit ans, et en préférant la régence des hommes à celle des femmes, quand vous avez fait les concessions les plus graves de toutes : se diviser pour un avenir qu'on n'enchaîne pas, se diviser pour un intérêt pareil, en présence de la situation actuelle, je dis que cela n'est pas sérieux, que cela n'est pas digne de vos loyales intentions.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'opposition bien conduite, savez-vous ce qu'elle doit faire? Au lieu de faire ce qu'ont fait toutes les oppositions depuis cinquante ans, au lieu de se détacher vite et vite des gouvernements qui ne réalisaient pas leurs espérances, pour courir à de nouveaux gouvernements qui ne les réalisaient pas davantage, savez-vous ce que doit faire une opposition sage? Au lieu de se décourager, de se retirer, elle doit s'appliquer davantage à corriger le gouvernement existant; s'il se trompe, tâcher de le relever : quand elle n'a pas pu se former une majorité, elle doit s'y mieux appliquer une autre fois. On améliore, on redresse, et l'on ne déserte pas un gouvernement; et le seul moyen de l'améliorer, c'est de prouver qu'on le veut, qu'on le veut avec énergie; c'est de lui prouver que les conseils qu'on lui adresse sont des conseils, non pas d'amis douteux, mais d'amis certains. Quant à moi, je crois que la tendance de l'opposition est de conserver autant que d'améliorer, et d'améliorer autant que de conserver. Ce qui me confirme davantage dans cette opinion, c'est que si je n'ai pas cessé de vouloir notre gouvernement autant qu'il y a douze ans, malgré quelques divergences d'opinions, quelques mécontentements personnels, c'est que je n'ai pas cessé, entendez-vous, de repousser les autres gouvernements qui pouvaient s'élever à sa place; c'est que, pour moi, derrière le gouvernement de juillet il y a la contre-révolution : je l'appelle par son nom; et

que, devant, il y a l'abîme de l'anarchie. Cette conviction, je l'avais en 1830, je l'ai encore aujourd'hui. (Marques d'approbation.)

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Je vois derrière nous la contre-révolution; en avant je vois un abime; je reste sur le terrain où la charte nous a placés. Je conjure mes amis de venir faire sur ce terrain un travail d'hommes qui savent édifier, et non pas un travail d'hommes qui ne savent que démolir.

Voilà ce que la plus pure, la plus sincère conviction m'a dicté. Les paroles que je viens de dire m'ont coûté; elles m'ont coûté beaucoup, elles me coûteront encore en descendant de cette tribune.

Mais je me suis promis à toutes les époques de ma vie, et j'espère que je tiendrai parole, de ne jamais humilier ma raison devant aucun pouvoir quel qu'il fût, quelle que fût sa nature, quelle que fût son origine, et de marcher toujours le front haut, comme doit faire un homme qui a eu le courage jusqu'au bout de dire à tout le monde sa pensée, quelque désagréable qu'elle pût être.

---

## DISCOURS SUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Nous ne pouvons ici donner place au rapport tout entier de M. Thiers sur cette importante question; mais nous donnons en extrait les points principaux qu'il y traite, ceux surtout qui ont une corrélation nécessaire avec la politique qui doit être appliquée en ces matières.

Une question préoccupait particulièrement les esprits : cette question, la voici :

*A quelle surveillance, à quelle juridiction faut-il soumettre les établissements particuliers d'instruction publique?*

Il n'y a personne, dit M. Thiers, parmi les adversaires les plus prononcés du système d'éducation existant en France, qui ose soutenir qu'en laissant naître les établissements libres, on ne doive les surveiller, les réprimer, s'ils viennent à faillir. Quand, par exemple, on a la censure en matière de presse, on n'a pas besoin de tribunaux. Mais quand on accorde la liberté, quand on permet de tout dire, de tout écrire, on fait naître à l'instant même la nécessité de surveiller, de punir ceux qui disent ou écrivent ce qu'ils ne devraient ni dire ni écrire. Il est élémentaire qu'en sortant du système préventif, on entre sur-le-champ dans un système répressif.

Ainsi des établissements d'instruction publique, créés à volonté, pourraient donner une instruction négligée; mais ce qui est pire, souffrir des mœurs relâchées chez leurs élèves, ou leur inspirer un esprit contraire aux institutions. Il serait intolérable que cela pût être sans que cela fût réprimé à l'instant même. Énoncer de telles vérités, c'est les avoir démontrées.

Mais qui inspectera les nouveaux établissements, qui les surveillera, qui les jugera quand ils auront failli? Là seulement réside la vraie difficulté. Quant à nous, messieurs, la réponse n'a pas été douteuse. Ce sera un corps spécial, voué à ce genre de fonctions, familiarisé avec l'éducation publique, ses difficultés, ses méthodes, habitué à juger les vices ou les qualités des établissements consacrés à la jeunesse. Or, il y a dans l'État un corps de ce genre : c'est le corps enseignant, c'est l'université; c'est à elle qu'il faut donner le soin de surveiller, de juger les établissements d'instruction publique, d'apprécier leurs défauts et leurs mérites.

Ici, messieurs, s'élève une sorte de clameur, non pas de la part des établissements libres, appartenant à des laïques, mais, il faut le dire, de la part du clergé.

Être surveillé, jugé par l'université, disent les défenseurs qui ont pris en main la cause du clergé, est une tyrannie intolérable. Ils ne se bornent pas à cela.: ils se plaignent de ce que les grades, qui sont la condition de la liberté d'enseignement, soient conférés aux ecclésiastiques par l'université. C'est, disent-ils, les faire dépendre de rivaux pour entrer dans la carrière, pour y être maintenus ou en être exclus.

Votre commission a voulu entendre tous les hommes spéciaux ; elle a entendu les plus respectables dans chaque partie de l'enseignement ; elle a entendu les proviseurs des colléges royaux, membres de l'université ; elle a entendu plusieurs ecclésiastiques dirigeant des maisons particulières d'éducation, enfin les chefs d'institutions laïques. Moi-même, messieurs, je me suis fait un devoir de rechercher les faits, d'écouter tous ceux qui pouvaient me les faire connaître ; j'ai entendu avec soin, avec empressement des ecclésiastiques d'un haut mérite, j'ai lu les réclamations du clergé, et, je l'avoue, c'est avec une peine profonde que j'ai vu élever des prétentions inconciliables avec la bonne police de l'État, avec la vieille, l'éternelle et nécessaire division des pouvoirs. (Très-bien !)

Il n'y a pas un homme politique, ayant quelque élévation dans les vues, quelque connaissance de la société humaine, qui ne désire sincèrement concilier aux institutions nouvelles l'adhésion des ministres du sacerdoce, qui ne voulût voir ces anciens amis du régime passé réconciliés avec le régime présent, et voulant enfin comprendre le siècle, à l'exemple de cette sage et profonde église romaine, qui, depuis les Césars jusqu'à Napoléon, a su suivre le mouvement du temps ; qui, sous les premiers, disait : « Rendez à César ce qui est à César, » et qui, sous le dernier, a quitté la capitale du monde chrétien pour venir à Paris sacrer le nouvel empereur, fils de la victoire !

Qui ne serait heureux d'un tel rapprochement ? Mais s'il faut l'opérer au prix du renversement de toutes les lois, de tous les principes, peut-on, messieurs, nous le demander ? Vous allez juger des conditions qu'on voudrait faire aujourd'hui à l'État.

Il y a, comme nous l'avons déjà dit, outre les 46 grands colléges royaux, et les 312 colléges communaux dirigés par l'État ou des communes, il y a 1,016 institutions particulières, dirigées par les laïques ou des ecclésiastiques. Nous avons entendu les laïques d'abord. Nous leur avons demandé s'ils regardaient comme conforme à leur intérêt, à leur dignité, à leur sûreté, d'être inspectés, surveillés, jugés par l'université.

Voici leur réponse unanime.

Nous invoquons, ont-ils dit, l'inspection de l'université comme

un stimulant nécessaire pour nos professeurs et nos élèves, comme une garantie pour les bons établissements contre les mauvais, comme un moyen de distinguer les uns des autres; nous nous plaignons de ce que cette inspection n'est pas assez fréquente, assez sérieuse, et nous attribuons cela au trop petit nombre d'inspecteurs dont l'université dispose.

Ces mêmes hommes nous ont dit : Quant à la répression à exercer sous forme de censure, et même quant à la suppression elle-même de nos établissements en cas de délit grave, nous préférons le jugement de l'université représentée par le conseil royal à celui de tout autre corps de l'État. L'université sait ce que nous sommes : elle peut nous juger avec plus d'indulgence, de connaissance de cause ; nous ne l'avons jamais vue animée de haine contre nous; peut-être pourrions-nous lui reprocher de ne pas nous estimer autant que nous valons; mais elle n'a jamais exercé de rigueur à notre égard, il n'est pas supposable qu'elle le veuille dans l'avenir. D'ailleurs, le jugement, par des hommes de notre état, sera moins éclatant, produira pour nous un effet moins fâcheux qu'un jugement devant les tribunaux.

Enfin, ces mêmes hommes ont ajouté : Quant à la collation des grades, nous n'avons jamais pu apercevoir, à la manière de juger les élèves présentés aux examens de bachelier, de licencié ou docteur, si l'université discernait en eux leurs diverses origines.

Telle est, messieurs, la réponse des instituteurs laïques, dirigeant des établissements particuliers qu'aujourd'hui nous allons rendre libres, et qui connaissent parfaitement leur situation et leurs intérêts.

La réponse des ecclésiastiques tenant des maisons particulières de plein exercice est digne aussi de vous être rapportée. ( Marque d'attention.)

Ces hommes respectables, et nous pouvons ajouter, pour ceux que nous avons entendus, pleins de modération, nous ont dit que, quant à eux, ils ne craignaient pas les rapports avec l'université; que, pour ce qui les concernait, les relations avec elle avaient été pleines de bienveillance; qu'ils n'avaient jamais vu, dans les examens pour les grades, les élèves sortis de leurs maisons traités autrement que les autres; que, pour ce qui les concernait, ils n'avaient jamais es-

suyé d'injustice; qu'à la vérité, ils avaient entendu dire que cela pouvait être ou avait été ainsi, mais qu'ils n'en avaient vu aucun exemple.

Maintenant lisez tous les écrits du clergé ou de ceux qui, avec plus ou moins de raison, se font ses représentants : vous y trouverez que l'on constitue la servitude et non la liberté de l'enseignement, lorsqu'on veut faire dépendre le clergé du jugement de l'université pour la collation des grades, pour la surveillance et pour la juridiction.

Cette prétention, nous l'avouons, nous semble étrange, à moins qu'on ne suppose qu'il y a dans l'État une classe d'hommes pour lesquels il faut d'autres lois, d'autres autorités que pour la généralité des citoyens. (Vive approbation.)

Quoi ! messieurs, les laïques qui veulent devenir bacheliers, licenciés, docteurs, pour exercer la profession d'avocats, de médecins ou d'instituteurs de la jeunesse, les laïques acceptent tous les jours le jugement des fonctionnaires universitaires, qui représentent l'État, comme le représentent les magistrats des cours royales, de la cour des comptes ou du conseil d'État, et le clergé ne voudrait pas, pour juger de sa science, de son aptitude, ceux que tout le monde accepte ! Cela serait inadmissible, disons le mot, intolérable ! Cela n'aurait pas été toléré sous l'ancienne monarchie.

Les documents judiciaires font foi que, dans l'ancien régime, le clergé voulut disputer aux universités le droit de conférer les grades à la jeunesse, et que jamais ni les parlements ni l'autorité royale n'y consentirent. Ajoutez qu'à cette époque, pour arriver aux bénéfices ecclésiastiques, aux plus grandes charges du clergé, ces mêmes grades étaient nécessaires, et que le clergé se soumit à prendre cette route pour arriver aux dignités de son ordre. On dira peut-être qu'aujourd'hui il y a lutte, et que cette lutte peut faire naître la partialité. Mais elle existait dans l'ancien régime comme aujourd'hui, entre les universités et le clergé; et jamais la prétention d'être affranchi du juge commun, du juge ordinaire pour la collection des grades, ne fut admise par les anciens parlements. Il serait étrange que nous ne sussions pas aujourd'hui maintenir aux lettrés laïques, réunis dans une seule et grande institution nationale,



le droit que l'ancienne monarchie leur avait maintenu dans l'intérêt de l'État, quand ils étaient divisés en une foule de petites universités locales, représentant bien moins qu'aujourd'hui les vues et l'esprit général de la France. (Très-bien! très-bien!)

Les ecclésiastiques ne veulent pas de l'université pour leur conférer les grades; ils n'en veulent pas davantage pour les surveiller; et ils refusent son inspection quand les autres établissements, appelés à être libres aussi, la réclament comme plus indulgente et plus éclairée, comme un moyen de distinguer leur mérite, comme un stimulant, un encouragement, une récompense.

En vérité, on ne comprend un tel désir d'être à part des autres citoyens, qu'en se reportant à des temps qui ne sont plus, qui ne sauraient plus être! Nous comprenons, et nous nous expliquerons tout à l'heure sur ce sujet, nous comprenons que lorsqu'il s'agira de la suppression d'un établissement, c'est-à-dire des intérêts de la propriété, nous comprenons qu'on élève des difficultés sur le tribunal, qu'on demande des garanties rassurantes; mais quand il s'agit d'examiner, de surveiller, d'avertir, d'exercer une simple censure disciplinaire, refuser le jugement des hommes spéciaux, c'est, en vérité, demander le renversement des plus simples notions de la justice et du bon sens.

Mais poussons plus loin les auteurs de cette prétention. Qui donc conférera les grades, qui donc inspectera, sinon des hommes spéciaux? L'État créera donc un second corps enseignant? Il en a déjà un qui administre et professe dans les colléges royaux et qui lui coûte des sommes considérables; et il en créera un second pour faire subir les examens aux ecclésiastiques, pour inspecter leurs maisons.

Il y aura dònc deux grandes administrations pour le même objet, deux dépenses pour un même service! Mais accordons ce double emploi. De qui composera-t-on le personnel de ce nouveau corps?

On n'exigera pas apparemment qu'il soit composé d'ecclésiastiques; car l'État a besoin de garanties aussi, et ne peut donner aux ecclésiastiques le soin de s'inspecter eux-mêmes : on a bien composé de laïques l'administration centrale des cultes; mais ces laïques devront être des lettrés, car pour interroger des jeunes gens

sur le grec, sur le latin, sur l'histoire, il faut des lettrés! Où les prendra-t-on, sinon dans l'enseignement? Et alors ne sera-ce pas l'université qui reparaîtra sous une autre forme, et n'entendra-t-on pas les mêmes clameurs que nous entendons aujourd'hui? (Très-bien!)

Nous nous sommes demandé quelquefois si le clergé voudrait, pour le surveiller, la magistrature, par exemple; s'il aurait par hasard oublié ses luttes de plusieurs siècles avec elle, et s'il ne redouterait pas bientôt aussi cet esprit parlementaire, autrefois si hostile à l'esprit de l'église; s'il est bien sûr que cet esprit ne se réveillerait pas au premier contact, et si l'autorité des laïques, dont il se plaint, ne serait pas plus rude quand elle serait exercée par des magistrats que par des universitaires, peu habitués à prendre le langage des remontrances. (Mouvement.)

Nous avons entendu émettre quelquefois le vœu d'une autorité politique pour faire les examens, exercer la surveillance chez les ecclésiastiques, apparemment comme en Belgique, où les pouvoirs publics élisent les examinateurs. Gardons-nous, messieurs, de mêler ainsi la science et la politique, de troubler l'une par l'autre, et d'exposer la jeunesse à se ressentir des secousses qui nous agitent. Ne placez pas si près de ce volcan le paisible asile qui contient ce que vous avez de plus cher, c'est-à-dire vos enfants. Du reste, les avocats du clergé se tromperaient en émettant un tel vœu. Ce recours à des autorités politiques a réussi au clergé en Belgique, parce que là il domine même la politique. Il réussirait moins en France, où la politique n'est pas disposée à subir une telle domination.

L'université, bien évidemment, est seule compétente pour conférer les grades au moyen desquels on deviendra instituteur; elle est seule compétente pour surveiller, contenir par ses censures, les écarts des établissements devenus libres. Mais si les écarts de ces établissements allaient jusqu'à mériter la suspension, et une suspension qui, par sa durée, pourrait équivaloir à la suppression, l'université présenterait-elle des garanties suffisantes pour la propriété des citoyens?

Il y a ici deux difficultés : le délit lui-même, et la juridiction à laquelle il sera déféré.

Faut-il supposer et faut-il insérer dans la loi un délit qui pour-



rait aller jusqu'à la suppression d'un établissement, ou du moins à une suspension qui égalerait presque la suppression? Votre commission n'a éprouvé aucun doute à cet égard.

En effet, il se peut qu'il n'y ait dans un établissement que faiblesse d'études, négligence dans la discipline, et qu'une simple censure suffise. Mais si les mœurs étaient relâchées, si l'esprit était contraire aux lois du royaume, à tel point qu'il y eût péril pour la jeunesse, pour sa moralité, pour ses sentiments nationaux, il est hors de doute qu'une censure ne suffirait plus, et que la suppression serait non-seulement nécessaire comme peine, mais comme cessation du mal. Si les établissements comme ceux de Saint-Acheul ou autres, que Charles X fit fermer en 1828, pouvaient être rouverts en France, et que, se soumettant aux formalités prescrites, ils enseignassent aux enfants ce qu'on leur enseigne presque à nos frontières dans des établissements semblables, il nous faudrait le moyen légal, régulier, de les faire fermer.

Le délit ne saurait donc être douteux; la peine, pas davantage. Il s'agit de savoir quel sera le tribunal. Votre commission a pensé que, pour exercer une simple censure, une première décision du conseil académique, placé sur les lieux, composé, vous le savez, des membres de l'université et de citoyens notables de différentes classes, qu'une décision du conseil académique suffisait, sauf recours au conseil royal de l'instruction publique.

Quant au cas de suspension, cas tout différent et bien plus grave, votre commission a encore pensé que le recteur devait être chargé d'informer; le conseil royal, de prononcer, en première instance, cette peine de la suspension, depuis trois mois jusqu'à cinq ans, c'est-à-dire depuis la simple interruption jusqu'à la suppression, ou à peu près, et que le conseil d'État devait être le recours naturel contre une telle décision.

Cette opinion avait été celle du gouvernement dans le projet de loi primitif. Elle n'a pas été celle de la chambre des pairs. La chambre des pairs a voulu que, pour la simple censure comme pour la suspension, la justice ordinaire fût seule investie de la juridiction des établissements d'instruction publique. Votre commission est revenue à l'opinion du gouvernement.

D'abord il lui a semblé qu'il y avait là, non pas dans l'intention assurément, mais dans le fait, un témoignage de méfiance à l'égard de l'université, témoignage de méfiance que nous ne croyons pas mérité, et que nous regardons comme tout à fait inopportun de lui donner aujourd'hui. Mais ce n'est pas, nous en convenons, une raison suffisante que la dignité d'un corps, lorsqu'il s'agit de la propriété des citoyens. Nous nous sommes fondés sur des raisons plus décisives.

L'université, représentée dans le conseil royal, est assurément plus éclairée, et, en général, plus indulgente que la simple justice ordinaire; et quand nous disons plus éclairée, nous ne voulons pas mettre les lumières de l'université au-dessus de celles de la magistrature; mais, de même que la magistrature est plus compétente quand il s'agit d'une question de droit, de même l'université doit l'être davantage quand il s'agit d'une question d'enseignement. Elle sait mieux apprécier le caractère, le degré des torts d'un établissement consacré à la jeunesse. Enfin, quand on la cherche dans le conseil royal, elle est affranchie des influences locales, elle a l'esprit général de l'État et du pays. Son point de vue est à la fois plus sûr et plus élevé. Quant à cette supériorité de compétence, personne ne la méconnaît.

Mais faire juger, dit-on, par un corps rival des établissements élevés en concurrence avec lui, n'est-ce pas s'exposer à des jugements injustes? D'abord l'université est déjà faite à cette concurrence par le grand nombre des établissements existants, placés en présence du petit nombre qu'elle dirige. Elle n'a jamais montré cet esprit de rigueur; il faut même le dire, elle n'a eu qu'un tort, elle a été parfois inactive et insuffisante dans sa surveillance, faute, il est vrai, d'un personnel d'inspection assez nombreux. Voilà, les déclamations mises à part, la réalité des faits. Mais, en tous cas, nous avons pensé qu'il fallait une garantie contre les abus possibles d'une rivalité de corps à corps; nous l'avons cherchée dans cette grande magistrature administrative placée au sommet de l'État, qui juge déjà des questions immenses, celles surtout où les intérêts des citoyens sont mêlés aux intérêts de l'administration, nous voulons dire le conseil d'État.

Cette grande magistrature administrative, admise par toutes nos constitutions, chargée d'un rôle considérable chez nous, placée à une élévation qui garantit son impartialité, a jugé, et juge encore tous les jours, les questions à la fois les plus hautes et les plus directement liées à la propriété.

Le conseil d'État décide d'abord toutes les questions de conflit entre les tribunaux, il peut les dessaisir tous pour se saisir lui-même; il est, d'après les lois antérieures, le tribunal d'appel à l'égard du conseil royal de l'instruction publique et de la cour des comptes; il est juge du clergé, il résout toutes les questions qui lui sont relatives; il décide si les fonctionnaires publics pourront ou ne pourront pas être poursuivis; il a pendant cinquante ans vidé toutes les contestations relatives aux biens nationaux, et de 1815 à 1820, il a sauvé, on peut dire, le grand principe de l'inviolabilité des ventes nationales; il juge tous les marchés passés avec le gouvernement, et il peut décider entre les compagnies financières et l'État des questions immenses, emportant perte ou gain de centaines de millions. Ainsi il connaît tantôt de la politique, tantôt des rapports de l'Église et de l'État, tantôt encore de plus grands intérêts de propriété. Ce n'est pas là, messieurs, un tribunal d'exception. C'est, avec la cour de cassation, le plus haut tribunal du royaume. Il possède l'esprit politique tempéré par la justice, l'esprit de justice éclairé par la politique. Il a enfin, comme le conseil royal de l'instruction publique, l'avantage de ne pas résider dans un lieu particulier, et de juger du point de vue non local, mais général, les questions qui lui sont soumises.

C'est à ce tribunal suprême que nous avons cru devoir déférer le recours contre les décisions du conseil royal de l'instruction publique. Cette opinion prévaudra, nous l'espérons, quand on aura réfléchi mûrement aux questions que peut faire naître la lutte entreprise sous nos yeux. Le présent, l'avenir, tout le conseille aussi. Il nous semble que le corps qui juge les appels comme d'abus ne saurait être mieux choisi pour maintenir la main de l'État sur les établissements d'instruction publique. Assurément on ne pensera pas qu'une question pécuniaire, comprise et noyée, si on peut dire, dans l'immensité des intérêts dont il s'agit, puisse troubler le juge-

ment du conseil d'État. La considération de la propriété n'apparaîtra à son esprit que pour tempérer sa sévérité, la désarmer peut-être, dans tous les cas qui ne présenteront pas une haute gravité.

Toutefois, il est des délits que nous avons cru devoir laisser aux tribunaux ordinaires. Nous avons pensé que si le jugement d'un établissement dans son ensemble, dans sa discipline, dans son esprit, devait être envoyé au conseil royal et au conseil d'État, les actes personnels d'un maître, d'un professeur, d'un surveillant, qui aurait offensé les mœurs ou donné un enseignement pervers, pouvant être démontrés par des preuves précises, atteints de peines personnelles et affectives, devaient être déférés aux tribunaux ordinaires; car ici les tribunaux ont une compétence naturelle, et les raisons générales qui font de cette matière une matière d'État, mêlée des plus hauts intérêts, n'existent plus.

Ainsi, messieurs, nous avons dit à quelles conditions on deviendrait de droit instituteur de la jeunesse, sous quelle surveillance, sous quelle juridiction on serait placé quand on le serait devenu. Notre tâche, en tout autre temps, devrait sembler épuisée. Elle ne l'est pas, il nous faut traiter de l'existence de l'université elle-même; c'est la troisième question que nous nous sommes posée. Nous allons l'aborder franchement, sans prévention favorable, comme sans faiblesse.

## CONCLUSION.

Nous réalisons pleinement et entièrement la promesse de l'article 69.

Nous supprimons l'autorisation préalable, directe ou indirecte.

Quiconque aura des grades déterminés et fait un stage de trois ans dans un établissement, c'est-à-dire quiconque aura prouvé sa science et sa vocation, sera instituteur de plein droit, et pourra ouvrir un établissement d'instruction publique. Aucun examen spécial à l'entrée de la carrière ne gênera l'exercice du plein droit, sauf pour les individus qui le voudront ainsi. Ces établissements nouveaux, compris dans la grande institution de l'Université, desti-

nés à l'agrandir, à l'éveiller, si elle pouvait s'endormir dans la routine, seront surveillés, contenus, et ramenés sans cesse à l'*unité* nationale.

L'Université sera agrandie et non affaiblie, rendue plus capable de soutenir la concurrence.

L'étendue et les objets de l'enseignement secondaire seront maintenus, sauf les changements résultant lentement de l'expérience et du temps, non des caprices de la politique.

Les langues anciennes avec l'histoire, les sciences, la religion et la philosophie, resteront la base de l'enseignement littéraire et moral.

On ne restreindra ni réglementera les études philosophiques, sauf la surveillance de l'Université, dans l'intérêt des doctrines morales admises par tous les peuples.

Enfin, les petits séminaires continueront d'être dans l'exception, telle qu'elle a été définie, limitée par les ordonnances de 1828.

Voilà, messieurs, le fond de nos propositions. Nous ne vous avons parlé que des dispositions principales du projet de loi. Le projet vous dira lui-même les dispositions de détail, et la discussion, si elle nous est un jour accordée, vous justifiera plus complétement les grandes et les petites dispositions arrêtées par votre commission.

Maintenant, permettez-nous quelques mots encore en finissant.

Nous avons touché à des intérêts moraux et religieux d'une immense gravité, nous le savons, et nous l'avons fait avec la réserve, mais avec la franchise que de tels sujets commandent. Pénétrés de l'esprit qui, selon nous, doit animer le gouvernement actuel, s'il comprend bien ses devoirs et sa force, nous pensons qu'il doit avoir à cœur de faire fleurir la religion, de protéger ses ministres, de ne point les blesser gratuitement et sans nécessité, mais de les ramener sans cesse à l'observation des lois.

Assurément, il n'y a pas aujourd'hui grand mérite d'esprit, pas grande profondeur de vue, à reconnaître que la religion est un des grands besoins de la société humaine. Les plus vulgaires intelligences le savent et le proclament, comme les plus hautes. Mais il

faut mettre sa force d'esprit, sa force de caractère, à discerner, à maintenir la vraie limite des choses, à ne pas céder aux entraînements du jour, à ne pas se jeter tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; à n'être pas tour à tour incrédules et méprisants pour la religion, comme à la fin du dix-huitième siècle, ou religieux jusqu'à proscrire les études philosophiques, comme on paraît vouloir l'être aujourd'hui.

Messieurs, il faut savoir se fixer, s'arrêter dans des idées saines, justes, et y persévérer. Le grand Bossuet sut être tout à la fois fidèle à l'unité catholique, et indépendant. Tandis que d'une main il défendait l'Église romaine contre les réformés, de l'autre il lui opposait les libertés de l'Église gallicane. Suivons l'exemple de cet esprit aussi admirable par sa grandeur que par sa justesse; offrons à l'Église ce qui lui est dû, et ce que, depuis quinze ans, on ne lui a jamais refusé. Mais si elle pouvait être injuste, si elle voulait méconnaître les limites des pouvoirs, sachons lui opposer les lois, les principes de notre révolution, qui ne sont sous ce rapport que ceux de l'ancienne monarchie.

Messieurs, nous serait-il permis, en votre nom, au nom du gouvernement de 1830, de nous adresser à elle, et de lui présenter quelques réflexions, dans son intérêt, dans le nôtre, dans celui de l'État tout entier?

Le clergé, ou pour mieux dire les avocats imprudents qui ont pris sa cause en main, élèvent des plaintes amères, et, à juger de la situation présente par la véhémence de leur langage, on pourrait croire que nous assistons à une persécution contre l'Église. Et cependant, regardez autour de vous : comparez le temps présent non pas à ces siècles reculés où l'Église luttait contre les Césars (gardons-nous de comparaisons si éloignées de notre sujet); mais comparez le temps présent aux cinquante années écoulées. La révolution française, dans une intention qui était loin d'être impie, imagina la constitution civile du clergé, qui, sans toucher au dogme, touchait surtout à l'administration et à l'organisation diocésaines. Elle exigea un serment à cette constitution, et bientôt, dans l'entraînement de ses passions, elle persécuta les prêtres qui refusaient ce serment. Elle ne les traita, du reste, pas plus partialement que ses propres

auteurs, car Bailly, Malesherbes, ne furent pas plus heureux que les ministres du culte.

L'empereur Napoléon employa à rétablir la religion autant de génie que de courage; mais bientôt, peu satisfait de la reconnaissance qui payait ses actes mémorables, il parla en maître, se trompa, lui aussi, sur la différence des pouvoirs spirituel et temporel, et voulut dompter la force morale par la force physique. Il arracha Pie VII du Vatican et le transporta à Fontainebleau. Sous la restauration, il n'y a pas eu de différend avec l'Église, il y a eu une couronne perdue en partie pour elle. Mais en 1830, que s'est-il passé? Quel acte l'Eglise peut-elle reprocher au gouvernement actuel? Lequel? qu'on le cite! A-t-on demandé un serment à telle ou telle loi? A-t-on un certain jour parlé en maître au Vatican? Pas que nous sachions. Si nous consultons nos souvenirs les plus récents, voici ce qui a eu lieu :

Dès les premiers jours de la révolution de Juillet, l'opinion très-répandue que les dépenses de l'Etat étaient excessives, a suscité de vives plaintes contre l'organisation de tous les services et notamment contre celui des cultes : parmi tous les hommes politiques qui ont pris part aux affaires, il n'y en a pas un qui ne se soit élevé ici pour défendre la situation du clergé en France. On demandait, par exemple, le retour à un concordat antérieur, et la suppression des nouveaux siéges créés par la restauration ; le gouvernement a soutenu longtemps la lutte la plus vive, et je m'honore d'avoir partagé ses efforts, pour prévenir à ce sujet toute collision avec la cour de Rome. Bientôt la paix nous prodiguant son abondance, nous avons mis une sorte d'orgueil à élever à la religion les plus magnifiques édifices. Dieu me préserve de rappeler ces bienfaits tout matériels, s'ils n'indiquaient l'esprit du gouvernement; mais citons des actes d'un autre genre.

Les Français, toujours destinés à porter leur génie quelque part, même au milieu de l'inertie de la paix, ont chassé la barbarie d'un vaste territoire, et aussitôt ils ont rétabli l'antique église d'Afrique. Et c'était apparement un grand sujet de satisfaction ; car un cardinal illustre, le cardinal Pacca, s'en applaudissait récemment, dans une occasion solennelle, et trouvait dans le rétablissement de l'é-

glise d'Afrique une consolation aux douleurs de l'Église universelle, soit en Espagne, soit en Pologne. S'il s'agissait de l'administration intérieure, qu'on nous cite un jour, un seul jour où le gouvernement actuel, s'obstinant dans un de ses choix, ait voulu imposer au Vatican l'institution d'un évêque. A en juger même, il faut le dire, par ce qui se passe, ce ne sont pas des ennemis de l'Église qu'il a choisis pour se choisir des amis à lui-même. (Sourires et chuchotements.)

Où donc, nous le demandons, où trouver un acte qui justifie les plaintes qui s'élèvent de toutes parts? La loi est-elle violée en quelque sorte contre le clergé? Voici, messieurs, ce que nous avons vu à cet égard. Nous connaissons tel professeur que la sollicitude du gouvernement a écarté de sa chaire parce qu'il appartenait à une religion dissidente, et bien que son enseignement n'eût donné aucun sujet de plainte. Nous ne disons pas ceci pour en faire un sujet de récrimination; mais enfin si les principes souffrent, ce ne sont pas ceux qui protégent l'Église, mais bien plutôt ceux qui protégent l'égalité des cultes.

Où donc, nous le répétons, où donc se trouve un grief fondé, justifiant les plaintes élevées au nom du clergé? Serait-il vrai que les gouvernements sortis de la révolution, même les plus modérés, même les plus respectueux, les plus disposés à faire des sacrifices à l'union avec l'Église, ne seraient pas assurés d'y réussir?

Voyez le spectacle auquel nous assistons depuis une ou deux années. Une grande question a été soulevée, celle de la liberté d'enseignement. On peut avoir sur cette question des avis divers; on peut être tenté de la résoudre de bien des manières, tout en restant fidèle à l'esprit de la Charte. On peut, en donnant la liberté aux établissements particuliers, les rattacher par des liens plus ou moins étroits à l'Université. Mais, après tout, il n'y a là rien pour personne qui ressemble à l'oppression. Cependant ceux qui se sont constitués les avocats du clergé ont crié à la tyrannie. Ils ont déversé sur une grande institution, du sein de laquelle est sortie presque toute la France actuelle, l'injure et la diffamation. Des hommes respectables, voués modestement à la plus ingrate des professions, celle de l'enseignement, ont été accusés d'impiété, d'immoralité.

On a menacé de retirer à la jeunesse des colléges publics les ministres du culte.

Si, par exemple, on injuriait aujourd'hui le clergé de la sorte, si on injuriait ou l'armée, ou la magistrature, faudrait-il le souffrir? Assurément non. Le gouvernement a donc voulu mettre quelques bornes à ces attaques injustes, il a appelé un membre de l'épiscopat devant le conseil d'État. Le conseil d'État, dans la limite de ses pouvoirs, a prononcé qu'il y avait abus. Ce tribunal si élevé a-t-il été respecté? Il n'y paraît pas, car l'acte qu'il avait condamné a été renouvelé, comme si aucun tribunal légitime n'avait prononcé. Où sont donc les lois, messieurs? Supposez qu'un parti quelconque se conduisît de la sorte, que dirait-on?

Ce ne sont pas là les seuls actes où se soit montré l'oubli des prescriptions légales. Malgré le concordat, il y a eu concert d'action et de réclamation entre les plus hauts fonctionnaires de l'Église. Le concordat a été qualifié de loi en désuétude, et aujourd'hui on provoque le clergé de tous les rangs à se réunir autour des évêques, pour proclamer certaines doctrines, manifester certaines adhésions.

On comprendrait que s'il y avait quelque grand intérêt de la religion compromis, quelque grand intérêt de la société en danger, on se livrât à une telle agitation; mais nous ne voyons aucun intérêt de ce genre en péril. L'Université, dit-on, corrompt la jeunesse; mais il y a quarante ans qu'elle existe, et il n'y a qu'un an qu'on la dénonce avec cette véhémence. Le danger serait-il aggravé au point de commander ce redoublement de zèle? L'Université serait-elle tout à coup devenue perverse au point de commander une résolution immédiate? Bien au contraire, les faits prouvent qu'il y a une amélioration notable, que les devoirs religieux sont beaucoup plus observés que sous l'empire et sous la restauration. Pourquoi donc tant de zèle, et un zèle si outrageant?

Et sur cette question elle-même, montre-t-on quelque disposition à résoudre les difficultés par des transactions qui concilient les opinions contraires? La chambre des pairs, dans des vues de conciliation que nous sommes bien loin de désapprouver, mais dont nous voyons aujourd'hui qu'il ne faut espérer aucun effet utile, la

chambre des pairs a adopté quelques moyens termes; a-t-elle du moins recueilli le prix de sa bonne volonté? Il n'y a point paru, et ses solutions ont été considérées comme aussi tyranniques que toutes les autres.

Que conclure de là? C'est que des conseillers, malhabiles ou emportés, cherchent à entraîner la masse paisible et sage du clergé français pour le conduire à des actes qui ne sont ni dans son intérêt propre ni dans l'intérêt de la religion. Il n'y a, du reste, pour s'en convaincre, qu'à considérer les résultats.

Depuis un certain nombre d'années, la religion et ses ministres voyaient revenir à eux les populations, fatiguées d'un siècle entier de controverse, et cherchant avidement les certitudes que la science humaine ne donne pas toujours assez complétement au cœur de l'homme; et tout à coup ce mouvement s'est arrêté. La défiance a succédé à l'empressement. On commence, comme sous la restauration, à discuter avec l'Église; on discute dans les écoles, dans les mille feuilles qui s'impriment tous les jours; et la discussion, on le sait, ne consolide pas toujours la foi. Et aujourd'hui les hommes vraiment religieux et modérés reconnaissent que la religion n'a pas tiré un seul profit depuis une année de ce déplorable tumulte. (C'est vrai! Très-bien! très-bien!)

Quant à nous, messieurs, quelle doit être notre conduite? Elle est simple, elle est tracée par le bon sens. Avons-nous une seule intention que nous ne puissions avouer? Non. Voulons-nous en quelque chose, à quelque degré que ce soit, ébranler l'empire de la religion parmi les hommes? Non. Nous reconnaissons tous, et sans qu'il y ait mérite à nous, puisque c'est l'opinion du siècle, que le triomphe de la religion est la chose la plus souhaitable. Mais, en même temps, voulons-nous détruire la grande institution de l'Université, pour que, cette institution détruite ou affaiblie, la jeunesse soit élevée par le clergé? Non.

L'esprit de notre révolution veut que la jeunesse soit élevée par nos pareils, par des laïques animés de nos sentiments, animés de l'amour de nos lois. Ces laïques sont-ils des agents d'impiété? Non encore; car, nous le répéterons sans cesse, ils ont fait les hommes du siècle présent plus pieux que ceux du siècle dernier. Si le clergé

comme tous les citoyens, sous les mêmes lois, veut concourir à l'éducation, rien de plus juste; mais comme individu, à égalité de conditions, et pas autrement. Le veut-il ainsi? Alors plus de difficultés entre nous. Veut-il autre chose? Il nous est impossible d'y consentir. (Mouvement. Très-bien! très-bien!)

Qu'adviendra-t-il, messieurs, de cette lutte? Rien, que le triomphe de la raison, si, vous renfermant dans les limites du bon droit et dans votre force, vous savez attendre et persévérer. L'église est une grande, une haute, une auguste puissance; mais elle n'est pas dispensée d'avoir le bon droit pour elle. Elle a triomphé de la persécution à des époques antérieures; cela est vrai, et cela devait être pour l'honneur de l'humanité! Elle ne triomphera pas de la raison calme, respectueuse, mais inflexible. (Marques générales et très-vives d'approbation.)

FIN DES DOCUMENTS DU TOME DEUXIÈME.

# TABLE.



## Documents.



Ouvrage du même Auteur :

# DROIT ANGLAIS

## RÉSUMÉ DE LA LÉGISLATION ANGLAISE

2 vol. in-8°

PRIX : 15 FRANCS.

Se vend

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS UNIS,

15, QUAI MALAQUAIS.

TYP. LACRAMPE ET COMP., 2, RUE DAMIETTE



